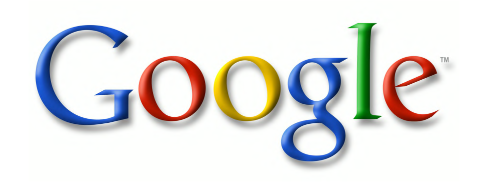





1092



RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux.—Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

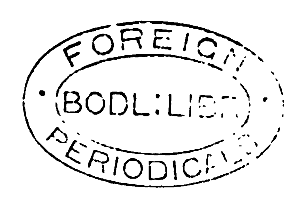
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 33e ANNÉE. — 1871-72.

—



PARIS

E. DENTU LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1872

ÉTAT

DE

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

EN BELGIQUE (1861 A 1870)

PAR M. VALAT

INSTRUCTION PRIMAIRE DU PREMIER DEGRÉ.

L'instruction publique a été en Belgique, comme parmi nous, l'objet d'un grand nombre de règlements, et les dernières dispositions qui la régissent ont une frappante analogie avec celles que nous avons adoptées. Si les moyens et les résultats diffèrent, c'est surtout par la haute influence du clergé qui tient sous sa direction, sinon les plus nombreux, du moins les plus riches établissements de la Belgique. Ces observations nous permettent de négliger des détails que nous retrouvons autour de nous, et nous conduisent à tracer seulement les lignes générales du plan d'études, en signalant les différences tantôt favorables, tantôt défavorables, qu'ont produites des situations dissemblables entre deux peuples de même origine et parlant la même langue, pleins d'ailleurs des souvenirs récents d'un régime commun.

Au point de vue administratif et politique, il y a deux

grandes institutions d'enseignement public : l'institution de l'État ou laïque, et l'institution diocésaine ou ecclésiastique; d'un côté prédomine l'élément théologique, de l'autre l'élément scientifique; là un enseignement théorique complet, et ici un enseignement pratique ou professionnel de plus en plus scientifique. Dans les deux camps, concessions mutuelles par raison d'État ou d'intérêt public.

Au point de vue pédagogique, le plus important sans doute, en réalité, il y a, comme chez nous :

L'enseignement primaire (école primaire);

L'enseignement secondaire (école moyenne, athénées);

L'enseignement supérieur (facultés, universités).

Les établissements qui le fournissent sont de l'*État et communaux*, c'est-à-dire aux frais des communes, ou *mixtes*, c'est-à-dire subventionnés par l'État; enfin, *libres* ou *privés*. Ceux-ci seuls sont exempts des visites des inspecteurs du gouvernement ou des diocèses.

L'enseignement primaire compte :

2 écoles normales de l'État, à Nivelles et à Lierre;

5 succursales, à Bruges, Gand, Huy, Virton, Couvin;

13 privées;

3,511 écoles communales, dont 1,051 de garçons, 621 de filles et 1,839 de mixtes;

552 écoles gardiennes à trois catégories : 1° communales, 84; 2° privées, mais soumises à l'inspection, 179; 3° entièrement libres, 289;

1,247 écoles d'adultes, dont 35 du jour, 243 du soir et 969 du dimanche.

L'instruction n'est ni gratuite, ni obligatoire; mais elle est en réalité gratuite pour ceux qui la demandent, et rendue bien facile à ceux qui paient, par les priviléges que les chemins de fer de l'État accordent aux élèves,

comme par les secours dus à des Sociétés ou aux communes elles-mêmes.

Les écoles sont visitées plusieurs fois par an; lès inspecteurs appartiennent à trois catégories :

1° Inspecteurs provinciaux, 1 pour chacune des neuf provinces;

2° Inspecteurs cantonaux, 52 fonctionnaires de l'État;

3° Inspecteurs diocésains, 147 ecclésiastiques désignés par les évêques et archevêques.

	Cantonaux.	Diocésains.
Anvers	5	10
Brabant	5	14
Flandre occidentale	6	8
— orientale	4	14
Hainaut	9	30
Liége	6	21
Limbourg	3	13
Luxembourg	8	21
Namur	6	16

En outre, de fréquentes conférences ont lieu pour l'instruction des instituteurs, environ 500 annuellement; il y a des indemnités selon les distances à franchir.

On enseigne partout les langues française, anglaise, allemande; le flamand y est cultivé, comme langue maternelle, dans les cantons flamands.

Des concours ont lieu dans les divers ressorts, et des sujets de composition sont pris dans l'enseignement religieux, l'arithmétique, la géographie, l'histoire et les langues étrangères.

La méthode d'intuition est la base de l'enseignement, et l'élève s'exerce à rendre sur le tableau les images des objets qui lui ont été présentés en nature; les récréations sont fréquentes, et les heures d'étude peu multipliées; il y a 246 jours de classe environ par an.

CONCLUSIONS ET REMARQUES.

Tournée constamment vers l'industrie, sa principale richesse, la Belgique empreint l'enseignement de l'esprit pratique, positif et utilitaire, qui conduit à la richesse ou à l'aisance.

De là un enseignement tout à fait pratique et dégagé de toute théorie non indispensable. Les enfants n'ont donc pas, en général, ni une instruction sérieuse, ni le goût des travaux purement intellectuels; ils lisent peu; mais de bonne heure ils sont aptes aux occupations industrielles, qui font la vie de leurs familles... Ils savent mieux que nous l'usage des métaux, des usines; connaissent les langues adoptées par le commerce, et puisent dans les sciences, où ils vont plus loin que nous, les éléments de leur éducation professionnelle. Comme on le verra dans l'article consacré à l'enseignement moyen, les enfants quittent les écoles avant quinze ans. Jusque-là tout est mémoire ou routine chez eux; c'est là le faible en même temps que le fort de leur éducation. Il leur faut des efforts incroyables de patience et de travail pour sortir de la condition d'ouvrier; ils ont aussi plus que le Français l'aptitude, la patience et les qualités de l'ouvrier; ils avouent leur infériorité à d'autres égards, reconnaissent la supériorité du Français et de l'Allemand au point de vue intellectuel et scientifique.

Nous avons donc à les imiter :

1° Sur leurs concours et leurs fréquents examens;

2° Sur les visites d'inspection (on n'a fait aucun usage des délégués cantonaux, parce qu'on ne les a ni bien choisis, ni revêtus d'une autorité suffisante);

3° Sur les conférences d'instituteurs et institutrices;

4° Sur les notions d'économie politique et domestique.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

DIT MOYEN EN BELGIQUE.

Cet enseignement, comme le précédent, se partage entre l'État, les communes et les diocèses; mais il est l'objet d'une attention plus spéciale, comme s'adressant à la population moyenne, et devant exercer une grande influence sur la direction des esprits vers les études spéciales qui répondent aux besoins et aux intérêts du pays.

Il forme trois catégories, dont l'une est en quelque sorte une préparation à la deuxième, sous le nom d'*écoles moyennes;* la suivante complète l'instruction des écoles moyennes par les *athénées* ou *colléges;* la troisième forme une section séparée, qu'on nomme *section professionnelle.*

Les écoles moyennes remplissent le rôle qui est assigné, en France, aux écoles communales supérieures, comme on peut en juger par le programme suivant :

1° Langue française et flamande ou allemande;

2° Arithmétique, algèbre, géométrie, arpentage, etc.;

3° Écriture, dessin linéaire, tenue des livres, notions de droit commercial;

4° Géographie, histoire (surtout de la Belgique);

5° Musique vocale, gymnastique.

Les athénées royaux et les colléges sont également représentés, en France, par nos lycées et nos colléges communaux de plein exercice; en voici le programme très sommaire :

Deux classes dites l'une *élémentaire,* l'autre *préparatoire,* initient les jeunes élèves à la connaissance des langues française et flamande ou allemande, et donnent des notions suffisantes de géographie et d'histoire. — La

section des humanités suit et comprend de la sixième à la deuxième les études du latin et du grec, concurremment avec les mathématiques, dont l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie forment la base, avec l'étude dn flamand ou de l'allemand et de l'anglais. — Les cours d'histoire et de géographie, ancienne ou moderne, continuent; le dessin est facultatif. C'est en rhétorique seulement que les élèves suivent des cours de physique et d'astronomie (chez nous, cosmographie).

Jusqu'à ce point, l'enseignement belge diffère bien peu de l'enseignement français; les méthodes s'éloignent pour la forme et pour le fond; on fait peu de thèmes, beaucoup de versions, presque pas de vers; les classes sont d'une heure seulement pour chaque spécialité, et l'enseignement de l'anglais, de l'allemand ou du flamand, se fait, en grande partie, dans la langue même qu'on étudie.

La section professionnelle a reçu une extension que nous n'avons, en France, ni obtenue, ni vivement réclamée. La Belgique, essentiellement industrielle et peu étendue, n'offre que fort peu de carrières libérales; par nécessité, les études professionnelles et par suite scientifiques y sont plus cultivées qu'ailleurs; elles durent cinq ans, et comprennent les langues vivantes, les mathématiques et le commerce; on y joint la physique, l'histoire naturelle, la chimie et la science du droit commercial; l'enseignement mathématique comprend jusqu'à la géométrie descriptive et la mécanique.

Les auteurs expliqués, ainsi que les livres classiques, sont désignés pour chaque classe, et empruntés à la France, à l'Allemagne, pour l'étude des langues et littératures de ces pays. Un grand nombre est dû à des écrivains belges; et chez eux, comme chez nous, on se

plaint que l'œuvre du professeur n'est pas rendue facile par la clarté des livres classiques. Nos auteurs français jouissent en général d'une faveur spéciale.

Les écoles moyennes et les colléges sont tantôt subventionnés par l'État, tantôt en partie par l'État, en partie par la commune; tantôt simplement patronés et patentés, c'est la première catégorie; tantôt indépendants de l'État, mais dirigés par les évêques ou archevêques, des congrégations, ou l'ordre des Jésuites. Fort peu subsistent isolément sous l'initiative individuelle. On jugera mieux de cet ensemble par le tableau suivant :

Athénées royaux.............	10	
Colléges communaux.........	17	avec subvention.
— patentés............	10	
Total........	37	
Écoles moyennes de l'État....	50	
— subventionnées.......	12	
— patentées............	10	
Total........	72	
Établissements épiscopaux....	26	
— de congrégations.	10	
Colléges de jésuites..........	11	
Établissements privés........	4	
Total........	51	
Pour toute la Belgique.......	54	colléges.
— —	106	écoles moyennes.
En tout......	160	établissements.

Pour fournir à l'enseignement secondaire des professeurs capables, on a deux grandes écoles normales : l'une à Liége, l'autre à Gand; deux succursales à Bruges et à Nivelles, sans compter deux écoles normales primaires à Lierre et à Nivelles.

Avant d'entrer dans une des écoles normales, il faut être gradué en lettres ou en sciences, et subir un examen devant un jury spécial; on ne peut être admis avant

dix-huit ans ni après vingt-trois; les études d'humanités durent quatre ans à Liége, celles des sciences à Gand durent trois ans; il y a des examens de passage d'une année à la suivante et un examen de sortie.

Il y a, pour chaque section, deux catégories de professeurs; et l'on obtient, pour le degré inférieur, le titre d'*aspirant professeur agrégé;* pour le degré supérieur, celui de *professeur agrégé*. Il y a des diplômes de capacité pour les professeurs d'anglais, de flamand ou d'allemand. Le traitement des professeurs est formé d'un fixe et d'un supplément qui varie selon l'importance des fonctions ou de l'établissement; ce qui diffère du supplément des professeurs français, qu'on nomme *éventuel*, puisque la part est égale pour tous. La rétribution des élèves y contribue dans une proportion déterminée, et se nomme en Belgique le *minerval*. Il y a trois inspecteurs pour l'enseignement moyen : un inspecteur général et deux inspecteurs ordinaires, un pour les lettres, l'autre pour les sciences.

Il n'y a pas, comme on le voit, une classe de philosophie dans les colléges ou les athénées; la section professionnelle étant jointe à ces établissements, quoique ayant des cours spéciaux, participe, dans certains cas, à l'enseignement commun, et le même professeur suit les élèves des deux sections pour que la chose soit possible. L'athénée de Bruxelles a trente professeurs, et les colléges ordinaires en ont de douze à vingt.

Nous avons pris ces détails parmi des documents étendus et authentiques. On publie, de trois ans en trois ans, un Rapport sur l'enseignement primaire, moyen et supérieur; ce qui forme trois volumes in-4°, qui mentionnent avec une minutieuse exactitude tout ce que la période triennale offre de remarquable dans les progrès

ou la situation des études; on y trouve jusqu'au nombre des visites faites aux diverses écoles; on y consigne les succès, on signale le mérite; on donne les programmes des matières, les questions d'examen ou de concours; en un mot, il est aisé par cet ouvrage de se rendre un compte exact de la bonté ou de la faiblesse des études; nous y avons lu surtout avec un vif intérêt un tableau comparatif des trois enseignements belge, allemand et français.

L'auteur du Rapport avoue que les études anciennes sont très sérieuses en Allemagne, en Angleterre et en Hollande; que le grec est fort étudié en Angleterre, puis en Allemagne et en Hollande; tandis que l'enseignement moyen ne dure que six à sept ans en Belgique, il occupe plus de neuf ans la jeunesse allemande; les exercices philologiques ont surtout en Allemagne une grande importance.

Nous transcrivons deux tableaux, en quelque sorte statistiques, du nombre d'heures consacré à la classe dans la semaine et à chaque genre spécial d'études :

1° Sur l'ensemble des matières, on donne en leçons et par semaine :

23	heures	8	minutes	en Allemagne.
24	—	3	—	en Belgique.
26	—	2	—	en France.
29	—	8	—	en Hollande.

2° Sur les heures consacrées à chaque genre de travail :

	Allemagne.	Belgique.	Hollande.
Latin	72	67	41
Grec	32	17	35
Langues modernes	17	17	23
Histoire	26	14	17
Mathématiques	30	24	20
Langue maternelle	22	34	6,5
	199	173	142,5

dix-h
dure
dure
anné
Il y
fesse
d'*asp*
celui
pour l
Le tra
d'un s
tions
ment
puisq
élèves
se no
teurs
et deu
pour l
Il n
phie d
sionn
des co
seign
élèves
L'ath
ordin
Nou
étend
ans,
supér
tion

Les étudiants des trois années 1859-60-61, dont le rapport nous a été confié, ont été de :

015 Belges / .18 étrangers	3,433 à Gand,	939 Belges / 2,076 étrangers	3,015 à Liége.

Ce qui donne, pour la moyenne, 1,144 à Gand ; 1,005 Liége, avec cette différence singulière, et qui tient à la putation (probablement aussi à sa position, plus accesble que Gand aux populations voisines de l'Allemagne) entifique de Liége, que les étrangers sont cinq fois us nombreux à Liége.

Plusieurs écoles spéciales sont annexées aux univertés des États.

Ainsi, à Gand, on trouve :

L'École spéciale de génie civil pour les fonctions ingénieur des ponts et chaussées et pour les conduceurs ; durée des études : pour les premiers, cinq ans ; pour les autres, quatre ans ;

L'École spéciale du génie pour les constructions civiles : ingénieurs, cinq ans ; conducteurs, quatre ans ;

L'École des arts et manufactures ; ingénieurs industriels : durée des cours, trois ans.

A Liége, se trouvent :

1° L'École des mines, à trois catégories d'ingénieurs : durée, cinq ans ;

2° L'École spéciale des arts et manufactures ; ingénieurs civils : durée, cinq ans ;

3° L'École pour les ingénieurs mécaniciens : durée, quatre ans.

Le tableau suivant des études réclamées par les Facultés nous donnera une idée de l'importance et de la cours que les étudiants sont astreints à

Philosophie, — Lettres.

1 Littérature orientale.
2 Anthropologie. — Logique, Philosophie, Morale.
3 Métaphysique.
4 Littérature grecque.
5 — latine.
6 Esthétique.
7 Littérature française.
8 — flamande.
9 — romaine.
10 Archéologie.
11 Histoire politique de l'antiquité.
12 — — du moyen âge.
13 — — de la Belgique.
14 — de la philosophie ancienne et moderne.
15 — de la politique moderne.
16 Économie politique.
17 Antiquité grecque.
18 Histoire de la littérature ancienne.

Droit.

1 Encyclopédie du droit.
2 Histoire et institution du droit romain.
3 Philosophie du droit.
4 Pandectes.
5 Droit public international et externe.
6 — administratif.
7 Éléments de droit civil moderne et historique (principes généraux).
8 Droit civil moderne.
9 — criminel.
10 — militaire.
11 Procédure civile.
12 Organisation.
13 Attributions judiciaires.
14 Droit commercial.
15 Science du notariat; lois financières qui s'y rapportent.

Sciences mathématiques et physiques.

1 Haute algèbre. — Géométrie analytique, Ombres, Perspective, Coupe des pierres, Charpenterie.
2 Géométrie descriptive appliquée.
3 Calcul différentiel et intégral.

4 Mécanique analytique et céleste.
5 Théorie des machines; Calcul des effets, Application à l'industrie.
6 Astronomie.
7 Physique expérimentale.
8 — industrielle.
9 — mathématique.
10 Chimie organique.
11 — appliquée.
12 Minéralogie.
13 Géologie. — Géographie physique.
14 Botanique; Anatomie des plantes, Physiologie, Géographie.
15 Zoologie.
16 Anatomie comparée.
17 Physiologie. —

Médecine.

1 Encyclopédie de l'histoire de la médecine.
2 Anatomie humaine.
3 — mathématique.
4 Physiologie humaine.
5 — comparée.
6 Hygiène publique et privée.
7 Pathologie générale.
8 Thérapeutique générale. — Pharmacie dynamique.
9 Pharmacologie. — Pharmacie.
10 Pharmacie théorique et pratique.
11 Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes.
12 Clinique interne.
13 Pathologie chirurgicale.
14 Médecine opératoire.
15 Clinique externe.
16 Cours théorique et pratique des accouchements.
17 Médecine légale.

Les étudiants font des devoirs, sont interrogés par les professeurs, et subissent des examens d'entrée, de passage et de sortie.

Nota. — J'ai reçu d'un professeur distingué de Charleroi des observations qui pourraient modifier quelques-unes des assertions trop absolues que j'avais empruntées à un ouvrage déjà un peu ancien. J'en ferai l'objet d'une

note supplémentaire, après en avoir entretenu l'Académie.

Toutefois, il m'est permis de joindre à ce travail, comme résumé des institutions belges, le tableau suivant dont l'authenticité est incontestable :

TABLEAU GÉNÉRAL

DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION EXISTANT EN BELGIQUE

au 31 décembre 1869.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Nombre total des écoles soumises à l'inspection et des écoles privées entièrement libres, y compris les pensionnats, 5,641.

Écoles communales	de garçons	1,169	3,730
	de filles	765	
	mixtes	1,796	
Écoles privées adoptées, c'est-à-dire tenant lieu d'écoles communales	de garçons	28	508
	de filles	349	
	mixtes	131	

Fréquentation.

593,379 enfants, chiffre inférieur de 159,821 à celui des enfants en âge d'école (de 7 à 14 ans). Mais ce n'est pas à dire que 159,821 enfants sont privés de toute culture intellectuelle; un grand nombre ont fréquenté l'école primaire jusqu'à l'âge de 11 ou de 12 ans, et 97,715 suivent les cours d'adultes. La statistique constate aussi la présence de 24,087 enfants dans les ateliers d'apprentissage et dans les écoles ressortissant au département de la justice. Il faut aussi tenir compte de ceux qui sont admis dans d'autres établissements, notamment dans les écoles moyennes, ou bien qui reçoivent l'instruction à domicile.

Personnel enseignant.

Instituteurs et institutrices, 10,576. 3,680 munis d'un diplôme de capacité, parmi lesquels 3,593 appartiennent aux écoles communales.

Traitements : 126 supérieurs à 2,000 fr.

Dépenses.

Pour la construction et l'ameublement de maisons d'écoles pendant la période triennale 1867-1868-1869 :

A charge des communes	F.	4,527,433 22
— des provinces		2,492,764 20
— de l'État		3,906,841 58
Total	F.	10,927,059 »»

Pour le service annuel ordinaire des écoles communales adoptées, 7,987,990 fr. (1869).

Subsides sur les fonds provinciaux	F.	279,305
— sur le Trésor public		3,327,912

ÉCOLES GARDIENNES.

Communales	119
Privées, soumises à l'inspection	235
Entièrement libres	255
Total	609

Fréquentation.

60,570 enfants, dont 43,133 gratuitement.

Personnel enseignant.

16 instituteurs, 928 institutrices.

Subsides (en 1869).

Provinces, 19,018 fr. État, 50,131 fr. Total, 69,149 fr.

ÉCOLES D'ADULTES.

Du midi.......	115	Communales..................	1,601
Du soir........	1,395	Privées, soumises à l'inspection.	102
Du dimanche..	1,110	Entièrement libres.............	917
Total....	2,620	Total....	2,620

Subsides.

Provinces, 86,296 fr. 88 c. État, 301,794 fr. 44 c. Total, 388,091 fr. 32 c.

ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

514, fréquentés par 1,310 garçons, 25,873 filles.

ÉCOLES DE RÉFORME, ETC.,
RESSORTISSANT AU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

94, comptant 6,564 élèves.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

I. — *Établissements de l'État.*

Athénées (un par chef-lieu de province et un à Tournai)...... 10
Écoles moyennes (établies, pour la plupart, dans les chefs-lieux de canton)............. 50

II. — *Établissements communaux subventionnés par le Trésor public.*

Colléges (établis, pour la plupart, dans les chefs-lieux d'arrondissement).. 17
Écoles moyennes.. 12

III. - *Établissements exclusivement communaux.*

Colléges (néant).
Écoles moyennes (deux à Bruxelles, une à Liége)............ 3

IV. — *Établissements du clergé.*

1° Dirigés par les évêques :

Colléges patronnés par l'État	10
Écoles moyennes, *id.*	7
Colléges non patronnés	26

2° Dirigés par des congrégations religieuses	10
3° — par les jésuites	11
V. — *Etablissements dirigés par des particuliers*	4
Total	160

RÉCAPITULATION.

1° Par degré d'instruction :

1er degré (athénées, colléges, petits-séminaires, etc.)	87
2e — (Écoles moyennes)	74
Total	160

2° Par catégories :

Établissements de l'État (athénées, écoles moyennes)	60
Id. communaux subventionnés par le Trésor public	29
Id. exclusivement communaux	3
Id. du clergé	64
Id. dirigés par des particuliers	4
Total	160

3° Par provinces :

Anvers	15
Brabant	23
Flandre occidentale	18
— orientale	23
Hainaut	30
Liége	19
Limbourg	10
Luxembourg	8
Namur	14
Total	160

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

I. — *Établissements de l'État.*

Universités de Gand et de Liége.

II. — *Établissements libres.*

Universités de Bruxelles et de Louvain.

Chacune de ces quatre universités comprend quatre facultés (philosophie et lettres, sciences, droit, médecine). Celle de Louvain comprend en outre une faculté de théologie.

(Voir plus loin les écoles spéciales annexées aux universités de Gand, de Liége et de Louvain.)

ENSEIGNEMENT NORMAL PÉDAGOGIQUE.

I. — *Enseignement moyen.*

1er degré (athénées et colléges).

École normale des sciences à Gand.
Id., id., des humanités à Liége.

2e degré (écoles moyennes).

Section normale de Bruges pour les provinces flamandes.
Id., id., de Nivelles pour les provinces wallonnes.

II. — *Enseignement primaire.*

1° École normale de l'État à Lierre pour les provinces flamandes, à Nivelles pour les provinces wallonnes.

2° Sections normales primaires établies près des écoles moyennes de Bruges, Gand, Huy, Virton et Couvin.

3° Écoles normales privées agréées de Thouront, Saint-Nicolas, Bonne-Espérance, Saint-Roch, Saint-Trond, Carlsbourg et Malonne.

4° 15 écoles normales d'institutrices.

ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ.

École (préparatoire et spéciale) du génie civil, à Gand; des mines, à Liége; des arts et manufactures, à Gand; *id.*, à Liége; des mines, à Louvain (établissement libre).

Ces écoles sont des annexes des universités de Gand, de Liége et de Louvain.

École d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons (établissement provincial); militaire, à Bruxelles; de guerre, à Bruxelles; de navigation d'Anvers; *id.*, d'Ostende.

Institut supérieur de commerce, à Anvers.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

École de médecine vétérinaire, à Cureghem lez-Bruxelles.

Institut agricole de Gembloux.

École théorique et pratique d'horticulture, à Gentbrugge, près Gand.

École pratique d'horticulture et d'arboriculture, à Vilvorde.

École forestière de Bouillon (aujourd'hui supprimée).

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

Écoles industrielles de Bruges, Courtrai, Gand, Charleroi, Deux-Hondeng, Joignies, Tournai, Liége, Huys-Seraing, Verviers, Hasselt, Namur.

Musée de l'industrie, à Bruxelles (cours publics).

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS.

Académies royales des beaux-arts d'Anvers, Bruxelles, Liége, etc.

Conservatoires de musique de Bruxelles, Gand et Liége.

DU GÉNIE

ET

DES INFLUENCES DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

depuis ses premières origines jusqu'au seizième siècle;

PAR M. ROUX.

Nous ne sommes pas des parvenus sur le trône de la civilisation moderne. L'illustration intellectuelle et morale du pays n'est pas un fait nouveau. Elle se confond avec nos plus lointaines origines, et remonte aux commencements mêmes de la civilisation grecque et latine des Gaules. Dès les temps les plus reculés, Marseille avait répandu sur les rivages de la Méditerranée, avec le langage de la Grèce, la politesse de ses mœurs et l'élégance de son génie. La Gaule méridionale avait reçu cette pure et vive lumière de la civilisation hellénique, accrue, par la fondation d'Aix et de Narbonne, d'une première initiation au génie romain.

Lorsque, après une lutte opiniâtre et sanglante, et un héroïque élan de patriotisme, la Gaule entière retomba épuisée sous la main de César, et dut céder à la fortune de Rome et au plus grand génie militaire et politique des temps anciens, sa défaite compléta son éducation. Rome devint son institutrice. Rome, dont le nom dit tout : la

plus robuste civilisation de l'antiquité, le génie même de la guerre, de l'administration et de la diplomatie; Rome apprend à la Gaule l'ordre, la discipline, l'esprit pratique, et l'organise en l'absorbant. Rome élève la Gaule à la civilisation intellectuelle de l'Italie, et achève aussi de lui faire connaître la Grèce, et d'enseigner à la verve et à l'éloquence gauloises le goût et le sens exquis de l'hellénisme. A la suite de la conquête, toutes les splendeurs, toutes les lumières du Midi passèrent les Alpes et brillèrent sur nos contrées, que Rome couvrait à plaisir de ses indestructibles monuments et sillonnait de ses voies éternelles.

L'activité inquiète des Gaulois se tourne du côté des lettres; ils les cultivent avec une ardeur qui n'avait alors d'égale dans aucune partie de l'empire, et en diversifiant par quelques traits de la physionomie nationale la teinte uniforme de la civilisation romaine. Au sein de cités riches et populeuses, s'élèvent et se multiplient des écoles florissantes, célèbres par la prodigieuse affluence des disciples et par les joutes littéraires des maîtres. Là se réfugient les traditions de l'art et du goût peu à peu exilées du reste de l'empire. Là, devant une jeunesse enthousiaste, les modèles de la littérature latine étaient commentés par d'intelligents admirateurs, et des professeurs appelés d'Athènes et de Corinthe interprétaient la philosophie de Platon et la poésie d'Homère. Sous de telles influences, et dans ce foyer de lumières et de hautes études, grandit rapidement cette jeune puissance de la parole gauloise qui doit retentir dans le monde entier. Il y eut là pour la Gaule cent cinquante ans de paisible culture et de studieux loisirs, au sein desquels les écoles de Lyon et de Bordeaux, d'Arles et d'Autun, brillèrent d'un vif éclat dans toutes les parties du talent

littéraire. Elles défrayèrent Rome elle-même d'orateurs, de poètes, d'historiens. Elles eurent leurs ingénieux rhéteurs, leurs profonds grammairiens, leurs élégants et gracieux versificateurs, possédant tous les secrets et toutes les ressources de l'art, et payant de plus rares tributs qu'ailleurs aux raffinements du bel esprit, à l'artifice du langage et de la pensée, qui tendaient à remplacer la simplicité sérieuse de la poésie et de l'éloquence.

Telle est cette première phase de la formation du génie français, par la fusion du goût grec et latin avec la verve gauloise. C'est là une première période d'ascendant littéraire, de splendeur oratoire et poétique qui suffirait pour honorer un pays.

Passons à des titres plus relevés encore, à l'éclatante participation de la Gaule romaine aux œuvres d'une littérature plus sérieuse et plus forte, parce qu'elle parle pour de plus hauts intérêts, parce qu'elle traite avec une conviction grave et tendre, avec une éloquence inspirée, les questions nouvelles qui remuaient les âmes au fond de la solitude et les peuples au milieu des cités.

Ici, en effet, nous rencontrons le plus grand événement du monde. Le christianisme arrive en Occident, marchant, pour ainsi dire, à grandes journées, sur ces vastes chemins que la politique romaine avait ouverts aux légions. A cette société antique fatiguée de l'ivresse des sens et des saturnales effrénées de l'ancien culte, il apporte le spiritualisme de la pensée, les joies sévères, les sérieuses voluptés de l'âme. A la férocité des mœurs romaines, il oppose la charité, source auguste de la liberté moderne. La Gaule reçoit avidement cette grande réforme de l'univers. Dès son début, l'Église gauloise s'illustre par le savoir et l'éloquence, autant que par le

zèle et la vertu. A elle l'héroïsme de l'apostolat et l'irrésistible autorité du martyre. A elle la plupart des grands noms de l'Église latine. C'est saint Hilaire de Poitiers, le tribun chrétien, l'ardent champion de l'orthodoxie, qui foudroie l'arianisme et l'empereur de cette orageuse éloquence que saint Jérôme appelle le Rhône de la langue latine; c'est saint Ambroise de Trèves, archevêque de Milan, créant le genre où la chaire française s'est illustrée plus qu'aucune autre, le sermon et l'oraison funèbre ; onctueux et pathétique orateur, qui s'anime une fois d'une sublime colère contre Théodose souillé du sang de ses sujets; c'est saint Paulin de Bordeaux, l'élégiaque chrétien, exprimant souvent avec le charme de l'antique élégance l'enthousiasme et les tendresses du christianisme naissant; c'est Sulpice Sévère essayant d'écrire une Histoire universelle au point de vue chrétien, grande idée que Bossuet déploiera un jour avec génie; c'est saint Prosper d'Aquitaine, mêlant à l'énergie et à la précision de la controverse religieuse un souvenir plus d'une fois heureux de l'éclat et du nombre de la poésie classique, et digne de revivre dans la mélodieuse pureté et dans l'élégante douceur de Louis Racine.

En face de cette littérature sacrée, si inspirée, si éloquente, si puissante sur les imaginations et sur les cœurs, il n'est pas sans intérêt de contempler le dernier éclat de la poésie païenne. C'est encore la Gaule qui prête à son déclin un charme suprême de grâce et d'enjouement.

Ausone, la plus grande gloire de l'ingénieuse école de Bordeaux, pare d'imagination et d'esprit, et d'un brillant reflet de Virgile et d'Horace, le luxe d'une frivole érudition, et les déclamations officielles, les puériles tours de force du rhéteur, du panégyriste et du poète de cour.

Rutilius de Poitiers, dans des vers qui retrouvent souvent l'inspiration et la langue de Virgile, promet encore l'immortalité au monde romain, quand déjà le monde romain n'est plus, et ne s'aperçoit pas que c'est sur le cadavre du grand empire qu'il jette à pleines mains les fleurs de la poésie antique.

En effet, tandis que dans les illusions et l'hyperbole d'un poétique patriotisme, il rêve et chante encore l'inviolable majesté du Capitole déjà pris par les Goths, menacé par les Vandales, les hordes barbares franchissent sur tous ses points une frontière si longtemps sacrée.

L'empire romain se replie de toutes parts, abandonnant, soit aux envahisseurs, soit à elles-mêmes, ces provinces conquises autrefois par tant d'efforts et de génie. Les Barbares occupent la Gaule. Les plus farouches et les plus belliqueux de tous, les Francs, étendent, en définitive, sur elle le sanglant niveau de leur domination.

Rome ne mourait pas tout entière dans les Gaules. Elle laissait sur le sol gaulois ces colossales constructions, sur lesquelles deux mille ans ont passé, sans en user l'éternité. A cette nation, dont l'esprit vif et ardent avait ajourné de deux siècles l'extinction du génie latin, qui avait versé dans les veines appauvries du peuple-roi un sang pur et généreux, Rome reconnaissante léguait le droit civil et l'organisation municipale.

Le christianisme gaulois recueille ce précieux héritage. Au chaos tourbillonnant de la barbarie, au débordement de la force matérielle, il oppose l'ordre de la cité romaine personnifié dans la magistrature tutélaire de l'épiscopat; il tempère et subjugue la farouche brutalité du Sicambre, par son ascendant intellectuel et moral, par la mysté-

qui a consolé bien des âmes endolories, dans ces temps si durs, où il n'y avait de repos à attendre que celui de la tombe, de refûge que dans des rêves entretenus par les espérances religieuses. Cette littérature légendaire, si peu connue et si digne de l'être, parce qu'elle est la seule et la vivante expression des sentiments et des croyances de tant de générations éteintes, semble s'être transfigurée tout entière dans l'admirable épopée historique dont Augustin Thierry a doté la France, et où le moyen âge a trouvé son Tacite et son Homère.

A travers les ténèbres du septième et de la plus grande partie du huitième siècle, nous arrivons enfin à Charlemagne. Fils et petit-fils de grands hommes, Charlemagne est plus grand lui-même. Il y a en lui un merveilleux instinct de réorganisation sociale. En face de la désolation et du pêle-mêle de la conquête, il comprend le bienfait de l'ordre et de l'unité. Il le demande surtout à la science et aux lettres. Tandis qu'au Nord et au Midi il immobilise le flot de l'invasion, il poursuit avec activité, au dedans de son vaste empire, l'œuvre de la rénovation intellectuelle.

Sans doute, Charlemagne est surtout Germain; c'est sa famille qui a restauré le germanisme dans la Gaule et retrempé l'énergie des premiers conquérants. Mais si, fidèle à la langue et à la poésie de ses pères, il écrit lui-même une grammaire francique, et rassemble les chants nationaux des Germains, il s'éprend aussi d'une amoureuse admiration pour ce monde romain qui allait disparaître. Il le refait, autant qu'il est en lui. Avec l'ensemble régulier de son gouvernement, il voudrait lui emprunter aussi l'unité d'enseignement. Il fait copier les manuscrits existants, et leur restitue leur pureté primitive. Il multiplie les écoles; il y fait apprendre à

lire à tous, même aux enfants du pauvre. Il voudrait détruire toute dissonnance de langues et d'origines, et répandre sur des populations différentes de mœurs, de lois, d'intérêts, les mêmes doctrines et le même esprit. Partout il va chercher des savants; il a sans cesse à sa cour l'Anglais Alcuin, l'âme et l'instrument le plus actif de la réforme littéraire; l'Écossais Clément, fondateur de l'école Palatine; le Goth Théodulfe, évêque d'Orléans, le Germain Leidrade, archevêque de Lyon, dignes tous deux de fixer l'attention, l'un par ses poésies, l'autre par ses lettres. Charlemagne est lui-même au courant de toutes les connaissances de son époque, philosophiques, littéraires, théologiques, et mène de front avec ces doctes travaux trente guerres successivement entreprises et poursuivies dans un intérêt de civilisation.

Je ne veux pas nier ce qu'il y avait nécessairement de pédantesque et d'incomplet dans cette tentative de régénération littéraire. Un immense résultat n'en était pas moins obtenu. Les écoles de Charlemagne furent comme une pépinière d'hommes illustres, dont les efforts et le savoir continuèrent, à travers les orages du neuvième siècle, le mouvement qu'il avait imprimé. Je n'en veux pour preuve que les noms d'Éginhard, son secrétaire, son élégant et judicieux biographe; d'Hincmar de Reims, dont le génie inquiet remue tout dans le double domaine de la théologie et de la politique; de Scot Érigène, le profond penseur, qui rattache la philosophie antique à la nouvelle, le platonisme à la scolastique.

Si donc l'unité que Charlemagne avait donnée à son gouvernement meurt avec lui, parce qu'elle cachait le désordre profond, la discorde obstinée de tant d'éléments hétérogènes que la force seule avait rapprochés, mais que l'action progressive du temps pouvait seule unir;

si, après lui, son immense empire se morcelle à l'infini; si l'invasion maritime des Normands vient compliquer les maux de tant de guerres intestines; si enfin la barbarie semble recommencer au dixième siècle, presque aussi complète et aussi épaisse qu'au septième, honneur à lui toutefois pour avoir fait briller, entre deux nuits, cette vive lumière qui ne s'éteint pas au sein de la seconde, mais nous y laisse plutôt entrevoir l'aurore du jour nouveau, du jour qui ne pâlira plus!

Au dixième siècle, tel fut l'excès du désordre et des calamités que l'on crut à la proximité du jugement dernier. On voyait, avec une joie farouche, approcher l'an mil, cette grande et solennelle époque où devait finir le monde. La croyance populaire avait raison: un monde finit, en effet; mais aussi un monde arrive à la vie. Ces ténèbres que l'on croyait celles de la mort, elles étaient créatrices; ce chaos était fécond; il était en travail de l'avenir. Une grande transformation achève de s'y accomplir: le monde ancien, le monde celtique, romain, germanique, devient le monde nouveau, le monde français.

Entre la Meuse et la Loire, au cœur du pays, s'est enfin constituée cette nationalité française si forte, si attractive, qui va s'assimiler, et incorporer dans son unité multiple, toutes les Frances ses sœurs du Nord et du Midi, et par elles, comme par autant de bras, atteindre à toutes les frontières du continent européen.

Déjà le Verbe de la civilisation moderne, la langue française existe. Elle a fait acte de souveraineté; elle a rejeté pour jamais au delà du Rhin ces rois karolingiens, restés seuls Germains, quand tout est français autour d'eux, parlant seuls l'idiome de la conquête et du passé, dans un royaume où grands et petits, le fils du Franc

et celui du Gallo-romain, le seigneur, le bourgeois, le serf, tous parlent la langue de la patrie et de l'avenir. La France, et avec elle l'esprit humain, s'est mise en marche. Elle ne reculera plus désormais : malheur à qui voudra l'arrêter !

De quel enthousiasme ne saluèrent-ils pas le soleil levant de la civilisation moderne, ces infortunés dont les misères avaient brisé le cœur, et qui, les bras croisés, n'attendaient plus que la mort? Quelle ne fut pas leur allégresse de reprendre à la vie, au sein de la rénovation universelle? Avec quelle admiration ne voyaient-ils pas s'épanouir, à ce printemps inattendu, tous les germes de culture si longtemps enfouis? Leur joie s'épanche en paroles d'une poésie naïve, et nous montre les églises toutes riantes sous leurs blanches robes de fête. Moment incomparable ! Tout éclot, tout fleurit à la fois dans ce monde naissant ! Langue, poésie, architecture, tout va se déployer avec éclat et puissance !

Dégagée du latin, la langue française a son existence propre et ses lois de développement. Elle prend un rapide essor, et c'est plaisir de la voir successivement conquérir tous les genres de littérature. Désormais, riches en monuments français, les monuments latins ne peuvent plus nous occuper que d'une manière accessoire ; nous n'allons à eux que pour retrouver des idées nouvelles sous cette forme antique. Longtemps encore, tout ce qui tient au dogme ou à la science sera écrit en latin. La théologie, la philosophie, la jurisprudence, la médecine, persisteront, trop longtemps sans doute, dans leur dédain pour la langue vulgaire; elles n'auront d'autre organe que le latin, qui, rendu à lui-même, il est vrai, et cultivé exclusivement comme langue savante, recouvre quelque chose de sa primitive élégance.

Dans cette langue morte se traiteront parfois des questions pleines de jeunesse et de vie. C'est en latin qu'Abeilard, contemporain de ces héroïques bourgeois qui arrachent à la féodalité, maîtresse du sol, les premières chartes, les premières libertés françaises, prélude de son côté à la révolution philosophique des temps modernes et à la Méthode de Descartes, en réclamant pour la raison l'usage de son droit et de sa force, et en essayant de remettre l'esprit humain en possession de lui-même. C'est dans un latin souvent correct et brillant que Mathieu Paris écrit sa grande histoire, que Guillaume le Breton célèbre le triomphe de Philippe-Auguste et des milices communales, sur la première invasion qui ait menacé l'existence nationale de la France. Même quand elles parlaient encore latin, les idées françaises agissaient déjà sur le monde.

Cela dit, suivons avec amour, dans leur puissant et généreux élan, cette langue et cette littérature françaises du moyen âge, à qui appartient l'honneur d'avoir rendu possibles un jour la beauté correcte et l'harmonieuse perfection de nos grands siècles littéraires, et d'avoir comblé l'abîme que la conquête barbare semblait avoir à jamais creusé entre la civilisation ancienne et l'avenir du monde.

Née de la langue gallo-romaine mêlée aux idiomes des Francs et des Normands, la langue romane, à son berceau, se divise en deux dialectes dont la destinée est bien différente, le roman provençal et le roman wallon. Le premier, plus promptement développé, jette un éclat aussi vif qu'éphémère. Il s'était manifesté d'abord par des épopées en partie perdues, et qui ont pu fournir aux poètes du nord de la France quelques uns des sujets de leurs intarissables récits. Cette première littérature pro-

vençale, plus voisine des influences antiques, fit place bientôt à la poésie des troubadours, si légère et si vive, si fraîche et si gracieuse, si brillante et si musicale.

Organe de la gaie science, elle redit, avec une monotonie qui a toujours le charme de la nouveauté, le langage passionné ou les subtiles délicatesses de l'amour, l'éternel enchantement des fleurs et des fêtes de la nature, et offre un heureux mélange de goût anacréontique et d'imagination orientale.

Poésie doublement digne d'étude, comme objet d'art et comme monument historique, et qui atteste la vie heureuse, les spirituels ébats, la douce imagination du Midi! A elle, le charme et l'éclat, la suavité et la mélodie des chants d'amour, la verve de douleur et la musique expressive des chants funèbres, le belliqueux enthousiasme et la brillante inspiration des chants de guerre, enfin l'humeur libre et satirique, et parfois l'âpreté haineuse du sirvente! Là éclatent toutes les ressources de cette langue sonore et flexible, qui se prêtait, avec un art savant, à toutes les impressions de l'âme, à toutes les nuances du sentiment.

La guerre des Albigeois finit brusquement cet âge d'or de la poésie moderne, et éteignit dans le sang ce génie premier-né de l'Europe. Réduit désormais à l'état de patois, le provençal est remplacé par le roman wallon, par le français du Nord, comme langue politique et littéraire, en même temps que les provinces du Midi sont absorbées dans le territoire de la France.

Le Midi devait être amplement dédommagé de cette douloureuse entrée dans la grande famille française. Il commence dès lors une seconde existence plus complète, plus sérieuse, plus forte que la première. Sur ce terrain sillonné par l'orage, mais qui n'avait rien

perdu de sa riche et gracieuse fécondité, naquirent d'heureux talents, de puissants et d'élégants génies, des génies vraiment français, que leur active participation aux destinées et à l'œuvre de la nation éminemment civilisatrice, que le progrès des temps modernes et l'étude des lettres antiques, développèrent dans toute la plénitude de leur énergie et de leur sève native. Dans les grands littérateurs modernes du midi de notre France, nous admirons le large déploiement de ces brillantes facultés, concentrées autrefois dans de trop étroites limites, dans de gracieuses inutilités, dans des productions courtes et passagères, sans but et sans résultat. Nous en admirons l'heureuse application à toutes les plus hautes questions, à tous les plus graves et les plus augustes intérêts, dans des chefs-d'œuvre pour jamais associés à la durée et à l'empire de nos idées et de notre idiome.

Nous le savons, d'ailleurs, la Muse provençale n'avait pas dit son dernier mot. Tout n'était pas fini pour elle. Après un sommeil de six cents ans, une résurrection aussi brillante qu'inespérée l'attendait. Un poète de nos jours, un poète dont le nom est ici sur toutes les lèvres, a exhumé la langue et le génie des troubadours, et prouvé combien les idiomes de notre France méridionale, même retombés à l'état de patois provincial, offrent encore à la poésie d'images pittoresques et de riche harmonie; avec quelle docilité et quelle souplesse de sonorité ils se plient à toutes les exigences, à toutes les modifications de la pensée, et traduisent toutes les voix de la nature et tous les accents de l'âme; avec quel succès ils peuvent le disputer d'élégance à la langue d'Oïl, devenue depuis longtemps la langue littéraire et nationale de toute la France, mûrie et perfectionnée par

tant de grands écrivains, dont plusieurs étaient du Midi, tels que Montaigne et Montesquieu, Fléchier et Massillon. Oui, Jasmin, le poète du Midi, la gloire de l'idiome roman, le troubadour du dix-neuvième siècle, a relevé d'une longue déchéance le musical et brillant dialecte de toute une moitié de l'esprit français à sa naissance, et en a fait de nouveau une langue écrite et littéraire, une langue éloquente et inspirée Jasmin, ce talent naturel et cultivé, cette muse à la fois populaire et noble, naïve et pathétique, a enrichi de ses créations notre grande littérature nationale, en atteignant, sous les formes longtemps dédaignées du langage de l'ancienne Provence, à la perfection du français moderne.

Si la langue d'Oïl est moins musicale que la langue d'Oc, sa parente, si les sons durs, les syllabes sourdes et nasales y prédominent, elle est, en revanche, plus claire, plus concise, plus rationnelle. Il y a séparation plus tranchée d'avec la souche latine; dès le dixième siècle, elle a forme moderne; elle a un caractère identique et homogène au français actuel; dès lors une influence glorieuse lui est assurée.

Les Normands, ces héroïques aventuriers qui avaient si rapidement adopté les mœurs et le génie français, la portent dans la Calabre, dans la Sicile, dans la Grèce, et l'imposent, par le droit de la guerre, à l'Angleterre conquise, et partagée comme un grand fief.

Encore quelques années, et la langue française est parlée dans les assises de Jérusalem : après la conquête de l'Angleterre, les Croisades. A la voix de la France, qui déjà au huitième siècle a, sur son propre territoire, écrasé les hordes musulmanes; à la suite des chevaliers français, des Godefroy, des Baudouin, des Boémond, la chrétienté s'élance au delà du Bosphore;

elle rend à l'islamisme envahisseur ses désastreuses visites, éteint dans des flots de sang l'ardeur conquérante des enfants du prophète. Guerre de Troie des temps modernes, Iliade gothique, où domine la figure si grande et si poétique de la France donnant des rois à Jérusalem et des empereurs à Constantinople.

Ainsi, dès le moyen âge, la France est, aussi bien qu'aujourd'hui, le lien de l'Europe, le foyer de la grande famille chrétienne. De Londres à Naples et à Constantinople, de Paris à Athènes et à Jérusalem, on parle la langue de nos pères. Il y a déjà de la France partout.

Ces vastes aventures, cette guerre poussée si avant dans l'Asie par une armée de peuples hier étrangers l'un à l'autre, aujourd'hui frères ; cette prise de la chrétienne Ilion ; toutes ces royautés françaises improvisées par la victoire au sein des magnificences et des féeries de l'Orient, où la nature est aussi grandiose que les noms et les souvenirs, c'étaient là des merveilles faites pour confondre l'imagination de ceux mêmes qui en avaient été les acteurs et les témoins. La poésie ne pouvait manquer à cette réalité, qui avait tout l'éclat, tout le fantastique d'un beau rêve.

De là, la grande création du moyen âge, cette romanesque épopée de la chevalerie qui fait des fictions avec la vérité, des fables avec l'histoire. De là cette poétique apothéose de Charlemagne, dans les nombreux romans qui viennent se grouper, comme en chœur, autour de ce grand nom. Les choses merveilleuses que la croisade a faites dans le monde, ce spectacle de force et d'héroïsme qu'elle a donné, ont ravivé, au souffle de l'enthousiasme religieux et militaire, la mémoire des guerres de Charlemagne contre les Sarrasins.

Lui aussi, il a fortement ébranlé les imaginations. Ses voyages perpétuels qui le montrent magiquement d'un bout à l'autre de son immense empire, de l'Èbre au Weser, d'Aix-la-Chapelle à Rome, ces royaumes qu'il distribue à ses enfants, les splendeurs de sa cour, les magnificences de ses fêtes, tout cet appareil de puissance et de majesté avait vivement frappé les esprits et laissé d'ineffaçables impressions. Les prodiges de la croisade rappellent ceux du grand empire : Charlemagne devient le héros épique de la lutte entre le Christ et Mahomet. Le glorieux désastre de Roncevaux, la prise de Jérusalem, le passé, le présent, viennent s'unir et se confondre dans cette interminable épopée, qui s'étend et se renouvelle sans cesse, où se personnifie l'imagination du moyen âge, illuminée d'un rayon du soleil d'Orient. Type grandiose de la hiérarchie féodale et de l'ardeur de tous pour la guerre sacrée, le puissant empereur domine le brillant cortége de ses fidèles, de ses douze pairs, de ces intrépides paladins dont les noms inspirent aussi de longs poèmes. C'est à leur tête que pour conquérir les reliques de saint Jacques, ou délivrer le saint tombeau, il accomplit, de l'Espagne à la Palestine, les plus étranges odyssées.

Œuvre étonnante, où l'ignorance même aide à la poésie, où de candides anachronismes affublent le passé du costume fidèle des mœurs contemporaines! Chronique plus vraie encore qu'imaginaire! car l'imagination n'y est que la vivacité du souvenir, et l'idéal que la copie de la réalité.

La seconde série des romans carlovingiens, pleine encore du feu des batailles et de la poésie d'un fier et sauvage héroïsme, étincelante çà et là de sublimes ou de sinistres beautés, est d'ailleurs, au point de vue du

sujet, bien moins importante, bien moins solennelle que la première. La croisade y est remplacée par les luttes féodales. Composés sous des influences locales, les poèmes de cette branche célèbrent les résistances et les révoltes des vassaux, et leur triomphe sur les faibles descendants de Charlemagne. La grande monarchie épique s'y dissout et s'y fractionne comme le grand empire. Charlemagne, par le plus inique des anachronismes, y est rendu solidaire de la décadence et des humiliations de sa postérité, et y tient la place de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve.

Les traditions de l'histoire ancienne reçoivent à leur tour le baptême chevaleresque. Alexandre, pour qui l'Orient a prodigué les trésors de son inépuisable imagination, entre dans notre poésie sous l'armure du chevalier, et avec un monde idéal de tournois et de féeries. La France du moyen âge, dans un naïf mélange de toutes les traditions de l'Orient et de l'Occident sur le héros qui avait voulu les unir, offre à ce grand homme l'hommage de sa crédule admiration et de son candide enthousiasme, en attendant que la France du dix-huitième siècle lui donne, dans Montesquieu, son plus juste, son plus complet, son plus éloquent appréciateur.

L'antique mythologie subira aussi cette métamorphose chevaleresque. Les noms de Jason, d'Hercule, de Thésée, d'Hector, seront jetés dans ce moule uniforme. Le roman se les approprie avec autant de bonne foi que de sans-façon et de grâce.

Si le nom de Charlemagne a spécialement rallié et concentré les souvenirs de la guerre sainte et des luttes féodales, et les premières lueurs d'érudition antique, le nom d'Arthur fixe, en les résumant, toutes les traditions mythologiques, toutes les fables poétiques du Nord.

mêlées à celles de l'Armorique. Ce nouveau cycle de poésies chevaleresques a pour premier modèle le roman de *Brut*, pêle-mêle inouï de réminiscences incomplètes de l'antiquité et de souvenirs nationaux, de traditions vraiment bretonnes. C'est là que figurent l'enchanteur Merlin, si populaire au moyen âge, et l'institution de la Table-Ronde; là s'ouvre cette nouvelle série de fables ingénieuses, qui nous offrent l'idéal de la courtoisie chevaleresque, l'exaltation de l'honneur et de l'amour. La fiction tout élégiaque de Tristan, soutenue par la fiction plus vive et plus animée de Lancelot, unit aux vastes entreprises, aux miracles de force surnaturelle et de conquêtes surhumaines, le raffinement de cet esprit de galanterie, de ce sentiment d'adoration et de ce culte idéalisé pour la femme, qui semble procéder à la fois et du christianisme et du génie chaste et rêveur attribué anciennement aux peuples du Nord.

Les romans du cycle d'Arthur présentent donc le tableau de la chevalerie prise à son plus haut degré d'exaltation sentimentale, de la chevalerie errante et amoureuse. Arthur est le roi de ces preux gracieux et galants, qui font pour leur belle les merveilles que les fiers paladins de Charlemagne accomplissaient pour leur sire et pour Dieu. Pour elles, ils s'en vont, en quête de périls volontaires, désarçonner les plus redoutés champions, combattre géants, dragons, monstres difformes, ou se livrent, sous la feuillée des forêts enchantées, aux molles tristesses, aux vagues rêveries d'un amour de plus en plus mondain et profane. Le coquet héroïsme des tournois a remplacé les luttes gigantesques de la chrétienté contre les mécréants.

A la chevalerie mondaine, à l'idéal de l'héroïsme terrestre et de l'amour humain, l'Église oppose une cheva-

lerie sacerdotale, une romancerie mystique, l'exaltation de l'amour divin, l'idéal de la charité et de la foi. A Tristan et à Lancelot, elle oppose, dans une poésie pieuse et sévère, Titurel et Perceval, ces héros du sanctuaire, en quête du Saint-Graal, du vase sacré de la Cène, symbole de pureté et de participation à la vie céleste.

Alors que les longues épopées chevaleresques brillaient de tout leur éclat, se produisent aussi nos plus élégants trouvères lyriques, et notre culture poétique du nord de la France offre, dans les jolis vers de Thibaut de Champagne, son charme le plus pur de grâce et de délicatesse. La rudesse native de la langue d'Oïl s'y tempère de la douceur élégante de la langue du Midi.

A notre poésie épique du moyen âge correspond, dans un nouvel ordre d'œuvres narratives, le *fabliau*, genre de littérature vraiment indigène et original, où se produit avec le plus d'avantages le talent de nos trouvères, et où le génie conteur de la vieille France est poussé plus loin encore que dans les grandes épopées chevaleresques. C'est dans ces récits courts, familiers, souvent badins et railleurs, peinture caustique et libre de la vie privée, que l'esprit piquant, la verve moqueuse de nos aïeux se montre avec ce mélange d'ingénuité et de finesse que plus tard retrouveront La Fontaine et Molière. Au moyen âge, notre génie littéraire est là, avec un mérite précoce d'aisance, de clarté et de précision.

Comme genres intermédiaires entre le roman épique et le fabliau, n'oublions pas les poèmes narratifs connus sous le nom de *lais*, où a particulièrement excellé Marie de France, et les fables, où cette femme distinguée par le cœur et le talent, et d'autres poètes cachés sous le nom d'*Isopet*, ont parfois deviné la naïveté et la grâce

piquante de La Fontaine, et cet art, qu'il devait porter si loin, d'identifier l'instinct et l'allure connue des animaux avec leur rôle et leur langage humains, et de donner un air de vraisemblance à cette combinaison fantastique des deux natures.

La satire, au moyen âge, trouve autant d'interprètes que la veine héroïque. Les fabliaux en sont la forme la plus fréquente et la plus enjouée. Elle éclate parfois en invectives passionnées, en diatribes virulentes, comme dans les *Bibles* du moine Guyot de Provins et du seigneur de Berze, étonnant mélange d'érudition indigeste et de mordante hyperbole, où sont violemment pris à partie les chefs de la société civile et religieuse, les légistes, les médecins et les gens de métier, où tout devient justiciable de la plus âpre et de la plus colérique censure.

Mais où la verve malicieuse de l'esprit français se dessine et se surpasse, c'est principalement dans les branches diverses du *Roman du Renard,* de cette vaste et interminable comédie historique, de ce gigantesque pamphlet, où est bafouée toute la société contemporaine. C'est la satire complète, dramatique, du monde féodal, la piquante contre-partie, la parodie gravement bouffonne du poème chevaleresque, la burlesque personnification des vices et des misères du moyen âge, mise en regard des prestiges de la romancerie. Iliade du sarcasme, immense apologue en forme d'épopée, où, sous des noms d'animaux, toutes les perversités et toutes les convoitises agissent et se déploient à l'aise, où semblent parler et se mouvoir, dans une action satanique, toutes ces bêtes grotesques et grimaçantes, figurées sur les portails des cathédrales gothiques. Tout le moyen âge est là, vu du mauvais côté. Toutes ses classes, toutes ses professions, servage, bourgeoisie, noblesse, église,

royauté, tout y subit une revue dérisoire, tout y est persiflé, dégradé, hué, avec un étonnant mélange de finesse malicieuse et d'infernale bouffonnerie.

La satire, au moyen âge, se mêle à toutes les parties des lettres; elle nuance d'une teinte railleuse les genres même les plus sérieux; elle anime, çà et là, d'un esprit moqueur et de traits caustiques, la poésie légendaire, ces petites épopées ecclésiastiques et populaires, où le moyen âge traduit à sa manière, et avec une candeur enfantine, l'ineffable et l'infini, et raconte, avec grâce et abandon, des vies de saints, des histoires édifiantes et de consolants miracles.

Elle se déploie, avec plus de liberté et d'emportement, dans les œuvres d'enseignement et de science, dans ces vastes manuels où s'étalait, avec un dogmatisme naïf, le savoir du temps; dans ces poèmes didactiques et moraux, désignés par les titres d'*Image* ou de *Miroir du Monde*, de *Doctrinal*, de *Bestiaire*, de *Volucraire*, de *Lapidaire;* sorte de catéchisme encyclopédique qui se retrouve dans toutes les littératures, au moment où la poétique enfance des peuples fait place aux premières préoccupations scientifiques de leur adolescence.

Déjà aussi, la France écrit l'histoire, comme elle l'a faite, avec âme et grandeur. Dès les premières années du treizième siècle, la prose française, appelée à gouverner la civilisation moderne, s'élève presque à la dignité littéraire dans l'héroïque récit de Villehardouin, dans son étonnante chronique de la croisade de Constantinople. Historien sérieux et candide, d'un style mâle et simplement pittoresque, il a encore quelque chose du ton, des tours, des formules épiques, et de la symétrie du vers.

Après lui vient le naïf et piquant narrateur de la croi-

sade d'Égypte, Joinville, qui écrit avec moins de rude grandeur et plus de bonhomie conteuse que son devancier, dans une prose moins élevée, moins fière, mais plus souple et plus gracieuse, plus agile et plus claire. C'est la vive allure, le tour facile, l'ingénuité touchante du Mémoire, après la majestueuse démarche de l'Épopée.

C'est au douzième siècle, et jusqu'au milieu du treizième, que notre littérature du moyen âge, poésie et prose, suit un mouvement ascensionnel et atteint son point de perfection relative. A cette période appartiennent les plus remarquables tentatives épiques et lyriques de nos trouvères; l'épopée railleuse, l'héroïque facétie du *Renard;* les chroniques animées, colorées des Villehardouin et des Joinville. Age de simplicité, de grandiose primitif dans la poésie, comme dans l'architecture!

Puis l'esprit chevaleresque et poétique commence à décroître; les versions en prose des romans en vers s'accréditent; la satire prévaut sur l'enthousiasme, le poëme allégorique et didactique, sur l'inspiration épique. L'érudition déjà vaste, mais encore confuse et pédantesque, détrône l'idéal.

Cette différence de la première à la seconde moitié du moyen âge a son expression et, pour ainsi dire, sa personnification littéraire dans les deux parties du célèbre *Roman de la Rose,* où les deux époques ont successivement tracé leur image; où le talent gracieux et facile, le ton décent et exquis de Guillaume de Lorris, conservent, même dans la forme déjà allégorique du récit, la courtoisie, la tendresse, l'exaltation des sentiments chevaleresques; où Jean de Mehung, continuant, dans un autre esprit, la romanesque allégorie de son prédécesseur, y déploie l'audace de la pensée, la violence du sarcasme, le cynisme des invectives, dans un prolixe étalage de

subtilités scolastiques et d'érudition mal ordonnée. Informe encyclopédie, à la manière des *Miroirs* et des *Images du Monde,* mais étincelante de saillies satiriques; animée d'un certain sens ironique, goguenard, naïf, et devinant plusieurs des traits de la gaieté intarissable et de l'impitoyable moquerie de Rabelais! C'est à cette grâce vive et moqueuse d'un esprit déjà tout français, et qui se joue avec aisance au sein d'une confuse érudition, que ce vieux poème a dû sa longue popularité. Idolâtré de Clément Marot, qui en publia une édition nouvelle et en retoucha le style avec un soin trop souvent fatal au texte original; exalté encore vers la fin du seizième siècle par le bon Pasquier, qui n'a pas craint de l'opposer aux plus grands poèmes de l'Italie, il a trouvé, en plein siècle de Louis XIV, un dernier adorateur en la personne de La Fontaine, qui l'a honoré d'un culte constant et de quelques imitations.

Notre théâtre, au moyen âge, est la mise en action des genres divers de compositions qui constituent alors l'ensemble de notre littérature. Il dramatise les légendes et les pieux récits tirés de l'ancien et du nouveau Testament, dans les *Miracles* et les *Mystères;* la poésie allégorique et didactique, dans les *Moralités;* le fabliau, dans les *Farces* et les *Soties*. Tout inculte qu'est encore alors chez nous l'art scénique, nous y voyons percer les premières lueurs du génie tragique et comique, qui a tant illustré nos grands siècles littéraires.

La seconde moitié du quatorzième siècle et tout le quinzième, âge de transition entre le moyen âge et la Renaissance, nous montrent, sans doute, le triomphe de plus en plus marqué de la prose sur la poésie, de la réalité sur l'idéal, mais aussi le progrès simultané de la raison et de la langue. Si dans Froissart, qui représente

la deuxième période du moyen âge et en marque la fin, en jetant un dernier et vif éclat sur la féodalité mourante, la langue de la chronique et du conte a un charme infini de naturel et d'abandon, d'ingénuité aimable et piquante, d'imagination douce et légère, de frais et brillant coloris, mais manque encore de la force, de la gravité et de l'élévation que réclament les sujets sérieux, la langue des idées, de la philosophie et de l'histoire, s'annonce dans les judicieux Mémoires de Comines, dont le style simple et net unit à la bonhomie conteuse de ses devanciers une gravité pleine de sens. Avec Comines, le sérieux pénètre dans l'histoire et la pensée dans la prose. On est à l'entrée des temps modernes.

En poésie, le vieil esprit français, qui avait toujours allié une raison pénétrante et fine, une causticité ingénieuse, à la simplesse et à l'ingénuité des littératures naissantes, mais avait conservé, dans ses plus heureuses naïvetés, quelque chose de dur et de gothique et les empreintes de la rouille du moyen âge, efface de plus en plus ce caractère d'étrangeté et de rudesse dans le goût pur, la fine plaisanterie, la sensibilité enjouée de Charles d'Orléans; dans les franches saillies et dans la verve familière, nuancée, par accident, de grâce mélancolique, qui font l'originalité du génie railleur de Villon; enfin, dans un admirable éclair de génie comique, qui perce alors la nuit de notre vieux théâtre. La farce immortelle, la charmante bouffonnerie de l'*Avocat Patelin*, véritable chef-d'œuvre de notre comédie naissante, et le meilleur type du naturel pour la plaisanterie et le dialogue, révélait déjà, dans un style spirituel et précis, la gaieté moqueuse et l'observation profonde, qui, au siècle de Louis XIV, devaient caractériser notre grand comique.

Dans les genres purement narratifs, légers, causti-

ques, la perfection est presque atteinte et le génie national doté d'une de ses irrésistibles séductions; déjà plus d'un nom d'une popularité durable ouvre cette liste de délicieux conteurs, de railleurs aimables, d'attrayants causeurs, charme éternel d'une littérature couronnée aussi de toutes les gloires de la haute poésie et de la grande éloquence.

Il ne manque plus à notre langue que d'être fortifiée et mûrie par la science et par les idées. C'est du seizième siècle que va dater pour elle cette vigoureuse et rapide croissance.

Mais nous ne remplirions pas toute notre tâche, si nous ne constations le rôle que la littérature française a joué en Europe au moyen âge, et l'influence qu'elle exerçait déjà sur les autres littératures.

Nous voyons, en effet, les compositions épiques et lyriques de nos troubadours et de nos trouvères se répandre, presque en même temps, par toute l'Europe, notre littérature chevaleresque franchir les Alpes et les Pyrénées, et arriver aux *Minnesænger* d'Allemagne, comme aux Ménestrels d'Angleterre.

Nous retrouvons dans les *chansons* et les *sirventes* de nos troubadours, dans les légendes, dans la poésie scientifique et allégorique de nos trouvères, l'inspiration première de la sublime vision du Dante. Notre poésie lyrique nous conduit à Pétrarque, qui lui donne un charme suprême de grâce et de délicatesse, d'élégance et d'harmonie. Notre Épopée aboutit à l'Arioste et au Tasse, qui l'élèvent à la hauteur du génie et à la perfection de l'art. La verve narrative et moqueuse de nos *fabliers,* le spirituel bon sens et la malicieuse bonhomie de leurs courtes satires anecdotiques, agissent sur la vive imagination italienne avec non moins d'empire que

nos grands poèmes chevaleresques. Les conteurs italiens empruntent sans cesse aux nôtres le sujet de leurs *Nouvelles*. Boccace surtout jette sur plusieurs de nos meilleurs fabliaux la magie de son style et de son génie, et il se les approprie si bien, par la perfection même qu'il leur donne, il combine si bien la gaieté vive et la malice naïve de ces vieux récits, avec la pureté, l'harmonie et la correction classique de son langage, qu'on a cru que, chez lui, le fond était aussi original que la forme, et qu'il avait créé le genre comme la diction. Molière et La Fontaine, dont le génie était parent du sien, parce qu'il avait été lui-même le continuateur de nos fabliers, ont ignoré souvent qu'ils ne faisaient que lui reprendre leur bien et le nôtre, et qu'ils rendaient à des inventions françaises cet air indigène, cette bonhomie native qui avait tant soit peu disparu sous la pompe et la musique italiennes. Ainsi, la France semble avoir éveillé tous les grands génies de l'Italie; elle touche, par les troubadours et par les trouvères, au Dante et à Pétrarque, à l'Arioste et au Tasse; par les fabliers, à Boccace; et Boccace, par un juste retour, eut plus d'une fois l'honneur d'inspirer La Fontaine et Molière.

Dans la péninsule espagnole, l'influence littéraire de notre moyen âge n'est pas moins remarquable. Les chants d'amour de nos troubabours provençaux ont un écho dans les poésies lyriques de la Catalogne, de la Castille et du Portugal. Nos épopées romanesques ne sont pas moins populaires dans la patrie du Cid. Les traditions religieuses et guerrières du cycle carlovingien, l'exaltation sentimentale, la chevalerie errante et amoureuse des preux de la Table-Ronde, revivent dans quelques unes des plus belles romances espagnoles. Enfin, notre poésie chevaleresque inspire jusqu'à l'im-

mortelle parodie, où, sous la plume de Cervantès, la chevalerie s'est si finement persiflée elle-même; et les souvenirs de *Fierabras* et de Charlemagne trouveront place jusque dans les comédies de Calderon et dans les *imbroglio* de Lope de Vega.

A la suite de la conquête normande, notre poésie lyrique et amoureuse se répand en Angleterre, et, jusqu'au quatorzième siècle, c'est dans notre idiome que les Ménestrels et les poètes anglais écrivent leurs plus gracieuses chansons. C'est en provençal que le roi Richard a composé deux mordants sirventes; c'est en français que Gower a fait des ballades, des chansons et d'autres poésies pleines d'agrément; et Chaucer, le restaurateur de la langue anglaise, après cette longue dépossession où l'avait tenue la nôtre, forme en partie son style sur le modèle de nos plus corrects fabliaux, et imite habilement plusieurs de nos tournures. Par notre vieux théâtre, par les premiers essais du drame sérieux et comique, nous touchons à Shakespeare, à qui nous avons fourni les sujets de quelques unes de ses grandes conceptions dramatiques. Enfin, notre cycle épique de la Table-Ronde se survit, en Angleterre, dans des ballades naïves, où le ton héroïque est tempéré par le badinage et par une nuance de gaieté populaire.

Sans contester à la poésie lyrique de l'Allemagne, au moyen âge, son caractère d'originalité nationale, on peut reconnaître que les *Minnesœnger* se sont plus d'une fois heureusement inspirés de nos chants français, en mêlant à leurs réminiscences un accent indigène de poésie mélancolique et rêveuse. Nos romans épiques se font jour aussi dans l'épopée allemande, qui redit tour à tour les aventures du fils de Pépin et la *quête* mystique du *Graal*. L'Allemagne imite encore notre singulier *Roman*

du Renard, et nous le dispute, mais en nous laissant, comme titre incontestable de propriété, la supériorité de la verve et de la finesse.

Enfin, nos traditions chevaleresques pénètrent jusque dans les glaces du Nord : les paladins de Charlemagne, les galants chevaliers de la cour d'Arthur, sont accueillis dans la littérature nationale de l'Islande et colorent d'un reflet de leur brillant héroïsme le sombre génie des *Sagas*. Aujourd'hui encore, ces lointaines inspirations de notre poésie chevaleresque se perpétuent, avec une éternelle popularité, dans des ballades chères aux paysans de la Suède et de la Norwége.

Ainsi, dès le moyen âge, la littérature française faisait son tour du monde; elle déliait partout la langue des peuples enfants; et, dans quelques régions favorisées, elle suscitait des chefs-d'œuvre, avant d'en produire elle-même, avant d'inaugurer l'ère classique des temps modernes, en offrant enfin à l'admiration de l'Europe ses modèles achevés de pureté, d'élévation, et de goût constamment allié au génie.

Proclamons-le donc à l'éternel honneur de notre dix-neuvième siècle : il a fait acte d'équité et de patriotisme, il a rempli un cher et saint devoir, en s'intéressant à tous les moments de notre belle patrie, en exhumant ses vieux titres, en établissant ses droits séculaires à régner sur la pensée du monde. Oui, nous avons enfin reconnu que l'influence de nos opinions, la toute-puissance de nos idées, l'autorité persuasive de notre langue, ne date pas d'hier; que notre souveraineté intellectuelle et morale a pour elle la longue et majestueuse consécration de l'histoire; que notre civilisation, toute riche qu'elle est encore de force et de jeunesse, a déjà beaucoup duré dans le temps et dans l'espace; que même dans les rudes essais

de son génie, dans les ébauches incorrectes de son idiome, la France était douée d'une grande force d'action civilisatrice; que de très bonne heure elle a marché à grands pas, et entraîné les peuples à sa suite, dans les voies de la science et du génie. Nous avons constaté quelle part la France occupe dans l'héritage intellectuel du genre humain, et quels travaux ont honoré sa forte enfance, son orageuse adolescence. Nous nous sommes convaincus qu'en vertu de ses éléments constitutifs et par la loi même de son être, la France a constamment résumé l'Europe tout entière, l'Europe de douze cents ans, avec son double passé, teutonique et romain, et toute sa vie morale. Et en vérifiant à travers les âges cette perpétuité de vogue et d'influence, en arrivant de progrès en progrès à notre apogée littéraire, justement fiers de cette popularité et de cette domination toujours croissantes du génie français, nous avons acquis le droit de nous écrier : Non, notre belle et noble France n'a point usurpé le sceptre de la civilisation; reine légitime de la société moderne, elle est bien venue à porter la tête haute sous sa couronne de siècles!

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

PENDANT LE SIÉGE DE PARIS

PAR M. VALAT

Tel est le titre d'un ouvrage récemment publié, mais peu connu en province, sur les travaux de l'Académie des Sciences pendant le siége, c'est-à-dire depuis le 5 septembre 1870 jusqu'au 8 février 1871. Comme compte-rendu, fidèle expression des séances hebdomadaires, mais autrement complet que celui qui est officiellement imprimé au nom de l'Académie, il offre un intérêt incontestable; en outre, il tire des circonstances mémorables qui ont vivement réagi sur la nature des travaux et la direction des idées dans la savante Compagnie un mérite singulier. Le simple énoncé du titre des Mémoires offerts ou lus ou discutés formerait à lui seul un chapitre piquant, et les réflexions de l'auteur qui servent de commentaire ou d'appendice, juge compétent de pareils débats en qualité de rédacteur du feuilleton scientifique d'un des grands journaux de Paris, donnent un nouveau prix à ce livre; nous en avons trouvé la lecture aussi attrayante qu'instructive.

C'est un chapitre essentiel de l'histoire contemporaine.

authentique comme il n'en est point de pareil, complétant le récit douloureux d'une lutte sans précédent dans les annales du monde, et dont le souvenir se transmettra aux générations futures pour leur servir d'exemple et de leçon.

Nous avons applaudi à la pensée de l'auteur sans approuver néanmoins toutes ses opinions, sans adopter le blâme ou l'éloge qu'il fait des hommes, ni partager son appréciation des choses. Reconnaissant avec lui l'abaissement moral, cause en grande partie de nos désastres, et admirant avec lui le noble exemple d'activité intellectuelle donné par la première Société scientifique de France, qui ne le cède à aucune de ses nombreuses rivales à l'étranger par l'illustration de ses membres, comme par la continuité de ses travaux, il nous reste un rigoureux devoir à remplir, dans les provinces, celui d'imiter le modèle qui nous est proposé, dans de nouveaux et puissants efforts pour propager ou agrandir la science, sans craindre de la vulgariser; car c'est ainsi que nous contribuerons, dans la mesure de nos forces, à la réforme radicale de nos mœurs, de nos habitudes de mollesse ou de luxe, et de nos institutions.

Le siége de Paris (n'oublions pas qu'il s'agit du premier, et plût à Dieu que nous puissions oublier qu'il n'en fut pas un autre) a révélé des qualités que l'on refusait au génie de la nation française; nous pensons, et les exemples ne manquent pas, que ces qualités ne sont point d'origine récente chez les Parisiens. Depuis les Normands, fatigués de la résistance de Paris, jusqu'à l'horrible famine qui fit saigner le cœur du Béarnais et n'abattit point le courage des assiégés, nos sanglantes défaites, quelles qu'en soient les causes, parlent trop haut pour

que nous ayons le triste orgueil de tirer vanité de ces mêmes qualités; et si nous les avons rappelées, c'est surtout pour nous exciter à acquérir celles qui nous manquent et à relever nos cœurs du découragement funeste qui suit les grands revers.

L'Académie des Sciences, au milieu de la population parisienne donnant de tels exemples de courage et de résignation, sachons-le bien, n'a point failli à la tâche que lui imposait sa haute renommée; elle n'a interrompu ni ses séances, ni ses travaux, admettant, selon son usage, un public nombreux à ses graves discussions. Les maîtres de la science se sont efforcés d'être plus citoyens et moins académiciens. Mettant les ressources de leur expérience et de leur sagacité au service de Paris assiégé, tout ce qu'il leur était possible de tenter ou d'explorer dans l'intérêt de la défense, soit pour découvrir des aliments nouveaux ou ménager ce qui restait de provisions, soit pour produire des engins de guerre, ils l'ont fait, souvent avec succès; et c'est ainsi qu'eux aussi ils ont payé largement leur tribut à la patrie qu'ils voulaient sauver. Les rudes épreuves du siége, comme ses périls de tout genre, les ont trouvés impassibles sur leurs fauteuils, toujours prêts à seconder de nouveaux efforts, toujours préoccupés des destinées d'un grand peuple, qui semblait tout attendre de Paris. C'est justice de rendre honneur à de tels caractères, et de recourir à la science qui les a formés; c'est elle qui donna au monde les Archimède, les Descartes, les Newton, les Papin, les Vaucanson et les Jacquart.

Voici quel est le plan de l'ouvrage, qui se divise en trois sections :

La première, avec le titre d'*avant-propos,* sert d'introduction, et donne sur la nature et la forme des séances

scientifiques des détails intéressants, connus seulement des personnes qui les ont fréquentées.

La seconde est un résumé ou compte-rendu des vingt-quatre séances hebdomadaires tenues pendant le siége. Quoique succinct, il s'étend selon l'importance des sujets, et offre une idée suffisante des matières qui ont été l'objet d'une discussion sérieuse.

La troisième, sous le titre de *considérations générales* et de *conclusions,* apprécie et discute les opinions contradictoires des savants sur les questions d'ordre économique ou social, dont l'Académie a dû se préoccuper.

Chaque partie, comme on le voit, a son attrait particulier, et bien que notre analyse en doive être rapide, elle permettra, nous l'espérons, de reconnaître le mérite d'une œuvre utile qui doit être particulièrement chère et agréable à tous les Français. On en jugera par les chiffres suivants qui expriment la variété et l'importance des sujets traités dans l'espace de cinq mois.

L'Académie a ouvert :

74 discussions sur la construction et les services des aérostats;
52 sur l'hygiène de Paris et son alimentation;
20 sur la défense de Paris et les machines de guerre;
13 sur la météorologie;
11 sur l'astronomie;
9 sur la chimie;
8 sur l'histoire des sciences;

187 en totalité.

PREMIÈRE PARTIE.

AVANT-PROPOS.

Après un hommage au courage parisien pendant le siége, l'auteur s'écrie : *La famine seule a vaincu la résistance;* et, remarquant avec raison que tous les âges, toutes les classes ont rivalisé de constance et d'énergie, il montre les *académiciens sur leurs fauteuils, moins inquiets et moins troublés de l'attaque des ennemis que des questions soumises à leur examen.* Il nous fait connaître ensuite la composition et les usages de l'Académie, et ces détails ne manquent pas d'intérêt. Qu'il nous soit permis d'en reproduire les plus saillants.

L'Académie compte 66 titulaires divisés en 11 sections : 2 secrétaires perpétuels, 10 académiciens libres, 8 associés étrangers, et 100 correspondants tant en France qu'à l'étranger.

Les académiciens associés à l'étranger, admis depuis sa fondation, sont au nombre de 15 pour l'Angleterre, 10 pour la Russie, 4 pour l'Italie, 3 pour le Hanovre, 2 pour la Bavière, 2 pour la Confédération germanique, 2 pour la Suisse, 1 pour le Danemark, 1 pour la Saxe.

Ce titre est vivement recherché et apprécié au dehors. *C'est la plus haute récompense à laquelle l'homme de science puisse aspirer,* dit Owen dans sa lettre de remercîment.

Une autre lettre de Piazzi Smith, directeur de l'Observatoire d'Édimbourg, adressée à M. Delaunay, fait mieux connaître encore l'estime des étrangers pour les travaux de l'Institut. Elle est du 24 janvier 1871. Citons-en les dernières expressions : « C'est donc avec la plus pro-
» fonde sympathie pour vos luttes héroïques, et pour

» l'exemple que vous donnez de dévouement à la science;
» c'est en priant que la Providence intervienne pour terminer la détresse affreuse qui les suit nécessairement
» à présent, que je demeure, avec l'expression de la plus
» haute considération (oh! combien elle est sincère!!),
» votre.... Piazzi Smith. »

Quelques considérations générales sur la critique et celle qui concerne surtout les travaux de l'Académie prennent place à leur tour dans cet avant-propos. Il y est question en particulier d'une chaire d'histologie, qui a malheureusement inspiré de hardis novateurs dans l'expression de leurs thèses. En voici un spécimen :

« Si parfait et si perfectible (dit M. Taule, p. 167), il
» n'a acquis le privilége de la suprématie hiérarchique
» qu'après avoir passé par tous les degrés de la série
» animale. Il ne doit pas non plus se sentir humilié de
» son humble origine, car (comme dit E. Vogt, un Allemand) il est encore plus glorieux pour lui d'être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré. » (*Thèse sur la nature et les propriétés de la matière organisée.* Paris, 1866.)

La critique de l'auteur a ses coudées franches sur des doctrines pareilles, qu'il a raison de stigmatiser au nom de la morale et du bon sens. Un autre, parlant d'un fou qui se croit haï et poursuivi par une locomotive, va jusqu'à dire qu'il n'y a *rien d'impossible ni de contradictoire* à penser que les locomotives peuvent avoir des passions. Cependant, il a des scrupules et avoue naïvement que la chose n'a pas été encore constatée.

Les académiciens, en vertu des Statuts de la fondation du 26 janvier 1699, sont aptes à recevoir quatre ordres d'allocations : 1° la pension ordinaire, fixée à 1,500 fr.; 2° les gratifications extraordinaires; 3° les frais nécessaires aux expériences; 4° les jetons de présence.

Bonaparte, à son retour d'Égypte, fut admis dans la section des mathématiques. Premier consul, il présidait l'Institut dans la séance où fut prononcé l'*Éloge historique de Daubenton,* par Cuvier.

DEUXIÈME PARTIE.

COMPTES-RENDUS.

Séance du 5 septembre. — Elle eut lieu le lendemain du jour où fut envahi le Corps législatif; l'impératrice abandonna les Tuileries, et Jules Favre occupa l'Hôtel-de-Ville; il y avait 42 membres présents. Le chiffre moyen des présences pendant le siége a été de 36, et 250 sujets scientifiques environ ont été étudiés, sur lesquels 74 sont relatifs à l'aérostation.

Est-il possible de diriger les aérostats? La théorie n'est point d'accord jusqu'à ce moment avec la pratique. L'une en admet la possibilité; l'autre, impuissante à résoudre le problème, ne s'est point fait illusion sur l'apparente facilité d'un succès qui semble résulter de la comparaison établie entre le ballon et le navire flottant sur l'eau, comme le ballon voguant dans l'atmosphère. On essaie également de dire que le problème étant possible, on doit arriver à la solution de tout ce qui n'est pas impossible. Ce dernier argument est sans valeur; car, combien de problèmes en mécanique reçoivent de la théorie une solution rationnelle et satisfaisante, qui ne peut être employée dans la pratique pour divers motifs, les uns sensibles, évidents, les autres encore inconnus! Tous ceux, par exemple, qui concernent l'équilibre instable offrent ces graves difficultés

A Paris, les œufs coûtent 25 c.; le beurre salé, 5 fr. le 1/2 kilog.; le jambon, 6 fr. le kilog.

M. Jules Favre à Ferrières.

La *séance du 3 octobre* est remplie par la discussion de divers procédés destinés à la défense ou à l'alimentation de Paris.

Il s'agit de l'affût de l'amiral Labrousse, qui permet de transformer le mouvement du recul du canon en mouvement vertical, qui abaisse la pièce, et la met hors de portée du tir ennemi, en conservant la direction des projectiles.

M. Grimaud présente un sac militaire d'un usage très commode, dont il n'est point l'inventeur. Il fut présenté par le Polonais Microslawski, et approuvé en 1867, sans avoir été adopté, par le général Trochu.

La *séance du 10 octobre* est remplie par des communications sur la nature et les propriétés de diverses substances plus ou moins susceptibles de fournir des aliments; sur la conservation des viandes. La plupart de ces idées, qui sont longuement étudiées et commentées, deviennent inutiles; car déjà les légumes et les salaisons ont disparu, et les Prussiens établissent leurs batteries sur la rive gauche.

Séance du 17 octobre. — M. Chevreul lit un Mémoire de haute philosophie, qui renferme une méthode d'observation dont il présente les applications aux sciences morales et politiques. Le Compte-rendu publié par l'Institut le donne tout entier, et c'est pour cela, sans doute, qu'il n'est point analysé dans l'ouvrage. Un simple fragment, emprunté à l'œuvre de M. Chevreul et qui contient ses conclusions, est encore trop long pour être cité.

Bornons-nous à rapporter *ses espérances dans le triomphe du droit sur la force,* et cette réflexion d'un grand sens, *que la grandeur morale d'un peuple ne se mesure pas à l'étendue superficielle qu'il occupe sur la terre.* Elle lui fut inspirée par l'institution internationale en faveur des blessés, titre d'honneur pour la ville de Genève.

Le 12 octobre, reconnaissance sur Avron et au delà de la Malmaison.

Le 14 octobre, armistice de onze heures à cinq heures. Le château de Saint-Cloud est réduit en cendres.

Le 15 octobre, le général Trochu publie, dans une lettre qui produit une pénible sensation, les tristes pressentiments dont il fut agité dès le début de la guerre, et annonce qu'il déposa, à cette époque, son testament chez M. Ducloux, notaire à Paris, dont il invoque le témoignage.

Séance du 24 octobre. — Cette séance est consacrée à l'exposition d'un système ingénieux sur l'origine des météorites, par M. Stanislas Meunier. Ce Mémoire, qui a pour titre : *Rapport de l'astronomie physique avec la géologie,* présente des considérations d'un vif intérêt.

La sortie du général Ducrot a lieu, et l'on commence à s'habituer à la viande de cheval.

Séance du 31 octobre. — Lecture d'un Mémoire de M. Frémy sur l'osséine, suivie d'observations intéressantes de MM. Chevreul, Dumas et Payen.

Prise de Metz; entrevue de MM. Thiers et Bismark.

Nous passons sans réflexions les séances du 7 et du 14 novembre, qui nous offrent deux faits seulement à consigner : la mort du vénérable M. Duméril, le 12 novembre, et une Note excellente de M. Chevreul sur la nécessité pour l'homme et les animaux d'une nourriture de nature complexe.

La *séance du 21 novembre* présente une discussion importante au point de vue hygiénique; un Mémoire de M. Rabuteau sur l'influence du café et du cacao dans l'alimentation. Il soutient qu'ils ne contribuent pas à la nutrition, mais empêchent la *dénutrition.*

M. Payen n'admet pas cette thèse, surtout pour le cacao, dont les qualités nutritives ont été remarquées par plusieurs personnes. Ainsi, Mme de Sévigné, dont la santé délicate rendait fort pénibles les abstinences imposées à certains jours, disait plus tard : « Depuis que le » chocolat se trouve au nombre des boissons permises » sans interrompre le jeûne, avec cette seule boisson je » puis très bien résister, sans en souffrir, aux jeûnes les » plus prolongés. »

M. Dumas partage cette opinion, et M. Chevreul avoue que la question est difficile.

Décès nombreux de variole.

28 novembre. — Une Note lue par M. Frémy sur l'osséine soulève un débat sur les propriétés nutritives de la gélatine tour-à-tour trop exaltées, puis trop rabaissées. Les aliments simples ne suffisent pas à la nutrition. La fibrine, l'albumine, la gélatine pure ou aromatisée, la graisse, la fécule, prises séparément, sont des aliments insuffisants, à côté desquels les animaux périssent d'inanition.

Proclamation du général Trochu; les troupes sortent de Paris.

5 décembre. — L'une des plus intéressantes, par la communication d'une Note de M. Dumas, annonçant le départ en ballon de M. Janssen, qui va observer en Algérie l'éclipse du 22 décembre : « L'ascension, par le » ballon spécial le *Volta,* s'est accomplie dans les meilleu-

» res conditions, et tout fait espérer le succès d'une
» expédition que menacent des périls de plus d'un genre.
» Les secrétaires perpétuels de l'Académie se portant
» garants du caractère absolument scientifique de l'ex-
» pédition, et de la parfaite loyauté de M. Janssen, l'ont
» recommandé officiellement à la protection et à la bien-
» veillance des autorités et des amis de la science, en
» quelque lieu que les chances du voyage l'aient dirigé.
» Il fut un temps où ce témoignage aurait suffi pour lui
» assurer un accueil chevaleresque dans les lignes enne-
» mies. On nous a appris le doute sur ce point. »

Suivent des pensées plus douloureuses encore, quoique toujours fermes et dignes, du secrétaire perpétuel de l'Institut, sur l'injuste et barbare rigueur du comte de Bismark, renvoyant devant un conseil de guerre les personnes qui, montées en ballon, essaient, sans autorisation préalable, de franchir les lignes ennemies.

12 décembre. — L'observation de l'éclipse totale du soleil, calculée pour le 22 décembre, réclame les soins les plus minutieux et les opérations les plus délicates; elle était attendue par les astronomes de tous les pays, comme devant résoudre l'un des problèmes les plus importants de la théorie stellaire; aussi avait-on confié la mission scientifique à des mains habiles et éprouvées.

Une note de M. Faye, placée en tête du Compte-rendu de la séance, en explique les difficultés et la haute portée. Physiciens, astronomes et savants prennent un vif intérêt à une observation qui fait l'objet de plusieurs expéditions pareilles à celles que dirige M. Janssen. La durée totale de l'éclipse n'étant que de deux minutes, on conçoit combien doit être précise, rapide et sûre l'action de l'observateur.

M. Ch. Deville lit un Mémoire très curieux, qui traite de l'influence exercée par les phénomènes météorologiques sur l'état sanitaire et physiologique; ensuite, il cite plusieurs fragments d'une lettre de M. A. Denis, qui a trouvé dans les papiers de son père un Mémoire, devenu très rare, de M. Coutelle, commandant des aéronautes dans l'armée de Sambre-et-Meuse au siége de Mayence; elle fait connaître la courtoisie chevaleresque des généraux autrichiens, à l'égard des hardis aéronautes chargés d'observer les travaux des assiégés et les positions de l'armée ennemie.

On apprend à Paris la retraite de Chanzy sur le Maine; les pigeons ont cessé de voyager; le beurre se vend 25 fr. la livre.

19 décembre. — M. Chevreul commence la lecture d'un long Mémoire sur les travaux dont la gélatine a été l'objet.

26 décembre. — Le président annonce l'arrestation de M. Thénard, envoyé à Brême par les généraux prussiens. Si la fortune et les titres de savant distingué ou de membre de l'Académie des Sciences sont les seuls motifs de cette mesure, il n'hésite pas à la qualifier d'infâme, et la dénonce à l'Institut, qui proteste avec lui contre une aussi odieuse violation du droit des gens.

M. Chevreul continue l'historique de la gélatine, de Papin en 1682 à d'Arcet et Cadet de Vaux en 1831, et conclut, comme la Commission avait conclu, à l'adoption du bouillon d'os, comme auxiliaire et sans en égaler le mérite à celui du bouillon de viande, contre les prétentions trop absolues des partisans de la gélatine.

M. Chevreul termine par des considérations d'un ordre élevé sur la question du matérialisme et du spiritua-

lisme, qu'il rattache à l'histoire même de ses pensées et de sa méthode philosophique; elles le conduisent à trouver dans la matière un ordre et une harmonie qui exigent une intelligence supérieure, régulatrice, sans laquelle on ne peut expliquer aucun des phénomènes de la nature.

Enfin, reprenant la question fondamentale et actuelle de l'alimentation, M. Chevreul démontre que : 1° l'aliment doit être complexe pour satisfaire au grand nombre de principes immédiats constituant l'animal supérieur; 2° les principes immédiats alimentaires doivent être aussi semblables que possible à ceux qu'il s'agit de remplacer.

Il est rare d'entendre, dans une Académie, des considérations d'un ordre aussi élevé tant au point de vue scientifique qu'au point de vue moral, et le directeur du Muséum d'histoire naturelle nous paraît au niveau de ses illustres prédécesseurs, Buffon et Cuvier.

Les conclusions pratiques de ce Mémoire si remarquable ne sont pas moins dignes d'attention; elles résument ce que le bon sens populaire avait pressenti : 1° que l'agriculture fasse le plus possible à la fois du blé et de la viande; 2° que l'usage de la viande de bouilli et du bouillon de viande se multiplie; 3° que le bouillon d'os soit simplement admis comme supplément, et non comme un remplaçant du bouillon de viande.

M. Soubeiran, redoutant les effets des viandes salées dans l'alimentation, recommande l'usage des viandes desséchées et réduites en poudre, procédé culinaire en usage chez les Chinois et les Mongols.

M. Payen approuve cette idée, susceptible d'une application immense et favorable surtout à l'emmagasinement et aux transports.

On est sorti le 20 décembre : le froid est de — 11°7, et le 26 les troupes sont obligées de rentrer. — Le beurre, 35 fr. la livre; poule, 26 fr.; œufs frais, 2 fr. pièce.

3 janvier 1871. — M. Saint-Claire Deville lit une note sur le froid de 1870. Minimum de température à l'Observatoire, 24 décembre, — 11°7; la moyenne de 1869 a été 2°75, et celle de 1870 a été — 1°07. Un beau Mémoire de M. Renou sur la périodicité des grands froids observés depuis 1400, lui permet de considérer les grands hivers comme formant des groupes naturels de quatre à six autour d'un hiver plus rigoureux, qu'il appelle *central;* ceux qui l'accompagnent prennent le nom d'*hivers latéraux*. Ces groupes se reproduisent tous les quarante-un ans environ, qui concourent assez bien avec les hivers de 1709, 1748, 1789, 1829, 1870.

Froid et neige; la Seine charrie; le plateau d'Avron est évacué. — Œufs à la coque, 3 fr.; fromage de Gruyère, 30 fr.; un lapin, 10 fr.; un dindon, 180 fr.

9 janvier. — Déclaration de M. Chevreul sur le bombardement du Jardin des Plantes par l'armée prussienne, dans la nuit du 8 au 9 janvier, et jusque-là respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

16 janvier. — Le général Morin lit une note sur les cheminées d'appartement, et présente des formules utiles à étudier dans la construction des cheminées pour éviter la fumée et utiliser le combustible.

M. Grimaud de Caux, l'auteur de ce livre, lit une note sur la préservation des maladies transmissibles, et spécialement de la vaccination appliquée à la petite vérole. C'est à la fois une révision des doctrines concernant

la préservation de cette dernière maladie, et une étude nouvelle des moyens de rendre le fléau moins fatal à l'humanité. Peu de sujets ont une importance aussi grave.

Si, comme semblent le confirmer les statistiques récentes, la vaccination est d'une efficacité hypothétique, il est nécessaire de provoquer l'étude d'une maladie transmissible, dont l'histoire a été mal faite, afin d'aviser à la recherche des meilleurs préservatifs.

Une communication du docteur E. Decaisne, dans la séance du 27 février 1871, sur la santé publique pendant le siége de Paris, ajoute un argument d'une grande force contre l'efficacité de la vaccine et des revaccinations comme préservatif de la maladie.

23 janvier. — On annonce la mort du peintre H. Regnault, fils de M. Regnault, de l'Institut, que l'on croit avoir été frappé mortellement dans la journée du 19 janvier, à l'attaque du bois de Buzenval. Tous les efforts qu'on a tentés pour retrouver son corps ont été inutiles. Une note particulière donne avis que le corps a été retrouvé, le 14 janvier, au cimetière du Père-Lachaise (erreur évidente).

Le général Morin indique un moyen pratique de préparer le charbon de bois pour les usages domestiques.

Opérations militaires dirigées par le général Trochu; la journée, bien commencée, n'a pas eu l'issue que l'on pouvait espérer.

30 janvier. — L'Académie française joint ses regrets à ceux de l'Académie des Sciences sur la perte du peintre Regnault. Le secrétaire perpétuel associe à ces regrets ceux que fait éprouver la mort de Gustave Lambert, dont les projets d'expédition au pôle nord ont vivement

occupé l'attention publique; il avait été blessé à Montretout, et vient de succomber aux suites de sa blessure. M. Élie de Beaumont rappelle le Mémoire lu, il y a quatre ans, à l'Académie par M. G. Lambert sur les lois de l'insolation, et cite divers travaux de ce savant qui avait rendu d'éminents services à la science.

Détenus de Mazas délivrés par les factieux; le général Vinoy nommé général en chef de l'armée de Paris. Les armées de secours sont en pleine retraite. Après cent trente-trois jours de siége, l'armistice est signé.

6 février. — Observations de M. Chevreul, dont nous donnons quelques extraits: « Quatre-vingts obus au moins ont frappé le Muséum. Aucun accident grave n'en est résulté fort heureusement. Un obus seul a éclaté dans l'atelier de teinture, et n'a causé que des dégâts matériels. Plusieurs ont passé au-dessus de mon laboratoire sans l'atteindre. »

Une note de M. Grimaud de Caux, insérée dans le Compte-rendu et renvoyée à la Commission du prix Bréant, contient l'historique des recherches entreprises par l'auteur pour découvrir l'origine de l'invasion de Marseille par le choléra de 1865, et constate la découverte de sa transmissibilité, ainsi que son introduction dans cette ville par le navire *Stella.*

C'est à la suite de cette découverte que, sur la proposition du gouvernement français et à l'invitation du gouvernement ottoman, a eu lieu, à Constantinople, une conférence dans laquelle ont été représentés treize États: l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, la Perse, le Portugal, la Prusse, la Russie, la Suède et la Turquie.

13 février. — Une lecture de M. Payen sur le pa-

renchyme des os et les matières grasses du cheval.

20 février. — Une note sur le service météorologique de l'Observatoire de Paris, par M. Delaunay, offre, parmi les détails qui concernent soit les observations faites à l'Observatoire et qui n'ont pas été interrompues, soit les communications internationales que M. Marié-Davy entretenait au dehors, la lettre de M. Piazzi Smith rapportée dans l'avant-propos, témoignage si touchant d'estime et d'affectueuse sympathie.

MM. Berigny et Renou ont poursuivi leurs travaux météorologiques dans les provinces envahies par l'ennemi; la correspondance de M. Renou (Vendôme) rappelle la prévision du froid excessif de décembre, qu'il avait annoncé il y a onze ans.

L'analyse physique du lait est l'objet d'une étude communiquée à l'Académie par M. Grimaud; elle l'a conduit à un usage pratique dont l'économie domestique peut tirer un utile parti : 8 litres de lait réduits à un sixième (1 litre 33) lui ont fourni une substance alimentaire de consistance mielleuse, qui se conserve longtemps ou même indéfiniment; c'est l'origine des boîtes de lait concentré, aujourd'hui répandues dans le commerce, et constituant une grande industrie.

M. Stanislas Meunier envoie une nouvelle note sur la situation astronomique du globe d'où dérivent les météorites. Ses observations le conduisent à l'hypothèse d'un petit globe, satellite de la terre, qui se décompose; et ce qui est vraiment effrayant pour les amateurs de la lune, c'est que M. Meunier pense que celle-ci aura son tour; mais il y en a encore pour quelque temps, le petit globe est en mesure d'alimenter la terre pendant quelques siècles.

TROISIÈME PARTIE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET CONCLUSIONS.

Le résumé finissant, la tâche de l'historien doit finir aussi. L'auteur n'en a pas jugé ainsi : la politique, la morale, la philosophie, dont les grandes voix se font entendre après le second siége de Paris, pour montrer à la France la grandeur de l'abîme où elle a failli s'engloutir, et chercher un remède à nos maux, en indiquant la seule voie qui conduit au salut, ont eu leur tour dans la pensée de M. Grimaud, et il a exprimé gravement ses convictions. Nous devrions les contrôler avec soin, si elles ne nous jetaient dans de longues digressions qu'il nous paraît bon d'éviter; nous dirons donc peu de chose d'une partie du livre à laquelle l'auteur attache sans doute une grande importance. Vous en jugerez, Messieurs :

1° Il signale d'abord les deux maximes proclamées après 1830 : « La puissance des faits » et « la soif de l'or », d'où la déconsidération du principe d'autorité, cause de la révolution de Février.

Le principe du second empire fut une contradiction flagrante : « Il se disait investi du pouvoir par la grâce » de Dieu et la volonté nationale. »

C'est à deux forces directrices de l'humanité qu'il a recours : la *vérité*, exprimant la réalité des principes des choses; la *morale*, qui règle les actions.

2° Il combat une erreur qui s'est légèrement répandue sur la supériorité scientifique de la Prusse, qui, en soixante ans, n'a fourni que dix associés de l'Académie des Sciences. Pour s'en convaincre, il faut lire les lettres d'Alexandre de Humbolt à Varnhagen. La culture intellec-

tuelle des villages allemands est avancée en la comparant à l'instruction de nos paysans, il est vrai ; mais que produit l'éducation populaire obligatoire? Jugez-en par la naïveté d'une jeune fille écrivant à son fiancé : « Quand » vous entrerez dans Paris, profite du pillage pour pren- » dre chez un bijoutier des boucles d'oreilles, que tu me » rapporteras comme souvenir. » Et le corps du fiancé repose aujourd'hui sur le plateau d'Avron.

Chez les Prussiens, les théories de rapacité dominent sous toutes les formes; ils n'admettent pas les brevets d'invention; et quant à nos défaites, elles sont dues à l'ineptie et à l'imprévoyance qui ont mis des troupes mal armées en présence de *gros bataillons,* toujours supérieurs en nombre.

La science allemande enseigne que l'homme dérive du singe; le savant prussien qui a mis cette doctrine en lumière justifie ainsi, en *vrai gorille,* l'emploi brutal des bras de fer qui sont venus inopinément étreindre Paris et la France. Les récits du chevalier de Gentz, conseiller autrichien, admis dans le camp d'un autre Guillaume, expliquaient en 1806 les destinées de la Prusse.

Une étude critique des révolutions opérées dans l'instruction publique depuis 1789 occupe une grande partie de ces considérations; il regrette les anciennes universités provinciales, et la loi radicale sur l'instruction primaire due à M. Guizot lui paraît fatale. Tirant un habile parti de l'opposition que lui fit M. Thiers, il cherche à démontrer qu'elle produit rarement de bons maîtres d'école.

Quelques réflexions sur le rôle que doivent jouer les Académies, une critique des doctrines de Laplace, le conduisent à une revue des principes du positivisme que l'auteur combat dans la personne de M. Littré, qui

confond, comme son maître Aug. Comte, les faits intellectuels, moraux et physiques.

Les conclusions sont faciles à deviner, d'après ce qui précède ; en politique, un principe d'autorité ; en morale et enseignement scientifique, la religion. Et, en finissant, il se demande à quelles conditions l'Académie des Sciences peut et doit devenir une suprême autorité.

1° Qu'elle s'occupe de tout ce qui peut relever la dignité humaine, sans se renfermer dans le cercle étroit des faits physiques ou mathématiques.

2° Qu'elle dispense avec mesure et discernement les grandes récompenses honorifiques ou pécuniaires dont elle dispose, de manière à n'encourager que le mérite et les découvertes utiles.

3° Qu'elle s'efforce surtout de faire bonne justice des intrigants ou des flatteurs qui veulent une part non méritée à ses faveurs, et trop souvent ont faussé les jugements de l'Académie.

Barèges, le 10 août 1871.

Quels flots de pélerins chaque jour, ô Barèges,
Montent vers tes sommets, naguère blancs de neiges!
Tes maisons, tes hôtels, tes huttes de bergers,
Tout, dans tes murs étroits, regorge d'étrangers,
Malades, éclopés, débris de nos armées,
Qui viennent implorer tes ondes renommées!

Ceux-ci vont appuyant leur main sur un bâton,
Ceux-là traînent leur pied chargé de molleton;
L'un sur un char d'osier lentement se balance,
Et l'autre, avec effort, sur deux crosses s'élance;
Une chaise à porteurs nous barre le chemin;
Un pauvre, estropié, crie et nous tend la main.

Pourtant, la joie aux fronts en doux rayons scintille!
On pose là bâton et crosses et béquille;
On s'attable en plein air, et sans plus de façons,
Au-devant des cafés, au-devant des maisons;
On fait sauter gaîment et l'ale et le Champagne;
On fume en regardant le ciel et la montagne.

Un ballon part : les yeux suivent, en s'égarant,
Dans le vague des airs le nouvel astre errant.
Là des bardes forains c'est le groupe bizarre,
Présentant la sébile et pinçant la guitare;

C'est d'ânes au pied sûr un fringant escadron,
Qui promet, sur l'honneur et foi d'Aliboron,
De vous porter, parmi d'effroyables abîmes,
Touriste audacieux, jusqu'aux plus hautes cimes.

Comment dans la douleur tant de tranquillité?
Comment l'oubli des maux dont on est agité,
Et membres retranchés et blessures profondes?
C'est que chacun espère en tes bénignes ondes,
Barèges. Regardez aux Thermes se pressant
D'impatients baigneurs le concours incessant,
De buveurs altérés une foule nombreuse
Savourant, verre en main, la liqueur sulfureuse.
La source coule à flots et ne tarit jamais,
Coupe toujours offerte à la soif des gourmets.

Sous une large voûte en double rang s'allongent
Les grottes où dans l'eau bienfaisante se plongent
Boiteux, manchots, perclus, malades et blessés,
Qui tous, dans ces bassins, par les ondes bercés,
Se laissant doucement aller à l'espérance,
De leur mal chaque jour rêvent la délivrance.

Qui donc de ces sommets qu'habitent les hivers,
De ces rochers montrant partout leurs flancs ouverts;
Qui de ce sol maudit où l'avare nature
Permet à l'homme à peine une rare culture,
A fait jaillir ces eaux, remède à la douleur?
Qui mit sous les glaciers ces trésors de chaleur?
Qui, traçant à ces flots des routes inconnues,
Les fait monter sans bruit à la hauteur des nues?
Qui les rend au toucher suaves, onctueux,
En fait pour le malade un lit voluptueux?
Qui leur donne pour nous des tendresses de mère?
Voyez-les, pour calmer votre souffrance amère,

Héros de Reischoffen, par les balles meurtris,
Presser avec amour vos corps endoloris,
De leur flux le plus doux caresser vos blessures,
Du fer, en les léchant, effacer les morsures.

Le Dieu qui créa l'homme, et créa tout pour lui,
Voulut en sa faiblesse être encor son appui,
A nos tourments sans fin il fit des intermèdes,
A nos maux si divers prépara des remèdes;
Mais ce fut sur les monts, près des sommets glacés,
Que ces pieux présents par lui furent placés.

« Venez, dit-il à l'homme en sa rude existence,
» Venez, ne craignez pas la hauteur, la distance.
» Près de moi, près du ciel, hâtez-vous d'accourir,
» O vous tous qui souffrez, je saurai vous guérir.
» Plus haut, plus haut encor : loin du fracas des villes,
» Loin des égorgements de vos guerres civiles,
» Venez goûter ici le silence et la paix;
» Mais de vos passions laissez en bas le faix.
» Plus de soucis rongeurs, plus d'envie ou de haines;
» Plus de ces noirs pensers dont vos âmes sont pleines.
» Oubliez gloire, honneur, frêles présents du sort,
» Apres ambitions, brûlante soif de l'or,
» Plaisirs faits pour user en un jour votre argile,
» Oubliez tout. N'ayez, mon fils, chose facile,
» Qu'un seul souci : laisser votre Père, en ce lieu,
» Vous soigner, vous traiter avec l'amour d'un Dieu. »

Ainsi vous parle-t-il de sa voix douce et tendre
Ce Dieu qu'avec bonheur tout être doit entendre.
Venez donc, attachant votre main à sa main,
Venez de la santé reprendre le chemin.

Je le sais, par ces temps de trouble et de détresse,
L'esprit plus que le corps en vous souffre et s'affaisse.

Eh bien! pour coup d'essai (le trajet n'est pas long),
Vous allez lentement gravir ce mamelon,
Et vous pourrez là-haut, sans craindre une surprise,
Permettre à vos poumons les fraîcheurs de la brise,
De spectacles divers charmer votre regard,
Chercher l'aigle en la nue, en la forêt l'isard,
Voir briller au soleil l'eau claire qui serpente,
Voir les fleurs que l'été sema sur cette pente.
Vous pourrez à loisir humer, sur ces hauteurs,
Du thym, du serpolet les salubres senteurs;
Car, bien que le pays offre un aspect austère,
Que les riches moissons n'y parent point la terre,
Dieu voulut toutefois que des sites choisis,
Des bois, des prés, des eaux, de fraîches oasis
De sa bonté pour l'homme y fissent voir la trace,
Et que dans la grandeur fleurît aussi la grâce.

Regardez, suspendus comme des nids d'oiseaux,
Sur les bords du torrent, aux mugissantes eaux,
Ces chalets que l'ormeau de ses cimes couronne,
Que des troupeaux bêlants la clameur environne.
Mais... heureuse rencontre! au seuil des parcs voisins
Voilà le lait fumeux coulant dans les bassins.
C'est la chèvre qu'on trait, c'est la génisse errante
Qui brouta sur les pics l'herbe fraîche, odorante.
Le pâtre, simple et bon, vous l'offre avec son cœur;
Acceptez et buvez l'écumante liqueur.
Buvez, buvez encor; jamais plus pur dictame
De la vie en vos sens ne ranima la flamme.

Le malade bientôt, plus agile et plus fort,
De plus hardis travaux pourra tenter l'effort.
Pélerin montagnard, allant de site en site,
O géant de Bigorre! il te fera visite.
Sur tes altiers sommets il ira, plein d'ardeur,
Du soleil qui se couche admirer la splendeur;

Sur d'éternels glaciers porter au loin sa vue,
Et d'horizons sans fin mesurer l'étendue.
Il ira, promeneur tranquille, insoucieux,
Fouler du val de Luz les prés verts et soyeux;
Ou bien, le fouet en main, pressant les cavalcades,
Aux flancs neigeux des monts voir bondir les cascades.

Un mois ainsi mêlé d'action, de repos,
Je veux que mon malade, allègre, frais, dispos,
Riche enfin des trésors d'une santé prospère,
Retourne en son manoir, non sans bénir son Père,
Son Dieu, qui, n'écoutant qu'un invincible amour,
Oublieux des affronts qu'ils lui font chaque jour,
Aux hommes, ses enfants, sur ce mont solitaire,
Verse à grands flots l'air pur et l'onde salutaire.

ÉPILOGUE.

Triste de ne trouver partout que froid accueil,
La muse, un de ces jours, s'arrêta sur mon seuil.
Je fis ces vers, et puis les mis dans mes bagages,
Comme un bouquet cueilli sur de lointaines plages.
— Ils sont boiteux, dira quelqu'un. — Hélas! mon Dieu!
Boiteux? Ignorez-vous que c'est le mal du lieu?

E. Gaussens.

SÉANCE PUBLIQUE

du 21 mars 1872.

PRÉSIDENCE DE M. VAUCHER.

La Séance publique de l'année 1871 n'ayant pu avoir lieu en vertu des douloureuses préoccupations de l'époque à jamais néfaste dont l'Académie a partagé les tristesses, il y avait lieu cette année de réunir, au Concours de l'année 1872, les pièces destinées au Concours de 1871. L'Académie a donc examiné les Mémoires et pièces qui lui ont été adressées, et donné les récompenses qu'elle avait proposées. Le Programme de la Séance n'a subi d'autre modification que celle des discours prononcés, selon l'usage, par les membres récemment admis, qui sont dispensés de tout compliment banal, et peuvent traiter les sujets qui sont à leur convenance.

Le discours d'ouverture a été lu par M. Vaucher, Président de l'Académie. MM. Linder et Brives-Cazes sont entendus à leur tour. M. le Secrétaire général lit le Compte-rendu des travaux des années précédentes. La séance est terminée par la distribution des prix et la lecture des nouveaux sujets du Concours de 1873.

La réunion a été comme à l'ordinaire nombreuse et choisie parmi les notabilités administratives, littéraires et scientifiques. L'auditoire a plus d'une fois témoigné, par ses applaudissements, de son intérêt pour les travaux qui lui ont été présentés et les pièces couronnées par l'Académie.

Discours de M. VAUCHER, Président.

Deux années se sont écoulées, Messieurs, depuis que l'Académie n'a réuni dans cette enceinte l'auditoire d'élite dont la présence est pour elle un témoignage de sympathie si flatteur et si précieux. Cette lacune, dans nos séances publiques annuelles, ne s'explique que trop par les cruelles anxiétés qui ont étreint tous les cœurs et absorbé tous les esprits. Dans cet intervalle si court, que d'événements survenus, que de malheurs subis, que de ruines accumulées! Au milieu de ces catastrophes, qui pourrait s'étonner que les appels de l'Académie n'aient pas été entendus et que les prix qu'elle proposait n'aient tenté aucune ambition? Elle-même, partageant l'angoisse commune, avait besoin de tout son courage pour ne pas suspendre ses travaux. Mais n'attristons pas cette solennité par le souvenir de ces jours néfastes. Sans doute, de rudes épreuves nous affligent encore, et nous ne touchons pas au terme de nos douleurs; mais enfin quelque espoir renaît; un vif désir de régénération anime les cœurs généreux; de patriotiques élans consolent et rassurent, et nos tendances vers une sage décentralisation s'accentuent de plus en plus. Le moment est donc venu pour tous, venu pour notre Académie, de redoubler d'efforts et de coopérer vaillamment à l'œuvre commune. Il faut qu'elle justifie, elle veut justifier de plus en plus le titre dont elle s'honore d'« Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts ».

Les sciences, Messieurs! Ah! nul plus que notre Compagnie ne désire qu'elles se répandent, se vulgarisent et deviennent, dans toute la mesure possible, un patrimoine commun. Mais la science capitale, si je puis ainsi parler, celle que nous voudrions surtout et d'abord voir enseigner à chacun, c'est la science de ses devoirs. Celle-là

mène à toutes les autres, puisqu'elle nous oblige à apprendre, à savoir et à faire tout ce qui est nécessaire au meilleur accomplissement de la tâche dont nous sommes chargés. Nous connaissons toujours assez nos droits ; nous ne sommes que trop enclins à les outrepasser ; nous les réclamons tout au moins dans leur plus absolue plénitude, oubliant sans cesse qu'il est presque impossible de les exercer jusqu'à leur limite extrême sans empiéter sur ceux d'autrui. Apprenons donc nos devoirs. De ce côté, il n'y a pas d'exagération à craindre, et la mesure ne sera jamais dépassée. Quel idéal, Messieurs, que celui d'une société où chacun observerait fidèlement son devoir ! Personne n'y verrait alors ses droits méconnus ; car l'accomplissement de tous les devoirs, c'est, par la force même des choses, le respect et la sauvegarde de tous les droits.

Répandue dans cet esprit, imbue de ces principes, la science ne serait plus l'arbre du bien et du mal, et grâce à cette sage et intelligente culture, elle ne produirait plus que d'excellents fruits. En développant toutes les aptitudes, elle rendrait loyales et honnêtes toutes les ambitions ; elle exciterait les émulations sans provoquer ces luttes haineuses qui nous effraient ; on ne chercherait plus à ravir de vive force ce qu'on aurait le droit de demander et le légitime espoir d'obtenir.

Hors de ces conditions, et comme les meilleures choses, la science elle-même a ses abus et ses dangers. Elle est sans doute une force, mais elle n'est pas une direction. Si elle enfante des merveilles et conduit aux plus sublimes découvertes, elle peut aussi, instrument inconscient et aveugle, fournir des armes aux entreprises les plus perverses et prêter son concours aux plus sinistres projets ; semblable à ces puissantes machines, prodiges

de l'industrie moderne, qui, maintenues dans leur voie et gouvernées par le frein, franchissent toutes les distances et atteignent heureusement le but désiré, mais qui, déraillées, s'élancent à l'aventure et entraînent aux précipices.

Favorisons donc de tous nos efforts l'expansion, la diffusion de la science; mais ne négligeons rien pour en faire toujours une garantie d'ordre, de paix et de sage liberté!

Les belles-lettres et les arts ont aussi à accomplir une œuvre qui n'est ni moins grande ni moins belle. Orner et polir les intelligences, ennoblir les caractères, élever les cœurs, tel est le but auquel ils doivent tendre et qu'ils peuvent atteindre s'ils restent fidèles à leur mission. On dit qu'enthousiasmés par les chants de Tyrtée, les Lacédémoniens durent au poète l'éclatante victoire qu'après de longs revers ils remportèrent sur les Messéniens, et, s'il le faut croire, jamais la poésie n'a pu se glorifier d'un plus magnifique triomphe. Le temps où les odes gagnaient des batailles est peut-être passé; mais celui où le goût des lettres, le sentiment des arts, le culte du vrai et du beau fortifient une nation et lui assurent une incontestable supériorité, ce temps-là, je l'affirme, ne passera jamais. Qu'ils soient donc propagés par nos soins, qu'ils puissent croître et se développer partout avec le même succès, ces germes précieux de prospérité et de grandeur! Sachons enfin nous affranchir du monopole auquel jusqu'à présent nous n'avons été que trop assujétis. Il faut désormais que chacun puisse être prophète dans son pays; mais, pour cela, il faut d'abord que chaque pays sache accueillir et puisse comprendre son prophète.

C'est donc avec une sollicitude toujours plus active

que l'Académie provoquera la création d'œuvres littéraires et artistiques, et avec une satisfaction toujours plus profonde qu'elle en couronnera les auteurs. Mais ici, Messieurs, vous voudrez encore, avant de leur accorder vos suffrages, leur demander compte, non de l'école à laquelle ils appartiennent, toutes les écoles ont leurs maîtres et vous les accueillez tous, mais de l'idée dont ils se sont fait les apôtres et du but qu'ils se sont proposé. Il y a une littérature qui s'efforce de réhabiliter et d'exalter le mal, comme il y a un art qui se plaît dans la contemplation et dans l'étude du laid. Ce n'est ni cette littérature ni cet art que vous encouragerez en les honorant de vos récompenses, le talent, le génie même s'y fussent-ils fourvoyés; car vous n'êtes pas de ceux que l'éclat de la forme peut jamais aveugler sur le danger des doctrines qu'elle décore, et dont elle ne fait qu'aggraver la déplorable influence.

L'expérience en est faite, Messieurs. Nous venons d'apprendre, nous savons maintenant où conduisent ces utopies insensées, ces systèmes monstrueux dont nous avons, indifférents et inactifs, toléré le prosélytisme. Soit confiance, soit apathie, nous les avons laissés saper toutes les bases de l'édifice social, semblant ne pas comprendre qu'il se lézardait de toutes parts et finirait par s'écrouler sur nos têtes. Popularisées par le roman, prêchées par de fougueux missionnaires, exaltées par la poésie elle-même, ces doctrines subversives ont successivement troublé les esprits, égaré les consciences, et enfin armé les bras.

Il ne nous est pas donné d'arracher cette page de notre histoire; il faut, au contraire, qu'elle y reste comme un solennel enseignement. En nous retraçant les malheurs passés, elle nous apprendra à en éviter le retour. Nous y

lirons, et nos enfants après nous, qu'on ne laisse pas impunément battre en brèche les lois fondamentales de l'ordre social; que, dans leur sauvegarde, est le salut commun; et que c'est aux moyens mêmes par lesquels on les attaque que nous devons demander nos armes défensives les plus puissantes et les plus sûres.

A l'œuvre donc, savants, littérateurs, artistes! A l'œuvre tous les hommes de cœur et de bonne volonté! Coalisons-nous aussi; mais, cette fois, pour la propagande du vrai, du bien et du beau. Montrons-nous, dans cette croisade, plus infatigables que nos adversaires eux-mêmes, et, soyez-en sûrs, nous ramènerons à nous toutes les consciences honnêtes, tous les cœurs de bonne foi que de vains sophismes ou de fallacieuses espérances ont malheureusement égarés. Voilà la tâche qui nous est imposée, le devoir que nous avons tous à remplir. Dans la mesure de ses forces, l'Académie n'y faillira pas.

Discours de M. LINDER

SUR L'ORIGINE DES AURORES POLAIRES.

MESSIEURS,

Il est un météore, d'origine encore inconnue, qui semble sortir des glaces polaires et dont les jets lumineux dirigés vers l'équateur atteignent parfois jusqu'aux zones torrides. Sous nos latitudes, il colore l'atmosphère tantôt des lueurs laiteuses plus ou moins vives de l'aube, tantôt des teintes roses ou purpurines du crépuscule; d'autres fois, semblable au reflet d'un immense incendie, il embrase la voûte céleste de lueurs ardentes et mobiles, que traversent des rayons variables de couleur et d'intensité. Tout autre il se montre dans les contrées glacées

du Nord, dont il éclaire les mortelles solitudes, quand le soleil, arrivé à la fin de sa course, disparaît pour de longues semaines sous l'horizon polaire; son éblouissante splendeur en fait alors, non seulement le spectacle le plus merveilleux que l'homme puisse contempler, mais encore la manifestation la plus grandiose des forces que l'éternel Ouvrier met en œuvre ici-bas.

Dans ces contrées, lorsque une aurore boréale va se produire, la brume qui couvre habituellement la partie de l'horizon vers laquelle se dirige la pointe de la boussole, se frange, à la partie supérieure, d'une lueur d'abord indécise, et qui, peu à peu, prend la forme régulière d'un arc jaune pâle. Bientôt cet arc, dont la concavité est tournée vers la terre et dont le sommet est sensiblement situé dans le méridien magnétique, s'étend en largeur et sa lumière devient plus vive; en même temps, des bandes obscures y apparaissent et le divisent en plusieurs arcs concentriques. A partir de ce moment une indescriptible effervescence agite le météore : les arcs de l'aurore s'élèvent et s'abaissent tour à tour; ils oscillent, ils palpitent, ils se rompent, puis se reforment aussitôt avec la vitesse de la pensée. Des rayons lumineux, jaunes, rouges, verts, dardent prompts comme l'éclair, s'allongent, se raccourcissent, augmentent ou diminuent subitement d'éclat; parfois même ils s'éteignent tout à fait pour reparaître plus vifs à l'instant. L'on croirait assister à une décharge, démesurément agrandie, de ces effluences lumineuses si brillantes et si belles que l'électro-magnétisme permet au physicien moderne de produire dans son laboratoire.

Dans leur ascension vers le zénith, les rayons de l'aurore, toujours sensiblement parallèles à l'aiguille de la boussole d'inclinaison (ce qui prouve avec évidence leur origine électrique), se groupent au-dessus de l'horizon, tantôt sous la forme de guirlandes de feu ou de langues

de flamme, tantôt en faisceaux ondulés simulant des draperies embrasées, agitées par la brise; mais lorsqu'ils approchent du sommet de la voûte céleste, ils paraissent tous, par un effet de perspective, converger vers un même point de l'espace, situé sur le prolongement de l'aiguille d'inclinaison; quelquefois ils l'atteignent ou le dépassent, et ils transforment alors le ciel en une vaste coupole lumineuse, constellée d'étoiles, et surmontée d'une couronne enflammée, dont la magnificence dépasse les rêves les plus hardis de notre imagination.

La formation de cette couronne annonce toujours la fin prochaine de l'aurore, comme si la force productrice du phénomène avait épuisé en elle toute son énergie. Dès ce moment, en effet, les rayons deviennent plus rares, plus courts, moins vivement colorés; la couronne et les arcs lumineux se dissolvent peu à peu ou s'éteignent subitement, et bientôt il ne reste plus de la splendide apparition que des plaques nébuleuses, immobiles, pâles et de couleur cendrée, qui disparaissent à leur tour dans une brume analogue à celle par laquelle débuta le météore.

Longtemps on a cru que les aurores boréales sont des phénomènes cosmiques; mais l'immobilité presque absolue de leur centre par rapport à l'observateur, quelle que soit la durée de leur apparition, la nature si caractéristique de leurs effluves lumineux et l'influence directrice qu'elles exercent souvent sur les légers nuages floconneux qui flottent dans les régions supérieures de l'air, démontrent qu'elles participent au mouvement de rotation de notre globe, et que l'atmosphère terrestre est la cause efficiente de leur embrasement; mais c'est à l'intérieur du globe qu'il convient d'en rechercher la principale origine, de même qu'il faut y chercher celle qui donne à la terre ses propriétés magnétiques.

D'intimes rapports unissent, en effet, la production de la lumière polaire au magnétisme terrestre. Jamais aurore boréale n'illumine l'atmosphère, sans que de grandes irrégularités dans les mouvements de la boussole et particulièrement des variations désordonnées de la déclinaison n'annoncent une perturbation profonde dans les conditions d'équilibre des forces magnétiques de la terre. Lorsque cette perturbation s'est développée dans toute son énergie, l'équilibre troublé semble se rétablir par une décharge électrique accompagnée de lumière, de même que dans les nuages orageux le calme renaît par les décharges lumineuses appelées éclairs. Là, toutefois, s'arrête l'analogie entre les deux ordres de phénomènes; car si l'orage électrique, d'ailleurs toujours accompagné de tonnerre et d'éclairs, étend parfois ses ravages sur d'immenses espaces, il n'en est pas moins, à chaque instant, circonscrit dans une région de faible étendue, tandis que l'orage magnétique se développe dans tous les cas sans bruit, parfois même sans production de lumière, étendant instantanément son influence sur une grande partie des continents et des mers, souvent bien au delà des lieux où l'aurore boréale a cessé d'être visible.

Les nuits sans aurore polaire sont rares dans les contrées voisines du pôle magnétique boréal. Presque constamment on y observe des traces plus ou moins vives du météore; constamment on y remarque du trouble dans la marche de l'aiguille aimantée; d'où l'on peut conclure que si les effluves lumineux de l'aurore ne sont pas continus, ce n'est nullement parce que sa cause originelle est intermittente, mais parce que sa puissance ne s'élève pas toujours jusqu'à faire naître dans l'atmosphère des phénomènes lumineux.

Les aurores boréales ne sont pas d'ailleurs spéciales à notre hémisphère; de nombreuses observations faites

dans l'hémisphère sud, à Hobarton, démontrent, au contraire, qu'il ne se produit pas une aurore au pôle magnétique boréal, sans que, au même moment, une aurore australe ne lui corresponde au pôle magnétique opposé.

Ainsi, les hautes régions de l'atmosphère terrestre sont parcourues par un vaste courant électrique qui unit les deux pôles magnétiques de notre globe. Son intensité est, en général, trop faible sous nos latitudes pour exercer une influence sensible sur la marche de l'aiguille aimantée et produire des phénomènes lumineux; mais dans les contrées polaires, où sa dispersion sur un bien moindre espace et peut-être sa hauteur encore peu considérable au-dessus du sol n'ont pu lui faire perdre que peu de son action initiale, le courant agit fortement sur l'aiguille de la boussole, qui s'agite comme luttant entre des forces opposées; ses effluves électriques embrasent l'atmosphère, et, dans leur passage à travers les hautes régions de l'air, attirent à eux les nuages qui s'y trouvent disséminés, et les alignent en traînées parallèles au méridien magnétique ou aux arcs enflammés de l'aurore polaire.

L'instantanéité des changements dans les phénomènes qui accompagnent l'apparition d'une aurore polaire, montre qu'il se produit incessamment, dans l'intensité du courant circumterrestre, des variations brusques, sortes de pulsations qui se succèdent avec une extrême rapidité. Toute variation brusque de l'intensité d'un courant électrique détermine dans les corps voisins des courants induits d'une énergie proportionnée à la variation; la croûte terrestre et les corps conducteurs placés à sa surface doivent obéir à cette loi, et l'observation démontre en effet qu'ils sont constamment parcourus, pendant toute la durée de l'aurore, par des courants électriques changeant de sens, de direction et d'intensité.

S'il est vrai, d'ailleurs, ainsi que l'affirment divers observateurs, que la décharge électrique d'un pôle à l'autre se fait en partie directement par l'écorce terrestre, les variations du courant dérivé doivent de leur côté réagir sur ce courant lui-même et contribuer au trouble observé dans les mouvements de l'aiguille aimantée.

Il n'est plus permis aujourd'hui de douter que la terre n'ait été primitivement une masse en fusion, dont la portion extérieure seule s'est solidifiée en se refroidissant. L'écorce terrestre n'offre encore que peu d'épaisseur et n'est pas également dense dans toute son étendue, mais sa séparation du noyau fluide qu'elle enveloppe semble être faite depuis longtemps, produisant un phénomène analogue à celui que l'on observe dans la planète Saturne, dont le centre ne coïncide pas exactement avec celui de son anneau. La discussion approfondie des variations séculaires du magnétisme terrestre m'a conduit, en effet, à admettre que le noyau interne de notre globe est mobile dans son enveloppe, et que, quelle que soit la cause qui en détermine les propriétés magnétiques, il se comporte, à l'égard de nos aiguilles aimantées, comme le ferait un véritable aimant. Son axe de rotation, différent de celui de l'écorce solide, ne passe pas par le centre de la terre ; il aboutit à la surface extérieure du globe en des points situés, l'un dans les régions arctiques, l'autre dans les régions antarctiques, à des distances inégales des pôles de rotation.

Mais à quelle cause le magnétisme du noyau central est-il dû? Faut-il l'attribuer, comme on l'a fait quelquefois, à la présence d'un noyau métallique, solide et magnétisé, ou à quelque aimant de forme allongée, flottant en quelque sorte dans la masse fluide interne du

globe terrestre? De pareilles suppositions sont la négation de ce que l'astronomie et l'optique nous ont fait connaître de la constitution des mondes, et de ce que la physique et la géologie nous ont révélé jusqu'à ce jour de celle de la terre.

Lorsque Newton développa sa théorie de la gravitation universelle, il émit la pensée que les substances constituantes des astres d'un même système planétaire sont, en grande partie, les mêmes. Plus tard, Laplace donna un grand degré de probabilité à cette hypothèse par sa note sur l'origine et la formation de notre système solaire, dans laquelle son génie, par un remarquable instinct de divination, annonça pour ainsi dire les belles découvertes qui seront à tout jamais l'honneur de notre siècle. L'analyse spectrale, c'est-à-dire l'étude des corps par l'examen de la lumière qu'ils émettent, a déterminé la constitution chimique du soleil et scruté celle des étoiles et des nébuleuses. Chaque jour elle ajoute un résultat à ceux connus la veille; chaque jour elle nous apporte une preuve nouvelle de l'origine des astres qui brillent au firmament, nous enseignant par quelles voies immuables et d'une étonnante simplicité Dieu a réglé cet univers, où la terre apparaît moins qu'une goutte d'eau dans l'immense océan, et dont nous ne saurons jamais assez admirer les merveilleuses harmonies.

Les observations d'Arago sur la lumière solaire, celles plus récentes de MM. Kirchhoff, Angström, Thalen, Janssen, etc., sur la nature chimique de la photosphère ou sur l'auréole lumineuse qui la surmonte, celles enfin de divers physiciens sur la chaleur émise par le soleil, conduisent à considérer cet astre comme un globe en fusion qu'enveloppe une masse incandescente de gaz et de vapeurs métalliques, dont l'hydrogène paraît, presque

à lui seul, former les régions extérieures : le soleil et la terre seraient donc tous deux, à l'intérieur, des globes liquides incandescents; à l'extérieur, des masses gazeuses ou nébuleuses.

Lorsqu'on songe à cette frappante analogie dans la constitution des deux astres, à l'identité presque certaine des corps élémentaires qui les composent et à celle des lois dynamiques en vertu desquelles ils se meuvent dans l'espace; lorsqu'on réfléchit ensuite aux propriétés que possède notre globe d'agir comme un aimant et d'émettre une lumière propre d'origine électrique, peut-on affirmer que la terre seule soit douée d'une activité électro-magnétique? Il semble, ainsi que l'a fait fort justement remarquer l'illustre de Humboldt, qu'une semblable opinion rétrécirait arbitrairement l'horizon des grandes vues cosmologiques. J'admettrai donc, en me laissant guider par l'analogie des faits, que puisque le noyau fluide terrestre, animé d'une rotation rapide sur lui-même, engendre des actions magnétiques, le noyau solaire, dont la constitution et le mouvement sont les mêmes, doit en produire de semblables; que puisque la terre, sous l'influence de ces actions, s'enveloppe d'une sorte d'atmosphère électrique, souvent lumineuse, le soleil, dont l'atmosphère brûlante et les nuages de vapeurs métalliques ne peuvent qu'exalter le phénomène, doit, à plus forte raison, être environné de torrents de lumière.

Messieurs, il arrive quelquefois que d'heureux pressentiments ou des jeux de l'imagination contiennent longtemps, avant toute observation réelle ou sérieuse, le germe d'opinions véritables. L'antiquité grecque est remplie de pareilles rêveries, qui, plus tard, se sont

réalisées. De même, au commencement du dix-huitième siècle, Horrebow émettait cette conjecture que la lumière solaire est « une aurore boréale perpétuelle produite dans l'atmosphère du soleil par l'action contraire des forces magnétiques »; de même encore, cinquante ans plus tard, Coulomb, par une induction hardie, admettait que l'astre central de notre système planétaire exerce sur la terre l'influence qu'un aimant exerce sur un autre.

Or, non seulement aujourd'hui l'influence du soleil sur l'aiguille aimantée est parfaitement démontrée, mais encore il résulte des nombreuses observations faites à Toronto, Hobarton, Sainte-Hélène, Rome, Munich, Trevandrum, etc., et discutées avec une rare sagacité par les Sabine, les Secchi, les Lamont, les Bronn, que l'astre, foyer de lumière et de chaleur de notre système planétaire, se comporte, ainsi que l'analogie l'exige, comme un aimant qui a ses pôles magnétiques tournés dans l'espace vers les mêmes régions célestes que les pôles similaires de la terre.

De plus, il résulte des belles expériences de M. de La Rive que les courants d'électricité se propagent à travers les vapeurs métalliques, et que l'intensité lumineuse qu'ils y acquièrent est très supérieure à celle qu'ils ont dans les gaz raréfiés : les vapeurs métalliques qui entrent dans la composition de la photosphère solaire doivent donc, — si, comme le veut la théorie, elles sont traversées par des courants électriques, — nous envoyer une lumière beaucoup plus vive que celle du gaz dans lequel elle flotte, et cette lumière doit jouir des propriétés rappelant son origine. C'est, en effet, ce que l'observation constate; la photosphère est tellement éblouissante qu'il faut en cacher la surface par un écran opaque pour rendre visible la chromosphère incandescente qui la surmonte,

et sa lumière concorde tellement, par ses propriétés essentielles, avec nos lumières voltaïques, qu'on ne peut que conclure à leur identité d'origine.

Ainsi, de quelque côté que nous dirigions nos regards, nous retrouvons cette unité des causes, cette harmonie des phénomènes, que l'on admire dans la formation des mondes.

Le soleil et la terre, tous deux formés, à leur centre, d'une masse en fusion, et entourés d'une atmosphère, sont doués de la propriété d'émettre une lumière propre et d'exercer une action identique sur les corps aimantés. L'origine de ces propriétés est évidemment électrique, et l'on a tout lieu de supposer qu'elle réside dans la masse centrale en fusion. Il me reste à indiquer en quelques mots, et c'est par là que je terminerai, comment j'en conçois la cause.

Les globes en fusion, qui constituent les masses centrales des deux astres, développent de toute nécessité des actions chimiques incessantes et d'une puissance énorme; ce sont donc des foyers d'électricité. S'ils étaient immobiles dans l'espace, sans aucun doute les électricités de noms contraires, séparées par les réactions chimiques, se recombineraient à l'instant; mais la rotation dont ils sont animés change à chaque moment les conditions électro-chimiques des masses sphéroïdales en mouvement, et engendre très probablement autour d'elles de ces courants galvaniques induits, que nous considérons comme de l'électricité en mouvement dans un circuit fermé, et qui exercent sur l'aiguille aimantée la même action qu'un aimant véritable. Ces courants n'ont pas lieu dans le sens de la rotation de l'astre, mais en sens contraire, et leur circuit aboutissant aux pôles magnétiques se ferme, à travers les régions supérieures

de l'atmosphère, par des effluves lumineux, semblables à ceux qui se produisent dans un circuit voltaïque, forcé de traverser des gaz raréfiés ou des vapeurs métalliques.

Les recherches que je poursuis activement à ce sujet, des expériences entravées jusqu'à présent et que je pense pouvoir entreprendre dans un délai peu éloigné, me permettront bientôt, je l'espère, de vérifier si ces vues sont exactes ou dans quel sens il faudra les modifier.

Discours de M. BRIVES-CAZES

SUR LES LÉGISTES BORDELAIS.

MESSIEURS,

Ma première parole dans cette enceinte devait être l'expression de ma reconnaissance pour l'honneur que je dois à vos suffrages. Mais les circonstances auraient rendu bien tardif ce témoignage de mes sentiments. Aussi, pour me conformer à votre pensée, j'aborde immédiatement le sujet que je devais traiter devant vous.

Un publiciste a dit que les légistes avaient rendu la France impropre à la liberté [1].

Ce jugement, tombé de haut, paraît au moins bien sévère pour ces hommes qui ont eu une influence incontestée sur les destinées de notre pays. C'est, en effet, grâce à eux, qu'en France la fidélité au droit a toujours été invincible, la protestation contre la force toujours

[1] V. Edgard Quinet, *Lettre sur l'histoire de France.*

constante et opiniâtre, malgré de trop fréquentes défaillances. Aussi, sans jamais les aimer beaucoup, s'est-on sans cesse rejeté vers ces hommes qui savaient parler et agir hautement pour la défense du droit. A un moment donné, ils représentent seuls les traditions démocratiques à la façon romaine. Ils ont aussi, au plus haut point, les instincts de notre race : la passion de l'égalité, le désir ardent de l'unité. Mais en plein moyen âge, pour eux, comme pour les riches marchands des villes, ce qu'il fallait avant tout, c'était la sécurité, le droit incontesté d'acquérir et de conserver. « Les intelli- » gences, a dit Augustin Thierry, ne concevaient alors » rien de plus désirable, dans la condition humaine, que » cette liberté toute matérielle. » Qu'on lise les cahiers du tiers-état, si pleins de projets de réformes, d'observations justes, de doléances dignes d'être écoutées, ces cahiers rédigés, expliqués et commentés par les légistes [1], on ne s'étonnera plus que le but suprême de leurs efforts, comme les vœux ardents des classes moyennes, se résumassent dans l'unité nationale et administrative, et que leur idéal à tous fût une royauté puissante et respectée. La lutte qu'ils livraient alors était, en effet, plus sociale que politique. Ce n'est donc pas une raison pour les accuser d'avoir exercé une influence fatale à la liberté.

J'en appelle sans hésiter au rôle des légistes sur notre sol aquitain. Là, au moins autant qu'ailleurs, il est absolument vrai de dire que l'histoire judiciaire de la province se confond presque avec son histoire politique. C'est pourquoi celle-ci, depuis le commencement du seizième siècle notamment, a été faite surtout avec des documents judiciaires, et, si elle est encore si incom-

[1] V. Augustin Thierry, *Histoire du Tiers-État.*

plète, c'est qu'on n'a jusqu'ici fouillé qu'une très faible partie de ces documents (¹). — A mesure qu'on pénètre plus avant dans cette mine immense et féconde, apparaît une nouvelle page de notre histoire locale, et, on peut l'affirmer, se révèle aussitôt, avec une éclatante évidence, l'influence prépondérante des légistes bordelais.

(¹) Pour se faire une idée de l'immensité de ces documents, les seuls qui aient survécu aux ravages du temps et surtout des hommes, il suffira de savoir qu'en outre des *Registres secrets* du Parlement de Bordeaux dont il existe plusieurs copies (les originaux sont perdus) dans quelques bibliothèques publiques et privées, on trouve, sans sortir de Bordeaux, aux seules Archives du département de la Gironde, les manuscrits suivants.

D'abord pour le *Parlement :*

1° Des minutes d'arrêts ou ordonnances, et des registres de transcription des minutes sur parchemin, de 1463 au 30 septembre 1790, classés sous 1,625 numéros contenant chacun soit un registre, soit un cahier, soit une liasse;

2° Des registres d'enregistrement d'édits, lettres-patentes, etc., par le Parlement, de 1462 à 1790, classés sous 55 numéros.

A quoi il faut ajouter une masse de documents judiciaires des dix-septième et dix-huitième siècles, dont le classement est commencé, et qui occupaient, au rez-de-chaussée du bâtiment des Archives, huit grandes travées du sol à la voûte.

Pour la *sénéchaussée* et le *siége présidial de Bordeaux :*

Des minutes, registres ou cartons contenant les sentences, rapports, enquêtes, etc., etc., de cette juridiction, de 1605 à 1790, classés sous 350 numéros. — Ce qui n'est pas classé est encore plus considérable.

Pour les *juridictions du ressort :*

Des minutes et papiers divers des anciennes juridictions royales ou seigneuriales des sénéchaussées de Bordeaux, Bazas, Libourne, etc., de la fin du dix-septième siècle à 1790, classés sous 614 numéros, sans compter ce qui n'est pas encore classé.

Il faut signaler également la collection considérable des *minutes des notaires,* depuis la fin du quinzième siècle, héritage précieux de l'ancien garde-note de Guyenne.

On consultera encore avec fruit la remarquable *Introduction* mise, par M. Jules Delpit, en tête de l'édition municipale du *Livre des Bouillons.*

Aussi loin qu'on remonte dans le passé, c'est dans les premiers rangs de la cité qu'on ne cesse de les voir.

Lorsque, au milieu du quatrième siècle, Ausone célèbre dans ses vers les jurisconsultes et les orateurs de sa chère patrie,

.... Legumque catos fandique potentes,
Præsidium sublime rei [1],

il révèle avec enthousiasme le rôle éclatant des Minervius, des Dynamus, des Glabrio, des Delphidius, de tous ces hommes enfin dont la puissante éloquence retentissait tous les jours dans le forum de *Burdigala* pour la défense des accusés. Pontius Paulinus, saint Paulin lui-même, avait ainsi préludé à une carrière que devait couronner la charité chrétienne. Sans doute, ce sont là plutôt des rhéteurs que des juristes. Ausone, qui avait bientôt quitté le barreau pour professer la grammaire et la rhétorique, ne dissimule pas le peu d'estime que lui inspiraient ceux qui fouillaient avec obstination les origines mêmes du droit [2]. Il subissait par là l'influence d'une époque où tout était en décadence, les talents comme les caractères.

Mais les Barbares avancent. Ils vont balayer cette civilisation décrépite, dont il ne restera, au milieu du plus effroyable désastre, que les éternels principes proclamés par les jurisconsultes romains sur la personne civile et sur la propriété. Et alors, dans ce cataclysme inouï, Bordeaux, à l'ombre de ses vieilles traditions

[1] V. Ausone, *Eydillium*, X. — V. encore Ammien Marcellin et Sidoine Apollinaire, *passim*. — Comp. mes *Études juridiques sur Ausone*, dans le *Recueil de l'Académie de Législation de Toulouse*, t. VIII (1864), p. 578.

[2] V. Ausone, *Profess.* XXII.

municipales miraculeusement conservées, offrira un asile assuré à ces principes. Plus tard encore, lorsque la féodalité s'élèvera sur les ruines du vieux monde, l'Aquitaine restera toujours en possession de la liberté personnelle et de la liberté de la terre. Elle fera une éclatante exception au principe de la propriété féodale qui aura tout envahi. « Même dans ce temps de vasselage uni- » versel, a dit M. Rabanis ([1]), la notion de la propriété » libre, pleine et entière, s'y maintint telle qu'elle était » définie par la loi romaine, ou telle que le moyen âge » la comprenait sous le nom d'*alleu*..... La base légale » de l'état des personnes, c'était la liberté; la base légale » de l'état des propriétés, c'était la franchise. »

Que cette étrange situation, si pleine de contrastes avec tout ce qui l'environnait, provînt soit de la tradition romaine, soit des circonstances particulières de l'invasion germanique, soit du caractère essentiellement indépendant des populations vasconnes, ou bien plutôt encore de toutes ces causes réunies, elle n'en est pas moins d'une solidité telle que des siècles de troubles et de désastres passeront sur elle sans la détruire. C'est sur un sol ainsi préparé que, dès le douzième siècle, pourra germer l'essai de civilisation si heureusement tenté par Éléonore de Guyenne. A cette époque, au milieu de populations adonnées aux expéditions maritimes et aux transactions commerciales ([2]), apparaissent notamment

([1]) V. Rabanis, *Administration municipale et Institutions judiciaires de Bordeaux pendant le moyen âge*. (*Revue de Droit français et étranger*, t. VII (1861), p. 461 et suiv.

([2]) Malgré les calamités qui avaient affligé Bordeaux dès le sixième siècle, son commerce était encore assez étendu. D'après Grégoire de Tours, un négociant syrien, nommé Euphron, y avait établi un comptoir. Après les invasions des Normands, les relations de notre place n'avaient pas tardé à s'étendre dans l'Adriatique, jusqu'en Égypte

les célèbres règlements connus sous le nom de *Rôles d'Oléron* (1). Si ce n'est pas à Bordeaux même qu'ils furent rédigés, il y a tout lieu de croire cependant que les Bordelais n'y restèrent pas étrangers. Déjà, sous l'influence des nécessités d'un commerce de plus en plus actif, surtout avec l'Angleterre, s'étaient formés sur notre place des usages maritimes bien dignes de remarque. Ainsi, le prévôt de l'Ombrière, chargé de rendre la justice aux étrangers, devait statuer « sans longue figure de procès » dans le court intervalle de trois marées. En même temps, tout avait été disposé pour favoriser le commerce et attirer les étrangers « *per la rason*, disait » la Vieille Coutume, *que la villa non era diffamada per* » *los stranis* (2). »

et sur les côtes d'Asie. Au treizième siècle, les marins bordelais avaient une telle réputation qu'en 1259, le roi de Castille, faisant une expédition en Afrique, s'adressa aux jurats de Bordeaux pour obtenir d'eux des vaisseaux et des marins : ce qui lui fut accordé. Il y a bien d'autres preuves encore de l'importance de la marine bordelaise à cette époque. (V. Francisque Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. I, p. 24, 180, etc.)

(1) Ces règlements, longtemps de simples usages maritimes, n'ont été consignés par écrit qu'à la fin du onzième siècle. Conçus « en » vieux termes françois, ressantans le gascon et nullement le nor- » mand ou l'anglois », ils paraissent à Cleirac (*les Us et coutumes de la mer*, p. 2) une œuvre d'autant plus bordelaise que « toutes les hypo- » thèses sont formées pour le voyage de Bourdeaux ». Il n'y est même question nommément que du transport des vins, ce commerce si essentiellement bordelais. Aussi, O'Reilly n'hésite pas à en faire « l'ouvrage d'un Bordelais ». M. Francisque Michel, *op. cit.*, p. 33, ne se prononce pas à cet égard; mais il remarque avec raison que « la » rédaction avait peut-être été faite en vue des tribunaux anglais ». D'où l'on peut induire qu'il ne faut pas trop se préoccuper de ce qu'elle n'ait pas emprunté la langue habituelle des actes bordelais de cette époque.

(2) V. *Coutumes du ressort du Parlement de Bordeaux*, édition des frères Lamothe, p. xxxij. — De plus anciens statuts bordelais, rédi-

Ces préoccupations attestent l'existence à Bordeaux, dès cette époque reculée, d'une classe d'hommes grandis par le commerce et la pratique des franchises municipales. Elle devait arriver, dans le siècle suivant, à une notoriété vraiment éclatante. Il suffit de citer les noms des Beguey, des Dalhan, des Rostanh, des Lambert, des Calhau, des du Soler. Ces familles, qui avaient si fortement aidé à restaurer la ville après les ravages des Normands, n'avaient pas tardé à acquérir une importance avec laquelle les rois d'Angleterre eux-mêmes avaient eu à compter en leur qualité de ducs de Guyenne. En 1235, c'est un du Soler, Rostanh (depuis maire de Bordeaux, en 1237), qui est chargé par Henri III d'une négociation difficile. En 1242, c'est au même Rostanh qu'un commandement militaire est confié. Se figure-t-on bien ce bourgeois, ce marchand du vieux Bordeaux, à la fois ou successivement maire, négociateur, chef militaire? Les faveurs du roi d'Angleterre ne l'éblouiront pas. Il saura, quand il le faudra, s'élever avec une incroyable vigueur contre les exactions de ses lieutenants les plus autorisés, Simon de Montfort, comte de Leicester, par exemple [1].

C'est que pour ce bourgeois, comme pour ses pareils, Bordeaux est une sorte de république placée sous la protection plutôt que sous la domination des rois d'Angleterre, singulièrement intéressés à y ménager les esprits [2]. Presque constamment agitée par des dissen-

gés en langue gasconne, contenaient, d'après Cleirac, qui dit les avoir consultés, de nombreuses prescriptions relatives au commerce. (V. O'Reilly, t. I, p. 569 et 580.)

[1] V. Baurein, *Recherches sur la maison des du Soley.* (*Bulletin Polymathique du Muséum de Bordeaux*, année 1813.)

[2] V. J. Delpit, *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre*, t Ier, p. CCXXI, et suiv.; et *Manuscrit de Wolfembuten, Introd.* — Henri III, Édouard Ier et leurs successeurs ne craignirent

sions violentes, ordinaires aux états républicains, la cité dépend surtout de ces grandes familles bourgeoises, bientôt alliées à la noblesse de la province, bientôt encore nobles elles-mêmes, en dépit de leur origine plébéienne (1). — De leur sein devait sortir au treizième siècle, comme trois siècles plus tard, en pleine Renaissance, à la fois des marchands, des magistrats municipaux et des légistes. Or, ici même, nous n'en sommes pas réduits aux conjectures. Nous possédons un témoignage authentique de leurs efforts soutenus pour conquérir pied à pied l'égalité devant la loi, avec la liberté des personnes et de la terre. Le même document nous a conservé les noms de plusieurs de ces rudes jouteurs qualifiés de *prodhommes*, de *sabis costumers*, d'avocats enfin. Ce sont, pour n'en citer que quelques-uns, Rostanh de Soler, le négociateur de 1235; Ramon Ferradre, Pierre Beguey de la *Rosselha*, Bernard Breuter, Me Pierre de Listrac, Me Ramon de Léon, Me Pierre Ramond, Me Bernard de Vinhas, Me Guilhem de la Rue, Me Hélie de Pomiers, etc. Plus heureux que leurs devanciers, ils ont laissé une œuvre qui est parvenue jusqu'à nous, œuvre formée lentement et qui porte au plus haut point l'empreinte de leurs personnalités. Vous l'avez déjà nommée, Messieurs, c'est la Vieille Coutume de Bordeaux, *las Coustumas de la billa de Bordeü*. En étudiant cet antique document, on est frappé du caractère libéral de ses dispositions. Ce n'est pas seulement l'allodialité du sol bordelais qui y est hautement

pas d'affronter souvent les vifs mécontentements de leurs sujets anglais, en accordant des priviléges considérables aux Bordelais qui fréquentaient le port de Londres, et qui, de leur côté, ne ménagèrent jamais les témoignages de leur reconnaissance. (V. le *Livre des Bouillons*, édit. mun., p. 132, 160, 195, 202, 220, 332, etc., etc.)

(1) V. Rabanis, *op. cit.*, p. 467, 506 et *passim.*; Fr. Michel, *op. cit.*, p. 43 et suiv.

proclamée, la fameuse maxime : ***Le mort saisit le vif,*** cette fiction qui a été la plus puissante machine de guerre contre la féodalité, y est expressément écrite (§ 239). La féodalité elle-même y apparaît avec un caractère de libéralisme étonnant. Les devoirs des seigneurs et des vassaux y sont tracés avec une remarquable équité. Bien plus, la félonie du seigneur est plus punie que celle du vassal (§ 48) ([1]). — Quant aux peines, elles sont dures sans doute, quelquefois même atroces; mais un principe les domine toutes : « Confiscation ni commise n'ont lieu en Guyenne. » (§ 236.) — Et, d'autre part, quel respect surprenant de la personne de l'accusé? ***No volgoren los sabis antiquament,*** dit la Coutume (§ 35), ***qu'om pergossa sa franquessa ni sa libertat.***

Aussi la question, ce mode odieux de l'ancienne procédure criminelle, n'est que très exceptionnellement admise, et, même alors, elle ne présente pas la hideuse barbarie qu'ailleurs elle avait et devait avoir plusieurs siècles encore ([2]).

A côté de ces dispositions protectrices du droit de chacun se trouvent tracées de la même main, avec une grande fermeté, des règles spéciales pour les avocats ([3]). C'est que leurs devoirs avaient grandi en proportion de l'importance qu'ils avaient acquise dans la cité ([4]). Aussi

([1]) V., à cet égard, le travail approfondi de M. L. Saignat : ***Essai sur l'origine de la Coutume de Bordeaux,*** 1861.

([2]) V., à cet égard, l'étude, aussi brillante que solide, de M. E.-H. Brochon fils : ***Essai sur l'histoire de la justice criminelle à Bordeaux,*** 1857.

([3]) V. les § 213 et 214 de la Vieille Coutume. Comp. encore dans le ***Livre des Bouillons,*** édit. mun., p. 127, 136 et 518.

([4]) Dès cette époque reculée, c'est parmi les avocats que se recrutaient la plupart des officiers de la jurade : le clerc de ville, le procureur syndic, le prévôt et les conseillers pensionnaires (***cosselhadors***

conçouraient-ils activement aux actes les plus graves où leurs noms se retrouvent en foule, comme, par exemple, dans la fière déclaration donnée, en 1273, à Édouard I[er] par les maire et jurats, et qui commence ainsi : ***Habemus libertates plenarias, quæ tam circa personas quam circa res consistunt*****.....** (1).

Il faut bien le reconnaître, la couronne d'Angleterre avait toujours montré pour les franchises de la Guyenne un respect qui, bien qu'il fût inspiré sans doute par une pensée de politique habile, n'en avait pas moins gagné à sa cause les populations de cette province. Il semblait que le sort de leurs chères libertés (2) fût indissolublement uni à la souveraineté anglaise. On le vit bien au moment de la conquête de Charles VII. La force des armes françaises put seule vaincre une résistance opiniâtre jusqu'au dernier jour. Lorsqu'il fallut céder cependant, on espéra trouver dans les conditions de la capitulation des garanties pour l'avenir. Mais que pourraient ces garanties, quand la Guyenne serait définitivement entrée dans la sphère d'action de la royauté française, dont les tendances centralisatrices étaient déjà si manifestes? Sans doute que les hommes éminents d'alors ne le pressentaient que trop. — Reconnaissons-le cependant,

pencionaris), sorte de conseil judiciaire de la ville. (V. le *Livre des Bouillons*, p. 505; Statuts de la ville, etc.)

(1) Et plus loin, en finissant : « ... *Diceremus quod omnes homines* » *et omnes terræ liberæ sunt de sui natura... et omnis servitus est* » *contra jus commune...* : *Testes sunt*, M[e] Arnaud Buch, M[e] Johan » Domench, M[e] Johan Girard, M[e] Pey Rausane, M[e] Ramond de la » Ferrieyra, M[e] Arnaud Guiscard, M[e] Arnaud de la Casa, etc., etc. » (V. *Coutumes*, édit. des frères Lamothe, t. II, p. 301 et suiv.)

(2) Ils avaient toujours résisté à se soumettre à la couronne de France, « de crainte, dit Froissart, qu'ils avoient de perdre leurs » franchises et libertez, qu'ils ont de tout temps chery sur toutes » choses. »

Charles VII n'eut pas tous les torts dans cette union un peu forcée. A la suite de ses armées étaient venus en Guyenne de nombreux légistes de tous ordres chargés de façonner le pays à sa nouvelle vie, et de faciliter ainsi la transition. Plusieurs même s'y établirent définitivement, et on les retrouvera plus tard dans les cours de justice de la province. Ils y apportaient la civilisation fortement juridique des régions d'outre-Loire, les conquêtes faites sur la féodalité et les juridictions ecclésiastiques : toutes choses sur lesquelles il n'était pas impossible de s'entendre, d'autant mieux que, grâce à la grande importance qu'avaient toujours eue à Bordeaux les chapitres de Saint-André (1) et de Saint-Seurin (2), l'ordre des juridictions n'avait pas été constamment respecté. Il y avait eu même à cet égard une longue lutte dont on retrouve les traces dans les serments imposés, dès le treizième siècle, aux avocats bordelais,

(1) Ce Chapitre avait déjà fourni à l'Église de Bordeaux et à l'Église en général des dignitaires éminents : les papes Clément V et Boniface IX ; les cardinaux Arnaud de Pelegrue, Raimond de Gout, Arnaud de Canteloup et François de Hugocionio ; les archevêques de Bordeaux Gaufridus III, Géraud de Malemort, Boson de Salignac, Amanieu de la Mothe, David de Montferrand et Pierre Berland. En outre, plusieurs évêques étaient sortis de ses rangs. (V. Lopez, p. 305 et suiv.) — Comme, pour être chanoine, il fallait, si on n'était noble, être gradué en théologie, en droit canon ou civil, il était naturellement arrivé que des chanoines de Saint-André avaient pris place dans les cours de justice de Bordeaux. Leur importance tenait du reste à la fois à leur science et à leurs relations de famille, recrutés qu'ils étaient, le plus souvent, parmi les enfants de la riche bourgeoisie bordelaise.

(2) L'histoire de Bordeaux est pleine des conflits de préséances et des luttes d'autorité qui, jusqu'en 1789, ne cessèrent de se produire entre ce chapitre et celui de Saint-André. Il y aurait même eu, au moyen âge, une cause toute spéciale d'antagonisme entre ces deux puissantes corporations, s'il est vrai que l'une tint pour le parti français pendant que l'autre tenait pour le parti anglais. (Comp.

qui devaient s'engager à ne pas plaider devant les juridictions ecclésiastiques (1). Mais la résistance n'avait pas été heureuse pour les légistes, si l'on en croit l'un d'eux, qui, au nom du procureur du roi, déclarait, devant les Grands-Jours de 1459, qu'« au temps des Anglois, n'y » avoit pas grant justice temporelle, et les gens d'église » gouvernoient tout (2). » Aussi n'avait-on pas trop mal accueilli les commissaires que, en 1454, Charles VII avait envoyés pour reformer la justice de la province, non plus que les ordonnances qu'ils avaient aussitôt rendues pour réprimer les étranges usurpations des juges d'église. — La situation ne devait pas cependant rentrer de sitôt dans un état normal, et l'on vit en effet la lutte se continuer encore plusieurs années, grâce à l'opiniâtre insistance de l'archevêque Blaise de Gréelle, tout ancien avocat au Parlement de Paris qu'il eût été.

Arch. hist., t. III. p. 47 et suiv.; *Livre des Bouillons*, édit. mun., p. 424 et suiv.). — Il est à remarquer que, bien plus tard encore, le chapitre de Saint-Seurin s'obstina à témoigner, à l'égard des juridictions bordelaises, une défiance étrange, manifestée notamment par l'obtention de lettres d'évocation qui renvoyaient à Toulouse la connaissance de toutes ses affaires litigieuses. — Il existe aux Archives départementales de nombreux documents venus de ce Chapitre, et qui n'ont jamais été étudiés d'une façon suivie et complète. Là, peut-être, est le secret de cette longue hostilité.

(1) V. *Livre des Bouillons*, édit. mun., p. 427 et suiv.

(2) V. *Arch. historiques de la Gironde*, t. IX, p. 45 et suiv., 343 et suiv. — Les clercs avaient été partout plus versés jadis que tous autres dans la connaissance du droit civil et du droit canon. « Une grande partie des avocats étaient ecclésiastiques, » a dit Monteil, *Hist. des Français des divers états*, t. II, p. 529, note 2. — En Guyenne, on remarque que, dans les juridictions même civiles, de nombreux chanoines de Saint-André et de Saint-Seurin occupaient, au quatorzième et au quinzième siècle, des postes importants. Ainsi, en 1442, Guillaume Bec, chanoine de Saint-André, était nommé, par le roi d'Angleterre, juge général des appels en la cour de Gascogne. V. Brequigny, à cette date.)

Il devait appartenir au Parlement de Bordeaux de mettre un peu de régularité au milieu de ces conflits invétérés. Mais une mission plus haute l'attendait. Issu d'une promesse expresse du traité de capitulation ([1]), il s'attribua en effet, pendant toute son existence, le caractère éminent de conservateur des franchises et libertés garanties par ce traité. Aussi, dès ses premières années et jusqu'à ses derniers jours, ne cessa-t-il jamais d'enrayer, sinon d'arrêter les actes de l'autorité royale où il voyait une atteinte grave au pacte de 1451 ([2]). — Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la longue série de ses remontrances et les réserves souvent énergiques qui accompagnèrent ses enregistrements forcés. Comment n'en aurait-il pas été ainsi? Formé d'abord avec des éléments empruntés au Parlement de Paris, le

([1]) Les Bordelais, en stipulant l'institution d'une cour souveraine sur leur territoire, n'avaient exigé du roi de France que ce qu'ils avaient fini par obtenir du roi d'Angleterre, sous le nom de *Cour supérieure (curia superioritatis)*. (V. le *Livre des Bouillons*, édit. mun., p. 214; les *Arch. hist. de la Gironde*, t. IX, p. XI.) — Du reste, cette concession de Charles VII rentrait parfaitement dans sa politique à l'égard du Parlement de Paris. (V. Dansin, *Hist. du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII*, p. 128.)

([2]) Il semble qu'aux approches de 1789, ces vieux sentiments si vivaces encore autant dans la population que parmi les magistrats, dominassent même alors tous les esprits. On affecte de rappeler qu'on est un *peuple conquis;* mais c'est pour revendiquer hautement les conditions de la capitulation. (V. la *Protestation du Parlement* contre sa translation à Libourne, du 25 décembre 1787; ses arrêts rendus et ses Mémoires publiés pendant son exil dans cette ville, en 1788 [*Biblioth. de Bordeaux*, n° 25526]; l'*Adresse au roi* par la jurade de Bordeaux, du 10 mars 1788; l'*Adresse des avocats* en 1787, et l'interpellation faite aux jurats de 1786 par Duranteau, comme doyen de l'ordre; Chauvot, le *Barreau de Bordeaux*, p. 69. Comp. encore : *Profession d'un homme d'État*, 1788 ; — *Entretiens d'un militaire et d'un simple citoyen sur les remontrances du Parlement de Bordeaux; — Réflexions d'un voyageur sur le Parlement de Bordeaux*, etc., etc.)

Parlement de Bordeaux n'avait pas tardé à être envahi par des enfants du pays, par les fils de cette riche bourgeoisie bordelaise, toujours si attachée à ses libertés locales. Le mode de recrutement de ce corps n'avait pas peu contribué à ce résultat important. Une ancienne tradition parlementaire, confirmée à certains égards par l'ordonnance royale du 28 octobre 1446, autorisait les Cours souveraines à présenter, en cas de vacance d'un siége de président ou de conseiller, trois candidats entre lesquels le roi choisissait presque toujours le premier présenté. Malheureusement, un système si libéral de nomination ne devait pas survivre aux nécessités financières créées par les guerres qui, dès les premières années du seizième siècle, avaient commencé à affliger et à ruiner le pays. Bientôt on en était venu à vendre les charges de judicature, comme tous les autres offices [1]. Bientôt l'antique défense de trafiquer de ces charges avait été ouvertement violée. « Vendre publi- » quement la place de juge, a dit Voltaire, et faire jurer » à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'est une sottise » sacrilége qui a été une de nos modes. » Le Parlement de Bordeaux ne tarda pas à ressentir les effets de cette odieuse vénalité [2]. Son caractère en souffrit d'autant plus, que le moment était dès lors venu de la résistance ferme et obstinée en face d'un pouvoir inclinant de plus en plus vers l'arbitraire le moins dissimulé. La royauté

(1) V. *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des commissaires de 1549*, p. 21 et suiv.

(2) On sait comment Montesquieu (*Esprit des lois*, livre V, ch. IX) a cru devoir justifier la vénalité dans les états monarchiques. Elle rend, dit-il, les ordres de l'état plus permanents; et un peu plus loin : « La manière de s'avancer par les richesses inspire et entre- » tient l'industrie : chose dont cette espèce de gouvernement a » grand besoin. »

avec François I[er] avait tourné au despotisme. C'est l'apogée du pouvoir absolu.

Cependant, tout esprit d'indépendance n'était pas encore éteint dans les rangs parlementaires. Quand le mercredi 28 août 1548, vers neuf heures du matin, au son lugubre du tocsin de la cloche municipale, Bordeaux s'était soulevé en armes pour empêcher l'exécution de l'édit sur la gabelle, violation flagrante d'un article formel de la capitulation, le Parlement n'avait pas hésité à appuyer la protestation du peuple. Plusieurs de ses membres, un président en tête, M[e] Geoffroy de Lachassaigne, avaient même été compromis pour leur participation trop active à la sédition. Ils s'excusèrent plus tard en prétextant la violence faite à leurs personnes. Il est plus vraisemblable qu'ils avaient cédé, comme les plus notables bourgeois de Bordeaux, aux sentiments qu'avait inspirés à tous un acte arbitraire et vexatoire. Le Parlement n'avait même pas attendu l'heure de la révolte pour protester énergiquement, malgré la tactique machiavélique du roi qui avait assigné, sur les plus clairs deniers de la gabelle, ses gages le plus souvent mal payés (1). Le barreau s'était joint à lui dans cette circonstance, comme il devait le faire dans le siècle suivant pour résister au despotisme d'un gouverneur, et c'est un avocat, M[e] Le Blanc, qui était allé présenter au roi la défense de Bordeaux, vaincu et humilié par le connétable de Montmorency (2).

Il est certain que le palais présentait alors le rare spectacle d'une réunion d'hommes éminents à tous égards. « A Bourdeaux, dit Joseph Scaliger, du temps de

(1) V. *Le Parlement de Bordeaux et la Cour des commissaires de 1549*, p. 9.
(2) V. son discours dans dom Devienne, p. 515 et suiv.

» mon père (Jules César, décédé en 1558), entre soixante » sénateurs, il y en avoit plus de vingt habiles et doctes » personnages. » Il me suffira de citer les présidents Nicolas Boyer et Geoffroy de Lachassaigne, les conseillers Guy de Goulard, dit de Brassac, Charles de Malvin (de Cessac), Jean Dibarrola, Guillaume de Lur, dit de Longa, Jean et Léonard Alesme, Arnaud de Ferron, Dominique de Ram. — Au barreau brillaient François Ranconnet, Guillaume Le Blanc, Bernard de Laburthe, Richard Duplessis, Pierre Essenault, Guillaume de Bourdeaux, François Maleret, François de Malleville, et bien d'autres encore. Tous ces hommes s'étaient distingués par une remarquable alliance de la science du droit avec les belles-lettres. Grâce à eux s'était formé, à Bordeaux, un foyer lumineux dont les rayons s'étendaient au delà du ressort, si bien que l'un de vous, Messieurs, traçant avec sa plume élégante et son érudition profonde le tableau saisissant des lettres à Bordeaux vers cette époque [1], se trouve avoir révélé par là même l'état vrai du palais dans cette période importante de notre histoire locale.

Qu'on ne croie pas cependant que le charme des études littéraires eût étouffé chez ces légistes éminents tout sentiment d'indépendance en face d'un pouvoir de plus en plus absolu. La science du droit, qui conduit nécessairement à rechercher les fondements mêmes de la société, eût suffi pour les préserver de ce malheur; aussi bien la Réforme vient de jeter autour d'eux, et jusque dans leurs rangs, les éléments de la discorde la plus violente. Si les vieux parlementaires voient avec

[1] M. Dezeimeris, *de la Renaissance des lettres à Bordeaux au seizième siècle;* et encore : *Remarques et corrections d'Estienne de La Boëtie,* Introd. (T. Ier des *Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne.*)

épouvante s'écrouler, sous les coups redoublés de la révolte à main armée, cette antique alliance de l'unité religieuse et de l'unité politique qu'ils avaient toujours confondues dans la personne sacrée du roi; s'ils croient assister à la destruction de la société elle-même, plusieurs jeunes conseillers, les avocats surtout, adhèrent avec éclat aux idées nouvelles. N'est-ce pas la forme, indiquée par les mœurs du temps, sous laquelle devait et pouvait se produire l'opposition politique et quelque peu révolutionnaire des amis de la liberté? « Il n'étoit fils de bonne mère qui n'en voulust gouster, » a dit Montluc, qui savait bien à quoi s'en tenir à cet égard. Par malheur, on avait de part et d'autre couru aux extrêmes, et, au lieu de la liberté, c'est la licence qui s'était montrée, en même temps que trop de caractères avaient peu à peu glissé vers la servilité. Vainement un tout jeune homme, presque un enfant, a-t-il poussé un cri d'alarme. Étienne de la Boëtie, — car c'est lui-même, — n'a pas attendu de s'asseoir avant l'âge requis sur un siége de conseiller ([1]), pour sonder d'un regard profond la plaie vive de la société de son temps. Ce n'est pas lui qui se consolera jamais de la liberté absente par le charme des lettres dans lesquelles il excelle cependant, de l'aveu de ses contemporains. Dans un style qui nous étonne par son énergique clarté, au moment où la langue française commence à peine à se former, il fait entendre, le premier, de mâles paroles, écho d'une âme aussi juste qu'élevée. Où ce jeune conseiller, qui du premier coup se place en tête des Girondins de la Renaissance, a-t-il

([1]) Il avait été reçu, le 17 mai 1554, *per favorem*, à cause de sa « suffisance », en remplacement de Guillaume de Lur, *dit* de Longa. Il mourut le 18 août 1563. (V. son éloge, par M. Compans; et encore: R. Dezeimeris, *Remarques et corrections*, etc., etc., *supra cit.*)

donc puisé les qualités éminentes qui lui font devancer son siècle, et le constituent en quelque sorte le précurseur des Girondins de la Révolution? Le milieu dans lequel il vit et où se trouvent des hommes comme le premier président Benoît de Lagebaston ([1]), le courant nouveau qui emporte autour de lui les peuples et les rois, les agitations qui ébranlent les assises les plus profondes de la société, tout ce mouvement, en un mot, a fécondé son génie, et lui a inspiré son beau ***Discours sur la servitude volontaire.*** Le légiste s'est tout à coup révélé homme d'état de premier ordre, et il ne sera pas de longtemps dépassé dans la voie qu'il a si hardiment ouverte. S'élevant en même temps au-dessus des opinions exaltées de son siècle, il a deviné le secret de ces luttes fratricides excitées par l'ambition des grands, plus encore que par le fanatisme, de ces guerres incessantes où la religion n'était le plus souvent qu'un prétexte pour chacun des partis, successivement vainqueur et vaincu, mais toujours prêt à se servir de la victoire pour étouffer la liberté. Toute la pensée de La Boëtie, à cet égard, se retrouve dans les paroles qu'à son lit de mort il adressait à l'un des frères de son ami Montaigne : « Je » vous jure que de tous ceulx qui se sont mis à la réfor» mation de l'Église, je n'ay jamais pensé qu'il y en ait

([1]) Jacques Benoît, plus connu sous le nom de *Lagebaston*, s'était élevé, par ses services et son mérite éminent, de l'office de juge des exempts ès-cas royaux au duché d'Angoumois, à celui de conseiller au Parlement de Bordeaux, où il fut reçu le 8 juin 1545. Bientôt promu quart président (22 juin 1551), il devint premier président le 30 juillet 1555, et mourut, non sans avoir connu l'adversité, le 1er septembre 1583. C'est une des plus grandes figures de son temps. (V. Delurbe, *de Viris illustribus*; *Mémoires* du président de Thou et de Montluc, *passim*; *le Parlement de Bordeaux et le premier président de Lagebaston*, par M. Peyrot, 1863.)

» eu un seul qui s'y soit mis avecques meilleur zèle, plus » entière, sincère et simple affection que vous. Et croys » certainement que les seuls vices de nos prélats, qui ont » sans doubte besoing d'une grande correction, et quel» ques imperfections que le cours du temps a apportés » en nostre Église, vous ont incité à cela. Je ne vous en » veulx pour cette heure de mouvoir; car aussy ne » prié-je pas volontiers personne de faire quoy que ce » soit contre sa conscience. Mais je vous veulx bien » advertir..... Fuyez ces extremités : ne soyez poinct si » aspre et si violent; accomodez-vous à eulx. Ne faictes » poinct de bande et de corps à part; joignez-vous ensem» ble. Vous voyez combien de ruines ces dissentions ont » apporté en ce roiaume; et vous repons qu'elles en » apporteront de bien plus grandes (1). »

C'est Montaigne lui-même qui nous a conservé cette expression touchante de la dernière pensée de son ami, de ce collègue dont il a dit « que nostre Guyenne n'a » iamais rien veu de pareil à luy parmi les hommes de » sa robbe ». L'auteur des *Essais,* aussi peu légiste qu'il fût ou qu'il voulût le paraître (2), avait assez vécu au

(1) V. *Lettre V, ou Extrait d'une lettre que M. le conseiller de Montaigne escripvit à Mgr de Montaigne, son père,* etc., etc.

(2) D'abord conseiller à la cour des généraux des aydes établie à Périgueux en juin 1554, Michel Eyquem, sieur de Montaigne, devint, le 3 décembre 1557 (sous quelques réserves cependant) (V. *Arch. hist.,* t. VI, p. 7), membre du Parlement de Bordeaux, après l'incorporation de la cour des généraux à cette cour, sous le nom de Chambre des Requêtes et Cour des Aydes (édit de septembre 1557). Mais ce ne fut que plus tard, après l'édit d'août 1561, qui supprima cette chambre et incorpora définitivement ses officiers au Parlement, après l'édit de jussion du 20 septembre suivant et l'enregistrement de cet édit, qui n'eut lieu que le 13 novembre suivant, que Montaigne et ses collègues des aydes furent bien et réellement reçus conseillers au Parlement. — Montaigne résigna, en 1570, son office de conseiller

palais pour que son témoignage soit ici d'un grand poids. Il avait dû même apprécier mieux que personne la générosité courageuse de ce jeune homme plein de foi dans le triomphe de la liberté et du droit. Pour lui-même, sans doute, ces belles espérances pouvaient bien n'être que de brillantes illusions. Il n'avait pas de la nature humaine une aussi bonne opinion que son ami. Libre penseur, plein de prudence et de réserve, il n'était pas sans grande défiance sur les hommes et sur les choses. Aussi affectait-il l'indifférence philosophique et se retranchait-il volontiers dans un scepticisme timide, mais fort commode, qui devait faire le succès de son livre aux époques de trouble et de désordre dans les esprits. Ce n'est pas lui qui se jettera dans la mêlée des partis, et, bien que libéral au fond, il s'efforcera de rester étranger au mouvement politique de son temps. Il lui convient mieux de s'attaquer, par le doute et la raillerie, aux idées reçues sans examen, aux doctrines morales et politiques accréditées par le seul cours des siècles, à toutes ces données enfin que le public accepte, mais ne contrôle jamais. Il sera en cela le précurseur de Voltaire, comme son ami l'est, à certains égards, de Montesquieu.

Que de gloires à la fois pour Bordeaux et pour ses légistes ! Les idées qu'ils ont fait jaillir avec tant d'éclat ne périront plus. Viennent de longues années de silence, s'il n'y est plus question de liberté, du moins l'étude du droit y sera plus que jamais en grand honneur. Par là même tout peut être encore et sera sûrement sauvé un jour. En attendant, le barreau de Bordeaux a conquis

en faveur de Florimond de Raymond. Son père était mort en 1569, et rien ne le retenait plus dans un ordre pour lequel il n'avait jamais eu de goût. (V. Grün, *la Vie publique de Montaigne*, ch. III, p. 72 et suiv.)

désormais une position digne de remarque. Il forme, à lui seul, un ordre dans la cité, entre les gentilshommes et les marchands. Parmi les six jurats, il y en a deux avocats (1), et il en sera ainsi jusqu'en 1789. C'est un fait dont on ne trouverait peut-être pas ailleurs un pareil exemple. Il atteste avec évidence la position exceptionnelle que les légistes s'étaient faite et avaient su maintenir dans la capitale de la Guyenne, où ils avaient déjà depuis longtemps la haute main, pour l'administration de ses affaires, par les divers postes qu'ils occupaient dans la jurade. N'est-ce pas encore de leurs rangs que sortiront les chroniqueurs de la ville, les Delurbe, les Darnal, les Pontelier et les Tillet, ces utiles conservateurs de nos annales (2)?

Mais, tout à coup, au milieu de cette paix profonde, sous

(1) La division des jurats en trois ordres : gentilshommes, avocats et marchands, doit dater des premières années du dix-septième siècle; il en est déjà question dans les élections municipales de l'année 1611. — Au dix-huitième siècle, l'ancien usage, qui avait été quelque peu modifié par des arrêts du conseil en date du 18 juillet 1670 et 29 juin 1705, fut définitivement consacré par un nouvel arrêt du 6 avril 1759, par lequel le roi ordonna que le Corps de ville de Bordeaux continuerait d'être composé, comme par le passé, d'un maire, d'un sous-maire, de deux jurats gentilshommes, de deux jurats avocats, de deux jurats négociants, d'un procureur syndic et d'un clerc ou secrétaire; que, « dans toutes les assemblées de l'Hôtel-de-» Ville, les six jurats garderont entre eux les rangs accoutumés; » que les jurats avocats seront députés-nés pour les prisons, pour » l'instruction et le rapport de tous les procès civils et criminels, » pour tout ce qui concerne les biens patrimoniaux de la ville, » notamment les fiefs; pour le maintien des priviléges de la ville, » ceux des habitans et des différens corps de métiers; pour tout ce » qui a rapport au collége de Guyenne, aux écoles publiques, aux » maîtres des pensionnats particuliers, et pour tout ce qui est de la » compétence des jurats dans ce qui regarde la médecine, la chirur-» gie, la pharmacie, l'imprimerie et la librairie. »

(2) V. l'Introduction de l'édition municipale du *Livre des Bouillons*.

une royauté de plus en plus puissante, en plein dix-septième siècle enfin, Bordeaux vient de se soulever, comme au siècle précédent, pour la défense de ses franchises méconnues. L'insupportable orgueil du duc d'Épernon a mis le comble à l'oppression, en maintenant illégalement un impôt odieux et en concentrant ses troupes autour de Bordeaux (1). Le Parlement, fidèle à sa mission traditionnelle, l'a énergiquement rappelé au respect des priviléges de la province. Presque aussitôt on a couru aux armes, et, comme aux jours néfastes du siècle précédent, des conseillers se sont mis à la tête des gardes bourgeoises. Certes, le mouvement était légitime dans son principe, et encore une fois, c'est du palais qu'était parti le signal de la résistance; mais les *parlementaires*, comme on les nommait, ne devaient pas tarder à reculer devant ses effets. Au lieu d'arriver au triomphe de la liberté et du droit, c'est la licence qu'ils avaient déchaînée. Il faut admirer alors leurs efforts aussi énergiques qu'habiles pour le rétablissement de l'ordre, et nous retrouvons appliqués à cette œuvre patriotique des hommes dont l'histoire a conservé les noms : le président Lecomte, seigneur de Latresne; l'avocat général Bacalan, le chef des *bien intentionnés;* l'avocat général Thibaud de Lavie, négociateur aussi dévoué qu'habile (2); l'avocat Constant, qui ne craignit pas de braver l'impopularité en

(1) Bordeaux n'avait jamais eu de garnison sous la domination anglaise. Depuis, il ne cessa jamais de protester, au nom de ses priviléges les plus solennellement reconnus, toutes les fois que le roi de France ou ses ministres voulurent faire entrer la force armée dans ses murs, aux jours néfastes de son histoire. (V. en dernier lieu, le 4 septembre 1774, Bernadau, *Annales*, p. 213.)

(2) V. *Le Parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibaud de Lavie, sous la Fronde,* discours prononcé en novembre 1869, par Th. Bazot, substitut du procureur général.

restant modéré au milieu de l'effervescence générale; l'avocat Fonteneil, qui devait être l'historien aussi vif que sincère de cette triste époque ([1]); l'avocat Chevalier, enfin, qui paya de sa vie sa courageuse résistance à la tyrannie de l'Ormée. Il ne devait pas être la seule victime que les dissensions civiles eussent faites au palais. Quand plus tard Louis XIV accorda une amnistie générale à la ville de Bordeaux, par sa déclaration du 8 septembre 1653 ([2]), il en excepta notamment le savant avocat Cleirac ([3]), le plus ancien commentateur des *Rôles d'Oléron,* cette œuvre célèbre d'Éléonore de Guyenne. Obligé de fuir en Espagne pour se soustraire aux poursuites, proscrit par décision royale, Cleirac devait expier bien durement sa participation aux agitations de sa patrie.

Désormais, il est bien évident qu'avec le grand roi, il n'y a plus place pour le citoyen; on aura toutes les lumières, moins la liberté. Vainement le jurisconsulte Bodin aura démontré sans réplique que c'est le despotisme qui est l'innovation dans notre société française. Vainement Montaigne aura essayé d'inoculer à ses con-

([1]) Il est l'auteur du livre précieux intitulé *les Mouvements de Bordeaux.*

([2]) Cette déclaration a été publiée dans l'*Histoire de Bordeaux,* par Bernadau, p. 397, n° II. — Outre Cleirac, avaient été exceptés encore de l'amnistie le conseiller Trancars, qui se réfugia en Angleterre; l'avocat de Villars, que le prince de Condé fit gracier par le roi; et le célèbre Dureteste, le chef avoué de l'Ormée, suppôt infime du palais, qui, de boucher, s'était fait solliciteur de procès, puis procureur à l'Hôtel-de-Ville.

([3]) On a de lui les trois ouvrages suivants : 1° *Explication des termes de marine,* 1636; 2° *Us et coutumes de la mer,* 1647 (la bibliothèque de la ville de Bordeaux possède, sous le n° 380, un manuscrit fort curieux de cet ouvrage, avec notes de la main de l'auteur et planches coloriées); 3° *Usance du négoce,* 1656. Ce dernier livre contient des gravures représentant des anciennes monnaies de la Guyenne.

temporains les principes de la justice sociale, sous le couvert d'une certaine insouciance philosophique. Vainement Fénelon aura tenté une timide protestation contre l'arbitraire, Bossuet s'est chargé de donner, dans son beau style, la théorie du présent, en offrant pour modèle une royauté absolue, mais paternelle. Quant aux juristes, ils n'ont plus qu'à faire du droit civil, en continuant les fortes études des Cujas et des Dumoulin; mais il ne faut pas s'y tromper, ces études ne devaient pas être indifférentes aux développements de la société. L'égalité civile s'en déduisait d'abord avec une éclatante évidence. Œuvre approfondie de la raison humaine, la jurisprudence ne pouvait manquer de conclure à la liberté civile. Un pas de plus, et la liberté politique, garantie de toutes les autres, sortira triomphante de cette lente, mais solide élaboration du droit privé.

C'est un enfant de la Guyenne, encore un légiste bordelais, qui le démontrera aux yeux de l'Europe entière. En 1748, deux siècles juste après la sédition qui avait inspiré la *Servitude volontaire*, apparaissait l'*Esprit des lois*. Montesquieu (1) va donc enfin poser les bases sur lesquelles s'accomplira désormais le travail politique de l'esprit humain. Il ne fera pas de théorie, mais il établira des faits et en déduira les lois naturelles et positives dans un style dont les vives allures devaient cacher longtemps la profondeur de la pensée. Comme La Boëtie, il a foi dans le droit et la justice éternelle. C'est un

(1) Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu, né à la Brède, le 18 janvier 1689, reçu conseiller au Parlement de Bordeaux en 1714, président à mortier en 1716, mort à Paris le 10 février 1755. (V. son éloge par Dalembert et par M. Villemain. V. encore, sur l'*Esprit des lois*, le discours prononcé par M. le procureur général de la Seiglière, en novembre 1846.)

spiritualiste convaincu, malgré ses appréciations fondées sur les climats. Aussi n'hésite-t-il pas à proclamer la liberté naturelle de l'homme; il en déduit la liberté civile et même la liberté politique, dont Voltaire n'était lui-même que fort peu touché. Ce n'est pas Montesquieu qui prendra l'impiété du prince pour une garantie de liberté. Plus que personne, il est sans doute plein de ménagement pour les gouvernements de son temps; mais il voudrait bien dégager la royauté qu'il aime, de l'absolutisme qui la dégrade. La conscience du monarque, le point d'honneur et les usages de la nation lui semblent des barrières suffisantes, mais nécessaires. Magistrat, il veut pour le pouvoir judiciaire, qu'il élève au niveau des deux autres, une indépendance dont il a retrouvé les titres dans l'histoire. Légiste, il se défie des armées : « L'Europe se perdra par les gens de guerre, » avait-il écrit sur un papier trouvé après sa mort. Publiciste, enfin, il offre pour modèle la constitution anglaise, et c'est par là peut-être que son livre n'a cessé de grandir dans l'estime des générations qui se sont succédé. A son école vont se former les hommes d'état des temps modernes, et plût à Dieu qu'à la veille des événements qui approchent, ils n'eussent jamais eu d'autres maîtres que lui!

Nous touchons à la Révolution. Elle va consacrer définitivement les vieilles conquêtes du droit, en leur donnant des garanties, en même temps que des développements inouïs; mais la magistrature et le barreau de Bordeaux, enveloppés, comme leurs pareils, dans la ruine de l'ancien ordre de choses ([1]), ne verront pas le triomphe des idées dont tant de leurs membres avaient tour à tour poursuivi la réalisation avec une constance

([1]) Le Parlement de Bordeaux avait le premier, dès 1755, remontré

si soutenue. Seuls quelques-uns d'entre eux, les plus jeunes et les plus ardents, continueront avec éclat, sur un nouveau terrain, la tâche singulièrement agrandie des anciens jours.

Quand on jette les yeux sur le dernier tableau des avocats au Parlement de Bordeaux, après une foule de noms qui ont marqué dans les fastes de la cité, ou qui même ont acquis depuis une notoriété plus grande encore, après les Duranteau [1], les Brochon [2], les Cazalet [3], les Barennes, les de Sèze [4], les Martignac, les Grangeneuve [5],... vers la fin de cette longue liste, parmi les nouveaux venus, le regard s'arrête avec émotion sur les noms de Gensonné [6], de Vergniaud [7], de Guadet [8]...

au roi « qu'il serait convenable de rétablir ces assemblées antiques, » dont la convocation avait été trop longtemps suspendue ». Mais, par la suite, l'esprit de corps, joint aux sentiments exclusifs de la population, l'aveugla sur la portée des événements, qui se précipitaient en foule sous ses yeux. (V. *Les dernières années du Parlement de Bordeaux*, par M. E. de Larouverade, 1867.)

(1) Il y avait alors au tableau, avec « le grand » Duranteau père, doyen, Duranteau fils, qui était premier syndic en 1763. (V. l'*Éloge* de ce dernier par M. de Boissac, 1853. V. encore, pour cet avocat et ceux dont les noms suivent, Chauvot, *le Barreau de Bordeaux de 1775 à 1815*.)

(2) Guillaume Brochon. (V. son *Éloge* par M. Méran, 1844.)

(3) François Cazalet. (V. son *Éloge* par M. de Tholouze, 1852.)

(4) Il y avait alors de Sèze aîné, inscrit en 1764, jurat en 1788, élu par le peuple au tribunal de district en 1790, et qui mourut, en 1828, président de chambre à la cour de Bordeaux; et Casimir de Sèze, inscrit en 1785, depuis procureur impérial, président de chambre à la cour de Bordeaux, enfin premier président à la cour d'Aix jusqu'en 1830.

(5) Grangeneuve aîné (1771) et Grangeneuve de Belfonds (1776).

(6) Il était inscrit à la date de 1779. (V. son *Éloge* par M. Chenou, 1866.)

(7) Il était inscrit à la date de 1781. Son *Éloge*, fait en 1846 par M. Foing, n'a jamais été imprimé.

(8) Il était inscrit à la même date de 1781. (V. son *Éloge* par M. Lussaud, 1864.)

Une ère nouvelle vient de s'ouvrir :

> Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.
> Jam nova progenies cœlo dimittitur alto.

Le rôle de la Guyenne est fini; celui de la Gironde commence. Au lieu des franchises locales, la liberté; au lieu de la province où l'on a vu le jour, la grande patrie française. Après Vergniaud, Guadet, Gensonné, viendront à leur heure les Lainé (1), les Ravez (2), les Martignac (3), ces nouveaux Girondins, non moins grands et plus irréprochables que leurs devanciers. Et ainsi se poursuivra, à travers les péripéties les plus diverses, les passions les plus opposées, les périls les plus grands, l'éternelle marche des idées s'élevant, par une aspiration continue, vers la justice et vers la liberté!

(1) Joseph-Henri-Joachim-Hostein Lainé, né à Bordeaux le 11 novembre 1767. (V. son *Éloge* par M. Adrien Bonnet, 1844.)

(2) Auguste-Simon-Hubert-Marie Ravez, né à Lyon le 29 novembre 1770. (V. son *Éloge* par M. Ern. de Chancel, 1857.)

(3) J.-B.-Sylvère Gay de Martignac, né à Bordeaux le 20 juin 1787. (V. son *Éloge* par M. Girard, 1852, et par M. Edgard Raoul-Duval, 1866.)

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1871-72

PAR M. VALAT

secrétaire général.

Lu dans la Séance publique du 21 mars 1872.

Messieurs,

Je ne sais ce qu'ont gagné d'influence ou de valeur les Sociétés et Académies de province, depuis qu'on a essayé de la décentralisation; on peut même douter qu'elles y aient encore rien gagné; mais il faut se garder de conclure que l'épreuve est faite, ou même, en admettant qu'on l'ait tentée sans succès, qu'il soit superflu de la continuer. Ce serait une erreur grave, irréparable. Les événements profondément tristes et déplorables à jamais, dont nous avons été les témoins et les victimes, contribueront sans doute à nous éclairer sur nos intérêts et nos devoirs. Ces désastres ont interrompu les expériences qui, sur divers points du territoire, tendaient à agrandir le rôle de la province, et cependant ils ne peuvent que confirmer et justifier ces légitimes aspirations. Plus se sont multipliés les signes de décadence, plus se pressent

les faits qui en ont fourni des preuves trop sensibles, et plus on sent la nécessité d'opposer une digue puissante au flot envahisseur d'une centralisation exagérée.

Combien nous fûmes aveugles, Messieurs ! car peut-on compter pour quelque chose l'infime minorité d'esprits clairvoyants, mais timides, dont la faible voix n'eut point d'écho? Et nous étions au fond de l'abîme, sans le voir, sans y croire, repoussant la lumière importune qui l'eût montrée à nos yeux. Le temps a dissipé nos illusions. Finissons-en avec les misérables subterfuges d'une vanité qui résiste à l'évidence; ne nous lassons pas de rechercher et d'étudier les causes de notre abaissement; ne craignons pas de les exagérer même, afin de nous mieux préparer à les combattre. En accusant de hautes imprudences (et qui oserait les nier), reconnaissons les nôtres; et saluant le réveil des ardeurs généreuses qui sauvent une nation, et ces désirs impatients d'une éducation virile, d'une instruction moins superficielle, qui se manifestent de toutes parts, surtout dans la jeunesse de nos écoles, secondons les nobles efforts de ceux qui, comme vous, comme les lauréats que vous allez couronner, veulent conquérir par le travail la place élevée qu'ont occupée nos pères parmi les peuples civilisés. — Que dans cette course au clocher, il y ait des chutes et des défaillances, on doit s'y attendre. Les circonstances nous prennent à la gorge, comme des créanciers sans cœur et sans entrailles; notre caractère national lui-même devient leur complice involontaire, en se jetant dans les résolutions extrêmes, toujours pleines de périls; on oublie trop aisément que la témérité des Marcellus nous fut toujours fatale, et que nous dûmes plus d'une fois notre salut à la sage lenteur des Fabius. Toutefois, dans cette affluence autour des chaires officielles ou

libres, nous aimons à trouver d'heureux présages : le goût des bonnes choses s'acquiert par leur usage, et tel qui ne les acceptait qu'avec répugnance ou par un sentiment du devoir, les recherche bientôt par l'attrait qu'elles lui présentent.

Vous le favorisez, Messieurs, ce mouvement des esprits par votre exemple, et plus encore par les concours dont vous dirigez les épreuves, convaincus que vous serez mieux compris, à mesure que l'on sera mieux préparé à vous comprendre. Vous avez vos critiques, soyez-en sûrs, et ce serait un signe fâcheux que de n'en point avoir. Vous les trouvez dans ceux qui aiment le passé en décriant le présent, ou vantent le présent en calomniant le passé; ils ne pardonnent pas à ceci de laisser vivre cela; ils blâment les recherches que vous provoquez, louent les exercices que vous négligez à dessein, proscrivent la littérature, les arts et la poésie, parce que ce ne sont pas des valeurs cotées à la Bourse. Nous leur répondrons que chaque époque a ses besoins et ses exigences. S'il parut plus convenable à vos prédécesseurs de faire exclusivement de la science pendant les trois quarts d'un siècle, en provoquant sur la physique, l'histoire naturelle, la médecine, l'agriculture et la mécanique, les études qui devaient en favoriser les progrès; s'il leur fut permis alors de laisser à l'écart la littérature, l'histoire et la poésie, dont la fortune fut si belle en France qu'elles pouvaient se passer de vos encouragements, il vous semble opportun de diriger maintenant les esprits vers les travaux que l'on dédaigne. Vous leur direz que vous avez vu s'élever et grandir autour de vous, presque toujours par votre initiative, les institutions dont s'honore la ville de Bordeaux, telles que la Société Linnéenne, celle d'Agriculture, des Sciences physiques

et naturelles, Médicales, des Archives municipales, des Amis des Arts, des Bibliophiles de Guienne, etc. Vous en suivez les travaux avec un vif intérêt; mais il ne vous a point paru convenable de rester dans les spécialités que vous aviez protégées, et vous auriez mal compris votre rôle, ou même vous auriez perdu de vue les obligations que vous impose votre titre d'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, en persistant à suivre servilement les traces de vos prédécesseurs.

Voilà pourquoi vous avez voulu, malgré les récents insuccès du concours poétique, conserver le prix de poésie, et vous avez proposé, sans le prescrire exclusivement, le sujet à la fois intéressant et glorieux pour la marine française de la *Reprise de la Floride* par Dominique de Gourgues. Vous invitez, selon l'usage, les esprits laborieux à des recherches utiles, à des investigations pratiques, à la découverte de vérités nouvelles dans les sciences; mais vous seriez affligés de ne pouvoir encourager les progrès des arts par vos récompenses. L'idéal que poursuivent les intelligences d'élite n'est rien moins que le beau, le vrai, le bien, dont la poursuite nous charme, nous console, et nous berce doucement, au milieu de nos misères, comme le chant maternel endormait les douleurs de notre enfance.

La ville de Bordeaux a tiré de la culture des lettres et des arts la meilleure part de son lustre; elle les a toujours aimés et protégés; elle en provoque les manifestations dans les monuments que visitent et admirent les étrangers. Si elle n'a pas fait davantage, c'est qu'il fut toujours plus facile de rêver le bien que de le réaliser; c'est aussi qu'il est des périodes de gloire et d'honneur pour les arts, comme il en fut de bonne fortune pour les peuples.

Je ne vous dirai pas (à Dieu ne plaise!) : Restez ce que vous êtes, ce que vous fûtes; agissez comme ont agi ceux qui vous ont précédés. Non, certes... mais je vous dirai : « Redoublez de zèle et d'efforts pour aug-
» menter vos richesses dans tous les genres du savoir
» humain, sans rien exclure de votre programme; conti-
» nuez surtout à être les protecteurs du talent et les
» conservateurs du bon goût; restez les amis, sans
» devenir jamais les flatteurs, de la jeunesse qui cherche
» dans l'étude une occupation sérieuse, utile pour elle
» et pour la société, ou les pures satisfactions de l'esprit,
» qui ne laissent après elles ni regrets, ni remords, ni
» satiété. »

Vous me pardonneriez, Messieurs, un si long préambule, en invoquant les priviléges de l'âge; j'aime mieux vous rappeler que nous avons gardé le silence pendant deux ans, et laissez-moi croire que je n'ai point abusé de ma position ou de la parole que l'usage m'accordait en interprétant votre pensée, ainsi que vos sentiments.

I. — Travaux des membres.

Je vous dois une nomenclature que vous avez souvent trouvée trop longue, puisqu'il s'agit de travaux publiés ou mentionnés dans vos *Actes*. Je prends donc la liberté d'en abréger l'exposition.

Vous avez entendu :

1° M. G. Brunet vous raconter la légende du prêtre Jean;

2° MM. Baudrimont et Saugeon vous communiquer leurs idées de réforme sur l'organisation de l'enseignement;

3° M. L. Drouyn, sur les *Priviléges et coutumes de l'Entre-*

deux-Mers; sur les *Serfs questaux de la paroisse d'Izon;*

4° M. RAULIN, sur la *Répartition des pluies en Guienne pendant dix ans d'observations;* sur les *Réformes que réclame l'organisation du Jardin botanique;*

5° M. ROUX, sur l'*Influence de la littérature française jusqu'au seizième siècle;*

6° M. P. DUPUY, sur le *Rôle de la métaphysique dans les connaissances humaines;*

7° M. COMBES, sur une brochure de Frédéric II, roi de Prusse, appréciant la situation politique de l'Europe en 1736;

8° M. l'abbé GAUSSENS vous a lu une pièce de vers sur les *Eaux de Barèges;*

9° M. VALAT vous a entretenus : 1° des Réformes proposées ou effectuées dans notre système monétaire; 2° de l'*Enseignement public en Belgique;* 3° des *Travaux de l'Académie des Sciences pendant le siége de Paris.*

Plusieurs Mémoires imprimés vous ont été offerts par MM. ABRIA, Ch. DES MOULINS, PETIT-LAFFITTE, LOQUIN, MICÉ, E. ROYER, COMBES.

Deux de vos membres non résidants, MM. BELIN-DE LAUNAY et Paul COQ, vous ont adressé de récentes publications.

Parmi vos correspondants, nous citerons :

M. GASSIES, qui vous a lu une étude sur la pisciculture dans les étangs d'eau douce du département;

M. DE ROSNY, qui vous a communiqué des recherches curieuses sur l'origine des langues orientales.

Vous avez reçu de divers correspondants des travaux intéressants : MM. LESPINASSE, premier avocat général à la Cour d'appel de Pau; SORBIER, conseiller à la Cour de cassation; Labat, organiste à Montauban.

Un article spécial est réservé aux communications de

MM. Tamizey de Larroque, Jules Serret et Achille Millien.

II. — Nécrologie.

Vous avez perdu deux de vos membres non résidants, MM. Dutrey et Boucherie; vous aviez connu et apprécié le mérite modeste du premier, qui a rempli avec distinction les fonctions de recteur à Bordeaux. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages élémentaires sur les langues anciennes, il n'a point cessé, même dans sa retraite, de s'occuper des méthodes d'enseignement. Nous avons vu l'ancien inspecteur général s'asseoir sur les bancs de la Sorbonne pour assister aux luttes littéraires ou scientifiques des délégués de la province, professeurs de l'Université, savants de diverses Sociétés. On pouvait espérer de le conserver encore longtemps, lorsque la mort d'une compagne bien-aimée, dont la ville de Bordeaux apprécia les rares qualités, le plongea dans un abattement profond; il suivit bientôt dans la tombe celle qui eût pu lui faire aimer la vie.

L'autre, docteur en médecine, et qu'une découverte précieuse dans l'industrie avait soudainement recommandé à vos suffrages, quitta Bordeaux avant d'avoir occupé au milieu de vous la place qui lui était destinée, et n'a point entretenu avec l'Académie les relations qu'il vous était permis d'attendre.

M. Bouchereau, membre correspondant agricole, résidant à Bordeaux, est demeuré étranger à vos travaux; mais vous n'avez pu oublier les services qu'il a rendus au département et à l'agriculture par son ouvrage sur la *Synonymie de la vigne*, qui avait fait sa réputation.

M. Boucher de Perthes, littérateur, naturaliste, voya-

geur, écrivain, historien, poète, homme du monde enfin, eut la bonne fortune de prouver l'existence de l'homme sur la terre à une époque bien antérieure aux temps historiques. La science moderne le condamna, mais en vain; il insista, combattit et triompha des docteurs et académiciens de Londres, Paris ou Berlin.

Une perte plus sensible et toute récente est celle de notre confrère et ami M. Lefranc, dont vous regrettiez déjà l'absence prolongée depuis qu'une grave maladie lui avait prescrit un repos absolu. Vous aviez cependant espéré son retour; car vous l'aviez vu plus d'une fois revenir au milieu de vous, quoique faible et souffrant, pour vous entretenir de la science qu'il aimait et savait rendre aimable. Vous avez partagé les douleurs d'une famille dont la sollicitude inquiète, vigilante, ingénieuse, avait prolongé une vie sans cesse menacée. Vous avez voulu qu'un hommage public fût rendu à sa mémoire, en vous réservant de lui donner, dans vos *Actes*, la place qu'il mérite d'occuper à côté de ceux de nos confrères comme lui trop tôt enlevés aux lettres, aux sciences et à des amitiés éprouvées.

III. — Membres honoraires.

Un de vos plus anciens et des plus honorables confrères, M. Gintrac père, que les fatigues causées par de nombreuses veilles et de longs travaux, plus encore que le poids des ans, tenaient éloigné de vos séances, a demandé et obtenu le titre de membre honoraire; il n'est donc pas perdu pour sa famille et ses amis. En vous quittant, il vous donne son fils, dont vous seuls n'avez pas le droit de signaler le mérite et les qualités, puisqu'il siége au milieu de vous.

IV. — Membres nouveaux.

Vous avez saisi avec empressement l'occasion de remplir les vides que la mort a faits dans vos rangs, en admettant, comme membres résidants, M. Ch. Durand et M. Combes. Le premier, architecte comme son père dont vous n'avez pas oublié les services ni les qualités, a été reçu le 19 mai 1870, sur le rapport favorable d'une Commission spéciale que vous avez chargée d'apprécier les titres qui recommandaient cette candidature à vos suffrages, et vous avez été heureux de combler une lacune regrettable dans la section des beaux-arts, en l'associant à vos travaux. Le second, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, a été admis le 12 janvier 1871. En le nommant, vous aviez la certitude d'acquérir la collaboration d'un savant également apte à raconter, à tirer des faits les enseignements dont nous avons tous besoin, à montrer dans le passé les erreurs qui ont creusé nos revers, à indiquer enfin les mesures réparatrices du mal qui menace l'avenir; car l'historien, digne de ce nom, est à la fois philosophe, politique, moraliste, orateur, écrivain; aussi avez-vous regretté que les devoirs du professeur retiennent l'académicien loin de vous, et vous privent de son concours.

Vous avez admis sur sa demande, parmi vos correspondants, M. Dassier, directeur de la *Revue de l'Aquitaine et du Languedoc*, auteur de plusieurs ouvrages de grammaire générale, de linguistique et de voyages, que votre Commission avait jugés favorablement.

M. Henry Revoil, architecte diocésain, domicilié à Nîmes (Gard), vous a demandé le titre de membre correspondant, en vous adressant un album composé en

grande partie de dessins curieux, relatifs à des ruines qui lui ont paru caractériser l'époque romane; il expose, dans le texte qui accompagne les dessins, son opinion sur l'origine d'un nombre considérable de monuments, que les ravages du temps, et plus souvent la barbarie des hommes, a réduits à d'informes débris; il leur assigne une origine commune dans cette école romane, qui a exercé une si grande influence sur l'architecture méridionale. Votre rapporteur, M. Durand, sans partager, mais aussi sans combattre d'une manière absolue les convictions de M. Revoil, rend pleine justice à la sagacité qui a conduit l'architecte éminent du Gard à d'intéressantes découvertes, et conclut à son admission. Vous n'avez pas hésité à adopter les conclusions favorables du Rapport, qui vous promettent un correspondant précieux dans une contrée qui fut toute romaine et qui possède une mine inépuisable de richesses archéologiques.

V. — Dons divers et demandes.

Vous avez reçu de M. Robineau, pharmacien de Bordeaux, par l'intermédiaire de M. Petit-Laffitte, une photographie du buste de Vilaris, ancien membre de l'Académie, qui eut la bonne fortune de découvrir près de Limoges le kaolin, avec lequel cette ville a créé la belle industrie qui fait sa prospérité. Reconnaissants du bienfait, les fabricants de Limoges firent hommage à Vilaris du buste en porcelaine qui reproduisait ses traits, et bien que les héritiers de votre confrère en eussent fait don à l'Académie, le buste se trouve placé dans la pharmacie de M. Cornet, en face de l'Hôtel-de-Ville, où il accupe d'ailleurs la place qui lui convient.

Vilaris (Marc-Hilaire), naquit à Bordeaux en 1720, fut

nommé académicien en 1752, découvrit le kaolin en 1757, imagina un procédé pour la conservation des viandes en 1758, et mourut en 1792... La décision que vous avez prise récemment à l'égard des membres décédés, conforme à vos anciens usages, trop négligés, s'appliquera bientôt, il faut l'espérer, à la mémoire d'un de vos plus éminents prédécesseurs, et son image, qui décore maintenant votre salle des réunions, ne vous permettra pas d'oublier ce que vous lui devez.

Le Président de l'Académie royale de Dublin vous a communiqué l'Adresse de cette Société au Gouvernement britannique, pour l'inviter à intervenir dans la guerre conduite avec tant de barbarie contre la France, afin d'obtenir du moins que les monuments scientifiques consacrés aux arts, aux lettres ou à l'humanité : musées, bibliothèques, hospices, etc., soient respectés et préservés de la ruine qui a déjà atteint plusieurs d'entre eux.

Vous avez reçu du Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles une invitation pour le centième anniversaire de sa fondation, qui sera célébré les 28 et 29 mai. M. de Cuyper, votre correspondant de Liége, a été désigné pour vous représenter dans cette intéressante solennité, et vous avez, sur ma demande, également désigné M. Bertrand, directeur du collége de Charleroi, en supposant que le premier ne puisse remplir sa mission; vous avez bien voulu y joindre en tiers mon fils, ingénieur en Belgique (maintenant en résidence à Bruxelles).

Le Ministre de l'instruction publique a fait un appel aux Sociétés des départements pour la réunion annuelle de leurs délégués à la Sorbonne. Les séances auront lieu du 1er au 4 avril. MM. Micé et Valat vous ont demandé

et ont obtenu la faveur de faire partie de la délégation.

Vous avez reçu plusieurs demandes pour l'échange de vos *Actes*, et vous avez admis à cette correspondance les Sociétés : Industrielle d'Amiens, d'Agriculture du Haut-Rhin, des Sciences et Arts de Vitry-le-Français, de l'École normale de Pise, Scientifique et littéraire de Pau et d'Alais.

Le Président de l'Académie de Chicago, après vous avoir transmis le douloureux récit des désastres qui ont frappé cette malheureuse ville, et raconté surtout avec détail la ruine complète des objets d'arts, livres, manuscrits, collections, appareils et machines, ainsi que des édifices consacrés à la culture des lettres et des sciences, richesses immenses englouties dans l'incendie, fait un appel à toutes les Sociétés savantes pour obtenir les ouvrages dont elles peuvent disposer. Vous avez accueilli cette demande avec le plus vif intérêt, et décidé que la collection complète, autant que possible, de vos *Actes* serait adressée à l'Académie de Chicago.

M. Delpit vous a offert une étude sur les *Origines de l'imprimerie en Guienne.*

M. Rousse, bâtonnier de l'ordre des Avocats, vous a fait hommage du discours qu'il a prononcé, le 2 décembre 1871, à la conférence de rentrée à Paris.

Vous avez reçu de M. Ed. Daly une Notice sur M. Duban, architecte, membre de l'Institut, décédé à Bordeaux pendant le siége de Paris, aux obsèques duquel vous avez été représentés par votre Secrétaire général, qui joignit vos regrets à ceux de la famille et des amis de M. Duban.

M. le Préfet vous a envoyé plusieurs volumes de la grande Collection des brevets d'invention, avec la partie des dessins qui complètent l'explication du texte.

VI. — Administration.

La situation du pays vous a préoccupés, au point de vous demander s'il convenait de poursuivre vos travaux que troublaient sans cesse les justes sollicitudes de la lutte désespérée que soutenait la France ; mais vous avez pensé qu'il était digne de vous de combattre une pensée de découragement, et que le temps consacré à des études scientifiques ou littéraires n'était point perdu pour la Société qui, plus que jamais, a compris l'importance des recherches sérieuses dans la voie que vos règlements et vos habitudes ont tracée.

En même temps vous accordiez : 1° une somme de 200 fr. aux blessés de la guerre (4 août 1870); 2° une autre somme de 2,000 fr. (13 octobre) pour équiper et armer les compagnies de volontaires qui s'organisaient à Bordeaux, afin de continuer la défense.

Vous avez invité le Conseil à former une liste des membres de l'Académie dont vous désirez honorer la mémoire par des notices biographiques.

Vous avez désigné une Commission pour vous rendre compte des travaux d'ornementation exécutés avec une rare habileté dans le nouvel édifice construit rue Saint-Sernin, et destiné aux divers cours d'enseignement public qui ne pouvaient jusqu'à ce jour trouver dans Bordeaux un local commode ou même suffisant.

Vous avez décidé que tout Mémoire lu en séance générale ne serait inséré dans les *Actes* que sur l'avis du Conseil d'administration.

Vous avez encore décidé pour divers motifs, et surtout par des vues d'économie que rendait nécessaire la diminution ou la suppression des subventions qui vous étaient accordées, que l'impression de vos *Actes* annuels

serait mise en adjudication à partir de l'année présente 1871.

Vous avez reçu la rente affectée par M. Fauré à la fondation d'un prix de 300 fr. à décerner de six en six ans, des mains de M. Bayle, notaire, ainsi que les arrérages échus.

VII. — Concours et prix.

1. — Littérature.

Un seul manuscrit formant deux forts cahiers, sous le titre : *Réflexions morales, philosophiques et littéraires*, vous a été adressé avec un billet cacheté et l'épigraphe : *Non nova, sed novè*. Le rapporteur de votre Commission, M. Roux, a signalé dans cette œuvre quelques défauts de style et plusieurs pensées qui manquent de naturel, de clarté ou de justesse ; mais il y a reconnu d'estimables qualités, celles qui ont droit à votre estime, du sens, du jugement et de l'esprit. Le bon domine, et vous avez adopté les conclusions du rapport, qui proposait une médaille de bronze. Vous avez accordé ce témoignage d'approbation à une étude sérieuse, intelligente et honnête, en un genre difficile qui demande toute la maturité d'un talent éprouvé, persuadés que l'auteur peut aspirer à de plus hautes récompenses.

2. — Histoire.

Une seule Notice concernant le collége de Béziers, par M. Soucaille, professeur de seconde dans cet établissement, vous est parvenue et a obtenu la même récompense par des mérites différents. Le style en a paru sobre, correct, parfois élégant; la narration rapide et concise. On eût désiré plus d'élévation, de largeur dans

les vues, une critique plus approfondie dans les détails. Votre Commission a signalé également des lacunes assez importantes, et a fait remarquer que l'ouvrage, d'un intérêt purement local, échappait à votre contrôle et à votre appréciation, malgré l'intérêt et l'abondance des pièces justificatives qui l'accompagnent.

3. — **Linguistique.**

M. Moureau, de La Teste, a publié un Dictionnaire du patois de cette localité, et vous en a offert un exemplaire comme un témoignage de gratitude pour la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli un travail du même genre que vous aviez couronné. En accueillant avec satisfaction cette nouvelle étude d'un sujet intéressant, vous n'avez pu dissimuler votre regret de retrouver dans cet ouvrage les défauts qui avaient été signalés par la Commission chargée de l'examen du premier essai manuscrit, ce qui nous dispense de rapporter textuellement le jugement qu'elle vous a présenté à cet égard.

Le Dictionnaire du patois de la Saintonge, adressé par M. P. Jônain, de Royan, avait des titres sérieux à vos suffrages. La Commission a signalé une œuvre considérable et consciencieuse; la nomenclature est riche, les rapprochements sont curieux, et les observations ordinairement exactes. Le rapporteur eût proposé une médaille d'or, s'il n'avait dû signaler des négligences de style, et parfois un défaut de naturel ou de précision. L'Académie, considérant en outre que l'idiome saintongeois est étranger à ceux dont elle avait proposé l'étude, a décerné à son auteur une médaille d'argent.

4. — **Sylviculture.**

M[lle] Mélanie Bourotte, lauréat de l'Académie dans un des derniers concours de poésie, vous avait offert un

livre intitulé : *la Maison forestière, racontée aux enfants.* Si elle a voulu inspirer le goût de la vie des champs et initier l'enfance à des notions élémentaires sur l'aménagement des bois, en amusant cet âge par des récits qui n'ont pas toujours besoin d'être vraisemblables pour plaire et intéresser, la Commission est d'avis qu'elle a réussi et atteint le but qu'elle s'était proposé. Vous aviez le droit de demander davantage d'un traité de sylviculture, et quelques erreurs en botanique, signalées par le rapporteur, ne vous ont pas permis d'accorder la médaille d'argent demandée par un des juges du concours, qui avait été frappé surtout des qualités morales de l'ouvrage; vous avez, en conséquence, décerné à Mlle Bourotte une médaille de bronze.

5. — Physiologie, sciences naturelles et médicales.

Une Commission, composée de MM. Gintrac, P. Dupuy, Oré, vous a fait connaître le mérite de trois jeunes docteurs qui, après avoir fait à l'École de Médecine de Bordeaux des études brillantes, ont présenté et soutenu des thèses qui ont le mérite et la valeur d'un traité spécial sur la matière. Ce sont des garanties de succès pour la Faculté qui manque à Bordeaux, et que vous avez appelée de vos vœux. On ne sera donc pas surpris de vous voir récompenser des travaux qu'une autre Compagnie eût mieux goûtés et appréciés, lorsqu'on saura que, à l'origine même et jusqu'à ce jour, l'Académie compta au nombre de ses membres les plus actifs des médecins distingués qui méritèrent votre gratitude par leurs services.

M. Marc Girard, auteur d'observations judicieuses sur la kélotomie, a cherché et heureusement indiqué les procédés qui permettaient un traitement moins périlleux et

moins pénible; il a justifié sa méthode, qu'il qualifie de *kélotomie sans réduction,* par des considérations qui ont obtenu les suffrages de votre Commission et les vôtres, et vous avez décerné à son auteur une médaille d'or.

La même récompense a été accordée à M. Louis Lande, qui a traité de l'*aplasie lamineuse progressive* dans un Mémoire remarquable par la netteté de l'exposition historique de cette affection, heureusement fort rare, et par l'originalité des vues dont M. Henri GINTRAC, rapporteur, a fait ressortir le mérite.

Un travail également important et d'un ordre supérieur par la difficulté des recherches et des opérations qu'il exigeait, vous a été présenté par M. Peyraud, jeune docteur de Libourne, élève, comme les précédents, de l'École de Bordeaux; il a pour titre : *Études expérimentales sur la régénération du tissu cartilagineux et osseux.* Votre Commission a reconnu le mérite de ces recherches, en a signalé les qualités, et appelant votre attention sur la lucidité, l'enchaînement et la valeur des déductions qu'ont justifiées de nombreuses expériences, vous a proposé de décerner à M. Peyraud une médaille d'or. Le rapporteur, M. ORÉ, a été plus loin; il a expérimenté à son tour, et a tiré de nouvelles conséquences des faits dont il a confirmé l'exactitude et accru l'importance.

6. — Beaux-arts.

Vous aviez reçu depuis longtemps de M. Arthur Pougin deux volumes sur la vie et les œuvres de deux artistes éminents, Bellini el Albert Grisar. Vous en avez confié l'examen à MM. BAUDRIMONT, H. BROCHON et LOQUIN. Ce dernier vous a donné, dans un Rapport lumineux, une appréciation motivée des qualités de ces ouvrages; il vous les a fait ainsi connaître au point de vue artistique

et littéraire; ils offrent des détails curieux et des documents nouveaux sur les deux personnages dont il est question, et recommandent ainsi un genre de littérature dont notre langue possède peu de modèles. Vous avez accordé à M. A. Pougin une médaille d'argent.

7. — Prix spécial pour les correspondants.

L'article 49 de vos Règlements ouvre à vos correspondants un champ d'études qui n'est ni sans honneur, ni sans profit, et vous deviez en attendre de favorables résultats. Il propose un prix en quelque sorte de persévérance et d'activité à ceux d'entre eux qui entretiennent des relations fréquentes et fructueuses avec l'Académie. Vous saviez par expérience que la plupart des aspirants à ce titre ont l'habitude de cesser de correspondre du moment que vous les avez nommés *vos correspondants*. Si vous aviez compté sur l'attrait d'une récompense pour exciter parmi eux une généreuse émulation, vous n'avez pas longtemps conservé vos illusions; vos secrétaires adjoints, que vous destiniez à un surcroît de labeur que vous aviez quelque droit d'attendre, ont pu suffire à la tâche, et leur plume a pris de larges vacances.

Toutefois, ne désespérons point de l'avenir : vos correspondants ne se sont pas tous endormis, et plusieurs ont rempli honorablement, avec distinction même, leurs obligations; aussi avez-vous été heureux de leur appliquer le bénéfice de l'article 49.

Le premier d'entre eux, par la fécondité comme par l'intérêt des publications qu'il vous communique, est M. Tamizey de Larroque, à qui vous avez accordé une médaille d'or, sur le Rapport de M. Dezeimeris.

Le deuxième est M. Jules Serret, avocat à Agen, qui a

obtenu une médaille d'argent, sur le Rapport de M. de Lacolonge.

Quelques autres encore ont fait de louables efforts, et auront sans doute, l'année prochaine, des droits à ce prix que vous avez jusqu'à présent si rarement décerné, s'ils persévèrent, comme vous en avez la confiance, dans leur vaillante lutte. Qu'ils veuillent bien, en attendant, agréer nos remercîments, et qu'ils me permettent de les citer; ce sont : M. Labat, de Montauban, pour ses communications sur la musique et le plain-chant; M. Achille Millien et M. Jules Canonge, pour leurs poésies; M. Martin Saint-Ange, docteur-médecin à Paris. Nous n'avons pas besoin de nommer M. Gassies qui, résidant à Bordeaux, vous fait de fréquentes communications orales.

8. — Poésie.

Vous avez éprouvé, Messieurs, un vif regret lorsque vous avez dû refuser le prix accordé par votre programme à des pièces de vers que votre Commission, composée de MM. Jules de Gères, Gaussens et Dezeimeris (M. Minier s'étant récusé pour des motifs personnels), déclarait ne point mériter de récompense. Et pourtant la corbeille semblait riche et pleine : dix-sept compositions poétiques, ode, drame, idylle, poèmes bucoliques, sur des sujets divers, et plusieurs d'une actualité palpitante d'émotion avaient sollicité vos suffrages ! D'où vient donc une telle médiocrité? Car, accuser votre Commission de sévérité, personne n'y a songé, sauf quelques auteurs qui se font une douce et chère illusion sur la valeur de leurs vers. N'avons-nous pas à cœur d'honorer un art que l'on croit perdu, et ne cherchons-nous pas avec une sollicitude digne d'un meilleur sort à finir nos solennités annuelles, comme au bon temps de nos riches récoltes, par la lecture d'une pièce de vers couronnée à juste titre?

C'était, il vous en souvient maintenant à peine, comme le bouquet obligé qui laissait dans vos souvenirs un doux et agréable parfum; il vous manque donc quelque chose, et vous avez vu maintes fois un de vos confrères y mettre du sien dans l'occasion pour ne pas déroger à l'usage.

Nous pourrions sans peine indiquer plusieurs des causes d'une stérilité qui vous afflige, mais nous n'avons garde de nous engager dans un examen que votre Commission n'a point osé aborder; nous aimons mieux traduire vos impressions, en les expliquant dans un sens favorable à des intérêts qui nous sont également chers.

Vous n'avez pas désespéré de l'avenir de la poésie, lorsque vous aviez des motifs peut-être suffisants de perdre tout espoir, et ce sont les explications mêmes de votre Commission qui vous ont éclairés; elle a, en effet, avoué que, dans un certain nombre de pièces, se trouvaient des vers heureux, et se faisait sentir une sorte d'inspiration; elle a signalé dans plusieurs de l'harmonie, du style et des accents vigoureux. L'ensemble n'est pas bon, on vous l'a dit, on vous l'a prouvé; mais il y a des détails estimables qu'on a loués; le souffle n'a pas été puissant, du moins il a existé; les ailes manquant de vigueur se sont repliées, du moins elles ont enlevé et soutenu le poète, ne fût-ce qu'un instant!... Eh bien! ces indices vous ont paru dignes d'attention. Vous avez éprouvé plus que du soulagement à les recueillir, et vous avez espéré que l'année prochaine réaliserait vos vœux, si les concurrents, avant de vous adresser leurs œuvres, consultent des amis sincères, non des complaisants; qu'ils observent le précepte de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage...

et surtout qu'ils choisissent le sujet qui convient à leur muse; un grand maître l'a dit en ces vers qui se gravent pour toujours dans la mémoire :

Sumite materiam vestris, qui scribitis, æquam
Viribus, et versate diu, quid ferre recusent,
Quid valeant humeri!...

Assurément c'est un sage conseil, et que de naufrages n'eût-il pas évités, s'il avait toujours été écouté!

En achevant un voyage, qui n'est pas sans péril pour nous, puisqu'il n'est pas sans ennui pour vous, saluons le port qui s'ouvre devant nous. Mais, bien que non moins que vous impatient de m'y reposer, il me reste un dernier devoir à remplir envers les auteurs des pièces que la Commission eût désiré traiter plus favorablement.

C'est particulièrement aux pièces qui portent les n°s 2, 5, 6, 8, 11, 12 que nous nous adressons :

Le n° 2, *la Dernière Nuit d'André Chénier*, offre plusieurs passages dignes d'éloge.

Le n° 5, *A la campagne*, a plus de correction et de clarté; on y retrouve le caractère du genre et un cachet de distinction et d'urbanité.

Le n° 6, *la Patrie en danger*, a de l'élan et de la vigueur; l'allure en est énergique et fière; on y remarque des mouvements patriotiques avec une sorte de verve poétique.

Le n° 8, *l'Institutrice de la ferme*, idylle, renferme des vers heureux et finement tournés; il y a de l'élévation avec un peu d'afféterie; il est à regretter que la fin ne soit pas à la hauteur du reste de la pièce.

Les n°s 11 et 12, *A quelques Femmes de France, le Bombardement de Strasbourg*, expriment des sentiments

généreux et sympathiques; il y a quelques bons vers, bien que rares et clair-semés.

Nous n'avons que des félicitations à adresser, au nom de l'Académie, à notre correspondant M. Achille Millien, dont la verve poétique n'a rien perdu de son charme et de son éclat. Le volume de poésies, *les Légendes d'aujourd'hui,* et les deux pièces manuscrites qu'il vous a adressées, vous ont paru dignes de la réputation qu'il s'est acquise, et en le remerciant de son double envoi, vous avez voté en sa faveur le rappel de la médaille d'or qu'il avait obtenue en 1869.

SÉANCE PUBLIQUE

du 21 mars 1872.

1re PARTIE.

RÉSULTAT DU CONCOURS DES ANNÉES 1870-1871.

I

Aucune des questions spécialement indiquées pour le Concours de 1870, prorogé, en raison des circonstances, pour 1871, n'a reçu de réponse; mais, à diverses époques, les ouvrages suivants ont été adressés à l'Académie :

LITTÉRATURE.

Deux cahiers manuscrits, avec le titre : *Réflexions morales, philosophiques et littéraires,* portant l'épigraphe :

Non nova, sed novè,

et un billet cacheté.

HISTOIRE.

Une Notice historique sur le collége de Béziers, par M. Soucaille, professeur de seconde à ce collége.

Vie de Guy du Faur de Pibrac, par Guillaume Colletet, publiée par M. Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Académie.

Notice sur le président de Ranconnet, par le même.

Relation inédite de l'arrestation des princes (Condé, Conti et Longueville), par le même.

Édition nouvelle des sonnets d'Imbert.

LINGUISTIQUE.

Dictionnaire du patois de La Teste par M. Moureau.

Dictionnaire du patois Saintongeois, par P. Jônain.

POÉSIE.

Le sujet proposé par l'Académie n'a pas été traité; mais les pièces suivantes, et des compositions publiées par des auteurs connus, ont été adressées à l'Académie; les premières portent un billet cacheté.

1. — *Emma;* épigraphe :

Mon cœur frémit d'ivresse aux accents d'une femme.

2. — *La dernière nuit d'André Chénier;* épigraphe :

Mon beau voyage encore est si loin de sa fin!
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin
J'ai passé les premiers à peine.

3. — *A la campagne,* poème bucolique; épigraphe :

Va, la nature est douce; elle t'aime et t'appelle.

4. — *Le prix de vertu;* épigraphe :

Celui qui fit le ciel est notre unique père.

5. — *Épître à M. le baron de P...*; épigraphe :

Justus ut palma florebit.

6. — *La patrie en danger;* épigraphe :

En avant.

7. — *Un drame particulier dans un drame général,* poème; épigraphe :

Qui sait ce que nous réserve l'avenir?

8. — *L'institutrice de la ferme,* idylle; épigraphe :

Non omnes arbusta juvant humilesque myricæ.

9. — *Le charme.*

10. — *Le caprice;* épigraphe pour les deux :

La religion et la science doivent être les seuls préceptes de l'homme...

11. — *A quelques femmes de France;* épigraphe :

Où est la femme?

12. — *Le bombardement de Strasbourg;* épigraphe :

Et vidi et dixi, Argenterotensis et Burdigalensis.

13. — *Ce qu'il faut à la France;* épigraphe :

Pro Deo et patria.

14. — *Une fête arabe,* poème; épigraphe :

Un sage ami, toujours rigoureux, inflexible.
Sur vos fautes jamais ne vous laisse paisible.
(Boileau.)

24. — *Réflexions d'un touriste sur les sites pittoresques des Pyrénées;* épigraphe :

Dulcis est mercede labor.

25. — *Bonheur du paysan dans ses vendanges* (de M. Achille Millien, lauréat et correspondant de l'Académie); épigraphe :

Labor omnia vincit.

Un volume, intitulé : *Légendes d'aujourd'hui,* poèmes suivis de lieds et sonnets.

Deux pièces de vers manuscrites : la première, sous le titre : *Visite au vallon ;*

La seconde, *A mes amis...*

SYLVICULTURE.

La maison forestière, racontée aux enfants; par Mlle Mélanie Bourotte.

PHYSIOLOGIE, — SCIENCES NATURELLES.

De la kélotomie sans réduction, par le Dr Marc Girard, 1868. Paris.

Essai sur l'aplasie lamineuse progressive, par le Dr Louis Lande, 1870. Paris.

Régénération du tissu cartilagineux, et vues nouvelles sur les fonctions du périchondre; par le Dr Peyraud, 1871.

BEAUX-ARTS.

Albert Grisar et Bellini, Notices de M. Pougin. Paris, 1870.

Après avoir entendu les Rapports des Commissions nommées pour l'examen des ouvrages mentionnés ci-dessus, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

LITTÉRATURE.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Dessiaux, notaire à Ville-

neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), pour ses *Réflexions morales, philosophiques et littéraires.*

HISTOIRE.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. Soucaille, professeur de seconde au collége de Béziers, pour sa Notice historique sur ce collége.

LINGUISTIQUE.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. P. Jônain, pour son dictionnaire du patois de la Saintonge.

SYLVICULTURE.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M[lle] Mél. Bourotte, pour son livre : *La maison forestière, racontée aux enfants.*

PHYSIOLOGIE ET SCIENCES NATURELLES.

Une MÉDAILLE D'OR à M. Marc Girard, pour son ouvrage *sur la kélotomie.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. Louis Lande, pour sa thèse *sur l'aplasie lamineuse progressive.*

Une MÉDAILLE D'OR à M. Peyraud, de Libourne, pour son livre *sur la régénération du tissu cartilagineux et les fonctions du périchondre.*

BEAUX-ARTS.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Pougin, pour ses Notices biographiques d'Albert Grisar et Bellini.

En vertu de l'art. 49 de ses Statuts, l'Académie a décerné, à deux de ses correspondants qui se sont distingués par l'utilité et l'importance de leurs communications, les récompenses suivantes :

A M. Tamizey de Larroque, une MÉDAILLE D'OR ;

A M. Jules Serret, de Marmande, avocat, une MÉDAILLE D'ARGENT, l'un et l'autre déjà lauréats de l'Académie;

A M. Achille Millien, le rappel de la MÉDAILLE D'OR qu'il a obtenue en 1869.

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR L'ANNÉE 1872.

I

Histoire.

L'Académie remet au Concours les questions suivantes à cause de leur intérêt local :

1° « Origine des tailles et des aides en Guienne, et progrès » de leur établissement. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 200 fr.

2° « Il serait intéressant et utile de posséder l'histoire » particulière de plusieurs villes de notre contrée. »

L'Académie décernera, en 1872, un prix pouvant s'élever à 500 fr., aux monographies de ce genre, remarquables par le bon usage de documents non encore explorés, comme par des qualités suffisantes d'exactitude et de critique.

3° « Parmi les institutions qui ont contribué à la gloire et

» à la prospérité de la province de Guienne et de la ville de » Bordeaux, les établissements d'instruction publique tien- » nent le premier rang; on se souvient des services rendus » par le Collége de Guienne, et, plus tard, par l'École centrale » du département. »

L'Académie décernera une MÉDAILLE D'OR de 300 fr. au meilleur Mémoire qui retracera l'histoire de l'un de ces établissements ou de tout autre établissement analogue; la question est proposée pour l'année 1872.

II

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non seulement les synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie propose les questions suivantes :

1° « Donner, de la langue gasconne parlée dans le dépar- » tement de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature » exacte et suffisamment complète des mots d'une localité

» déterminée, joigne la définition, l'explication précise de
» ces mots, soit dans leurs acceptions de l'usage ordinaire,
» soit dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons agri-
» coles, noëls et vieilles chansons où ils peuvent se trouver
» employés. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

2° « Histoire de la Gavacherie dans le département de la
» Gironde; à quelle époque les Gavaches ont-ils émigré dans
» le centre du département? Quelles causes les y ont ame-
» nés? — Étudier leurs origines, leur langage et les
» emprunts faits à la langue romane. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

III

Sciences physiques.

Parmi les produits des Landes, la résine, par son abondance et son bas prix, mérite une sérieuse attention.

Depuis bien longtemps, cette matière est employée à l'éclairage dans les ménages rustiques. Mais cet éclairage laisse beaucoup à désirer, à cause du pétillement continuel des chandelles ainsi fabriquées, de l'abondance de la fumée qu'elles produisent, etc.

L'Académie pense qu'il pourrait être fait sur ce point des recherches utiles, dans le but d'arriver à fabriquer, avec la résine, des chandelles d'un usage plus commode et plus général, tout en conservant le bas prix de la matière première.

Dans ce but, elle propose un prix, consistant en une MÉDAILLE D'OR de la valeur de 300 fr., à décerner, en 1872, à l'auteur d'un « perfectionnement notable dans la fabrication » des chandelles de résine ».

IV

Sciences naturelles.

La Gironde possède des catalogues plus ou moins complets de ses animaux vertébrés, de ses mollusques testacés, coléoptères, lépidoptères, etc.; mais cette Faune, assez avancée déjà, manque encore de tout document d'ensemble relativement aux animaux marins des ordres inférieurs.

Considérant qu'à défaut de côtes rocheuses, notre département renferme du moins un vaste estuaire (bassin d'Arcachon) bien favorable à l'étude d'un grand nombre de ces organismes divers, l'Académie demande le travail suivant :

« Dresser des catalogues des crustacés, annélides, radiai-
» res, etc., qui manquent encore à la Faune du département
» de la Gironde.

» Donner des dessins des espèces nouvelles ou peu con-
» nues. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

V

Agriculture.

Il existe des différences profondes et persistantes entre les modes de culture dans le nord et le midi de la France.

« Étudier ces différences, en expliquer les causes et
» déduire les conséquences, théoriques ou pratiques, dont
» la science agricole doit tenir compte. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

VI

Physiologie.

« Déterminer la fonction des Epithelium, démontrée par

» l'expérimentation et par les recherches microscopiques. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

VII

Beaux-Arts.

1° « Quels sont en province, et particulièrement dans le » sud-ouest de la France, les ateliers, les écoles et foyers » d'instruction théorique et pratique, où peuvent se former » les architectes, les sculpteurs, les peintres, en dehors de » l'influence directe de l'École des beaux-arts et des Ateliers » parisiens. »

Prix : Une MÉDAILLE de 300 fr.

2° « Histoire de la peinture à Bordeaux. »

Prix : MÉDAILLE dont la valeur pourra s'élever à 500 fr.

VIII

Poésie.

Le concours de poésie rentre dans les conditions ordinaires, et le choix du sujet est laissé aux auteurs. Cependant, l'Académie propose un prix de 300 fr. à l'auteur d'un poème, qui mériterait son approbation, *sur la Reprise de la Floride* par Dominique de Gourgues.

IX

Notices biographiques.

Comme tous les ans, l'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département. Elle indique, en outre, l'*Éloge historique de Bouguer,* un

de ses Membres correspondants, et propose un prix de 300 fr.

X

Archéologie.

1° « Histoire topographique, ethnologique, littéraire,
» architecturale, épigraphique de la ville gallo-romaine de
» Burdigala, depuis sa fondation présumée par les Celtes
» jusqu'à sa destruction par les Vandales, l'an 412 de notre
» ère. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 500 fr.

2° « Monographie d'une des anciennes églises de Bor-
» deaux. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

3° « Monographie de l'église de Soulac. »

Prix : Une MÉDAILLE D'OR de 300 fr.

Prix de 500 fr. offert par M. le marquis de Lagrange, membre de l'Académie, au nom de feu Mme la marquise de Lagrange, née Caumont de La Force, en mémoire du prix de 300 fr. fondé en 1717 par M. Gaston, duc de Caumont La Force, premier protecteur de l'Académie.

Le sujet a été laissé au choix de l'Académie, qui demande « l'Étude historique comparée de l'esprit de la Fronde, observée à Bordeaux et à Paris. »

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin;

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait par ce seul fait mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE

Art. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en Assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'Archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux Archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux Archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. — L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 21 mars 1872.

VAUCHER,
Président.

VALAT,
Secrétaire général.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1872.

—

MESSIEURS

LEO DROUYN ✻, *Président.*
LINDER, O. ✻, *Vice-Président.*
VALAT, *Secrétaire général.*

BRIVES-CAZES,
DURAND (Charles), } *Secrétaires adjoints.*

LESPINASSE...... *Trésorier.*
DEZEIMERIS...... *Archiviste.*

PETIT-LAFITTE,
A. VAUCHER ✻,
DE LACOLONGE,
LESPIAULT, } *Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1871.

—

Membres Honoraires.

DONNET (Ferdinand), G. O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
GAUTIER aîné, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
LAMOTHE (Léonce), ancien membre résidant, r. Servandony, 8.
MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.
GINTRAC père O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), rue du Parlement-Ste-Catherine, 22.

Membres Résidants.

1826. DES MOULINS (Charles) C. ✝, président de la Société Linnéenne de Bordeaux, rue de Gourgues, 5.
1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Cursol, 38.
1841. BRUNET (Gustave), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Delurbe, 23.

1847. RAULIN ✱, profess. de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des Sciences, rue du Colysée, 18.

1848. DUBOUL (Just-Albert), homme de lettres, rue du Saujon, 17.

1849. BAUDRIMONT ✱, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue Duffour-Dubergier, 12.

1850. LEO DROUYN ✱, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.

1850. DABAS ✱, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, rue Jean-Burguet, 19.

1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.

1851. BROCHON (Henry) O. ✱, conseiller à la Cour d'appel, rue Margaux, 22.

1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie, rue du Hâ.

1852. GÈRES (Jules de), homme de lettres, à Rions.

1853. A. VAUCHER ✱, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Devise-Sainte-Catherine, 55.

1854. O. DE LACOLONGE ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, rue Rodrigues-Pereire, 38.

1854. MINIER (Hte), homme de lettres, rue Pèlegrin, 39-41.

1856. LAGRANGE (Mis de) G.-O. ✱, membre de l'Institut.

1858. LESPINASSE, botaniste, rue de la Croix-Blanche, 27.

1859. VILLIET (J.), peintre-verrier, route d'Espagne, 61 et 63.

1862. LESPIAULT ✱, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.

1862. ROUX ✱, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue Naujac, 29.

1863. ORÉ ✱, professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS, homme de lettres, rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET, négociant, rue Foy, 9.

1865. MICÉ, professeur à l'École préparatoire de Médecine, rue de la Trésorerie, 60.

1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Caudéran).

1866. GUÉ (OSCAR), conservateur du Musée, rue de l'Église-Saint-Seurin, 17.

1869. BELLOT DES MINIÈRES (H.), chanoine titulaire, à l'Archevêché.

1869. GINTRAC (HENRI) ✻, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 22.

1869. LINDER O. ✻, ingénieur des mines, rue Fondaudège, 22.

1869. BRIVES-CAZES, docteur en droit, place Pey-Berland, 14.

1869. LOQUIN (ANAT.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.

1870. DURAND (CHARLES), architecte, rue Michel, 16.

1871. COMBES, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, cours d'Alsace-et-Lorraine.

Membres associés non résidants.

GORIN, peintre d'histoire, à La Brède.

GEFFROY ✻, maître de conférences à l'École normale de Paris.

JACQUOT, O. ✻, ingénieur en chef des mines, rue Monceaux, 84, à Paris.

COQ (PAUL), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.

BELIN-DE LAUNAY, inspecteur d'Académie, à Périgueux.

Membres Correspondants.

AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de 1re classe de l'Institut de France.

AYMARD (AUGUSTE), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.

BALBI (ADRIEN), homme de lettres, à Paris.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (GUSTAVE), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

BEAUDOUIN (J.), à Châtillon-sur-Seine.

BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.

BELLECOMBE (ANDRÉ), Président de l'Institut historique de France, membre de la Société Asiatique, à Paris.

BESNOU, pharmacien-major de la marine nationale, à Cherbourg (Manche).

BLADÉ, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne*, avocat à Lectoure.

BLOSSAC (DE), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inf.).

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BORDES, conserv. des hypothèq., à Pont-Lévêque (Calvados).

BOUILLET (JEAN-BAPTISTE), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

BURGADE, archiviste de la ville de Libourne.

CALIGNY (M[is] DE), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).

CAZENOVE DE PRADINES, à la Garenne, près d'Agen.

CHASSAY (L'ABBÉ ÉDOUARD), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (MARIUS), homme de lettres, à Marseille.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

CIALDI, directeur de la marine des États pontificaux, à Rome.

COCHET (l'abbé), archéologue, à Dieppe.

CUISINE (DE LA), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

CUYPER (DE), directeur de la *Revue universelle de Liége*, à Liége (Belgique).

DEBEAUX, pharmacien aide-major, attaché à l'hôpital Militaire de Bastia (Corse).

DEMOGEOT, professeur de rhétorique au Lycée Saint-Louis, 15, rue Vieille-Estrapade, à Paris.

DROUOT, inspecteur général des mines, en retraite à Paris.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac, département de la Dordogne.

DU MONCEL (LE COMTE TH.), président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.

DUMONT (GASTON), D.-M., inspectr des eaux minérales, à Paris.

ELWART, professeur au Conservatoire de musique, rue Bréda, 26, à Paris.

ENGEL, professeur-agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg (Bas-Rhin).

FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.

FERTIAULT, homme de lettres, rue Clausel, 21, à Paris.

FEUILLERET, professeur d'histoire au Collége de Saintes.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent, par Harfleur, près le Havre.

GASSIES, naturaliste, à Bordeaux.

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.

GINDRE (JULES), ingénieur civil des mines, à Itsassou, par Bayonne et Cambo.

GIRARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Lille, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, etc.).

GODART, curé de Saint-Étienne, près Bayonne.

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).

GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arst d'Agen.

GRAGNON-LACOSTE, ancien notaire, à Bordeaux.

GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur (Tarn).

GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.

GUADET, S.-Dr de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

HAILLECOURT, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Chaumont (Haute-Marne).

HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Bordeaux.

LABAT, organiste, à Montauban.

LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collége de Cherbourg.

LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

LEGENTIL, juge suppl. près le tribunal d'Arras (Pas-de-Calais).

LE JOLIS, docteur médecin, archiviste-perpétuel de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.

LEMONNIER (CH.), avocat, ancien membre résidant, à Paris.

LERMIER, rue Porte-d'Ouche, 1, à Dijon.

LESPINASSE, premier avocat général à la Cour d'appel de Pau.

LIAIS (EMMANUEL), physicien, attaché à l'Observatoire de Paris.

MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.

MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de 1re classe du consulat de Cardiff (St-Germain-en-Laye).

MAILLE, professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Strasbourg.

MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the hill, près de Londres.

MAURY (ALFRED), avocat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Seine, 1, à Paris.

MICHAUD, chef d'institution, à Sainte-Foy, près Lyon.

MICHON (L'ABBÉ), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, juge de paix, à Castres, département du Tarn.

PERNET, directeur du Collége de Salins.

PERREY, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

PIOGEY, avocat, à Paris.

PIORRY (P.-A.), professeur de clinique méd. à la Faculté de Paris.

POEY, directeur de l'Observatoire, à la Havane.

RAFN (CH.-CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RÉSAL, ingénieur des mines, à Paris.

RÉVOIL, architecte, à Nîmes (Gard).

ROSNY (LÉON DE), Orientaliste, rue Lacépède, 15, à Paris.

SAINT-ANGE (MARTIN), D.-M., à Paris.

SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.

SAINT-ESPÉS LESCOT, présid. du Tribunal civil, à Périgueux.

SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.

SCHULTZ, botaniste, à Wissembourg (Bas-Rhin).

SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire à Rome, via dei Pettinari, 84.

SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (Lot-et-Garonne).

SORBIER, Premier Président de la Cour d'appel d'Agen.

TAMIZEY DE LARROQUE, archéologue, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TARRY, médecin, à Agen.

TRÉVERRET (DE), professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

4° *Un agent secret de Chaurillard en Espagne et ses lettres inédites;* Mémoire. Paris, 1863.

5° *Mémoire sur la correspondance inédite de Jean de Witt et du chevalier Temple.* Paris, 1864.

6° *Mémoire sur la correspondance officielle de Merlin de Thionville.* Paris, 1865.

7° *Mémoire sur les archives royales de Turin et les anciennes relations de la France avec la maison de Savoie.* Paris, 1865.

8° *Mémoire sur les résidants français de Genève, de 1679 à 1798.* Paris, 1868.

Cette analyse, que le Rapporteur juge incomplète, est accompagnée de plusieurs remarques sur plusieurs autres ouvrages de l'auteur, et notamment sur la tragédie intitulée : *la Mort du duc de Montmorency,* représentée sur l'un des théâtres de Bordeaux avec quelque succès. Les conclusions favorables de la Commission sont adoptées par l'Académie, qui renvoie au Conseil la demande de M. Combes.

Étaient présents :

MM. Saugeon, Valat, H. Minier, Leo Drouyn, R. Dezeimeris, H. Bellot, A. Loquin, Roux, Brives-Cazes, E. Royer, Aug. Petit-Lafitte, L. Micé, Dabas.

MM. Saugeon, A. Vaucher, R. Dezeimeris, Cirot de La Ville, V. Raulin, O. de Lacolonge, Leo Drouyn, Dabas, Valat, E. Royer, Linder, L. Micé, Roux, Brives-Cazes.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1871.

Présidence de M. VAUCHER.

M. le D[r] Gintrac père exprime à l'Académie le désir d'obtenir d'elle le titre de membre honoraire, l'état de sa santé

ne lui permettant plus de prendre une part active à ses travaux. M. le Président, interprète des sentiments de ses collègues, fait l'éloge de M. Gintrac, exprime ses regrets d'une détermination qui prive l'Académie de la présence d'un de ses membres les plus distingués, et consulte l'Académie, qui accorde le titre de membre honoraire au savant docteur.

Une lettre de M. Faget, adjoint du maire de Bordeaux, a pour objet de réclamer la salle des Archives pour l'usage de l'École de droit; les observations de M. le Secrétaire général à ce sujet sont prises en considération, et devront être soumises à M. Faget.

M. Raulin lit un extrait du discours qu'il a prononcé devant le Conseil municipal, relativement aux réformes à introduire dans l'administration du Jardin des Plantes; le Secrétaire général, tout en approuvant en partie les réformes judicieuses proposées, croit peu convenable de discuter un projet d'organisation avant d'avoir entendu les opinions des hommes compétents.

Le Conseil propose l'admission de M. Combes comme membre résidant. Appuyant les conclusions favorables du rapport de la Commission, l'Académie prononce l'admission de M. Combes à une grande majorité.

M. de Rosny, membre correspondant, que les circonstances ont amené à Bordeaux, fait une communication verbale des plus intéressantes sur l'ethnographie.

Étaient présents :

MM. Valat, A. Vaucher, Cirot de La Ville, Leo Drouyn, Ch. Des Moulins, H. Minier, S. Mégret, Brives-Cazes, Roux, E. Royer, O. de Lacolonge, V. Raulin, Dabas, Aug. Petit-Lafitte, L. Micé, Henri Gintrac, Linder, G. Lespiault.

SÉANCE DU 26 JANVIER.

Présidence de M. SAUGEON.

M. Raulin, invité à donner quelques explications sur sa dernière communication, rend hommage au zèle et à la capacité de M. Laterrade, ancien directeur du Jardin des Plantes, que plusieurs membres de l'Académie croyaient avoir été l'objet d'une critique injuste ou peu bienveillante. L'Académie tout entière s'associe aux sentiments exprimés par MM. Petit-Lafitte et Valat à cet égard.

Le Secrétaire général annonce que la demande de la salle des Archives a été retirée, vu l'impossibilité de trouver un local pour les recueillir.

L'ordre du jour appelant l'installation du nouveau Bureau, M. Saugeon, président sortant, remercie l'Académie des sympathies qu'elle lui a témoignées. Regrettant que les circonstances déplorables qui se sont produites aient réagi sur les travaux de la Compagnie, il exprime l'espoir que des conditions plus favorables lui permettront de reprendre ses travaux avec une ardeur nouvelle.

M. Vaucher remplace M. Saugeon, et remercie l'Académie.

Composition du Bureau :

Président	M. VAUCHER.
Vice-Président	M. LEO DROUYN.
Secrétaire général	M. VALAT.
Secrétaires adjoints	M. LINDER. M. BELLOT DES MINIÈRES.
Archiviste	M. DEZEIMERIS.
Trésorier	M. MICÉ.

M. Combes, nommé membre résidant dans la dernière séance, est introduit et prononce un discours, auquel réplique M. le Président; les deux discours, pleins d'idées élevées, sont écoutés avec attention et vivement applaudis.

Étaient présents :

MM. Saugeon, A. Vaucher, Valat, Hipp. Minier, Leo Drouyn, Brives-Cazes, Paul Dupuy, L. Micé, Cirot de Laville, Aug. Petit-Lafitte, A. Loquin, V. Raulin, Charles Durand, O. de Lacolonge, Roux, E. Royer, R. Dezeimeris, Combes, Dabas.

SÉANCES DU 16 FÉVRIER ET DU 16 MARS.

Présidence de M. VAUCHER.

L'Académie entend le Compte-rendu du trésorier M. Micé; elle en apprécie l'exactitude, et adresse des remercîments à M. Micé.

M. Combes lit une dissertation sur un opuscule, peu connu, de Frédéric, roi de Prusse, relatif à la situation politique de l'Europe en 1736.

Une brochure de M. Prudhomme, conservateur du Musée royal de Bruxelles, sur la classification des cicindelètes, est renvoyée à M. Petit-Lafitte pour en rendre compte.

M. Drouyn lit un Mémoire sur l'*Entre-deux-Mers;* c'est ainsi qu'on désigne vulgairement la portion du département comprise entre la Garonne et la Dordogne. Il consulte ses confrères sur l'interprétation à donner au terme latin *inermes,* employé dans une pièce du quatorzième siècle.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Valat, Abria, Paul Dupuy, A. Petit-Lafitte, A. Loquin, Charles Durand, Roux, Leo Drouyn, R. Dezeimeris, Hipp. Minier, Brives-Cazes, L. Micé, V. Raulin, Combes.

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, Hipp. Minier, Cirot de La Ville, G. Brunet, Charles Durand, Oscar Gué, Aug. Petit-Lafitte.

SÉANCE DU 30 MARS.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Baudrimont commence la lecture d'un Mémoire sur l'enseignement en général et les réformes qu'il comporte. La discussion que soulèvent certains passages est ajournée à la fin de cette communication, qui comprend toutes les branches de l'instruction publique en France. M. Baudrimont demande l'impression immédiate de son Mémoire, en raison de l'actualité des vues qu'il renferme. M. L. Drouyn réclame la même faveur pour le travail dont il a donné lecture, et la question est renvoyée au Conseil d'administration. De nouveaux détails sont fournis par M. Drouyn sur l'explication du mot *inherme*, employé dans d'anciens documents.

M. Rivière, employé des lignes télégraphiques, dépose un pli cacheté relatif à un appareil dont il est l'inventeur, et dont il désire constater la découverte. Acte lui sera donné de ce dépôt.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, Paul Dupuy, R. Dezeimeris, G. Brunet, A. Loquin, Valat, Hipp. Minier, V. Raulin, Linder, Oscar Gué, Charles Durand, E. Royer, Gust. Lespinasse, Brives-Cazes, L. Micé, Aug. Petit-Lafitte, Baudrimont, Ch. Des Moulins.

SÉANCES DU 27 AVRIL ET DU 11 MAI.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Baudrimont continue la lecture de son Mémoire sur l'enseignement, dont l'impression suivra la règle ordinaire, c'est-à-dire prendra le rang qui lui revient.

M. Drouyn lit un Mémoire sur les serfs questaux et la paroisse d'Izon.

M. Brunet donne lecture et un commentaire sur la légende du prêtre Jean.

M. Brives-Cazes fait un Rapport sur un Mémoire de M. Louis Guibert, lauréat de l'Académie, ayant pour objet une étude de la législation actuelle relative à la surveillance légale.

La loi actuelle tire son origine d'un arrêté du Salut public de 1793; la société n'en tire aucun avantage, et ne prévient aucun des graves inconvénients qu'entraîne l'application rigoureuse de la loi. Inefficace à tous égards à cause de la facilité des communications, funeste pour les libérés par les obstacles qu'elle offre à leur régénération et à leur réintégration dans les rangs des travailleurs, elle doit être revisée avec soin, et toutes les sévérités dont on demande l'application semblent s'adresser plus particulièrement aux récidivistes. M. Vaucher ajoute quelques réflexions judicieuses sur la colonisation.

M. Gaussens présente un Rapport sur deux volumes des Mémoires de l'Académie de Lyon; il remarque un excellent article sur les travaux de M. Brochard, relatifs à l'allaitement maternel.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Valat, G. Brunet, Leo Drouyn, Brives-Cazes, A. Loquin, Charles Des Moulins, Aug. Petit-Lafitte, Oscar Gué, Hipp. Minier, Paul Dupuy, Linder, Gust. Lespinasse, V. Raulin.

MM. A. Vaucher, Gustave Brunet, Brives-Cazes, A. Loquin, E. Gaussens, Cirot de La Ville, Aug. Petit-Lafitte, Oscar Gué, V. Raulin, Valat, L. Micé, Paul Dupuy, Henri Gintrac.

SÉANCES DES 8 ET 22 JUIN; DU 6 JUILLET.

Présidence de M. VAUCHER.

M. le Président annonce la mort de M. Bouchereau, ancien correspondant agricole; il regrette de n'avoir pu assister à ses obsèques, n'ayant reçu aucun avis de la famille du défunt.

Un autre membre de la Compagnie, autrefois résidant, puis correspondant, vient de mourir; c'est le docteur Boucherie, inventeur des procédés ingénieux et utiles pour la conservation des bois.

M. Petit-Lafitte donne lecture d'une note sur les hivers mémorables dont la rigueur a été désastreuse, surtout pour les vignobles de la Gironde. MM. Raulin, Gaussens et Drouyn ont pris la parole pour communiquer les observations qu'ils ont recueillies à ce sujet.

M. Raulin a relevé les températures des mois de décembre et de janvier, dont il présente le résumé. M. Micé, qui n'a pu assister à la séance, envoie les notes qui concernent la question de l'éclairage au gaz de la salle, agitée en Conseil. L'ajournement est demandé et adopté.

M. Petit-Lafitte présente quelques considérations sur la question des cimetières. MM. Drouyn, Royer et Gaussens prennent la parole sur le même sujet.

Le Président, sur l'invitation de plusieurs membres, propose de réviser la liste des membres correspondants. Après un premier examen, qui donne lieu à la suppression d'un certain nombre de noms qui ne peuvent plus figurer sur la liste, on renvoie la suite de la révision et des rectifications utiles à la séance prochaine.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Gust. Brunet, Leo Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, V. Raulin, Brives-Cazes, E. Gaussens, A. Petit-Lafitte.

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, J. Duboul, Hipp. Minier, Gust. Brunet, Aug. Petit-Lafitte, Paul Dupuy, Brives-Cazes, V. Raulin, E. Royer, Dabas, S. Mégret, E. Gaussens.

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, J. Duboul, Aug. Petit-Lafitte, Linder, V. Raulin, Brives-Cazes, Oscar Gué, Paul Dupuy, R. Dezeimeris, G. Brunet, A. Loquin.

SÉANCES DU 20 JUILLET ET DU 3 AOUT.

Présidence de M. VAUCHER.

—

M. Redon-Dezeimeris, ingénieur civil, demande à l'Académie de vouloir bien nommer une Commission pour examiner un système de transformation de vieux fusils à piston ou à percussion en fusils à aiguille.

Sur l'observation de plusieurs membres, l'Académie décline la mission qui lui est offerte.

Le directeur de l'École normale de Pise envoie les *Annales* de l'établissement qu'il dirige, et désire les échanger avec

les *Actes* de l'Académie. L'échange est accordé sur le rapport verbal du Secrétaire général.

M. Saugeon fait hommage à l'Académie des deux premières livraisons de son ouvrage sur la réforme dans l'éducation.

M. Raulin lit une note sur la répartition des pluies pendant les dix dernières années.

M. Valat, ayant étudié pendant son dernier séjour en Belgique le système d'instruction suivi dans les diverses écoles du gouvernement, commence la lecture d'une étude de ce système, et traite plus particulièrement de l'instruction moyenne, qui répond à l'enseignement des lycées. Quelques observations sont présentées sur ce sujet par MM. Petit-Lafitte, Micé, Royer, Baudrimont et L. Drouyn. Dans une deuxième séance, M. Valat termine sa lecture.

M. Petit-Lafitte rappelle l'usage, depuis quelque temps négligé, de consacrer une notice biographique ou un éloge à la mémoire des membres décédés. Sur les observations de divers membres, qui reconnaissent l'utilité d'une coutume dont on ne peut méconnaître le caractère honorable, le Président propose : 1° de rétablir l'usage, en confiant la rédaction de ces notices à ceux des membres que leur spécialité rend propres à faire une telle appréciation ; 2° de charger une Commission formée de quatre membres : MM. Gustave Brunet, Petit-Lafitte, Dezeimeris, Loquin, auxquels le Secrétaire général sera adjoint pour réunir les documents nécessaires à la préparation de ces notices.

L'Académie invite M. le Président à voir M. le Préfet, membre honoraire, pour lui faire connaître son désir de se rendre utile à la ville ou au département par l'étude des questions d'un intérêt général.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, J. Duboul, Linder, Brives-Cazes, G. Brunet, V. Raulin, Aug. Petit-Lafitte, Valat, Henri Gintrac, L. Micé, E. Royer, Paul Dupuy, Baudrimont, Lespiault.

MM. A. Vaucher, Leo Drouyn, J. Duboul, Valat, A. Loquin, Brives-Cazes, R. Dezeimeris, Aug. Petit-Lafitte, Gust. Brunet, V. Raulin, Charles Durand, Henri Gintrac, L. Micé.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE.

Présidence de M. VAUCHER.

L'Académie, instruite de l'accident grave qui motive l'absence de M. Drouyn, vice-président, invite le Secrétaire général à lui transmettre l'expression de ses regrets. Il est donné lecture des pièces envoyées au concours et des ouvrages adressés à l'Académie; le concours, clos le 31 octobre, a offert les résultats suivants :

Dix-huit pièces de vers, parmi lesquelles deux drames, deux cahiers de réflexions morales, philosophiques et littéraires;

Une *Notice historique sur le collége de Béziers,* par M. Soucaille, professeur de seconde à ce collége;

La *Maison forestière, racontée aux enfants,* par Mlle M. Bourotte;

Un *Dictionnaire saintongeois,* par M. Jônain, homme de lettres.

Des Commissions sont nommées pour l'examen de ces diverses productions.

Le Secrétaire général, d'accord avec le Conseil d'administration, propose plusieurs mesures d'ordre et d'économie,

qui sont soumises à l'Académie pour être discutées dans une des séances suivantes.

M. Raulin communique un numéro de la *Tribune*, renfermant des réflexions sur le Jardin botanique de Bordeaux.

M. Petit-Lafitte fait hommage de la photographie du buste unique de Villaris, ancien membre de l'Académie, auteur de plusieurs écrits remarquables, et le bienfaiteur de Limoges, par la découverte du kaolin, employé avec tant de succès dans la fabrication des belles porcelaines de cette ville. Cette photographie est due aux soins de M. Robineaud, pharmacien de Bordeaux, qui a trouvé chez un de ses confrères le buste dont il est question. Des remercîments seront adressés à M. Robineaud.

M. l'abbé Gaussens lit une pièce de vers, fruit des loisirs des vacances, inspiration poétique due à un sentiment de gratitude pour les *eaux de Barèges*.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Société industrielle d'Amiens. — Programme des questions mises au concours de 1871-72.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse; mars, avril, mai 1871.

Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, septembre et octobre 1871.

Association scientifique de France, bulletins 199 à 210.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, nos 153 à 159.

Mémoires de la Société Dunkerquoise, 1869-70.

Revue agricole de Valenciennes, août et septembre 1871.

Mémoires de la Société impériale de Caen, 1870.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 1168.

Séance publique de l'Académie d'Aix, 1870-71.

Observaciones meteorologicas efectuadas en el observatorio de Madrid de diciembre 1867 al 30 de noviembre 1868.

Resumen de las observaciones meteorologicas efectuadas en la Peninsula de diciembre 1867 al 30 de noviembre 1868.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, t. XXI, Ire partie, 1871.

Table des Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève, contenus dans les tomes I à XX.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique, t. XXIX, 1870.

Idem, t XXX, 1870.

Anthropométrie, par A. Quételet. Bruxelles, 1871.

Académie royale de Belgique. — Observations de phénomènes périodiques pendant l'année 1869.

Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles, t. XX, 1870.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Valat, Aug. Petit-Lafitte, E. Gaussens, A. Loquin, G. Brunet, Brives-Cazes, Oscar Gué, Cirot de La Ville, E. Royer, V. Raulin, O. de Lacolonge, Micé, G. Lespiault.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Belin De-Launay, membre non résidant, inspecteur d'Académie à Périgueux, fait hommage d'un *Abrégé des voyages du capitaine Burton à la Mecque, aux grands lacs d'Afrique et chez les Mormons.*

M. Dezeimeris offre à l'Académie un ouvrage dont il a fait récemment l'acquisition dans une vente publique, et qui faisait partie de la bibliothèque de l'Académie; il est intitulé : *Apostographia, sive graminum, juncorum*, etc., de Joh. Scheuchzer.

Le Secrétaire général communique un article du journal la *Gironde,* qu'il croit injurieux et d'une critique de mauvais goût. Après une discussion prolongée, il est décidé qu'il sera fait une adjudication publique pour l'impression des *Actes.*

M. Minier, désigné pour faire partie de la Commission chargée de l'examen du concours poétique, se récuse comme ayant reçu communication de quelques pièces soumises à la Commission. M. Jules de Gères est nommé à sa place.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres du Bureau pour l'année 1872. Sont nommés : M. Linder, Vice-Président; M. Lespinasse, Trésorier, à la place de M. Micé que des occupations plus nombreuses ont obligé de se démettre de ses fonctions. M. Dezeimeris, Archiviste, est réélu. MM. Ch. Durand et Brives-Cazes sont nommés Secrétaires adjoints. Trois membres du Conseil d'administration complètent le Bureau : ce sont MM. Vaucher, de Lacolonge et Lespiault.

M. Micé donne lecture d'une lettre de M. Wurtz, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui prend l'initiative d'un projet d'association scientifique. Plusieurs savants, dont la plupart sont membres de l'Institut, font partie des fondateurs. L'Académie est invitée à donner son concours à la réalisation de cette œuvre. L'examen de la question est renvoyé au Conseil sur la suite à donner à la communication de M. Micé.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Association scientifique de France, n° 212.
Sir John Kerschel, notice par M. A. Quételet, 1871.

Loi de périodicité de l'espèce humaine, notice par le même.
Anuario del Observatorio de Madrid, año X, 1870.
Académie royale des sciences de Belgique, 1871.
Voyages du capitaine Burton à la Mecque, par M. Belin-De Launay.
Légendes d'aujourd'hui, par M. Achille Millien, 1870.
Dictionnaire patois saintongeois, par M. Jonain, 1871.
Dictionnaire du patois de La Teste, par Pierre Moureau.
Notice historique sur le collége de Béziers, par Antonin Soucaille.
Vie de Guy Du Faur de Pibrac, par Guillaume Colletes, 1871.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Linder, R. Dezeimeris, Gust. Brunet, Valat, Oscar Gué, E. Royer, A. Loquin, A. Petit-Lafitte, de Lacolonge, Brives-Cazes, Roux, Charles Des Moulins, Saugeon, L. Micé.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Raulin relève un passage du Mémoire de M. Baudrimont sur l'enseignement, qu'il croit injurieux pour la municipalité de Bordeaux, ou du moins pour l'un des adjoints, M. Villette. Le Secrétaire général se charge de communiquer l'observation à M. Baudrimon absent.

M. Dezeimeris rend compte de l'ouvrage de M. Moureau sur le patois de La Teste, et remarque qu'il reproduit, sans aucun changement, le travail couronné par l'Académie, sans tenir compte des observations critiques dont il avait été l'objet; en conséquence, il n'est fait aucune proposition sur cet ouvrage.

M. le Président croit devoir rappeler une décision récente de l'Académie sur les lectures faites en séance par les mem-

bres; elle exige que les Mémoires lus soient renvoyés au Conseil, qui, après s'être entendu avec leurs auteurs, proposerait l'impression dans les *Actes*, mesure prise dans l'intérêt de l'Académie et de chacun de ses membres.

M. Micé donne de nouvelles explications sur l'Association scientifique de M. Wurtz, qui admet plusieurs catégories de membres, selon la nature des souscriptions; la discussion se prolonge, en raison de l'ambiguïté de certains articles des Statuts, bien que l'Académie approuve le projet d'association; enfin, il est décidé que les trois questions suivantes seront posées :

1° L'Académie souscrira-t-elle comme membre fondateur à 500 fr.?

2° S'inscrira-t-elle comme membre à vie, au moyen d'un versement de 200 fr.?

3° Enfin, prendra-t elle une simple souscription d'associé ordinaire, avec la réserve de racheter la cotisation annuelle de 20 fr. par un versement unique de 400 fr.?

Les deux premières, mises aux voix, sont repoussées comme contraires à la nature de ses obligations envers les concurrents dont elle apprécie les travaux pour leur donner, s'il y a lieu, les prix désignés; la troisième est adoptée.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Archéologie musicale. — Gabriel Boni, compositeur, par J.-B. Labat.

Esthétique des huit modes du plain-chant, par le même.

Enseignement élémentaire de la musique, idem.

Variétés. — De la musique religieuse, idem.

Variétés. — Découverte d'un ancien manuscrit à la Bibliothèque de Saint-Dié (Vosges), idem.

Clément Jannequin, idem.

Variétés. — Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse, idem.

La chapelle de Notre-Dame de Beauville et une ancienne mélodie, idem.

Étude sur l'harmonisation du chant des Psaumes, idem.

Le manuscrit musical de la Bibliothèque de Saint-Dié, idem.

Association scientifique de France, nos 190, 193, 194, 196, 197, 198, 213.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 24e vol., 1870.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe, 2e trimestre 1870, 3e et 4e trimestres 1870, 1er et 2e trimestres 1871.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, t. V, 14e livr.

Bulletin de la Société d'études de Draguignan, 2e semestre 1869.

Annales de l'Académie de La Rochelle, no 9, 1868-69.

Revue agricole, industrielle de Valenciennes, juin et juillet 1870. — *Id.*, juillet 1871.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, nos 1, 2, 3, 1869.

Annales de la Société d'agriculture de la Loire, t. XIV, 1re et 2e livraisons. — *Id.*, 3e et 4e livraisons.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, nos 2 et 4.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, février 1871.

Catalogue de la bibliothèque de la Société impériale de Cherbourg, 1re partie, 1870.

Société académique de Saint-Quentin. Travaux de 1869.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, t. XXXI, 1re partie.

L'Union médicale de la Gironde, octobre et novembre 1871.

Complément à l'Étude sur la houle et le roulis, par E. Bertin.

Aperçu sur la possibilité d'établir une notation représentant d'une manière a la fois exacte et suffisamment abréviative les successions harmoniques, par Anatole Loquin.

Le cabinet historique, janvier à juillet 1871.

Société protectrice des animaux, t. XVI, 1870-71.

Mémoires et Bulletins de la Société de médecine de Bordeaux, 1869.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Valat, Linder, G. Lespiault, R. Dezeimeris, A. Loquin, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Henri Gintrac, Brives-Cazes, L. Micé, O. de Lacolonge.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Tamizey de Larroque fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Le Président de Ranconnet;* elle est renvoyée à l'examen de M. Dezeimeris.

Un Mémoire de M. le Dr Peyraud : *Études expérimentales sur la régénération des tissus cartilagineux et osseux*, est soumis à l'appréciation de MM. Dupuy, Oré, H. Gintrac.

M. Bertin adresse un Complément à l'*Étude sur la houle et le roulis*. M. Linder est chargé d'examiner ce travail.

Le Secrétaire général s'est entendu avec M. Baudrimont sur le passage incriminé par M. Raulin. Une modification sera faite pour satisfaire à la réclamation. Toutefois, il y avait bien peu à faire pour ôter à la pensée de l'auteur toute intention agressive.

M. de Lacolonge a reçu de M. Serret, correspondant de l'Académie, avec mission de les présenter à la Compagnie, deux Mémoires qui traitent de questions importantes pour la ville qu'il habite ; ce sont :

1° Un mémoire manuscrit sur l'histoire des fontaines d'Agen ;

2° Un Mémoire imprimé en 1868 sur la suppression du rouissage du chanvre.

L'auteur réclame la faveur de concourir par ces deux écrits à la récompense décernée aux correspondants de l'Académie ; il désire, en outre, que l'examen s'étende à la Notice sur les hivers rigoureux dans l'Agenais, qu'il avait

déposée le 6 février 1868, et qui avait été renvoyée à l'examen de M. Raulin.

La proposition de M. de Lacolonge, relative à cette demande, est prise en considération, et le Président nomme une Commission composée de MM. Petit-Lafitte, de Lacolonge et Raulin, pour examiner les ouvrages mentionnés.

M. Valat commence la lecture d'une Notice sur les travaux de l'Académie des Sciences (Institut de France) pendant le premier siége de Paris. Après quelques instants, il cède la parole à M. Roux, qui lit un Mémoire intitulé : *Du génie et de l'influence de la littérature de la France jusqu'au seizième siècle*. L'heure avancée ne permettant pas la continuation de cette lecture, M. Roux est porté à l'ordre du jour de la prochaine séance pour l'achever.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 3 novembre 1871, par M. Lespinasse, avocat près la Cour d'appel de Pau.

Études expérimentales sur la régénération des tissus cartilagineux et osseux, par le docteur Peyraud.

Le président de Ranconnet, par Tamizey de Larroque.

Mémoires de l'Académie de Marseille, 1870-71.

Le Bibliophile bordelais, 15 novembre 1871. (Catalogue.)

Funérailles de Félix Duban, par César Daly.

Enquête sur l'état actuel de l'agriculture française (1860).

Revue des Sociétés savantes, 5e série, t. II.

Détermination de la déclinaison magnétique à Bruxelles en 1870, par Quartelet.

Développement de la taille humaine, par le même.

Cour d'appel de Bordeaux. — *Discours de rentrée* prononcé par M. Cellerier, procureur général. (3 novembre 1871.)

To Day, journal américain (5 numéros). Salem, 1870.

Étaient présents :

MM. A. Vaucher, Valat, O. de Lacolonge, Brives-Cazes, Cirot de La Ville, Aug. Petit-Lafitte, Linder, V. Raulin, Paul Dupuy, Oscar Gué, Roux.

SÉANCES DES 11 ET 18 JANVIER 1872.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Tamizey de Larroque, membre correspondant de l'Académie, fait hommage d'une *Relation inédite de l'arrestation des Princes* (18 janvier 1650), écrite par le comte de Comminges, et publiée avec notes et commentaires par le donataire. M. Dezeimeris est chargé d'en rendre compte.

Les deux ouvrages de M. Arthur Pougin sur Grisar et Bellini sont remis à une Commission composée de MM. Brochon, Baudrimont et Loquin.

MM. Roux et Valat achèvent la lecture des Mémoires qu'ils avaient commencée dans l'une des séances précédentes.

M. Vignial adresse à l'Académie trois brochures sur la vigne. Le Secrétaire général est chargé d'écrire à M. Vignial pour l'informer que le concours est clos depuis longtemps, et que ses ouvrages ne peuvent être, du moins à présent, l'objet d'aucun Rapport.

L'Académie, sur l'invitation du Président, fixe l'ordre du jour de la séance publique. MM. Linder et Brives-Cazes, les deux membres les plus anciens parmi les derniers admis, auront à lire un travail dont le sujet est à leur convenance,

et qui remplace le discours de réception que les Règlements avaient prescrit jusqu'à présent.

M. Dezeimeris, au nom d'une Commission spéciale, rend compte du *Dictionnaire patois saintongeois* publié par M. Jônain, il en fait ressortir le mérite, qui consiste surtout dans le choix, le nombre et l'exactitude des détails; il relève quelques imperfections de style, et demande pour son auteur une médaille d'argent. L'Académie adopte ces conclusions.

M. de Lacolonge, également rapporteur d'une Commission, lit une appréciation longuement motivée des travaux envoyés au concours par M. Serret, d'Agen, membre correspondant; il rend justice au mérite et à l'utilité des recherches consciencieuses de l'auteur; en conséquence, il propose, au nom de la Commission, qu'une médaille d'argent soit accordée à M. Jules Serret. L'Académie adopte la conclusion.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, t. XVI, nov. 1871.
Revue agricole de Valenciennes, octobre et novembre 1871.
Association scientifique de France, n° 217.
Bulletin de la Société académique du Var, t. IV, 1871.
Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, t. III, 7e série.
Annales de la Société académique de Nantes, 1er semestre 1870-71.
Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, année 1870.
Idem, 1871.
Annales de la Société académique de Nantes, 2e semestre 1870.
Association scientifique de France, n° 218, janvier 1872.
Revue critique d'histoire et de littérature, nos 36 à 42.
Relation de l'arrestation des princes (18 janvier 1650), écrite par le comte de Comminges et publiée par M. Tamizey de Larroque.

M. Roblin, à Courcelles-sur-Mer (Calvados), *Circulaire sur le système d'astronomie das antédiluviens*, demande l'avis de l'Académie.

Prospectus. — Cassel, Verlay, Von Theodor, Fischer.

Nomenclator botanicus.

R. Comitato geologico d'Italia. Bollettino nos 11 et 12, novembre e december 1871.

Association scientifique de France, no 219.

Petit manuel de la taille de la vigne dans les forts terrains de la Gironde, par M. Vignial, propriétaire à Latresne (Gironde).

Guide pratique du propriétaire de vignoble, par le même, 1871.

De la maladie de la vigne, par le même, septembre 1871.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Valat, Cirot de la Ville, Linder, Oscar Gué, G. Brunet, Brives-Cazes, R. Dezeimeris, Loquin, Aug. Petit-Lafitte, O. de Lacolonge, Roux, V. Raulin, Paul Dupuy.

MM. Vaucher, Valat, Cirot de La Ville, Linder, Loquin, O. de Lacolonge, S. Mégret, E. Gaussens, Brives-Cazes, R. Dezeimeris, V. Raulin, Roux, Saugeon, Aug. Petit-Lafitte.

SÉANCE DU 25 JANVIER.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Henri Révoil, architecte de Nîmes, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Architecture romane du midi de la France,* et demande le titre de membre correspondant. Une Commission, composée de MM. Dezeimeris, Drouyn et Ch. Durand, est chargée de l'examen de cette demande.

M. de Gères adresse son appréciation sur le concours de poésie; la pièce est renvoyée à la Commission.

M. Valat rend compte de la Notice historique de M. Soucaille, *sur le Collége de Béziers.* Cet ouvrage, écrit avec

élégance et clarté, renferme d'intéressants et nombreux documents, dont plusieurs inédits, et mérite les encouragements de l'Académie dans une voie qui n'est pas assez fréquemment explorée, parce qu'elle demande des recherches laborieuses et pénibles; et, malgré quelques lacunes regrettables dont il fait l'énumération, il conclut à demander pour l'auteur une médaille de bronze, suivant le vœu de la majorité de la Commission, où un des membres avait proposé une médaille d'argent. L'Académie, après avoir entendu MM. Petit-Lafitte et Brives-Cazes, membres de la Commission, vote pour M. Soucaille une médaille de bronze.

M. Loquin lit un Rapport sur deux Notices biographiques de M. Arthur Pougin, qui font connaître la vie, les œuvres et le caractère des artistes Bellini et Albert Grisar; il y signale plusieurs genres de mérite, et surtout une appréciation spirituelle et fine des qualités remarquables des deux auteurs. Les notices du même genre ne sauraient être trop encouragées dans l'intérêt de l'art autant que dans cet esprit de justice qui assigne à chacun le rang qu'il doit occuper dans l'estime publique. MM. Brochon et Baudrimont sont d'accord avec le Rapporteur pour demander une médaille d'argent en faveur de l'auteur. — Cette proposition est adoptée.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Association scientifique de France, nº 220.

Revue critique d'histoire et de littérature, 6 janvier 1872.

Idem, 13 janvier 1872.

Architecture romane du midi de la France, dessinée, mesurée et décrite par Henri Révoil.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Valat, Linder, O. de Lacolonge, Loquin, Oscar Gué, Aug. Petit-Lafitte, Brives-Cazes, Charles Durand, V. Raulin, Paul Dupuy, Roux, S. Mégret.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER.

Présidence de M. VAUCHER.

La Commission chargée de l'examen des pièces du concours regrette vivement de ne pouvoir accorder des récompenses; elle a pensé également qu'il n'y avait pas lieu d'entrer dans les détails d'une appréciation qui a été l'objet du plus minutieux examen. Toutefois, elle présente quelques observations favorables à plusieurs pièces, auxquelles on ne peut refuser un mérite réel, bien que l'ensemble en soit défectueux. (Ces citations seront admises dans le Programme imprimé à la suite de la séance publique.)

Quant au volume offert par M. Millien, lauréat et correspondant de l'Académie, il renferme des pièces remarquables qui ont été couronnées; en conséquence, la Commission propose le rappel de la médaille d'or que l'auteur a déjà obtenue. Ces conclusions sont mises aux voix et adoptées.

Les nombreuses et intéressantes publications de M. Tamizey de Larroque ont paru dignes, à la Commission qui les a examinées, d'une récompense que l'Académie regrette de ne pouvoir accorder plus souvent. Nul, en effet, de nos correspondants n'a mieux mérité que lui la médaille d'or que lui accorde l'Académie par l'importance et le nombre de ses communications. Pourquoi oublie-t-on si souvent que le titre de correspondant oblige autant que le titre de mem-

bre résidant? Si l'Académie a réclamé fréquemment plus de zèle et d'activité parmi ses correspondants, elle agissait autant dans leur intérêt que dans le sien; elle espère bien que l'exemple de M. Tamizey de Larroque ne sera pas perdu.

M. le Président lit une lettre du Ministre de l'instruction publique allouant une somme de 800 fr. à l'Académie, sous la condition qu'elle soit consacrée en partie à la publication des travaux géologiques de M. Raulin dans les *Actes* de l'Académie, ainsi qu'aux frais que nécessitent des excursions ou voyages préparatoires. Les prescriptions de M. le Ministre seront observées, l'Académie étant elle-même intéressée à seconder les efforts et encourager les recherches de chacun de ses membres.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

A Letter concerning Deep-Sea Dredgings, adressed to professor Benjamin Peirce, superintendent United-States coast servey, by Louis Agassiz. N° 3. Cambridge, Mass, 2 december 1871.

Association scientifique de France, n° 221.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, section de l'Association philotechnique. Année 1869-70.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Valat, Loquin, Dabas, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, Roux, S. Mégret, O. de Lacolonge, L. Micé, Dezeimeris.

SÉANCES DES 15 ET 22 FÉVRIER.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Louis Guibert, de Limoges, adresse à l'Académie un volume de poésie, intitulé : *Impressions de voyage.* Le Secrétaire général dépose sur le bureau le discours de rentrée prononcé le 2 décembre 1871 par M. Rousse, bâtonnier de l'ordre des avocats.

M. Roux rend compte de l'œuvre manuscrite intitulée : *Réflexions morales, philosophiques et littéraires.* Bouquet très mélangé de fleurs exquises, médiocres ou au-dessous du médiocre : tel est l'ouvrage analysé avec autant de finesse que de scrupuleuse attention par le Rapporteur; l'appréciation, que justifient un grand nombre de citations, est sans doute favorable à l'ensemble qui mérite les encouragements de l'Académie. La Commission demande pour son auteur une médaille de bronze, qui est votée par l'Académie. L'auteur, que désigne le billet cacheté, est M. L. Dessiaux (Victor-Alexandre), notaire à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

M. Lespinasse, Rapporteur, rend compte de l'œuvre de Mlle Mél. Bourotte, intitulée : *La Maison forestière, racontée aux enfants.* Il avoue que l'intention de l'auteur est louable, que le livre est de nature à amuser l'enfance, mais il laisse à désirer au point de vue scientifique, et relève plusieurs erreurs. La Commission, à la simple majorité, propose une mention honorable. L'un des membres, M. Ch. Des Moulins, avait demandé une médaille d'argent. L'Académie accorde une mention honorable.

La composition du Programme est examinée. Plusieurs questions du concours ouvert pour l'année 1870 sont écartées. M. de Lacolonge demande qu'on adopte une question agricole, et propose l'étude d'une synonymie des plants de la vigne. M. Petit-Lafitte objecte la difficulté d'obtenir une bonne solution, et rappelle les tentatives qui ont eu lieu à ce sujet; il propose celle-ci : « Pourquoi l'agriculture » dans le Midi diffère-t-elle de celle du Nord? » et il en développe l'importance. M. le Président prie M. Petit-Lafitte de rédiger la question sous une forme plus accessible à tous les esprits, en donnant les moyens d'aborder les divers points de la question sans la rendre trop générale et trop compliquée.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, années 1870 et 1871.

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1870, 2e bulletin.

Revue de Belgique, 1re livraison, 15 janvier 1870.

La Critique philosophique, politique, scientifique et littéraire, n° 1, 8 février 1872.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Prospectus.

Questions proposées pour la 38e session du Congrès scientifique de France.

Revue agricole, t. XXIV.

Journal du Cercle horticole du département du Nord, an. 1870, 1871.

Association scientifique de France, n° 223.

Société scientifique d'Alais, 1er et 2e bulletins, 1871.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, t. X, 1867-69.

Première partie des Sonnets exotériques de Gérard-Marie Imbert, publiée par M. Tamizey de Larroque.

Mémoires de la Société académique d'agriculture de l'Aube, t. VI, année 1869.

Société centrale d'horticulture de Caen et du Calvados — Programme de la 38e Exposition des produits de l'horticulture.

Association scientifique de France, n° 224.

Sur un nouveau dissolvant de l'iodure plombique et de son application à la médecine, par Donnato Tommasi.

Bulletin de la Société des sciences, etc., de Pau, 1871-72, 1re livr.

Bulletin de l'Académie delphinale, t. VI, 1870.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Leo Drouyn, Gust. Brunet, V. Raulin, Gust. Lespinasse, Brives-Cazes, A. Loquin, Valat, Roux, E. Gaussens, G. Lespiault, E. Royer, Dabas, Aug. Petit-Lafitte, Oscar Gué, R. Dezeimeris.

MM. Vaucher, Leo Drouyn, Charles Durand, Cirot de La Ville, Loquin, Linder, Gustave Lespinasse, A. Petit-Lafitte, V. Raulin, Valat, E. Royer, Henri Gintrac, O. de Lacolonge, Roux, Dabas.

SÉANCE DU 29 FÉVRIER.

Présidence de M. VAUCHER.

M. Abria fait hommage à l'Académie d'un Mémoire sur les couleurs des lames cristallisées dans la lumière polarisée, qui a paru dans le Recueil des travaux de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

M. Bertillon adresse plusieurs spécimens d'un travail considérable, sous le titre de *Démographie figurée*, qui a pour objet d'exposer, dans une suite de tableaux, la situation physique et morale de la France.

M. le Secrétaire général communique un incident relatif au Rapport de M. Lespinasse, qui a été verbal, non écrit,

et n'a pas été connu de l'un des membres de la Commission, M. Ch. Des Moulins; il demande, en conséquence, un nouveau Rapport revêtu des formes qui en garantissent l'anthenticité et la régularité. Cet avis est adopté.

M. Oré, analysant la Thèse remarquable de M. Peyraud sur la reproduction des tissus cartilagineux et osseux, démontre l'importance de cette découverte, en lui assignant une place honorable parmi les travaux récents; il ajoute qu'un tel travail, qui appartient à un élève de l'École de Médecine de Bordeaux, mérite d'être récompensé, et propose, au nom de la Commission, de décerner à son auteur une médaille d'or. Les conclusions du Rapporteur sont appuyées par MM. Gintrac et P. Dupuy, membres de la Commission; adoptées, enfin, par l'Académie.

M. Ch. Durand lit un Rapport sur la demande de M. H. Révoil, auteur d'un ouvrage en 3 vol. in-f°, comprenant plus de 200 planches. Cet architecte, connu par des travaux qui lui ont mérité une juste réputation a écrit sur les monuments de l'architecture du midi de la France un ouvrage qu'il vous a présenté, et qui justifierait sa demande, bien qu'on puisse ne pas approuver toutes ses idées. En conséquence, il propose son admission. Le renvoi au Conseil est prononcé.

L'Académie s'occupe de plusieurs des questions du Programme pour 1872; divers membres font des propositions dont l'examen est renvoyé à la séance prochaine.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

L'Art dentaire, revue mensuelle de la chirurgie et de la prothèse dentaire, février 1872.

Association scientifique de France, n° 225.

Prospectus du Ditionnaire de démographie, par le Dr Bertillon.

Envoi de spécimens de la *Publication de statistique appliquée aux études de population*, par le même.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. VI, 1re liv.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, t. XXXIII.

L'Algérie, revue synoptique illustrée, 1re livr., Paris.

Rapport sur les pertes éprouvées par les bibliothèques de Paris en 1870-71, par M. Baudrillard. Paris, 1871.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Leo Drouyn, G. Brunet, Valat, Brives-Cazes, A. Loquin, Charles Durand, Roux, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Paul Dupuy, Oré, O. de Lacolonge.

SÉANCES DES 7 ET 21 MARS.

Présidence de M. VAUCHER.

M. le Préfet adresse deux volumes de la Collection des brevets (partie descriptive).

M. Labayle, notaire de Bordeaux, communique la décision des héritiers de l'honorable M. Fauré, relative au legs d'une rente de 50 fr. Il envoie : 1° la somme de 150 fr. en deux billets de banque; 2° le titre de rente de 50 fr.; le tout est remis à M. le Trésorier, et le Président en accusera réception pour la décharge du notaire.

Le Ministre de l'instruction publique annonce l'ouverture de la session annuelle réservée au Congrès des Sociétés

savantes des départements; il invite M. le Président à lui transmettre les noms des lecteurs ou délégués qui ont l'intention d'assister à ces réunions. MM. Micé et Valat demandent à être inscrits comme lecteurs et délégués.

M. Henri Révoil est proposé par le Conseil comme correspondant, et admis comme tel par l'Académie.

M. Lespinasse a la parole pour présenter son Rapport sur Mlle M. Bourotte. Ayant pris l'avis favorable de M. Ch. Des Moulins, il maintient la critique de l'œuvre au point de vue scientifique, et propose la médaille de bronze au lieu de la mention honorable. M. Ch. Des Moulins avait cru et croit encore que l'ouvrage mérite une médaille d'argent; il ne s'arrête pas à quelques erreurs de détail qui sont sans importance. M. le Président met aux voix la médaille d'argent : MM. Ch. Des Moulins et Valat se lèvent seuls pour l'appuyer. La médaille de bronze est votée à l'unanimité.

M. H. Gintrac lit un Rapport sur une Thèse de M. Lande : *l'Aplasie lamineuse progressive,* et propose une médaille d'or pour son auteur. MM. Dupuy et Oré appuient la proposition, qui est mise aux voix et adoptée.

La même récompense est accordée à un Mémoire également remarquable de M. Marc Girard, docteur-médecin, sur la kélotomie sans réduction.

Le jour de la séance publique est fixé au 21 mars, et l'ordre des lectures est arrêté comme il suit :

Discours du Président;
Rapport du Secrétaire général;
Lectures de MM. Linder et Brives-Cazes;
Distribution des récompenses;
Programme.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Rapport sur les travaux de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Bordeaux pendant l'année scolaire 1870-71, par M. le Dr Henri Gintrac.

Discours prononcé sur la tombe de M. Lafareille, membre de l'Académie du Gard, par M. Henri Révoil.

Discours prononcé sur la tombe de M. Léon Vaudoyer, par le même.

La Critique philosophique, politique, scientifique et littéraire, 1re année, no 2.

Le Bordeaux médical, nos 1 et 2.

Association scientifique de France, no 226.

L'Union médicale de la Gironde, décembre 1870.

Atlas des tempêtes de l'Institut météorologique de Norwége, publié par la Société scientifique de Christiania.

Christiania omengs phanerogamer og Bregner med angivelse af deres valbredelser samt en indledning om vegetationens af hængighed af underlager af a Blytt. Christiania, 1870.

Le Névé de Justedal et ses glaciers, par G. de Seue.

Index scholarum in Universitate regia fredericiana, centesimo decimo sexto ejus semestri anno MDCCCLXX. Christiania, 1871.

Norske meteorologisk Kaarbog for 1869. Christiania, 1870.

Description des machinès et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été accordés, t. LXXIV et LXXV.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Leo Drouyn, Cirot de La Ville, C. Des Moulins, Linder, Henri Gintrac, Aug. Petit-Lafitte, Gustave Lespinasse, O. de Lacolonge, Charles Durand, Brives-Cazes, Paul Dupuy, L. Micé, Oré, E. Royer, V. Raulin, Valat.

MM. Vaucher, Leo Drouyn, R. Dezeimeris, Valat, Aug. Petit-Lafitte, Loquin, Linder, Charles Durand, O. de Lacolonge, Micé, S. Mégret, Paul Dupuy, Roux, Dabas, Oscar Gué.

Bordeaux.—Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

RECUEIL

DES

ACTES DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX.

AVIS

L'Académie n'accepte aucune solidarité relative aux opinions émises dans le Recueil de ses *Actes*.

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE

NATIONALE

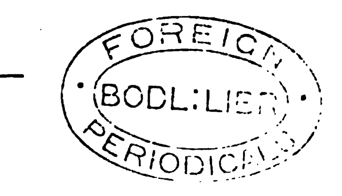
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

L'Académie de Bordeaux a été établie sous le règne de Louis XIV, par lettres-patentes du 5 septembre 1712, enregistrées au Parlement de Bordeaux le 3 mai 1713.

3e SÉRIE. — 34e ANNÉE. — 1872-73.

—

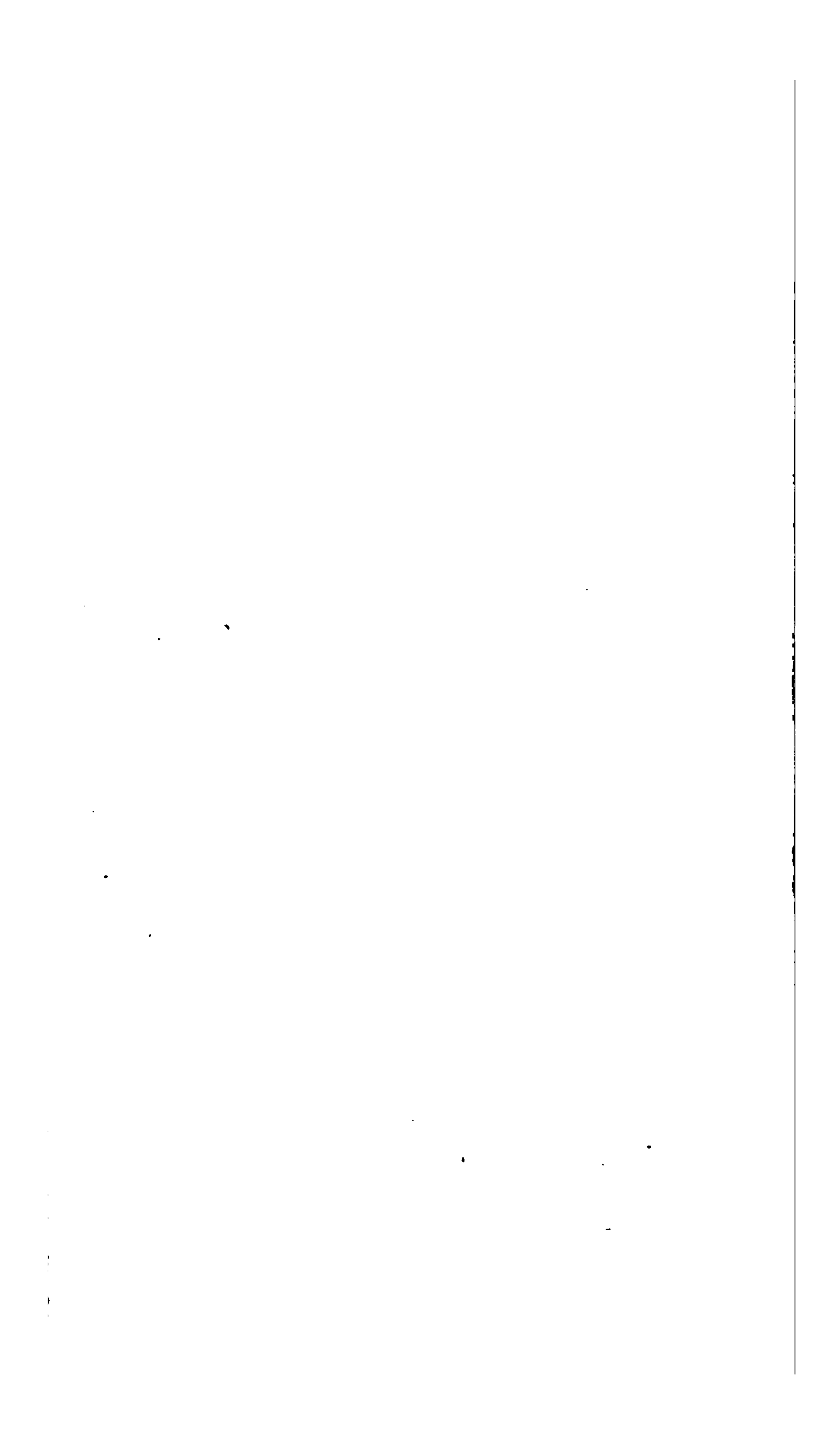


PARIS

E. DENTU LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, 13

1873



UN PROCÈS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

LES POÉSIES DE CLOTILDE DE SURVILLE

EXAMEN CRITIQUE

des documents inédits et des arguments nouveaux produits à l'appui de leur authenticité par M. A. Macé

PAR M. ANATOLE LOQUIN

Rien n'est beau que le vrai.
DESPRÉAUX

I

Exposé historique de la question. — Objet du travail de M. A. Macé.

En mai 1803 parut à Paris, chez l'éditeur Henrichs [1], un volume in-8°, imprimé avec luxe, et intitulé : *Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, depuis madame de Surville, poëte françois du quinzième siècle,* publiées par Charles Vanderbourg.

Ces poésies, écrites soi-disant en langage français du quinzième siècle, étaient précédées d'une préface développée, dans laquelle M. Vanderbourg racontait que feu le marquis de Surville, après avoir recueilli et transcrit lui-même, quelques années auparavant, ces productions

[1] M. Macé, dans le Mémoire que nous allons examiner, écrit constamment « Heinrichs ».

de son aïeule, découvertes par lui dans de vieux manuscrits, les avait recommandées d'une manière expresse à sa femme, dans une lettre qu'il lui écrivit en 1798, la veille de sa mort.

Dès leur apparition, cependant, l'authenticité de ces poésies fut vivement suspectée. Les juges les plus compétents, parfaitement désintéressés dans la question, firent remarquer, dans ces pièces gracieuses, une grammaire et un vocabulaire beaucoup plus avancés et tout autres que ceux de la langue d'Alain Chartier, de Philippe de Comynes et de Martial d'Auvergne; et une orthographe, en revanche, beaucoup trop archaïque, et vieillie jusqu'à la recherche, disons mieux, jusqu'à l'invraisemblance. Mais ce n'était pas tout encore : et les idées, les connaissances, les citations, les allusions à des événements contemporains, *le fonds, en un mot, aussi bien que la forme,* se réunissaient, au dire de ces critiques, pour prouver que le recueil qu'ils avaient sous les yeux était un pastiche, habilement composé à certains égards, mais qui ne pouvait pas tromper, un instant, le regard exercé du vrai connaisseur.

L'ouvrage, du reste, obtint un très grand succès auprès des profanes; preuve bien plus grande encore, preuve manifeste qu'il était apocryphe. Les gens du monde, même ceux de nos jours, sont si peu curieux, en général, des choses d'érudition! Ils se sont montrés si complètement indifférents à la publication de tant d'autres poètes, — authentiques et non contestés, ceux-à, — de la même époque!

De prime abord, et tout examen mis à part, en voyant, d'un côté, le public proprement dit s'enthousiasmer pour ces poésies; de l'autre, les érudits du premier empire, — assez peu versés, pourtant, comparativement

à ceux de notre époque, dans tout ce qui regarde la philologie et le vieux langage, — se prononcer unanimement et avec assurance contre leur authenticité, il est bien difficile de conserver aucune illusion sur leur compte, et d'attribuer aux vers de Clotilde de Surville une ancienneté d'environ quatre cents ans !!!

Depuis 1803, la critique a eu le temps de se prononcer à l'égard de ces pièces avec pleine connaissance de cause. Elle l'a fait, depuis longues années déjà, de la manière la plus catégorique ; et il est aujourd'hui *tenu pour avéré* que les gracieuses poésies publiées par Vanderbourg n'ont été composées que peu d'années avant leur publication ; et qu'en dépit des noms propres dont elles sont émaillées et de la couleur locale — parfaitement fausse — qu'on y remarque, elles ne représentent en réalité, pour l'érudit de nos jours, ni la langue, ni les idées, ni les connaissances du temps de Charles VII et de Louis XI.

Maintenant, s'est-on souvent demandé, quel est le véritable auteur de ces poésies ? Sur ce point, jusqu'à ces derniers temps, on en a été réduit à de simples conjectures. Les uns en ont donné la paternité au marquis de Surville, qûi les aurait, non pas seulement copiées et rajeunies, mais composées de toutes pièces. Les autres les ont attribuées plus volontiers à l'homme de lettres lui-même qui les a publiées, et ont regardé comme supposée la lettre qu'aurait écrite, la veille de sa mort, le marquis à sa femme. Feu Génin, le spirituel auteur des *Récréations philologiques*, a même été beaucoup plus loin : à ses yeux, le marquis de Surville n'a jamais existé ; c'est un personnage entièrement fictif, de l'invention de M. Charles Vanderbourg (1).

(1) « M. de Vanderbourg *avait inventé*... M. de Surville, fusillé au Puy-en-Velay en 1797, lequel, » dans une lettre à sa femme, écrite

Il y a donc ici, en réalité, deux questions tout à fait distinctes et qu'il faut bien se garder de confondre : l'une, sur laquelle les maîtres de la science, les Daunou (1), les Raynouard (2), les Villemain (3), les Sainte-Beuve (4), les Ludovic Lalan-

» une heure avant sa mort, exprimait encore le regret de n'avoir pu » enrichir notre littérature des œuvres de Clotilde. » (F. Génin, *Récréations philologiques*, t. II, p. 221.) — Il n'y a pas moins de quatre ou cinq erreurs dans ces simples lignes!

(1) « Il s'en faut... que l'imitation du langage poétique du quinzième » siècle, et même de l'orthographe de cet âge, y soit (dans ces poé- » sies) toujours très fidèle ou très heureuse. Quand on y regarde de » près, la supposition se décèle bien souvent par des locutions, des » constructions et des idées moins anciennes, et il devient, à tous » égards, impossible de n'y pas reconnaître une fabrication moderne.» (Daunou, *Éloge de Vanderbourg*, cité par M. Macé, p. 101.)

(2) « C'est un jeu d'esprit, une fraude habile, reconnue et avouée, » et, à tout prendre cependant, une œuvre que l'on doit conserver » comme les fausses médailles que les curieux placent à côté des » véritables. » (Raynouard, cité par M. Macé, p. 98.)

(3) « L'authenticité de ces poésies est invraisemblable. Quand on a » lu Charles d'Orléans, on reconnaît dans les poésies de Clotilde une » fabrication moderne, qui se trahit par la perfection même de l'arti- » fice... Mais la fraude une fois prouvée, reste le mérite de la fraude » elle-même. Ces poésies sont charmantes... Les qualités mêmes qui » prouvent la *supposition* de l'ouvrage augmentent l'attrait de la » lecture. C'est un certain degré de précision et de clarté peu connu » dans le moyen âge... Quand je lis Clotilde de Surville, tout me » montre une main moderne. On a eu beau choisir de vieux mots » qu'on a eu soin d'expliquer au bas de la page, le tour, le mouve- » ment, la phrase sont d'une date récente. » (Villemain, *Tableau de la littérature du moyen âge*, t. II, p. 205 et 206.)

(4) « Si Clotilde de Surville, au jugement des philologues connais- » seurs, n'est évidemment pas un poète du quinzième siècle, ce ne » peut être qu'un poète de la fin du dix-huitième, qui a paru au » commencement du nôtre. Nous avons affaire en elle, sous son » déguisement, à un recueil proche parent d'André Chénier, et nous » le revendiquons...

» L'originalité de M. de Surville, c'est d'avoir passé la frontière de » Marot, et de s'être aventuré un peu au delà, à la lisière du moyen

ne ([1]), les François Génin ([2]), etc., etc., sont tous parfaitement d'accord, à savoir : celle de la non-

» âge... Il se figura et transporta avant Marot cette élévation de ton, » cette poésie ennoblie, qu'après Marot seulement, l'école de Ronsard » s'était efforcée d'atteindre, et que Du Bellay, le premier, avait » prêchée. Anachronisme piquant qui mit son talent au défi, et d'où » vint sa gloire!...

» Ce qui fait vivre Clotilde, ce qui la fait survivre à l'intérêt mystérieux de son apparition, ce sont quelques vers touchants et passionnés, ces couplets surtout de la mère à l'enfant. Le reste doit » sa grâce à cette manière vieillie, à une pure surprise. Tel vers, » telle pensée qu'on eût remarquée à peine en style ordinaire, frappe » et sourit sous le léger déguisement. Tel minois qui, en dame et » dans la toilette du jour, ne se distingue pas du commun des beautés, » redevient piquant en villageoise. Rien ne rajeunit les idées comme » de vieillir les mots; car *vieillir*, ici, c'est précisément ramener à » l'enfance de la langue. Comme dans un joli enfant, on se met donc » à noter tous les mots et une foule de petits traits que, hors de cet » âge, on ne discernerait pas. Quoi? se peut-il que nos pères enfants » en aient tant su? C'est un peu encore comme lorsqu'on lit dans » une langue étrangère : il y a le plaisir de la petite reconnaissance; » on est tout flatté de comprendre, on est tenté de goûter les choses » plus qu'elles ne valent, et de leur savoir gré de ressembler à ce » qu'on sent. Mais ce genre d'intérêt n'a que le premier instant et » s'use aussitôt. Je croirais volontiers qu'une des habiletés du rédacteur ou de l'éditeur de *Clotilde* a été de perdre, de déclarer perdus » les trop longs morceaux, les poèmes épiques ou didactiques; c'eût » été trop mortel. Déjà le volume renferme des pièces un peu prolongées, car dans *Clotilde*, comme presque partout ailleurs en » poésie française, ce sont les toutes petites choses qui restent les » plus jolies, les rondeaux à la Marot, à la Froissart. » (Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle*, p. 476, 480, 490 et 491.)

([1]) « Le public fut d'abord dupe de cette supercherie; mais bientôt » les critiques, en examinant plus attentivement les vers attribués à » Clotilde, y trouvèrent des preuves peu équivoques de leur non-authenticité... Enfin, disons que, pour quiconque a un peu l'habitude de notre ancien langage, la fraude est reconnaissable au » premier coup d'œil. » (Ludovic Lalanne, *Curiosités littéraires*, p. 156 et 157.)

([2]) « On ne regarde plus les poésies de Clotilde, ou, si l'on s'en

authenticité de ces poésies soi-disant du quinzième siècle, résultant, pour eux, de l'examen approfondi et minutieux de ces poésies elles-mêmes (1). L'autre, beaucoup moins importante, au sujet de laquelle on différait généralement d'opinion; car, les documents la concernant manquant absolument, on en était réduit aux conjectures; c'est-à-dire, la question de l'origine et de la véritable paternité de ces Poésies.

Les choses en étaient là depuis longtemps, quand M. A. Macé, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, fit paraître, au commencement de l'année 1863, dans le *Journal général de l'Instruction publique*, une

» souvient, c'est pour s'étonner qu'une imposture si manifeste ait » pu jamais tromper personne...

» Je comprends les imposteurs qui forgèrent dans la nuit du » moyen âge les fausses décrétales et la chronique de Turpin. Les » unes furent la base sur laquelle s'établirent et demeurèrent assis » le système ultramontain et le pouvoir temporel du pape; l'autre » fonda les pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, qui, durant » des siècles, produisirent au suzerain de ce petit pays tant d'argent » et une influence proportionnée à ses revenus... A la bonne heure! » voilà des résultats, et cela vaut la peine de mentir! Mais se mettre » l'esprit à la gêne; suer sang et eau pour fabriquer des poésies de » Clotilde,... en vérité, cela fait pitié! Eh bien, quoi? Vous avez » pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures surpris l'admiration » de gens qui n'y entendaient rien? Vous êtes bien avancé, et je vous » en fais mon compliment!... » (F. Génin, *Récréations philologiques*, t. II, p. 213 et 225.)

(1) A tous ces noms il convient d'en ajouter un autre, celui d'un homme plus compétent encore, dans la question, que toutes les illustrations que nous venons de nommer : nous voulons parler de M. Littré. Pendant le séjour de la Chambre à Bordeaux, nous fîmes part à l'éminent philologue de notre intention d'entreprendre le présent travail, pour lequel nous commencions déjà à prendre des notes. Non seulement il nous y encouragea, mais encore il ajouta que la non-authenticité des poésies de Clotilde *ne faisait, pour lui, aucune espèce de doute.*

série d'articles qui furent très remarqués [1], et dans lesquels, se basant sur des documents nouveaux et complètement inédits, il ne venait rien moins que revendiquer, en faveur d'une vraie poétesse du quinzième siècle, la paternité, — sinon sous leur forme actuelle, du moins quant à leur fonds primitif, — des *Poésies de Clotilde de Surville* publiées par Vanderbourg.

Voyant l'accueil favorable fait à ses articles, et même l'effet produit par eux, M. A. Macé reprit son travail en sous-œuvre, en lui donnant, cette fois, tout le développement nécessaire. C'est cette étude, dans laquelle il a pris le soin de reproduire *in extenso* toutes les lettres et tous les documents nouveaux placés à sa disposition, qui vient de paraître dans le *Bulletin de l'Académie del-*

[1] Voici, en effet, ce que nous apprend à cet égard M. Macé lui-même, dans son nouveau travail publié dans le *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3me série, t. V (Grenoble, imprimerie de Prudhomme, rue Lafayette, 14, 1870) :

« Lorsque je donnai à cette question et à ce problème une solution » toute nouvelle, je reçus, de vive voix et par écrit, de nombreuses » et précieuses félicitations de la part de membres de l'Institut, » d'éminents critiques, de professeurs distingués... » (P. 75.)

« La solution à laquelle j'étais arrivé,... on l'a déjà adoptée dans la » nouvelle édition de la *Biographie universelle.* » (P. 76.) — « Dans » la nouvelle édition, en effet, de la réimpression de Mme C. Desplaces » (gr. in-8°, t. XL, p. 459), M. Gustave Brunet a refondu l'article du » marquis de *Surville*, en s'appuyant sur les documents analysés par » moi dans le *Journal de l'Instruction publique;* il reste convaincu : » 1° que Vanderbourg s'est borné au rôle d'éditeur; 2° que le marquis » de Surville était incapable de fabriquer les vers publiés sous le » nom de son aïeule. C'est une première victoire que j'ai obtenue; il » reste à la compléter. M. G. Brunet en avait déjà dit un mot dans le » journal *l'Intermédiaire* (n° du 15 février 1864). » (Note 1, au bas des pages 105 et 106.)

« Dans les dernières éditions [de son *Dictionnaire*], M. Bouillet, » comme M. G. Brunet, se rectifie et paraît convaincu par mes arti- » cles qu'il cite en adoptant leur conclusion. » (Note 2 de la page 107.)

phinale (troisième série, t. V, 1869), où elle n'occupe pas moins de cent quatre-vingt-sept pages in-octavo (de la p. 75 à la p. 261 inclusivement) ([1]).

Quand on veut examiner sérieusement un travail quelconque, dans le but d'en faire jaillir toute la quantité de lumière qu'il peut contenir, le premier soin à prendre, surtout lorsqu'il s'agit d'une revendication, c'est de se rendre un compte, aussi exact que possible, de la méthode et de la tournure d'esprit naturelles, et pour ainsi dire inconscientes, de celui qui en est l'auteur.

La méthode *a posteriori,* dont un homme de science, Dieu merci, ne saurait plus aujourd'hui se passer, n'est malheureusement pas aussi généralement employée en histoire et en critique littéraires. Certains écrivains ont d'ailleurs d'excellentes raisons pour ne pas la mettre en pratique dans toute sa rigueur : ce sont ceux qui, possédant à l'avance une opinion arrêtée *a priori*, touchant la question qu'ils veulent traiter, n'ont d'autre désir et ne se proposent, au fond, d'autre but que de soutenir et de faire prévaloir, coûte que coûte et par tous les moyens possibles, cette opinion préconçue ; aussi ces

([1]) M. Macé a fait faire un tirage à part de son Mémoire, et l'a mis en vente à Grenoble, chez les libraires Drevet et Prudhomme. — Nous prévenons une fois pour toutes nos lecteurs que nos citations et nos renvois, quant à ce qui est de la pagination, se rapportent toujours, non au tirage à part, mais au *Bulletin de l'Académie delphinale,* que nous avions seul entre les mains quand nous avons rédigé le présent travail.

Ceux de nos lecteurs qui, ayant seulement sous les yeux le tirage à part, voudraient contrôler la justesse de nos citations, le pourront très facilement : ils n'auront qu'à retrancher, des numéros de pages que nous indiquons, le nombre 68, pour retrouver la pagination du tirage à part.

auteurs manquent-ils absolument de cette indifférence, de ce désintéressement complets pour le résultat à obtenir, qui seuls, de nos jours, font le vrai savant, le vrai philosophe et le vrai critique.

Prenons donc langue, comme on dit, avant d'examiner d'une manière suivie le travail de M. Macé, et essayons de nous rendre compte, en en lisant les premières pages, du but réel, qu'en l'entreprenant, il a voulu poursuivre.

« Je ne sais, dit l'auteur en commençant, si les lecteurs » trouveront beaucoup de plaisir à lire mes longues dis- » sertations... *mais, dût-on se borner à les parcourir, pourvu » qu'on en adopte les conclusions, cela me suffirait.* J'aurai » contribué à trancher une question *longtemps débattue et » vivement controversée,* et *c'est assez* pour me satisfaire. » (P. 76.)

J'avoue que la lecture des simples lignes que je viens de transcrire m'a fait de suite entrer en défiance. M. Macé, en effet, va un peu vite : un auteur *qui se préoccupe fort peu qu'on lise complètement ses dissertations,* et *qui conseille presque de ne faire que les parcourir ;* un critique, dont le but suprême et avoué est *qu'on adopte les conclusions de son travail,* et qui se sert ainsi, dès le début, du futur et non du conditionnel : « *J'aurai* contribué à trancher une question....., » ressemble bien plutôt à un avocat, désireux de faire triompher à tout prix la cause de son client, qu'à un homme curieux de connaître et de découvrir la vérité *quelle qu'elle puisse être,* et la cherchant *pour elle-même,* froidement, sans parti pris aucun, ni calcul fait à l'avance.

Je ne puis m'empêcher aussi de faire ressortir ce membre de phrase : « une question longtemps débattue » et vivement controversée, » comme manquant complètement d'exactitude. D'abord, je crois avoir montré

tout à l'heure qu'il y a ici, en réalité, deux questions parfaitement distinctes : celle de la date approximative des Poésies, celle du nom de leur auteur. La première question, de très bonne heure, a été résolue d'une manière *identique* par tous les érudits sérieux; la seconde, insoluble, à vrai dire, jusqu'à ces derniers temps, à cause du manque complet de documents spéciaux (et du reste, au fond, beaucoup moins importante que la première), a reçu plusieurs solutions, dont pas une n'est appuyée de raisons péremptoires; mais elle n'a jamais, que nous sachions, excité ni débats, ni controverses.

L'entrée en matière suivante, de M. Macé, nous amènera également à des réflexions du même genre :

« Il y a dans l'histoire littéraire, comme dans toutes les
» sciences, des questions qui, au moment où elles sur-
» gissent, excitent vivement l'attention publique, donnent
» lieu à d'*ardentes controverses,* sont débattues *avec pas-*
» *sion* et résolues *en sens contraire,* et auxquelles, *de guerre*
» *lasse plutôt que par suite d'une conviction bien raisonnée,*
» on finit par donner une solution à laquelle *les partis*
» *opposés* semblent adhérer, *au moins par leur silence* (!!!).
» Les choses en restent là plus ou moins longtemps, jus-
» qu'à ce que de nouvelles observations, et surtout, en ce
» qui concerne l'histoire proprement dite ou l'histoire
» littéraire, la découverte de quelques documents oubliés,
» perdus ou ignorés, viennent ranimer la discussion, ou,
» pour le moins, prouver *le peu de fondement et de solidité*
» *de la solution que tout le monde* PARAISSAIT *adopter.*
» *Tel est le cas des Poésies de Clotilde de Surville.....* »
(P. 77 et 78.)

Il est difficile de ne pas s'inscrire en faux contre une grande partie des lignes qui précèdent, après en avoir pris connaissance et les avoir pesées attentivement. M. Macé nous parle « d'ardentes controverses, de débats

passionnés résolus *en sens contraire* ». Mais ces controverses, ces débats, quand donc ont-ils eu lieu à propos de l'authenticité des Poésies dites « de Clotilde de Surville », et par qui ont-ils été soulevés et soutenus ? D'où vient, s'ils ont fait un si grand bruit dans la République des Lettres, que nous n'en ayons jamais entendu parler? Que M. Macé éclaire donc notre ignorance et veuille bien se donner la peine de nous apprendre les noms des vaillants champions qui, antérieurement à lui et postérieurement à Vanderbourg, ont soutenu et cherché à faire prévaloir l'*opinion contraire* à celle adoptée, dès le début, par nos meilleurs érudits.

Et comment ne pas sourire en voyant ensuite l'auteur nous parler de « partis opposés » qui *semblent* adhérer à la solution reçue, *au moins par leur silence?* Ces opposants singuliers, curieux et d'un genre tout nouveau, *qui ne disent rien,* comment donc les avez-vous découverts, comment pouvez-vous savoir qu'ils existent? Avancer de telles choses, n'est-ce pas nous avouer en bon français, à votre corps défendant, ce que nous savons de reste : c'est-à-dire que *tout le monde s'accorde, aujourd'hui, à regarder comme prouvée la non-authenticité des poésies de Clotilde ?*

Et qu'on ne me fasse pas un reproche de m'attacher ici à de petites choses : on est entouré et perdu sitôt qu'on donne son plein consentement à des propositions formulées par un adversaire préoccupé par un point de vue exclusif, c'est-à-dire, désireux de faire prévaloir une opinion arrêtée à l'avance dans son esprit, et fermement décidé, pour atteindre ce but, à employer tous les moyens offerts à sa disposition. Relever même les petites choses est une précaution indispensable à prendre, pour celui qui ne veut pas se laisser envahir pied à pied,

presque insensiblement, et en arriver, plus tard, à se faire imposer les grandes.

Arrêtons, du reste, pour le moment, ces citations et ces critiques. Elles nous semblent suffisantes pour que tout lecteur sans parti pris se trouve, dès à présent, en mesure d'apprécier l'esprit dans lequel l'ouvrage que nous nous proposons d'examiner est rédigé. Aussi bien, avant de reprendre cette analyse, avons-nous d'autres soins qui pressent beaucoup plus.

Nous devons, avant tout, prendre une connaissance exacte et complète des pièces précieuses et des renseignements de toute sorte, produits pour la première fois, par M. Macé, au grand jour de la publicité. Nous allons voir d'abord ce que prouvent ces documents, ce qu'ils laissent deviner, et quels éléments nouveaux, quels jours plus ou moins inattendus ils introduisent dans la question. Nous passerons ensuite successivement en revue, et l'une après l'autre, les preuves nouvelles que M. Macé apporte à l'appui de sa revendication, au profit d'une vraie Clotilde, des poésies en langues d'oïl publiées en 1803 par Vanderbourg. Nous pèserons les raisons qu'il allègue, nous contrôlerons les réfutations qu'il oppose aux objections des philologues et des littérateurs illustres cités plus haut, et nous examinerons si ces raisons et ces réfutations sont vraiment valables, ou bien si elles ne seraient pas entachées de partialité et de complaisance. Enfin, nous nous demanderons, en résumé, quelle idée, après la publication de ces nouveaux documents, l'homme désintéressé et ami de la vérité doit se faire des *Poésies de Clotilde*, quelle origine probable elles lui paraissent avoir, et quelle lumière doit ressortir en définitive, pour lui, de la revendication de M. Macé.

II

Examen des documents inédits publiés par M. A. Macé.

Grâce à la mise au jour intelligente des pièces que nous allons étudier, et à l'ensemble du travail de M. A. Macé, — il serait injuste et nous aurions mauvaise grâce de ne pas le reconnaître, — un jour considérable est fait désormais sur la publication de Vanderbourg et sur la provenance originelle et immédiate des poésies qui en font l'objet. On va savoir désormais, non plus seulement ce qu'a bien voulu nous dire à ce sujet, dans sa préface, cet estimable homme de lettres; mais encore tout ce qu'il avait appris lui-même, sinon tout ce que savaient, touchant le même objet, la famille de Surville et les détenteurs des manuscrits du marquis, à l'époque où fut publié le volume des Poésies de Clotilde.

La solution de la seconde question va donc se trouver singulièrement avancée. Plus moyen de dire, par exemple, avec Raynouard, que Vanderbourg, comme Chatterton, comme Macpherson, comme Annius de Viterbe, est l'auteur des reliques qu'il publie et commente; plus moyen de soutenir, ainsi que plusieurs l'ont fait, que la lettre du marquis à sa femme est fausse; ou mieux, comme Génin, que le marquis de Surville n'a jamais existé et n'est qu'un personnage purement fictif, inventé de toutes pièces, par Vanderbourg, pour le besoin de sa cause.

Mais la question la plus importante, celle de l'authenticité des poésies, qui semblait si bien résolue dans le sens négatif, aura-t-elle vraiment fait elle-même un pas

de plus ? Le jugement de tous ces éminents philologues, linguistes et érudits, qui se sont exprimés sur le compte de ces pièces avec une si apparente certitude et une si complète unanimité, devra-t-il être, sinon cassé, du moins infirmé ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner et de discuter avec soin, et dans le plus grand détail.

Pour le moment, commençons par nous rendre compte de ce que disent ces documents, témoins irrécusables des conventions et arrangements pris au commencement du siècle, au sujet des poésies dites *de Clotilde,* par ceux qui s'étaient donné pour mission de les offrir au public. Nous verrons ensuite quelles conclusions prétend en tirer M. Macé ; et ces conclusions, nous les comparerons aux nôtres.

Les pièces justificatives publiées par M. A. Macé à la suite de son Mémoire, copies rigoureusement textuelles des originaux autographes appartenant, pour la plupart, à la famille de Watré (1), sont au nombre de trente-un (2), et se composent :

1° De vingt-une lettres de Vanderbourg à la marquise de Surville, relatives à la publication des poésies ; elles

(1) « Madame de Surville (nous apprend M. Macé) était fille du » marquis d'Arlempdes de Mirabel. La sœur de son père est la » grand'mère de M. Watré. D'un autre côté, le petit-fils de l'illustre » agronome François de Serres avait épousé Mlle Louise d'Arlempdes. » C'est par suite de ces alliances que M. de Watré est devenu pro» priétaire du château historique du Pradel, près de Villeneuve-de» Berg (Ardèche), du testament d'Olivier de Serres, et de la corres» pondance qu'il a bien voulu mettre à ma disposition. » (P. 110, note 1.)

(2) Il y a 33 numéros, mais les deux numéros 30 et 33 sont deux dissertations de M. Macé qui, à vrai dire, auraient été beaucoup mieux à leur place dans son Mémoire.

sont cotées sous les nos 1, 2, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 27;

2° De deux lettres de Mme la chanoinesse de Polier à Mme de Surville; elles sont cotées sous les nos 3 et 4;

3° D'une lettre du marquis de Brazais à Mme de Surville, cotée sous le n° 5;

4° D'une lettre de Mme de Chabanolle à Mme de Surville, cotée sous le n° 7;

5° De deux lettres de l'éditeur Henrichs à Mme de Surville, cotées sous les nos 19 et 20;

6° De deux lettres de Vanderbourg à M. de Surville jeune (d'après les originaux communiqués par M. Gondureau), cotées sous les nos 31 et 32;

7° De la lettre *entière* du marquis de Surville, écrite à sa femme la veille de sa mort, cotée sous le n° 28;

8° Et enfin, de quatre extraits du poème inédit, intitulé *l'Année,* par le marquis de Brazais, reproduits d'après les originaux autographes appartenant à M. le vicomte de Roquefeuil, et cotés sous le n° 29.

A ces pièces, il faut ajouter encore quelques fragments très courts de poésies du marquis de Surville, insérés dans le corps du Mémoire de M. Macé.

Tels sont les documents précieux dont il importe de prendre, tout d'abord, connaissance par nous-mêmes, avant de lire le travail auquel ils ont donné lieu. En les étudiant de près et en les comparant les uns avec les autres, nous verrons peu à peu nos idées s'éclaircir, nos opinions se former et se compléter. C'est après que nous nous serons fait, en les analysant, des convictions sérieuses et motivées, c'est quand nous aurons tiré, en un mot, de ces pièces tous les renseignements qu'elles renferment, que nous pourrons, — mais seulement alors, — consulter avec fruit et sans crainte de nous

laisser influencer, le travail de M. Macé, dont les premières lignes ont excité, dans le chapitre précédent, nos justes défiances ([1]).

Entrons donc, d'ores et déjà, en matière ([2]).

Mais avant de narrer l'histoire détaillée de la publication des Poésies qui nous occupent, et de raconter comment Vanderbourg fut chargé de faire paraître le recueil publié en 1803, et de quelle manière il s'acquitta de cette tâche à son honneur; avant d'entamer le récit fidèle des péripéties de toute espèce qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la mise en vente du volume édité par le libraire Henrichs, il nous paraît indispensable de rapporter ici, tout d'abord, ce que nous apprennent les documents Watré sur le compte du marquis de Surville. Nous avons déjà expliqué, un peu plus haut, comme quoi, cessant de passer pour un être fantastique et purement légendaire, M. de Surville acquérait, par suite de la publication des pièces en question, un relief

([1]) Il est bien entendu qu'en remettant à plus tard le soin de discuter les raisons et les preuves que M. Macé cherche à apporter à l'appui de l'authenticité des *Poésies de Clotilde,* nous ne nous priverons pas néanmoins, le cas échéant, de prendre, dans le travail même de cet écrivain, aussi bien que dans les pièces justificatives qu'il donne à la suite, les éléments et renseignements de toute sorte qui pourront nous être utiles pour établir notre exposé.

Nous nous faisons une loi formelle de ne jamais avancer aucun fait, sans en fournir immédiatement les preuves à l'appui.

([2]) Nous avons présentement à opter entre deux procédés. Laisserons-nous le lecteur assister à notre examen *complet,* et le ferons-nous en quelque sorte participer à tous nos tâtonnements, à toutes nos découvertes successives? Ou bien, lui offrirons-nous, classés et déduits, avec justifications rapportées au bas des pages, les résultats définitifs auxquels une lecture patiente de ces pièces nous aura amené? — Nous n'hésitons pas, et nous choisissons le second de ces modes d'exposition, comme étant à la fois le plus clair et le seul méthodique.

aussi réel qu'inattendu, et devenait finalement un personnage parfaitement historique, devant lequel s'évanouissaient en fumée les diverses opinions émises un peu trop légèrement sur son compte par certains critiques.

Nous ne saurions donc mieux commencer l'exposé suivi des connaissances acquises par nous en étudiant les documents dont il s'agit, qu'en résumant, d'abord, les faits positifs qu'ils nous ont appris, touchant l'existence et les faits et gestes du marquis de Surville.

Joseph-Étienne, marquis de Surville, est né dans le Vivarais en 1755 (1). Il appartenait à une ancienne famille du pays, *dont les titres ont été brûlés à Viviers, en 1793, par ordre du Comité révolutionnaire*, famille qui paraît n'avoir rien de commun avec celles, de même nom, que l'on rencontre en Périgord, en Bretagne, en Dauphiné, en Languedoc, dans l'Ile-de-France, etc. (2).

Imbu des idées généreuses qui couraient dans l'air à son époque, le marquis de Surville alla servir en Amérique; et de cette période de sa vie datent de lui plusieurs écrits, dont M. Macé, qui dit les avoir entre les mains, ne nous donne malheureusement pas les titres, mais qui, s'il faut l'en croire, « portent la trace d'un

(1) M. Macé, p. 113. — « Il se nommait Joseph-Étienne, et était né » dans le Vivarais, en 1755. Nous rencontrons, *en effet*, au dix-huitième » siècle, sous Louis XIV, un général de Surville..., cadet de la maison » de Hautefort, en Périgord, etc. » Cet *en effet* annonce une phrase intermédiaire, omise par inadvertance, soit par M. Macé en se recopiant, soit par son imprimeur, et faisant remarquer, sans doute, que le nom de Surville se rencontre, dans les mémoires et chroniques, en diverses contrées et à différentes époques de notre histoire.

(2) M. Macé, p. 114. — Il y a un château de Surville sur la colline crayeuse qui domine Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne).

» enthousiasme ardent, passionné, sincère, convaincu, » pour les idées de liberté, d'égalité, de rénovation » sociale. » De retour en France, il composa et fit paraître un assez grand nombre de poésies (¹). — Voici les titres de quelques-unes de ces publications, relatées par M. Macé dans son travail (²) :

Passion de Jésus-Christ, in-8°, 21 pages, sans lieu ni date, imprimerie de Léonard Danel;

Épode, 1781, in-8°, 18 pages;

Polyode, 1782, 26 pages;

Punition des Barbaresques, Polyode, 1782, 26 pages;

Fastes de la Maçonnerie, in-8°, 21 pages, 1785;

Œuvres lyriques d'un Chevalier français, 1786.

En 1786, alors que, âgé de trente ans et marié, il était capitaine au premier régiment d'infanterie (régiment de Picardie), le marquis de Surville publia, à Schlestadt, où il était en garnison, *deux lettres* en prose (adressées à un ami nommé Corradius), dans lesquelles il raconta toutes les circonstances d'un duel qu'il avait eu à soutenir, peu de temps auparavant, contre un officier de la marine anglaise (³).

A l'époque où nous sommes parvenus, la légende de Clotilde est en grande partie formée (⁴). Le marquis de

(¹) M. Macé, p. 115.

(²) Pages 121, 122, 123 et 124 de son Mémoire.

(³) On trouve encore la mention d'un autre ouvrage de M. de Surville dans une lettre de Vanderbourg, écrite à Mme de Surville le 2 décembre 1802 (*pièce justificative* n° 12) : « M. de Fournas (qui a » servi dans le même régiment que M. de Surville) dit qu'on pourroit » encore retrouver un voyage à la Nouvelle-Angleterre, où M. de » Surville a servi, voyage qui contient une description très belle et » très poétique de la chute du Niagara. »

(⁴) « Cette lettre (du frère du marquis) m'a fait grand plaisir, en » me confirmant ce que j'avois déjà annoncé dans ma préface, savoir » que les extraits d'après lesquels M. de Surville rédigea son premier

Surville a déjà, maintes et maintes fois, entretenu ses amis et tout son entourage de cette mystérieuse parente du quinzième siècle (1), dont il a, à son dire, découvert les manuscrits (2).

» manuscrit *sont antérieurs à la Révolution.* » (Vanderbourg, lettre à Mme de Surville du 1er mai 1803. [*Pièce justificative* no 15.])

(1) « Nous avons découvert ici quelques personnes qui ont eu » l'honneur de connoître M. de Surville lors de sa rentrée en France, » et même de voyager avec lui. Cet homme, si intéressant et si » infortuné, *ne manqua pas de leur parler de ces manuscrits qui l'occu-* » *poient sans cesse;* il leur en récita plusieurs morceaux. » (Vanderbourg, lettre à Mme de Surville du 2 mars 1802. [*Pièce justificative* no 2.])

(2) Le seul témoignage *formel* que l'on puisse citer à l'appui d'une telle découverte, témoignage sur lequel nous aurons à nous étendre dans notre quatrième chapitre, est celui de M. de Fournas, ancien compagnon d'armes du marquis. S'il fallait en croire les renseignements que ce M. de Fournas fournit à Vanderbourg, les poésies de Clotilde, *écrites primitivement en languedocien,* auraient été traduites par le marquis, « d'après un manuscrit original dont le caractère » était à peine lisible. » (*Voy.* Vanderbourg, lettre à Mme de Surville du 2 décembre 1802. [*Pièce justificative* no 12.])

Nous ne prenons pas au sérieux ces paroles du marquis de Brazais, rapportées par M. Macé, page 144 de son Mémoire : « Et moi, je le répète, je les ai vus ces chefs-d'œuvre de génie et de flamme ! » *Même quand ces lignes se rapporteraient vraiment à des manuscrits,* elles n'auraient que bien peu de valeur (*), le même écrivain ajoutant immédiatement après : « J'ai vu même le portrait de Clotilde, et, » surpris d'un frémissement involontaire, etc. » Or, M. Vanderbourg nous apprendra plus loin ce que c'est que ce prétendu portrait de Clotilde, devant lequel le marquis de Brazais tombait si crédulement, si naïvement à genoux !

Une observation, maintenant : M. Macé (note 2 de la p. 118) renvoie le lecteur à la pièce justificative no 29, pour lire le début de la seconde partie d'un *discours,* resté inédit, du marquis de Brazais, *sur la langue et la poésie françaises,* dans lequel se trouve précisément cette fameuse phrase : « Et moi, je les ai vus, etc. » Or, ledit no 29 ne contient que des extraits poétiques du marquis de Brazais, qui

(*) Nous allons voir, du reste, page 24, quels manuscrits, au dire de M. de Brazais lui-même, le marquis de Surville aurait eus seulement en sa possession.

Qu'était donc cette légende? Comment le marquis établissait-il sa parenté avec Clotilde de Surville, et d'où provenaient, d'après ses explications, ces dits manuscrits? Rien n'établit plus clairement ces points capitaux que le passage suivant, tiré du *Discours sur la langue et la poésie françaises*, du marquis de Brazais [1] :

« Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon était fille de » Ferdinand, comte de Vallon, et de la belle Pulchérie de » Fay-Collan. Née dans le quinzième siècle, l'an 1406, » mariée à Bérenger de Surville qu'elle adorait, et qui, à » vingt-sept ans, fut armé chevalier par Charles VII lui- » même, elle mourut près de Vesseau, dans la solitude de » Chalys, en 1496, à presque quatre-vingt-dix ans. Son » fils, Jean de Surville, épousa Héloyse de Vergy.

» Une parente, Mlle Jeanne de Vallon, mariée à Jacques » de Surville, s'occupa, dans le dix-septième siècle, à » l'aide de son beau-père, plein d'esprit et de goût, d'une » édition complète des œuvres de Clotilde. Elle se permit » même des corrections et des épurements de mots dans » quelques vers.

» Surville, héritier et propriétaire des manuscrits de » son aïeule, *c'est-à-dire de ceux de Jeanne de Vallon, sa* » *grand'tante,* méditait, en conservant toutes les grâces » du style antique, d'achever l'apurement des mots inin- » telligibles ou trop barbares, et de mettre au jour les » ouvrages de Clotilde avec l'ordre et le choix dont il » était capable. Il me les communiqua, et j'ai été témoin

n'ont aucun rapport avec le morceau en prose annoncé; morceau dont, après réflexion apparemment, M. Macé se borne *à donner l'analyse et à citer seulement quelques fragments,* pages 142, 143 et 144 de son Mémoire.

Pourquoi ce changement d'avis? A quelle cause faut-il attribuer ce ravisement tardif?

[1] Le manuscrit autographe de ce discours a été communiqué à M. Macé par M. le vicomte de Roquefeuil, petit-fils du marquis de Brazais. (Voir la fin de la note précédente.)

» *et complice*, un moment, de ce travail, qu'un goût
» exquis eût dû guider. Eh ! qu'importe que Jeanne de
» Vallon et Surville aient osé toucher à quelques phra-
» ses, si le public, leur rendant grâce, eût gagné en
» plaisirs [1] ? »

Le texte que l'on vient de lire a pour effet très important d'établir, et la parenté exacte qui aurait existé entre Clotilde et le marquis de Surville, au dire de ce dernier, et la voie quelque peu détournée par laquelle (à en croire le marquis de Brazais) M. de Surville aurait eu connaissance de ces poésies. Deux personnes les auraient transcrites et modifiées au dix-septième siècle : Jeanne de Surville, née de Vallon, aidée de son beau-père; *et ce sont les manuscrits laissés par Jeanne, que M. de Surville aurait seulement eus en sa possession.*

A son tour (toujours d'après M. de Brazais, cité avec confiance par M. Macé), le marquis de Surville, au lieu de publier, purement et simplement et aussi exactement que possible, les manuscrits de sa grand'tante, — comme

[1] Pages 142 et 143 du Mémoire de M. Macé.

Le marquis de Brazais, on le voit, pourvu que le public de son temps soit satisfait, est peu difficile en matière d'authenticité...

Nous avons expliqué, dans notre avant-dernière note, avec preuve à l'appui, le peu de cas que l'on devait faire des assertions *optimistes* de ce littérateur, d'ailleurs fort estimable comme poète, lorsqu'il affirme avoir vu tels manuscrits originaux. Nous avons donné la préférence au témoignage net et catégorique de M. de Fournas.

LES DEUX ASSERTIONS, EN EFFET, NE PEUVENT SUBSISTER L'UNE A CÔTÉ DE L'AUTRE, CAR ELLES SE CONTREDISENT MUTUELLEMENT : si le marquis de Surville, par exemple, *au dire du marquis de Brazais, son ami intime et son confident*, n'a eu réellement à sa disposition qu'un manuscrit français du dix-septième siècle, que devient, je le demande, *le* prétendu *manuscrit original*, écrit *en languedocien, dont le caractère était à peine lisible*, et que M. de Fournas déclare *avoir vu entre les mains du marquis de Surville?...*

n'aurait pas manqué de le faire, de nos jours, tout homme de lettres un peu archéologue, — aurait jugé utile et nécessaire de les retoucher encore une fois, de concert avec son ami de Brazais, avant de les offrir au public (1).

Ce n'est pas seulement dans le morceau que l'on vient de lire, que la part de collaboration du marquis de Brazais aux « Poésies de Clotilde » est *attestée* par lui-même : dans une lettre écrite par lui, à Mme Ve de Surville, le 3 mars 1802, — lettre publiée par M. Macé, parmi les pièces justificatives de son *Mémoire,* sous le n° 5, — M. de Brazais entre à ce sujet dans des détails *précis,* et *reconnaît* avoir pris une part importante aux retouches et au rajeunissement de ces pièces. Il paraît toujours croire, comme plus haut, que les poésies de Clotilde ne pouvaient avoir chance de succès qu'au moyen de corrections et d'améliorations de ce genre (2).

(1) « Dans l'unique conférence que j'ai eue avec Mme de Polier et » M. de Brazaire (Brazais), je me rappelle que celui-ci ne craignit pas » de dire *que M. de Surville se permettoit souvent des changements,* » *additions et corrections aux œuvres de son ayeule.* Peut-être alors » une partie des œuvres manuscrites appartient seule à Clotilde, et » ce ne sera pas une tâche aisée que de distinguer le vrai du faux. » (Vanderbourg, lettre à Mme de Surville du 22 juillet 1802. [*Pièce justificative* n° 9.])

(2) Au surplus, voici ce passage de sa lettre :

« J'étois extrêmement lié, Madame, avec votre malheureux époux, » et même avec son frère. En me communiquant tous les ouvrages » de Clotilde de Vallon, il m'avoit engagé à l'aider et à corriger certains morceaux. Sans son inflexible amour pour les mots les plus » vieux et les plus inintelligibles, je m'en serois fait un plaisir, car » le génie sensible, délicat et sublime de Clotilde perd autant par la » barbarie des vieux mots insignifiants *que Surville lui a prêtés dans* » *son enthousiasme pour la langue romane,* que par une élégance trop » moderne *qu'il lui a quelquefois donnée.* L'édition des œuvres de

Copiées avec un très grand soin par le marquis de Surville, les « Poésies de Clotilde » formaient, au commencement de la Révolution, un superbe manuscrit. La majeure partie des pièces que contenait ce premier recueil ont été, plus tard, imprimées dans le recueil de Vanderbourg.

Mais qu'il est difficile à l'esprit humain de s'arrêter à temps, lorsqu'il est sur une pente! Une habitude, quand elle est prise, a besoin d'être alimentée. Un travail favori, dont on s'est longtemps occupé, vient à manquer cruellement, une fois qu'on l'a terminé; on voudrait, en quelque sorte, pouvoir le prolonger indéfiniment. Une fois les « Poésies de Clotilde » copiées par lui avec un soin extrême et minutieux, le marquis de Surville éprouva bientôt le vif désir de travailler encore à ce qui venait de tant le passionner pendant plusieurs années. Dans d'autres manuscrits de sa main, de dates postérieures, il ne craignit pas de modifier, de retoucher, d'augmenter toujours et sans cesse ses chères poésies, et même d'en transcrire de nouvelles, dont l'authenticité, même pour les esprits les plus complaisants et les mieux prévenus, devient, hélas! de moins en moins justifiable!

C'est un poème épique tout entier, un roman du *Chastel d'amour*, que sais-je! dont Surville accorde généreusement la paternité à Clotilde. Il va même plus loin encore : il ne se contente plus d'attribuer à son ancêtre des écrits en vers; ce sont de longs, d'interminables ouvrages en prose, c'est une *Histoire abrégée de la poésie françoise depuis Héloïse;* ce sont des *Mémoires,* émanant tous de Clotilde, que le marquis prétend avoir encore découverts!!

« Clotilde auroit un infaillible et prodigieux succès; *mais il faut con-*
» *sulter et suivre le discernement du goût, et ne pas mêler le dégoût*
» *aux plaisirs du lecteur.* »

Vanderbourg est, à ce sujet, d'une désespérante franchise, quand il écrit, le 21 août 1802, à Mme de Surville ([1]) :

« Clotilde, que le marquis n'avoit annoncée dans son » ancien manuscrit que comme poète, se trouve élevée, » dans le prospectus, aux qualités d'historien, de roman- » cier, de philosophe; *en un mot, la Clotilde de 1794 n'est » plus celle de 1796; elle n'en est que l'embryon, et cependant » il est impossible de croire que M. de Surville, pendant ces » deux années passées hors de France, ait pu recouvrer de » nouveaux manuscrits.* » (P. 204.)

Ce n'était pas, cependant, pour les garder éternellement manuscrites dans ses cahiers, et pour les lire seulement à quelques personnes de son entourage, que le marquis de Surville s'était occupé de recopier avec tant de soin les « Œuvres de Clotilde ». Il voulut en faire profiter le public, et, se trouvant alors en Suisse où il avait émigré, il en commença lui-même la publication, en 1797 et 1798, dans une feuille intitulée le *Journal littéraire de Lausanne*. Voici, au reste, les renseignements précis que nous fournit, à ce sujet, M. A. Macé, pages 127 à 135 de son Mémoire :

« Fondé d'abord et rédigé par Lautaire, ce journal » devint, à partir de 1794, la propriété de Mme de Polier ([2]), » et forme 10 volumes in-8°. Chaque volume est séparé en » numéros mensuels de 72 pages chacun.....

» Mais, et c'est là ce qui nous intéresse, aux tomes VIII,

([1]) *Pièce justificative* n° 10.

([2]) « La chanoinesse de Polier qui nous occupe était... la cousine » germaine... de Mme de Montolieu. Née à Lausanne en 1742, cha- » noinesse de l'ordre réformé du Saint-Sépulcre de Prusse, dame » d'honneur à la cour de Saxe-Meiningen, morte à Rudolstadt en 1817, » elle a énormément écrit, soit à Lausanne, soit à Paris... » (M. A. Macé, p. 130.)

» IX et X, depuis le mois de juillet 1797 jusqu'au mois » d'octobre 1798, nous trouvons dans ce recueil une série » d'articles sur Clotilde de Surville, dont le nom était » imprimé pour la première fois..... *Tout semble se réunir » pour les attribuer au marquis de Surville,* alors émigré, » réfugié dans le canton de Vaud, et qui, pour la première » fois, livrait au public quelques parties des copies qu'il » avait faites et emportées avec lui, des manuscrits de ses » deux aïeules Clotilde de Surville et Jeanne de Vallon (¹). » Du reste, son nom n'apparaît nulle part. Les premiers » articles ont pour titre : *L'Hermite de Fribourg, nouvelle » accompagnée d'une notice sur Clotilde, ancien poète français » du quinzième siècle,— article envoyé au rédacteur du* Journal » littéraire de Lausanne, *par l'auteur de* Marcoméris ou le » beau Troubadour (t. VIII, juillet 1797, p. 54), et Mme de » Polier ajoute simplement en note que *la modestie et la » délicatesse de M. M..... ne permettent pas de livrer son nom » au public.* Plus loin, dans le numéro d'octobre du même » volume, après avoir transcrit un long fragment de l'un » des poèmes attribués à Clotilde (*ibid.,* p. 189), Mme de » Polier ajoute en note : *L'homme de lettres, possesseur de ces » précieux manuscrits, nous assure qu'il n'a changé dans ce » morceau que quelques mots actuellement inintelligibles.* Cet » *homme de lettres* est incontestablement M. de Surville.....

» Maintenant, en quoi consistent les extraits publiés » dans le Journal de Lausanne? Ils se divisent en deux » parties. Dans les trois premiers numéros, l'éditeur ano- » nyme, mais évidemment le marquis de Surville, encadre » dans une sorte de roman, dont j'ai donné le titre tout à » l'heure, la biographie de Clotilde, qu'il commence en ces » termes : *Marguerite-Clotilde-Éléonore de Vallon et Chalys » naquit au château de Vallon, dans le Bas-Vivarais, l'an 5, » 6 ou 7 du quinzième siècle,* et plusieurs fragments, jus-

(¹) M. Macé, dans ce passage, tranche hardiment la difficulté qui nous a arrêtés plus haut : il suppose et admet, de sa propre autorité, que le marquis de Surville se trouvait à la fois en possession, et des manuscrits originaux de Clotilde, et des copies rajeunies de Jeanne de Vallon.

» qu'alors complètement ignorés, de ses poésies, dont quel-
» ques-uns n'ont pas été connus de Vanderbourg.... [1].
» Mais tous les numéros suivants, ceux de la fin de 1797
» et ceux de 1798, sont remplis par cette histoire des
» femmes poètes depuis Héloïse jusqu'à Clotilde, que Van-
» derbourg a résumée sommairement....., série de biogra-
» phies, *romanesques en grande partie, sans doute,* mais
» accompagnées de citations souvent curieuses, et qui
» prouvent une étude approfondie de notre vieille litté-
» rature..... »

Vanderbourg, dans sa lettre du 1er mai 1803, adressée à Mme de Surville (Pièce justificative n° 15), mentionne de plus, comme ayant été publiés par fragments dans le *Journal littéraire* de Mme de Polier, les *Mémoires* de Clotilde :

« Je pense comme monsieur votre frère sur les *Mémoires;*
» aussi n'en donnerai-je dans ma préface que le canevas;
» et je les aurois probablement supprimés, *si la plus grande*
» *partie n'avoit déja paru dans le* JOURNAL DE LAUSANNE.
» Cette publication est très malheureuse pour nous. L'his-
» toire des femmes poëtes est si romanesque, qu'il auroit
» mieux valu n'en jamais parler. J'espère cependant que
» vous serez satisfaite du parti que j'en ai tiré dans ma
» préface, de l'ordre et du jour sous lequel j'ai présenté
» les faits. »

C'est dans cette même année 1798, où parurent, dans le *Journal de Lausanne*, les derniers extraits de Clotilde, que le marquis de Surville paya, de sa vie, son dévouement à la cause royale, et probablement aussi ses menées secrètes en faveur du comte de Provence. Les détails nous manquent presque absolument, concernant l'émigration du marquis, et les différentes résidences qu'il

[1] Vanderbourg, au contraire, connaissait parfaitement les articles publiés par le marquis de Surville dans le *Journal de Lausanne*, et conséquemment toutes les poésies que ces articles contenaient.

occupa successivement depuis sa sortie de France. Voici les seuls que fournit M. A. Macé (1) :

« Comme tant d'autres gentilshommes qui s'étaient » montrés pleins d'enthousiasme pour les idées nouvelles » sans se douter de leur portée, il (le marquis de Surville) » fut effrayé en voyant la Révolution attaquer et saper » toutes les bases de l'ancien état de choses, et, fervent » royaliste, il alla rejoindre dans l'exil les frères de » Louis XVI, les princes du sang, les représentants des » plus illustres familles de France. Sans qu'il nous soit » possible de le suivre dans toutes les phases de l'émigra- » tion, nous voyons du moins, dans la première des lettres » de Vanderbourg, qu'il était à Dusseldorf en 1794, et que » ce fut là que Vanderbourg eut la première connaissance » des poésies de Clotilde..... Nous voyons ensuite le marquis de Surville venir résider à Lausanne, où, en 1797 et 1798, » il publie, dans le *Journal littéraire* rédigé par Mme la » chanoinesse de Polier, les premiers extraits des œuvres » de Clotilde qui aient vu le jour. Quelque temps après, le » marquis de Surville, toujours ardent et chevaleresque, » quoiqu'il eût achevé sa quarante-troisième année, rentre » en France secrètement, avec une mission confidentielle » du comte de Provence, depuis Louis XVIII, pour réveiller » les sentiments royalistes dans les provinces du Midi, » trouve quelque temps un asile sûr dans la famille de » Chabanolle, au Puy, quitte cet asile par dévouement, » est saisi, et, en vertu des lois d'exception de la Conven- » tion que le Directoire, au milieu des agitations, des » complots, de la guerre civile non encore éteinte, n'avait » pas abolies, est traduit devant un conseil de guerre, » condamné à mort, et fusillé le 2 octobre 1798, au Puy- » en-Velay, comme criminel d'État..... »

C'est la veille de sa mort (et conséquemment le 1er octobre 1798) que le marquis écrivit à sa femme la lettre tant de fois citée, publiée pour la première fois en entier, par M. Macé, dans le *Journal de l'Instruction*

(1) Pages 119 et 120 de son Mémoire.

publique du 28 mars 1863, et dont l'original autographe appartient aujourd'hui à M. de Watré.

Cette lettre contient bien, en effet, le fameux passage inséré par Vanderbourg dans sa *préface*, passage que nous nous contentons, pour le moment, de reproduire, et sur lequel nous aurons l'occasion de nous appesantir dans notre quatrième chapitre :

« Je ne peux te dire maintenant où j'ai laissé quelques » manuscrits (de ma propre main) relatifs aux œuvres » immortelles de Clotilde, que je voulais donner au public; » ils te seront remis quelque jour par des mains amies à » qui je les ai spécialement recommandés. Je te prie d'en » communiquer quelque chose à des gens de lettres capa- » bles de les apprécier, et d'en faire d'après cela l'usage » que te dictera ta sagesse. Fais en sorte au moins que » ces fruits de mes recherches ne soient pas totalement » perdus pour la postérité, surtout pour l'honneur de ma » famille, dont mon frère reste l'unique soutien. »

....

Il est bien à regretter que nous ne possédions pas un plus grand nombre de renseignements positifs sur la vie de M. de Surville. Fort heureusement, et grâce à la publication de M. Macé, nous sommes, en revanche, merveilleusement instruits de toutes les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi immédiatement la mise au jour des « Poésies de Clotilde de Surville »; car nous avons, en notre possession, toutes les lettres écrites à cette occasion par Vanderbourg à la marquise de Surville. Les lettres de la marquise, il est vrai, nous manquent [1]; elles sont restées la propriété de Vander-

[1] Mme de Surville a, par malheur, négligé de garder la minute des » lettres qu'elle écrivit à Vanderbourg, et toutes mes démarches » pour retrouver celles-ci ont été infructueuses. » (M. A. Macé, p. 153.)

bourg, à qui elles étaient adressées, et ont probablement été détruites, peut-être même au fur et à mesure de leur réception, comme tant d'autres épîtres d'une bien plus grande importance, qui, tous les jours, disparaissent sans retour, par suite du peu d'intérêt qu'y attachent, dans le moment, ceux qui les reçoivent. Par bonheur, outre que ces dernières lettres ne pouvaient nous offrir rien de très important, leur contenu est le plus souvent rappelé, et parfois même analysé, dans les réponses de Vanderbourg.

Ces documents précieux, reproduits *in extenso* par M. A. Macé, nous les avons lus et épluchés avec une grande attention, et il va nous être possible, grâce à eux, de raconter, dans toutes ses péripéties, l'histoire de la publication de 1803, en nous aidant, comme de juste, du récit abrégé qu'en fait lui-même M. Macé, pages 150 à 181 de son Mémoire. Nous aurons soin de rapporter, sinon toujours dans le texte, du moins en note et au bas des pages, les preuves justificatives et guillemetées de chacun des faits que nous avancerons.

Le marquis de Surville est mort fusillé, au Puy-en-Velay, le 2 octobre 1798. Mais que sont devenus ses manuscrits? Dans quel lieu sûr les a-t-il déposés? C'est ce qu'il n'a pas voulu expliquer expressément dans la lettre qu'il a écrite à sa femme lorsqu'il touchait au moment suprême : « *Ils te seront remis quelque jour*, lui marque-t-il seulement, en propres termes, *par des mains amies à qui je les ai spécialement recommandés.* »

Cependant trois années entières s'écoulent, et les « Poésies de Clotilde de Surville » continuent de dormir, d'un sommeil non troublé, dans leur cachette ignorée. Qui peut encore penser à elles? la veuve, le frère du défunt? quelqu'un de sa famille? un de ses amis, peut-

être? Non, mais un inconnu, un homme qui n'a jamais vu le marquis, M. Charles de Vanderbourg ([1]).

Cet homme, par le plus grand des hasards, a eu, quelques années auparavant, communication indirecte de plusieurs des « Poésies de Clotilde ». Frappé du caractère tout spécial de ces pièces singulières, il les a copiées, par suite d'une infidélité heureuse et dont on doit se féliciter; il ne s'est pas contenté de les relire, il les a encore communiquées à des amis; puis, entraîné par leurs suffrages aussi bien que par sa propre admiration, il a fait des recherches pour savoir ce qu'était devenu le possesseur des manuscrits dont il avait reçu subrepticement communication, c'est-à-dire le marquis de Surville.

Après avoir appris la triste fin du marquis, Vander-

([1]) « Martin-Marie-Charles Boudens de Vanderbourg, issu d'une » famille noble, était né à Saintes, le 8 juillet 1765. Son père était » lieutenant-colonel, et lui-même entra au service dans la marine » royale, en 1781. Il était lieutenant de vaisseau et âgé de vingt- » quatre ans lorsqu'éclata la révolution. Il émigra en 1793, passa » sept ans en Allemagne et aux îles danoises de l'Amérique, et rentra » en France lorsque le gouvernement réparateur du Consulat rouvrit » les portes de la patrie aux Français que la tourmente avait obligés » de fuir... Sa rentrée est... de la fin de 1800. Dès lors..., il était » réduit à vivre des productions de sa plume et de sa science; il » avait déjà traduit quelques ouvrages allemands, et, tout en négo- » ciant avec Mme de Surville et des libraires la publication des œuvres » de Clotilde, il fit paraître, en 1802, son excellente traduction du » *Laocoon* de Lessing, que personne n'a refaite après lui, et, mis en » évidence par l'édition de Clotilde,... il fonda un recueil intitulé » *Archives littéraires*, où il se montrait à la fois savant, homme de » goût, critique supérieur et impartial. Appelé à l'Institut (Académie » des Inscriptions), comme successeur de Mercier, en 1814, auteur » d'une traduction en vers des Odes d'Horace et de très nombreux » articles dans le *Journal des Savants*, il mourut en 1827, avec la » réputation non-seulement d'un homme de goût et d'esprit, mais » d'un parfait galant homme... » (Mémoire de M. A. Macé, p. 150 et 151.)

bourg se renseigne sur sa famille, finit par obtenir l'adresse de la veuve du marquis de Surville ([1]), et lui écrit une lettre, publiée par M. Macé, en tête de ses *Pièces justificatives*, sous le n° 1. Cette pièce a une si haute importance, que nous croyons, malgré sa longueur, devoir la reproduire ici à peu près dans son entier; la voici :

« Paris, 2 décembre 1801.

» Madame, je dois commencer par réclamer votre indul-
» gence pour la démarche que je hasarde en vous écrivant,
» sans avoir l'honneur d'être connu de vous. L'objet dont
» j'ai à vous entretenir porte avec soi mon excuse; il
» intéresse particulièrement et très vivement les lettres
» françoises, et pourroit vous être à vous-même, Madame,
» d'une grande utilité.
» J'étois à Dusseldorf, il y a plusieurs années, lorsque
» feu M. de Surville y passa, et j'eus communication d'un
» volume manuscrit dont il étoit possesseur ([2]), contenant
» des poésies d'une dame Marguerite-Éléonore-Clotilde de
» Surville, qui vivoit dans le quinzième siècle. Je n'ai pas
» besoin de vous dire, Madame, à quel point j'en fus
» enchanté, puisque vous devez les connoître. Mon en-
» thousiasme alla si loin, qu'il me porta à commettre une
» petite infidélité. Je tirai copie de trois morceaux : la
» *Romance de Rosalyre*, l'*Héroïde à son époux Bérenger* et le
» *Chant royal à Charles VIII*. J'en fis autant de la traduc-
» tion de l'*Ode de Sapho* et d'une courte notice sur l'auteur
» de ces sublimes ouvrages. Je quittai Dusseldorf quelques
» jours après. Depuis cette époque, j'ai fait plusieurs fois la
» lecture des morceaux cités, tant en Allemagne qu'en

([1]) Madame de Surville, au Pradel, par Villeneuve-de-Berg (Ardèche).

([2]) Vanderbourg n'a pas connu personnellement le marquis de Surville, ainsi qu'il l'écrit à la marquise le 3 avril suivant :

« Quoique je me sois trouvé à Dusseldorf, en 1794, en même temps
» que M. de Surville, je n'ai point eu l'honneur d'y acquérir son
» amitié, ni même d'y faire sa connaissance. Ce fut par les mains
» d'une tierce personne qu'un volume de ses manuscrits me fut
» communiqué. » (*Pièce justificative* n° 6.)

» Danemarck, à des personnes éclairées et faites pour
» goûter les belles choses. Il n'y a jamais eu qu'un avis
» sur le mérite éminent de ces ouvrages, *quoiqu'on ait*
» *souvent élevé des doutes sur leur authenticité* ([1]). On m'a
» souvent prié d'en laisser prendre des copies; on a voulu
» même que je les livrasse à l'impression : j'ai constam-
» ment refusé l'un et l'autre, comme étant des droits qui
» n'appartenaient qu'à M. de Surville. J'étois bien sûr au
» moins de l'usage que je ferois de la copie que j'avois
» eu, si vous voulez, l'indiscrétion de prendre; mais sur
» un objet si délicat, je ne pouvois m'en fier qu'à moi.....

» A mon retour en Europe, je m'informai du sort de
» M. de Surville, et j'eus la douleur d'apprendre sa fin.
» Je vins à Paris..... Je communiquai à quelques hommes
» de lettres ce que je possède des manuscrits de l'intéres-
» sante Clotilde, et j'en fis entre autres une lecture chez
» M. le baron de Sainte-Croix, membre de l'ancienne
» Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Je ne vous
» répéterai point, Madame, le jugement qu'on en porta.
» Il ne peut y en avoir qu'un seul sur ces belles poésies.
» Le désir général de ceux qui en ont vu des échantillons,
» c'est que l'on puisse parvenir à en retrouver le recueil
» pour le publier, et faire ainsi le cadeau le plus pré-
» cieux à la littérature françoise ([2]). Ce désir m'animant
» plus que personne, j'ai fait toutes les recherches possi-
» bles, et j'ai eu enfin le bonheur de rencontrer, chez ce
» même M. de Sainte-Croix, un M. de Cambis, *l'aîné*,
» ancien officier de la marine, qui a eu l'honneur de vous

([1]) Ainsi, dès le premier moment, et n'ayant encore vu que les meilleures pièces du recueil, ces « *personnes éclairées* » n'ont pas hésité à mettre en suspicion sérieuse leur prétendue origine!

([2]) Vanderbourg parlerait-il ainsi, s'il s'agissait de vraies poésies du quinzième siècle? Non certes! et ce n'est pas d'ailleurs à des littérateurs qu'il les aurait montrées; c'est à des linguistes, à des philologues, à des érudits curieux des choses du passé. Quelles sont, je le demande, les poésies authentiques du quinzième siècle, même choisies parmi les plus célèbres, dont on pourrait dire, en plein dix-neuvième siècle, qu'*il ne peut y avoir qu'un seul jugement sur leur compte?*

» connoitre autrefois à Viviers, qui, depuis, a rencontré » M. de Surville en Suisse, et qui m'a encouragé à » m'adresser à vous-même, Madame, pour avoir des ren- » seignements sur les manuscrits dont M. de Surville » étoit possesseur, et savoir si vous voudriez vous rendre » au vœu de tous les gens de goût ([1]) en les publiant.

» Ces manuscrits doivent être composés, s'il m'en sou- » vient bien, de trois volumes : l'un, que j'ai vu, contenant » des poésies détachées, un autre qui renferme un poëme » épique, et le dernier qui est le *Roman du Chastel d'amour,* » sans compter les Mémoires de Clotilde.

» Vous ne sauriez, Madame, rendre aux lettres un plus » grand service que de publier ces ouvrages, soit en tout, » ou en partie, et le libraire qui s'en chargeroit vous les » païeroit, non pas ce qu'ils valent, mais un prix propor- » tionné à l'immense débit dont il seroit sûr..... ([2]).

» Il est inutile que je vous en dise aujourd'hui davan- » tage. Si les manuscrits sont entre vos mains, Madame, » et que vous me fassiez l'honneur d'approuver mon projet, » je pourrai vous offrir un libraire et me charger d'être » moi-même l'éditeur, mais sans prétendre que vous vous » en teniez, pour l'impression et les notes, ni à ce libraire, » ni à moi. Vous serez toujours parfaitement libre à cet » égard.....

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» VANDERBOURG,

» *Ancien lieutenant des vaisseaux du roi.* »

([1]) Les *gens de goût,* en 1801, auraient été singulièrement empêchés de rien comprendre aux beautés, parfaitement réelles du reste, des poésies de Charles d'Orléans, d'Alain Chartier et de Martial d'Auvergne! Et cependant, tous ceux qu'a consultés Vanderbourg se sont montrés unanimes à reconnaître un haut mérite aux poésies de Clotilde...

([2]) *L'immense débit dont il serait sûr!* Allez donc demander aux Techener, aux Lemerre, aux Claudin et autres éditeurs bibliophiles de la capitale, s'ils pensent que l'on peut compter à l'avance sur *une bonne affaire,* en publiant des poésies, — fussent-elles relativement les plus remarquables de leur époque, — émanant réellement du quinzième siècle; vous verrez ce qu'ils vous répondront...

Telle est cette lettre précieuse, qui a le mérite de nous faire en quelque sorte assister aux premières relations qui se sont établies entre Vanderbourg et la famille du défunt marquis de Surville.

La marquise répondit avec empressement : sa lettre était datée du 22 décembre et n'était conséquemment postérieure que de vingt jours, seulement, à celle de Vanderbourg. Cette lettre, nous ne l'avons pas, mais il nous est facile de juger de son contenu par la réponse, un peu tardive (et nous allons voir pourquoi), qu'y fit Vanderbourg le 2 mars 1802 : la marquise était toute disposée à consentir à la publication des poésies de Clotilde; mais elle n'avait entre les mains aucun manuscrit, et elle en était encore à attendre la remise du dépôt sacré que lui annonçait son mari, dans la lettre qu'il lui avait écrite la veille de sa mort.

Vanderbourg, cependant, ne se découragea pas. La réponse de la marquise une fois reçue, il fit des recherches actives qui, chose presque incroyable, furent, jusqu'à un certain point, couronnées de succès. Il parvint à apprendre, de quelques personnes ayant connu M. de Surville, que le marquis, avant son départ, avait entretenu des relations d'amitié avec deux hommes : un M. Pradel, maître de poste à Donzère, près Montélimart (Drôme), et un ancien soldat de son régiment, devenu depuis son serviteur dévoué. N'était-il pas évident qu'il avait dû confier ses manuscrits à l'un de ces deux hommes, qu'il fallait retrouver? Ce qui, par parenthèse, n'était rien moins que facile; surtout pour le dernier, dont Vanderbourg ignorait complètement, et l'adresse, et même le nom (1).

(1) Lettre de Vanderbourg à Mme de Surville, du 2 mars 1802. (*Pièce justificative* no 2.)

Vanderbourg fit ensuite une découverte d'une bien autre importance ; mais ici, laissons-le parler :

« Nous avons su que M. de Surville, étant en Suisse, » avoit publié dans le *Journal littéraire de Lausanne* différents extraits des Mémoires de Clotilde, et plusieurs » morceaux de poésies, tant de Clotilde elle-même que de » plusieurs illustres Françoises qui l'ont devancée. Nous » avons cherché ce journal à la Bibliothèque du roi ; la » collection n'étant pas complette nous a donné peu de » nouveaux éclaircissemens, mais par ce moyen nous » sommes parvenus jusqu'à Mme de Polier, chanoinesse, » qui dirigeoit alors le *Journal de Lausanne*, et qui habite » maintenant Paris : c'est là notre découverte la plus importante. Mme de Polier, que nous avons vue deux » fois [1], a été très liée avec M. de Surville et paroit chérir » sa mémoire. Elle nous a dit avoir entre les mains une » partie de ses manuscrits, dont elle ne nous a fait voir » qu'un seul cahier, où j'ai cru reconnoître son écriture. » Je ne puis douter au moins qu'elle n'ait entre les mains » beaucoup de morceaux de Clotilde que je n'ai pas. » Mme de Polier me dit encore que M. de Surville lui avoit » écrit peu de moments avant sa mort ; que, dans cette » lettre, il la chargeoit expressément d'achever la rédaction [2] des Mémoires et autres manuscrits de Clotilde » que vous-même, Madame, lui feriez passer : elle ajouta » qu'elle vous avoit écrit il y a un mois, sans savoir bien » précisément votre adresse, et qu'elle avoit joint à sa » lettre une copie de celle de M. de Surville. Elle chercha » l'original de cette dernière lettre pour nous le montrer, » mais elle ne le trouva pas dans le moment..... En géné-

[1] Dans sa lettre du 22 juillet 1802 (*pièce justificative* n° 9), Vanderbourg dit en propres termes : « Dans l'*unique* conférence que j'ai eue avec Mme de Polier et M. de Brazais... » Nous faisons remarquer cette contradiction, que nous ne nous expliquons pas, et dont nous ne voulons, du reste, tirer aucune conséquence particulière.

[2] Ce mot de *rédaction* n'est-il pas extrêmement caractéristique et au moins fort singulier, s'appliquant à des ouvrages qui auraient été écrits au quinzième siècle ?

» ral, il me sembla que Mme de Polier ne me témoignoit
» pas toute la confiance que j'aurois désirée (1). Elle eut
» l'air de croire que je voulois rivaliser avec elle pour
» l'édition des manuscrits. Elle a tort, sans doute, puisque
» mon seul désir, dans toutes ces recherches, est la publi-
» cation de ces chefs-d'œuvre à l'avantage de ceux à qui
» ils appartiennent légitimement; mais sa défiance est
» excusable. D'ailleurs, Madame, vous aurez reçu sa lettre
» ou celle qu'elle vous écrit à présent, et vous connaîtrez
» alors positivement les intentions de M. de Surville.....
» M. de Surville ayant lui-même nommé un rédacteur (2)
» pour ses manuscrits, tout ce que je puis faire c'est de
» m'occuper de les recouvrer et de vous servir d'inter-
» médiaire, si vous le désirez, avec ce rédacteur de son
» choix. Mme de Polier s'est beaucoup occupé de littéra-
» ture, etc... (3). VANDERBOURG. » (*Pièce justificative* n° 2.)

(1) Dans une lettre postérieure, Vanderbourg est beaucoup plus explicite : « La manière dont je fus accueilli chez Mme de Polier, lorsque j'allai la voir, ne m'engage pas à y retourner. » (Lettre du 9 juin 1803. [*Pièce justificative* n° 17.])

(2) Encore une expression du genre de celle qui, tout à l'heure, avait attiré notre attention !

(3) Vanderbourg n'était pas homme à abandonner une piste; aussi, après avoir raconté à la marquise les heureux résultats auxquels, d'un côté, ses recherches ont abouti, ajoute-t-il : « J'avois envie » d'écrire aussi à M. Pradel, et même de vous adresser une lettre » pour lui; vous la lui auriez envoyée, en lui écrivant vous-même; » et si les manuscrits sont entre ses mains, c'eût été sans doute un » moyen de les faire passer dans les vôtres. Mais j'ai pensé ensuite » que vous aviez peut-être quelques renseignements sur M. Pradel, » dont je ne sais que le nom, et qu'il vaudroit mieux que j'attendisse » vos ordres. »

De ce côté, les recherches, paraît-il, furent inutiles, et l'on ne recouvra jamais la malle qui aurait été confiée au maître de poste Pradel.

Dans une lettre bien postérieure de Vanderbourg, écrite le 9 juin 1803 (c'est-à-dire un mois environ après la publication des *Poésies de Clotilde de Surville*), nous trouvons le passage suivant, qui se rapporte encore au même objet :

« M. de Brazais persiste toujours à dire que l'on doit retrouver

Vanderbourg, on le voit, n'avait pas perdu son temps : en deux mois et quelques jours, il avait d'abord découvert deux pistes ; puis il était parvenu à avoir connaissance de la première publication des *Œuvres de Clotilde* faite, par le marquis lui-même, dans le *Journal de Lausanne*. Enfin, résultat vraiment inespéré, il était arrivé jusqu'à Mme de Polier, détentrice, il n'en pouvait plus douter, d'un certain nombre de manuscrits.

Mais il avait finement jugé cette dernière, en augurant qu'elle ne se dessaisirait pas aisément des cahiers en sa possession, et surtout qu'elle ne consentirait jamais pour sa part à ce que l'on confiât, à d'autres qu'à elle, le soin de

» d'autres manuscrits. Il parle d'une malle qui en étoit pleine et » dans laquelle se trouvoit aussi un portrait en miniature de Clotilde, » de la plus grande beauté (*). Selon lui, cette malle a dû parvenir » au maître de poste de Donzère ; elle avoit été confiée pour cet effet » à un comte de Morard, qui doit l'avoir encore entre les mains, s'il » ne s'est pas acquitté de sa commission. » (*Pièce justificative* n° 17.)

De son côté, M. Macé, dans une note (p. 157) de son Mémoire, nous fournit les renseignements qu'on va lire :

« L'existence de Pradel comme maître de poste à Donzère est » incontestable, et sa famille y existe encore. Sur ma demande, deux » membres de cette famille, alors étudiants en droit à Grenoble, ont » fait des recherches, malheureusement infructueuses, pour retrou» ver les manuscrits que l'on supposait avoir été mis en dépôt chez » leur grand-oncle par le marquis de Surville. En admettant la réalité » de ce dépôt, il est probable que ces papiers auront été brûlés, » comme tant d'autres, par des personnes incapables d'en apprécier » la valeur. »

(*) Nous verrons plus loin (p. 62) paraître un portrait de Clotilde qui ne peut pas être celui qui se trouvait dans la malle confiée au maître de poste, puisque cette dernière n'a jamais été retrouvée. Le portrait de la malle ne pouvait pas être non plus l'original qui avait servi à peindre celui reçu par Vanderbourg, puisque ce dernier nous apprend, d'après les renseignements que lui avait fournis le frère du marquis, que cet original *était devenu méconnaissable*.

Il y aurait donc eu *trois* portraits de Clotilde : 1° l'original, devenu méconnaissable ; 2° la copie envoyée à Vanderbourg ; 3° la miniature qui se trouvait dans la malle et qui motive la présente notule.

préparer et de diriger l'édition des *Œuvres de Clotilde* [1].

Affriandée par la visite, et sans doute aussi par l'enthousiasme sincère et débordant de Vanderbourg, la chanoinesse de Polier.—qui, comme elle l'avait dit à ce dernier, avait déjà écrit à Mme de Surville, — envoya à la marquise une seconde lettre, plus pressante encore que la première, et dans laquelle, comme le remarque très justement M. Macé [2], elle accumule les épithètes les plus louangeuses et les flatteries les moins déguisées, à l'adresse de sa correspondante, dans le but évident de se faire bien venir de Mme de Surville et d'être chargée par elle de l'édition. Les deux lettres de cette femme souple et insinuante figurent sous les nos 3 et 4 dans les pièces justificatives, et ne sont pas les moins curieuses de la collection.

La première est datée du 18 pluviôse (9 février 1802). Elle n'est donc postérieure que de deux mois environ à celle de Vanderbourg. Ainsi, à une soixantaine de jours

[1] Dans sa lettre du 21 août 1802, Vanderbourg s'exprime en mots moins couverts sur le compte de Mme de Polier : « Vous savez que » Mme de Polier prétendoit à être l'éditeur des œuvres de Clotilde; » qu'elle vouloit en faire son profit; vous avez vous-même remarqué » que l'air de son bureau sentoit un peu l'amour du lucre. J'ai eu » depuis des renseignements sur cette dame : elle a été plus habile » que ses libraires dans l'art de l'intrigue, et ce n'est pas dire peu. » (*Pièce justificative* n° 10.)

[2] « Aussi, dans sa seconde lettre, en voyant que Vanderbourg a » pris les devants, essaie-t-elle de gagner la confiance de l'*aimable* » *veuve*, de l'*aimable épouse* de M. de Surville, d'une femme *d'une* » *belle âme et d'un cœur sensible*, pour éviter que l'on confie le soin » de cette publication à des gens qui n'ont pas connu M. de Surville » *et qui ne pourroient avoir que des vues étrangères*, insinuation qui » s'étoit déjà glissée dans la lettre précédente (*), et qui ne lui coûte

(*) Ce n'est pas dans la lettre précédente de Mme de Polier que cette insinuation s'est déjà glissée : c'est dans celle du marquis de Brazais à Mme de Surville, qui forme la pièce justificative n° 5.

de distance, deux personnes, qui ne se connaissent pas, ont écrit à Mme de Surville pour lui proposer de publier les poésies de Clotilde. La coïncidence est trop singulière pour qu'on doive l'attribuer entièrement au hasard. Nous avons vu que Vanderbourg avait lu les deux ou trois pièces de vers en sa possession, dans plusieurs sociétés où il rencontra d'anciens amis du marquis de Surville, grâce auxquels il eut connaissance, et du maître de poste Pradel, et du vieux soldat, en même temps que de l'adresse de la marquise. Il nous paraît évident que Mme de Polier, et sans doute aussi M. de Brazais (que nous verrons tout à l'heure apparaître dans la correspondance de cette dernière) auront eu vent des recherches et des intentions de Vanderbourg; et qu'instruits par elles de l'importance et de la valeur des Poésies de Clotilde, ils auront alors employé tous leurs efforts pour faire tourner à leur profit, et les relations qu'ils avaient eues avec le marquis, et les quelques pièces que le sort avait laissées entre leurs mains.

Dans sa première lettre, Mme de Polier s'autorise « des » dernières volontés de M. de Surville » pour envoyer à la marquise « quelques numéros d'un ouvrage périodique » (le *Journal de Lausanne*) auquel il attachait assez de » prix pour y fournir des extraits..... », et pour lui proposer de publier les œuvres de Clotilde ([1]). Ces *dernières*

» pas plus que les compliments et les cajoleries. » (M. A. Macé, p. 155 de son *Mémoire*.)

([1]) Voici, au reste, ce qu'elle écrit à la Marquise, touchant ce dernier objet :

« Suivant son plan (le plan du marquis de Surville), je devois rédi- » ger (*) les Mémoires de l'intéressante Clotilde. Je tiens d'autant » plus à l'exécuter que j'ai travaillé avec lui à établir la réalité de » l'existence des manuscrits qu'il possédoit. M. de Brazè *(sic)*, son » ami intime, et moi nous voudrions mettre en ordre les matériaux

(*) Encore le mot *rédiger!* Les Mémoires de Clotilde n'existaient donc pas?...

volontés du marquis de Surville, sur lesquelles Mme de Polier s'appuie, quelles sont-elles donc? Quelle est leur teneur? C'est ce dont il importe, tout d'abord, de prendre connaissance :

« Il ne me sera plus possible d'avoir quelque légère part » à la confection de votre journal intéressant. Je vous » prie d'en adresser quelques numéros à mon épouse, » qui les lira avec le plus vif intérêt. Adieu pour jamais, » mon honorable correspondante, mon excellente amie. » Dans une heure peut-être, je vais paroître au grand tri- » bunal. Je me recommande à vos prières, à votre souve- » nir, à celui de tout ce qui vous est cher. Mme de Surville » possédera bientôt les extraits de Clotilde, elle aura » l'honneur de vous en faire part, elle mérite à tous » égards votre estime. Recevez mes derniers adieux, il » m'est bien doux de trouver une âme honnête à qui je » puisse sans crainte confier l'expression des sentiments » de respect, de reconnoissance, d'estime que vous m'avez » inspirés. »

» d'après les notes qu'il m'a laissées. Il nous a dit que vous étiez, en » partie, en possession des manuscrits, et qu'une autre partie avoit » été remise par lui au citoyen Pradelle, maître de poste à Donzère, » près de Montélimar. Il seroit essentiel, Madame, que vous fissiez » valoir vos droits, pour qu'il vous les remette plutôt qu'à la foule » avide d'objets propres à réveiller la curiosité et l'apathie littéraires. » En nous envoyant contre notre quittance les manuscrits que vous » possédez et ceux qu'a M. Pradelle, ils seront mis en œuvre selon » le plan tracé par M. de Surville (*) et que je possède, et cette affaire » en honorant sa mémoire, en remplissant ses volontés, nous pro- » cureroit des jouissances littéraires... Si, par quelques raisons, en » m'envoyant les manuscrits que vous possédez, Madame, vous pré- » fériez que je retirasse moi-même ceux qui sont en dépôt chez » M. Pradelle, veuillez m'envoyer une procure de votre main qui m'y » autorise... » (De Polier, chanoinesse prussienne. [*Pièce justificative* nº 3.])

(*) Nous le demandons aux moins prévenus contre l'authenticité des œuvres de Clotilde : semble-t-il bien être question, dans les soins et les dispositions à prendre dont parle ici Mme de Polier, de la publication intégrale et toute consciencieuse d'un texte du quinzième siècle?

On le voit, Mme de Polier a pris son temps, avant de chercher à accomplir les dernières volontés du marquis ([1]). Si elle n'avait pas entendu parler des démarches et des recherches actives que tentait Vanderbourg pour retrouver les poésies de Clotilde, si ces recherches elles-mêmes ne l'avaient pas instruite et convaincue du prix réel de ces poésies, aurait-elle jamais essayé de correspondre avec l'*aimable veuve,* et se serait-elle seulement occupée de lui envoyer les numéros du *Journal de Lausanne,* qu'elle avait autrefois promis à son époux de lui faire tenir? Elle aurait continué à laisser dormir, au fond de ses tiroirs, les quelques manuscrits que Surville lui avait laissés, sans s'en occuper beaucoup plus que des autres *copies,* que la suspension de son journal l'avait empêché de livrer à l'impression, et qui, non réclamées par les auteurs, avaient pu rester en sa possession.

La marquise, en relations suivies avec Vanderbourg, ne répondit pas à la première lettre de Mme de Polier; et la visite que fit, dans l'intervalle, Vanderbourg à la chanoinesse, — visite pendant laquelle il lui lut la lettre qu'il avait reçue, lui, de Mme de Surville, — acheva de

([1]) Voici comment elle cherche à se disculper de son long silence de plus de trois ans : « Je n'ai osé, jusqu'à présent, profiter des » moyens qu'il me donnoit de vous écrire, et vous demander de » réaliser son vœu sur notre correspondance. » Sentant, au reste, combien ce silence doit sembler singulier à la marquise, elle revient, dans sa seconde lettre, une fois encore sur ce sujet : « Les journaux » françois m'avoient tellement compromise par la publicité qu'ils » donnèrent à cette lettre (celle du marquis)..., qu'arrivant à Paris, » je n'ai point voulu vous compromettre à mon tour, et *c'est la raison* » *qui a retardé et suspendu mon désir d'exécuter les dernières volontés* » *de notre ami.* Aujourd'hui qu'une correspondance purement litté- » raire n'a plus d'inconvénient, j'ai la plus grande impatience de voir » se réaliser celle que M. de Surville désiroit voir s'établir entre » nous... »

mettre le feu aux poudres et de persuader à Mme de Polier et à son ami de Brazais que la publication des poésies de Clotilde constituait une véritable mine d'or, dont il ne fallait pas laisser échapper l'exploitation. C'est alors que Mme de Polier écrivit à la marquise sa seconde lettre si louangeuse, si insinuante :

» J'attendois une réponse, lui dit-elle, je ne l'ai point » reçue. M. de Vanderbourg m'a communiqué celle qu'il a » eue de vous ; elle me confirme dans l'idée qu'une âme » aussi bonne, aussi sensible que la vôtre, jouiroit trop » du bonheur d'exécuter les dernières volontés de l'époux » infortuné qu'elle regrette, pour que votre silence, à » l'égard d'une amie qu'il estimoit assez pour lui consa- » crer les derniers instants de sa vie, n'ait pas une cause » étrangère à votre cœur. Je reprends donc la plume, en » rappelant ce que j'ai eu l'honneur de vous écrire......
» L'intérêt de la gloire de votre époux doit réunir sa » femme, son amie et M. de Brazé, son ami, qu'il chargea » de corriger les choses inintelligibles. Entre nous trois, » Madame, nous remplirons les vues de l'infortuné défunt. » Nous prenons à la chose l'intérêt que donne l'amitié, » nous avons son plan, ses notes, ses cahiers de sa propre » main, et lorsque nous aurons les manuscrits qu'il m'a- » voit annoncés, notre travail, bien différent de celui de » ceux (*sic*) qui, ne l'ayant point connu, ne peuvent avoir » que des vues étrangères, remplira ses intentions et les » vôtres, et réunira ses amis à sa veuve. »

Six jours auparavant (le 3 mars 1802) le marquis de Brazais [1], de son côté, avait déjà écrit à Mme de Sur-

[1] Le marquis de Brazais n'était pas le premier venu. Il avait été l'ami d'André Chénier, et possédait par lui-même une certaine valeur littéraire. Citons, en l'abrégeant, la notice biographique que lui consacre M. Macé :

« Jean-Alexandre-Ferdinand du Hamel, marquis de Brazais, était » né à Lignerolle, en Normandie, dans le département actuel de » l'Eure, le 14 juin 1743... Après des études commencées au collège

ville, pour appuyer de son mieux, à l'avance, la demande qu'allait lui faire, pour la seconde fois, Mme de Polier. Nous avons donné plus haut (1) le commencement de cette épître, dans lequel le marquis de Brazais reconnaît et déclare qu'il a aidé feu de Surville à corriger certains morceaux. Se faisant un double titre, et de sa collaboration aux Poésies de Clotilde, et de son ancienne liaison avec le marquis de Surville, M. de Brazais conseille à la marquise d'accepter la proposition de Mme de Polier :

« Vous avez marqué beaucoup de confiance à M. de
» Vanderbourg, lui écrit-il, *et cependant*, n'ayant jamais

» de Dreux, et terminées au collége de Beauvais, à Paris, le marquis
» de Brazais entra au service, et fit les dernières campagnes de la
» guerre de sept ans, puis devint, en 1771, lieutenant au régiment
» Dauphin-Cavalerie. Dès cette époque, il s'était occupé de poésie...
» Ses études le mirent en rapport avec André Chénier, et bientôt des
» liaisons intimes s'établirent entre le marquis de Brazais et l'auteur
» du *Jeune Malade*, du *Mendiant*, de *la Jeune Captive*. André Chénier,
» d'un goût si sévère et si pur, soumettait toutes ses pièces, tous
» ses essais, toutes ses ébauches poétiques, tant de fois remaniées,
» à trois amis qui formaient ce qu'il appelait lui-même son *aréopage :*
» Du Pange, Écouchard-Lebrun, enfin le marquis de Brazais, dont le
» nom revient sans cesse sous sa plume. Dans sa seconde épître,
» adressée à Lebrun et à Brazais, et qui renferme de si beaux vers
» sur l'amitié, nous lisons notamment ceux-ci :

« Et toi, dont le génie, amant de la retraite,
» Et des leçons d'Ascra studieux interprète,
» Accompagnant l'année en ses douze palais,
» Étale sa richesse et ses vastes bienfaits,
» Brazais, que de tes chants mon âme est pénétrée ! »

» La cinquième épître... est également adressée au marquis de
» Brazais, que, dans une courte épître adressée à Lebrun, A. Chénier
» appelle son *cher Brazais*, dont il se plaint d'être séparé et dont il
» ne prononce jamais le nom qu'avec tendresse. L'homme qui inspi-
» rait à un poète d'un noble cœur, tel qu'André Chénier, de sem-
» blables sentiments, n'était pas et ne pouvait pas être un homme
» médiocre. » (M. A. Macé, pages 137, 138 et 139.)

(1) Voyez p. 26, note 2.

» connu M. de Surville, *il ne peut ressentir que l'intérêt* » *d'une spéculation lucrative,* au lieu que Mme de Polier et » moi, j'ose le dire, amis de votre malheureux époux, » chargés de ses volontés dernières, nous ressentons *de* » *plus* (1) la gloire et l'intérêt de son nom et de sa mé- » moire, et les devoirs de l'amitié. » (*Pièce justificative* n° 5.)

Pendant que Vanderbourg était ainsi, à son insu, déchiré à belles dents, qu'écrivait-il, de son côté, à Mme de Surville? Son langage était bien différent de celui que tenaient, dans leurs lettres, les deux autres correspondants de la marquise :

« Je n'ai d'autres titres à me faire l'éditeur des manus- » crits de Clotilde que mon amour pour les lettres et mon » envie de vous servir, et je vous laisse examiner à vous- » même ceux de Mme de Polier, qui doivent vous être » mieux connus qu'à moi..... *Si vous persistez à me préférer* » *Mme de Polier pour la publication de vos manuscrits, vous* » *pouvez compter sur mon zèle, sur mon entier dévouement;* » trop heureux de pouvoir être utile aux lettres, à vous- » même, Madame, et au frère d'un homme si digne des » regrets et de l'estime des honnêtes gens ! » (*Pièce justificative* n° 6.)

Mme de Surville était une femme de tact, d'esprit et de cœur; elle ne pouvait pas hésiter dans son choix; elle n'hésita pas, et accepta les propositions si franches et si honorables de Vanderbourg. C'est précisément à l'époque où elle prit cette résolution que, par une coïncidence curieuse, elle rentra fort heureusement en possession des manuscrits de son mari, conservés au Puy par une Mme de Chabanolle, dans la maison de laquelle M. de Surville s'était caché pendant les premiers temps

(1) Ce « de plus » n'est-il pas adorable de naïveté?

de son retour clandestin en France, et à qui il les avait confiés et spécialement recommandés ([1]).

La marquise de Surville écrivit donc à Vanderbourg pour lui faire part de la recouvrance inespérée qu'elle venait de faire, et pour lui témoigner qu'elle consentait définitivement à lui confier le soin de publier les manuscrits de son mari, c'est-à-dire les « Poésies de Clotilde ». Elle ne lui cacha pas le peu de confiance que lui inspirait Mme de Polier ([2]), lui envoya même une des

([1]) Voici des extraits de la lettre, très singulière et *sans date*, écrite par Mme de Chabanolle à Mme de Surville, et publiée par M. A. Macé, sous le no 7, parmi les pièces justificatives de son Mémoire :

« Il y a longtems que je désirois trouver une occasion sûre pour » vous faire passer un dépôt que m'avoit confié le plus vertueux de » tous les hommes... Il me remit... ses manuscrits, qu'il me recom- » mandoit au-delà de toute expression. Malgré tous les orages, je les » ai conservés avec le plus grand soin. Il y avoit aussi deux mou- » choirs, deux ou trois chemises, *quelque autre barbouillerie*, qui se » sont pourris, en partie, dans la terre... Vous m'accuserez, s'il vous » plait, la réception de ce que j'ai l'honneur de vous envoyer. Si je » peux vous être de quelque utilité relativement à cet objet, je vous » prie de me le marquer.

» J'ai l'honneur d'être, Madame, etc.

» CHABANOLLE. »

([2]) Ceci ressort de la réponse de Vanderbourg : « *Votre conjecture* » *est très fondée :* l'intérêt a la plus grande part au désir que témoi- » gnent Mme de Polier et M. de Brazais, et cet intérêt est bien par- » donnable. Je crois Mme de Polier fort peu à son aise, » etc. (Voyez, au surplus, plus haut, la note 1 de la page 42.)

Mis une fois sur ce terrain, Vanderbourg, dans cette même réponse à la marquise, s'exprime en toute sincérité et à cœur ouvert sur le compte de ses deux adversaires : « Il me semble que les dernières » volontés du marquis à l'égard de Mme de Polier étoient seulement » qu'elle profitât de quelques extraits pour son *Journal de Lausanne*, » qui, comme vous savez, ne paroît plus depuis longtems. Ce qui me » confirme dans cette idée, c'est le terme même d'*extraits* dont se » sert M. de Surville, et qui me paroît ne pouvoir pas indiquer les » poésies complettes de Clotilde, mais seulement des extraits de ses » Mémoires, tels que Mme de Polier en avoit déjà inséré dans son

lettres (¹) que cette dernière lui avait écrites (²), et, finalement, lui annonça qu'elle lui expédierait les manuscrits aussitôt qu'elle les aurait reçus de Mme de Chabanolle (³).

Vanderbourg répondit chaleureusement à une lettre si flatteuse pour lui. Mais il ne put s'empêcher de toucher quelques mots d'un sujet déjà effleuré par lui (⁴) dans la première lettre qu'il avait écrite à Mme de Surville. Notez bien que, pour le moment, il n'a pas encore entre les mains les manuscrits du marquis; il ne possède, actuellement, à sa disposition que les deux ou trois pièces copiées par lui dans le *Recueil* qu'un hasard heureux mit quelques heures à sa disposition. Eh bien! n'importe. Il se préoccupe déjà sérieusement de ce que

» journal. Je ne vous cacherai pas que j'avois, en effet, conçu quel-
» ques soupçons sur la sincérité de cette dame; mais ils étoient
» principalement fondés sur la défiance qu'elle me témoigna à moi-
» même, tandis que je lui parlois à cœur ouvert, sur le ton tranchant
» et décisif de son collaborateur, et sur la recommandation expresse
» que tous deux me firent de garder le plus profond silence sur les
» manuscrits de Clotilde, de peur de donner l'éveil à ceux qui pou-
» voient en posséder des fragments, tandis que, depuis mon retour
» en France, je cherchois à réveiller tous ceux qui pouvoient en avoir
» entendu parler, afin de sauver de l'oubli tout ce qu'on pourroit
» retrouver de ces chefs-d'œuvre. » (*Pièce justificative* nº 8.)

(¹) Sans doute la première, contenant la citation guillemetée du marquis de Surville.

(²) Ce fait ressort naturellement du *post-scriptum* de la réponse de Vanderbourg : « Vous trouverez ci-incluse la lettre de Mme de Polier. »

(³) Mme de Surville ne les avait pas encore à sa disposition, à preuve ce passage de la lettre de Vanderbourg : « J'en jugerai mieux » (s'il est nécessaire de solliciter auprès de Mme de Polier la commu- » nication de ses manuscrits) après avoir vu les manuscrits *que l'on* » *doit vous envoyer*. »

(⁴) « Il n'y a jamais eu qu'un avis sur le mérite éminent de ces » ouvrages, quoiqu'on ait souvent élevé des doutes sur leur authen- ticité. » (*Pièce justificative* nº 1.)

pourront dire et écrire les philologues, les médiévistes, les littérateurs archéologues, à l'apparition des *Poésies de Clotilde.* Voici, au reste, à ce sujet, ses réflexions pleines de sens :

« J'ai déjà eu l'honneur de vous faire entendre que les » admirateurs les plus enthousiastes des Poésies de Clo- » tilde ont des doutes *opiniâtres* sur leur authenticité. » Vous remettra-t-on les originaux, ou *seulement des copies* » *de la main de M. de Surville? Dans ce dernier cas,* il fau- » dra accumuler le plus de preuves morales que nous » pourrons contre *ceux qui argumentent de la beauté même* » *de ces poésies pour prouver qu'elles n'ont pas été écrites sous* » *Charles VII et VIII.* Il faudra *prévenir* certains hommes » de lettres qui disposent des journaux, tâter le public en » insérant dans ces mêmes journaux quelques pièces » détachées; enfin, prendre toutes les précautions du » même genre qui nous seront prescrites par *la singularité* » *du cas.* Vous pouvez compter que j'y mettrai tout le » zèle dont je suis capable, *mais j'avoue que quelques ma-* » *nuscrits de la main même de Clotilde nous seroient d'un* » *grand secours.....* » (*Pièce justificative* n° 8.)

Telles sont les idées, toutes naturelles, que suggère de prime abord à Vanderbourg la pensée de la prochaine publication de ces poésies. Et encore une fois, quand il trace ces lignes pour la marquise, il n'a pas les manuscrits entre les mains, il n'a pu faire encore aucune comparaison! il ne possède qu'un nombre de pièces très minime (trois ou quatre), pièces qu'il admire extrêmement et qu'il va même jusqu'à considérer comme des chefs-d'œuvre, mais auxquelles, pour ces raisons mêmes, il ne peut, loyalement, consentir à accorder une ancienneté de trois cents ans et plus !

Deux mois après, Vanderbourg reçoit enfin, à Paris, le précieux ballot retrouvé au Puy, chez Mme de Chaba-

nolle. A peine a-t-il eu le temps de prendre, en courant, connaissance de ce qu'il contient, qu'il en accuse, tout aussitôt, réception à la marquise, à la date du 22 juillet 1802. Mais il lui annonce en même temps, dès le début de sa lettre, que ses doutes, au sujet de l'authenticité de ces poésies, loin de disparaître, ont pris au contraire, pendant le rapide examen auquel il vient de se livrer, des proportions de plus en plus sérieuses :

« Je m'empresse de vous annoncer, Madame, la réception du paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il n'est entre mes mains que depuis hier, mais il étoit arrivé à Paris la veille. J'y ai trouvé les trois volumes manuscrits dont vous me parlez et dont le plus complet m'étoit déjà connu. Je me suis déjà occupé à les parcourir et *je vous avouerai franchement que ce que j'en ai vu n'a encore servi qu'à redoubler mes doutes*. Il est *bien singulier* que le poème le plus considérable de la collection soit les TROIS plaids-d'or dans l'un des volumes et soit devenu les CINQ plaids-d'or dans un autre plus récent (11). Comment M. de Surville n'a-t-il pas au moins conservé le manuscrit de Jeanne de Vallon, si les originaux de Clotilde même n'existoient plus ? J'aurois mille autres questions à vous faire, auxquelles peut-être vous ne seriez pas plus en état de répondre que moi, et *qui toutes révoquent en doute d'une manière presque irréfutable l'authenticité des manuscrits.....*

» Dans l'unique conférence que j'ai eue avec Mme de Polier et M. de Brazais, je me rappelle que *celui-ci ne craignit pas de dire que M. de Surville se permettoit souvent des changements, additions et corrections aux œuvres de son ayeule*. Peut-être alors une partie des œuvres manuscrites appartient seule à Clotilde, et *ce ne sera pas une tâche aisée que de distinguer le vrai du faux*.

» J'ai encore trop peu vu, trop peu examiné pour pouvoir traiter plus à fond cette matière..... » (*Pièce justificative* n° 9.)

Mais, un mois après, Vanderbourg a lu et relu les trois manuscrits; ses incertitudes ont cessé; il lui est désormais impossible de croire à l'authenticité de la grande majorité des pièces qui lui ont été confiées; et il laisse, cette fois, échapper de sa plume les témoignages accablants que l'on va lire :

« Le châtel d'amour, QUI N'EST POINT ACHEVÉ, et que j'ai lu » jusqu'à la dernière ligne, *est évidemment d'une main mo-* » *derne*. On y remarque beaucoup d'imagination, *beaucoup* » *d'adresse à imiter le vieux langage,* et quelques morceaux » intéressants..... Non seulement le roman n'est point » achevé, mais il paroît qu'il n'en est pas à la moitié de » son étendue, et rien ne peut faire deviner le plan de » l'auteur. D'ailleurs, en publiant ce fragment *évidemment* » *moderne,* et qui ne pourroit obtenir un grand succès, on » rendroit suspect au lecteur la romance et les triolets de » Clotilde *que l'on dit tirés du châtel d'amour* et qui sont » d'une touche bien différente.

» Quant au second cahier, qui renferme différens morceaux que M. de Surville destinoit, à ce qu'il paroît, à » faire le premier volume de son édition, *j'avouerai fran-* » *chement que* JE VOUDROIS NE PAS L'AVOIR VU (!!!). *Ce volume* » *n'est propre qu'à détruire toute l'illusion des poésies de Clo-* » *tilde, qu'à révoquer en doute leur authenticité.* J'ai déjà eu » l'honneur de vous parler de la confrontation que j'ai » faite du conte des *Plaids d'or* dans ce volume et dans » l'ancien. *Il y a quelque chose de pis :* la préface de Jeanne » de Vallon *n'est pas non plus la même dans les deux volumes,* » à l'article où elle parle des ouvrages de Clotilde qu'elle » veut publier. Elle en promet beaucoup plus dans le nou- » veau volume, et *comme Jeanne de Vallon,* DEPUIS SA MORT, » *n'a pu faire aucune découverte,* une telle différence dans » ce qu'on lui fait annoncer *répand les doutes les plus fondés* » sur sa préface, sur son existence, et par conséquent sur » celle même de Clotilde et sur l'authenticité des manus- » crits.

» M. de Surville a voulu produire des témoignages en

» faveur de son ayeule; mais *ces témoignages, par leur » nature, prouveroient plutôt contre lui que pour lui.....*

» La partie la plus intéressante de ce volume seroit » l'histoire abrégée de la poésie françoise depuis Héloïse, » *si l'on pouvoit compter raisonnablement sur son authenti- » cité;* mais cela est *bien difficile*. Comment croire à cette » succession non interrompue de femmes-poètes pendant » plusieurs siècles, *sans qu'aucun de leurs contemporains en » ait rien su?* Comment croire que, tandis qu'elles culti- » voient la poésie avec tant de succès et avec des progrès » si marqués, tous les hommes de leur tems fussent livrés » au mauvais goût et à l'ignorance, excepté quelques-uns » de leurs amans? M. de Surville se réclame des mé- » moires de Clotilde : ils devoient être volumineux, à en » juger par les extraits qu'il nous donne; que sont-ils » devenus? Comment n'en reste-t-il pas une seule page?... » De plus, la liste des ouvrages de Clotilde que contient » ce même volume est très nombreuse; il y est question » d'un poème épique tout entier, dont nous ne trouvons » plus une ligne, et de ce roman du châtel-d'amour *que » nous reconnaissons comme apocryphe*. Clotilde, qu'il n'avoit » annoncée dans son ancien manuscrit que comme poète, » se trouve élevée dans le prospectus aux qualités d'his- » torien, de romancier, de philosophe [1]; en un mot, *la » Clotilde de 1794 n'est plus celle de 1796;* elle n'en est que » l'embryon, et cependant *il est impossible de croire que » M. de Surville, pendant ces deux années passées hors de » France, ait pu recouvrer de nouveaux manuscrits.* Je ne » vous dirai pas que ces stances de Barbe-de-Verrue, qu'il » donne ici comme *tirées des manuscrits de Clotilde*, il » disoit, en 1794, *les avoir prises dans les manuscrits de » Saint-Germain-des-Prés,* ni que je possède la copie d'une » traduction de Sapho par Clotilde, qui ne se trouve point » dans les manuscrits que j'ai reçus. Ce sont là des baga- » telles : il faut en venir à la conclusion.

[1] Nous avons déjà donné plus haut ce passage; mais nous ne faisons aucune difficulté à le reproduire encore une fois, car on ne saurait trop le relire et y prêter attention.

» Vous l'avez déjà prévue, Madame : c'est que *toute* » *personne, un peu instruite,* qui ne connoîtroit Clotilde que » par ce volume, que M. de Surville vouloit publier le pre» mier de tous, *croiroit toutes ses œuvres supposées,* et le » croiroit *sur les preuves mêmes que l'on employe pour en* » *démontrer l'authenticité.* »

Ainsi s'exprime Vanderbourg dans sa lettre du 21 août 1802, publiée par M. Macé sous le n° 10 parmi les pièces justificatives du Mémoire qu'il a écrit pour revendiquer, au profit d'une vraie Clotilde, la paternité des poésies qui nous occupent. Singulière pièce justificative, n'est-il pas vrai ?

— Mais si ces poésies sont fausses, ce n'est guère la peine de les publier, pouvait répondre Mme de Surville à Vanderbourg.

Tel n'était pas l'avis de ce dernier. Aussi, dans chacune de ses lettres, après avoir exposé, avec sa franchise et sa droiture habituelles, les réflexions que fait naître en lui l'examen, de jour en jour plus mûri et plus approfondi, des pièces qui lui sont confiées, ne manque-t-il pas d'aborder la question de publication. Changeant alors de point de vue, il s'ingénie, de son mieux, à trouver des moyens termes qui lui permettent d'offrir au public une édition des *Poésies de* CLOTILDE DE SURVILLE, en ménageant autant que possible la vérité, tout en gardant cependant la vraisemblance.

« Il nous reste maintenant, continue-t-il, le dernier » volume, ou plutôt le premier, car il est le plus ancien. » Celui-ci donne à notre thèse une couleur différente : si » *la beauté de la versification, l'exacte observation de nos* » *règles* LES PLUS MODERNES, *et certains mots* NOUVELLEMENT » INVENTÉS *font soupçonner à juste titre que les poésies de* » *Clotilde ne sont pas du règne de Charles VIII,* d'un autre

» côté, la vérité des sentimens, l'enthousiasme poétique » pour des événements si éloignés de nous, quelques traits » qui ne peuvent partir que du cœur d'une femme, les » rondeaux contre un poète mort il y a trois cents ans, » combattent puissamment pour l'authenticité des pièces » renfermées dans ce volume. La Préface de Jeanne de » Vallon y est même favorable, *pourvu toutefois qu'on ne* » *puisse la comparer à celle de la « seconde édition »*. En un » mot, qui ne connoît que ce volume *peut au moins douter.* » On peut aussi faire valoir en faveur de Clotilde ce que » M. de Surville vous écrivit avant sa mort, l'exemple du » duc Charles d'Orléans dont les œuvres restèrent si long- » tems inconnues, et quelques autres traits répandus dans » le volume *d'ailleurs si suspect.* Mais, *si nous ne voulons pas* » *armer l'incrédulité, si nous ne voulons pas qu'on nous* » *démente, il faudra bien se garder de publier ni ce volume ni* » *rien de ce qui existe du châtel-d'Amour.* Cela nous sera » facile : la fin tragique et déplorable de M. de Surville » ne sera qu'une trop bonne excuse de la perte des ma- » nuscrits originaux. *Nous ne serons tenus de montrer au* » *public que le volume que nous imprimerons, et l'on n'aura* » *pas le droit de nous interroger sur le reste.* »

Est-ce assez catégorique et assez clair ?
Ce qui suit est à l'avenant :

« Mon plan est donc de *ne donner que les poésies de Clo-* » *tilde contenues dans cet ancien volume* qui fait à lui seul un » recueil complet; et ce fut sans doute aussi le premier » dessein de M. de Surville. J'y ajouterai un discours pré- » liminaire, où je défendrai de mon mieux l'authenticité » des poésies, où *je ferai valoir* ce que M. de Surville a » dit *de meilleur* sur ce sujet dans le volume que *nous* » *rejetons,* et où je raconterai *quelque chose* de son histoire, » de ma correspondance avec vous, Madame, et de la » manière dont nous avons reçouvré les manuscrits. J'y » joindrai les notes nécessaires à l'intelligence du texte, » et nous ferons *de tout cela* un ouvrage qui, je l'espère, » aura le plus grand débit. » (*Pièce justificative* n° 10.)

La loi relative aux œuvres posthumes n'existait pas encore; aussi le premier soin de Mme de Surville et de Vanderbourg, avant de donner leur édition des poésies de Clotilde, fut-il naturellement de chercher à bien sauvegarder pour eux, exclusivement, la propriété desdites poésies, afin de ne pas s'exposer à voir paraître, au bout de quelques mois (si l'ouvrage avait du succès, et sous le prétexte commode que son auteur était mort depuis plus de trois cents ans), soit une contrefaçon textuelle du volume qu'ils auraient publié, soit une contre-édition, faite, à l'aide d'autres manuscrits, par Mme de Polier, par M. de Brazais ou par tout autre. Mme de Surville, d'après le conseil de Vanderbourg, adressa une pétition au ministre de l'intérieur, dans le but d'obtenir un acte, lui assurant la propriété exclusive de toutes les Poésies de Clotilde de Surville, de quelques manuscrits qu'elles émanassent d'ailleurs, et défendant aux libraires d'en publier et mettre en vente aucune édition sans son autorisation expresse (1).

(1) Voici le texte de cette pétition, rédigée par Vanderbourg :

« Citoyen Ministre,

« Feu mon mari, Joseph-Étienne, m'a laissé en mourant des « manuscrits qui sont le fruit de ses recherches, qu'il a mis en « ordre lui-même après un long et pénible travail, et qui contiennent « diverses poésies d'une dame de sa famille, morte à la fin du « quinzième siècle. L'état de ma fortune me rend très importante « cette propriété. J'ai déjà pris des arrangements avec le cit. Hen- « richs, libraire, pour la faire valoir. Cependant, je suis informée « que mon mari a laissé prendre de son vivant des copies d'une « partie de ces manuscrits. Afin donc d'éviter les contrefaçons d'un « ouvrage dont l'auteur est mort il y a trois siècles, afin d'empêcher « même qu'on ne puisse prévenir la véritable édition par une édition « furtive,

« J'ai l'honneur de demander à votre justice un acte qui m'assure « la propriété de ces manuscrits, et qui défende à tout libraire, ainsi « qu'à toute autre personne qui n'aurait pas obtenu mon autorisation,

Le ministre Chaptal ordonna qu'on lui présentât un rapport sur cette affaire, ce qui fut fait. Mais les conclusions de ce rapport ne furent pas précisément celles qu'attendaient Mme de Surville et Vanderbourg ! — Ici, laissons la parole à ce dernier :

« Le rapporteur, dont j'ignore le nom, pense *que les » Poésies de Clotilde ne sont pas du quinzième siècle* et *que » M. de Surville en est le véritable auteur ;* il donne plusieurs » raisons (que je crois vous avoir déjà citées), et ajoute » QUE M. DE SURVILLE A PARLÉ A PLUSIEURS PERSONNES DES » POÉSIES DE CLOTILDE COMME D'UN OUVRAGE QUE LUI-MÊME » AVOIT FAIT. Dans un tel état de choses, le rapporteur » ajoute que le ministre ne peut point faire une exception » à la loi pour *une supposition évidemment fausse* [1]; qu'il » faut publier les poésies comme étant de M. de Surville, » et qu'il n'y aura point alors de contrefaçon à craindre, au » moins pour un certain tems; que peut-être on perdra » un peu du débit de l'ouvrage, s'il n'est pas publié comme » écrit il y a trois cents ans, mais qu'il est si beau par » lui-même, que, de toute manière, on peut être assuré du » plus grand succès; qu'au reste, le talent de M. de Sur- » ville comme auteur de ces poésies est peut-être aussi » *merveilleux* que l'eût été celui de Clotilde si elle les eût » composées dans le siècle barbare où elle vivoit..... »

Mais que faire, devant un résultat si imprévu ? Voici les moyens piquants de sortir d'embarras que propose, de suite, Vanderbourg à sa correspondante :

« ..... Puisque le ministre *ne veut pas croire à l'authenti- » cité des Poésies de Clotilde,* ni nous prêter l'assistance

» de les faire imprimer et débiter, sous les peines d'usage contre les » contrefacteurs.

» Salut et respect. » (*Pièce justificative* n° 10 *bis.*)

[1] Le mot *supposition,* pris dans le sens où il est ici employé, ne peut pas être qualifié par l'adjectif *fausse : une supposition fausse* signifie une supposition *qui n'en est pas une.* Mais on voit ce que Vanderbourg veut dire : le mot *attribution,* qui ne lui est pas venu de suite sous la plume, aurait beaucoup mieux rendu sa pensée.

» dont nous aurions besoin dans *cette supposition*, il est » inutile de soutenir dans le public une opinion QUI N'EST » POUR NOUS-MÊME QUE DOUTEUSE, et ne serviroit qu'à » ouvrir une libre carrière aux contrefacteurs. Mais, d'un » autre côté, nous ne devons pas mettre ces mêmes poésies » sous le nom de M. de Surville, puisque nous sommes » bien loin d'avoir la certitude qu'il en soit l'auteur, et » que par là nous nuirions probablement beaucoup au » premier débit de l'ouvrage. Que faire donc ? L'alterna» tive paroît assez embarrassante : mais je crois que, dans » ce cas-ci comme dans beaucoup d'autres, le meilleur » moyen de nous tirer d'affaire sera d'exposer tout sim» plement la vérité. »

La vérité! Vanderbourg va dire, en toutes lettres, *ce qui lui paraît être la vérité*, concernant les poésies de Clotilde! Prêtons-lui donc une attention soutenue, et pesons bien tous ses mots :

« Mon idée est *donc* de ne pas changer le titre de l'ou» vrage et d'y laisser le nom de Clotilde, *comme celui » d'Anacharsis et d'Anténor au titre des voyages* QU'ON LEUR » PRÊTE : je pourrai seulement y joindre le mien dans » la simple qualité d'éditeur. Dans la préface, je raconterai » ensuite comment j'ai eu connaissance de ces manuscrits » et comment vous m'avez fait l'honneur de me les con» fier; j'exposerai les raisons qui favorisent leur authen» ticité et celles qui la combattent. Je donnerai mon » opinion, savoir : que ces poésies sont originales (1), et *que*

(1) Vanderbourg, avec sa droiture et sa loyauté habituelles, ne peut se résoudre, en cette circonstance, à laisser échapper de sa plume le mot *authentiques*, démenti, il est vrai, à l'avance, par tout ce qu'il a précédemment écrit à la marquise. L'expression *originales*, au contraire, est assez vague pour permettre plusieurs interprétations, et ne pas l'engager outre mesure. — Nous le verrons, au reste, un peu plus loin (p. 68), s'expliquer très catégoriquement et avec détails sur l'opinion qu'il garde définitivement au sujet des poésies de Clotilde. (On peut voir aussi, p. 63, le curieux aveu qu'il se laisse aller à faire, dans une lettre, il est vrai, écrite à la marquise, à l'époque où il composait sa préface.)

» *M. de Surville n'a fait que les corriger* (cette seule *supposi-*
» *tion* suffit pour empêcher les contrefaçons de l'ouvrage),
» et je laisserai le public dans le doute, ou du moins libre
» de prononcer. A le bien prendre, il est presque indiffé-
» rent que ce soit telle ou telle opinion qui prévale, tant
» les poésies de Clotilde ont par elles-mêmes de prix !.....
» Enfin, comme je viens d'avoir l'honneur de vous l'obser-
» ver, l'ouvrage, *annoncé de cette manière,* et accompa-
» gné de mes notes et de ma préface, ne craindra plus les
» contrefacteurs [1]. Tel est le parti que je juge le meilleur
» à prendre et que je soumets à votre approbation [2]. »

L'édition est désormais résolue en principe. Les bases principales sont arrêtées. Nous ne suivrons pas Vanderbourg dans les détails minutieux qu'il donne à la marquise touchant les arrangements pris avec le libraire, les dispositions typographiques, etc., etc. Mais nous continuerons à extraire de sa correspondance tous les passages qui pourront nous instruire, et qui seront de nature à nous apprendre quelque chose de nouveau.

A la date du 2 décembre 1802, Vanderbourg fait part à la marquise de renseignements, à coup sûr fort inattendus, qu'il vient d'obtenir d'un M. de Fournas, ancien compagnon d'armes du marquis, et desquels il résulterait que les manuscrits originaux des Poésies de Clotilde auraient été écrits en languedocien. Nous avons déjà (p. 23, note 2) mentionné ce curieux témoignage, sur

[1] Soit; mais qui empêchera les détenteurs de manuscrits de publier *d'autres poésies* de Clotilde? Vanderbourg laisse cette fois de côté l'objection qu'il avait précédemment prévue lui-même.

Il y revient, il est vrai, dans une lettre postérieure : « Si nous » attendions l'hyver prochain, il seroit possible que Mme de Polier » eût connaissance de notre entreprise, et qu'elle cherchât à nous » prévenir. » (Lettre du 30 décembre 1802. [*Pièce justificative* no 13.])

[2] Lettre de Vanderbourg à Mme de Surville, du 7 octobre 1802. (*Pièce justificative* no 11.)

lequel nous aurons à nous étendre spécialement dans notre chapitre IV.

La rentrée en France du propre frère puîné du marquis de Surville, qui eut lieu dans l'intervalle, sembla tout d'abord promettre à la marquise et à son correspondant une ample moisson d'indices et de renseignements précieux et positifs, touchant l'origine véritable de ces poésies. Il n'en fut rien, cependant : M. de Surville jeune parla bien d'un feudiste, lequel, à son dire, *avait été présent à la découverte des manuscrits.* « Si nous pou- » vions retrouver ce feudiste, s'écrie Vanderbourg avec » transport, nous serions encore plus forts, ou plutôt » nous aurions cause gagnée (1). » Mais ce fut en vain, le frère du marquis ne put donner aucun renseignement précis sur son compte (2). Sur la demande qui lui en fut faite par Vanderbourg (3), il assura seulement que les extraits, d'après lesquels M. de Surville rédigea son premier manuscrit, *étaient antérieurs à la Révolution* (4);

(1) Lettre du 2 décembre 1802. (*Pièce justificative* n° 12.)

(2) « Il est bien fâcheux que M. votre beau-frère n'ait aucun ren- » seignement à nous donner sur le feudiste : comme il sera question » de lui dans ma préface, peut-être que, s'il vit encore, il élèvera » lui-même la voix. » (Vanderbourg, lettre du 30 décembre 1802. [*Pièce justificative* n° 13.])

(3) « J'ose... vous prier, Madame, d'écrire ou de faire écrire par » M. votre beau-frère une courte notice sur M. de Surville... *Je » voudrois aussi savoir la date de la découverte des manuscrits de » Clotilde,* ne fût-ce que par approximation. » (Vanderbourg, même lettre.)

(4) « Cette lettre (de M. de Surville jeune, en date du 22 mars) » m'a fait grand plaisir en me confirmant ce que j'avois déjà avancé » dans ma préface, savoir : que les extraits d'après lesquels M. de » Surville rédigea son premier manuscrit, sont antérieurs à la Révo- » lution. » (Vanderbourg, lettre du 1er mai 1803. [*Pièce justificative* n° 15.]) — Nous avons déjà donné ce passage, page 22, note 4 ; mais on sait que nous ne craignons pas de reproduire à plusieurs reprises

résultat qui devient presque insignifiant, du moment où il n'est pas appuyé de preuves solides.

Tout en se préoccupant de ces menus détails, Vanderbourg, qui voulait se rendre compte de tout, même d'un simple mot jeté dans le cours d'une conversation, écrivait en même temps à la marquise :

« Lorsque je vis Mme de Polier et M. de Brazais, ils me » parlèrent d'un portrait de Clotilde (1), que M. de Surville » conservoit précieusement : en avez-vous connaissance, » et savez-vous ce qu'il est devenu? Si on pouvoit le » retrouver, nous le ferions graver et placer à la tête du » volume. » (*Pièce justificative* n° 13.)

Ce portrait, la marquise s'empressa de l'envoyer. Mais, hélas!..... il ne fallut pas grand temps à Vanderbourg pour être suffisamment édifié sur son compte :

« J'ai reçu hier, par la diligence, un portrait qui doit » être celui de Clotilde. Vous voyez qu'il arrive trop » tard (2); mais, fût-il venu plus tôt, je doute que nous en » eussions fait usage. Lorsque monsieur votre frère me » l'annonça, il m'en parla comme de la copie faite, il y a » quelques années, d'un original devenu méconnaissable.

les mêmes extraits, lorsqu'il doit en résulter quelque profit réel pour le lecteur. — C'est la dernière fois pour toutes que nous faisons cette observation.

(1) Voici ce que, dans son *Discours sur la langue et la poésie françoises*, le marquis de Brazais dit de ce portrait :

« J'ai vu... le portrait de l'immortelle Clotilde, et, surpris d'un » frémissement involontaire, j'eusse défié les jeunes gens de ne pas » s'éprendre d'amour au seul aspect des traits enchanteurs et délicats » de cette femme sensible et voluptueuse. » !!!..

C'est M. Macé lui-même, notez-le bien, qui, page 144 de son Mémoire, transcrit ce passage précieux, lequel nous montre clairement quel cas nous devons faire des assertions de M. de Brazais... [Voyez cependant la notule (*) de la page 41.]

(2) On imprimait en ce moment la dernière feuille, et l'ouvrage devait être mis en vente au bout de neuf jours.

» Je ne sais si l'on m'a envoyé la copie ou l'original, mais » je sais qu'*on n'y reconnaît rien du génie et du caractère de » Clotilde. L'habillement, et surtout la coiffure, sont comme » on les portoit il y a trente ans* (!!!). La tête a de la beauté, » mais l'expression en est dure et point du tout spiri- » tuelle. Le portrait est mal peint, et comme aucune lettre » ne l'accompagnoit, j'aurois douté de ce qu'il devoit être, » si je n'y avois remarqué cette malheureuse lentille ([1]) » pour laquelle feu M. de Surville avoit tant de goût. Je » ne crois donc pas que ce portrait puisse servir à rien.... » VANDERBOURG. » Lettre du 1er mai 1803. (*Pièce justificative* n° 15.)

Les lettres de Vanderbourg, qui précèdent et suivent immédiatement l'époque de l'impression et de l'apparition du volume, sont encore remplies de confessions et de réticences pleines d'intérêt. Citons-en quelques-unes :

« ..... Je compose ma préface, *chose plus difficile que je » ne l'avois cru d'abord.* Je marche entre deux écueils, car » il seroit également dangereux de rendre mon témoi- » gnage suspect au public par trop de persuasion et » d'enthousiasme, ou DE METTRE TROP A DÉCOUVERT *les » raisons que fournissent les manuscrits de M. de Surville » contre l'authenticité des originaux. Il faudra* balancer les » opinions pour et contre AVEC L'AIR DE L'IMPARTIALITÉ, et » *faire en sorte* CEPENDANT *de rendre la cause de Clotilde vic- » torieuse.* C'est de quoi je m'occupe maintenant, etc. » (*Pièce justificative* n° 14.)

Le moyen, après avoir lu les lignes qui précèdent, de croire Vanderbourg intimement convaincu de l'authenticité des Poésies de Clotilde!!!.....

« J'ai vu..... avec satisfaction que monsieur votre frère » regardoit quelques ballades comme suspectes, car j'en

([1]) « Cette lentille adorable, source enchanteresse de volupté. » (*Poésies inédites de Clotilde de Surville*, édition in-18, p. 265.)

» avois supprimé une de ma propre autorité. J'ai supprimé » aussi trois rondeaux, dont il ne me parle pas; mais je » suis sûr que si nous pouvions les lire ensemble, il en » jugeroit comme moi. Enfin, parmi les morceaux QU'IL » ATTRIBUE A SON FRÈRE, il cite un « conte » dont je n'ai » pas connaissance; il me fera plaisir de me dire ce que » c'est. Je pense comme lui sur les « Mémoires »; aussi » n'en donnerai-je, dans ma préface, que le canevas, et » *je les aurois probablement supprimés*, si la plus grande » partie n'avoit déjà paru dans le « Journal de Lausanne ». » *Cette publication est très malheureuse pour nous*. L'histoire » des femmes poëtes est si romanesque, qu'*il auroit mieux* » *valu n'en jamais parler*. J'espère cependant que vous serez » satisfaite *du parti que j'en tiré* dans ma préface, *de l'ordre* » *et du jour sous lequel j'ai présenté les faits*. » (*Pièce justificative* nº 15.)

« Vous ne vous étonneriez plus de l'intérêt et de la » persévérance que j'ai mis à rechercher et à publier ces » poésies, si vous pouviez être témoin de l'enthousiasme » qu'elles excitent parmi..... les gens de goût auxquels je » les ai communiquées..... *Tous*, il est vrai, *doutent de* » *l'authenticité de ces poésies*, mais tous croyent à leur » succès ([1]). » (Même pièce.)

« Les poésies de Clotilde feront, *au premier coup d'œil*, » autant d'*incrédules* que d'admirateurs éclairés..... » (*Pièce* » *justificative* nº 17.)

» Je dois vous avouer qu'*ainsi que vous* ([2]), j'ai *peu de* » *foi* à *tout* ce que votre frère *a pu écrire* depuis le manus- » crit d'Argenteau. Ma courte conversation avec M. de » Brazais m'a *prouvé* que M. de Surville avoit fait aux » manuscrits de votre ayeule *encore plus d'altérations que* » *je ne croyois*. Des quatre « chants d'amour », il avoit fait

([1]) J'ai déjà fait remarquer que les véritables poésies du quinzième siècle, de Charles d'Orléans, Villon, Martial d'Auvergne, Alain Chartier, etc., n'ont jamais obtenu, en France, aucun *succès* auprès des « gens de goût ». Les littérateurs archéologues, les grammairiens et autres gens du métier, seuls, s'en sont occupés.

([2]) La lettre est écrite à M. de Surville jeune.

» des hymnes aux saisons (!). Dans le dialogue « qu'est-ce » l'amour », il avoit *changé les vers de dix syllabes en* » *alexandrins* (!!), etc., etc. » (Même pièce.)

« Un M. Fayolle a fait deux objections, dont la seconde » a quelque importance : il s'agit de l'aventure de Justine » de Lévis, des vers italiens qu'elle écrivoit sur ses » tablettes, et des vers françois qui en sont la traduction » dans le récit de Colamor. *Les vers italiens sont connus* » *pour être du Guarini,* et l'anecdote a été mise sur le » compte de Milton, pendant qu'il voyageoit en Italie. » *J'aurai beaucoup de peine à répondre.* Je connaissois » d'avance l'objection; mais je ne l'ai pas prévenue dans » ma préface, parce que *j'en sentois le poids.* J'aurois même » supprimé cette anecdote, *comme beaucoup d'autres,* si » M. de Surville ne les avoit pas publiées à Lausanne ([1]). Les » plaids-d'or *m'ont toujours été fort suspects.* Je répondrai » pourtant, si cela devient nécessaire... Je crois, au reste, » que le pis-aller sera d'*avouer quelques additions* aux » plaids-d'or comme aux trois fragments d'épîtres (!!!). » (*Pièce justificative* n° 23.)

« Un M. Villeneuve (du Languedoc)....., ami de feu » M. de Surville....., m'a fait passer divers morceaux copiés » de sa propre main ou de celle de M. de Surville, et attri- » bués à Clotilde; mais *je vous avouerai que je les crois tous* » *supposés.* Tout me prouve qu'en cela M. de Surville » ressembloit à beaucoup d'autres, à qui l'appétit vient en » mangeant; qu'il n'avoit réellement emporté de France » que très peu de pièces originales de Clotilde, et qu'*il a* » *voulu y suppléer de son propre fonds.* » (*Pièce justificative* n° 27.)

Nous n'en finirions pas, du reste, s'il nous fallait glaner, dans les lettres de Vanderbourg, tous les membres de phrase et toutes les expressions caractéristiques

([1]) On voit, par ce passage, et par un autre reproduit ci-contre, page 64, que Vanderbourg avait eu bien réellement entre les mains le *Journal de Lausanne;* ce que conteste M. Macé, pages 128 et 132 de son *Mémoire.*

de ce genre, et nous risquerions fort d'exciter l'ennui du lecteur, sans profit bien réel pour lui. Les extraits que nous venons de donner nous paraissent plus que suffisants pour l'éclairer sur ce que pensait Vanderbourg, au sujet des manuscrits laissés par le marquis.

Mais n'oublions pas de signaler une cause qui arrêta un moment l'impression des *Poésies de Clotilde de Surville,* et qui faillit même empêcher leur apparition : nous voulons parler des *allusions royalistes* que l'on crut remarquer dans plusieurs de ces pièces, et sur lesquelles nous aurons très spécialement à nous étendre dans notre troisième chapitre.

La première lettre qui en fasse mention est datée du 30 décembre 1802. Vanderbourg cherche un imprimeur; il pense à l'Imprimerie Nationale, et il écrit à la marquise : « ... Ce seroit... un triple avantage : Les frais » d'impression seroient moins chers, les contrefacteurs » moins hardis, et les journaux démocrates plus cir» conspects et moins prompts à dénoncer *les allusions* » *du Chant royal et de l'Héroïde.* » (*Pièce justificative* n° 13.

Ayant été obligé de renoncer à l'Imprimerie Nationale, Vanderbourg porta son manuscrit à Didot :

« Didot s'est prêté à tous nos arrangemens; mais après » avoir imprimé l'« Héroïde », il a conçu des scrupules sur » *certains passages royalistes, dont on peut faire l'application* » *à ces derniers tems.* Le libraire lui a vainement repré» senté qu'en qualité de simple imprimeur, il n'étoit » responsable de rien. Didot a persisté dans son refus » d'imprimer, à moins d'y être autorisé par le ministre de » l'Intérieur. M. Henrichs, qui a beaucoup d'amis auprès » du ministre, a cru que l'autorisation seroit obtenue sans » difficultés. IL SE TROMPOIT; *le ministre, après avoir fait* » *examiner l'ouvrage, n'a rien voulu prendre sur lui,* et nous

» travaillons à présent à faire décider la question par » Bonaparte lui-même.

» Au reste, Madame, ces contrariétés ne doivent vous » donner aucune inquiétude. Le pis-aller sera de *retran-* » *cher quelques vers de l'« Héroïde »*, et de cartonner la feuille » où elle est imprimée..... » (*Pièce justificative* n° 14.)

Dans la lettre suivante, datée du 1er mai 1803, Vanderbourg annonce à Mme de Surville la très-prochaine apparition du volume; puis, il ajoute :

« Ce n'est pas que notre négociation auprès du premier » consul soit terminée. Mme Bonaparte a le manuscrit entre » les mains; c'est elle qui s'est chargée de le produire aux » yeux de son mari, et d'obtenir sa tolérance pour le » *royalisme de Clotilde.* Des voyages fréquents à la Mal- » maison et à Saint-Cloud, la grande question de la paix » et de la guerre, l'auront sans doute empêchée de parler » au premier consul de nos intérêts, car nous n'avons » point encore de réponse..... Si....., à la fin de la semaine » qui commence, nous n'avons pas de réponse du premier » consul, *nous sommes décidés à sacrifier quelques vers de* » *l'« Héroïde », trop dangereux, parce qu'ils sont prophéti-* » *ques,* et nous mettrons en vente de demain en huit... » (*Pièce justificative* n° 15.)

Le sacrifice n'eut pas lieu, et le volume parut sans cartons, mais ce fut grâce à Joséphine. Le 19 mai, Vanderbourg écrivit à la marquise pour lui annoncer la mise en vente le « lundi 23 au plus tard. Un nouveau délai de » trois ou quatre jours, ajoute-t-il, est devenu nécessaire » pour avoir le tems de relier un exemplaire que le » libraire veut offrir à Mme Bonaparte, *dont les bons offices* » *nous dispensent des retranchements que nous avions* » *craints.* » (*Pièce justificative* n° 16.)

Les « Poésies de Clotilde de Surville » une fois publiées, la correspondance établie entre Vanderbourg et la veuve

du marquis de Surville se continua encore deux ans et cinq mois, jusqu'à complet paiement des billets souscrits envers Mme de Surville par le libraire Henrichs.

Dans sa dernière lettre à la marquise, datée du 21 octobre 1805 (1), Vanderbourg, dans un de ces moments d'entraînement assez fréquents chez lui, se laisse aller à exprimer son opinion, pleine et entière, sincère et motivée, touchant le plus ou moins d'authenticité des *Poésies de Clotilde*. Ce passage, d'une haute importance, que nous avons déjà annoncé, page 59, note 1, à nos lecteurs, complète et résume en quelque sorte, de la manière la plus heureuse, toute la correspondance de Vanderbourg avec Mme de Surville. Le voici :

« Je ne cesse..... de penser à Clotilde. J'achète tous les » vieux poètes que je rencontre, mais *sans en trouver qu'on » puisse lui comparer*, soit pour *les pensées*, soit pour *la cor- » rection de la versification et du style*. LE SENTIMENT SEUL » *soutient ma foi*, MAIS en admettant que les œuvres de la » muse de l'Ardèche ont été *soigneusement retouchées*. »

Il n'entre pas dans notre plan de raconter maintenant le succès vif et très marqué qui accueillit, surtout de la part des royalistes, le volume publié par Vanderbourg; succès qui n'a aucun rapport avec celui, très restreint et tout d'estime, qu'ont obtenu, dans ces derniers quarante ans, les intéressantes et très authentiques poésies du moyen âge, mises au jour par les Leroux de Lincy, les Paulin Pâris, les Francisque-Michel, les Roquefort, les Génin, les Guichard, les Montmerqué, les Tarbé, etc., etc. Le nombre d'éditions qu'obtinrent, en peu d'années, les *Poésies de Clotilde*, comparé avec celui qu'ont eu les chefs-d'œuvre poétiques les plus justement estimés du

(1) *Pièce justificative* n° 27.

quinzième, et même du seizième siècle, indique suffisamment, à tout homme impartial, que des causes étrangères, et même contraires à l'érudition, ont dû se mettre de la partie, pour influer sur le public et produire un tel engouement en faveur du recueil qui nous occupe.

Ce que Vanderbourg avait craint, en 1803, finit par arriver, mais vingt-trois ans après, et en pleine Restauration. Deux littérateurs estimés, MM. de Roujoux et Charles Nodier, eurent vent des poésies publiées en 1797 et 1798 par le marquis de Surville, dans le *Journal littéraire de Lausanne*. Alléchés par le succès qu'avait obtenu le volume édité en 1803, ils crurent faire une bonne spéculation en formant avec ces pièces un recueil qu'ils firent paraître à Paris, en 1826, dans trois formats différents, chez le libraire Nepveu, et auquel ils donnèrent le titre, — très inexact, ainsi que le remarque M. Macé (1), — de *Poésies inédites de Clotilde de Surville.*

En terminant ce chapitre, nous ne nous excuserons pas sur sa longueur, sur son aridité, ni sur la fatigue que sa lecture a nécessairement dû faire éprouver à ceux qui en ont pris connaissance : il était absolument indispensable, de prime abord, de donner toutes les explications dans lesquelles nous sommes entrés, et de citer tous les passages que nous avons cru devoir reproduire. Le lecteur sait, désormais, à quoi s'en tenir sur les documents publiés pour la première fois par M. Macé. Il se rend compte de leur valeur relative, il connaît leur vraie signification, et il peut maintenant nous suivre, sur le terrain de la discussion, en pleine connaissance de cause.

(1) Page 92 de son Mémoire.

III

Examen de l'argumentation de M. A. Macé en faveur de l'authenticité des « Poésies de Clotilde ».

Nous pouvons à présent reprendre la lecture du travail de M. Macé, interrompue par nous, on se le rappelle, pour prendre connaissance des pièces mises pour la première fois au jour par ce littérateur. Nous connaissons maintenant, dans tous ses détails, l'histoire de la publication de Vanderbourg; nous sommes initiés à toutes les phases qui ont précédé et accompagné l'impression des *Poésies de Clotilde*. Il est temps de nous occuper sérieusement de la revendication de M. A. Macé. Nous avons étudié les lettres inédites sur lesquelles ce dernier s'appuie, et qui lui servent de base. Ces lettres, nous savons ce qu'elles disent, ce qu'elles prouvent; en un mot, nous avons une idée parfaitement nette de leur contenu. Voyons donc si les conclusions que M. Macé en tire se trouveront d'accord avec les nôtres.

Nous avons éprouvé en commençant un certain étonnement, tout spontané, en voyant M. Macé poser tout d'abord et *a priori* son opinion, au lieu de la faire ressortir *a posteriori* et découler tout naturellement des faits. Cet étonnement s'est changé en une salutaire méfiance, quand nous avons lu le conseil, donné par cet écrivain à ses lecteurs, de *se borner à parcourir ses longues dissertations*, et d'*en admettre*, conséquemment, *les conclusions* à peu près sur parole.

La méthode choisie par M. Macé pour défendre, contre de nombreux adversaires, les idées qu'il tient à faire

prédominer, n'est pas non plus celle que nous aurions choisie, car elle n'est rien moins que scientifique. Si nous nous étions vu au lieu et place de l'honorable académicien Delphinal, — j'entends : si, nous trouvant en possession des pièces qui lui ont été communiquées, nous avions voulu découvrir et faire ressortir *la vérité,* touchant l'origine des Poésies de Clotilde de Surville, — nous aurions commencé par exposer ce qu'apprennent ces nouveaux documents, sans en rien omettre. Nous en aurions ensuite tiré les conclusions qui nous auraient paru raisonnables; enfin, examinant et contrôlant les opinions diverses, émises, par les critiques les plus autorisés, avant la publication des pièces inédites, nous les aurions rectifiées, d'après ces pièces, chaque fois qu'il y aurait eu lieu de le faire.

Il aurait été assez difficile, à dire vrai, à M. Macé d'en agir ainsi, et de garder en même temps ses idées préconçues : car les résultats que lui aurait donnés, dans cette occasion, la méthode dite *expérimentale,* auraient singulièrement contrarié ceux qu'il accuse, dès les premières pages de son Mémoire, les considérant comme les seuls vrais, et employant tous ses efforts et tous ses artifices de logique pour faire passer ses convictions dans l'esprit de ses lecteurs.

Au lieu, donc, de suivre cette route, si sûre, et que recommandait une expérience de tous les jours, M. Macé, négligeant dès l'abord toute vue d'ensemble, entre de suite dans les détails. Il prend une à une, et selon sa convenance propre, les objections qui ont été produites contre l'authenticité des *Poésies de Clotilde;* il les présente de la manière qui lui paraît le plus profitable à ses intérêts; puis, il s'attache à les réfuter, enchanté quand il peut trouver contre elles un argument qui lui paraît

plausible. Il ne s'agit pas, pour lui, de **découvrir** la vérité, *quelle qu'elle puisse être,* touchant l'origine et la provenance réelle des poésies en question; il s'agit, — ce qui est tout autre chose! — de faire triompher son opinion arrêtée à l'avance, en démontrant plus ou moins heureusement que telle raison n'est pas aussi bonne et aussi convaincante qu'elle a paru l'être, au premier abord, à tel ou tel adversaire. En un mot, nous avons bien moins affaire à un savant curieux d'apprendre, et complètement désintéressé, d'ailleurs, dans le résultat à obtenir, qu'à un habile avocat, palliant de son mieux les parties faibles de sa cause, désireux qu'il est de faire prévaloir, à tout prix, les intérêts de son client. C'est ce qui va ressortir naturellement, pour nos lecteurs, de l'examen approfondi et tout impartial auquel nous allons nous livrer.

Cette opinion bien et dûment arrêtée, cette conviction. cette foi *a priori* qui dirige visiblement M. Macé pendant toute la durée de son travail, et qui, seule, le lui a fait entreprendre, il la formule, à la fin de son Mémoire, comme résumé et dernier mot de la question, en termes d'une rigoureuse exactitude, tellement clairs et catégoriques qu'il est absolument impossible de se méprendre sur leur signification. Le lecteur va en juger :

« Sous quelque point de vue..... que l'on envisage la
» question, la conclusion est toujours la même : il a
» existé, au quinzième siècle, dans le Vivarais, dans le
» département actuel de l'Ardèche, une femme poète d'un
» rare mérite, Clotilde de Vallon, épouse de Bérenger de
» Surville; ses vers ont été modifiés, corrigés, gâtés, em-
» bellis au dix-septième siècle, par une de ses descen-
» dantes, Jeanne de Vallon, et, à la fin du dix-huitième,
» par le marquis de Surville, aidé de Mme de Polier et du
» marquis de Brazais. *Nous n'avons donc pas l'œuvre primi-*

» *tire;* ce que nous en possédons est, suivant la très heu» reuse et très juste expression d'un critique déjà cité ([1]) :
» *Un excellent tableau original retouché par des mains habiles.*
» C'est là, *j'en suis de plus en plus convaincu,* le *dernier mot*
» de la question ([2]). »

Voyons donc, sans prévention ni parti pris, quels arguments M. Macé va nous offrir, pour essayer de nous amener à partager cette opinion :

« Les critiques....., dit-il tout d'abord, ont émis, soit » contre l'authenticité absolue des Poésies attribuées à » Clotilde de Surville, soit contre la forme sous laquelle » Vanderbourg les a publiées, des arguments qui sont » loin d'avoir la même valeur ([3]). »

La forme actuelle des Poésies de Clotilde (c'est-à-dire celle sous laquelle Vanderbourg les a publiées) étant considérée par M. Macé lui-même (p. 261) comme ayant été pour le moins fortement « modifiée, corrigée, gâtée, embellie », il semble évident que ce littérateur ne va s'occuper que des objections qui ont été faites contre l'« *authenticité absolue* » de ces poésies. Il n'en est rien, cependant, et nous allons voir M. Macé s'escrimer, de son mieux, à défendre une forme à l'intégrité de laquelle, dans ses conclusions, il a soin de nous avouer qu'*il ne croit pas* ([4]). La chose est assez curieuse et piquante pour devoir être remarquée et signalée. Les contradictions de ce genre existent, du reste, dans plusieurs parties du travail de M. Macé, que nous verrons, plus d'une

([1]) Laya, dans *le Moniteur;* numéros des 5 et 7 thermidor an XI (24 et 26 juillet 1803). M. Macé cite le passage en question immédiatement avant de commencer sa revendication.

([2]) M. Macé, p. 261.

([3]) M. Macé, p. 84.

([4]) « Nous n'avons pas l'œuvre primitive », dit-il, en toutes lettres, page 261.

fois, défendre d'un côté des choses qu'il est obligé d'abandonner d'une autre (1).

Mais continuons la lecture du Mémoire qui nous occupe :

« Un de ces arguments, auquel on revient le plus sou-
» vent, consiste à dire que *les Œuvres de Clotilde sont trop*
» *parfaites pour le quinzième siècle*, que *l'orthographe en est*
» *trop régulière*, et que *l'auteur y observe des règles* que le
» quinzième siècle ne connaissait pas, ou du moins *aux-*
» *quelles les poètes de cette époque ne s'astreignaient pas,*
» *notamment l'alternance des rimes masculines et féminines.* »

Mais, — si nous nous plaçons au point de vue de l'auteur, — cette alternance *continue* ne serait-elle pas uniquement le fait des retouches que M. Macé avoue avoir été faites aux poésies en question?

Cette raison, ce dernier ne semble pas même penser à la mettre en avant.

Ne soyons donc pas plus royaliste que le roi. Notre adversaire se fait fort de démontrer que l'observation constante d'une règle postérieure au quinzième siècle ne prouve rien contre l'authenticité des poésies de Clotilde, telles qu'elles nous sont parvenues. Suivons avec attention son raisonnement; il ne nous sera pas bien difficile de signaler ensuite le défaut de la cuirasse :

« Ce dernier argument (2) m'a toujours paru *très faible,*

(1) Par exemple, page 257, M. Macé regrette qu'on n'ait pas *retrouvé l'autographe* d'une prétendue lettre de Voltaire à Desmahis, dont l'authenticité, page 146, lui inspire cependant, il l'avoue, d'assez forts « scrupules ».

(2) Et les autres, s'il vous plaît (la trop grande perfection des œuvres de Clotilde, leur orthographe trop régulière.....), qu'en faites-vous?

Après les avoir d'abord rapidement enregistrés, M. Macé n'y revient

» attendu qu'il serait très facile de trouver dans les poëtes » du quinzième siècle des exemples nombreux et PRESQUE » continus de l'application de cette règle *dictée par l'oreille,* » que ces alternatives reposent, et que fatigue, au contraire, une série de rimes pleines ou sourdes. »

Suivent des exemples de Villon, de Charles d'Orléans [1]

plus, et garde, par la suite, un silence complet sur leur compte. — Nous le verrons plus d'une fois, par la suite, continuer de mettre en usage ce même système; c'est-à-dire, *signaler* dès l'abord telles objections auxquelles il est difficile de répondre, et puis, dans la discussion, ne plus en tenir aucune espèce de compte.

[1] « Le duc Charles d'Orléans, *sans s'astreindre complètement à cette* » *règle,* la suit, toutefois, dans ses pièces les plus célèbres, dans celles » que l'on cite partout, et j'oserai presque dire dans celles que tout » le monde sait par cœur. » M. Macé ne s'aperçoit pas que c'est précisément à cause de leur ressemblance avec nos poésies modernes, que les pièces en question de Charles d'Orléans ont conquis, de nos jours, une sorte de popularité. De même, dans un autre ordre d'idées, les pièces de plain-chant qui appartiennent aux 5e et 6e modes sont aujourd'hui les plus généralement goûtées, justement par ce motif qu'elles ont été conçues dans une échelle qui se rapproche beaucoup de celle sur laquelle est basée principalement notre tonalité. S'ensuit-il de cela que ces pièces ont *toujours* été les plus populaires, et qu'il existe, comme cherche à l'insinuer, *contre l'évidence,* M. Macé, « des règles dictées par l'oreille »? Pas le moins du monde, au contraire. Eh bien! si l'on publiait aujourd'hui, comme émanant du moyen âge, un recueil de mélodies *toutes* écrites *exclusivement* dans l'échelle de Fa ou dans d'autres gammes formées sur son modèle, ne serait-il pas au moins original de venir soutenir que ces mélodies datent, en effet, d'il y a quatre ou cinq cents ans, précisément parce qu'elles sont conçues dans les tons du plain-chant *qui plaisent le plus,* AUJOURD'HUI, à notre oreille?

J'aurais maintenant à entrer dans de bien longues considérations au sujet de ces prétendues règles, dictées par l'oreille, au dire de M. Macé, si déjà la plupart des lecteurs, en lisant son argumentation, n'en avaient intérieurement eux-mêmes fait justice. C'est un préjugé qui a régné longtemps en grammaire, et que l'étude comparée des idiômes et des littératures a, de nos jours, fait complètement évanouir, que celui qui consistait à croire que telle règle, — de langage, de prosodie ou de versification, — était voulue par la nature, qu'elle était forcée, qu'elle s'était imposée irrésistiblement et de tout temps

et de Martial d'Auvergne, ***choisis par M. Macé,*** et dans lesquels, en effet, ces trois poètes authentiques du quinzième siècle entrecroisent alternativement les rimes masculines et féminines. Après quoi M. Macé s'écrie victorieusement :

« A ce point de vue, par conséquent, Clotilde de Sur-
» ville n'est supérieure ni inférieure aux poètes ses con-
» temporains ([1]), et il n'y a aucun argument à tirer contre
» l'authenticité des pièces qui lui sont attribuées, de
» l'observation, CONSTANTE CHEZ ELLE, d'une règle *à laquelle*
» *s'astreignaient*, SINON TOUJOURS, *du moins très fréquemment*,
» les poètes de la même époque ([2]), et par le seul effet ([3])
» de l'harmonie pour nos vers français, dépourvus de la
» variété qui résulte, dans d'autres langues, des syllabes
» longues et brèves ([4]). »

Nous n'acquiescerons jamais, pour notre part, à de semblables raisonnements : « Très fréquemment » n'est

à l'homme, et qu'il ne pouvait en exister une autre à la place. L'histoire des langues, Dieu merci, est là pour prouver le contraire. Mainte règle, dont, en apparence, on ne pourrait pas se passer, n'existe que depuis telle époque parfaitement déterminée; et, pendant une longue suite de siècles consécutifs antérieure à sa création, on a écrit des poèmes interminables, on a composé d'innombrables pièces de vers sans la soupçonner, et, conséquemment, sans en faire usage.

([1]) — Mais si, Monsieur! Clotilde de Surville est supérieure (ou inférieure, comme on voudra) aux poètes du quinzième siècle, puisque, de votre propre aveu, elle observe *constamment* des règles auxquelles ces poètes « ne s'astreignaient pas toujours »!!

([2]) Les italiques et les petites capitales dont nous nous servons ici, ne réfutent-elles pas déjà, sur ce point, l'assertion par trop naïve de M. Macé?

([3]) Nous avons déjà fait plus haut, page 75, note 1, nos réserves au sujet de cette affirmation toute gratuite de M. Macé, toujours, on le voit, pour les raisons et les explications *a priori*. Ce qui n'a pas toujours existé ne possède pas, par cela même, une raison d'être absolue et forcée!...

([4]) M. Macé, p 87.

pas « toujours », il s'en faut de beaucoup; et M. Macé, dans sa loyauté, est bien obligé d'employer la première expression au détriment de la seconde. Prendrait-il la peine de joindre, aux exemples qu'il cite, une foule d'autres extraits poétiques, non moins authentiques, du même genre et de la même époque, il n'en resterait pas moins acquis au débat que *l'auteur des Poésies de Clotilde a* TOUJOURS *mis en pratique une règle dont il serait impossible de citer, chez un vrai poète du quinzième siècle, l'observation* RIGOUREUSE ET CONSTANTE [1].

« Je ne trouve pas plus solide ni plus décisif, continue » M. Macé, cet autre considérant de l'arrêt contre l'au» thenticité des Poésies de Clotilde, qu'il est fort étrange » qu'aucun écrivain du quinzième siècle n'ait soupçonné » le talent poétique de la *Sapho du Vivarais,* et n'en ait » fait la moindre mention. Combien d'exemples semblables » ne pourrait-on pas citer ? Qui se douta, en France,..... » jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, que le duc » Charles d'Orléans..... fût un de nos poètes les plus aima» bles et les plus gracieux [2]?..... De même Louis XIV,

[1] Admettons, pour un instant, *ce qui n'existe pas :* supposons que l'on vient de découvrir des poésies, émanant réellement du quinzième siècle, et dans lesquelles leur auteur se serait constamment et religieusement astreint à l'alternance des rimes masculines et féminines. L'authenticité des *Poésies de Clotilde* ne recevrait, en somme, d'une découverte si inattendue, qu'un secours bien faible et bien restreint. On peut alléguer, comme nous le verrons, tant et de si bonnes raisons de toute espèce, militant en faveur de leur supposition !

Mais, en dépit des efforts de M. Macé pour établir, sur le point en question, la parfaite ressemblance des poésies de Clotilde à celles que nous a laissées le quinzième siècle, *le fait que nous venons de supposer n'existe même pas; il n'a aucune réalité,* et c'est ce que nous avons tenu à bien constater; c'est ce qui, nous l'espérons, est maintenant, pour nos lecteurs, rigoureusement établi.

[2] M. Macé demande qui se douta, en France, avant le Mémoire de l'abbé Sallier, que Charles d'Orléans avait été poète. — Nous lui répondrons :

1° Les poètes ses contemporains, Fredet, le seigneur de Torsy,

» les courtisans, les hommes de génie qui l'entouraient,
» se doutèrent-ils jamais que le duc de Saint-Simon.....
» était l'un des plus prodigieux écrivains de la France....,
» et qu'il devait buriner en traits ineffaçables leurs ver-
» tus, leurs ridicules et leurs vices (1)?.....

» Je n'insiste pas; car la victoire est ici trop facile (2). »

Berthauld de Villebresne, Jehan de Lorraine, le comte de Clermont, Simonnet Caillau, Jehan Caillau, Gilles des Ourmes, etc., etc., qui échangèrent avec lui des ballades, des rondeaux, des lettres en complaintes, des chançons, etc.;

2° Les copistes de tous ses manuscrits (dont l'un date du commencement du dix-septième siècle), et les amateurs qui commandèrent ou dirigèrent leur transcription;

3° Les nombreux poètes, ses successeurs, qui le prirent pour modèle; *car*, nous dit en toutes lettres son savant éditeur, M. J. Marie Guichard, *il fut l'instigateur d'un grand mouvement littéraire, où Marot a tenu assurément une des premières et des plus larges places* (*);

4° Octavien de Saint-Gelais, Blaise d'Auriol, et autres poètes du seizième siècle, qui le pillèrent effrontément (**); Clément Marot, qui l'imita (***); les compilateurs du *Jardin de Plaisance*, qui introduisirent dans leur recueil deux de ses ballades (****).

On le voit, la comparaison que M. Macé veut établir entre Clotilde de Surville et Charles d'Orléans a aussi peu de raison d'être que possible.

(1) La comparaison avec Saint-Simon n'est pas plus heureuse: si les *Mémoires de Saint-Simon* n'ont pas été connus du vivant de leur auteur, *il y a eu à cela de trop bonnes raisons*, qui n'ont jamais existé pour les *poésies de Clotilde*. L'illustre duc aurait sans doute payé son audace de la détention perpétuelle, et peut-être de la vie, si ses contemporains avaient été mis, par lui ou par d'autres, à même de lire ses *Mémoires* trop instructifs, dont le texte *complet et authentique* n'a pu paraître, dans son intégrité, que de nos jours. Autant vaudrait supposer l'« Histoire secrète », de Procope, *rendue publique* sous Justinien....

(2) M. Macé, p. 88 et 89.

(*) *Poésies de Charles d'Orléans*, publiées avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les manuscrits des Bibliothèques du Roi et de l'Arsenal. *Introduction*, p. ij.

(**) *Idem, ibidem*, p. j.

(***) « La ballade de Marot, intitulée *D'un amant ferme en son amour*, est tout à fait » dans le goût de Ch. d'Orléans. » (J. Marie Guichard, *id.*, *ibid.*, p. ij, note 1.)

(****) *Id.*, *ibid.*, p. ij, note 2.

M. Macé use — et abuse — ici du droit qu'il s'est arrogé, de présenter lui-même, et sous la forme qui lui convient, les objections, au lieu de les extraire simplement et textuellement des auteurs qui les ont faites. Rien n'est plus facile, au fond, du moment où l'on se met en dehors de tout contrôle, que de placer une question sous le jour où l'on veut qu'elle soit vue. Mais ce n'est pas en employant un procédé aussi commode que l'on fait de la critique sérieuse et vraiment scientifique.

Aussi M. Macé va-t-il singulièrement vite. Il ne veut pas insister! La victoire, dit-il, est ici trop facile! — Elle est impossible, au contraire, Monsieur, tant le témoignage solide contre les poésies de Clotilde, sur lequel vous vous gardez bien d'appuyer, et que vous mentionnez, seulement, en courant et à la volée, en ayant l'air d'en faire si bon marché, est accablant pour vous et véritablement irréfutable.

Venir comparer la fabuleuse Clotilde de Surville, *dont aucune pièce ne prouve même l'existence,* au duc Charles d'Orléans, le prisonnier d'Azincourt, et au duc de Saint-Simon, l'illustre homme d'État Français, c'est-à-dire à deux personnages parfaitement historiques, *dont nous connaissons toutes les attaches et dont nous possédons les manuscrits authentiques,* c'est simplement établir un parallèle impossible, et qui ne soutient pas un seul instant un examen tant soit peu sérieux.

Le milieu dans lequel nous introduit Charles d'Orléans dans ses Poésies est bien celui de l'époque malheureuse où ce prince a vécu. Le milieu dans lequel nous transporte Saint-Simon dans ses Mémoires immortels est bien la cour Française, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. *De tels ouvrages portent avec eux,* on peut le dire, *leur marque de fabrique.*

Ils ont eu beau rester pendant longtemps ignorés; qui oserait soutenir, un instant, qu'ils sont supposés? En en prenant connaissance, nous nous retrouvons, nous nageons en pleine authenticité; ce que nous lisons se rapporte tout à fait à ce que nous savons déjà : nous rencontrons, avec leurs traits réels, les personnages qui nous sont familiers; tout, en un mot (c'est-à-dire la langue, les idées, les connaissances, les institutions, les mœurs, les préjugés, et ces mille riens indéfinissables, et cependant bien réels, dont l'ensemble forme la couleur d'un pays à une époque donnée), tout s'accorde et se réunit pour ne nous laisser aucun doute touchant la date réelle où ces ouvrages ont été pènsés et écrits.

Ouvrons au contraire les « Poésies de Clotilde »; aussitôt, tous les caractères de la supposition se décèlent et nous apparaissent, évidents, manifestes, irrécusables. Je laisse de côté le vêtement extérieur, les mots, l'orthographe, les tournures de phrase, le style, pour ne m'occuper que du fonds : « Comment croire, » s'écrie Vanderbourg, — dont M. Macé, dans ses *Pièces justificatives*, nous a conservé le précieux et irréfutable témoignage, — « comment croire à cette succession non interrompue » de femmes-poètes pendant plusieurs siècles, *sans qu'au-* » *cun de leurs contemporains en ait rien su?* Comment » croire que, tandis qu'elles cultivoient la poésie *avec* » *tant de succès et avec des progrès si marqués, tous les* » *hommes de leur tems fussent livrés au mauvais goût et à* » *l'ignorance, excepté quelques-uns de leurs amans* (1)? » Que répondre à ces objections foudroyantes et véritablement sans réplique? Eh mon Dieu! ce que répondait, il y a bien peu d'années, à des raisons tout aussi péremp-

(1) *Pièce justificative* n° 10 (p. 203 et 204).

toires, un illustre mathématicien, dont je tais le nom par respect, fasciné qu'il était par des documents apocryphes auxquels il avait fini par accorder une entière créance, lorsque, alléguant des raisons qui n'en étaient pas, il heurtait de front la vérité, la logique et la plus simple vraisemblance, et se mettait en contradiction flagrante avec toutes les traditions raisonnables et autorisées dont l'ensemble constitue la science historique positive.

« Mais, — dit ensuite M. Macé, — il a été émis contre » l'authenticité des Poésies de Clotilde des arguments, » je ne dis pas plus solides, mais plus spécieux, que j'ai » reproduits moi-même ailleurs ([1]), qu'on m'a opposés » bien souvent depuis, et qui, toutefois, ne résultent que » d'une confusion. Comment, a-t-on dit, considérer comme » authentique, comme ayant été écrit au quinzième » siècle, un recueil dans lequel on entend l'auteur com- » battre le système astronomique de Ptolémée en faveur » de celui de Copernic, qui était bien jeune, même dans » la vieillesse de Clotilde ([2]); réfuter les doctrines maté- » rialistes de Lucrèce, dont le poème ne fut retrouvé que » l'année de la naissance de Copernic, en 1473, et parler » des sept satellites de Saturne, qui n'ont été observés et » découverts que par Huyghens, D. Cassini et W. Hers- » chell, au dix-septième et au dix-huitième siècle? *Ces » arguments sont, en effet, je ne dirai pas très forts, mais » vraiment irréfutables,* et je n'aurais pas essayé de me » contredire moi-même, en venant aujourd'hui combattre » en faveur de l'authenticité des Poésies attribuées à Clo- » tilde par Vanderbourg, si j'y avais trouvé les vers que » l'on cite partout et qui, évidemment, par les idées et

([1]) « *Cours d'Histoire des temps modernes,* 45e leçon, t. II, p. 417. » (M. Macé.)

([2]) « Suivant M. de Surville, son aïeule serait née vers 1405 et » morte presque centenaire. Copernic était né en 1473, et mourut » en 1543, année où parut aussi son grand ouvrage d'astronomie. » (M. Macé.)

» les connaissances astronomiques qu'ils supposent, ne » peuvent pas être d'elle :

Non, je ne croiray point, orgueilleux Ptolémée,
Que l'atosme fangeux, où rampons emprès toy,
Soyt le centre d'ung tout, plus estrangier por moy,
Que por l'astre esclatant dont tu fays ton esclave.
Et, combien d'aultres corps, que ton système enclave,
Mieulx que la terre, enfin, peuvent-ils s'arroger
Droict d'en faire entour d'eulx l'orbite converger?
Ton vaste Jupiter, et ton loingtain Saturne,
Dont sept globules nayns traynent le char nocturne;
Ta Vénus elle-mesme, etc..... (¹).

» Mais ces vers n'existent pas dans l'édition des Poésies » de Clotilde donnée par Vanderbourg en 1803. Ils ne se » trouvent que dans une publication faite, en 1826, sous » le titre de *Poésies inédites de Clotilde de Surville,* par » MM. de Roujoux et Charles Nodier (²)..... Toutefois, ni » Roujoux, ni Charles Nodier ne sont les auteurs de celles » des Poésies de Clotilde qu'ils publièrent en 1826, et qu'ils » eurent le très grand tort d'intituler *Poésies inédites.* Ils » se bornèrent à transcrire beaucoup plutôt de la prose » que des vers, le tout publié déjà en 1797 et 1798 dans le » *Journal littéraire de Lausanne*....., vers et prose qui *ne* » *sont pas et ne peuvent pas être l'œuvre d'un écrivain du* » *quinzième siècle*..... Que l'on déclare *apocryphes* la prose » et les vers que Charles Nodier et Roujoux ont insérés » dans leur recueil, *ce n'est pas nous qui serons tentés d'y* » *contredire;* que l'on déclare *modernes, tout à fait modernes,* » les vers cités plus haut sur le système du monde et » empruntés à leur recueil, *soit encore;* mais que de là on » arrive à conclure que le recueil publié par Vanderbourg » en 1803, réimprimé en 1824, soit *également* un pastiche.

(¹) « Fragments du quatrième chant du poème *de la Nature et de* » *l'Univers.* — Édit. Nodier, 1826, p. 75-76. » (M. Macé.)

(²) « Paris, Nepveu, éditeur, in-8°, in-12, in-18, avec gravures » d'après Colin, élève de Girodet, 1826. (Le libraire Nepveu avait, en » 1824, donné une nouvelle édition, en trois formats, du recueil » publié par Vanderbourg en 1803.) » (M. Macé.)

» une marqueterie, *une œuvre de faussaire*, voilà ce qu'il nous » est impossible d'admettre, et nous le démontrerons [1]. En » tout cas, et avant tout (ceci est fondamental), dégageons » bien la responsabilité de l'un des recueils de celle de » l'autre, et n'oublions pas que les vers que nous venons » de transcrire ne se trouvent pas dans le premier, dans » *le seul vrai recueil des Poésies de Clotilde,* dans celui auquel » Vanderbourg a attaché son nom [2]. »

M. Macé se laisse entraîner à faire un aveu bien précieux, et sur lequel nous aurons, plus tard, occasion sérieuse de revenir. Ainsi, c'est lui qui en convient : *les poésies publiées par le marquis de Surville lui-même,* pendant les dernières années de sa vie, dans le journal dirigé par Mme de Polier, dans le but de faire connaître son aïeule Clotilde, *sont apocryphes!* Ainsi, le recueil de Vanderbourg, *seul,* renferme les œuvres *authentiques* de « la Sapho du Vivarais », celles que M. Macé entend uniquement défendre. Conséquemment, les pièces que le marquis *voulait publier les premières,* celles renfermées dans le volume dont Vanderbourg disait : « J'avouerai franchement que *je voudrois ne l'avoir pas vu* » [3], M. Macé n'hésite pas, lui non plus, un seul instant à les rejeter. LE MARQUIS DE SURVILLE ÉTAIT DONC BEL ET BIEN UN FAUSSAIRE! C'est ce qui ressort, du moins, pour quiconque possède la moindre habitude des rapprochements, des propres paroles de M. Macé.....

Il est juste maintenant d'en convenir, Clotilde de

(1) Une question, cependant, et de la plus haute importance : Ne semble-t-il pas *évident* que les vers que l'on vient de lire (p. 82), extraits du poème *de la Nature et de l'Univers,* sont du même auteur que tous ceux que nous aurons bientôt à citer, p. 87, 93, etc., etc., et qui se trouvent dans le recueil publié, en 1803, par Vanderbourg?

(2) M. Macé, pages 89, 90, 91 et 92 de son Mémoire.

(3) *Pièce justificative* n° 10.

Surville est complètement disculpée d'avoir eu connaissance du poème *de Natura rerum*, avant qu'il ait été découvert par le Pogge; elle est reconnue parfaitement innocente de la citation des sept satellites de Saturne. Ne nous refusons pas à donner à M. Macé cette petite satisfaction, elle lui coûte assez cher.....

Mais est-ce bien seulement dans le volume de MM. de Roujoux et Charles Nodier que se trouvent des invraisemblances manifestes et des anachronismes patents? C'est ce dont il s'agit de nous assurer. Prenons donc le volume édité par Vanderbourg, le « seul vrai recueil des Poésies de Clotilde ». Mais nous y voyons, rappelés et cités tout au long, une foule d'auteurs anciens qu'il n'était guère possible de rencontrer tous réunis dans une bibliothèque, même riche, du quinzième siècle!

Il y a plus, il y a mieux : Clotilde connaît tous les trouvères et poètes français du moyen âge *qui étaient déjà retrouvés au dix-huitième siècle,* car elle ne se fait pas faute de les nommer dans ses vers. Mais quant à ceux, si nombreux et si variés, que nos érudits du dix-neuvième siècle ont retrouvés, depuis soixante-dix ans, et mis au jour, *la pauvre Clotilde garde sur eux le plus profond silence* (1). Elle ne sait rien sur leur compte, elle ne nomme pas un seul d'entre eux, et pour cause, et ne fait jamais à leurs vers la plus petite allusion; bref, eux et leurs ouvrages sont, pour elle, tout à fait comme non avenus. C'est ce que M. Sainte-Beuve a établi,

(1) Son livre est, à un certain point de vue, comme ce salon enchanté que décrit l'Arioste, et sur les panneaux duquel on voyait représentés, dans des peintures prophétiques, tous les événements importants qui devaient s'accomplir en Europe... Mais ces événements, chantés, dans le poème, en vers de feu, ne dépassent jamais le seizième siècle, et particulièrement l'époque où vivait l'auteur de l'*Orlando furioso*, ainsi que lui-même en fait plaisamment la remarque.

preuves en mains, d'une manière piquante, dans un passage, d'un de ses livres, qui mérite d'être rapporté :

« De tous ces vieux trouvères récemment remis en hon- » neur par l'érudition ou par l'imagination du dix-huitième » siècle, Surville, remarquez-le bien, n'en omet *aucun*, et » compose ainsi à son aïeule une flatteuse généalogie » poétique tout à souhait : Richard..., Lorris, Thibaut, » Froissart, Charles d'Orléans, et je ne sais quelle postérité » de dames sous la bannière d'Héloïse, voilà l'école directe. » De plus, dans les autres trouvères non remis en lumière » alors, mais dignes de l'être et qu'on a retrouvés depuis, » tels que Guillaume de Machau et Eustache Deschamps, » il n'en devine *aucun*. Son procédé, de tout point, se cir- » conscrit (1). »

Que M. Macé ne nous parle donc plus d'« arguments spécieux, ne résultant que d'une confusion »! La chose est bel et bien reconnue et constatée : Clotilde est trop instruite et trop ignorante à la fois : elle sait ce que personne ne pouvait savoir au quinzième siècle; elle ignore, au contraire, les choses les plus simples qu'elle devrait connaître; et ce n'est pas seulement, il s'en faut, dans le volume publié par MM. de Roujoux et Charles Nodier, qu'on en trouve des preuves palpables!.....

(1) Sainte-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française et du théâtre français au seizième siècle*, p. 488 (*).

M. Macé cite, dans le courant de son travail, le livre de Sainte-Beuve; mais il n'a garde de transcrire et de soumettre à ses lecteurs ce passage véritablement accablant.

(*) Dans d'autres observations que nous reproduisons plus loin (au commencement de notre quatrième chapitre. — Voyez, au surplus, le livre de Sainte-Beuve, p. 489 et 490, en note), M. Sainte-Beuve démontre que ce n'est pas seulement en matière d'histoire littéraire que l'auteur, quel qu'il soit, des *Poésies de Clotilde*, n'a que les connaissances que pouvait posséder le marquis de Surville dans les dernières années de son existence; et que, sous le rapport de la langue, il est tombé, très exactement et sans exception, dans toutes les erreurs où s'étaient laissé entraîner, par ignorance, les philologues de la dernière moitié du dix-huitième siècle, sans jamais rien savoir, par contre, des particularités de la grammaire française du quinzième siècle, qui n'ont été observées et constatées, chez les écrivains du temps, que depuis 1798.

» Nous n'avons plus maintenant, continue M. Macé, » avant d'aborder une nouvelle question, qu'à examiner » un dernier argument. Il se trouve, a-t-on dit, dans les » Poésies publiées sous le nom de Clotilde de Surville, des » pièces respirant des idées royalistes, qui ne sont pas et » ne peuvent pas être l'œuvre d'un écrivain du quinzième » siècle, dans lesquelles on voit des allusions aux événe» ments les plus terribles de la Révolution française, et » qui ne peuvent être, dès lors, que l'œuvre d'un émigré, » par conséquent du marquis de Surville [1].

» Examinons ce nouvel argument. Ces pièces de vers, » dans lesquelles, en effet, on crut voir, dès 1803, des allu» sions royalistes, sont au nombre de deux.

» La première est le *Chant royal a Charles VIII,* vain» queur à Fornovo, œuvre, par conséquent, disait M. de » Surville, de l'extrême vieillesse de son aïeule [2]. Ce » morceau, très héroïque, d'un magnifique mouvement, » se compose de cinq stances de douze vers chacune, et » d'un Envoy de sept vers. Il respire, a-t-on dit, des sen» timents du plus pur royalisme, et il est évidemment, » ajoute-t-on, l'œuvre de M. de Surville émigré [3]. »

Ce *Chant royal,* M. Macé n'en cite que des fragments.

(1) Voici ce que dit, à ce sujet, M. Villemain :

« M. de Surville était un fidèle serviteur de la cause royale. Il s'est » plu, je crois, dans la solitude et l'exil, à cacher ses douleurs sous » ce vieux langage. Quelques vers de ce morceau *(Héroïde à son » espoulx Bérenger),* sur les malheurs du règne de Charles VII, sont » *des allusions visibles* aux troubles de la France à la fin du dix» huitième siècle. *C'est encore une explication du grand succès de ces » Poésies.* Elles répondaient à de touchants souvenirs ; comme l'ou» vrage le plus célèbre du temps, le *Génie du Christianisme,* elles » réveillaient la pitié et flattaient l'opposition. » (Villemain, *Tableau de la littérature du moyen-âge en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre,* t. II, p. 207.)

(2) « Édit. de Vanderbourg, 1803, in-8°, p. 245. » (M. Macé (*).)

(3) M. Macé, pages 92 et 93.

(*) « Clotilde écrivit... ce chant en 1495, âgée de quatre-vingt-dix ans et plus. » (Note de M. de Surville, p. 244 [et non 245] de l'édition originale.)

Il nous paraît préférable de le reproduire en entier, et l'on verra pourquoi; le voici :

CHANT ROYAL A CHARLES VIII (1496).

Qui fait enfler ton cours, fleuve bruyant du Rosne?
Pourquoi roulent si fiers tes flotz tumultueux?
Que la Nymphe de Sayne, au port majestueulx,
De ses bras argentins aille entourant le trosne;
Tu luy faiz envyer tes bonds impestueulx!
Les fleuves, tes esgaulx, coulent en assurance
Parmy des champs flouris, des plaines et des bois:
Toy, qu'un gouffre profond absorbe à ta nayssance,
Mille obstacles divers combâttent ta puyssance;
Tu triomphes de tous. Tel, vengeur de ses droicts,
Charles brave l'Europe et fait dire à la France,
« Rien n'est tel qu'ung héros soubz la pourpre des Roys (¹)! »

Où courent ces guerriers dont la tourbe foyzonne
Entour du Pô, d'effroy soudain tourmentueulx?
N'aguere ils courboient touz un front respectueulx
Devant l'ost où des lyz la trompette rezonne:
Pensent donc t'arrester, conquesrant vertueulx?
De tes hauts faitz rescents la seule remembrance
Desjà, par la terreur, n'enchaisne leurs exploicts?
N'a donc assez cogneu leur parjure alliance
Que pour desconforter nos preulx et ta vaillance,
Alpes, voire Apennins sont fragiles paroys?
Va! les frappe d'ung coup! parte icel cry de France,
« Rien n'est tel qu'ung héroz soubz la pourpre des Roys! »

(¹) « Cette première strophe est sans doute *ce qu'il y a de plus* » *inconcevable* dans tout ce recueil; *en écrivant « fleuris » au lieu de* » « *flouris* » *et en supprimant l'ancienne orthographe,* ON POURRAIT LA » CROIRE FAITE DE NOS JOURS. Il n'en est pas ainsi des suivantes, et » surtout de la troisième, dont les cinq premiers vers sont presque » barbares. *Il faut que Jeanne du Vallon ou M. de Surville aient gran-* » *dement retouché cette première strophe.* » (Vanderbourg.)

Nous nous expliquons, maintenant, à merveille pour quelle raison M. Macé n'a pas jugé à propos de reproduire cette pièce dans son entier.

Tel, des dieulx, qu'Hésios (1) et cygne de Sulmone (2)
(Trop souvent deshontez plus que voluptueulx)
Ont despainct vindicteurs, poltrons, incestueulx,
L'arbitre soubverain qu'eust sien temple à Dodone,
De la terre écraza les enfantz monstrueulx (3).
En vain ils menaçoient l'auguste demourance;
En vain sur Pélion, Ossa jusqu'à trois fois
Entassé, surmontoit l'Olympe en apparence :
Ainz se rist Jupiter de leur persévérance;
Et, des montz foudroyés les broyant soubz le poids,
Apprist à l'univers ce qu'ores voyd la France,
« Rien n'est tel qu'ung héroz soubz la pourpre des Roys! »

Aux armes, Paladins! vostre sang ne bouillonne!
Des Romains desgradez l'Aigle tempestueulx,
Le Griffon, la Licorne aux palaiz somptueulx,
L'Ours blanc, et de Saint-Marc la superbe Lyonne,
Soustiennent de Milan le Dragon tortueulx (4).
L'Eridan, de vos bras, attend sa délivrance;
Hastez-vous! disputez ces passages estroicts!
Ne vous auroit le ciel confié sa vengeance,
Si de vos devanciers portant vaine semblance,
Vous ne sçaviez jouster qu'en spacieulx tournoys...
Aux mains! n'oyez quel son rendent échoz de France,
« Rien n'est tel qu'ung héroz soubz la pourpre des Roys! »

Ainsi, bravant la mort qui jà vous environne,
Fondez sur l'ennemy lasche et présomptueulx.
Tu ne t'attendoiz pas, pontife fastueulx,
Aux affronts qu'en ce jour, sur ta triple couronne,
Verseroient tes efforts tousjours infructueulx!
Quoy! se peult-il encor que Victoire balance?
Dieulx seroient incertains où se montre Valoys?

(1) Hésiode.

(2) Ovide.

(3) « Ces défauts,... et jusqu'à la parenthèse du second vers, paroissent imités d'Horace : voyez l'ode *Qualem ministrum.* » (Vanderbourg.)

(4) Quelle érudition, belle Clotilde! et qui dirait, en lisant vos alexandrins ronflants, si sonores, si français, si compréhensibles pour nous, hommes du dix-neuvième siècle, que vous les écriviez un siècle avant Malherbe!...

Non, non : sur l'hydre mesme, en Hercule il s'eslance;
Perfide Mantouan, rompz ta derraine lance!
L'air au loing en mugist : Ludovic, aux aboys,
Paslit, tombe et s'escrye : « O trop heureuse France,
« Rien n'est tel qu'ung héroz soubz la pourpre des Roys! »

ENVOY.

Prince, en qui luict valeur, sagesse et tempérance,
Du premier de ton nom, qu'en despriz du grégeois,
A l'empeyre romain comme au reigne gaulois
Rendist, en deulx hyvers, leur prime transparence.
T'offre les derniers sons qu'eschappent à ma voix,
Fiere que de tel chant retentisse la France,
« Gloire à Charles héroz soubz la pourpre des Roys [1]! »

Telle est cette pièce dont M. Macé se contente, lui, de citer la quatrième strophe, plus, en note, les vers 3, 4 et 5 de la cinquième; mais dont il se garde bien, et pour cause, de donner le début, dont l'authenticité paraît absolument insoutenable à Vanderbourg lui-même.

Les allusions, dans ce morceau, sans être bien frappantes, peuvent difficilement, néanmoins, être révoquées en doute, surtout quand on les rapproche de celles contenues dans l'*Héroïde,* que nous allons citer tout à l'heure. Le nom de Charles fait penser immédiatement au comte d'Artois. Ce vers, qui revient invariablement à la fin de chaque stance :

« Rien n'est tel qu'ung héroz soubz la pourpre des Roys! »

et l'esprit général qui règne dans toute la pièce, sont bien dignes d'un gentilhomme de vieille souche, émigré et attaché à ses rois. — Mais voyons ce que dit à ce sujet M. Macé :

« Que ce morceau... respire des sentiments très monar-
» chiques, s'écrie l'académicien Delphinal, soit; mais ces

(1) *Poésies de Clotilde de Surville,* édition originale; Henrichs, 1803, pages 245 à 251.

» sentiments-là étaient tout aussi naturels chez une grande
» dame du quinzième siècle que chez un gentilhomme
» émigré à la fin du dix-huitième ([1]). »

Parbleu ! qui en doute? Mais c'est précisément à cause de cela que l'auteur, quel qu'il soit, du *Chant royal*, a prêté ces sentiments à Clotilde ! Vouliez-vous donc qu'il lui en donnât d'invraisemblables? Il a pu faire d'adroites allusions à l'histoire des dernières années du dix-huitième siècle, mais en ayant toujours grand soin de laisser croire, en ces occasions, à de simples hasards, et de conserver le plus de vraisemblance archaïque possible à ses vers.

Après avoir cité la quatrième strophe, M. Macé tient ensuite ce singulier raisonnement :

« Évidemment, si ces vers étaient un pastiche, si, au
» lieu d'avoir été écrits à la suite de la bataille de For-
» noue, à la fin du quinzième siècle, ils avaient été com-
» posés à la fin du dix-huitième, on ne pourrait voir dans
» cette pièce héroïque qu'une allusion à la merveilleuse
» campagne de 1796 et 1797 en Italie, à la campagne
» signalée par les victoires de Montenotte, de Mondovi,
» de Castiglione, d'Arcole, de Rivoli; le héros serait Bona-
» parte et non Charles VIII; le *pontife fastueulx* qui a fait
» alliance avec les ennemis de la France serait, non pas
» Alexandre VI, mais Pie VI! Mais ce serait là, il faut
» l'avouer, de bien étranges sentiments de la part d'un
» émigré qui devait, moins de deux ans après, payer de
» sa vie ses sentiments royalistes ([2]). »

— Et depuis quand, s'il vous plaît, le mot *allusion* signifie-t-il application directe, frappante, constante, minutieuse et de la dernière évidence ([3])? Plus moyen

([1]) M. Macé, pages 93 et 94.

([2]) M. Macé, page 94.

([3]) Quelques-uns des vers du *Chant royal* peuvent peut-être, en

d'en faire une seule, en ce cas, sous un régime quelque peu despotique et inquiet! Qui dit allusion dit, au contraire, courte et vive échappée, glissée timidement et à mots couverts; car, ce qu'on veut vous faire entendre, on ne saurait dans beaucoup de cas, sans danger, le crier sur les toits (1).

Le *Chant royal*, du reste, aurait été beaucoup moins remarqué et admiré des royalistes, si l'*Héroïde* de Clotilde *à son espoulx Bérenger*, placée en tête du recueil, dans la première édition, ne leur avait pas déjà fait connaître,

grande rigueur et jusqu'à un certain point, s'appliquer à Bonaparte et à la campagne d'Italie : on rencontre parfois de ces hasards. Mais *les sentiments très monarchiques*, — je me sers des expressions mêmes de M. Macé (*), — *que respire ce morceau*, et surtout le vers qui sert invariablement de refrain à chaque strophe, sans compter une foule de détails sur lesquels il est inutile d'insister (**), ne s'y rapportent plus du tout!!

En résumé, les allusions royalistes, que tous les critiques sont unanimes à reconnaître dans cette pièce, sont autrement claires et visibles que les prétendues allusions bonapartistes qu'on voudrait également y faire voir, dans le but de prouver que le *Chant royal* date vraiment du quinzième siècle, et que tous les rapprochements politiques de ce genre, que l'on veut établir, ne sont que des chimères.

(1) S'il fallait, au contraire, s'en rapporter à notre honorable adversaire, ce mot voudrait donc dire récit ou saillie, s'appliquant à deux faits à la fois, et aussi bien à l'un qu'à l'autre? Or, comme *deux faits ne sont jamais identiquement semblables*, il résulte de là qu'il n'y aurait plus, rigoureusement parlant, d'allusions possibles, en prenant tant soit peu à la lettre le système de M. Macé.

Cet écrivain n'est cependant pas si exigeant, dans sa pratique à lui : les prétendues applications bonapartistes qu'il relève, ironiquement il est vrai, dans le *Chant royal*, sont loin, nous l'avons déjà vu, d'avoir cette rigueur, cette exactitude désespérante, sans lesquelles, pour lui, il semble qu'il ne puisse pas y avoir d'*allusion*.

(*) Page 98.

(**) Il est inutile aussi de faire remarquer que le recueil manuscrit d'où Vanderbourg a tiré le *Chant royal* a été écrit antérieurement à la campagne d'Italie, M. Macé voulant démontrer, non pas qu'il existe dans cette pièce des allusions bonapartistes, mais la vanité et l'inanité qui résultent, pour lui, de ces sortes de rapprochements.

à n'en pouvoir douter, les vrais sentiments de l'auteur de ces poésies pour la dynastie capétienne.

« L'autre pièce ne prouve pas davantage, dit M. Macé,
» *quoique* les allusions aux événements de la fin du dix-
» huitième siècle y aient paru si évidentes que, comme
» nous le verrons bientôt, elles faillirent empêcher,
» en 1803, la publication du recueil de Vanderbourg [1]. »

Remarquez bien ce *quoique*, placé au commencement du second membre de la phrase qui précède! C'est le seul argument que M. Macé ait pu trouver, pour combattre cette preuve terrible : le double refus, de Didot et du ministre de l'Intérieur (double refus sur lequel nous allons revenir tout à l'heure), d'imprimer et de laisser paraître les *Poésies de Clotilde,* à cause des allusions contenues dans l'*Héroïde.* « L'autre pièce ne prouve pas » davantage, s'écrie M. Macé d'un ton victorieux, *quoi-* » *que.....* », et il mentionne négligemment et en termes vagues la double opposition de l'imprimeur et du ministre, sans nommer, bien entendu, ni l'un ni l'autre. Il faut que le lecteur prenne la peine de lire toute la correspondance de Vanderbourg pour trouver le passage; et M. Macé ne lui a-t-il pas conseillé tout d'abord de *se borner à parcourir son livre? Pourvu qu'on en admette les conclusions,* a-t-il dit, *cela me suffit* [2].

Aussi, désormais, ce littérateur est-il bien tranquille : il a mentionné (et annihilé, pense-t-il, par le mot *quoique*), la plus grande preuve que ses adversaires avaient à lui opposer. « J'ai cité cette preuve, » pourra-t-il répondre, au besoin, à ceux qui voudraient la lui opposer de nouveau; « j'en ai tenu compte et l'ai mentionnée expres-

[1] M. Macé, page 95.
[2] M. Macé, page 76.

» sément dans mon travail ; *elle ne m'a donc pas échappé.* »
— C'est vrai, Monsieur, mais vous ne l'avez pas réfutée, car elle est irréfutable.

Voici maintenant le début de cette pièce fameuse de l'*Héroïde,* que sa trop grande étendue (¹) nous empêche de donner en entier :

HÉROÏDE A SON ESPOULX BÉRENGER.

Clotilde au sien amy doulce mande accolade,
  A son espoulx, salut, respect, amour !
Ah ! tandiz qu'esplorée et de cœur si malade,
  Te quier la nuit, te redemande au jour (²),
Que deviens, où cours-tu ? Loing de ta bien-aymée
  Où les destins entraisnent donc tes pas ?
Faut que le dize, hélas ! s'en croy la renommée,
  De bien long temps ne te revoyrai pas !

Bellone, au front d'arhain, ravage nos provinces ;
  France est en proye aux dents des léoparts :
Banny par ses subjets, le plus noble des princes
  Erre, et proscript en ses propres remparts,
De chastels en chastels et de villes en villes,
  Contrainct de fuyr lieux où devoit régner,
Pendant qu'hommes félons, clercs et tourbes serviles
  L'ozent, ô crime ! en jusdment assigner !...
Non, non ; ne peult durer tant coupable vertige :
  O peuple Franc, reviendraz à ton roy !
Et, pour te rendre à luy, quand faudroit d'ung prodige,
  L'attends du ciel en ce commun desroy.

(¹) Elle ne compte pas moins de *cent quatre-vingts* vers.

(²) Dans le libretto d'*Orphée et Eurydice,* mis en musique par Gluck, et traduit en français par Moline, se trouve cette strophe :

Objet de mon amour,
Je te demande au jour,
  Avant l'aurore,
Et quand le jour s'enfuit,
Ma voix, pendant la nuit,
  T'appelle encore.

De tant de maulx, amy, ce penser me console;
Onc n'a pareils vengié divin secours :
Comme desgatz de flotz, de volcans et d'Eole,
Plus sont affreux, plus croy que seront courts (1).

. . . .

Il devient bien difficile de nier les allusions contenues dans cette pièce de vers, en laissant de côté la délicatesse et la profondeur de sentiments dont elle est à la fois imprégnée (2), et qui est aussi peu en harmonie que

(1) *Poésies de Clotilde,* édition originale, pages 3 et 5.

Citons encore cinq vers, que M. Sainte-Beuve considère, avec quelque raison ce nous semble, comme adroitement prophétiques. — Mais laissons parler l'auteur de *Volupté :*

« Dans le séjour... qu'il fit à Lausanne en 1797, et pendant lequel » il préludait à sa publication par des morceaux insérés dans le jour- » nal de Mme de Polier, M. de Surville put retoucher assez la première » pièce, l'*Héroïde* à Bérenger, pour lui donner cet air de prophétie » finale :

Peuple égaré, quel sera ton réveil?
Ne m'entend, se complaît à s'abreuver de larmes,
Tise les feux qui le vont dévorants.
Mieux ne vaudroit, hélas! repos que tant d'alarmes,
Et roi si preux que cent lâches tyrans.

(*Tableau de la poésie française au seizième siècle,* p. 495, note 2.)

Est-il bien sûr, par exemple *(la vérité avant tout!),* que ces vers n'existent pas dans le premier manuscrit, suivi, pour la plus grande partie, par Vanderbourg?

(2) Reproduisons, à l'appui de cette dernière assertion, les vers suivants tirés de la même pièce :

. . . .

Pour toy, dis-je, nos lys suibve ou non la victoire,
(Ne peult que trop, las! encor balancer!)
Sçay, ne resteraz moins fidelle qu'à la gloire
Au maistre seul qui peult la dispenser.
Est en péril : ah! tout, et, s'est besoing, moy-mesme
Doibz immoler à ce surgeon royal!
Te l'escrips à regret; mais plus sens que je t'ayme,
Plus rougiroy de t'y veoir déloyal.

. . . .

D'aultres foiz escartant ces cruelles imaiges,
Croy, m'enfonçant au plus dense des bois,

possible avec les mœurs rudes et farouches du quinzième siècle. L'*Héroïde*, — il est temps d'y revenir, et le point est important, — faillit entraver net la publication des

Mesler des rossignolz aux amoureux ramaiges,
  Entre tes braz, mon amoureuse voix :
Me semble oyr, eschappant de ta bouche rosée,
  Ces mots gentils que me font tressaillir;
Ains voyds, au même instant, que me suis abusée,
  Et, souspirant, suis preste à desfaillir.
Soubvent aussy le soir, lorsque la nuict my-sombre
  Me laisse errer au long des prez penchantz,
De tels sojrs me soubvient, où libres, grace à l'ombre,
  L'ung prez de l'aultre assiz en mesme champs,
Doulcement s'esgarer laissoiz mes mains folastres
  Sur le contour de tes aymables traicts,
Tandis que de mon seyn tes levres idolastres
  En meysonnoient les pudiques attraicts.
Lors n'avoit tendre amour de tant secret mystere
  Que pust céler à nos dezirs croissantz,
Playzir, dont espuysions la bruslante cratere
  Rien qu'en ung seul congloboit tous nos sens.
T'iroy-je rappelant ces nocturnes extases,
  Du lict d'hymen fruictz tant délicieulx?
Ah! ceste que, si loing, de touz les feulx embrases,
  Moins pouvoiz-tu qu'embler vivante aux cieulx?

Quand revoyray, diz-moy, ton si duyzant vizage?
  Quand te pourray face à face myrer?
T'enlacer tellement à mon frément corsage,
  Que toy, ni moy, n'en puyssions respirer?
Mieulx qu'ores ne convient, te diray mainte chose
  Qu'oultre ne sçait contenir mon ardeur :
Amy, se tout d'un coup s'espanoyoit la roze
  Plustost cherroit sans vie et sans odeur.
Non creigne, à tes beaux yeulx, oncques cesser de plaire!
  Assez m'ont dict que n'avoye à doubter :
Bien soyent, à jamaiz, le Phare qui m'esclayre
  Au mien bonheur que peuvent adjouster?
Vouldroy bailler au tien d'heure en heure croyssance;
  Et quand tary l'auroiz jusqu'à l'essor,
D'icel, fust-ce à mon dam, t'oster réminiscence,
  Pour, au mien gré, t'en assouvyr encor (1)!
....

(1) *Poésies de Clotilde*, édition originale, pages 7, 9, 11 et 13.

« Poésies de Clotilde ». Reportons-nous plutôt à la lettre, déjà citée, de Vanderbourg, du 4 mars 1803 ([1]) : « Didot » s'est prêté à tous nos arrangements; mais, après avoir » imprimé l'*Héroïde*, il a conçu des scrupules sur *certains » passages royalistes, dont on peut faire l'application à » ces derniers tems*. Le libraire lui a vainement repré- » senté qu'en sa qualité de simple imprimeur, il n'étoit » responsable de rien. *Didot a persisté dans son refus » d'imprimer, à moins d'y être autorisé par le ministre de » l'Intérieur*. M. Henrichs, qui a beaucoup d'amis auprès » du ministre, a cru que l'autorisation seroit obtenue » sans difficultés; *il se trompoit; le ministre, après avoir » fait lire l'ouvrage, n'a rien voulu prendre sur lui*, etc. » Plus loin, Vanderbourg ajoute : « Le pis-aller sera *de » retrancher quelques vers de* l'Héroïde, et de cartonner » la feuille où elle est imprimée ([2]). »

Reproduisons, maintenant, textuellement, le complément de l'argumentation de M. A. Macé au sujet de cette pièce :

« Il faut vraiment *beaucoup de bonne volonté et une sorte » de parti pris* pour voir dans ces beaux vers autre chose « que ce qui s'y trouve ([3]), une peinture ardente, passion-

([1]) *Pièce justificative* n° 14.

([2]) Pour la conclusion de ces négociations, et le résultat de toute cette affaire, voyez ci-dessus, page 67.

([3]) Ainsi, toute l'ancienne aristocratie française, qui fit ses délices des « Poésies de Clotilde », et qui les prit sous sa protection toute spéciale; ainsi, les critiques les plus justement autorisés de notre pays, M. Villemain à leur tête; ainsi, Didot, le célèbre imprimeur; ainsi, Chaptal, le ministre de l'Intérieur; ainsi, Vanderbourg lui-même, qui, dès la première heure, fit chorus avec eux, eurent *beaucoup de bonne volonté et une sorte de parti pris*, lorsqu'ils relevèrent, dans l'*Héroïde*, des allusions royalistes s'appliquant aux événements de la Révolution!!! —Voilà exactement ce que M. Macé voudrait nous obliger à admettre.

» née, patriotique, des malheurs de la France dans les » premières années du règne de Charles VII. Tout ce qu'on » pourrait dire, c'est que ces vers ont été écrits, non pas » précisément à cette époque, mais quelques années plus » tard, après l'apparition de Jeanne d'Arc, dont la mission » se trouve très clairement indiquée dans deux de ces » vers, et que Clotilde, par une petite supercherie poé- » tique, analogue à celles de Virgile dans le sixième chant » de l'Énéide, de Dante, de Voltaire dans la Henriade, et » de tant d'autres poètes anciens et modernes, s'est donné » le plaisir de prédire des faits déjà accomplis au moment » où elle écrivait (1). Mais quant à conclure que ces vers » peignent la situation de la France pendant les dernières

(1) On comprend qu'un poète, qui écrit plusieurs siècles après que les événements qu'il raconte se sont écoulés, fasse intervenir, dans son récit, des devins ou des sibylles prédisant l'avenir, et, tout naturellement, le prédisant juste. C'est là une habile et heureuse invention. Mais on ne s'explique pas que Clotilde, en écrivant une longue pièce de vers qui la met elle-même en scène, se reporte à un moment antérieur de sa vie, et se suppose plus jeune de quelques années qu'elle n'est réellement, et pourquoi? Uniquement et tout exprès pour pouvoir écrire deux vers fort ordinaires, et qui ne frapperont personne...

Ainsi, d'après M. Macé lui-même, cette pièce touchante, dans laquelle Clotilde, ayant l'air de s'adresser à son époux absent, nous associe en quelque sorte à ses plus intimes, à ses plus tendres, à ses plus secrètes pensées, serait une composition artificielle, *faite après coup* (*)! — Que cet écrivain ne trouve donc pas étonnant, après cela, que nous nous représentions, nous, au moins comme chose très vraisemblable, le marquis de Surville composant cette pièce, trouvant piquant de prédire, à mots couverts, l'apparition de Jeanne d'Arc, et ne se demandant pas plus à l'avance, emporté qu'il était par sa verve et par sa fantaisie, ce qu'on penserait de cette prédiction un peu singulière, qu'il ne se préoccupait de ce qu'on dirait aussi de son

(*) Il règne dans tout ceci une fantasmagorie de faits et de dates vraiment curieuse. Raisonnons plutôt : l'*Héroïde*, au dire de M. Macé, daterait *des premières années du règne de Charles VII*. Vanderbourg, dans sa préface, assigne également pour date, à cette pièce, l'année 1422. L'allusion à Jeanne d'Arc, qui s'y trouve, prouverait cependant, *d'après M. Macé*, qu'elle a été composée postérieurement à 1429. Elle aurait donc été faite APRÈS LA MORT DE BÉRENGER DE SURVILLE AU SIÉGE D'ORLÉANS!!! Quel dédale, quel tissu d'impossibilités manifestes!...

» années du dix-huitième siècle ([1]), qu'ils font allusion au » règne de la terreur, à l'exil de Louis XVIII, voilà ce » que l'esprit royaliste put y trouver, mais ce qu'il nous » est impossible d'y voir. Le roi ou le prince dont parle » Clotilde *errait dans son propre royaume, ce qui est* » *exact pour Charles VII, ce qui ne l'est plus pour les princes* » *de la maison de Bourbon, vivant dispersés à l'étranger;* en » second lieu, la France, à l'époque où ont été écrits ces » vers, était *en proie aux dents des léopards*, c'est-à-dire » *envahie par les Anglais, fait malheureusement exact pour le* » *temps de Charles VII, mais qui ne l'est pas pour la fin du* » *dix-huitième siècle, puisque l'Angleterre était, au con-* » *traire, en ce moment, l'appui le plus constant et le plus per-* » *sévérant de la famille royale exilée* ([2]). »

Toujours, on le voit, le même procédé!

Nous avons relevé, au fur et à mesure, en notes, les plus frappantes inexactitudes contenues dans le passage que nous venons de transcrire. Appliquons maintenant, rien que pour voir, le système commode de M. Macé à une allusion généralement reconnue et admise par les critiques, et avouée, du reste, par tous les Mémoires du temps : celle que Racine, dans la première scène d'*Esther,* fait alternativement à Mme de Montespan et à Mme de Maintenon, par la bouche de l'héroïne de la pièce, racontant, à sa confidente Élise, sa propre élévation soudaine, et la disgrâce de la reine Vasthi :

Peut-être on t'a conté la fameuse disgrâce
De l'altière Vasthi, dont j'occupe la place,

style et de son vocabulaire fantaisistes ([*]), sans parler de tant d'autres invraisemblances dont les « Poésies de Clotilde » sont remplies.

([1]) Et qui a jamais dit, s'il vous plaît, pareille chose? On a parlé seulement d'*allusion,* et non pas de *peinture,* ce qui, on en conviendra, est bien différent!

([2]) M. Macé, pages 95-96.

([*]) Il avait inventé, il est vrai, pour les expliquer jusqu'à un certain point, Jeanne de Vallon...

Lorsque le roi, contre elle enflammé de dépit,
La chassa de son trône, ainsi que de son lit.
Mais il ne put sitôt en bannir la pensée,
Vasthi régna longtemps sur son âme offensée ([1]), etc.

— Que venez-vous, dirons-nous, nous parler d'allusions? Il ne peut en exister aucune dans ces vers : Assuérus était roi de Perse, et Louis XIV était roi de France, *ce qui est bien différent!* Mme de Montespan n'a jamais été sur le trône, *comme le poète le dit expressément de Vasthi!* Elle est née à Tonnay-Charente, et non en Orient. Enfin, Mme de Maintenon ne saurait, en aucune manière, être comparée à Esther, par la raison que cette dernière était juive; tandis que la veuve du poète Scarron, instruite d'abord dans la religion calviniste, était devenue bonne catholique. Esther a été élevée par le sage Mardochée; elle veut sauver le peuple hébreu et confondre l'impie Aman; enfin, le roi ignore quelle est la religion de la nouvelle reine, bien que les jeunes filles du chœur, qui l'ont accompagnée à Suse, se plaisent à chanter assez haut, dans son propre palais, les louanges de Jéhovah. *Tout ceci peut être plus ou moins exact en Perse au sixième siècle avant Jésus-Christ, mais ne l'est plus du tout en France à la fin du dix-septième siècle,* etc., etc.

Et que M. Macé ne dise pas que nous exagérons son procédé! Nous l'appliquons au contraire dans toute sa rigueur, mais à un fait très connu et qui ne fait pas doute, voilà tout; et nous en faisons ainsi comme toucher du doigt la choquante inexactitude.

Une allusion, fût-elle la plus maligne et la mieux réussie du monde, ne présente presque jamais une appli-

([1]) J. Racine, *Esther,* acte premier, scène première.

cation directe et vraiment exacte, à tous les points de vue, à la personne ou au fait auquel elle se rapporte.

M. Macé termine ainsi le chapitre que nous venons d'examiner :

« *Aucun* des arguments *a priori* émis contre l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville ne me semble » *donc* avoir *de valeur* et *de solidité*, quand on les examine » et qu'on les serre de près. Cependant c'est là-dessus que » se sont appuyés plusieurs critiques modernes, très éminents, très distingués, très justement célèbres, etc. [1]. »

En vérite, c'est aller un peu bien vite !

Sur les *quatre* objections [2] que, jusqu'ici, M. Macé a prétendu réduire à néant, — et *qu'il a d'ailleurs formulées lui-même en prenant toutes les précautions possibles*, — nous venons de voir qu'il n'en avait, en réalité, réfuté aucune, loin de là ! Elles subsistent toutes quatre,

(1) M. Macé, page 96.

(2) Les voici, en résumé, telles que M. Macé les a présentées; nous abrégeons seulement un peu sa rédaction :

Première objection : « Les œuvres de Clotilde sont trop parfaites » pour le quinzième siècle; l'orthographe en est trop régulière, et » *l'auteur* y observe *des règles auxquelles les poëtes du quinzième siècle* » ne s'astreignaient pas, notamment l'alternative des rimes masculines et féminines. »

Deuxième objection : « Il est fort étrange qu'aucun écrivain du » quinzième siècle n'ait soupçonné le talent poétique de Clotilde, et » n'en ait fait la moindre mention. »

Troisième objection : « Comment considérer comme authentique, » comme ayant été écrit au quinzième siècle, un recueil qui contient » tels et tels anachronismes ? »

Quatrième objection : « Il se trouve, dans les œuvres publiées sous » le nom de Clotilde de Surville, des pièces, respirant des idées royalistes, dans lesquelles on voit des allusions aux événements de la » Révolution française. »

comme auparavant, dans toute la force accablante de leur évidence lumineuse et irrésistible.

Ces objections, du reste, ne sont pas, — à beaucoup près, — les seules qu'on ait présentées contre l'authenticité des *Poésies de Clotilde.* Seulement, M. Macé, à partir du chapitre suivant de son travail, ne continue pas à présenter ces objections d'une manière suivie, pour les réfuter ensuite et une à une, comme il avait fait jusqu'ici. A vrai dire, ce système lui a assez mal réussi pour qu'on ne trouve pas étonnant qu'il y renonce. C'est à sa fantaisie et sans plan visible qu'il reprend plus tard, pour les discuter, les autres preuves de non-authenticité émises par d'excellents juges. Nous allons donc, — ce qui nous importe assez peu, mais ce dont nous devons cependant prévenir nos lecteurs, — être forcés de chevaucher à droite et à gauche dans l'ouvrage de M. Macé, afin de pouvoir y retrouver l'examen critique des autres points de discussion soulevés contre l'authenticité de ces poésies.

Une des plus fortes raisons que l'on ait objectées contre cette authenticité, c'est assurément celle-ci : on trouve, entre les œuvres d'auteurs bien postérieurs au quinzième siècle et qui n'ont pas pu avoir connaissance des *Poésies de Clotilde,* et certaines de ces dernières, des points de ressemblance tellement grands, qu'on ne peut les expliquer qu'en admettant que l'un des deux auteurs a imité l'autre.

Plusieurs critiques (par exemple, Charles Nodier, dans ses *Questions de littérature légale;* Sainte-Beuve, dans son *Tableau de la poésie française au seizième siècle)* ont relevé, dans les *Verselets à mon premier né,* de fortes réminiscences de la Romance célèbre de Berquin : « Dors, mon enfant, clos ta paupière. »

Pour nous assurer du fait, nous allons commencer par donner, dans son entier, la pièce de Clotilde. Nous saisissons d'autant plus volontiers cette occasion de l'offrir à nos lecteurs, que les *Verselets* constituent, comme on sait, le meilleur et le plus goûté des morceaux contenus dans le recueil publié en 1803 par Vanderbourg. Voici donc, dans son intégrité, cette pièce justement célèbre :

VERSELETS A MON PREMIER NÉ.

REFRAIN.

O cher enfantelet, vray pourtraict de ton pere,
Dors sur le sein que ta bousche a pressé!
Dors, petiot; cloz, amy, sur le seyn de ta mere
Tien doulx œillet par le somme oppressé!

Bel amy, cher petiot, que ta pupille tendre
Gouste ung sommeil qui plus n'est fait pour moy!
Je veille pour te veoir, te nourrir, te défendre...
Ainz qu'il m'est doulx ne veiller que pour toy!

Dors, mien enfantelet, mon soulcy, mon idole!
Dors sur mon seyn, le seyn qui t'a porté!
Ne m'esjouit encor le son de ta parole,
Bien ton soubriz cent fois m'aye enchanté.

O cher enfantelet, etc.

Me soubriraz, amy, dez ton réveil peut-estre;
Tu soubriraz à mes regards joyeulx ..
Jà prou m'a dict le tien que me savoiz cognestre,
Jà bien appriz te myrer dans mes yeulx.

Quoy! tes blancs doigtelets abandonnent la mamme,
Où vingt puyzer ta bouschette à playzir!...
Ah? dusses la seschier, cher gage de ma flamme,
N'y puyzeroiz au gré de mon dezir.

Cher petiot, bel amy, tendre fils que j'adore!
Cher enfançon, mon soulcy, mon amour!
Te voy toujours; te voy et veulx te veoir encore :
Pour ce trop brief me semblent nuict et jour.

O cher enfantelet, etc.

Etend ses brasselets; s'espand sur lui le somme;
Se clost son œil; plus ne bouge... il s'endort...
N'estait ce tayn floury des couleurs de la pomme,
Ne le diriez dans les bras de la mort?...

Arreste, cher enfant!... j'en frémy tout engtiere!... ,
Réveille-toy! chasse ung fatal propoz!...
Mon fils!... pour ung moment... Ah! revoy la lumière!
Au prilx du tien, rends-moy tout mon repoz!...

Doulce erreur! il dormoit... c'est assez, je respire;
Songes légiers, flattez son doulx sommeil!
Ah! quand voyray cestuy pour qui mon cœur souspire,
Aux miens costez jouir de son réveil?

O cher enfantelet, etc.

Quand te voyra cestuy dont az receu la vie,
Mon jeune espoulx, le plus beau des humains?
Oui, desjà cuyde voir ta mere aux cieulx ravie,
Que tends vers luy tes innocentes mains!

Comme ira se duysant à ta prime caresse!
Aux miens baisers com' t'ira disputant!
Ainz ne compte, à toy seul, d'espuyser sa tendresse,
A sa Clotilde en garde bien autant...

Qu'aura playzir, en toy, de cerner son ymaige,
Ses grands yeulx vairs, vifs, et pourtant si doulx!
Ce front noble et ce tour gracieulx d'un vizaige
Dont l'amour mesme eut fors été jaloux!

O cher enfantelet, etc.

Pour moy, des siens transportz onc ne seray jalouse
Quand feroy moins qu'avec toy les partir:
Fais amy, comme luy, l'heur d'ugne tendre espouse,
Ainz, tant que luy, ne la fasses languir!...

Tu parle, et ne m'entends... Eh! que dis-je? insensée!
Plus n'oyroit-il, quand fust moult esveillé...
Povre chier enfançon! Des filz de ta pensée
L'eschevelet n'est encor desbroillé...

Tretouz avons esté, comme ez toy, dans cette heure;
Triste rayzon que trop tost n'adviendra!
En la paix dont jouys, s'est possible, ah! demeure!
A tes beaux jours mesme il n'en souviendra.

O cher enfantelet, etc.

Ce quatrain isolé se lit au long d'une marge :

Voilà ses traicts... son ayr! Voilà tout ce que j'aime!
Feu de son œil, et roses de son tayn...
D'où vient m'en esbahyr? Aultre qu'en tout luy-mesme
Pust-il jamais esclore de mon seyn ([1])?

Telle est cette pièce exquise et d'un mérite exceptionnel, la seule, du Recueil de Vanderbourg, qu'aient jamais lue et que connaissent aujourd'hui la grande majorité de nos contemporains. Si elle avait été réellement composée au quinzième siècle, elle constituerait bien, on en conviendra, le phénomène littéraire le plus extraordinaire que l'on pourrait citer. Nous laissons de côté le vocabulaire et la syntaxe; mais la grâce, la délicatesse, la tendresse si touchante et le charme, tout modernes, des premières strophes, la profondeur admirable et si mélancolique des dernières, ressemblent, aussi peu que possible, à ces subtilités vieillotes et languissantes, à ces fades allégories, que l'on rencontre seulement dans ces interminables et fatigantes tirades en vers, sans couleur et sans variété, qui nous sont parvenues de l'époque où Clotilde de Surville est censée avoir existé.

Voici, maintenant, celles des strophes de Berquin qui paraissent avoir été imitées par l'auteur des *Verselets à mon premier né* ([2]) :

PLAINTES D'UNE MÈRE AUPRÈS DU BERCEAU DE SON FILS.

ROMANCE.

Dors, mon enfant, clos ta paupière;
Tes cris me déchirent le cœur :

([1]) *Poésies de Clotilde de Surville*, édition originale (Paris, Henrichs, 1803), pages 253 à 259.

([2]) Nous les transcrivons d'après l'édition Astoin et Biais, 1835 (imprimerie Everat, rue du Cadran), stéréotypée plus tard pour le compte du libraire Didier; c'est-à-dire, celle-là même où M. Macé déclare avoir pris les citations que, dans son travail, il fait de cette romance.

Dors, mon enfant; ta pauvre mère
A bien assez de sa douleur.

A ton réveil, qu'un doux sourire
Me soulage dans mon tourment!
De ton père, pour me séduire,
Tel fut l'aimable enchantement.
Qu'il connaissait bien son empire,
Et qu'il en usa méchamment!

Dors, mon enfant, clos ta paupière;
Tes cris me déchirent le cœur, etc.

Oui, le voilà; c'est son image
Que tu retraces à mes yeux.
Ta bouche aura son doux langage,
Ton front, son air vif et joyeux.
Ne prends point son humeur volage,
Mais garde ses traits gracieux.

Dors, mon enfant, clos ta paupière;
Tes cris me déchirent le cœur, etc.

Tu ne peux concevoir encore
Ce qui m'arrache ces sanglots.
Que le chagrin qui me dévore
N'attaque jamais ton repos!
Se plaindre de ce qu'on adore,
C'est le plus grand de tous les maux.

Dors, mon enfant, clos ta paupière;
Tes cris me déchirent le cœur:
Dors, mon enfant; ta pauvre mère
A bien assez de sa douleur.

Cette pièce est certes aussi loin de celle de Clotilde que, relativement, des vers de mirliton peuvent l'être d'une poésie châtiée. Mais il est des compositions, n'ayant pas par elles-mêmes beaucoup de valeur, et qui, par suite de circonstances spéciales, acquièrent cependant une très grande popularité. Tel a été le sort de la romance de Berquin, qu'une mélodie heureuse mit, vers 1776, dans toutes les bouches. — Maintenant, y a-t-il réel-

lement réminiscence, c'est-à-dire imitation plus ou moins inconsciente, entre cette romance et les Verselets (1)?

Je prie le lecteur, avant de se prononcer sur ce point, de relire particulièrement, avec attention, les deux strophes de Clotilde :

Qu'aura playsir en toi de cerner son imayge,

et

Voilà ses traicts, son ayr! Voilà tout ce que j'aime (2),

et de les comparer au couplet de Berquin :

Oui, le voilà, c'est son image.

« Mais il n'y a là, s'écrie à ce sujet M. Macé (3), qu'une » ressemblance de deux ou trois mots (4); *la situation est* » *toute différente*. Clotilde pense, près du berceau de son

(1) M Macé nous met lui-même sur une nouvelle piste, en nous apprenant, page 82 de son *Mémoire* (d'après un article de *la Décade philosophique* qu'il suppose émaner de Ginguené), que « la charmante » pièce (celle qui a fait vraiment la fortune et la popularité du recueil) » intitulée : *Verselets à mon premier né*, ressemble, à s'y méprendre, » à une ballade célèbre de lady Jeanne Bothwell, première femme » de ce Bothwell qui épousa ensuite Marie Stuart... »

(2) Remarquez cette annotation de Vanderbourg, placée précisément devant cette strophe : *Ce quatrain isolé se lit au long d'une marge*. Le marquis de Surville aura craint, sans doute, en la donnant dans son texte, qu'on ne s'aperçût de l'identité complète de sujet que nous venons de relever. Tenant, cependant, à sa strophe, et la trouvant réussie, il l'a notée en marge, remettant à plus tard le soin de décider s'il l'admettrait ou s'il la sacrifierait définitivement. Il serait difficile, je crois, de fournir une autre explication quelque peu plausible de ce petit fait, *qui*, cependant, *doit avoir sa raison d'être*.

(3) M. Macé, note 1 de la page 149.

(4) Dans la strophe de Berquin : « Oui le voilà », et dans celle de Clotilde : « Qu'aura plaisir en toi », on trouve emploi simultané de *six* mots caractéristiques, à savoir : *image, yeux, vif, doux, front, gracieux* (*). Voilà un hasard bien extraordinaire, et dont il serait difficile de citer d'autres exemples!

(*) *Six* mots dans quatre vers de Clotilde, au lieu de « *deux ou trois* » dans toute la pièce.

« enfant, à son époux fidèle et héroïque; la mère que fait » parler Berquin est une fille séduite, abandonnée par son » séducteur, et qui montre plus de regrets que de ten» dresse. »

Ne vous semble-t-il pas que M. Macé abuse un peu de son procédé favori, par nous plus haut signalé, imité et mis en relief?

Mais les réminiscences dont nous venons de parler ne sont que bien peu de chose, auprès de celles qu'il nous reste à indiquer. Cette fois-ci, il ne s'agit plus de quelques strophes, mais bien de *deux pièces entières,* visiblement imitées de Voltaire. Nous laissons d'abord la parole à M. Macé :

« Entre les stances de Rosalyre à Coridon, tirées du » Chastel d'Amour (*Œuvres de Clotilde,* p. 199), et la char» mante pièce de Voltaire (*Œuvres complètes,* édit. Didot, » 1859, t. II, p. 605), *je ne puis saisir qu'une très lointaine » ressemblance.* Dans Clotilde, c'est une femme qui se » plaint avec pleurs de l'abandon de son amant devenu » grand seigneur; dans Voltaire, c'est le poète qui plai» sante Mme de Gouvernet devenue grande dame [1]. »

Il faut décidément que notre honorable adversaire croie son procédé excellent et d'un effet bien irrésistible, puisqu'il l'applique, imperturbablement, partout et de la même manière! Ainsi, du moment qu'il n'y a pas identité absolue de situation dans l'original et dans la copie, M. Macé ne reconnaît pas qu'il y ait plagiat!.....

« Les seuls traits communs, continue-t-il, c'est que les » deux poètes passent du *tu* au *vous* et réciproquement, » quoique d'une manière beaucoup moins accentuée dans » Clotilde, et qu'ils rappellent l'ancien temps et les an» ciens plaisirs *dans des termes analogues* [2]. »

[1] M. Macé, page 254.
[2] *Idem, ibidem.*

Eh bien ! que voulez-vous de plus, pour trouver de la ressemblance ? Une copie absolument fidèle ? La même situation, les mêmes idées, les mêmes phrases et les mêmes mots (¹) ?

« Entre les *Trois* (²) *Plaids d'or* de Clotilde (p. 135) et les

(¹) « Ici, s'écrie M. Sainte-Beuve, plus difficile à convaincre, la » réminiscence est manifeste et le *contre-calque* flagrant. Surville a » été obligé, dans son roman-commentaire, de supposer que Voltaire » avait connu le manuscrit. Ainsi, une pauvre *chanteresse*, appelée » Rosalinde, chante devant son ancien amant, Corydon, devenu roi » de Crimée, qui n'a pas l'air de la reconnaître :

Viens çà ! l'ami, n'attends demain !...
Ah ! pardon, seigneur ! je m'égare.
Tant comme ici, l'œil ni la main
N'ont vu ni touché rien de rare.
Qu'un baiser doit avoir d'appas,
Cueilli dans ce palais superbe !...
Mais il ne te souvient donc pas
De ceux-là que prenions sur l'herbe ?

» Ce sont les derniers vers des *Tu* et des *Vous* :

Non, Madame, tous ces tapis
Qu'a tissus la Savonnerie,
....
Ces riches carcans, ces colliers
Et cette pompe enchanteresse,
Ne valent pas un des baisers
Que tu donnais dans ta jeunesse.

» Mais, chez Voltaire, le ton est badin ; chez Surville, pour variante, » la chanteresse chante avec pleurs. » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 486 et 487, en note.)

(²) Le marquis de Surville, — nous l'avons déjà vu et il est bon de le rappeler ici, — pour pallier, autant que faire se pouvait, la ressemblance, avait, dans une copie plus récente, et dont Vanderbourg n'a pas jugé à propos de tirer parti (*), ajouté deux plaids d'or de plus.

« Il est bien singulier, écrit ce dernier à la marquise, que le poëme » le plus considérable de la collection soit les *trois* plaids d'or dans » l'un des volumes, et soit devenu les *cinq* plaids d'or dans un autre » plus récent. » (*Pièce justificative* n° 9. — Lettre de Vanderbourg à Mme de Surville, du 22 juillet 1802.)

(*) Les « *cinq* Plaids d'or » ont été publiés, plus tard, dans le recueil de MM. de Roujoux et Charles Nodier.

» *Trois Manières* de Voltaire (II, p. 700), les ressemblances
» sont plus nombreuses et plus incontestables..... ([1]). »

Que dites-vous de ce *plus incontestables?* N'est-il pas au moins fort curieux ([2])?

« *Dans l'une et l'autre pièce, il s'agit d'une question d'a-*
» *mour à trancher : dans l'une et dans l'autre, le premier*
» *amant s'appelle Lygdamon, et Lygdamon ne peut obtenir*
» *la main de celle qu'il aime*. Seulement, dans Clotilde,
» c'est lui qui parle, tandis que dans Voltaire, c'est l'a-
» mante ([3]), et, en outre, le motif du refus est différent chez
» les deux poètes : le père d'Églé, dans Voltaire, veut un
» gendre peintre; le père de Lygdamon, dans Clotilde,
» veut une bru guerrière; *mais, enfin, la conclusion est la*
» *même et l'imitation* INCONTESTABLE.

» *Chez l'un et l'autre poète, le mètre varie dans les trois*
» *récits, et le caractère enjoué attribué au jeune Tylphis, dans*
» *Clotilde, est analogue à celui que Voltaire attribue à son*
» *héroïne Téone; l'aventure est la même*, sauf que, dans
» Voltaire, il s'agit d'un vieux satrape, et, dans Clotilde,
» d'un vieux baron. *Mais la conclusion est* PRESQUE IDEN-
» TIQUE.....

» ..... Il y a, dans Clotilde, de charmants détails que
» nous ne trouvons pas dans Voltaire.....

» *Calamor, dans Clotilde, Apamis, dans Voltaire, emploient*
» *un vers intermédiaire, le vers élégiaque de dix syllabes,* ET
» LES DEUX AUTEURS EN PRÉVIENNENT LE LECTEUR.....

» *Les rapprochements et les ressemblances ne s'arrêtent pas*
» *là. Dans l'une et l'autre pièce, la troisième histoire est triste*
» *et n'a pas l'intérêt des deux premières. Enfin, les deux*

([1]) M. Macé, page 255.

([2]) Ainsi, les ressemblances entre les *Stances de Rosalyre* et *les Tu et les Vous,* sont donc, d'ores et déjà, *incontestables* (c'est M. Macé lui-même qui le trouve), mais pas encore tout à fait autant que celles que l'on remarque entre *les trois Plaids d'or* et *les trois Manières!!!*

([3]) On remarque le même chassez-croisez, nous venons de le voir, entre les *Stances de Rosalyre à Coridon*, de Clotilde, et *les Tu et les Vous* de Voltaire.

» *poëtes ignorent également qui remporta le prix dans ce* » *tournoi ou cette cour d'amour :*

Ne sçay pourtant d'amour quelle emporta le prix,

» dit Clotilde; et Voltaire :

J'ignore, et j'en suis bien marri,
Quel est le vainqueur qu'ils nommèrent.

» *Il est donc* IMPOSSIBLE *de révoquer en doute que ces deux* » *morceaux poétiques ont été composés* L'UN SUR L'AUTRE (1). »

Voilà, cette fois, qui est clair et parfaitement catégorique. Redoublons donc, s'il se peut, d'attention, et voyons comment M. Macé va se tirer de la situation où le met ce plagiat *flagrant et,* qui plus est, *avoué par lui,* qui menace d'effondrer et de renverser tout son système :

« Mais quel est l'original? Quelle est la copie, ou, pour » parler plus exactement, l'imitation? M. Sainte-Beuve » n'hésite pas (2); je suis bien tenté de ne pas hésiter

(1) M. Macé, pages 255 et 256.

(2) Laissons-lui la parole : « ... Et dans *les trois Plaids d'or,* tout » correspond avec *les trois Manières,* soit à l'inverse, soit directement, » *et jusque dans le moindre détail.* Quand l'un des conteurs, Tylphis, » se met à raconter son aventure en vers de huit syllabes :

S'approcha leste et gai, l'œil vif et gracieux;
Réjouit tout chacun son air solacieux,
Et, dès qu'eut Lygdamon son affaire déduite,
Cy conte en verselets, sans tour ambitieux;

» on a un contre-coup ralenti du ton de Voltaire :

....
Les Grecs en la voyant se sentaient égayés.
Téone souriant conta son aventure
En vers moins allongés et d'une autre mesure,
Qui courent avec grâce et vont à quatre pieds,
Comme en fit Hamilton, comme en fait la Nature.

» Et surtout quand on en vient au troisième amoureux chez Surville,

» non plus (¹), mais en sens contraire. Voltaire, *à ce que je* » *crois,* a procédé ici, comme ailleurs, à la manière de » La Fontaine qui empruntait, tout le monde le sait » aujourd'hui (²), une foule de sujets à des poètes oubliés » du seizième et du quinzième siècle, et même à des poètes » antérieurs, Marie de France notamment. Voltaire ne » s'est pas fait scrupule de l'imiter, et *je crois* qu'il en est » ainsi dans la circonstance qui nous occupe (³). »

» à la troisième amante dans Voltaire, et au vers de dix syllabes si » délicieusement défini par celui-ci :

Apamis raconta ses malheureux amours
En mètres qui n'étaient ni trop longs ni trop courts :
Dix syllabes par vers mollement arrangées
Se suivaient avec art et semblaient négligées;
Le rhythme en est facile, il est mélodieux;
L'hexamètre est plus beau, mais parfois ennuyeux;

» On a de l'autre côté *cette imitation,* qui, lue en son lieu, paraît » jolie, mais *qui, en regard du premier jet, accuse la surcharge ingé-* » *nieuse :*

Là, contant sans détour, ces mètres employa
Par qui douce Elégie autrefois larmoya,
Et qu'en France depuis, sur les rives du Rhône,
A Puytendre Apollo pour Justine octroya.

» *Géographie, généalogie, comme on sent le chemin à reculons et le* » *besoin de dépayser!* » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle,* page 487, en note.)

(¹) Voilà, certes, une singulière tournure de phrase. M. Macé est *bien tenté* de ne pas hésiter. Son embarras et son incertitude ne se trahissent-ils pas par cette curieuse expression? Quand on est *bien tenté* de faire une chose, c'est qu'on a balancé et qu'on n'est pas encore *fermement résolu* à la faire. Oh! qu'une conviction profonde s'exprime autrement, quand elle est dictée par des preuves sérieuses, irrésistibles et sans réplique!...

(²) C'est une tactique extrêmement habile, que d'appuyer spécialement sur un fait, étranger à la question en litige, et auquel tout le monde est, à l'avance, disposé à acquiescer. Mais nous devons faire remarquer que ce fait ne vient seulement ici que par suite d'une comparaison hasardée, et *dont il s'agirait précisément de prouver l'exactitude* d'une manière autrement sérieuse qu'en se servant de ces expressions vagues : « A ce que je crois », « je crois qu'il en est ainsi », etc., qui, non accompagnées de preuves, équivalent à de simples actes de foi.

(³) M. Macé, pages 256 et 257.

M. Macé se trouve ici amené à avancer une assertion de la plus haute gravité, dont il nous doit un compte rigoureux : on sait comment le marquis de Surville, d'après son propre dire, et d'après celui de ses amis Brazais et Mme de Polier, aurait eu connaissance des poésies de son aïeule : par une copie rajeunie, faite au dix-septième siècle par Jeanne de Vallon, et qu'il aurait découverte, un beau jour, en furetant dans ses archives de famille. Mais comment maintenant, nous le demandons, un second manuscrit des *Poésies de Clotilde,* que personne n'a jamais vu, et dont pas un critique, depuis, n'a entendu parler, se serait-il trouvé, précédemment, en la possession de Voltaire (1)?

« La question serait tranchée, si l'on retrouvait cette » lettre de Voltaire à Desmahis, que j'ai citée plus haut » (p. 146), d'après la copie du marquis de Brazais (2). »

Mais cette lettre de Voltaire à Desmahis (3), M. Macé,

(1) Voyez la notule, au bas de la page.

(2) M. Macé, page 287.

(3) Elle est datée de 1751; la voici : « Que parlez-vous du vieux » Ronsard? Ce n'était qu'un barbare. Mais je ne sais trop que penser » d'une dame de Vallon-Surville, plus ancienne encore, et dont feu » M. le comte de Vallon, capitaine aux gardes-françaises, m'a souvent » récité des vers délicieux (*). S'il ne se trompoit pas sur l'époque où » sa Clotilde écrivait, ce seroit sans contredit le plus étonnant génie

(*) Nous demandions tout à l'heure comment Voltaire aurait pu avoir connaissance des *Poésies de Clotilde*. L'objection, on le voit, a été prévue par le faussaire, auteur de la prétendue lettre à Desmahis. Mais il ne lui a été possible d'y répondre à l'avance qu'en inventant, de toutes pièces, un nouveau personnage, le comte de Vallon, qui, après avoir communiqué son manuscrit à Voltaire, l'aurait conséquemment replacé soigneusement dans ses archives, pour laisser à son descendant le plaisir de l'y redécouvrir. Que dire devant un tel tissu d'invraisemblances, plus maladroites les unes que les autres? Remarquez d'ailleurs que, *même en passant outre*, il resterait encore à expliquer comment la lettre de Voltaire à Desmahis serait tombée entre les mains du marquis de Brazais. M. Macé dit que ce dernier « l'avait copiée lui-même dans le *Journal de Lausanne* » (page 147). Mais quel journal de Lausanne? Celui de Mme de Polier? En ce cas, ce serait donc le marquis de Surville, qui aurait fabriqué lui-même cette lettre, pour défendre l'authenticité de ses propres poésies!!

en en donnant, précédemment, connaissance à ses lecteurs, a avoué qu'elle n'était pas sans lui *inspirer* certains *scrupules* (1). A vrai dire, il suffit de la lire pour reconnaître qu'elle est apocryphe.

« *A la rigueur même* (2), continue M. Macé, *on peut s'en* » *passer;* Voltaire n'a-t-il pas fait lui-même *l'aveu de son* » *emprunt dans les vers suivants qui terminent ce joli conte,* » *et que se sont bien gardés de reproduire ceux qui l'ont con-* » *sidéré, non comme une imitation, mais comme un origi-* » *nal* (3) :

Au coin du feu, mes chers amis,
C'est pour vous seuls que *je transcris*
Ces contes tirés d'un vieux sage? »

Le vieux sage, c'est Clotilde de Surville!... Et voilà comment M. Macé, poussé jusque dans son dernier retranchement, explique de quelle façon, — ainsi qu'il a été obligé d'en convenir plus haut (4), — ces deux morceaux *(les Trois Manières* et *les Trois Plaids d'or) ont été composés l'un*

» qui ait jamais paru depuis Orphée! Mais il faut se défier des manus- » crits, car dans le siècle d'après, où l'on imprimoit tout, comment » n'a-t-on pas imprimé tant et de pareils *(sic)* chefs-d'œuvre? »

(1) Une page plus loin, il est vrai, M. Macé tient un autre langage: « Aucune des éditions de la correspondance de Voltaire n'est réelle- » ment complète; chaque année, on publie de nouveaux recueils de » lettres de l'auteur de *la Henriade,* et l'on en découvrira encore » bien d'autres. *Il est donc très possible que celle que nous venons de* » *transcrire soit réellement de lui, et il n'est pas du tout invraisemblable* » *que Voltaire ait eu connaissance de quelques-unes des pièces de Clo-* » *tilde.* » (M. Macé, p. 147.)

(2) Nous pourrions encore relever ces mots: *à la rigueur même,* si peu affirmatifs, comme nous avons relevé plus haut: *je suis bien tenté.* Mais il serait puéril de nous appesantir outre mesure sur de si petites choses, quand nous en avons tant de grandes et d'importantes à faire ressortir.

(3) M. Macé, page 257.

(4) Page 256.

sur l'autre. Le procédé n'est-il pas à la fois curieux, commode et expéditif?

Oh! si cependant un de ses adversaires venait lui tenir, à lui, un pareil langage.....

M. Sainte-Beuve, dans son ouvrage déjà plusieurs fois cité, en *tenant pour résolu* que M. de Surville est l'*auteur*, le *rédacteur principal* des Poésies de Clotilde, exprime le regret suivant :

« J'avais songé d'abord à découvrir dans les recueils » du dix-huitième siècle quelques vers signés de Surville, » avant qu'il se fût vieilli, à les mettre en parallèle, » comme mérite de forme et comme manière, avec les » vers que nous avons de Vanderbourg, et à instruire » ainsi quant au fond le débat entre eux. Mais ma recher» che a été vaine; je n'ai pu rien trouver de M. de Sur» ville, et il m'a fallu renoncer à ce petit parallèle qui » m'avait souri ([1]). »

Plus favorisé sur ce point que le critique des *Lundis*, M. Macé possède à sa disposition une très grande partie — et peut-être la totalité — des œuvres poétiques portant le nom du marquis de Surville; il nous a été possible, d'après ses indications, d'en donner, plus haut ([2]), la liste à peu près complète.

« Prenons donc, dit M. Macé, quelques-uns de ces » essais, et tâchons d'y découvrir quelque chose de ce » goût, de cette verve, de cette inspiration, de ce génie » poétique qu'il aurait fallu pour inventer Clotilde, et » pour écrire sous son nom des vers tour à tour si éner» giques, si touchants et si gracieux. *Or, c'est une chose* » *impossible* ([3]). »

([1]) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 478.

([2]) Voyez page 22.

([3]) M. Macé, page 121.

M. Macé, on le voit, va terriblement vite : il juge, il tranche, il se prononce, mais, de fait, ne nous a encore rien montré. On dirait que, se méfiant à l'avance du jugement de ses lecteurs, il voudrait à tout prix le prévenir et l'influencer.

« Dans ces *informes* essais du marquis de Surville..... »

Mais encore une fois, nous n'avons encore rien vu ! Pourquoi ne pas d'abord nous mettre sous les yeux les pièces du procès, avant de les juger et d'en tirer aucune conclusion ?

« Dans ces informes essais du marquis de Surville, le » style et le fond sont à la même hauteur, et, ce qui y » frappe (*sic*), c'est tout à la fois la pauvreté des idées, la » platitude et l'emphase, *l'absence de tout rhythme et de* » *toute harmonie* [1]. »

Qui veut trop prouver ne prouve rien, ou, qui pis est, prouve contre soi et fait entrer en méfiance. M. Macé, dans sa crainte que l'on ne trouve trop bons les vers du marquis de Surville, va tellement loin qu'il dépasse toutes les bornes. Comment veut-il qu'après avoir lu le passage que nous venons de transcrire, le lecteur quelque peu attentif le suppose dans les conditions d'impartialité désirables pour élucider la question qui nous occupe, et pour juger, sans passion ni parti pris, du plus ou moins de mérite des Poésies du marquis, que lui seul, remarquez-le bien, possède aujourd'hui entre les mains ?

Viennent enfin les citations ! — Il est temps..... — M. Macé nous présente des strophes détachées, mais il se donne bien de garde de nous offrir une pièce complète

[1] M. Macé, page 121.

qui nous édifierait au moins sur le plan, le sujet, l'esprit de suite de ces poésies. De plus, il a grand soin de les accompagner de ses réflexions et commentaires [1], et de souligner les vers qui lui paraissent les moins réussis. On sait, par expérience, qu'il n'y a qu'à imprimer tel mot malencontreux en italique, pour le faire paraître, de suite, beaucoup plus faible et plus ridicule qu'il n'est réellement. Cette dernière précaution est poussée jusqu'à une telle affectation par M. Macé, qu'elle nous éclaire définitivement, et achève de nous prouver et de nous rendre évidents, et le soin que cet écrivain a pris de nous offrir ce qu'il y avait de plus médiocre dans les poésies du marquis de Surville, et le désir ardent qu'il a de nous influencer pour nous faire trouver ces poésies mauvaises.

En réalité, ce n'est pas sur ***un très petit nombre de strophes, prises dans cinq ou six pièces différentes, écrites à plusieurs années de distance, dans lesquelles une foule de mots sont soulignés, et qui sont accompagnées, d'ailleurs, de commentaires rédigés dans une intention visible de dénigrement,*** que l'on peut raisonnablement et consciencieusement juger des poèmes ***que l'on n'a jamais eus sous les yeux.***

« Citerai-je enfin, continue M. Macé, quelques vers de » l'*Épode* qui a pour titre : l'*Amérique délivrée*..... ESSAYONS » DE PRENDRE LES MOINS MAUVAIS. »

Et il donne à ses lecteurs ***six vers*** seulement, ***dans chacun desquels*** il y a des mots soulignés !!! — Comment ne pas croire après cela que si, par impossible, M. Macé avait pu trier, dans toute l'*Amérique délivrée*, d'autres

[1] Exemple : « On est édifié, je suppose, et je ne voudrais pas trop » prolonger ces citations. Encore quelques-unes pour achever la » démonstration. » (P. 124.)

vers plus mauvais que les *six* qu'il se borne à citer, il n'aurait pas manqué d'en orner son Mémoire ?

« Assurément, dit-il ensuite d'un air de triomphe, » Vanderbourg n'a pas été trop sévère dans le jugement » qu'il a porté de ces tristes essais, qui prouvent, comme » il le dit très bien, que le marquis de Surville avait plus » de zèle que de talent pour la poésie. Mais qui pourrait, » après avoir lu ces citations, admettre encore que le » même homme qui a écrit ces vers serait celui qui » aurait écrit, *en vieillissant sa muse,* le *Chant royal à* » *Charles VIII*, l'*Héroïde à Bérenger*, et surtout les *Verselets* » *à mon premier né*, cette adorable pièce, etc. (1). »

S'exprimerait-on autrement, je le demande, si l'on voulait faire tenir sur ses gardes le lecteur le plus confiant? Après avoir été choisir, dans les poésies qu'il peut consulter à loisir, mais que nous n'avons pas, *des bribes isolées qui ne nous donnent aucune idée d'ensemble,* M. Macé leur oppose ensuite, précisément, les pièces les plus parfaites, les mieux connues, les plus justement célèbres du recueil de Clotilde! D'un côté le très mauvais, d'un autre côté l'exquis..... (2).

« Voilà comment écrivait le marquis de Surville, » dit-il encore après une de ces brèves citations ornées de mots soulignés, comme il s'entend si bien à les faire, « voilà » comment écrivait le marquis de Surville qui, cependant, » se croyait un poète; qui avait, il le pensait au moins,

(1) M. Macé, page 125.

(2) C'est ainsi que certains naturalistes pieux, dans le but de prouver que l'homme est d'une tout autre race que le singe, prennent, pour établir leur comparaison, d'une part, les quadrumanes *les plus inférieurs;* de l'autre, non pas les sauvages de la Nouvelle-Zélande, non pas même les hommes ordinaires de la race caucasique, mais les Newton, les Pascal, les Shakspeare, les Molière, etc.

» des envieux auxquels, dans l'*Épilogue* de son recueil, il
» dit fièrement :

Censeurs qui m'enviez un don qui vous irrite,
En quoi son faible éclat peut-il blesser vos yeux?
Parlez! aux champs de Mars, aux plaines d'Amphitrite,
M'a-t-il fait démentir le sang de mes aïeux [1]! »

M. Macé a commis une véritable imprudence en plaçant cette fière apostrophe, — où il n'a trouvé, cette fois, aucun mot à souligner, — sous les yeux de ses lecteurs. Ce quatrain, en effet, est superbe et *tout à fait dans la manière de « Clotilde »*. Après l'avoir lu, nous sommes désormais convaincus que le marquis de Surville, sans être, en français moderne, un poète de premier ordre, était du moins capable de beaux et nobles élans.

Il est bon de rappeler aussi que lorsque Vanderbourg, dans sa Préface, critiqua le talent poétique du marquis de Surville [2], M. de Surville jeune lui reprocha un peu vertement « d'avoir mis *de l'affectation* à déprécier le » mérite littéraire de son frère », n'acceptant pas comme l'expression de la vérité son prétendu jugement. Il est curieux d'entendre Vanderbourg se disculper à ce sujet : « Les Poésies de Clotilde, écrit-il à M. de Surville » jeune [3], feront autant d'incrédules que d'admirateurs » éclairés..... *Il étoit nécessaire* de faire sentir *le contraste* » qui existe entre la manière de Clotilde et celle de son » héritier, etc. » Mais *ce contraste* N'EXISTAIT DONC PAS, *en réalité, puisque*, POUR LE FAIRE SENTIR, *Vanderbourg a été*

[1] M. Macé, page 124.
[2] Pages x, xxx, LXXVIII et suivantes de la première édition.
[3] *Pièce justificative* n° 17, lettre de Vanderbourg à M. de Surville jeune, datée du 7 juin 1803, pages 221 et 222 du *Mémoire* de M. Macé.

OBLIGÉ *de déprécier* OUTRE MESURE, CE DONT IL S'EXCUSE, *le talent poétique du marquis de Surville ?*

« A ces preuves, dit encore M. Macé, j'en ajouterai » une autre, définitive et décisive, je le crois (¹). »

Une preuve définitive et décisive ! Elle sera la bienvenue, et, en vérité, ne viendra pas trop tôt ! Prêtons donc à notre honorable adversaire toute l'attention dont nous sommes susceptibles :

« Peu de temps après la publication, dans le *Journal* » *général de l'instruction publique*, de mes articles sur Clo- » tilde, le 28 avril 1863, M. de Bernardi, ancien député, » dont j'ai déjà parlé, voulut bien m'envoyer un autogra- » phe du marquis de Surville (²). »

Nous prions le lecteur de remarquer que ce n'est pas nous qui soupçonnons le fait, mais que c'est M. Macé lui-même qui l'assure : la pièce dont il va être question est bel et bien *un autographe du marquis de Surville.* — Maintenant, continuons :

« C'est un in-quarto de vingt-quatre pages, d'une très » belle et très nette écriture, avec notes et renvois, inti- » tulé : *Marguerite-Clotilde-Éléonore de Vallon et Chalys,* » *poète français du quinzième siècle, à S. M. Catherine II,* » *impératrice de toutes les Russies,* 1796. Dans cette épître, » composée par le marquis de Surville pendant l'émigra- » tion, l'ombre de Clotilde chante et célèbre la gloire de » la czarine (³). »

(¹) M. Macé, page 125.
(²) *Idem, ibidem.*
(³) *Idem, ibidem.*

Cette pièce était connue de Vanderbourg, ainsi que le prouve le passage suivant de la préface qu'il a mise en tête de son édition des *Poésies de Clotilde :*

« Il est temps d'en venir à la découverte des manuscrits : nous la » ferons seulement précéder d'une observation très importante :

Enfin, voilà donc la preuve, — la preuve définitive et décisive, comme dit si bien M. Macé, — que le marquis lui-même n'a pas dédaigné de se substituer au lieu et place de son aïeule Clotilde, dans l'occasion dont il s'agit ici, pour faire des vers en son nom. La pièce est un autographe de lui, elle est datée de 1796, et c'est Clotilde qui, nommément, est censée prendre la parole ! N'est-ce pas absolument comme si le marquis lui-même venait nous dire, en bon français : « Marguerite-Clotilde-Éléonore » de Vallon et Chalys, poète français du quinzième » siècle, » *c'est moi ?*

Maintenant, où est le sel, quel est le but de cette attribution ? A quoi bon la faire en écrivant à la czarine ? C'est une fantaisie, nous le voulons bien, mais à quoi rime-t-elle ? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Le plus clair pour nous, dans cette bizarre affaire, et ce qu'il nous importe, surtout, de constater,

» c'est que, depuis cette découverte, M. de Surville paroît n'avoir eu » que la plus profonde indifférence pour ses propres productions; » qu'il n'a probablement écrit, postérieurement à cette époque, que » deux seules épîtres, qu'il adresse, au nom de l'ombre de Clotilde, » l'une à l'impératrice Catherine II, l'autre *aux femmes poètes depuis* » *l'origine du parnasse françois* (*); c'est, enfin, qu'il n'a pris aucun soin » pour dérober à l'oubli ses propres ouvrages, tandis que, deux heures » avant sa mort, ceux de Clotilde étoient encore, comme on le verra, » l'objet de sa dernière sollicitude. » (Vanderbourg, préface, pages xiij et xiv de l'édition in-8° de 1824)

Vanderbourg se sert ici d'un procédé très original, et surtout extrêmement adroit, pour parer à l'avance le coup qu'on aurait pu lui porter en produisant les deux pièces dont il parle, et dont le marquis de Surville, paraîtrait-il, aurait laissé circuler des copies : il prend les devants, et les mentionne lui-même, comme chose très naturelle, d'une manière toute incidente, négligemment et sans faire aucune réflexion.

(*) Cette seconde pièce, — *qui renferme,* qu'on le note bien, *des vers charmants,* — a été publiée en 1826, par MM. de Roujoux et Charles Nodier, dans leur recueil. Nous en donnerons le commencement et la fin, dans notre *Appendice*, § 2

c'est que le marquis a levé le masque, voilà qui est évident, en composant cette pièce singulière, dont nous ne connaissons que ce que M. Macé veut bien communiquer à ses lecteurs, et dont, encore une fois, il nous paraît très difficile de donner une explication plausible.

Mais que dit M. Macé, forcé en quelque sorte de faire part à ses lecteurs de l'existence de ce précieux document, par la communication même qui lui en a été faite? — Ce qu'il dit? C'est vraiment à ne pas y croire! Voici tout simplement ce qui l'occupe :

« Évidemment, *c'était ici le cas*, OU JAMAIS, de faire un » pastiche, et de prêter à Clotilde, que l'on fait parler, le » langage du quinzième siècle ([1]). »

Et pourquoi cela? C'est ce que M. Macé néglige de nous expliquer, et c'est ce qu'il nous est impossible, pour notre part, de deviner.

« Le marquis de Surville ne l'essaie même pas, parce » qu'il a *sans doute* la conscience d'en être incapable...([2]). »

Ceci est trop fort!..... Comment! ce que le marquis a fait tant de fois pour les pièces *publiées par lui-même* dans le *Journal de Lausanne*, — pièces DÉCLARÉES APOCRYPHES par M. Macé lui-même ([3]), — il ne pourrait pas le faire une fois de plus!..... Mais c'est en langage imité du quinzième siècle, que sont écrites toutes les poésies soi-disant de Clotilde, laissées par le marquis, *écrites de sa propre main* ([4]), et dont Vanderbourg n'a pas voulu

([1]) M. Macé, page 125.
([2]) *Idem*, pages 125 et 126.
([3]) *Idem*, page 92.
([4]) C'est lui-même qui nous l'apprend dans la lettre qu'il écrivit à sa femme la veille de sa mort : « Je ne peux te dire maintenant où » j'ai laissé quelques manuscrits (de ma propre main) relatifs aux » œuvres immortelles de Clotilde que je voulois donner au public. »

publier la majeure partie, parce que leur supposition saute aux yeux !.....

« ..... Et c'est dans la langue du dix-huitième siècle » que Clotilde célèbre la gloire de l'impératrice, défend » l'authenticité de ses poésies et raconte, en vers moins » rudes, moins prosaïques, moins obscurs que ceux que » nous avons cités tout à l'heure, quoiqu'ils soient loin » d'être bons, et que le ton surtout n'en soit pas soutenu, » l'histoire de la poésie française pendant le moyen âge. » Le marquis de Surville a fait des progrès depuis les » informes ébauches que nous venons de mentionner, cela » est évident, quoique ce soient encore des vers d'une » étrange facture que ceux-ci, par exemple, qui sont le » début de l'épître (1). »

Suivent seulement les HUIT premiers vers de cette pièce (2); les voici, reproduits textuellement :

C'est d'un séjour de paix, auguste souveraine,
Où, de Bassilowitz muse contemporaine,
Je vois de ses enfants les mânes tressaillir
Au jour que votre nom sur eux fait rejaillir,
Qu'après trois cents hivers d'un funèbre silence,
Jusqu'au trône des czars *ma fière voix* s'élance !
Ne la dédaignez point : les marbres de Paros
Moins que nos chants sacrés font vivre les héros (3) !

(1) M. Macé, page 126.

(2) M. Macé reconnaît que les vers de début, qu'il cite *exclusivement,* sont « d'une étrange facture »; il avoue que cependant, en général, les vers de cette pièce sont « moins rudes, moins prosaïques, moins obscurs » que ceux qu'il a déjà cités plus haut, et qu'il a précisément été opposer aux meilleures pièces du recueil de Vanderbourg. Le lecteur, je le demande, n'a-t-il pas le droit de trouver singulier que M. Macé ne daigne seulement pas mettre sous ses yeux une vingtaine de ces vers *relativement meilleurs,* dont il semble ne parler et ne constater la supériorité, que pour décharger en quelque sorte sa conscience vis-à-vis de M. de Bernardi, qui les connaît, lui, et qui lui a communiqué la pièce qui les renferme ?

(3) M. Macé, page 126.

M. Macé continue de mettre en italique, pour les faire ressortir davantage, les expressions qui lui paraissent faibles ou peu harmonieuses. Cette fois, il n'est pas heureux, en soulignant *ma fière voix*. Ces trois mots, on en conviendra, lus en leur lieu ou séparément, n'ont absolument rien de ridicule ni d'ampoulé.

Mais quel inappréciable témoignage que celui du marquis lui-même, prenant ostensiblement le nom de Clotilde, et s'exprimant à sa place! M. Macé, en écrivant son Mémoire, ne pouvait pas ne pas parler de cette pièce, puisque M. de Bernardi la lui avait communiquée. Il a cru s'en tirer en n'en citant que les huit premiers vers, en la déclarant meilleure que les précédentes, et en trouvant le marquis en progrès.....

« Un dernier argument, dit encore M. Macé, apporté » par M. Sainte-Beuve à l'appui de sa thèse, est l'extrait » d'une lettre dans laquelle M. Lavialle de Masmorel, » président du tribunal de Brives et ancien député de la » Corrèze, affirme que son père, compagnon d'exil et ami » intime du marquis de Surville, avait fini par arracher » de celui-ci l'aveu qu'il était réellement l'auteur des » Poésies publiées sous le nom de son aïeule [1]. »

Avant tout, prenons connaissance de cette lettre :

« *Avril 1842.*

» *Monsieur, en parcourant la* REVUE DES DEUX-MONDES..., » *je lis avec plaisir un article de vous sur les Poésies de Clotilde de Surville. Vous avez rencontré parfaitement juste* » *lorsque vous avez attribué ces poésies au marquis de Sur-* » *ville. Ce fait est pour moi* DE LA PLUS GRANDE CERTITUDE; » *car il m'a été* CERTIFIÉ *par mon père qui, ayant été le com-* » *pagnon d'infortune du malheureux Surville et son ami* » *intime, avait fini par lui arracher* L'AVEU QU'IL ÉTAIT

[1] M. Macé, page 104.

» RÉELLEMENT L'AUTEUR DES PRÉTENDUES ŒUVRES DE SON
» AÏEULE..... VOUS POUVEZ COMPTER ENTIÈREMENT SUR LA
» CERTITUDE DE MES RENSEIGNEMENTS, *et j'ai pensé qu'il vous*
» *serait agréable de les recueillir* [1]. »

La preuve est sans réplique; et, à moins de récuser le témoignage tout spontané de l'honorable correspondant de M. Sainte-Beuve, nous ne voyons pas trop ce qu'on pourrait y opposer. Mais revenons au Mémoire de M. Macé :

« Ce dernier argument a paru très grave à l'un des
» écrivains modernes les plus remarquables du Dauphiné.
» L'auteur de la très savante et très importante *Histoire*
» *du droit criminel,* M. Albert du Boys, publiant, à la fin
» de l'année 1843, sous le titre d'*Album du Vivarais* [2],
» un curieux ouvrage, où il essayait de faire connaître et
» apprécier non seulement les beautés naturelles, mais
» toutes les gloires de cette partie du Languedoc qui
» constitue aujourd'hui le département de l'Ardèche, se
» trouve fort embarrassé. Dans son texte, à l'article *Vallon,*
» il rompt une lance en faveur de l'authenticité des poésies
» de Clotilde, que tous les habitants de ce pays revendi-
» quent énergiquement; mais, dans une note écrite plus
» tard, à la fin du volume, il semble convaincu, ou du
» moins fortement ébranlé par le témoignage de M. La-
» vialle de Masmorel, et ne combat plus guère que pour
» l'existence de Clotilde, paraissant abandonner celle des
» poésies [3]. »

Mais ce témoignage si formel et si catégorique de l'ancien député de la Corrèze, M. Macé l'accepte-t-il, *lui,* comme MM. Sainte-Beuve et Albert du Boys, ou bien *a-t-il à fournir des arguments sérieux contre sa véracité*

[1] *Tableau de la poésie française au seizième siècle,* p. 499.

[2] « In-4° de 270 pages, avec gravures, pages 214 et 266. » (M. A. Macé.)

[3] M. Macé, pages 104 et 105.

ou son exactitude? TOUTE LA QUESTION EST LÀ. S'il le reconnaît valable, la cause est entendue, et le marquis de Surville est reconnu le véritable auteur des *Poésies* faussement dites *de Clotilde;* s'il ne l'accepte pas, au contraire, M. Macé nous doit au moins les raisons qui l'empêchent de le faire.

L'académicien Delphinal préfère garder le silence, — un silence de mort, — sur cette question capitale. « C'est » ainsi, continue-t-il seulement, que la pauvre Clotilde » semble avoir perdu même ses derniers champions (1).» De fait, on les perdrait à moins! Et voilà tout ce que le défenseur de Clotilde trouve à nous dire..... Il n'infirme ni n'accepte le témoignage de M Lavialle de Masmorel, et passe tranquillement à autre chose. Procédé commode, on en conviendra; mais qui, après tout, ne fera prendre le change à personne. Passer outre de cette manière, et sans tenir aucun compte d'une preuve aussi accablante, n'est-ce pas, tacitement, s'avouer vaincu?

Le Mémoire que nous nous occupons d'examiner comprend, nous l'avons vu, deux parties parfaitement distinctes : 1° l'argumentation de M. Macé, et 2° les pièces justificatives. Mais ces dernières, en dépit de leur titre, nous en sommes maintenant convaincus, viennent aussi peu que possible au secours de la première, toujours triomphante, elle, toujours affirmative dans le sens de l'authenticité.

Aussi le lecteur, qui vient lire la revendication de M. Macé en faveur de Clotilde, et qui prend ensuite connaissance de la correspondance qui la suit, se trouve-t-il immédiatement comme transporté dans un autre monde :

(1) M. Macé, page 205.

le sentiment de la réalité, qu'il ne perd plus de vue un seul instant; les critiques si loyales et si fortes de Vanderbourg, les raisons excellentes que donne cet écrivain contre l'authenticité des pièces laissées par le marquis de Surville, tout cela ne peut que troubler et ébranler les convictions, basées déjà sur des raisonnements assez nuageux, que la lecture des pages précédentes aurait pu lui donner.

M. Macé l'a si bien senti, qu'il a cru devoir intercaler, parmi ses *Pièces justificatives* et sous les nos 30 et 33, deux dissertations de son crû, qui auraient été beaucoup mieux à leur place dans le courant de son Mémoire, et dans lesquelles il revient plaider, devant les lecteurs, la cause de Clotilde. L'une, intitulée *Deux pièces de Clotilde et deux pièces de Voltaire,* a déjà été examinée par nous (1). L'autre, qui a pour titre : *le Château de Vallon et les traditions,* termine le travail. M. Macé, on le voit, a grand soin de se donner le dernier mot dans la discussion, afin de laisser, autant du moins qu'il lui est possible, son lecteur sous l'impression où il désire qu'il reste définitivement. Nous allons prendre connaissance de ce n° 33, et l'analyse de ce document terminera notre examen critique de la publication de M. Macé.

Après avoir établi que la famille de Surville, « pour une raison, dit-il, trop concluante (2), » ne possède plus

(1) Pages 107 et suivantes.

(2) « Comme Vanderbourg l'a raconté dans sa préface (p. xv et xvj), » et comme me l'a confirmé M. de Bernardi, la vieille mère du mar- » quis de Surville, arrêtée par les ordres du comité révolutionnaire » de Viviers, en 1793, racheta sa vie et celle de ses deux filles déte- » nues avec elle, en livrant tous ses papiers de famille, même les » plus étrangers à la féodalité, même ceux qui concernaient exclusi- » vement l'état civil de ses enfants, et le tout fut solennellement » brûlé. C'est ainsi, pour emprunter les expressions de Vanderbourg,

rien aujourd'hui se rattachant authentiquement à Clotilde elle-même, M. Macé ajoute :

« Mais le souvenir de Clotilde n'a pas disparu et ne » s'est pas éteint dans le curieux et pittoresque pays » qu'elle habitait. Près de la rive gauche de l'Ardèche, un » peu au-dessus du confluent de cette rivière avec le » ruisseau de l'Ibie, en face de Salavas, s'élèvent les deux » villages du Vieux et du Nouveau-Vallon; le premier, » pauvre hameau de trois ou quatre vieilles maisons » groupées au pied du roc qui porte les ruines du château » qu'habitait Clotilde, et que l'on appelle le Chastellaz; le » second, petite ville de 2,700 habitants. Tous ces sites si » pittoresques, toute cette vallée si curieuse de l'Ardèche, » avec ses roches basaltiques et son pont naturel, ont été » très bien décrits par M. Albert du Boys dans un ouvrage » que j'ai déjà cité *(Album du Vivarais)*, et ils sont le » théâtre d'un roman historique [1] de M. Eugène Villard, » ancien sous-préfet, etc. [2]. »

Ces détails sont très intéressants, et une visite aux deux Vallons doit certainement constituer une excursion remplie d'attrait. Maintenant, que le nom de Clotilde soit devenu populaire dans le pays, par suite de la publication de Vanderbourg et de tout le bruit qui s'est fait autour des *Poésies* dites *de Clotilde*, rien de plus naturel, rien de plus ordinaire surtout. Le peuple, qui ne retient rien des

» que périrent les derniers restes de Clotilde, et très vraisemblablement » ment les manuscrits, *soit de la main de Clotilde elle-même, soit de* » *celle de Jeanne de Vallon*, sur lesquels le marquis de Surville avait » déjà *travaillé* avant son exil, et sur lesquels il continua de *travailler* » pendant son émigration [*]. » (M. Macé, p. 259.)

[1] « *Clotilde de Vallon-Chalys* (Clotilde de Surville), in-12; Paris, » Hachette, 1858. » (M. Macé.)

[2] M. Macé, page 259.

[*] Il est à peine besoin de faire remarquer que si tels manuscrits ont été brûlés à Viviers, le marquis ne les avait pas emportés dans son exil ; et que s'il les avait emportés, ils n'ont pas pu être brûlés.

faits les plus remarquables de la réalité, mais qui voit partout du merveilleux, aime les légendes. Il en invente tous les jours, inconsciemment, par des procédés curieux, dont il est lui-même la dupe, et que la critique a su, de nos jours, reconnaître et analyser; mais quand on lui en présente de toutes formées, très poétiques, et surtout bien invraisemblables, — comme c'est ici le cas, — il les adopte avec d'autant plus d'empressement et de conviction enthousiaste !

« Dans leur zèle chevaleresque en faveur de Clotilde et » de sa famille, quelques habitants du pays ont même » prétendu retrouver le tombeau de Bérenger, de cet époux » auquel Clotilde adressait de si beaux vers, tombeau qui, » suivant eux, serait placé devant l'église de la commune » de Vesseaux, à 40 ou 45 kilomètres au nord de Vallon, » entre Vals et Privas. M. A. du Boys lui-même s'est rangé » à cette opinion, et a même transcrit la prétendue épi- » taphe de Bérenger de Surville (*Album du Vivarais*, notes, » page 267). Cette épitaphe, où, malgré toute la bonne » volonté possible, je ne pouvais découvrir rien qui res- » semblât de près ou de loin au nom de Bérenger de » Surville, me semblait très suspecte, et, sur ma demande, » M. de Watré s'est adressé à un vénérable ecclésiastique, » qui, dans une lettre que j'ai sous les yeux, a détruit tout » cet échafaudage. Il existe bien à Vesseaux, sur un tron- » çon de pierre tumulaire enchâssé dans le mur, au-dessus » de la porte de l'église paroissiale, joli monument du » douzième siècle, remanié au quinzième, une inscription » en caractères de cette dernière époque, en fort mauvais » latin, mais dans laquelle il n'est nullement question » d'aucun personnage historique quelconque [1]. C'est vou-

[1] « Le plus grand [malheur que Clotilde de Surville eut à éprou- » ver], dit Vanderbourg dans sa préface [*], fut la mort de son époux » Bérenger, victime de son courage et de son patriotisme, dans une

[*] Édition originale, p. liv.

» loir ruiner les meilleures causes que d'avoir recours à de
» semblables arguments ([1]). »

» expédition hasardeuse qu'il osa tenter PENDANT LE SIÉGE D'ORLÉANS.
» Il ne laissoit pour consolation à Clotilde qu'un fils unique encore
» en bas âge, etc. »

Si Bérenger de Surville est mort au siége d'Orléans, l'épitaphe de son tombeau n'a donc jamais pu se lire à Vesseaux !

Nous avons, du reste, écrit à M. le Curé de Vesseaux, pour obtenir de lui communication de l'inscription qui se trouve devant son église. Cet honorable ecclésiastique, avec une obligeance dont nous tenons à le remercier publiquement, a bien voulu nous répondre en ces termes :

« Monsieur, — il y a bien, sur la porte principale de notre église,
» deux inscriptions, mais malheureusement je ne crois pas qu'elles
» se rapportent à Madame de Surville.

» A côté d'une pierre où est représentée l'image de la cène, on lit :

IN DOMINI PECTUS
J.N.S. JACUIT BENE TECTUS
NOS UTINAM LUCAS
AD PARADISI GLORIA DUCAS.

» Un peu plus loin et sur une autre pierre, on peut lire ces mots
» qui sont accompagnés de quelques signes inexplicables pour moi :

LUPI RAPACES
PARVULUM COMEDENTES.

» J'ajouterai, pour compléter ces petits renseignements, que la
» tradition locale fait mention d'une autre inscription qu'on pouvait
» lire à côté de celles ci-dessus marquées : elle n'existe plus, et je le
» regrette infiniment. » (Lettre de M. le Curé de Vesseaux, du 8 février 1873.)

L'inscription *en fort mauvais latin,* dont parle M. Macé, nous est évidemment représentée par les six lignes que nous venons de transcrire. — Quant à l'inscription détruite, que mentionne, à la fin de sa lettre, M. le Curé de Vesseaux, ce doit être celle reproduite dans l'*Album du Vivarais* (*), et dans laquelle M. A. Macé, « malgré toute la bonne volonté possible », *n'a rien pu découvrir qui ressemblât, de près ou de loin, au nom de Bérenger de Surville* (**).

([1]) M. Macé, page 260.

(*) Nous regrettons de ne pas avoir l'ouvrage de M. A. Du Boys à notre disposition, pour pouvoir y copier cette seconde inscription.

(**) Assurément, sur ce dernier point, tout le monde sera disposé à *croire M. Macé sur parole !*

Que de réflexions fait naître la lecture des lignes — si franches et si loyales, du reste, — que nous venons de transcrire! Eh quoi! M. Macé reconnaît et avoue que M. du Boys *lui-même* s'est trompé et a laissé surprendre sa religion lorsqu'il a pris au sérieux *la prétendue épitaphe de Bérenger de Surville*. Mais lorsque ce dernier auteur, toujours dans son *Album du Vivarais*, après avoir combattu longtemps pour l'authenticité des « Poésies de Clotilde », *déclare la cause définitivement perdue* une fois qu'il a eu pris connaissance de la lettre de M. Lavialle de Masmorel à Sainte-Beuve, pourquoi M. Macé, — qui conserve, lui, son opinion, malgré cette preuve si décisive, — garde-t-il le silence au moment même où le lecteur est impatient de connaître son sentiment? Pourquoi, passant de suite à autre chose, renonce-t-il, de fait, à s'expliquer catégoriquement au sujet de cette lettre et des conséquences que l'acceptation de son contenu doit forcément entraîner?.....

L'alinéa suivant, comme critique historique, est à coup sûr beaucoup moins heureux :

« Mais voici quelque chose de mieux, de plus concluant, » de plus décisif. Dans deux lettres adressées à M. de » Watré, à un an d'intervalle, et dont la seconde est du » mois de novembre 1864, l'auteur du roman historique » dont je parlais tout à l'heure, M. Eugène Villard, qui » habite Vallon depuis plusieurs années et qui est dévoué » à la gloire de Clotilde [1], affirme qu'un des plus hono» rables habitants de Vallon, M. Peschaire-Florian, décédé » en 1863 à plus de quatre-vingts ans, lui disait avoir. » *dans sa jeunesse,* entendu une de ses vieilles tantes lui

[1] Alexandre Dumas prétendait bien, lui aussi, et de la meilleure foi du monde, que l'affaire du collier s'était passée de point en point telle qu'il l'avait racontée dans la seconde partie de ses *Mémoires d'un Médecin*.

» chanter des rondeaux et des ballades attribués par elle
» à une dame de Vallon du nom de Clotilde de Surville, et
» M. Ollier de Marichard, dans une note déjà citée, con-
» firme cette tradition [1]. »

La tante de M. Peschaire-Florian chantait, ***sur la musique de Berton***, quelques-unes des poésies publiées par Vanderbourg; ceci est d'une clarté, d'un positif, d'une évidence admirables : en 1804 ou 1805, M. Peschaire-Florian *avait vingt-un ou vingt-deux ans,* il était *dans sa jeunesse.* Faits et dates, on le voit, correspondent et concordent à merveille.

Mais ce n'est pas ce que voudrait faire admettre M. Macé : « Or, ceci, dit-il, remonte, *on le voit* (on ne le
» voit pas du tout !) aux dernières années du dix-huitième
» siècle (qui dit cela, par exemple?), et ces faits se pas-
» saient *avant qu'il fût question de la publication de Van-*
» *derbourg* (la preuve, s'il vous plaît?) et même PEUT-ÊTRE
» avant que rien eût transpiré des découvertes et des
» remaniements du marquis de Surville [2]. »

Ce *peut-être* est tout simplement prodigieux ! Raisonnons plutôt : c'est en 1782 que le marquis découvrit, assure Vanderbourg, les manuscrits de son aïeule. C'est juste à cette époque, en se fiant précisément aux renseignements que nous donne M. Macé, qu'a dû naître M. Peschaire-Florian, *décédé en 1863 à plus de quatre-vingts ans.* Nous avons vu que le marquis de Surville parlait à tout le monde des *Poésies de Clotilde,* et qu'il en avait même laissé circuler des copies..... Eh bien ! à quelle époque M. Macé veut-il donc que M. Peschaire-Florian ait pu entendre chanter les ballades de Clotilde

[1] M. Macé, page 260.
[2] *Idem, ibidem.*

à sa tante, « avant que rien eût transpiré des découvertes et des remaniements du marquis de Surville (1)? »

Suivent les conclusions de M. Macé, dont nous détachons les deux dernières phrases :

« Nous n'avons..... pas l'œuvre primitive; ce que nous » en possédons est, suivant la très heureuse et très juste » expression d'un critique déjà cité, « un excellent tableau » original retouché par des mains habiles. » *C'est là, j'en* » *suis de plus en plus convaincu, le dernier mot de la ques-* » *tion* (2). »

En terminant cette analyse, un peu minutieuse peut-être, des raisons et arguments présentés par M. Macé à l'appui de la cause qu'il avait *choisie à l'avance,*— comme nous avions bien cru, en effet, nous en apercevoir en lisant les premières pages de son Mémoire, — nous éprouvons le besoin de présenter quelques considérations sur la méthode employée par cet écrivain, et sur l'inexactitude forcée que devaient avoir les résultats fournis par elle.

Déclarons-le d'abord hautement : notre honorable adversaire a été de parfaite bonne foi dans sa revendication. (Si nous avions pu croire un seul instant le contraire, nous ne nous serions certainement pas donné la peine d'examiner son travail.) Mais dominé, avant même de prendre la plume, par une conviction sérieuse et forte, celle de l'authenticité, — un peu relative, il est vrai, — des *Poésies de Clotilde,* il n'a eu qu'un objet, il ne s'est proposé qu'un but, un seul : celui de prouver et de faire ressortir cette authenticité, en l'appuyant de

(1) Comment, d'ailleurs, des chants *en langue d'oïl* auraient-ils pu devenir POPULAIRES, au quinzième siècle, dans une contrée où l'on ne parlait que la langue d'oc? (Voir, plus loin, pages 139 et 140.)

(2) M. Macé, page 261.

toutes les raisons qui militaient en sa faveur, et en reléguant au contraire au dernier plan, toutes les fois qu'il ne pouvait pas les réfuter, celles qui tendaient à jeter des doutes sur l'ancienneté de ces poésies.

Cette méthode est celle dont se sont contentés, pendant bien des siècles, les plus profonds esprits; c'est celle qui a encore plein crédit, aujourd'hui, auprès de tous les avocats, de tous les défenseurs, pour toutes les causes possibles et imaginables. C'est celle, en un mot, que nous voyons continuellement mettre en pratique, en religion et en politique. C'est celle que l'on emploie tous les jours, dans la presse, pour vanter ou discréditer les partis, ou, mieux encore, les nationalités! N'avons-nous pas vu, pendant la dernière guerre, nos journalistes rejeter constamment tous les torts sur les Prussiens, et absoudre les Français *toujours et quand même,* approuvant chez notre nation *les mêmes faits* qu'ils condamnaient sévèrement chez la nation ennemie? Bien entendu, les Allemands, dans leurs gazettes, ne se montraient pas moins partiaux vis-à-vis de nous. Agir ainsi, c'est sans doute faire acte de bon patriotisme; mais, en vérité, ce n'est certes pas faire acte de *critique historique* DÉSINTÉRESSÉE.

L'homme qui a le plus contribué de nos jours, en France, à introduire dans l'étude de l'Histoire la méthode expérimentale; un de ceux qui, assurément, semblerait, au premier abord, le plus éloigné de tout esprit de système et de toute vue *a priori*, l'illustre auteur des *Considérations sur l'histoire de France,* cet ouvrage capital [1] dans lequel il nous fait si clairement saisir les erreurs de méthode où sont tombés avant lui, les uns après les autres, tous nos faiseurs de systèmes histo-

[1]) Publié en tête des *Récits des Temps Mérovingiens.*

riques; M. Augustin Thierry, enfin, n'était pas lui-même entièrement dégagé de toute préoccupation, de tout parti pris de ce genre. Il est instructif et curieux, par exemple, de lire et de méditer le passage suivant de sa dernière Préface des *Lettres sur l'histoire de France :*

« En 1817, préoccupé d'un vif désir de contribuer pour » ma part au triomphe des opinions constitutionnelles, je » me mis à chercher dans les livres d'histoire des preuves » et des arguments à l'appui de mes croyances politiques; » en me livrant à ce travail avec toute l'ardeur de la jeu- » nesse, je m'aperçus bientôt que l'histoire me plaisait » pour elle-même, comme tableau du temps passé, et » indépendamment des inductions que j'en tirais pour le » présent. Sans cesser de subordonner les faits à l'usage » que j'en voulais faire, je les observais avec curiosité. » même lorsqu'ils ne prouvaient rien pour la cause que » j'espérais servir, etc. (1). »

Voilà un aveu. — On va lire maintenant une confession:

« A la haine du despotisme militaire..... se joignaient » en moi une profonde aversion des tyrannies révolution- » naires, et..... un certain dégoût pour les aristocraties » anglaises..... Un jour que, pour étayer cette opinion sur » un examen historique, je venais de relire attentivement » quelques passages de Hume, je fus frappé d'une idée » qui me parut un trait de lumière, et je m'écriai en fer- » mant le livre : « *Tout cela date d'une conquête; il y a une* » *conquête là-dessous.* » Sur-le-champ, je conçus le projet de » refaire, en la considérant de ce nouveau point de vue. » l'histoire des révolutions d'Angleterre; et la première » partie de mon esquisse historique parut bientôt dans le » *Censeur européen.*

» Ce morceau, extrêmement sommaire, conduisait le » lecteur depuis l'invasion normande, au onzième siècle. » jusqu'à la mort de Charles Ier. La révolution de 1640 s'y

(1) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France* (Furne, in-12, p. 1 et 2.

» présentait sous l'aspect d'une grande réaction nationale » contre l'ordre de choses établi, six siècles auparavant, » par la conquête étrangère. J'aurais dû m'arrêter là; il y » avait assez de hardiesse, ou, pour mieux dire, de témé- » rité : mais mon ardeur en politique et mon inexpérience » en histoire me firent aller plus loin..... Après beaucoup » de temps et de travail perdu pour obtenir..... des résultats » factices, je m'aperçus que je faussais l'histoire, en impo- » sant à des époques entièrement diverses des formules » identiques. Je résolus de changer de route, etc. [1]. »

Après cet exemple trop éclatant d'un auteur justement illustre, ajustant (c'est lui-même qui nous le dit) les faits à son opinion préconçue, et les faisant plier complaisamment, pour mieux les faire cadrer avec sa théorie, — exemple que nous pourrions, s'il en était besoin, accompagner d'une foule d'autres, non moins convaincants, du même genre, — nous aurions bien mauvaise grâce à venir chercher querelle à M. Macé pour s'être passionné pour la cause de Clotilde et pour s'être proposé, *a priori,* d'établir l'authenticité des Poésies publiées sous son nom. Le bénéfice des circonstances atténuantes serait d'ailleurs, ici, trop facile à faire valoir en sa faveur : la thèse était séduisante à soutenir pour un homme connaissant la contrée, et journellement témoin de cet enthousiasme naïf qu'a toujours eu le peuple pour les légendes invraisemblables; enthousiasme que la Réalité n'a jamais eu le don d'inspirer aux masses. Plein de foi et de conviction, M. Macé s'est mis à l'œuvre, et a rencontré sur sa route des obstacles qu'il n'avait peut-être pas prévus en commençant. Il les a écartés du mieux qu'il a pu, toujours confiant et affirmatif, et est parvenu tout droit à son but absolument à la façon du théologien

[1] Augustin Thierry, *Dix ans d'études historiques* (Furne, in-12), préface, p. 2 et 3.

qui, se proposant de ***prouver*** à sa manière, par exemple la vérité de la Révélation, n'a garde, dans ses conclusions, de jamais arriver à un résultat autre que celui voulu et arrêté à l'avance dans son esprit.

IV

Nos conclusions.

Nous savons désormais en quoi consiste et ce que contient la publication de M. Macé. Nous avons soigneusement pris connaissance, et des arguments que fait valoir ce littérateur à l'appui de l'authenticité des poésies qui nous occupent, et des pièces originales et d'une importance réelle, les concernant, publiées pour la première fois par lui dans le ***Bulletin de l'Académie Delphinale***. Nous avons eu soin de commencer notre examen, ainsi que nous l'ordonnait la plus simple logique, par l'étude approfondie de ces dernières ; ce qui nous a permis de nous former d'abord nous-mêmes, sur chaque point, une opinion, que nous n'avons eu ensuite qu'à comparer, tout naturellement, à celle de M. Macé.

Il nous reste à nous prononcer, et à conclure, sans parti pris ***d'aucun genre :*** c'est-à-dire à constater, purement et simplement, où en est, maintenant, la question; quelles nouvelles lumières, quelles données spéciales les pièces, mises au jour par M. Macé, y ont apportées et introduites, et de quel pas considérable, sinon décisif, son importante publication l'a fait avancer.

Nous avons déjà vu, au commencement de notre travail, qu'il y avait ici, à proprement parler, ***deux*** questions au lieu d'une : 1° celle de l'AUTHENTICITÉ des poésies;

2° celle de leur PROVENANCE. Nous allons les traiter l'une après l'autre.

Sur la première question, celle de l'authenticité, tout le monde est d'accord, ou à peu près, pour la résoudre dans le sens négatif, et les dissidences ne sont qu'affaires de plus ou de moins. M. Macé, lui-même, est obligé de reconnaître et d'avouer que les Poésies de Clotilde ont été retouchées à deux reprises différentes. Mais cela ne l'a pas empêché, nous l'avons vu, de chercher, dans les poètes français du quinzième siècle, des exemples de rimes entrecroisées. Il aurait mieux fait, sans nul doute, de ne pas soulever cette question, puisqu'il est arrivé seulement à constater que l'alternance *continue* des rimes masculines et féminines n'existe chez aucun poète authentique du quinzième siècle!..... Que ne s'est-il borné simplement, dans l'intérêt de sa cause, à mentionner l'observation de cette règle, *constante et rigoureuse chez Clotilde,* en la mettant hardiment sur le compte de Jeanne de Vallon ou du marquis de Surville, dont M. Macé admet les deux révisions successives, opérées chacune en sens contraire (1).

Mais, nous l'avons déjà dit, cette alternance n'est qu'un détail; et l'auteur, quel qu'il soit, des *Poésies de Clotilde* se permet, ma foi, bien d'autres licences!

« L'épreuve (2), dit M. Sainte-Beuve, ne pouvait être » que relative, et *elle se marque aux connaissances impar-*

(1) Jeanne de Vallon avait trop *modernisé* les poésies de Clotilde; à son tour, le marquis de Surville les a vieillies jusqu'à l'invraisemblance. Ce dernier fait, — en se plaçant, bien entendu, au point de vue de M. Macé, — prouverait du moins *que le Marquis n'avait sous les yeux que des manuscrits du dix-septième siècle, et qu'il n'était pas à même de recourir aux originaux.*

(2) Celle qui regarde l'« envieillissement » des pièces de vers.

» *faites d'alors.* Des personnes familières avec les vieux » textes noteraient aujourd'hui, dans *Clotilde,* les erreurs » de mots dues nécessairement à cette manière de tein- » ture. *Quand La Combe ou Borel se trompent dans leurs » vocabulaires, Surville les suit.* Roquefort, en son *Glossaire,* » remarque que le mot *voidie, voisdie,* ne signifie pas *vue,* » mais *pénétration, prudence fine, ruse. Surville lit dans » Borel que* VOIDIE *signifie aussi* VUE, *et il l'emploie en ce » sens.* » (Fragment III, vers 17) (¹).

Mais personne n'a, mieux que M. Vaultier, de l'Académie de Caen (²), caractérisé la véritable physionomie des « Poésies de Clotilde » :

« Pour le fonds des choses : abondance d'idées et de » connaissances acquises, sagesse ingénieuse d'invention. » et abandon absolu et raisonné des *vieilleries* de person- » nification si généralement accréditées.

» Pour la composition : goût et mesures parfaites en » toutes choses, entente merveilleuse des effets jusqu'alors » les plus inconnus du style, grâce et vigueur de pensée » et d'expression, aisance et liberté gracieuse de mouve- » ment, sans diffusion, sans mollesse, sans aucun recours » à la ressource commune des *formules explétives,* etc.

» Pour le langage : idiome épuré, choix et assortiment » bien entendu de termes, *absence de tout vestige du trait » essentiel de l'ancienne grammaire.* etc.

» Pour la versification : assortiment alternatif et croi- » sement parfaitement régulier des rimes masculines et » féminines; d'*hiatus,* point: d'*élisions* manquées, aucune;

(¹) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle.* p. 489 et 490, en note.

(²) Cité avec éloge par Sainte-Beuve. page 478, note 1. de son *Tableau de la poésie française au seizième siècle.* M. Macé, dans son Mémoire, ne mentionne même pas l'excellent travail de M. Vaultier. Nous avons peine à croire, cependant, que la note de Sainte-Beuve. qui n'a guère pu lui échapper, ne lui ait pas donné l'envie de le parcourir : il a sans doute jugé qu'il était prudent, dans l'intérêt de sa cause, de n'en pas souffler mot.

» plus de repos d'hémistiche sur des syllabes muettes;
» plus de mauvais jeux d'échos ou d'équivoques; jolis
» *rejets* d'effet pittoresque, etc.; en un mot, ***pratique anticipée de l'art,*** telle, presque dans tous les points, et meilleure, en quelques autres, que celle dont le secret ne
» deviendra public que plus d'un siècle après.

» Aux personnes qui n'auraient pas suffisamment
» remarqué toutes ces différences, nous dirions :

» Recourons aux textes, et essayez de contrôler nos
» jugements. Comparez, par exemple, dans ce qui se rapporte à l'expression des mêmes sentiments et des mêmes
» pensées, le livre des *Quatre Dames* d'*Alain Chartier*, avec
» l'*Héroïde à Bérenger,* de la jeune *Clotilde.* De toutes les
» *gentillesses,* de toutes les gracieuses *tendresses,* et même
» de la *ballade* héroïque de *Charles d'Orléans,* rapprochez
» de même, si vous le voulez, les *Verselets au premier né,*
» l'*Ode traduite de Sappho,* et le *Chant royal sur la bataille*
» *de Fornoue;* et jugez si ces diverses productions
» offrent vraiment les traits essentiels d'une empreinte
» commune; si celles de *Clotilde* peuvent être, en effet,
» une œuvre du siècle auquel on les attribue...... [1] »

Mais, toujours au point de vue de la forme, intervient ici une question capitale, et qui domine et fait oublier toutes les autres : pouvait-il exister, au quinzième siècle, dans le Vivarais [2] une femme poète, *écrivant naturellement ses vers en langue d'oïl,* c'est-à-dire dans un idiome totalement inconnu de tous ceux qui l'entouraient? Sous Louis XIV, le français était encore, dans cette con-

(1) ***De la Poésie lyrique en France,*** par M. F. Vaultier, dans les ***Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen,*** année 1840, p. 296 et 297.

(2) Mon savant collègue, M. Combes, m'écrit à ce sujet : « *Je suis convaincu* que dans le *Vivarais,* durant le quinzième siècle, *on* » *parlait la langue d'oc, mêlée d'un peu de provençal,* parce que ce » pays-là avait fait partie quelque temps du comté de Provence. » IL N'Y A PAS D'ERREUR POSSIBLE A CET ÉGARD. »

trée, une langue absolument inintelligible (1) ! *A plus forte raison sous Charles VI et sous Charles VII !!.....*

Ce que l'orthographe, le vocabulaire, la syntaxe, la versification, que dis-je! le langage, lui-même, démontrent irrésistiblement pour la *forme;* les allusions, les anachronismes involontaires, les imitations évidentes, les connaissances, les citations d'auteurs anciens, et jusqu'à la manière de penser et de raisonner se réunissent également pour le prouver, *quant au fond,* jusqu'à la dernière évidence : *Les Poésies de Clotilde de Surville* NE PEUVENT PAS ÊTRE DU QUINZIÈME SIÈCLE.

M. Macé a fait, mais en vain, de surhumains efforts pour se raidir contre cet arrêt, rendu *à l'unanimité* par tous les critiques sérieux et compétents. Il est arrivé

(1) Racine écrivait, en 1661, à La Fontaine :

« J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage » du pays, et à n'être plus intelligib'e qu'à moi-même. Ce malheur » s'accrut à Valence, et Dieu voulut qu'ayant demandé à une servante » un pot de chambre, elle mit un réchaud sous mon lit: Vous pou- » vez vous imaginer les suites de cette mauvaise aventure, et ce qui » peut arriver à un homme endormi qui se sert d'un réchaud dans » ses nécessités de nuit. Je vous jure que j'ai autant besoin d'inter- » prète qu'un Moscovite en auroit besoin dans Paris. Néanmoins, je » commence à m'apercevoir que c'est un langage mêlé d'espagnol et » d'italien; et, comme j'entends assez bien ces deux langues, j'y ai » quelquefois recours pour entendre les autres et pour me faire » entendre. Mais il arrive souvent que je perds toutes mes mesures, » comme il arriva hier, qu'ayant besoin de petits clous à broquette » pour ajuster ma chambre, j'envoyai le valet de mon oncle en ville, » et lui dis de m'acheter deux ou trois cents de broquettes; il m'ap- » porte incontinent trois boîtes d'allumettes. Jugez s'il y a sujet » d'enrager en de semblables malentendus. » (Jean Racine, *Correspondance.*)

C'est *deux siècles et demi avant cette époque, à quinze bonnes lieues au-dessous de Valence,* que la poétesse Clotilde de Surville, s'il fallait en croire M. Macé, aurait écrit en langue d'oïl ses poésies, et les aurait adressées tout autour d'elle à la ronde!!...

finalement à des résultats impossibles : c'est ainsi qu'il a nié des allusions, assez claires et assez transparentes pourtant, en plein dix-neuvième siècle, ***pour empêcher des vers, soi-disant du quinzième siècle, de paraître!!*** C'est ainsi qu'il a été obligé d'admettre que Voltaire avait eu connaissance du manuscrit de ces Poésies, lorsqu'il a écrit deux de ses *contes en vers!!!* Toute la phraséologie que M. Macé a dépensée en pure perte à cet égard, est précisément ce qui fait le mieux apercevoir son parti pris, et sa volonté, fermement arrêtée, de trouver mauvais, toujours et quand même, les raisonnements de ses adversaires. Si l'on admettait comme bons et valables les arguments du genre de ceux dont M. Macé s'est servi dans sa revendication, il n'y aurait pas de cause, quelque invraisemblable qu'elle fût, que l'on ne réussît à faire triompher.

Les Poésies de Clotilde de Surville sont apocryphes; elles ont été composées dans les dernières années du dix-huitième siècle. Ce jugement formel et catégorique, rendu de nos jours, et d'une commune voix, par les autorités littéraires les plus graves et les plus autorisées, n'a pas été infirmé une seule fois, d'une manière sérieuse, par M. Macé : on ne parvient pas à réfuter l'*évidence*. Renonçant sagement à envisager la question de haut et dans son ensemble, cet écrivain s'est rejeté sur les détails; mais il n'a pu, nous l'avons vu, malgré tous ses efforts et tout son talent, arriver à mettre à néant une seule des objections produites contre l'authenticité de ces poésies.

Mais si la publication de M. Macé, en ce qui regarde la question de l'authenticité des *Poésies de Clotilde*, doit être, de fait, considérée comme non avenue, il est bien

loin d'en être de même, en ce qui concerne la question de leur véritable origine : les pièces publiées par cet auteur nous fournissent de précieux renseignements touchant la provenance immédiate du recueil paru, en 1803, sous les auspices de Vanderbourg, et nous permettent d'avancer désormais, à ce sujet, autre chose que de simples conjectures.

Vanderbourg, nous en sommes sûrs maintenant, n'a été absolument pour rien dans la composition des *Poésies de Clotilde*. Il nous a vraiment raconté, dans sa Préface, avec beaucoup de complaisance si l'on veut, tout ce qu'il savait sur leur compte; et ce que certains ont pris pour une histoire faite à plaisir n'est, au fond, qu'un résumé, sincère bien qu'embelli, du peu qu'il avait pu apprendre touchant la provenance réelle de ces poésies.

Mis par la marquise de Surville en possession des manuscrits de feu son époux, Vanderbourg, nous l'avons vu (1), s'est bien vite aperçu que, s'il les publiait inconsidérément et sans choix, leur supposition trop évidente sauterait immédiatement aux yeux des moins clairvoyants. Les plus récents, surtout, de ces manuscrits étaient d'une invraisemblance complète. Mis en regard des cahiers antérieurs, ils présentaient, à l'œil même le plus prévenu, les contradictions les plus manifestes et les plus flagrantes. Outre un grand nombre de pièces portant au plus haut degré le cachet de la fin du dix-

(1) Nous n'avons pas évidemment à remettre sous les yeux de nos lecteurs les nombreux passages des lettres de Vanderbourg qui prouvent tous ces faits. Nous supposons que les personnes qui veulent bien lire ces pages ont déjà pris connaissance du second chapitre de notre travail, bien propre à les édifier à cet égard. Nous ne pouvons donc que les engager à y recourir, toutes les fois qu'un fait, que nous avancerions, ne leur paraîtrait pas suffisamment prouvé.

huitième siècle, il y avait encore des poésies visiblement retouchées, et présentant, d'un manuscrit à l'autre, les variantes les plus capricieuses et les plus injustifiables. L'habile éditeur, sans rien ajouter de son crû, prit donc le soin, vraiment indispensable, de faire un choix dans tout ce fatras, et de ne recueillir que les meilleures pièces, celles qui pouvaient, jusqu'à un certain point, tromper au premier abord les yeux un peu exercés.

Tous ces manuscrits, le marquis de Surville les avait écrits de sa propre main, ainsi qu'il le marque lui-même expressément dans la dernière lettre qu'il écrivit à sa femme. ***Maintenant, de qui sont les vers que ces manuscrits contiennent?*** Question grave, question complexe, à laquelle il nous faut cependant bien arriver.

Il y en a un grand nombre du marquis de Surville, la chose est infiniment probable (1), et M. Macé ne nous contredira pas, quant à ce qui est des pièces publiées dans le ***Journal de Lausanne*** et reproduites plus tard dans le recueil de MM. de Roujoux et Charles Nodier (2). Il y en a aussi du marquis de Brazais, l'ami d'André Chénier et le collaborateur avoué du marquis de Surville (3), que M. Macé considère, page 139 de son

(1) Nous reviendrons tout à l'heure, avec détails, sur ce point capital.

(2) M. Macé, pages 183-184 de son Mémoire, consent à croire que le marquis de Surville a été *quelque chose de plus que le copiste des vers de son aïeule*, pourvu qu'on ne le force pas à admettre, *du moins dans toute sa rigueur*, l'hypothèse que ces vers seraient « son propre ouvrage ». Il ne met pas en doute que le marquis n'ait retouché, envieilli, modifié profondément certaines pièces de son aïeule, et n'en ait composé bon nombre de son crû, toutes pièces que Vanderbourg n'a pas voulu admettre dans son édition.

(3) Quant à la collaboration de Mme de Polier, elle ne paraît pas aussi clairement établie. Peut-être la chanoinesse s'est-elle bornée à corriger quelques-unes des pièces publiées ensuite dans son *Journal*.

Mémoire, « comme n'étant pas, comme ne pouvant pas être un homme médiocre », et dont il cite, sous le n° 29 de ses *Pièces justificatives*, de fort jolis vers (¹).

A ce propos, une idée *a priori* se présente tout naturellement à l'esprit : le marquis de Brazais ne serait-il pas particulièrement l'auteur des vers contenus dans les manuscrits les plus anciens, vers que le marquis de Surville aurait ensuite surchargés, interpolés, envieillis, et finalement gâtés, pendant les dernières années de sa vie ?

Cette idée tombe immédiatement devant certains faits. Voici, par exemple, ce que Vanderbourg écrit, le 9 juin 1803, à M. de Surville jeune (*Pièce justificative* n° 17) :

« Je dois vous dire..... que, depuis la publication de l'ou-
» vrage, M. de Brazais est venu deux fois chez M. Henrichs.
» La seconde fois, il m'y a rencontré. L'intention de M. de
» Brazais étoit, à ce qu'il paroît, de tirer parti de quelques
» morceaux que nous n'avons pas, et qui ont paru dans le
» *Journal de Lausanne*. Cela se réduit, à ce que je crois, à
» certains passages de la Phélipéide, à l'authenticité des-
» quels je ne crois pas. Je l'ai dit à M. de Brazais, qui m'a
» cependant engagé à aller voir Mme de Polier pour en
» prendre connaissance : je n'en ai témoigné aucune
» envie. *M. de Brazais a beaucoup insisté, et a même dit*
» *qu'il importoit peu que ces morceaux fussent ou ne fussent*
» *pas authentiques, pourvu qu'ils ne fussent pas sans mérite*,
» et qu'on pourroit toujours s'en servir pour grossir le
» recueil (²). »

Il paraît évident, en effet, que si M. de Brazais recommande si chaleureusement des pièces justement sus-

(¹) Des extraits inédits de son poëme *l'Année*, d'après les originaux autographes appartenant à M. le vicomte de Roquefeuil.

(²) M. Macé, page 223.

pectes, c'est qu'il les admire et qu'il les trouve bien telles qu'elles sont. Amour-propre d'auteur, cela semble assez vraisemblable. La question d'authenticité, on le voit, ne le préoccupe pas beaucoup : il ne peut donc pas avoir travaillé aux anciennes poésies, par cela même qu'il se montre si partisan d'autres pièces relativement plus récentes, et surtout infiniment moins parfaites ([1]).

Quel a donc été le premier collaborateur du marquis de Surville, l'homme qui l'a puissamment aidé à composer le manuscrit le plus ancien, le recueil dont Vanderbourg a dit : « Qui ne connoît que ce volume peut au moins douter ([2]), » et dont il a reproduit la plus grande partie dans son édition de 1803 ([3])? *Il est certain que ce*

([1]) Il est bon de remettre aussi sous les yeux des lecteurs le passage suivant d'une lettre que le marquis de Brazais écrivait le 3 mars 1802 à Mme de Surville (*Pièce justificative* nº 5); passage qui, à certain point de vue, augmente peut-être encore les incertitudes, au lieu de les faire cesser. Mais nous cherchons à découvrir la vérité, quelle qu'elle puisse être, et non à faire prévaloir, à l'aide de témoignages habilement présentés, un système préconçu aux dépens d'un autre. [Voir ci-après, page 146, note 1.]

« En me communiquant tous les ouvrages de Clotilde de Vallon, » votre malheureux époux m'avoit fait part de son plan pour l'édi» tion; il m'avoit engagé à l'aider et à corriger certains morceaux; » sans son inflexible amour pour les mots les plus vieux et les plus » inintelligibles, je m'en serois fait un plaisir; car le génie sensible, » délicat et sublime de Clotilde perd autant par la barbarie des vieux » mots insignifiants que Surville lui a prêtés dans son enthousiasme » pour la langue romane, que par une élégance trop moderne qu'il » lui a quelquefois donnée ([*]). » (Brazais.)

([2]) *Pièce justificative* nº 10. (M. Macé, page 205.)

([3]) C'est le recueil primitif dont Vanderbourg avait eu d'abord connaissance à Dusseldorf. (On n'y retrouve pourtant pas la traduction de l'*ode* de Sappho.)

« M. Dupetit-Thouars, dit Sainte-Beuve, qui vit le marquis de Sur» ville à Paris, en 1790, un moment avant l'émigration, assure avoir » eu communication du manuscrit, et l'avoir trouvé complet dès lors

([*]) Page 195 du Mémoire de M. Macé.

collaborateur, quel qu'il soit d'ailleurs, *a existé.* Je n'en veux pour preuve que les corrections malheureuses que le marquis de Surville a, depuis, fait subir aux vers contenus dans le premier recueil, *corrections qu'il est absolument impossible d'attribuer à l'auteur primitif de ces vers* (1). Ce n'est pas nous, manquant totalement de renseignements sur l'entourage du marquis de Surville à l'époque qui a précédé immédiatement la Révolution, qui nous chargerons de dire son nom. *Nous sommes* seulement *amené à constater la nécessité de son existence.*

Revenons maintenant sur nos pas, afin d'établir la possibilité d'un fait que nous avons avancé comme probable, à savoir : que *le marquis de Surville a eu une part très importante à la composition des Poésies de Clotilde.*

A ceux qui seraient tentés d'accéder à cette proposition, M. Macé, il est vrai, oppose les deux raisonnements suivants :

1° Le marquis de Surville, l'auteur des vers extrêmement faibles qu'on a pu lire dans le *Mémoire* publié par l'Académie Delphinale, n'était pas capable de composer ces poésies ;

» et tel qu'il a été imprimé en 1803. » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle,* p. 486.)

M. Dupetit-Thouars n'a pas pu faire la comparaison ; mais le manuscrit qu'il se rappelle avoir eu entre les mains est sans doute encore celui dont il est ici question.

(1) « Ma courte conversation avec M. de Brazais m'a prouvé que » M. de Surville avoit fait aux manuscrits de votre ayeule encore » plus d'altérations que je ne croyois. Des *quatre Chants d'amour,* » il avoit fait des hymnes aux Saisons. Dans le dialogue *Qu'est-ce* » *l'amour,* il avoit changé les vers de dix syllabes en alexandrins. » On y lisoit celui-ci : *Et Salamandre pâme aux sources du tonnerre.* » Je vous laisse à juger combien l'addition de ce mot *pâmer* étoit » heureuse. » (Vanderbourg, lettre à M. de Surville jeune. [*Pièce justificative* n° 17, p. 224.])

2° Le marquis de Surville, en recommandant à sa femme, la veille de sa mort, et « sur le point de paraître au grand tribunal », *les poésies de son aïeule,* ne pouvait pas faire un mensonge.

Examinons avec attention les deux objections.

Le marquis n'était pas capable de composer ces poésies.

Distinguons, s'il vous plaît, car il y a poésies et poésies : il y a celles contenues dans l'ancien manuscrit, — c'est-à-dire *les seules dont M. Macé,* dans son *Mémoire* (p. 92), *entend défendre l'authenticité,* — et il y a celles (toujours transcrites de la propre main du marquis) que l'on trouve dans les autres cahiers, de date postérieure, laissés par de Surville en mourant; *poésies que M. Macé reconnaît apocryphes* (p. 92 de son *Mémoire*), et dont une bonne partie a été publiée dans le *Journal de Lausanne* et dans le volume de Nodier et de De Roujoux. Si ces dernières ne sont pas du marquis de Surville, aidé, si vous le voulez, du marquis de Brazais, et peut-être aussi de Mme de Polier, de qui diable, s'il vous plaît, voudriez-vous donc qu'elles soient?

Mais ce n'est pas tout! M. Macé ne nous a fait voir après tout, en fait de poésies authentiques du marquis de Surville, que ce qu'il a voulu; or, le quatrain, formant *Épilogue,* et les quelques vers de l'*Ode à Catherine II* qu'il a cités, ne nous semblent pas, quant à nous, trop indignes de l'auteur des vraies Poésies de Clotilde. Et il ne nous répugne en rien, conséquemment, d'admettre le marquis de Surville, non pas comme l'unique auteur [1], mais comme un des fabricateurs de ces poésies.

[1] Il y a, en effet, contre cette dernière opinion, l'objection très forte des belles pièces misérablement retouchées, et des poésies médiocres et très peu dignes de celles du recueil primitif, que le marquis voulait publier les premières, ou même au détriment de celles contenues dans le volume le plus ancien.

De ce que, d'ailleurs, le marquis aurait fait quelques pièces de vers assez faibles dans le français de son temps, en faudrait-il arguer qu'il était incapable d'en composer de réellement remarquables en ancien français ([1])? La difficulté à vaincre a souvent causé pareille bizarrerie. N'avons-nous pas eu, par exemple, nombre de versificateurs qui nous ont laissé d'excellents vers latins, et qui, en français, ne se sont jamais élevés au-dessus du médiocre ([2])?....

([1]) « Sans l'idée d'écrire en son patois, La Monnaie ne léguait » aucune preuve de son très-franc talent de poëte. En français, » c'était un versificateur académique, dénué d'imagination et de » vigueur... Mais voilà que le patois lui sourit, et, du coup, son » étincelle poétique, qui allait se perdre sans emploi, trouve à se » loger; elle prend forme et figure; elle anime un petit corps d'in- » secte ailé et bourdonnant qu'elle a comme saisi au passage. Là » trouvent place, tout à point, son esprit naïf et son trait; il y décèle » aussi son imagination, ou plutôt le patois de lui-même la fournit à » son goût, et, en quelque sorte, la défraie : deux ou trois de ces » jolis mots, sveltes, chantants, intraduisibles, dans une petite pièce, » cela fait les ailes de l'abeille.

» La Monnaie avait un grain de sel, ou, pour parler le langage du » crû, un grain de *moutarde*. Ce grain n'était pas assez, quand il le » dépaysait, pour assaisonner ou mieux (que la chimie me le per- » mette) pour faire lever cette pâte toujours un peu froide et blanche » de la noble langue française, surtout allongée et alignée en alexan- » drins. En opérant de près, au contraire, sur les mots du pays, et » dans toutes les conditions d'affinité, le grain fit merveille. » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 459 et 460.)

« ..... Surville avait l'étincelle : quelque temps il ne sut qu'en » faire; elle aurait pu se dissiper; une fois qu'elle eut trouvé sa » forme, elle s'y logea tout entière. Qu'on ne cherche pas l'abeille » hors de sa ruche, elle n'en sortit plus. » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 490.)

([2]) « Est-il possible de bien écrire dans une langue morte? Les vers » de Huet, que le bonhomme rappelle avec tant de complaisance, » n'auraient-ils pas mis en fuite Horace et Virgile? C'est notre paresse » qui nous suggère ces doutes-là. Le latin moderne ne s'adressant » qu'à des oreilles modernes, qu'importe ce qu'en auraient pensé les

Passons maintenant à la seconde objection :

Le marquis de Surville, la veille de sa mort, en recommandant à sa femme LES POÉSIES DE SON AÏEULE, *aurait fait un mensonge?*

« Que ce serait mal connaître le cœur humain, et même » d'un poète (s'écrie Sainte-Beuve à ce propos), que » d'argumenter de ce qu'à l'heure de sa mort, écrivant à » sa femme, il lui recommandait encore ces poésies comme » de son aïeule, et sans se déceler (1). »

Mais laissons ces raisons, très bonnes à certain point de vue, mais toutes de sentiment. Aussi bien en avons-nous d'autres, infiniment meilleures, à notre disposition. *Il s'agit de prouver à M. Macé, d'une manière inattaquable, que le marquis de Surville a en effet, dans cette occasion* (bien innocemment et sans faire de mal à personne!), *altéré la vérité.* — La chose ne nous sera nullement difficile.

Quelles poésies le marquis recommandait-il donc, en mourant, à sa femme, d'une manière si instante? Était-ce

» Lelius et les Scipion? Que ce soit une langue à part, un latin fran» çais, anglais ou allemand, selon l'auteur, toujours est-il que les » gens d'érudition et d'esprit y trouvaient *un moyen de plus* de com» muniquer entre eux d'un bout du monde à l'autre, de se faire » connaître du public et *d'exprimer ce qu'ils avaient dans l'âme.* On » dit encore : Qu'est-ce que c'est que *tous ces poètes, qui ne s'échauf» faient qu'en maniant une lyre étrangère?* Pourquoi n'écrivaient-ils » pas dans leur langue naturelle? *Croirons-nous qu'ils aient été élé» gants en latin, eux qui n'étaient que plats en français?* La réponse » est dans leurs œuvres mêmes. Lisez Santeul, Rapin, Vanière, et » refusez-leur, si vous l'osez, de la grâce, de l'élégance, un tour » d'imagination vraiment poétique! *Peut-être y a-t-il des esprits que la » difficulté d'écrire dans une langue étrangère aiguise et surexcite.* » (De Sacy, cité par É. Littré, *Histoire de la langue française*, t. II, p. 370.)

(1) *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 489.

uniquement celles contenues dans l'ancien recueil? — *Mais pas le moins du monde!* Il lui désignait nommément, comme contenant les *Œuvres immortelles* de Clotilde, les manuscrits laissés et confiés par lui à Mme de Chabanolle, y compris tout naturellement ceux, plus récemment copiés, *que Vanderbourg aurait voulu ne jamais avoir vus!*

Quelles poésies le marquis avait-il spécialement préparées, pour être publiées, dans les dernières années de son existence? — *Précisément celles que M. Macé reconnaît et déclare apocryphes!*

Quelles poésies le marquis avait-il lui-même commencé de faire paraître dans le *Journal de Lausanne?* — Exclusivement celles dont il est impossible, *c'est M. Macé qui nous le certifie,* de soutenir raisonnablement l'authenticité.......

En un mot, *c'est Vanderbourg qui a opéré le triage* (1), et non pas le marquis de Surville. Ce dernier était bien plutôt enclin, dans les dernières années de sa vie, à faire paraître de préférence les poésies les plus longues, les plus filandreuses, celles dont l'authenticité était la plus douteuse, la plus difficile à soutenir : il se sentait pour elles des entrailles paternelles.....

Mais *cette collaboration* du marquis de Surville, aux

(1) Sainte-Beuve a fort bien deviné ce triage, et en quoi il a consisté :

« Je croirais volontiers qu'une des habiletés du rédacteur ou de » l'éditeur de Clotilde a été de perdre, de déclarer perdus les trop » longs morceaux, les poëmes épiques ou didactiques : c'eût été » trop mortel. Déjà le volume renferme des pièces un peu prolongées; » car dans *Clotilde,* comme presque partout ailleurs en poésie fran- » çaise, ce sont les toutes petites choses qui restent les plus jolies, » les rondeaux à la Marot, à la Froissart... (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle,* p. 490-491.)

œuvres données par lui comme ayant été composées au quinzième siècle par son aïeule Clotilde, ***lui-même l'a avouée,*** AU MOINS QUATRE FOIS; comptons plutôt :

1° Mme veuve de Surville ayant adressé une pétition au ministre Chaptal dans le but d'obtenir le droit de propriété exclusive sur les Poésies de Clotilde, Vanderbourg, après avoir été aux informations au sujet du résultat probable de cette démarche, lui écrivit, à la date du 7 octobre 1802 (voyez *Pièce justificative* n° 2), les lignes convaincantes qui suivent :

« Le rapporteur, dont j'ignore le nom, pense que les » *Poésies de Clotilde* ne sont pas du quinzième siècle, et » que M. de Surville en est le véritable auteur; il donne » plusieurs raisons (que je crois vous avoir déjà citées), » et ajoute que M. DE SURVILLE A PARLÉ A PLUSIEURS PER- » SONNES DES POÉSIES DE CLOTILDE COMME D'UN OUVRAGE » QUE LUI-MÊME AVOIT FAIT. Dans un tel état de choses, le » rapporteur ajoute que le ministre ne peut point faire » une exception à la loi *pour une supposition évidemment* » *fausse* [1], etc., etc. »

Est-ce assez clair?

2° « Vous avez rencontré juste, écrit M. Lavialle de » Masmorel à Sainte-Beuve, lorsque vous avez attribué » ces poésies au marquis de Surville. *Ce fait est pour moi* » *de la plus grande certitude,* et il m'a été certifié par mon » père, qui, ayant été le compagnon d'infortune du » malheureux Surville et son ami intime, *avait fini par* » *lui arracher l'aveu qu'*IL ÉTAIT RÉELLEMENT L'AUTEUR DES » PRÉTENDUES ŒUVRES DE SON AÏEULE..... »

[1] Style de correspondance. Vanderbourg va trop vite et ne dit pas tout à fait ce qu'il veut dire; mais il est incontestable qu'il faut lire ici : *pour une attribution évidemment fausse,* ou bien encore : *pour une supposition réelle et palpable.*

Tel est le témoignage précieux que M. Macé, nous l'avons vu, a dû renoncer à infirmer; mais continuons :

3° Dans une pièce de vers écrite par lui, datée par lui de l'année 1796, le marquis de Surville fait parler Clotilde en langage français moderne! Il lui fait célébrer la gloire de S. M. Catherine II, impératrice de toutes les Russies! Dans quel but cette singulière élucubration? En tout cas, n'est-ce pas se reconnaître, en la faisant, le truchement de Clotilde? N'est-ce pas s'avouer, en quelque sorte, celui qui porte la parole en son lieu et place? N'est-ce pas nous dire, en un mot : *Cette Clotilde, parée de tous les titres dont il m'a plu de lui faire hommage en tête de cette pièce moderne, c'est moi* (1)?

Et de trois! Passons au quatrième aveu :

4° Dans la lettre écrite par le marquis de Surville à sa femme, la veille de sa mort, *sur le point de paraître au grand tribunal,* — lettre que M. Macé considère comme la pièce justificative, « non seulement la plus belle et la » plus touchante, mais encore la plus concluante et la » plus décisive de toutes celles *qu'il* publie (2), » — nous trouvons le passage suivant, dont nous ne nous occu-

(1) Vanderbourg, dans la *Préface* de son édition, mentionne une autre ode en français moderne, du marquis, *parlant toujours au nom de Clotilde,* et adressée « aux femmes poètes depuis l'origine du parnasse françois ». M. Macé semble ne pas avoir connaissance de cette pièce; et cependant, elle se lit tout au long dans le recueil de De Roujoux et Charles Nodier! Cette ode renferme des vers charmants, comme le lecteur pourra lui-même s'en convaincre : car nous en reproduisons une notable partie dans notre Appendice.

Et maintenant, comment M. Macé pourra-t-il expliquer que le marquis de Surville, auteur de vers aussi médiocres que ceux qu'il nous a cités, et *après de longues années passées sans écrire un seul vers,* se soit trouvé tout à coup capable de composer une pièce relativement aussi remarquable?...

(2) M. Macé, page 183.

perons pas de relever la forme bizarre et insolite, ayant bien mieux à faire de nous appesantir sur l'aveu implicite qu'il renferme :

« Le défaut de jour me coupe le sifflet ou plutôt m'arrête » la plume. *Ce griffonnage ne vaut pas les beaux essais de ma » main*; il faut pourtant t'en contenter, ma belle amie!... »

Les beaux essais de sa main! Qu'est-ce, je le demande, que *les beaux essais de la main du marquis de Surville?*

Vanderbourg avoue que, *depuis sa découverte,* le marquis de Surville n'a plus fait aucune espèce de cas des poésies qu'il avait précédemment publiées sous son propre nom; il constate que, à partir de ce moment, le marquis ne s'est plus occupé de composer une seule pièce de vers en français moderne, deux odes seulement exceptées (1); enfin, Vanderbourg nous apprend que le marquis de Surville fit la découverte en question *quatre ans avant son mariage* (2)!!

(1) « Il est temps d'en venir à la découverte des manuscrits : nous » la ferons seulement précéder d'une observation très importante : » c'est que, depuis cette découverte, M. de Surville paroît n'avoir eu » que la plus profonde indifférence pour ses propres productions; » qu'il n'a probablement écrit postérieurement à cette époque que » deux seules épîtres, qu'il adresse, au nom de l'ombre de Clotilde, » etc. » (Vanderbourg, *Préface*. Réimpression in-8° de 1824, p. xiij.)

(2) « Ce fut en 1782, et quatre ans avant son mariage, que M. de » Surville découvrit les précieux manuscrits de son aïeule » (Vanderbourg, *Préface*. Réimpression in-8° de 1824, p. xiv.)

M. Macé cite cependant (p. 122 de son *Mémoire*) plusieurs morceaux de poésie que le marquis de Surville fit imprimer sous son nom en 1782, 1785 et 1786. *C'est cette dernière date (1786), celle même de son mariage, par conséquent, qu'il ne paraît pas avoir dépassée dans ses publications*; et à partir de laquelle, renonçant définitivement à acquérir de la gloire poétique sous son propre nom, il résolut de se consacrer tout entier aux « Poésies de Clotilde » (*).

(*) « Il n'aimait donc pas la gloire? Il l'aimait passionnément, mais sous cette forme, » comme un père aime son enfant et s'y confond. Cette aïeule refaite immortelle, par lui » gentilhomme et poëte, c'est encore le nom. » (Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 489.)

Nous le demandons, est-il vraisemblable qu'un homme, entiché de ses vers et de son talent poétique, comme l'était certainement le marquis de Surville, ainsi que nous le prouve l'*Épilogue* cité par M. Macé, renonce un beau matin, complètement et de gaieté de cœur, à sa plus chère occupation, celle de faire des vers, et pourquoi? parce qu'il vient de découvrir, dans d'anciennes archives ([1]), les poésies d'une parente morte plus de trois cents ans auparavant; et ne transgresse que deux fois cette observance singulière pour composer deux odes, dans lesquelles il fait précisément parler cette même aïeule? Une telle conduite ne donne-t-elle pas à croire, au contraire, qu'ayant rencontré tout à coup sa veine, le marquis s'absorba entièrement dans la composition (en collaboration, cela paraît certain) de ces poésies en vieux français, qui lui promettaient, sous un autre nom que le sien, il est vrai ([2]), une réputation et

([1]) Notez bien que, si la lettre de Voltaire à Desmahis (*) était vraie, comme cherche à l'insinuer M. Macé, la découverte des manuscrits en question aurait déjà été faite dans le même siècle par un des ascendants du marquis, le comte de Vallon, capitaine aux gardes-françaises; lequel, après avoir communiqué les poésies de Clotilde à Voltaire, les aurait tout simplement replacées, sans en souffler mot à personne autre, dans les archives de la famille, pour laisser au marquis de Surville le plaisir de les y dénicher à son tour!!!

([2]) Ce n'aurait pas été la première fois, au reste, qu'un poète n'aurait eu qu'un très mince succès sous son propre nom, et en aurait obtenu un très marqué sous un nom d'emprunt :

« Au dix-huitième siècle, Desforges-Maillard, qui habitait près du
» Croisic, ayant concouru sans succès pour le prix de poésie à l'Aca-
» démie, voulut faire insérer son ouvrage dans le *Mercure de France*.
» Le rédacteur, de la Roque, refusa, et Desforges, pour s'en venger,
» adressa au même journal, sous le nom de *Mademoiselle Malcrais*
» *de la Vigne*, un certain nombre de poésies fugitives, que le rédac-
» teur s'empressa de publier, et qui le séduisirent tellement, qu'il
» tomba amoureux de l'habitante du Croisic et finit par lui écrire :

(*) Cf. ci-dessus, page 112, note 3.

une renommée auxquelles il n'aurait jamais pu prétendre en continuant à écrire ses vers dans la langue de son époque?

Tout concourt à démontrer que quelques années plus tard, vers 1790, le marquis de Surville n'avait plus son premier et mystérieux collaborateur. Le plus ancien manuscrit des « Poésies de Clotilde » était alors entièrement terminé, et c'est à cette époque que M. Dupetit-Thouars en reçut communication (1). Mais le marquis ne s'en tint pas, nous l'avons vu, à ce recueil : *l'appétit,* comme l'écrit Vanderbourg à la marquise, *lui vint en mangeant.* Il retoucha, il gâta les premières poésies, et écrivit soit seul, soit aidé de son ami de Brazais, de longues pièces de vers, d'indigestes ouvrages en prose, des Mémoires, etc., etc., qui n'ont plus aucun caractère archaïque sérieux, faisant part en même temps des *Œuvres de Clotilde* à tous les amis des lettres avec qui il se trouvait en relation. A force de recueillir des éloges sur leur compte, à force d'entendre vanter les poésies dont il était en grande partie l'auteur, Surville n'y tint plus; et, dans le secret de l'intimité, il lui arriva de confier la vérité à plusieurs, après l'avoir, du reste, déjà confessée, mais d'une autre manière, en faisant parler son aïeule dans deux odes ostensiblement modernes, et par la langue, et par les sujets, et par les dédicaces.

Nous en sommes réduits aux conjectures au sujet du premier collaborateur du marquis, de celui qui l'aida à

« Je vous aime, ma chère Bretonne; pardonnez-moi, mais le mot est « lâché. » Tout Paris fut comme lui dupe de la supercherie de Des-« forges, auquel Voltaire et Destouches adressèrent plusieurs pièces « de vers... Les *Poésies de Mademoiselle de Malcrais de la Vigne* ont « été publiées en 1735, in-12. » (Ludovic Lalanne, *Curiosités littéraires*, p. 271 et 272.)

(1) Sainte-Beuve, page 486. — Cf. M. Macé, page 116.

composer les meilleures pièces, celles contenues dans le manuscrit le plus ancien. Le sagace Sainte-Beuve, à qui, en fait d'histoire littéraire, peu de chose échappait, a dit fort judicieusement à ce sujet :

« *Une fois la pensée venue*, qui l'empêcha de se lier avec » quelqu'un des érudits ou des amateurs en vieux langage, sinon avec Sainte-Palaye, mort en 1781, du » moins avec son utile collaborateur Mouchet, avec La » Borde (¹)? »

Quant à nous, nous serions tenté de croire que le feudiste, présent, au dire du propre frère du marquis, à la découverte des manuscrits (à laquelle nous allons bientôt arriver), pourrait bien être pour quelque chose dans la sobriété de composition et le choix de vieux mots, relativement heureux, que l'on remarque dans les pièces contenues dans l'ancien manuscrit, les seules auxquelles Vanderbourg accordait une certaine vraisemblance. Ce serait donc après la mort de ce feudiste (car il ne s'est jamais retrouvé), que le marquis, laissé sans guide sérieux pour continuer à écrire dans l'ancienne langue, et trop confiant, à cet égard, dans ses propres forces, aurait commencé d'accumuler, dans ses manuscrits, invraisemblance sur invraisemblance.

Si nous ne nous abusons pas, la question de la paternité des *Poésies de Clotilde* est désormais, sinon entièrement résolue (elle ne peut l'être qu'à l'aide de preuves palpables qui nous manquent), du moins singulièrement élucidée. Le marquis de Surville a commencé de composer les poésies de Clotilde, aidé et conseillé par un homme expert en langage archaïque, cela paraît

(¹) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 489.

évident. Il fournissait le fond, son collaborateur s'occupait de la forme, et envieillissait de son mieux, avec délicatesse (mais uniquement, cela coule de source, d'après les anciennes règles alors connues et déjà formulées), les vers que lui fournissait, au fur et à mesure, le marquis; rejetant, définitivement, ceux qui lui semblaient par trop modernes.

Une fois privé du secours de l'ingénieux linguiste, — auteur, avec lui, du recueil le plus ancien des *Poésies de Clotilde,* — dont nous ignorons le nom, mais dont nous sommes forcément amené à supposer la coopération, le charme fut rompu, et le marquis de Surville ne composa plus que des poésies sans aucun caractère archaïque.

C'en est fait désormais : toutes les œuvres, en vers et en prose, uniformément attribuées à Clotilde, que le marquis transcrira dans la suite sur ses autres cahiers, ne posséderont plus cette tournure piquante, cette saveur et ce charme (trop étudiés sans doute pour le quinzième siècle, puisqu'ils réussissent à nous plaire, à nous, hommes du dix-neuvième), qui firent, en 1803, le prompt succès du recueil publié par Vanderbourg.

Seulement, le marquis, lui, ne pouvait guère être de l'avis qui devint plus tard celui de Vanderbourg et du public : son amour-propre d'auteur devait lui faire tenir beaucoup plus aux derniers vers, à ceux qu'il avait composés librement, à sa fantaisie et en dehors de toute contrainte, qu'à ceux qu'il avait primitivement écrits sous la férule d'un maître difficile et sévère en matière d'archaïsme, et qui devait lui imposer des entraves de tous les genres.

En effet, ce sont les manuscrits qu'il a copiés les derniers, que le marquis veut faire paraître tout d'abord; ce sont eux, de préférence, dont il commence, peu de

temps avant sa mort, la publication dans le *Journal de Lausanne*. Quant aux pièces de l'ancien recueil, il les considère si bien comme inférieures, qu'il veut les refaire, les transformer de fond en comble ; ce qui, nous l'avons déjà vu, ne l'amène qu'à les gâter.

Admirons un peu le concours des circonstances : si le marquis de Surville n'avait pas trouvé la mort au Puy, ou bien, encore, si M. de Brazais et Mme de Polier avaient été chargés par Mme veuve de Surville, *à l'exclusion de l'intelligent Vanderbourg*, de la publication des œuvres de la *Muse du Vivarais*, jamais, peut-être, les « Poésies de Clotilde de Surville » n'auraient obtenu de succès. Reconnues apocryphes dès le premier jour de leur apparition, dédaignées, et des littérateurs instruits, et du public, elles seraient passées presque inaperçues.

Il nous reste maintenant à rechercher, — car nous n'avons nullement l'intention d'éluder la question, — comment et à quelle occasion la fiction de Clotilde s'est produite. Tout, en ce monde, a une cause, importante ou secondaire, visible ou cachée, directe ou détournée ; pour nous servir des paroles de M. Littré, « *en histoire,* » *rien ne peut naître que par filiation d'antécédent à* » *conséquent* [1]. » C'est qu'en effet, l'histoire, comme le dit excellemment ce maître illustre, « est un enchaî- » nement de productions déterminées chacune par la » production précédente [2]. »

Un beau jour, le marquis de Surville parle pour la première fois à ses proches, à ses amis, de son aïeule

[1] Littré, *Du mythe de l'arbre de vie et de l'arbre de la science du bien et du mal dans la Genèse* (dans *la Philosophie positive*, livraison de novembre-décembre 1869, t. V, p. 352).

[2] Littré, *Idem, ibidem*, p. 350.

Clotilde; il leur montre des vers, en vieux français, dont il assure qu'elle est l'auteur. Or, cette idée, d'attribuer des poésies à une ancêtre du quinzième siècle, comment et à propos de quoi est-elle venue au marquis?

Si nous rapprochons les témoignages formels de M. de Surville jeune, de M. de Brazais et de M. de Fournas, rapportés par M. Macé, *nous ne pourrons guère douter que le marquis n'ait fait une découverte réelle de documents concernant Clotilde de Surville.*

« ..... Quelque trouvaille particulière, dit Sainte-Beuve, » à qui si peu de chose échappait, put, si on le veut » absolument, *lui suggérer la première idée* (1). » Seulement, en quoi consistaient ces documents? S'agissait-il réellement de poésies? N'étaient-ce pas seulement de simples titres?

L'incendie, « solennellement » allumé en 1793, a fait disparaître à tout jamais jusqu'aux moindres papiers de famille des De Surville; il est aujourd'hui devenu « *impossible de démontrer l'existence même de Clotilde par des » témoignages écrits, positifs, incontestables* (2). » Nous en sommes donc réduits, touchant la découverte du marquis, *point de départ de la composition des* « Poésies de Clotilde », aux simples assertions des trois témoins que nous avons nommés plus haut, assertions qu'il s'agit, maintenant, d'examiner et de contrôler.

Nous n'avons malheureusement pas la lettre dans laquelle M. de Surville jeune raconte à Vanderbourg comme quoi il fut présent à cette découverte. Mais nous avons le résumé qu'en fait Vanderbourg dans sa Préface, résumé qui doit être consciencieux, comme tout

(1) Sainte-Beuve, *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 486.

(2) M. Macé, page 259.

ce qui est sorti de la plume de cet honorable homme de lettres; le voici :

« Ce fut en 1782, et quatre ans avant son mariage, que » M. de Surville découvrit les précieux manuscrits de son » aïeule. Il ne les dut qu'au hasard : aidé d'un féodiste, » il fouilloit dans les archives de sa famille pour trouver » des papiers tout à fait étrangers à la littérature; les » poésies de Clotilde tombèrent sous sa main. Il n'étoit » point encore familier avec les anciennes écritures, et ce » ne fut que sous la dictée du féodiste qu'il put transcrire, » dans ces premiers momens, les stances de Rosalyre et » un rondeau contre Alain Chartier. Il en fit la lecture à » son frère (de qui nous tenons ces détails), mais qui, » beaucoup plus jeune et moins avancé que lui, attacha » très peu de prix à cette découverte (1). Cette indifférence » est bien naturelle, sans doute, chez un jeune homme à » peine sorti de l'adolescence et prêt à s'éloigner de son » pays pour achever son éducation, mais elle n'en est pas » moins fâcheuse; elle nous prive d'un témoignage qui » suppléeroit, en quelque sorte, à l'exhibition des manus- » crits originaux; car M. de Surville (actuellement vivant) » a oublié jusqu'au nom du féodiste, qu'il n'a jamais » revu (2). »

Il nous paraît évident que *nous touchons ici le point de départ précis de la légende qui nous occupe*. Tout ou presque tout, dans cette citation, doit être admis de confiance, à l'exception, bien entendu, de ce qui est complètement invraisemblable. Ainsi, le jeune de Surville, *très indifférent pour la découverte*, quelle qu'elle soit d'ailleurs, *de son frère aîné* (c'est Vanderbourg lui-même qui en fait l'aveu), n'a vraiment pas pu, à distance,

(1) Et cependant, il aurait retenu fidèlement, après de longues années, les titres exacts des pièces qui lui auraient été lues!! Ces deux assertions s'accordent, entre elles, aussi mal que possible.

(2) Vanderbourg, *Préface*, p. xiv et xv de la réimpression, in-8°, de 1824.

et après tant d'événements survenus, se rappeler exactement, scrupuleusement, les titres de deux poésies que lui aurait lues son frère (en admettant qu'il se serait véritablement agi, en cette occasion, de poésies, *ce qui fait aussi grandement question*), n'y ayant fait sur le moment aucune attention sérieuse, et n'en ayant entendu parler, dans la suite, qu'après de longues années.

Le témoignage du marquis de Brazais est moins précis et beaucoup plus ambigu. Nous ne l'avons même pas textuellement dans son entier. Après avoir annoncé, page 118, note 2, de son *Mémoire,* qu'il va donner, *Pièce justificative* nº 29, le début de la deuxième partie d'un *Discours* de De Brazais, resté inédit, *sur la langue et la poésie françoises,* dans lequel se trouve précisément le témoignage en question, M. Macé se ravise, et *se borne, un peu plus loin* (1), *à citer seulement des fragments du morceau qu'il avait promis,* et dont, après réflexion, il ne juge probablement pas prudent de présenter à ses lecteurs de plus longs extraits. Nous avons déjà signalé plus haut, page 23, note 2, cette curieuse réticence.

Ces fragments du marquis de Brazais sont au nombre de deux. Voici une partie du premier :

« Surville, héritier et propriétaire des manuscrits de » son aïeule, *c'est-à-dire de ceux de Jeanne de Vallon, sa » grand'tante,* méditait, en conservant toutes les grâces » du style antique, d'achever l'apurement des mots inin- » telligibles ou trop barbares, etc. » (Mémoire de M. Macé, p. 143.)

Un peu plus haut cependant (p. 118), M. Macé, en reproduisant cet autre fragment du *Discours* de De Brazais : « JE LES AI TOUS VUS!..... ET MOI, JE LES AI VUS,

(1) Pages 142, 143 et 144.

» CES CHEFS-D'ŒUVRE DE GÉNIE ET DE FLAMME », fait précéder cette dernière citation de la phrase suivante :

« Nous entendons (dans ces extraits *que M. Macé nous » promet d'abord,* mais qu'il se garde bien, plus tard, de » nous donner) le vieux gentilhomme, l'ami d'André Ché- » nier et du marquis de Surville, s'écrier, avec un enthou- » siasme tout juvénil, en parlant des manuscrits *originaux* » (C'EST M. MACÉ QUI SOULIGNE) de Clotilde que le marquis » de Surville arrangeait : JE LES AI TOUS VUS, etc. » (M. Macé, p. 118.)

Une telle contradiction entre les deux fragments cités étonne tout d'abord. Dans le premier, il est *évidemment* question de manuscrits français du dix-septième siècle. Dans le second, M. Macé assure qu'il est question « des manuscrits originaux de Clotilde ». Ne se trompe-t-il pas?

M. Macé se trompe, *la chose est sûre,* puisque, pages 143 et 144 de son Mémoire, oubliant sans doute ce qu'il a avancé page 118, il écrit en toutes lettres :

« Le marquis de Brazais (dans le *Discours sur la langue » et la poésie françoises*)..... énumère toutes les œuvres. » déjà publiées dans le *Journal de Lausanne,* celles qu'il a » vues et qui ont peut-être péri, celles qui se trouvent » dans le cahier qu'il possède, et que plus tard Nodier et » de Roujoux ont insérées dans leur édition ; enfin, dans » son enthousiasme, il s'écrie en terminant : « **Et** moi, je » le répète, je les ai vus, ces chefs-d'œuvre de génie et de » flamme [1], etc. [2]. »

Si, parmi les poésies que le marquis de Brazais *a vues,* figurent, en particulier, celles publiées dans le *Journal*

[1] Il ajoute même : « J'ai vu même le portrait de l'immortelle » Clotilde, et, saisi d'un frémissement involontaire..., etc. » Or, Vanderbourg nous a édifiés au sujet de ce prétendu portrait !

[2] M. Macé, pages 143 et 144.

de Lausanne et dans l'édition de Roujoux et Charles Nodier, c'est-à-dire celles-là même dont M. Macé, page 92 de son *Mémoire,* a déclaré ne pas vouloir défendre l'authenticité, les reconnaissant bel et bien pour apocryphes, il est donc certain, positif, démontré, que *M. de Brazais n'a jamais vu les manuscrits* ORIGINAUX *de Clotilde,* comme M. Macé l'avait cependant avancé en propres termes, page 118 de son Mémoire.

Le témoignage du marquis de Brazais n'a donc *rien de sérieux,* et ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête un seul instant (1). — Passons enfin à celui de M. de Fournas :

« J'ai reçu depuis peu, écrit Vanderbourg à Mme de » Surville à la date du 2 décembre 1802, d'autres rensei- » gnements par un M. de Fournas, qui a servi dans le » même régiment que M. de Surville. Il est pour l'authen- » ticité des poésies; seulement, il prétend qu'*elles étaient* » *écrites en languedocien* (2), et que M. de Surville les a » traduites. *M. de Fournas assure qu'il a vu entre ses mains* » *un manuscrit original dont le caractère était à peine* » *lisible* (3). »

Voilà enfin un témoignage catégorique et précis, et sur lequel nous pouvons nous appuyer en toute confiance. Nous avons vu qu'au quinzième siècle, on ne parlait

(1) Nous avons déjà fait remarquer, du reste, que le marquis de Brazais tenait, surtout, à celles des poésies de Clotilde dont l'authenticité est absolument injustifiable, même aux yeux des gens les plus prévenus... C'est qu'il y avait collaboré, et qu'alors, tout naturellement, elles lui semblaient plus belles et mieux réussies que les autres... — On sait aussi que le marquis de Brazais a toujours regardé la question d'*authenticité* comme très secondaire.

(2) M. Macé s'empresse (pages 117-118) de combattre de son mieux cette assertion, en disant que « M. de Fournas... n'avait, pas plus » que les hommes de sa génération, *fait de profondes études philo-* » *logiques.* »

(3) Vanderbourg, *Pièce justificative* no 12.

dans le Vivarais que le languedocien. Donc, si le marquis a découvert, dans ses archives, des documents de famille (quels qu'ils soient d'ailleurs) émanant réellement du quinzième siècle, ces documents ne pouvaient être qu'en languedocien. Les renseignements fournis par M. de Fournas à Vanderbourg s'accordant de fait, — ce sont les premiers! — avec toutes les vraisemblances, méritent, par conséquent, d'être pris en sérieuse considération, car ils contiennent au moins une partie de la vérité.

Écartant complètement le témoignage du marquis de Brazais, comme inexact et intéressé; accueillant plus volontiers, quoique avec réserves, celui de M. de Surville jeune, et tout à fait celui de M. de Fournas, nous sommes amenés à constater les faits suivants :

Vers 1782, le marquis de Surville a fait, dans ses archives de famille, une découverte, consistant en manuscrits émanant du quinzième siècle, et écrits dans le dialecte languedocien parlé, à cette époque, dans le pays.

Aidé d'un collaborateur inconnu, dont la trace disparaît peu d'années après, mais qu'on est tenté d'assimiler à certain feudiste présent à la découverte des manuscrits, et dont on n'entend plus parler dans la suite, le marquis de Surville transcrivit, sur un cahier spécial, des poésies, *en langue d'oïl* tant bien que mal imitée de celle qui se parlait au nord de la Loire au quinzième siècle, et attribuées par lui à une aïeule du nom de « Clotilde de Surville ». *Ces poésies*, quand on les étudie avec attention, *ne présentent*, *tant pour la forme que* POUR LE FOND, *aucun caractère sérieux d'authenticité*. Vers 1790, ce manuscrit, complètement terminé, a été communiqué par le marquis de Surville à différentes personnes, parmi lesquelles on peut nommer M. Dupetit-Thouars.

C'est *à partir de 1787, au plus tard* [1], que le marquis de Surville, qui avait montré jusque-là un goût très vif, et jusqu'à un certain point justifié, pour la poésie, et qui avait même fait paraître sous son nom plusieurs recueils de vers, cessa complètement de rien communiquer en ce genre, à son entourage, *comme étant de sa composition,* absorbé qu'il était par la transcription des œuvres poétiques de sa mystérieuse aïeule, dont il avait annoncé bien haut la découverte à tous ses amis.

Le premier recueil une fois terminé, le marquis, loin de s'arrêter là, *transcrivit* ensuite sur d'autres cahiers de longs poèmes, des ouvrages en prose, des Mémoires, etc., etc., toujours attribués par lui à Clotilde de Surville, subitement *élevée,* comme le dit si bien Vanderbourg dans une de ses lettres à la marquise [2], *aux qualités d'historien, de romancier, de philosophe.....* Dans les dernières années de sa vie, *alors que, émigré, loin de sa patrie, il ne pouvait plus évidemment avoir de manuscrits originaux à sa disposition,* il continua de plus belle ses « transcriptions »; et, n'ayant plus d'érudit derrière lui pour le contrôler et le guider, il en vint très vite à accumuler les invraisemblances les plus visibles et les plus monstrueuses. Les premiers extraits des « Œuvres de Clotilde », donnés par le marquis lui-même, parurent, en 1797 et 1798, dans le *Journal littéraire de Lausanne,* publié sous la direction de Mme de Polier.

La biographie de Clotilde de Surville, successivement amplifiée en même temps que ses œuvres, dans le but évident d'expliquer, de justifier, de pallier autant que possible toutes les licences et toutes les invraisemblances

[1] Voyez la note 2 de la page 153.
[2] *Pièce justificative* n° 10 (lettre du 21 août 1802).

accumulées comme à plaisir par le marquis dans ses « transcriptions », en vint elle-même à ne plus être qu'un tissu d'impossibilités manifestes. Pour en donner un exemple, disons que le marquis fait encore composer des vers (1) à Clotilde à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

L'invention, de toutes pièces, du personnage de Jeanne de Vallon, — en tant du moins que copiste infidèle des manuscrits de Clotilde (2), — fut aussi une de ces nécessités commandées par l'état du prétendu texte de Clotilde, tantôt trop archaïque, tantôt trop moderne pour le quinzième siècle; elle justifiait le soin, sans cela inexplicable, pris par le marquis d'envieillir parfois inconsidérément certains mots. De cette manière, on excusait tout aux yeux des gens tant soit peu accommodants. Rencontrait-on un mot trop vieux? il était du marquis de Surville; un mot trop jeune? il était de Jeanne de Vallon.

Les œuvres de Clotilde étaient devenues l'unique préoccupation littéraire du marquis pendant les dernières années de son existence. Il en était fier; il en parlait, il les communiquait à tout le monde. Mais ce n'est pas toujours impunément qu'un auteur entend accorder des louanges à son œuvre sous le nom d'autrui! On sait qu'Alexandre Dumas, mis à une épreuve semblable par suite du grand succès de *La Tour de Nesle*, ne put pas y tenir; et que, malgré la promesse faite à l'avance à M. Gaillardet, il dévoila la part de collaboration qu'il

(1) Et quels vers! le *Chant royal à Charles VIII*, une des pièces les plus parfaites, à certains égards, du recueil publié par Vanderbourg!

(2) Il est au moins probable que Clotilde de Surville et Jeanne de Vallon *ont existé*, chacune à leur date; car on ne peut guère supposer que le marquis, ayant entre ses mains sa généalogie, aurait précisément été choisir des noms qui ne s'y trouvaient pas!

avait prise à ce drame. Le marquis de Surville, quarante ans environ avant Dumas, ne tarda pas, lui aussi, à faire la même expérience; et, dans le secret de l'intimité, *il se laissa plusieurs fois arracher,* par des amis pressants, *l'aveu qu'il était le véritable auteur des Poésies de Clotilde;* confidence qui, nous l'avons vu, transpira, après sa mort, *de plusieurs côtés différents.*

Et maintenant vient s'offrir à nous une dernière, une suprême question : les poésies contenues dans le manuscrit le plus ancien et publiées par Vanderbourg, — les seules dont, avec M. Macé, nous voulions en ce moment nous occuper, — ne renferment-elles pas un fond primitif, authentique, appartenant au quinzième siècle et à Clotilde, fond que l'on pourrait encore reconnaître, et que le marquis et son plus ancien collaborateur n'auraient fait que retoucher et qu'embellir?

Sous le rapport de la langue, nous pouvons répondre *non* avec toute certitude. Clotilde, d'ailleurs, si elle a réellement existé et composé des vers, n'a pu penser et écrire que dans l'idiome provençal que l'on parlait de son temps dans le pays, et qui, seul, devait lui être familier.

Sous le rapport du fond, du sujet, du plan de composition, les « Poésies de Clotilde » trahissent tellement leur fin du dix-huitième siècle, que le *marquis ne pourrait avoir conservé de son aïeule que* DES DÉTAILS ABSOLUMENT INSIGNIFIANTS. Les idées, les citations, les connaissances presque toujours anticipées, les imitations, les réminiscences souvent involontaires, les anachronismes, la tournure d'esprit essentiellement moderne qu'on y remarque : tout, en un mot, pour un œil un peu exercé, démontre la fraude et fait penser aux dernières années

du dix-huitième siècle; rien ne rappelle en réalité le quinzième.

Mais il y a eu, — et c'est là, particulièrement, ce que je désire établir, et ce que je tiens par-dessus tout à faire ressortir, — il y a eu une découverte réelle, peu importante probablement; il y a eu une circonstance, fort insignifiante sans doute *par elle-même,* mais qui a été du moins, pour le marquis, *une occasion de créer Clotilde.* Toute production, quelle qu'elle soit, suppose en effet un germe antérieur; et il y a constamment, au fond de toute chose, un point de départ, souvent impossible à discerner et à retrouver, mais qu'il n'en serait pas moins absurde et anti-rationnel de vouloir nier *a priori.*

En terminant ce long examen du *Mémoire* de M. A. Macé, nous ne pensons pas avoir besoin de nous excuser sur son étendue et sur ses grands développements; il était vraiment nécessaire d'examiner la question avec détail et sous toutes ses faces.

A l'apparition, en effet, d'un travail aussi volumineux que celui que M. Macé a fait insérer dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale,* travail tout bardé de citations, et accompagné d'une grosse liasse de pièces justificatives signées Vanderbourg, marquis de Surville, etc., comment ne pas croire la cause complètement élucidée, et quoi de plus naturel que de se fier aux conclusions du rapporteur? M. Macé, au reste, comptait si bien là-dessus, que lui-même l'a avoué naïvement, on se le rappelle, au commencement de son *Mémoire,* dans des termes qui n'ont assurément rien d'ambigu :

« Je ne sais si les lecteurs trouveront beaucoup d'intérêt
» à lire mes longues dissertations.....; mais *dût-on se*

» *borner à les parcourir, pourvu qu'on en admette les conclu-*
» *sions. cela me suffirait.* J'aurai contribué à trancher une » question longtemps débattue et vivement controversée, » et *c'est assez pour me satisfaire....* » (M. Macé, p. 76.)

M. Macé avait, pour juger ainsi la majorité des lecteurs, de trop bonnes raisons : ses trois articles, insérés en 1863 dans le *Journal général de l'instruction publique*, lui valurent « de vive voix et par écrit (c'est lui qui » nous l'apprend) de nombreuses et précieuses félicita- » tions de la part de membres de l'Institut, d'éminents » critiques, de professeurs distingués. » (M. Macé, p. 75.) De plus, et ce qui est autrement grave, on a déjà adopté, dans les dernières éditions de la *Biographie universelle* et du *Dictionnaire* de Bouillet, l'opinion que M. Macé a cherché à faire prévaloir ([1]).

([1]) Voici ce que je lis sur la couverture de la *Gazette des Beaux-Arts*, courrier européen de l'art et de la curiosité, tome V, 2me période, 176me livraison, 1er février 1872 :

« Bulletin bibliographique. — ... A ceux qui aiment les curiosités » littéraires je signale un livre venu malheureusement à la veille de » la guerre, mais qui ne doit pas être oublié; je veux parler des » Poésies de Clotilde de Surville, études nouvelles où M. Macé, » doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, établit par pièces » certaines l'existence de Clotilde et l'authenticité de ses poésies.... » Frédéric Lock. »

On le voit, M. Frédéric Lock ne s'est seulement pas donné la peine de lire le livre qu'il recommande, puisqu'il fait précisément établir par M. Macé ce que ce dernier regrette bien fort de ne pas pouvoir prouver!...

« *M. Macé... établit par pièces certaines l'existence de Clotilde et* » *l'authenticité de ses poésies* »!!! Les panégyristes n'y vont pas par quatre chemins, quand ils veulent vanter complaisamment le mérite de quelqu'un... Rien ne leur coûte, et la vérité historique n'est pour eux que bien peu de chose.

Ce sont surtout les comptes-rendus de cette espèce, trop communs, hélas! à notre époque, qui montrent l'utilité que peuvent avoir les travaux du genre de celui que nous avons entrepris.

En présence de tels faits, le devoir des Académies est de donner l'alarme, afin d'empêcher l'erreur de faire son chemin et de s'établir, triomphante, à la place de la vérité. Nous ne nous flattons pas d'avoir dit *le dernier mot* sur l'origine des *Poésies de Clotilde de Surville;* mais nous croyons néanmoins avoir fait œuvre utile en examinant, avec un soin consciencieux, le *Mémoire* de M. Macé, et en signalant au passage les inexactitudes et les contradictions de toute sorte qu'il renferme. Ce que nous désirons, c'est exciter les bibliographes et les critiques à s'occuper sérieusement de la question. Ce que nous demandons, c'est qu'on ne la croie pas épuisée par l'académicien de Grenoble. Puisse notre travail avoir au moins cette utilité de faire naître une salutaire méfiance chez certains littérateurs trop disposés à acquiescer, immédiatement et sans examen préalable, aux dernières conclusions qu'on leur présente, toutes les fois que ces conclusions leur paraissent escortées de preuves nombreuses!

Pour ma part, je ne me crois pas infaillible, loin de là : et j'ai très probablement, — et sur plus d'un point peut-être, — payé, comme tant d'autres, dans le présent Mémoire, ma part de tribut forcé à l'humaine faiblesse. Mais n'ayant été guidé par aucune sorte de complaisance ni de parti pris, il est une qualité, je l'espère, qu'on ne me refusera pas, c'est la bonne foi.

Lorsque l'Académie de Bordeaux voulut bien me confier, sur ma demande, le soin de lui rendre compte du travail de M. Macé, qu'elle venait de recevoir, je n'étais, à vrai dire, ni pour, ni contre l'authenticité *relative* des poésies de Clotilde. J'étais, seulement, sincèrement curieux de voir comment, et à l'aide de quels documents inédits, M. Macé pouvait renverser une opinion qui

avait pour elle l'assentiment unanime des maîtres de la critique française. Je croyais que ma tâche se bornerait à énumérer simplement, dans un Rapport de quelques pages, les preuves évidentes d'une découverte aussi réelle qu'inattendue. Toutes mes prévisions ont été trompées : à peine ai-je eu entre les mains le *Mémoire* de M. Macé, que les objections, qui naissaient à chaque instant dans mon esprit pendant que j'en faisais la lecture, m'ont obligé à prendre des notes, qui sont devenues de plus en plus considérables; et c'est ainsi que mon travail a fini par acquérir un développement tel, que j'y aurais certainement regardé à deux fois avant de l'entreprendre, si j'avais pu prévoir à l'avance le temps qu'il me coûterait.

Un seul sentiment, au reste, m'a mis la plume à la main, et m'a constamment soutenu pendant l'accomplissement de ma longue tâche : c'est un besoin impérieux et très vif d'exprimer et de faire ressortir ce que je crois, ce qui me paraît être la vérité.

APPENDICE.

§ I.

Pendant le laps de temps qui s'est écoulé entre la lecture et l'impression de ce Mémoire, il a paru, dans *le Correspondant* (numéro du 10 août 1872), sur le sujet qui nous occupe, un article important et substantiel de M. Jules Levallois, dont nous devons tenir un compte sérieux.

M. Levallois partage l'opinion de M. Antonin Macé: mais cette opinion, combien il s'entend, mieux que lui, à la faire valoir! Il fait plus encore, il la complète; et c'est ainsi qu'il sacrifie tout d'abord, pour le besoin de sa cause, le marquis de Surville: soin indispensable, qui lui donne de suite, sur M. Macé, un avantage considérable. Ce dernier, lui, n'aurait jamais osé prendre sur lui d'accuser de quoi que ce soit (à part de faire mal les vers) le marquis; et c'est ce qui rend précisément ses assertions et ses explications parfois si singulières et si contradictoires. Ainsi modifié et présenté, le système de l'académicien de Grenoble, sous la plume élégante et persuasive de M. Levallois, devient presque vraisemblable. On en jugera par les lignes suivantes, que nous détachons du travail de M. Jules Levallois :

« Supposez qu'au sortir du moyen âge, dès les premières » lueurs de la Renaissance, au fond d'une province, dans » une solitude abrupte et mélancolique, une nature supé- » rieure, une femme d'élite, ait été touchée du même » rayon que Pétrarque. Sous cette impression qui la » pénètre et la domine, elle donne carrière aux riches » aptitudes de son esprit et de son âme. A l'aide de » quelques indications, bien sommaires sans doute, elle » surprend les secrets du rhythme, du langage poétique. » Ce qu'on ne lui apprend pas, elle le devine. Initiée aux » habiletés de la forme, elle permet aux purs et nobles » sentiments qui font battre son cœur de s'échapper de » ses lèvres. Une série de compositions familières, tendres, » délicates, élevées en même temps et généreuses, sur- » gissent et se révèlent ainsi. Elles sont la joie et l'hon- » neur d'un intérieur austère, d'une vie modeste et retirée. » Quelques-unes cependant, plus favorisées ou plus auda- » cieuses, s'envolent du castel natal, et vont réjouir, » charmer les châteaux voisins. L'écho même en arrive » jusqu'à la chaumière, et le pâtre de la montagne trans-

» met à ses enfants des stances, des refrains que la » mémoire populaire conservera fidèlement. Ces chants » de famille, de patriotisme, d'héroïsme, restent flottants » durant de longues années dans ce cadre agreste, à la » fois simple et grandiose, qui leur convient à merveille. » Puis la mort vient, le silence, l'abandon. Quelques » parchemins qui jaunissent et moisissent dans les salles » poudreuses d'un donjon souvent déserté, voilà tout ce » qui subsiste de l'œuvre charmante, adorable, dont l'éclat » réjouissait la vue, dont le parfum dilatait le cœur! Des » siècles s'écoulent. Un jour, fortune heureuse! l'œil d'un » petit-fils ou d'un arrière-neveu, homme d'intelligence » et d'étude, s'arrête, en fouillant les archives de la famille, » sur ces parchemins qu'une tradition vague recommande » à son attention. Il s'en saisit, les déchiffre avec amour, » les transcrit. Sans doute, pieux descendant, éditeur » consciencieux, il va publier les poésies de son aïeule; » une gloire tardive, mais incontestable, couronnera la » muse de l'intimité et de la patrie? Détrompez-vous. » C'est ici que l'ironie de la destinée se fait sentir.

» Le respect du passé dans ses manifestations intellec» tuelles, ce sentiment, que l'érudition moderne a remis » en honneur, et grâce auquel les altérations, les traves» tissements, sont désormais impossibles, ou du moins » très difficiles, n'existe pas pour l'héritier, plus enthou» siaste que réfléchi, plns ardent que studieux. Poète » lui-même, ou plutôt amant de la poésie, qui lui refuse » obstinément ses faveurs, il ne voit dans les manuscrits » de son aïeule qu'un prétexte à broderie, un thème à » amplifier. Et là-dessus, le malheureux corrige, coupe, » taille, dénature. Parfois il supprime, plus souvent, » hélas! il ajoute. Ce n'est pas assez : il se pique d'imita» tion; il multiplie les pastiches, il se complaît dans le » faux naïf. C'est là ce qu'il appelle préparer la publication » des poésies de son aïeule.

» Les catastrophes s'ajoutent aux contre-temps. Une fin » tragique attend le chevaleresque gentilhomme, que son » dévouement à une cause défendue par ses pères a jeté » entre les mains d'ennemis implacables. Les manuscrits

» originaux, confiés à des mains négligentes ou igno-
» rantes, disparaissent pour ne plus jamais se retrouver.
» Les copies *arrangées* échappent par miracle, et ce sont
» elles seulement qui, après mille difficultés et vicissi-
» tudes, se présentent au public comme l'expression des
» pensées et des sentiments d'une femme du quinzième
» siècle.

» Est-ce assez de mauvaise chance, assez de malheur?
» Ne trouvez-vous pas qu'il y a là quelque chose de plus
» navrant que dans un naufrage complet? Perdre son
» accent vrai, son individualité morale, se voir habiller
» selon les caprices de la mode, être plus qu'un fantôme
» et moins qu'une réalité, quoi de plus dur et de plus
» désolant? Eh bien! cela s'est rencontré; l'hypothèse que
» je viens de faire n'est, à vrai dire, qu'un récit qui
» s'applique trop exactement au sort éprouvé par les
» poésies de Clotilde de Surville. Cette aimable physio-
» nomie littéraire a subi l'injure des retouches, plus mor-
» telle encore que l'injure du temps..... [1]. »

Après avoir tour à tour invoqué les témoignages de M. de Surville jeune, de M. de Fournas, de Dupetit-Thouars, du marquis de Brazais, de M. Eugène Villard et de M. Ollier de Marichard, M. Levallois s'écrie :

« Je m'aperçois que nous oublions un témoin, — Étienne
» de Surville lui-même. Mais, dira-t-on, après tout ce qui
» précède, après tout ce que nous savons de son procédé,
» de son affectation de mystère, est-il bien utile de l'in-
» terroger? Ne pouvons-nous pas presque à coup sûr
» prévoir sa réponse? Pas tant que vous croyez. Sans
» doute, lorsque le marquis de Surville découvrit les
» poésies de son aïeule, son premier mouvement, — autant
» que dans cet ordre de choses on peut raisonner par pro-
» babilité, — fut de les publier dans leur teneur originale,

[1] *Le Correspondant*, nouvelle série, t. LIIe, LXXXVIIIe de la collection, p. 540 et 541.

» en se réservant d'éclaircir et de réparer le texte aux » endroits qui lui sembleraient trop inintelligibles ou trop » surannés. Cette disposition, ainsi que nous avons pu » nous en rendre compte, ne persista point. Le commen- » taire dévora peu à peu le texte; puis l'imitation vint, » le pastiche tournant insensiblement à la substitution » complète. L'aïeule continuait à figurer dans les commu- » nications officieuses et les prospectus; c'était d'elle » qu'on se réclamait, c'était à elle qu'on rapportait tout; » mais, au fond, elle était reléguée au second plan et ne » jouait plus que le rôle d'un accessoire qui ne va pas » tarder à devenir inutile, sinon même embarrassant. Il » paraît en effet que, vers la fin, le secret de Surville lui » pesait. Dans un rapport que le ministre de l'intérieur » se faisait adresser avant la publication des poésies, il est » dit formellement que M. de Surville a parlé à plusieurs » personnes des Poésies de Clotilde comme d'un ouvrage » que lui-même avait fait. *Ces aveux s'accordent mal avec* » *ce qu'il vous écrivit en mourant*, ne put s'empêcher de » remarquer Vanderbourg, faisant part de ce bruit à » Mme de Surville. Qu'aurait-il pensé, s'il avait lu la lettre... » écrite à Sainte-Beuve par M. Lavialle de Masmorel, » président au tribunal civil de Brives et ancien député » de la Corrèze ?.....

» Il est difficile d'accorder cette révélation, si nettement » accentuée, avec les quelques lignes écrites par le mar- » quis de Surville, la veille de sa mort, à sa femme, citées » par Vanderbourg dans sa préface, et que tout le monde » connaît.....

» Oui, cela est difficile à concilier, mais ce n'est pas » impossible. Les sentiments de M. de Surville à l'égard » des poésies de son aïeule devaient être fort complexes. » Il se disait, dans la bonne foi de son amour-propre, que » ces poésies avaient, en somme, reçu de lui leur éclat, » leur agrément, une vie nouvelle, ou, à mieux dire, la » vie; car, sous leur forme primitive, qui donc les eût » goûtées, sinon quelques érudits ? En ce sens, il considé- » rait Clotilde, ou du moins sa mémoire, comme obligée » — je force à dessein les termes — comme obligée et

» redevable envers lui. Sa part de collaboration dans » l'œuvre lui semblait tellement forte, l'élément primitif » lui paraissait si réduit et si insignifiant, qu'il ne voyait » ni ingratitude ni présomption à s'attribuer, dans les » épanchements de l'intimité, l'honneur du recueil. Son » intention était de garder le masque devant le public » — une fraude pieuse s'offrant à son imagination comme » le meilleur moyen de succès. — Ce succès une fois » obtenu, M. de Surville aurait-il eu la force de garder » son secret? Si nous en jugeons par les indiscrétions qui » déjà s'étaient fait jour, malgré la réserve que comman- » dait son rôle, le doute ne nous est pas défendu. Cette » tête *sulfureuse,* selon l'épithète baroque, mais juste, du » marquis de Brazais, était prompte à la confidence, à » l'expansion. M. de Surville ressemble à Horace, l'aimable » étourdi de l'*École des femmes*, et l'on est tenté de dire de » lui, comme Arnolphe de l'amant d'Agnès :

Voilà de nos Français l'ordinaire défaut.
....
....
Il se pendrait plutôt que de ne causer pas.

» Tout porte donc à croire que M. de Surville n'aurait » pas eu l'entêtement héroïque d'un Macpherson, d'un » Chatterton, et se serait laissé faire une douce violence. » Mais j'ai trop bonne opinion de lui, de sa loyauté, de sa » droiture de cœur, pour ne pas penser que, tôt ou tard, » il aurait donné des éclaircissements sur l'origine des » documents qu'il possédait, et qui constituaient, même » à ses yeux, la source de son inspiration tardivement » heureuse. Enfin, n'oublions pas que, depuis quatre-vingts » ans, les idées sur les devoirs d'un éditeur consciencieux » se sont beaucoup modifiées, et que ce qui nous offense » presque comme une faute grave, ce qui nous frappe à » la fois comme un manque de lumières et de respect, » n'eût paru aux contemporains de M. de Surville qu'une » supercherie innocente. Il a péché, je le reconnais, mais » personne autour de lui, soit au point de vue moral, soit

» au point de vue littéraire, n'était en mesure de l'avertir » ou de le redresser ([1]). »

On le voit, M. Macé est dépassé de cent coudées par son ingénieux et sagace commentateur. M. Jules Levallois a beau, à chaque page de son travail, citer avec éloge le professeur de Grenoble et lui donner raison; cela ne l'empêche pas, de fait, d'agrandir et de transformer son système en l'exposant, et de le rendre tout autre. Au fond, si on le remarque bien, il y a fort peu de différence entre la manière de voir de M. Levallois et la nôtre. Comme nous, le critique du *Correspondant* accorde au marquis de Surville la paternité des *Poésies de Clotilde,* tout en reconnaissant qu'il y a dans ces pièces un élément *très réduit et très insignifiant* (comme quantité, s'entend), qu'on ne peut pas lui attribuer; car il est impossible d'admettre des poésies, gâtées ensuite, après coup, par leur auteur lui-même ([2]). Nous nous sommes abstenus d'expliquer ce petit mystère, privés que nous étions d'éléments suffisants pour l'éclaircir, et nous avons hasardé, timidement, la conjecture de la collaboration primitive du feudiste. M. Levallois, plus hardi que nous, tranche la question en admettant, *a priori* et sans preuves, l'existence de manuscrits originaux du quinzième siècle émanant d'une vraie Clotilde; mais il se garde bien d'examiner les poésies elles-mêmes, au point de vue historique et grammatical, comme l'ont

([1]) *Le Correspondant,* volume cité, p. 557, 558, 559 et 560.

([2]) Lamartine, m'opposera-t-on peut-être, a édulcoré son *Lac* dans ses *Lectures pour tous.* Le fait est exact : mais, outre qu'il l'a fait dans un but particulier, très visible et tout spécial, on peut dire avec certitude qu'il n'aurait jamais consenti à agir ainsi, si cette pièce immortelle n'avait pas d'abord été publiée, et n'existait pas, intacte et parfaite, dans toutes les éditions des *Méditations poétiques.*

fait avant lui les Daunou, les Raynouard, les Villemain, les Sainte-Beuve, les Ludovic Lalanne, les Génin et les Littré!! Ce fond du quinzième siècle, qu'il admet de confiance, M. Levallois ne cherche pas à le dégager du texte publié par Vanderbourg, ne fût-ce que pour une seule pièce et comme exemple!..... Et c'est précisément ce qu'il aurait dû essayer de faire pour nous convaincre.

« Les *Poésies inédites de Clotilde de Surville*, publiées » en 1826 par Charles Nodier et de Roujoux, dit-il ensuite, » furent accueillies avec autant d'indifférence que le volu- » me de Vanderbourg avait rencontré de faveur.....

» On a cru pendant un certain temps que le volume » des poésies inédites était de Charles Nodier et de Rou- » joux, et qu'ils avaient essayé, sans y réussir, de pas- » ticher les premières poésies. Mais il est démontré » aujourd'hui que le volume de 1826 est tout entier. » — vers et prose, — de la composition d'Étienne de Sur- » ville. Les éditeurs ont eu entre les mains la collection » du *Journal de Lausanne*, remplie des élucubrations de » Surville, et les cahiers que possédait Mme de Polier. C'est » là ce qu'ils ont offert au public, et ce dont, avec infini- » ment de tact et de raison, celui-ci n'a pas voulu. Quel » charme aurait pu le retenir, puisque l'âme et le génie » de Clotilde, qui seuls faisaient vivre le premier recueil » et en atténuaient les défauts, étaient absents de cette » maladroite rhapsodie?

» Un double enseignement se dégage de cet insuccès. » Le public a prononcé l'arrêt que l'érudition est en train » de confirmer. Dans le volume édité par Nodier, il a » deviné Surville, et l'a condamné; dans l'œuvre éditée » par Vanderbourg, il avait reconnu Clotilde, malgré les » déguisements dont on l'avait affublée, et il l'avait saluée » avec enthousiasme.....

» ..... Quand on n'a pour garant de son affirmation que » l'accent irrésistible de la voix intérieure, on doit mettre » à former et à exprimer son opinion la plus grande » réserve. Et pourtant, l'expérience est là pour le prou-

» ver, c'est à croire trop peu, à se prononcer trop timide-
» ment, que l'on s'expose; on court le danger d'être négatif
» par scrupule, incrédule à l'excès. Les exemples consi-
» dérables, illustres même, ne me manqueraient pas. J'en
» veux prendre un tout près de nous. Lorsque les *Mémoires*
» *du cardinal de Retz* parurent, en 1717, personne n'en
» soupçonnait l'existence. L'impression, faite sur des
» copies incomplètes, était fautive. On ignorait où se
» trouvait le manuscrit. Beaucoup de gens, ordinairement
» des mieux informés, étaient persuadés que ce manuscrit
» n'avait jamais existé, etc..... Tout cela est incontestable,
» accepté, reconnu, et cependant les *Mémoires de Retz* n'en
« sont pas moins parfaitement authentiques.

« Cet exemple se peut appliquer aux poésies de Clotilde.
» Il y a des retouches, des transpositions et des lacunes,
» cela est de la dernière évidence; mais il y a aussi un
» fond vrai, qui se révèle en dépit de tout, persiste et
» s'impose..... [1]. »

Tout ceci est bel et bon, mais ne prouve pas le moins du monde que les *Poésies de Clotilde,* contenues dans le volume le plus ancien, aient eu pour origine *un noyau remontant réellement au quinzième siècle.* C'est là tout simplement ce qu'il s'agissait d'établir et de démontrer. M. Jules Levallois, lui, se contente de l'affirmer, et c'est à ses lecteurs à le croire sur parole. Comment, d'ailleurs, une femme du quinzième siècle, *habitant le Vivarais*, a-t-elle pu écrire des poésies *en langage du Nord?* C'est ce que M. Levallois néglige de nous expliquer.

Supposons ce point, très délicat, tiré au clair à notre entière satisfaction : comment justifier, en outre, les imitations *évidentes* de Voltaire [2] et de Berquin, que ces

[1] *Le Correspondant,* volume cité, p. 560, 562 et 563.

[2] Il y a *trois* plaids d'or dans le manuscrit le plus ancien, il y en a *cinq* dans ceux dont M. Levallois attribue le contenu au marquis de Surville; c'est-à-dire : *la pièce qui ressemble le plus aux* Trois

pièces contiennent? et les allusions aux événements contemporains, *assez claires pour empêcher, un moment, le volume de paraître?* et les tours de phrase, *exclusivement modernes*, en dépit de l'envieillissement maladroit des mots qui les composent et les constituent? et la grammaire? et la syntaxe? et les idées? et leur enchaînement? et l'érudition toute spéciale et si facilement reconnaissable de la fin du dix-huitième siècle? et les connaissances anticipées? et la forme? et le fond?

Empruntons encore une dernière citation à l'article de M. Levallois :

« Peut-être approchera-t-on encore davantage de la » vérité. L'histoire nobiliaire du Languedoc, interrogée » avec une nouvelle ardeur, fournira peut-être des ren- » seignements inattendus sur les familles de Vallon et de » Surville ([1]). »

J'ai déjà fait remarquer (p. 166, note 2) que vraisemblablement le marquis de Surville n'a dû inventer ni Clotilde, ni Jeanne de Vallon. Possédant sa généalogie, il était tout simple, tout naturel qu'il y puisât, à leurs dates, les deux noms dont il se trouvait avoir besoin pour colorer ses imaginatives.

Manières *de Voltaire fait précisément partie des poésies réputées les plus authentiques par MM. Macé et Levallois!!*

Le marquis de Surville a voulu évidemment pallier la ressemblance des deux contes, en ajoutant à celui de Clotilde deux plaids de plus. S'il avait réellement découvert ce dernier dans un ancien manuscrit, une telle pensée, je le demande, lui serait-elle seulement venue?...

([1]) *Le Correspondant*, volume cité, p. 563 et 564.

M. Levallois, dans ces dernières lignes, est réellement prophète, sans s'en douter. Les découvertes qu'il prévoit et qu'il espère, on va le voir, ne se sont pas fait attendre longtemps! — Voyez, plus loin, §§ 3, 4, 5 et 6.

On retrouverait donc des preuves certaines et palpables de l'existence, au quinzième siècle, d'une Clotilde de Surville, aïeule du marquis, que *la question de l'authenticité* relative *des poésies* publiées par Vanderbourg *n'aurait pas fait un pas de plus,* si l'on ne pouvait pas établir en même temps que Clotilde était poète, et, qui plus est, poète en langue d'oïl ([1]).

§ II.

M. Macé n'accordant aucun caractère d'authenticité aux *Poésies inédites* publiées, en 1826, par MM. de Roujoux et Charles Nodier, bien que ne s'expliquant pas catégoriquement (comme a soin de le faire, lui, M. Jules Levallois) sur la véritable origine des pièces contenues dans leur recueil, nous nous sommes abstenu de citer les renseignements spéciaux contenus dans ce livre, de nous appuyer sur eux et de les critiquer. Nous avons ainsi ôté à notre honorable adversaire toute occasion et tout prétexte de nous accuser d'avoir amalgamé à dessein les documents renfermés dans les pièces justificatives par lui publiées, aux affirmations et aux témoignages provenant d'une source qu'il a récusée à l'avance.

Mais, maintenant que notre travail proprement dit est terminé, nous n'avons plus de motif pour ne pas jeter un coup d'œil, dans ce canton séparé et tout spécial de

([1]) En écrivant ces lignes, réellement tracées avant que nous ayons eu connaissance des découvertes de MM. Mazon, Vaschalde et Villedieu, nous étions prophète à notre tour : tout ce que nous supposions s'est effectivement réalisé, et de point en point! L'existence de Mme de Surville ne fait plus doute aujourd'hui ; mais il reste toujours à prouver qu'elle a composé des vers, et spécialement des vers en langage du Nord....

notre Mémoire, sur les explications dans lesquelles ont cru devoir entrer les deux nouveaux éditeurs.

« Les Poésies de Clotilde de Surville, née de Vallon et » Chalys, disent MM. de Roujoux et Charles Nodier, ont » obtenu le plus éclatant succès parmi les gens de goût.... » La destinée des poésies de cette femme célèbre est vrai- » ment extraordinaire. Née, disent les notes dont nous » donnons connaissance au public, en 1400, et selon M. de » Vanderbourg, ingénieux éditeur et commentateur du » premier recueil, en 1405 (1), elle vit les règnes de

(1) On peut comparer cette courte notice sur Clotilde à celle du marquis de Brazais, reproduite par nous page 24 de notre *Mémoire*, et aux deux suivantes, données par Vanderbourg dans sa préface :

« Une femme vécut au quinzième siècle, et sa carrière en égala » presque la longueur. L'année de sa mort est inconnue; mais, née » en 1405, elle chanta, en 1495, les triomphes de Charles VIII. Elle » ne quitta jamais la province où elle étoit née; et sa langue est » plus correcte que celle même de Marot : elle ne connut des savants » de son siècle que leurs ouvrages, et ce fut pour les apprécier à » leur juste valeur, pour s'éloigner de leur mauvais goût. Mariée à » quinze ans à un jeune chevalier qui défendoit la cause de Charles VII » contre les Anglois et le duc de Bourgogne, elle lui écrivit, dès la » première année de leur union, une épître que Sapho n'eût pas » désavouée, mais qui, loin de renfermer le moindre sentiment » capable d'alarmer la vertu la plus sévère, ne respire que le feu du » patriotisme et celui de l'amour conjugal. Cette même femme dicta » des règles de goût et de versification françoise qui n'ont été en » vigueur que deux siècles après elle, et qu'elle-même observa cons- » tamment. Elle fut recherchée par Marguerite d'Écosse, belle-fille » de Charles VII; elle en reçut même des hommages : elle forma des » élèves qui héritèrent d'une partie de ses talents... et cependant, la » trace de son école s'est entièrement perdue; elle-même est demeu- » rée obscure et inconnue à tous nos littérateurs; et c'est trois siècles » après sa mort que je viens vous présenter une foible partie de ses » ouvrages, échappés comme par miracle, dans leurs copies, aux » outrages du temps et aux désastres de la Révolution (*).

» *Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys*, depuis *Madame de*

(*) *Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys*, édition originale (M DCCCIII), p. v et vj.

» Charles VI, de Charles VII, de Louis XI, de Charles VIII,
» et mourut, sous Louis XII, plus que centenaire. Les

» *Surville*, naquit dans une forêt voisine de Vallon, château délicieux
» sur la rive gauche de l'Ardèche, dans le bas Vivarais, vers l'an 1405.
» Elle dut le jour à Louis-Alphonse-Ferdinand de Vallon, et à la
» belle Pulchérie de Fay-Collan, son épouse. Ferdinand nous est
» représenté comme un des preux chevaliers de son temps, mais
» sans aucun mérite particulier qui le distingue. Il n'en est pas
» ainsi de Pulchérie; née à Paris, elle y passa neuf ou dix années de
» son enfance et de sa première jeunesse : le goût des lettres, que
» durent lui inspirer de bonne heure Louis de Puytendre et Justine
» de Lévis, dont elle étoit la petite-fille, fut cultivé chez elle par le
» célèbre Froissard...

» Les talents de cette enfant (Clotilde) furent très précoces : à
» peine âgée de onze ans, elle traduisit en vers une ode de Pétrarque
» qui mérita l'approbation de la célèbre Christine de Pisan, femme
» très-estimable par son érudition, quoique poëte assez médiocre...
» Tout concourut alors à développer les dispositions de Clotilde, à
» féconder son heureux génie...

» Ce fut en 1421 que Clotilde connut et aima Bérenger de Surville,
» alors âgé de vingt-deux ans : il étoit beau, bien fait, aimable;
» Clotilde l'épousa la même année, malgré la perte encore récente de
» sa mère... A peine marié, Bérenger se sépara de son épouse pour
» aller joindre Charles VII, alors dauphin, au Puy-en-Vélay. On devine
» aisément l'effet de cette première absence sur le cœur d'une femme
» passionnée; on en jugera encore mieux par l'héroïde dont nous
» parlons (*) : nous l'avons placée à la tête de ce recueil. On y trou-
» vera tous les feux de Sapho, qui n'ont rien perdu de leur ardeur
» pour être devenus légitimes.

» On s'étonnera sans doute de trouver un pareil chef-d'œuvre daté
» de 1422; mais on devra moins s'étonner qu'il n'ait point été com-
» pris de son siècle. M. de Surville, sans donner aucun détail, dit
» que l'Héroïde de son aïeule reçut un indigne accueil au camp même
» de Charles VII.... Alain Chartier... se déclara contre l'Héroïde, et
» emporta sans doute les voix des autres littérateurs... La critique
» du docteur et l'influence qu'elle eut sur la cour affectèrent profon-
» dément Clotilde. Elle fut prête un moment à renoncer à son propre
» goût pour imiter encore les poëtes de l'Italie : Tullie et Rocca l'en
» empêchèrent; mais il paroît qu'elle se résolut dès-lors à travailler
» pour la postérité plutôt que pour son siècle, et s'attacha principa-

(*) Voyez ci-dessus, page 93.

» mémoires du temps n'en ont fait aucune mention; et
» cependant, elle fut connue et appréciée de plusieurs rois

» lement à de grands ouvrages faits pour intéresser dans tous les
» temps.

» Voilà du moins ce qu'il est permis de conjecturer d'après les
» dates des morceaux qui nous restent, et en rapprochant divers
» passages des manuscrits de M. de Surville; car il n'avoit pas encore
» rédigé la vie de Clotilde, et ne nous a transmis que des extraits de
» ses matériaux. Il se plaint lui-même que des huit livres qui compo-
» soient les Mémoires de son aïeule, trois étoient déjà perdus: ils se
» rapportoient précisément à l'époque où nous sommes parvenus;
» époque dont M. de Surville ne nous a laissé qu'une esquisse très
» légère, tracée d'après quelques fragments de Jeanne de Vallon....

» Ce fut pendant les sept années de son union avec Bérenger de
» Surville que Clotilde refondit son grand poëme, qu'elle avoit com-
» mencé sous le titre de Lygdamir, dans le vaste plan de la Phély-
» péide; ce fut pendant ce même temps, le plus heureux de sa vie,
» qu'elle entreprit son roman héroïque et pastoral du *Châtel*
» *d'Amour*....

» .... Le sixième livre des Mémoires... devoit renfermer... l'histoire
» des premiers malheurs de Clotilde: le plus grand fut la mort de
» son époux Bérenger, victime de son courage et de son patriotisme,
» dans une expédition hasardeuse qu'il osa tenter pendant le siége
» d'Orléans; il ne laissoit pour consolation à Clotilde qu'un fils unique
» encore en bas âge: des amies de l'intéressante veuve, il ne lui
» restoit plus que Tullie et Rocca... qui se séparèrent même bientôt
» de leur amie: Tullie, appelée à Constantinople par les Paléologues,
» dont elle étoit l'alliée, périt au sac de cette capitale; Rocca alla
» mourir à Venise, sans qu'on nous apprenne ni les causes de son
» départ, ni les circonstances de sa mort.

» Clotilde, accablée de tant de pertes, isolée dans le Vivarais, et
» moins capable sans doute de produire que de recueillir et de corri-
» ger, dut commencer à cette époque les Mémoires dont nous parlons,
» et dont les premiers livres contenoient l'histoire de l'ancienne
» poésie françoise: elle s'occupa aussi de revoir ses premiers ouvra-
» ges, travail qu'elle continua toute sa vie, et qui peut expliquer
» leur perfection. Elle songea en même temps à former des élèves.
» Sophie de Lyonne et Juliette de Vivarez sont les premières que cite
» M. de Surville; elles étoient même connues de Clotilde avant la
» mort de Bérenger. Sophie étoit fille d'un seigneur champenois;
» Juliette n'étoit qu'une bergère obscure que Clotilde avoit rencontrée

» de France, d'une nombreuse classe de femmes poëtes,
» qui sembloient reconnoître son étendard, et de la reine

» dans les montagnes voisines de sa terre de Vessaux, et dont elle » cultiva les dispositions heureuses. Sophie et Juliette se lièrent » bientôt de la plus étroite amitié; elles consolèrent pendant quelque » temps Clotilde de ses pertes; elles l'aidèrent dans l'éducation de » Jean de Surville, son fils : mais des passions malheureuses, que la » religion seule pouvoit vaincre, et dont l'objet leur étoit peut-être » commun, arrachèrent encore ces deux amies à leur protectrice; » elles se retirèrent ensemble à l'abbaye de Villedieu...

» ... Alain Chartier, dont les premières critiques avoient déterminé » Madame de Surville à demeurer obscure, étoit destiné à la faire » reparoître sur la scène avec éclat, par un nouvel effort qu'il tenta » pour l'en bannir... Lorsque la dauphine arriva en France, Alain » fut chargé de la complimenter... Peu de temps après, Alain eut » l'imprudence de publier une mauvaise version des *Nuits Attiques* » d'Aulu-Gelle, et d'attaquer Clotilde dans sa préface : Madame de » Surville répondit...... par un rondeau déclinatif; et, pour le » malheur d'Alain, la vicomtesse de Loire (Louise d'Effiat) se trouvoit » alors à la cour. Le rondeau de Clotilde, rendu public par son amie, » frappa de mort l'ouvrage d'Alain. Le succès de cette bagatelle » engagea Madame de Loire à en nommer l'auteur : comme elle » jouissoit de quelque crédit auprès de la reine, et que la dauphine » la distingua bientôt, elle leur communiqua plusieurs des écrits de » Clotilde; et c'est ainsi que sa réputation se trouva établie tout à » coup de la manière la plus brillante.

» Ce qui l'augmenta encore, ce qui procura enfin à Clotilde un » prix digne de ses travaux, ce fut le retour de Charles d'Orléans, » rendu peu de temps après à sa patrie... Clotilde, au nom des » Muses, adressa un remerciement solennel à ce prince, qui réparoit » ....., en quelque sorte, les crimes de son père et ses propres torts. » Le duc d'Orléans fut doublement satisfait de la démarche de Clotilde : » il engagea ses élèves à partir incessamment pour aller la remercier » en son nom, se former à son école; et surtout il les chargea de ne » rien négliger pour la ramener avec elles. La vicomtesse de Loire » devant être du voyage, Marguerite lui remit une lettre de sa propre » main, dans laquelle elle sommoit aussi Clotilde de venir recevoir, » sur un théâtre plus digne de la posséder, la récompense due à son » génie et à ses talents.

» M. de Surville, dont nous avons copié ces détails presque mot » à mot, raconte fort au long le voyage de Madame de Loire et » des deux Écossaises (Céphyse de Queensburn et sa sœur Camille),

» Marguerite d'Écosse, épouse de Louis XI, moins célèbre
» par le baiser dont elle gratifia Alain Chartier, que par

» leur séjour à Lyon avec Clotilde, leurs voyages en Vivarais, et
» l'histoire même de Céphyse et de Camille... Ce fut là la dernière
» époque heureuse de la vie de Clotilde. Le plaisir de revoir sa chère
» Louise d'Efflat, celui d'acquérir deux jeunes amies dont elle se plut
» à former les talents, les distractions agréables qu'elle trouva dans
» les courses qu'elles firent ensemble, le bonheur de porter toutes
» ces consolations, tous ces plaisirs aux deux intéressantes recluses
» de l'abbaye de Villedieu, Sophie et Juliette; toutes ces jouissances,
» qui continuèrent ou se renouvelèrent pendant quelques années,
» durent adoucir en elle le souvenir de ses pertes, et répandre un
» charme bien doux sur son existence. Ce fut encore à cette époque
» qu'elle unit son fils unique à une épouse charmante, Héloïse de
» Goyon de Vergy, qui, joignant les dons de l'esprit à ceux de la
» beauté, devint l'amie des élèves de Clotilde, et surtout de l'aimable
» Camille, qui donna son nom à son premier enfant. Cependant, soit
» que le premier attrait de la renommée fût extrêmement affoibli
» chez Clotilde, soit que son cœur, véritablement flétri par ses pre-
» mières pertes, ne fût plus capable de s'ouvrir à un bonheur trop
» brillant, ni de goûter une joie bruyante, rien ne put la décider à
» se rendre à l'invitation flatteuse de Marguerite et de Charles d'Or-
» léans; elle résista aux pressantes sollicitations de ses élèves et de
» son amie. Il paroît, d'après ce que dit M. de Surville, que les intri-
» gues de la cour l'effrayoient, et qu'elle étoit encore importunée du
» reste d'éclat qu'y conservoit Alain Chartier. Elle adressa donc à
» Marguerite d'Ecosse une épître en vers de dix syllabes, que l'on
» trouvera dans ce recueil, et dans laquelle elle s'excuse d'accepter
» ses offres. On verra qu'elle y parle beaucoup d'Alain Chartier, et
» que, sous les couleurs de l'apologie et de l'hommage, elle le tourne
» encore en ridicule avec autant de finesse que de malignité. Alain
» le sentit, et fut assez mal-adroit pour s'en plaindre : mais le temps
» de son crédit étoit passé; Céphyse plaida la cause de son amie avec
» tant de zèle, qu'elle obtint d'aller porter elle-même à Clotilde le
» prix que la Dauphine destinoit à ses talents; c'étoit une couronne
» de laurier artificiel surmontée de douze marguerites à boutons d'or
» et à feuilles d'argent, deux à deux entrelacées, avec cette devise,
» aussi flatteuse que conforme au goût du siècle, *Marguerite d'Ecosse*
» *à Marguerite d'Hélicon* : on a vu que Clotilde s'appeloit aussi
» Marguerite (*).

» Il paroît que M. de Surville n'a eu que très peu de renseigne-

(*) Il y a plus, et des découvertes aussi curieuses qu'inespérées viennent de prouver.

» le soin qu'elle prit d'attirer à sa cour tous les talents » remarquables de cette époque.....

» Les premiers morceaux de Clotilde que l'on ait publiés » ont paru, en 1797, dans un journal de Lausanne, alors » rédigé par Mme de Polier; et, en 1802, une feuille pério- » dique, nommée *la Décade philosophique*, fit connoître à » Paris ses chants d'amour, au printemps, en été, en

» ments sur les faits postérieurs à cette époque, et que les Mémoires » de Clotilde lui ont manqué tout à fait, car il ne nous apprend plus » que très peu de chose sur le reste de son histoire.

» Nous voyons d'abord qu'elle n'avoit que quarante ans à la nais- » sance de sa petite fille Camille, qui se rapporte au temps où nous » venons de parvenir. Les deux Ecossaises s'étant mariées, l'une à » un chevalier français nommé Sainthré, et l'autre à un Anglais, du » nom de Richemond, Clotilde eut encore le malheur de perdre sa » belle-fille chérie, Héloïse de Vergy, qui mourut en 1468. Elle n'eut » plus alors de consolation que dans la société de sa petite-fille » Camille, qui ne l'abandonna jamais, et renonça pour elle au ma- » riage. Camille mourut à quarante-cinq ans. A cette affreuse priva- » tion, Madame de Surville, qui étoit plus qu'octogénaire, essaya » d'aller respirer pour la dernière fois l'air pur des lieux de sa » naissance : deux enfants (*) de son petit-fils, élevés par Camille, » l'accompagnèrent à Vallon, où elle fut accueillie par Louise d'Agoult, » sa nièce. Ce fut là qu'elle apprit la nouvelle de la victoire de For- » noue, et qu'elle écrivit son chant royal à Charles VIII (**), que l'on » trouvera dans ce volume, et dont l'essor, vraiment lyrique, est peut- » être aussi étonnant que la correction. Depuis cette époque, il paroît » qu'elle n'a plus rien écrit : elle avoit plus de quatre-vingt-dix ans; » M. de Surville nous dit cependant qu'elle s'occupa encore à corriger » ses ouvrages, et notamment un poëme de la nature, dont il ne reste » presque plus rien. La date de sa mort est incertaine; on sait seu- » lement qu'elle mourut à Vessaux, et qu'elle y fut inhumée dans la » même tombe qui renfermait déjà les cendres de son fils, d'Héloïse » (sa belle-fille) et de Camille (sa petite-fille) (***). »

nous le verrons bientôt (§ 3), que *Marguerite* était le véritable nom de Mme de Surville. Aussi ce passage du récit complètement invraisemblable de Vanderbourg fait-il rêver. C'est un éclair inattendu au milieu d'une nuit sombre.

(*) C'est de l'un de ces arrière-petits-enfants de Mme de Surville que serait descendu, en ligne directe, le marquis Joseph-Étienne.

(**) Voyez ci-dessus, page 87.

(***) *Poësies de Clotilde*, édition originale, p. xliij, xlv, xlvj, xlix, l, lij, liij, liv, lv, lvj, lviij, lix, lx, lxj, lxij, lxiij, lxiv, lxv et lxvj.

» automne et en hiver. A cette apparition, tout ce qui » aime les beaux vers jeta des cris d'admiration : c'est le » mot; et ses vers charmants le méritoient. Un an ou » deux après, M. de Vanderbourg publia le recueil qui, » depuis, a été si recherché.....

» ..... En arrivant après M. de Vanderbourg, dont le » beau travail sur M. de Surville et les poésies de son » aïeule eût été sans doute plus complet, s'il eût connu » les manuscrits où nous avons puisé, nous sommes forcés » d'avouer que, si l'on ne veut admettre comme docu- » ments authentiques d'autres pièces que les originaux » mêmes écrits par Clotilde, il nous est impossible, comme » à lui, de satisfaire l'exigence du public. En vain appel- » lerions-nous en témoignage la spirituelle Mme de Polier, » qui rédigeoit, en 1798, le journal de Lausanne, et qui » imprimoit des fragments de Clotilde sur les originaux » eux-mêmes; en vain supplierions-nous les amis de M. de » Surville qui existent encore de rompre le silence; en » vain pourrions-nous attester toute la sagacité de l'esti- » mable et savant M. Weiss, bibliothécaire de Besançon, » qui eut jadis connaissance de ces manuscrits, et, en » citant ce nom honorable, nous croyons parler à toute » l'Europe : le sort des œuvres de Clotilde est de se trouver » environnées de mystère. Les témoignages, les opinions, » les souvenirs de l'amitié, ne vaudroient pas la moindre » feuille originale; et, à l'exception des manuscrits de » M. de Surville, copiés par lui, sur ceux de son aïeule, » avec tout l'art du calligraphe, nous sommes réduits, » comme les lecteurs, à chercher des preuves de l'existence » de Clotilde dans les singuliers Mémoires dont nous » n'avons que des fragments. Un hasard, qu'il seroit trop » long de raconter, nous en avoit, l'un et l'autre, rendus » possesseurs avant même la première publication de » M. de Vanderbourg (¹). Nous nous aimions alors. Plus

(¹) Citons aussi le commencement de l'*Avis du Libraire*, M. A. Nepveu, qui contient quelques faits nouveaux :

« Ce fut en 1810 que j'annonçai pour la première fois au public, » dans un catalogue imprimé, le deuxième recueil des *Poésies de*

» de vingt années et toutes les vicissitudes humaines » sembloient nous avoir séparés pour toujours, lorsque » nous nous sommes retrouvés tous deux occupés de » Clotilde; et si la lecture des beaux vers de Mme de Sur- » ville nous avoit jadis attirés l'un vers l'autre, nous devons » à leur publication la certitude qu'il est des cœurs où » l'amitié ne s'éteint jamais (1). »

Reproduisons encore les détails suivants, curieux à plus d'un titre :

« Le nombre des ouvrages de Clotilde dont les titres » nous sont connus est plus grand qu'on ne peut l'ima- » giner. Ceux que M. de Surville avoit destinés à l'im- » pression eussent complété 8 volumes in-8° de 700 à » 800 pages chacun. Indépendamment des poëmes, des » poésies légères, des nouvelles, des drames, des contes, » on y eût trouvé deux plaidoyers éloquents en faveur de » l'infortuné Jacques Cœur, grand argentier de France; » une théorie des couleurs, une histoire de l'Atlantide en » douze livres, une histoire complète de la poésie fran- » çoise, des notices fort curieuses et très étendues sur la » vie et les ouvrages des femmes-poëtes, et des Mémoires » du plus haut intérêt sur les événements et les hommes » célèbres de cette époque. De ces Mémoires, divisés en » huit livres, cinq étoient entiers, mais on ne possédoit » que des fragments des deux autres. Un ouvrage, auquel » Clotilde avoit travaillé quarante années, manquoit seul » à cette curieuse collection; on présume que c'étoit

» *Clotilde*. J'étois alors, et je suis encore, propriétaire du manuscrit » autographe de M. de Surville. Trois éditions du premier recueil, » publiées par M. Henrichs en 1804, et trois autres publiées par moi » en 1824, m'ont fait, en quelque sorte, un devoir de ne pas laisser » plus longtemps inédites, des poésies qui ne sont point inférieures » à celles du premier recueil. »

(1) *Poésies inédites de Clotilde de Surville*, poète français du quinzième siècle, publiées par MM. de Roujoux et Charles Nodier. (Paris, Nepveu, 1826.) Édition in-18, p. iij, iv, v, x, xj et xij.

» un poëme consacré au récit des hauts faits de Jeanne » d'Arc (1). »

« Nous apprenons par les notes qui nous sont parvenues » que Clotilde étoit née en 1400. Le recueil publié par » M. de Vanderbourg la fait naître en 1405. Nous ne pos» sédons aucun document assez certain pour dissiper les » doutes sur ces dates. Si, cependant, nous osions avoir » un avis, nous pencherions pour l'année 1400. Clotilde » s'est mariée en 1421 : elle auroit eu, à cette époque, vingt » ans, et non quinze à seize, au plus, que lui assigneroit » M. de Vanderbourg : et, quoique l'on dise qu'à douze » ans elle faisoit déjà des vers étincelants de poésie (ex» pression de M. de Surville), nous pensons qu'elle étoit » alors trop jeune pour avoir donné à quelques morceaux, » que l'on attribue à cette époque de sa vie, l'expression » passionnée que son âme ardente pressentoit sans doute, » mais que la pudeur et l'innocence lui interdisoient de » déployer. A vingt ans, au contraire, tout se classe et » s'explique (2).... »

Enfin, nous trouvons encore, dans l'édition de MM. de Roujoux et Charles Nodier, la pièce du marquis de Surville : *L'Ombre de Clotilde de Surville aux femmes-poètes,* dont il a été question pages 120 (en note) et 152 (note 1) de notre Mémoire (3). Nous regrettons que sa

(1) *Poésies inédites de Clotilde de Surville,* 1826, édition in-18, p. 147.

(2) *Poésies inédites de Clotilde de Surville,* édition in-18, p. 73.

(3) En publiant cette pièce, MM. de Roujoux et Charles Nodier font les réflexions suivantes, qui nous dispenseront de tout autre commentaire :

« L'idée ingénieuse de recommander aux femmes les poésies de » celle qui leur fait tant d'honneur, en évoquant son ombre et la » chargeant de défendre elle-même tous ses droits, étoit difficile à » mettre en œuvre. *M. de Surville, digne petit-fils de Clotilde,* n'est » *pas resté au-dessous de son modèle.* On remarquera dans son épître » des vers d'une grande beauté, et nous nous sommes bien gardés » de toucher à quelques morceaux dont la tournure manque peut» être de correction, mais qui *prouvent que l'esprit de son aïeule revivoit*

trop grande étendue ne nous permette pas de l'offrir en entier à nos lecteurs; en voici du moins le commencement et la fin :

L'OMBRE DE CLOTILDE DE SURVILLE AUX FEMMES-POËTES
DEPUIS L'ORIGINE DU PARNASSE FRANÇOIS.

ÉPITRE. (1796.)

Tant que ma nef, en proie au caprice des vents,
S'agitoit sur les flots où nagent les vivants,
L'avenir consoloit son amante éplorée :
A sa justice, hélas! vainement implorée,
Puissé-je intéresser la fleur du genre humain!
O mon sexe adoré! que ta divine main,
Sur un front glorieux, mais que l'ombre environne,
Ceigne des vrais talents la tardive couronne!

Oui, sexe égal aux Dieux! s'il est vrai que ma voix
Cent ans a combattu sous tes heureux pavois,
Pour sapper sans retour ce préjugé barbare
Que jadis foudroya le vainqueur de Pindare;
Si l'organe indiscret de mes brûlants désirs,
Mon luth, a deviné l'accent de tes plaisirs;
Si mon style, jetant ces traits de vive flamme
Qu'on sent de l'œil séduit pénétrer jusqu'à l'âme,
Provoqua ton sourire ou fit couler tes pleurs,
Ah! répands, hâte-toi! quelques touffes de fleurs
Sur les bords méconnus où ma cendre repose!
C'est l'unique devoir qu'à ton amour impose
Celle que les Destins, sans pitié désormais,
Au silence des Morts vont rendre pour jamais!

Vous surtout qui, prenant Corinne pour modèle,
Prouvez aux chastes sœurs, par un culte fidèle,
Que, seul, de nos rivaux le tyrannique orgueil
Nous élève au Parnasse un trop fatal écueil;
Jugez, d'après ces fruits de mes antiques veilles,
Ce qu'un siècle plus tard j'enfantois de merveilles!
Concevez, s'il se peut, à quel frappant degré,
De ce François encor si timide à mon gré,

« *encore dans son dernier rejeton.* » (*Poésies inédites de Clotilde de Surville*, 1826, édition in-18, p. 148.)

J'eusse enrichi de nerf, de clarté, de noblesse
Le naïf enjoûment, la grâce et la souplesse!
Mais j'osai l'entreprendre : et s'il m'étoit permis,
A ces sentiers mouvants par moi seul affermis,
De comparer enfin la carrière superbe
Honneur de mes pareils, successeurs de Malherbe,
Certes, ou je m'abuse, ou ma gloire à la leur
Fut ce qu'à la fortune est au moins la valeur.
En des flots lumineux, nageant dès leur enfance,
Le Goût et la Raison préparent leur défense.
Sur les riches coteaux qu'ils n'ont qu'à parcourir,
Pour avancer d'un pas j'ai dû le conquérir.
Dix siècles de brouillards m'en cachoient la contrée,
Des faisceaux de rayons leur en ouvrent l'entrée.
Comme l'abeille, errant sous l'azur d'un beau ciel,
Aux fleurs des prés voisins ils dérobent leur miel;
Pour moi, je n'imitai que l'active hirondelle,
Qui, sur l'onde en fureur, planant à force d'aile,
Et, par un noble exil déjouant les frimas,
Dirige un vol hardi vers de lointains climats.
Revient-elle; à ses chants Cybèle est rajeunie...
Tout obstacle est triomphe aux regards du Génie,
Et les muets destins s'abaissent devant lui.
L'amitié fut mon guide et sa voix mon appui.
J'écrivis; on me lut : je languis dédaignée;
On ne me comprit point. Lasse autant qu'indignée,
J'allais, en frémissant, abjurer les leçons
De ce maître immortel qui dicta mes chansons;
Et, renonçant dès-lors aux couronnes d'Homère,
Briguer des vains rimeurs le succès éphémère.
Mais Tullie et Rocca, de mes dépits secrets,
Étouffèrent ainsi les vœux trop indiscrets :
....
« Vois combien peu de fruits, mûris, sains et vermeils,
» T'offrent ces beaux vergers à cent tiges superbes!
» Vois, comme en foule épars et perdus sous les herbes,
» Tant d'autres, détachés bien avant de mûrir,
» Furent, en bourgeonnant, condamnés à périr!
» Destinés à braver le temps et ses outrages,
» Tels, sur la tige encor, mûriront tes ouvrages,
» Lorsqu'en foule échappés à des troncs sans vigueur,
» Mille auront expiré de leur propre langueur.
» Ton début éclatant nous promet des miracles :

» Que les siècles futurs, confirmant nos oracles,
» Rappellent qu'au néant la voix de l'Amitié,
» Clotilde, a su ravir ta plus belle moitié!
» Laisse gronder les sots! crains le regard des hommes!
» Le Parnasse françois, pour toi, c'est où nous sommes! »

Que ne m'ont point appris ces aimables soutiens?
Leurs conseils médités dans nos longs entretiens,
Au centre des forêts, au faîte des montagnes,
Étonnaient au matin nos charmantes compagnes;
Et, quand tournoient le soir nos rapides fuseaux,
Que s'enlaçoient les fils de nos joyeux réseaux,
Que le frais de la tonne, ou la flamme de l'âtre,
En cercle, rassembloit la jeunesse folâtre;
Un trait des temps fameux, à nos mœurs adapté,
Dans ta bouche où sans fruit errait la volupté,
Te suffisoit, Rocca, miroir de tous les charmes,
Pour commander nos ris, nos craintes ou nos larmes.
....
....
O mes charmants appuis! que vos arrêts suprêmes,
Chez un peuple, souvent amoureux des extrêmes,
Préservent les écrits ravis à mon cercueil,
Et d'un trop vif éclat et d'un trop froid accueil!
Surtout épargnez-leur, ornement de la France,
Les décrets qu'au hasard sème l'indifférence!
Montrez aux vains échos de ces décrets confus
Ce que je pouvois être, et non ce que je fus.
Oui, ce que j'eusse été si ma lyre superbe
Eût frappé seulement l'oreille de Malherbe;
Si, même, ce grand roi, protecteur des Marots,
Ce roi, vivifiant, du coup d'œil des héros,
Les beaux-arts, engourdis dans ces antiques sources
Qu'épargna le fléau vomi par les deux Ourses (1),
François, un peu moins tard eût régné sur nos lis:
Que dis-je? si du fond des antres de Chalys,
Sous un règne affranchi de discordes civiles,
Le sort m'eût transporté dans la reine des villes.

Sexe aimable! à toi seul je consacrai mes chants;
Pour toi seul, je bravai, des sots et des méchants,

(1) Les Goths et les Vandales. (Note d'Étienne de Surville.)

La censure hypocrite et l'obscur anathème :
Soutiens (il en est temps!) le double diadème
Dont ensemble, au mépris de l'homme détrôné,
Clotilde et Jeanne d'Arc t'ont jadis couronné!
Qu'à ce prix l'univers, sur tout ce qui respire,
Puisse, en le proclamant, adorer ton empire [1]!

§ III.

Depuis que les lignes qui précèdent ont été écrites, des découvertes, aussi importantes qu'inattendues, ont été faites relativement au sujet qui nous occupe; et le nom de Clotilde de Surville, heureusement remis, en quelque sorte, à l'ordre du jour par suite de la publication de M. Antonin Macé, a été répété à l'envi, dans ces derniers temps, par la grande majorité des journaux français et étrangers, à l'occasion des lignes suivantes, publiées. le 22 janvier 1873, par le *Journal officiel :*

« Le *Journal de l'Ardèche* signale l'existence d'un docu-
» ment qui aidera peut-être à résoudre un grand problème
» d'histoire littéraire : c'est l'acte de mariage de Bérenger
» de Surville, trouvé, par feu M. Henri d'Audigier, dans le
» *Manuale notarum* d'Antoine de Brion, notaire à Privas en
» l'an 1427. Dans cet acte, la femme de Bérenger de
» Surville est désignée par le nom de *Margarita Chalissi*
» (Marguerite Chalys), et est qualifiée de *mulier,* ce qui
» semblerait indiquer une femme déjà mariée, et ferait
» crouler conséquemment tout le poétique récit mis par
» l'éditeur Vanderbourg en tête des Poésies de Marguerite-
» Clotilde-Éléonore de Vallon-Chalys. L'acte en question
» viendrait ainsi confirmer, d'une manière aussi authen-
» tique qu'inattendue, le jugement de Sainte-Beuve, qui

[1] *Poésies inédites de Clotilde de Surville,* 1826, édition in-18. p. 149, 150, 151, 152, 153, 154, 169 et 170.

» a déclaré les *Poésies de Clotilde* bien postérieures à l'épo-
» que indiquée par Vanderbourg. »

Pourquoi ne l'avouerions-nous pas? Ce n'a pas été sans une certaine émotion, — bien que nous ayons toujours regardé au moins comme très probable la réalité historique des principaux personnages mentionnés par le marquis de Surville dans ses manuscrits (1), — que nous avons vu poindre, en lisant cet entrefilets, la certitude de l'existence, au quinzième siècle, d'une dame Marguerite de Chalys, et d'un chevalier Bérenger de Surville son époux.

Nous sommes allé de suite aux informations, en écrivant à la rédaction du *Journal de l'Ardèche.* L'administrateur-gérant de cette feuille, M. Henri Vielfaure, a bien voulu rechercher pour nous, et nous faire adresser, tous les numéros (car il y en a eu un certain nombre) où il a été question de l'épouse de Bérenger de Surville. C'est grâce à ces communications obligeantes, nous nous plaisons à le reconnaître, que nous avons pu prendre successivement connaissance des recherches qu'ont tentées et des résultats auxquels sont arrivés, tout dernièrement, MM. Eugène Villedieu, Henry Vaschalde et A. Mazon; recherches et résultats dont il nous reste à entretenir nos lecteurs.

Parlons d'abord des travaux de M. Villedieu.

Le 7 novembre 1872, M. Eugène Villedieu, ancien sous-préfet de la République, a lu, à la *Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche,* une « Étude de critique historique et littéraire », intitulée : *Margue-*

(1) Voyez ci-dessus, page 166, note 2, et page 180.

rite de Surville, les documents nouveaux et la critique (1). Le commencement de ce Mémoire a été publié par le *Journal de l'Ardèche* (2); et c'est dans ce travail que le rédacteur du *Journal officiel* a relevé la précieuse indication qui, de son journal, est passée dans tous les autres.

M. Villedieu, dans son *Mémoire*, partage l'opinion de M. Macé, et n'est pas même très éloigné du point de vue où s'est placé M. Levallois; il admet, que dis-je! *il*

(1) Voici, du reste, l'en-tête bibliographique de ce travail: « *Manuale* » *notarum*, d'Antoine de Brion, notaire royal à Privas (pour l'année » 1427-1428).—Vieux *compoix* (du seizième siècle) et *compoix* de 1656 » *de la communauté de Gras.* — Anciens *Registres de la paroisse de* » *Gras et de la paroisse de Vesseaux.* — Lettres d'Étienne de Surville, » de Vanderbourg, de Brazais, de Mme de Polier, à Mme Pauline de » Surville. — Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-» Chalys, depuis Madame de Surville. Paris, an XI, M DCCCIII. — » Poésies inédites de Clotilde de Surville (Clotilde de Vallon et Cha-» lys); Paris, 1826. — Raynouard. *Journal des savants*, 1824. — » Villemain. *Cours d'histoire de la littérature au moyen âge*, 1830. — » Daunou. *Notice sur Vanderbourg; Moniteur* du 28 octobre 1839. » — Sainte-Beuve. *Poëtes et romanciers modernes; Revue des Deux-* » *Mondes*, 1841. *Tableau historique et critique de la poésie française au* » *seizième siècle*; Paris, 1843. — Antonin Macé. *Les Poésies de Clotilde* » *de Surville*; Grenoble, 1870. » (*Journal de l'Ardèche.* Première année, no 9, dimanche 24 novembre 1872.)

(2) Le Mémoire de M. Villedieu, au moment où je trace ces lignes, n'est pas complètement publié. Les numéros du *Journal de l'Ardèche* qui en contiennent le commencement sont ceux des 24 novembre et 1er décembre 1872, et des 6, 7, 8 et 9 février 1873.

M. Eugène Villedieu a bien voulu nous donner, sur son travail, les détails suivants :

« Quant au volume que j'ai écrit sur ce sujet, j'en ai déjà lu les » trois premières parties à la Société des Sciences historiques de » l'Ardèche; je vais y lire, au premier jour, la dernière partie. Il » peut se faire que l'ouvrage entier paraisse dans le Bulletin de cette » Société; car je vais en arrêter la publication, par trop défectueuse » à tous égards, dans le *Journal de l'Ardèche.* » (Lettre de M. Eugène Villedieu, du 20 février 1873.)

croit fermement qu'il a existé des poésies *originales* de « Marguerite » de Surville, mais il n'hésite pas, lui non plus, à sacrifier le marquis [1], comme les ayant arrangées, gâtées et noyées dans un déluge de pièces de sa composition; ce qui ne l'empêche pas, comme nous verrons [2], par une bizarre contradiction, de faire un grand cas des prétendus *Mémoires* de Clotilde.

« Était-il possible, — dit-il dans son premier article, — » d'établir, par quelque document irrécusable, qu'une » femme avait existé au quinzième siècle, dans les condi- » tions de temps, de lieu et de relations sociales, que le » recueil de poésies..... déclarait avoir été les diverses » conditions historiques de la vie de Marguerite-Clotilde » de Surville; et que l'existence de cette femme se ratta- » chait aux renseignements d'une famille autant qu'aux » données d'une tradition locale?.....

» Enfin, à l'appui de faits matériels, pouvait-on joindre » un ensemble de preuves morales dérivant de l'examen » de ces poésies, considérées en elles-mêmes; et pouvait-on » donner une réponse décisive aux objections, générales » ou particulières, soulevées par la critique contre l'au- » thenticité de cette œuvre magistrale?

(1) « Des fragments en prose et en vers (dit-il en parlant du recueil » de Roujoux et Charles Nodier), *controuvés presque entièrement,* que » ce volume contenait, et qui étaient, dans leurs développements au » moins, *l'œuvre d'Étienne de Surville,* les uns faisaient partie de » deux des trois volumes manuscrits envoyés, en 1802, à Vander- » bourg par Mme Pauline de Surville, la veuve d'Étienne, et confiés (*), » en 1822, par Vanderbourg au libraire Nepveu; ils avaient déjà été » publiés en grande partie, en 1797 et 1798, dans le *Journal littéraire* » *de Lausanne,* dirigé alors par Mme de Polier; les autres, *également* » *apocryphes,* avaient été *laissés,* en 1798, *réunis dans un cahier, par* » *Étienne de Surville à Mme de Polier,* qui les remit plus tard (**) à » MM. Charles Nodier et de Roujoux. » (M. Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 24 novembre 1872, en note.)

(2) Voyez, pages 209 et 210, la fin de la note commencée page 208.

(*) Ceci est un fait nouveau.

(**) Autre fait nouveau.

» Si ces diverses hypothèses se réalisaient, alors, — » malgré l'absence regrettable des manuscrits originaux » ou d'autres, en ayant à peu près la valeur, que l'on » déclarait avoir été brûlés à Viviers, en 1793, par les » Vandales de la Révolution (1), — il n'était plus possible » de contester sérieusement que ces poésies ne fussent » dues à l'auteur auquel l'attribuaient celui qui les avait » tirées de leur tombeau et celui qui les présentait au » public (2).

» Or, il est aisé de montrer que ces hypothèses sont » autant de réalités. » (M. E. Villedieu, *Journal de l'Ardèche,* du dimanche 24 novembre 1872.)

« Il est certain aujourd'hui (continue M. Villedieu dans » le numéro du 1er décembre) qu'une femme a existé au » quinzième siècle, dans les conditions de temps, de lieu » et de rapports sociaux, *quant aux points principaux de la* » *donnée traditionnelle,* attribuées à Clotilde de Surville » par le recueil publié sous son nom.

» Le *Manuale notarum,* ou Registre (3), pour l'année » 1427-1428, d'Antoine de Brion, « notaire royal » à Privas,

(1) « ... De ce que les collections *notariales,* civiles ou même ecclé- » siastiques, furent respectées alors à Viviers, on n'en saurait con- » clure que des emblèmes, des titres et des papiers *féodaux* n'y aient » été publiquement incendiés, et que, sous cette dénomination de » restes de la *féodalité,* on n'ait englobé des papiers de famille. — » Un témoin oculaire nous a certifié la réalité de cette exécution » révolutionnaire. » (Note de M. Villedieu.)

(2) Il est parfois difficile de faire des citations *rigoureusement textuelles,* tout en négligeant tels ou tels passages qui ne se rapportent plus à l'objet sur lequel on veut appeler l'attention du lecteur. J'ai cru devoir laisser définitivement, par respect pour le texte que je cite, les nombreux *imparfaits* qui s'y trouvent, après avoir eu la forte tentation de les remplacer par des *présents de l'indicatif* soulignés. Le passage en question y perd très certainement en clarté, tout en y gagnant en exactitude.

(3) « Manuscrit petit in-4°, sur vélin, en latin, du quinzième siècle, » assez bien conservé, ayant fait partie des papiers du château du » Bijou, près de Chomérac (Ardèche). Comme l'année, à cette époque, » le registre va de Pâques 1427 à Pâques 1428. » (Note de M. Villedieu.)

» registre récemment découvert par feu M. Henry d'Audi» gier, est venu le prouver complètement.

» D'après ce registre, *Bérenger de Surville,* le premier » que nous connaissions, d'une manière positive, parmi » les membres de cette famille du Languedoc, était « du » diocèse de Nîmes ».

» Le 4 janvier 1428, il épousa, à Privas, Marguerite » Chalis ou de Chalis, fille de messire Pierre Chalis ou de » Chalis, licencié ès-lois, mort antérieurement à ce mariage.

» Marguerite Chalis ou de Chalis était une riche héri» tière, qui, d'après son acte de mariage, avait des pro» priétés à *Privas,* à *Vesseaux,* à *Rochemaure* et à *Sceautres,* » dans les gorges abruptes et sur le plateau basaltique du » Koyron, — localités appartenant toutes à la partie » centrale de l'ancien Vivarais, qui forme aujourd'hui le » département de l'Ardèche.

» Florence de Chalis, veuve de Pont de Morier, de » Privas, avait institué comme son héritière sa nièce Mar» guerite, dans son testament fait, le 11 septembre 1427, » devant Me Antoine de Brion, dans la maison de » Marguerite, « *in hospicio* (sic) *Margarites,* » où la tante » demeurait.

» Le Registre de Me Antoine de Brion contient en entier » l'acte de mariage de Bérenger de Surville et de Margue» rite de Chalis. Cet acte commence ainsi :

« *Matrimonium nobilis Berengoni de Supervillâ, Nemau-* » *sensis diocesis, ex unâ, et honeste* (sic) *mulieris* (1) *Marga-*

(1) M. Eugène Villedieu semble prévoir le parti que le rédacteur du *Journal officiel* tirera du mot *mulier* (*), par lequel est désignée, dans son acte de mariage, *Margarita Chalissi.* « Rien n'indique, » — dit-il dans une note, — « dans l'acte de mariage, que ce mot *mulier* doive » ici être pris dans le sens de *femme précédemment mariée et veuve.*

» Aucune partie de l'acte n'autorise cette interprétation, qui n'est » nullement selon les règles générales de la langue latine. Chez » Cicéron et chez le petit nombre d'auteurs qui se sont servis, avec

(*) M. A. Mazon, on le verra plus loin (page 227), avait déjà désigné, dans les *Petites notes ardéchoises,* et précédemment dans l'*Écho de l'Ardèche,* Marguerite de Chalis comme étant, lors de son mariage avec le chevalier Bérenger de Surville, une *femme veuve d'un premier mari.*

» *rites filie* (sic) *venerabilis viri domini Petri Chalissi,* » *quondam Privacii, partium ex alterà.* »

» L'acte de mariage fut reçu à Privas, « *in hospicio* (sic) » *dicte* (sic) *Margarites.* »

» L'oncle de Bérenger de Surville, qui fut sans doute » le négociateur de ce mariage, « noble et religieux » homme, messire Antoine Jourdan, prieur de Vesseaux, » » donna au futur « *propter nupcias* » (sic), « *centum mutones* » *auri,* » — cent *moutons* d'or.

» Selon les clauses du contrat, Bérenger de Surville dut » venir demeurer soit à Privas, soit à Vesseaux (¹). Aussitôt après la conclusion du mariage, il devra, dit l'acte, » venir « *supra bonis et hereditate dicte* (sic) *sponse* (sic), *et* » *ibidem, cum ipsa sponsa futura et ejus familia, videlicet in* » *presenti* (sic) *loco Privacii vel Vessaucii, domicilium per-* » *sonale continue facere.* »

» lui, du mot *mulier* dans le sens de *femme mariée,* ce mot ne signifie » point *une femme veuve.*

» Ajoutons, — ce qui, pour les écrits de cette époque, est autrement décisif que les règles de la latinité, — que, dans les actes » publics du moyen âge, la qualité de veuve est toujours désignée » expressément par certaines locutions alors en usage, dont on ne » trouve ici pas une seule.

» Le mot *mulier* est employé ici comme indiquant une personne » *majeure,* telle que l'était Marguerite, qui, dans son contrat de » mariage, stipulait en son nom avec le simple assentiment de quel- » ques amis de sa famille. »

L'autorité du célèbre orateur romain (M. Villedieu le reconnaît lui-même implicitement) n'avait sans doute pas besoin d'intervenir ici, à l'appui de l'interprétation d'un texte aussi peu cicéronien que possible, — nous n'en voulons pour preuve que les continuels *sic* dont il est si agréablement émaillé! — Néanmoins, nous serions peut-être tenté de donner en ce moment, jusqu'à un certain point, raison à M. Villedieu, si nous ne connaissions pas certaine preuve, introduite dans le débat par M. A. Mazon. — Voir, plus loin, § 5, page 225.

(¹) « Bérenger de Surville était encore à Privas le 26 janvier 1428, » où, d'après le *Manuale notarum* d'Antoine de Brion, il se trouvait » au mariage de Pierre de Brion avec Antonine Corbier, nièce de » noble Raymond Vieux. » (M. Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 6 février 1873.)

» D'après l'acte de mariage, Marguerite était « *major* » *viginti annis, minor vero viginti quinque.* » En 1428, elle » avait environ vingt-deux ans. Elle était donc née » vers 1406. » (E. Villedieu, *Journal de l'Ardèche*, 1re ann., n° 10; dimanche 1er décembre 1872.)

Telle est l'analyse d'acte qui, tombée sous les yeux du chroniqueur du *Journal officiel*, a donné lieu, six semaines environ après sa publication, à l'entrefilets reproduit, en tout ou en partie, par la plupart des journaux.

Après avoir fait remarquer que « cet acte de mariage » n'infirme, en aucune manière, *dans ce qu'elle a d'essen-* » *tiel*, la tradition relative à Marguerite et à Bérenger, » — assertion très sujette à contestation (1), — M. Villedieu cherche à expliquer les deux autres noms de Clotilde et d'Éléonore, sous lesquels est également désignée « la Muse de l'Ardèche », par des raisons *a priori*, et qu'il nous est, conséquemment, impossible d'admettre (2).

« La mère de Marguerite, dit-il ensuite, aurait été une » femme d'un esprit très distingué, *Pulchérie de Fay-Colan*. » Aucun document n'est encore venu ni appuyer, ni » ébranler cette indication.

» Nous savons seulement que la famille de Fay était » déjà, et même bien avant cette époque, une des plus » considérables du Vivarais, d'où elle se répandit d'abord » dans le Velay et ensuite dans plusieurs autres provinces » de France. La maison seigneuriale de *Fay, Lavoulte,* » *Chapdeuil* et *Vertoison*, était, dans cette région du Midi, » la branche la plus importante d'une famille d'où étaient » sortis également les barons de Vénezobres, seigneurs » de Peyraud et de Joanas, en Vivarais.....

» La famille de Colan existait, au seizième siècle, dans

(1) Voir plus loin, § 6, pages 230, 231, 232 et 233.

(2) Nous reproduisons plus loin, page 230, note 2, la plus grande partie de l'argumentation de M. Villedieu à ce sujet.

» les hautes Boutières. — Les archives de Gras mentionnent aussi l'existence d'une famille de Coulans, de » Saint-Montan, qui s'allia à Gras, au dix-septième siècle, » avec J. de Serres. »

Les détails suivants, — dont les notes justificatives, surtout, ont dû coûter à leur auteur de longues et minutieuses recherches, — offrent encore beaucoup d'intérêt :

« Parmi les premières données, sur l'exactitude desquelles on ne saurait encore entièrement se prononcer, » est aussi l'appellation de « *Vallon-Chalys* » donnée à » Marguerite dans les premières pages écrites sur sa vie.

» Marguerite..... aurait-elle modifié ainsi son nom....., » aurait-elle adopté ce changement parlant mieux à son » imagination et tiré peut-être d'une propriété de sa » famille, telle qu'aurait pu être un *vallon Chalis* (1), dans » une des localités de la contrée qu'elle habitait?

» Ou bien, son arrière-petite-fille par alliance, cette » jeune femme qui avait, SEMBLE-T-IL, la première, songé » à publier les poésies de Marguerite, Jeanne de Vallon (2),

(1) « Serait-ce le *vallon de Chalès*, situé à 15 kilomètres de Privas, » sur le Koyron, à peu de distance des limites actuelles de la paroisse » de *Sceautres*, où il est certain que Marguerite eut des propriétés, » et qui pouvait alors être compris dans cette paroisse? » (Note de M. Eugène Villedieu.)

(2) « Jeanne de Vallon avait épousé, vers 1652, Jacques de Surville, » un des fils de Jean de Surville, et qui, plus tard, succéda à son » père dans la seigneurie de *Malaval* et des *Hermessènes*, et dans la » conseigneurie de *Gras* en Vivarais. » (Note de M. Eugène Villedieu.)

Cette note n'est accompagnée, malheureusement, d'aucune preuve justificative : M. Villedieu possède-t-il réellement, devers lui, des renseignements certains sur l'existence des trois (*) personnages qu'il cite ici, ou bien s'appuie-t-il simplement sur les *Mémoires* ou sur de simples conjectures, comme cela lui est arrivé trop souvent,

(*) Évidemment, le Jean de Surville dont il est question ici, et dont le fils se serait marié vers 1652, ne peut pas être le propre fils de Marguerite, né en 14[illegible] ou 14[illegible]! Ce serait donc un de ses descendants.

» en retouchant les manuscrits laissés par l'aïeule de son » époux, aurait-elle *présumé, par quelque hypothèse juste ou* » *hasardée,* que cette femme de génie avait eu quelque » parenté avec sa propre famille, à supposer même que la » famille de Jeanne de Vallon ait jamais eu, *ce que nous* » *ne pensons pas,* la seigneurie du château de Vallon? » Jeanne de Vallon, deux siècles après une époque pen- » dant laquelle la seigneurie de Vallon avait passé à » diverses maisons du Vivarez ou du Gevaudan, pouvait- » elle facilement *se méprendre* à ce sujet [1]?

» Quoi qu'il en soit de ces *conjectures,* que nous nous bornons à indiquer avec toutes réserves, toujours est-il » qu'*il n'y avait dans notre pays, au temps de Marguerite,* » AUCUNE FAMILLE DE VALLON; que ce furent les La Gorce » et les d'Apchier qui eurent successivement, à cette » époque, la seigneurie du château de Vallon [2]; qu'ainsi,

nous le verrons bientôt, dans la suite de son travail? S'il a en sa possession des documents prouvant, d'une manière péremptoire, l'existence au dix-septième siècle de *Jacques de Surville,* fils de Jean, et époux de *Jeanne de Vallon,* que ne les publie-t-il tout d'abord?...

[1] S'il était *réellement prouvé* qu'il a existé dans le Vivarais, au dix-septième siècle, une Jeanne de Vallon, épouse d'un Jacques de Surville fils de Jean, l'appellation de « Vallon-Chalys » pourrait servir d'argument assez plausible à ceux qui veulent qu'elle ait laissé des manuscrits de poésies : ce double nom, en effet, s'expliquerait dès lors tout naturellement : Jeanne de Vallon aurait tenu (quoi de plus vraisemblable?) à unir, sur le titre des manuscrits tracés de sa main, *son propre nom de famille* à celui de l'aïeule de son époux.

[2] Voici du moins, à ce sujet, des faits qui semblent *positifs,* et qui ne font pas peu d'honneur aux recherches de M. Villedieu :

« Géraud de la Gorce, chevalier, seigneur de la Gorce, de Mirabel » et de Groppières, acquit la seigneurie de Vallon (alors Valon) par » son mariage avec Mingone Vilatte, dame de Vallon, vers la fin du » quatorzième siècle.

» Anne de la Gorce, leur fille, épousa, le 8 mai 1408, Beraud, sei- » gneur d'*Apchier* (aujourd'hui Apcher, commune de Prunières, » Lozère), de *Ceray*, de *Vabres* (Haute-Loire), de *Vazeilles* (Haute- » Loire), de *Chély* (aujourd'hui Saint-Chély, Lozère), d'*Arzens,* » (aujourd'hui Arzenc, Lozère), et de *Montaleyrac,* — qui testa le » 20 février 1472.

» Beraud d'Apchier et Anne de la Gorce eurent pour fils Claude,

» ce n'est pas même en se prévalant d'un nom de parenté » qui eût pu exister entre elle et l'une de ces familles que » Marguerite aurait pris le nom de Vallon-Chalys.....

» Ce qu'il y a de plus vraisemblable, d'ailleurs, c'est de » supposer que ce nom de « *Vallon-Chalys* » est une de ces » appellations romanesques qu'Étienne de Surville imagina..... Ce qui nous paraît à peu près certain, c'est » qu'Étienne de Surville....., qui n'avait qu'une connaissance très superficielle des documents relatifs à sa » propre famille, a pris *celle de Jeanne de Vallon, — qui* » *était de Gras et voisine de la famille de Surville, comme* » *l'indiquent les archives locales* (¹), — pour une famille *qui* » *aurait eu la seigneurie de Vallon;* et que, *sur cette supposition erronée, il a échafaudé tout un ensemble de fictions.* » (M. E. Villedieu, *Journal de l'Ardèche,* 1re année, n° 10; dimanche 1er décembre 1872.)

Ces recherches, on le voit, portent sur un terrain solide, bien différent de celui qu'a choisi M. Macé pour y établir sa revendication. La question, en cessant d'être purement littéraire, et en devenant momentanément ethnologique et historique, acquiert de suite un intérêt

» baron d'Apchier, seigneur de la Gorce, de Vallon, de Salavas et de » Mirabel, qui testa le 12 novembre 1472.

» Claude d'Apchier eut pour héritier son frère Jean d'Apchier, seigneur d'Arzens, qui avait épousé Anne de Ventadour, le 1er novembre 145... » [le dernier chiffre est resté en blanc dans l'impression du journal], « et qui testa le 8 juin 1466 » [faute d'impression, sans doute].

» Jean d'Apchier et Anne eurent pour fils Jean, baron d'Apchier, » seigneur de la Gorce, de Vallon, de Salavas et de Mirabel, qui » vendit en 1484, à Charles des Astards, les seigneuries de Vallon et » de Mirabel.

» Il testa le 9 janvier 1525 et il laissa, de Marie Castelnau de Bretenoux, son épouse, François-Martin, baron d'Apchier, seigneur de » la Gorce et de Salavas, né le 11 novembre 1509, et mort en 1575.

(¹) « *Comme l'indiquent les archives locales.* » Voilà qui semble positif! Mais, encore une fois, pourquoi ne pas publier ce que disent ces archives, sur le compte de Jeanne de Vallon?

et un relief aussi saisissants qu'imprévus. Nous nous trouvons bien en un mot, cette fois, en face de la réalité. — Ce qui importe surtout à M. Villedieu, dans ces premières pages, ce qui le préoccupe avec juste raison, c'est de retrouver, c'est de découvrir des traces historiques laissées par les personnages qui figurent au premier rang dans ce que nous osons toujours appeler la *légende de Clotilde.*

Sans parler de l'acte de mariage de Clotilde (ou plutôt de Marguerite), — pièce d'une importance exceptionnelle et sur laquelle nous reviendrons, — nous convenons très volontiers que les témoignages précis et les documents certains que nous présente M. Villedieu au sujet des familles Fay, Colan, de Vallon, prouvent bien plus, en faveur de l'individualité des personnages cités par le marquis de Surville comme ayant porté ces noms au quinzième siècle, que les récits les mieux tournés et les plus persuasifs (1). Comme l'a si bien dit M. Ernest Renan, dans la Préface de son admirable livre des *Apôtres :* « En » histoire, les documents ont d'autant plus de poids » qu'ils ont moins la forme historique. L'autorité de » toutes les chroniques doit céder à celle d'une ins- » cription, d'une médaille, d'une charte, d'une lettre » authentiques (2). »

Tant qu'il s'appuie sur des documents spéciaux, M. Eugène Villedieu parle d'or; mais, aussitôt que les registres nobiliaires ou d'état civil lui font défaut, aussitôt que les actes notariés l'abandonnent, ses raisonnements

(1) Il ne s'agit toujours ici, — ne le perdons pas de vue, — que de l'*existence* des personnages cités par le marquis de Surville dans ses manuscrits, et par Vanderbourg dans sa préface, et non de leurs faits et gestes, de leur talent poétique, etc.

(2) Ernest Renan, *les Apôtres*, préface, p. xxix et xxx.

ne reposent plus que sur des pointes d'aiguille, et deviennent parfois plus inadmissibles encore que ceux de M. Macé, dont M. Villedieu, au reste, se déclare l'admirateur ([1]). Ses amplifications, par exemple, au sujet de Tullie de Royans et de Rocca, les belles amies de « Marguerite » ([2]), n'étant étayées de preuves d'aucun

([1]) « ... M. Antonin Macé, dans son *excellent ouvrage* sur les poésies » de Clotilde de Surville... » (M. E. Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du dimanche 9 février 1873.)

([2]) Citons, comme échantillon de la critique et des tendances de M. Eugène Villedieu, la page suivante :

« Au nombre de ses amies *auraient* été... deux jeunes poètes, » Tullie de Royans et surtout une italienne nommée Rocca, l'une et » l'autre douées d'un vrai talent littéraire et ayant exercé, *semble-t-il*, » une grande influence sur le développement des facultés poétiques » de Marguerite... Tullie *aurait* quitté le Vivarez, bientôt après le » mariage de Bérenger; elle *serait* morte à Constantinople, *d'après* » *les Mémoires de notre auteur* (!). Rocca, disent les poésies de Mar- » guerite, resta plus longtemps près de son amie, à Vesseaux. Puis, » elle repartit pour l'Italie, où, *paraît-il*, elle ne tarda pas à mourir » à Venise.

» Mais ici, l'on nous demandera : Le nom de ces amies de Marguerite » de Surville n'est-il pas une fiction? Leur existence est-elle certaine? » Est-elle probable seulement?

» Notre réponse, la voici : on ne peut absolument affirmer ni la » certitude, ni l'exactitude du nom de ces amies du poète. Mais, bien » que nous ne retrouvions pas ces noms ailleurs, *nous ne pouvons* » *pourtant rien inférer de cela contre leur réalité* (!).

» Mais ce qu'il est permis de *présumer*, c'est que ces amies de » Marguerite ont appartenu, comme elle-même, *ou* à la petite noblesse, » *ou* à la bourgeoisie de ce temps; et que l'importance sociale de leur » famille *a pu* être exagérée, *soit* par notre auteur, *soit* PAR ÉTIENNE » DE SURVILLE. L'obscurité de ces noms inconnus confirme CETTE » *conjecture*. »

Il faut convenir que nous voilà nettement renseignés sur leur compte! Mais continuons :

« Mais de ce qu'*il a pu*, à cet égard, *y avoir hyperbole*, de la part » du poète, on n'en saurait nullement conclure que ces prétendues » amies n'ont eu qu'une existence de fiction. »

Doit-on cependant conclure de tout ceci que Tullie de Royans et

genre, ont tout juste autant de vraisemblance et de valeur historique que les contes à dormir debout du

Rocca ont existé, uniquement parce qu'il est question d'elles dans les manuscrits laissés par le marquis? *Là est la question, et non ailleurs.* — Mais voici qui devient piquant :

« *Graziella,* de Lamartine, *chez laquelle on a d'abord supposé un » autre personnage (sic),* s'est trouvée être une jeune fille occupée à » faire des cigarettes : *Mais elle n'est point quelqu'un d'imaginaire.* »

Le saurait-on, et pourrait-on *l'affirmer,* si l'on n'avait eu que *Les Confidences* comme unique source de renseignements?

« A cet égard, et lorsqu'il s'agit de porter des jugements de ce » genre, la prudence historique ne consiste point à tout accepter à » la légère; mais elle ne consiste pas davantage à tout rejeter sans » discernement. *En* SACHANT *faire la* JUSTE *part de l'imagination du » poète* (*), *dont les* EXAGÉRATIONS *mêmes reposent* TOUJOURS *sur quelque » réalité, on est* A PEU PRÈS CERTAIN (!!!) *de rester dans le vrai* (**). » (*Journal de l'Ardèche* du 7 février 1873.)

Encore une citation pour achever de nous éclairer sur le vif intérêt que porte M. Villedieu à l'authenticité des *Poésies de « Marguerite »* :

« Il y a encore, près de Vesseaux, un bois de chênes, ou plutôt » une lande sauvage, plaquée de rochers jurassiques, et montrant » çà et là des buis et quelques arbres tapissés de lichen. C'est un » lieu écarté, à près d'une lieue du village, et caché entre des bois » de châtaigniers. Ce monticule, incliné vers deux ravins, a l'âpre » sévérité du paysage et la mélancolie du souvenir. Pour le paysan » de ces hameaux, c'est encore *le bois de Madame de Surville* (***). Que » de fois, SANS DOUTE, Marguerite y porta ses rêveries, accompagnée » de ses amies, de sa chère Rocca! et que de fois elle y porta ses » tristesses et ses deuils. » (Même numéro.)

Après ces mots soulignés : « *le bois de Madame de Surville,* » nous trouvons une note, qui nous renvoie au bas de la page du journal, où nous lisons : « Ce bois appartient depuis longtemps à la famille » Villedieu (****). »

(*) Mais vous venez de nous dire vous-même que vous ne saviez pas si Étienne de Surville, lui aussi, n'avait pas mis ici du sien !

(**) Mais cette juste part, M. Villedieu, veuillez nous apprendre qui se trouvera en état de la faire, tant que l'on ne possédera, comme source d'informations, que les manuscrits du marquis !...

(***) « ... Bérenger et son épouse eurent des propriétés à *Vesseaux,* dans l'ancien Vivarez, ... ils y habitèrent, et .... le fait que ces propriétés venaient de Marguerite peut » avoir contribué, moins pourtant que le long séjour qu'elle y fit, à donner lieu à ces » dénominations qui se sont conservées à Vesseaux jusqu'à nos jours : *le bois de Madame » de Surville, la Vigne de la Dame,* etc. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 1er décembre 1872.)

(****) Rappelons aussi à nos lecteurs que l'abbaye dans laquelle, — d'après le récit

Rosier de Marie, touchant l'enfance de la Sainte Vierge et le joli ménage de sainte Anne et de saint Joachim. Cessant de nous trouver en contact avec des documents positifs, nous perdons complètement le sentiment du réel, nous entrons définitivement dans le domaine du roman et de la pure fiction.

De quoi s'agit-il, après tout? *De prouver l'authenticité des Poésies de Clotilde!* Et que fait M. Villedieu? Considérant *a priori* ces poésies, *et même les « Mémoires »*, comme renfermant au moins un grand fond de vérité [1], il les paraphrase et s'en sert, comme de

[1] On en jugera par les citations suivantes :

« Quel qu'ait été, quel que soit à *l'égard* [de l'existence de Marguerite de Surville et de l'authenticité de ses poésies] le préjugé défavorable de plusieurs, *ni la négation,* NI MÊME LE DOUTE *ne nous paraissent* LÉGITIMES à ce sujet. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche,* n° du 24 novembre 1872.)

« Après des concordances si frappantes entre les *principales* données traditionnelles et un acte notarié retrouvé depuis peu d'une manière inattendue, certaines erreurs *secondaires* et tenant assurément de la légende, diverses inexactitudes que renferment les premiers documents concernant Marguerite, *ne sauraient infirmer* EN RIEN ni la certitude de son existence, ni *les preuves d'authenticité de ses œuvres.* » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 1er décembre 1872.)

« *Ces poésies,* — nous ne parlons que de celles qui ont été publiées en 1803, — *ayant pour elles à nos yeux* TOUS *les caractères d'authenticité,* comme nous le montrons plus loin dans la critique spéciale que nous en faisons, *certain fragment de ces œuvres peut, pour certains faits de détails, être logiquement employé comme moyen probant.* Il n'y a là aucun cercle vicieux; la vérité historique et l'*authenticité littéraire* ne peuvent que s'appuyer mutuellement. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 6 février 1873.)

« Quelques épisodes .... de l'histoire de Marguerite pour-

romanesque de Vanderbourg, — se retirèrent Sophie de Lyonne et Juliette de Vivarez (Cf. p. 185, en note), s'appelait l'*abbaye de Villedieu*.

Dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, M. Villedieu nous dit très franchement et en galant homme :

« Permettez-moi de vous féliciter de traiter... une question *qui m'est spécialement à cœur,* par mes goûts et *mes alliances de famille.* » (Lettre de M. E. Villedieu, du 20 février 1878.)

documents sérieux, pour établir les biographies de la Muse de l'Ardèche et des personnes de son entourage....

» raient être ...... justement soupçonnés de présenter, à certains » égards, un aspect légendaire. Nous les mentionnons, cependant, » parce que nous y voyons plus d'un trait en harmonie, soit avec les » mœurs de cette époque, soit avec les tendances et le génie de » notre poëte, et, surtout, parce que *la plupart de ces faits concordent* » *pleinement avec les indications qui résultent de quelques-unes de* CES » POÉSIES INDUBITABLEMENT AUTHENTIQUES, *ce qui est, pour nous, presque* » *une preuve de la réalité.* » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 8 février 1873.)

« Ce fut, sans doute, à peu près dans ce temps que Marguerite » commença à écrire ses Mémoires. La *critique légère* a pu trouver » tout simple de reléguer, d'un trait de plume, ces productions au » rang des contes imaginaires. *On ne saurait* cependant *douter, avec* » *raison, de leur réalité,* sous telle ou telle forme plus ou moins digne » de foi, mais AUTHENTIQUE, devant l'ensemble des indications que » ces Mémoires ont données, et qui sont confirmées, soit par des » témoignages certains *qu'Étienne de Surville ignorait* (*), soit par » des traditions locales, qu'il ne soupçonnait *probablement* pas.

» Voilà, en effet, sur le même point, — *l'existence de Marguerite* » *de Chalis, épouse de Bérenger de Surville, et ayant habité Vesseaux,* » voilà, dans l'affirmation du même fait, le concours de deux témoins » qui ne peuvent être suspects de connivence, et qui ont été inconnus » l'un à l'autre : l'acte de Maître Antoine de Brion et ces Mémoires » prétendus fictifs.

» Le concours de ces deux témoins est aussi exact qu'*inattendu* (**). » On ne saurait récuser l'un des deux, l'acte d'Antoine de Brion.

» Comment récuserait-on l'autre légitimement? Comment n'ad- » mettrait-on pas au moins *la réalité de la partie de ces Mémoires* qui » concorde inopinément avec un témoignage des mieux établis? Mais » avouer que ces Mémoires ont existé *en partie,* c'est *avouer qu'ils* » *ont existé.*

» A moins donc que la *critique d'expédient,* qui ne recule au besoin » devant aucune négation, pas même devant celles que démentent » des faits indubitables, ne veuille expliquer, par le « hasard », de » pareilles coïncidences, elle doit reconnaître que l'un de ses procé- » dés habituels, qui consiste à tout repousser de parti pris, est ici

(*) Comment! Est-ce qu'Étienne de Surville n'avait pas entre les mains ses papiers de famille, les mêmes qui, plus tard, ont été brûlés à Viviers?

(**) Pas pour nous! Lisez, plus haut, la note 2 de la page 166; cf. aussi p. 180.

Le travail long et minutieux auquel nous nous sommes livré, pour analyser le Mémoire de M. Macé, nous n'avons nulle envie de le recommencer maintenant pour celui de M. Villedieu : les principes de critique de ce dernier écrivain sont trop diamétralement opposés aux nôtres.

Pour M. Villedieu, l'authenticité des poésies *publiées par Vanderbourg* ne fait pour ainsi dire pas question; il l'admet presque les yeux fermés. Ce serait donc nous attarder et perdre notre temps, que de lui présenter nos objections et nos doutes [1]. Quels discours tenir, du

» contredit formellement par d'irrécusables attestations. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 8 février 1873.)

« Comment ses poésies, ces pages qui ne nous sont connues que » par des extraits de ses souvenirs, et *qui ont un caractère si marqué* » *d'authenticité,* ne le partageraient-elles pas avec les documents » d'où elles ont été tirées? Et si elles ne sont pas un jeu romanesque, » comment les fragments de Mémoires, qui nous les ont fait connaî» tre, seraient-ils une pure légende ou plutôt une supercherie?

» Nous disons ainsi et *nous prouvons que ces Mémoires n'ont pas été* » *fictifs*.... A leur égard, *il y a lieu de penser,* d'abord *qu'ils ont* » *existé* plus ou moins importants, mais *authentiques;* ensuite, qu'ils » ont pu n'être pas toujours historiques.... Étienne de Surville dit » que les Mémoires de son aïeule étaient divisés en huit livres, etc... » Rien ne prouve l'exactitude de ce renseignement..., mais *rien* » *n'autorise non plus à le rejeter*. Ces fragments de Mémoires... fai» saient-ils partie des manuscrits originaux du quinzième siècle, ou » n'en étaient-ils qu'une copie?... *C'est un point sur lequel on ne* » *saurait guère avoir de doutes*. Il est, pour nous, *à peu près certain* » que les manuscrits qu'Étienne de Surville découvrit en 1783... » n'étaient qu'une copie que Jeanne de Vallon avait faite de l'autogra» phe de notre auteur (*). » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 9 février 1873.)

[1] Deux hommes qui marchent tout droit devant eux en se tournant mutuellement le dos sont bien sûrs de ne pas se rencontrer de

(*) « C'est ce que prétendait un sérieux érudit, Schweighæuser, *qui n'en était pas où* » *en sont généralement nos universitaires* (??) *et tous nos critiques de fantaisie,* et qui » admettait pleinement *l'authenticité du fond* de ces poésies. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 9 février 1873.)

reste, à un écrivain qui traite si lestement les deux plus illustres maîtres de la critique littéraire française au dix-neuvième siècle :

« Cette appellation de *Vallon-Chalys,* dont l'absence de » fondement historique avait, au sujet de notre poète, con- » tribué puissamment à déconcerter la CRITIQUE SÉRIEUSE » *(nous ne parlons ni de celle de M. Sainte-Beuve, ni de celle* » *de M. Villemain)*..... (¹). » (*Journal de l'Ardèche,* numéro du 6 février 1873.)

Cela ne nous empêche, du reste, en aucune façon, de rendre pleine et entière justice à M. Villedieu au sujet

longtemps. Entre un catholique, par exemple, qui part de la Révélation pour établir tous ses raisonnements, et un libre-penseur, qui se place uniquement au point de vue des faits positifs, reconnus et fournis par l'expérience, il n'y a pas et il ne peut pas y avoir d'explication sérieuse possible. M. Villedieu *croit* à l'authenticité des poésies; nous demandons, nous, pour y croire, qu'elle nous soit prouvée....

La première chose à faire, avant d'entamer une discussion, quelle qu'elle soit, c'est de bien s'entendre tout d'abord sur les principes qui doivent servir de base commune et de point de départ forcé à tous les raisonnements, et c'est précisément ce dont on néglige le plus souvent de s'occuper....

(¹) Nous serions vraiment tenté de demander à M. Villedieu de quelle critique il veut parler.

Voici, du reste, comment cet écrivain commence son Mémoire :

« L'existence de Marguerite de Surville et l'authenticité de ses » poésies ont été et sont encore un problème pour un grand nombre » d'esprits abusés par *une critique tout autre que celle qui sera la* » *critique littéraire d'une époque de rénovation.* » (*Journal de l'Ardèche* du 24 novembre 1872.)

Dans le numéro du 9 février 1873, M. Villedieu parle de la « critique sérieuse », de la « critique qui mérite ce nom ». Un ou deux noms propres mis en avant n'auraient pas ce nous semble, en cette occasion, été de trop pour appuyer et éclaircir ces qualifications. Nous aurions été curieux, pour notre part, de connaître les noms de ces littérateurs, qui, s'il fallait en croire le rédacteur du *Journal de l'Ardèche,* rendraient des points à Villemain et à Sainte-Beuve.

de ses recherches si nouvelles et si intéressantes, et de reconnaître hautement l'importance de ses dépouillements de pièces d'état civil. (Nous lui reprocherons seulement, à ce dernier égard, de ne pas s'être expliqué *catégoriquement,* et avec preuves à l'appui, au sujet de Jeanne de Vallon.)

Sa publication fragmentaire de l'acte de mariage de Marguerite de Chalys et du chevalier Bérenger de Surville, — acte que M. Villedieu n'a du reste été, comme nous le verrons, que le second à signaler, — devait obtenir, et a obtenu, en effet, un immense retentissement. Des lettres furent adressées au *Journal de l'Ardèche* pour engager M. Villedieu à publier, dans son entier, le document révélateur. A ces vives instances, et dans une lettre parue le 9 janvier 1873, M. Villedieu répondit en ces termes :

« Cette demande est des plus légitimes, mais il ne » m'appartient pas de lui donner satisfaction. L'acte dont » il s'agit faisant partie du registre.... [qui] appartient aux » héritiers des papiers de M. d'Audigier. — Les héritiers » peuvent seuls *livrer intégralement le texte à la publicité,* » comme le demande votre correspondant (1). »

Le 26 janvier suivant, M. Eugène Villedieu écrivit, au directeur du *Journal de l'Ardèche,* une nouvelle lettre, qui fut insérée dans le numéro du 1er février, et que nous reproduisons ci-dessous dans son entier :

« Monsieur le Rédacteur, — je suis heureux de pouvoir » dire à ceux de vos lecteurs qui désirent connaître le

(1) Nous ne comprenons pas bien, nous l'avouons, que celui qui a analysé minutieusement un acte, et qui en a donné tous les extraits textuels qu'il a voulu, ne se reconnaisse pas, ensuite, le droit de le publier dans son intégrité.

» texte complet de l'acte de mariage de Marguerite de
» Surville, que ce texte va être donné intégralement.

» M. Henry de Lagarde, propriétaire actuel du *Manuale* » *notarum* d'Antoine de Brion, vient de remettre le texte » original à M. Mazon, qui doit le faire paraître dans le » *Journal de l'Ardèche*.

» M. de Lagarde tient, m'écrit-il, — comme j'y tiens » moi-même, — à faire « toucher cela du doigt à nos » incrédules ».

» Le choix de M. Mazon, pour la publication de ce texte, » est à cet égard une assurance d'impartialité pour les » sceptiques et pour les affirmatifs, sur la question de » Marguerite de Surville; et ce choix peut leur promettre » aussi une reproduction *exacte* de ce document.

» Recevez, etc.

» Eugène VILLEDIEU.

» Château de Berzème, 26 janvier 1873. »

Mais, avant de faire intervenir M. A. Mazon dans le débat, prenons connaissance du Mémoire de M. Vaschalde.

§ IV.

M. Henry Vaschalde, administrateur de l'Établissement thermal de Vals, et membre de l'Association scientifique de France, a fait paraître, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme,* un travail intitulé : *Clotilde de Surville et ses poésies (Documents inédits)*. Ce Mémoire a été tiré à part, et forme une brochure grand in-8° de 32 pages [1].

Voici l'avant-propos de ce travail :

« Tout le monde sait que le marquis de Surville *seul* » avait eu entre ses mains le manuscrit des *Poésies de Clo-*

[1] De l'imprimerie de Chenevier et Chavet, à Valence. — Paris, librairie Bachelin-Deflorenne, quai Malaquais, 3. Privas, aux bureaux du *Journal de l'Ardèche*. 1873.

» *tilde*, son aïeule; or, ces poésies ont été tellement modi-
» fiées, gâtées et embellies, que presque tous les critiques
» se sont crus autorisés à attaquer leur authenticité;
» quelques-uns sont allés même jusqu'à douter de l'exis-
» tence de Clotilde de Surville.

» L'écrivain qui entreprendrait aujourd'hui d'affirmer
» Clotilde châtelaine de *Vesseaux*, et Clotilde poète du
» quinzième siècle, serait considéré comme bien téméraire.
» Nous sommes ce téméraire; compatriote de Clotilde,
» nous venons mettre fin aux débats d'un grand *procès*
» *d'histoire*.

» Nous ne doutons pas que cette tâche ne fût au-dessus
» de nos forces, si nous n'avions en notre pouvoir des
» documents qui équivalent presque aux manuscrits de
» Clotilde (documents que nous nous sommes procurés
» avec beaucoup de peine et après bien des recherches).

» Nous ne nous livrerons pas à des appréciations et à
» des discussions littéraires, épuisées, du reste, par M. A.
» Macé, le savant professeur à la Faculté des lettres de
» Grenoble, qui, le premier, a entrepris la réhabilitation
» de notre célèbre poète; nous ferons simplement con-
» naître ce qui a été écrit et signé par Jean de Surville,
» à Vesseaux, à l'époque où Clotilde, sa mère, composait
» son *Élégie sur la mort d'Héloysa*. »

On le voit, cette préface est pleine de promesses! M. Vaschalde annonce qu'*il vient mettre fin aux débats d'un grand procès d'histoire!* Il a *en son pouvoir* « des » documents qui équivalent presque aux manuscrits de » Clotilde! » Qu'allons-nous donc trouver dans son Mémoire? Dois-je le dire de suite à mes lecteurs? Uniquement la preuve qu'il a existé à Vesseaux, à la fin du quinzième siècle, un noble Jean de Surville, fils et héritier de noble Bérenger de Surville, et héritier, en outre, d'un nommé Jean Chalis, de Vesseaux. Rien de plus, rien de moins.

Et d'abord, M. Vaschalde nous a annoncé qu'il ne se

livrerait pas à des appréciations et à des discussions littéraires, parce qu'elles avaient toutes été épuisées à l'avance par M. A. Macé. Que fait-il donc, cependant, dans la plus grande partie de sa brochure, lorsqu'il analyse et qu'il critique les témoignages de Millin, de Ph. de Ségur, de la *Décade Philosophique*, de Charles Nodier, de Raynouard, de Villemain, de Daunou, de Sainte-Beuve, etc., contre l'authenticité des *Poésies de Clotilde?* Que fait-il donc, quand il examine les *Rondels contre Alain Chartier* (1); quand il cite la *Ballade* si connue *des Dames du temps jadis*, de Villon, comme exemple, au quinzième siècle, de l'alternance des rimes masculines et féminines, etc., etc., etc. (2)?

(1) Offrons à nos lecteurs, à ce sujet, un curieux échantillon de la critique de M. Henry Vaschalde :

« Parcourons les poésies de Clotilde, et nous y trouverons des » preuves nombreuses en faveur de leur authenticité. D'abord, les » *rondels* contre Alain Chartier sont une preuve morale évidente; » comment supposer, en effet, le marquis de Surville l'auteur de ces » rondels? Alain Chartier eut l'imprudence d'écrire, entr'autres » sottises, dans un recueil intitulé : *La Flour de belle rhétorique*, que » l'auteur de l'*Héroïde* n'aurait jamais l'air de la cour. « Clotilde fut » piquée d'un jugement qu'elle aurait mieux fait de mépriser; » de » là cette haine implacable traduite dans tous ses rondels.

» Comment admettre que c'est le marquis de Surville qui a cherché » querelle à l'ombre d'Alain Chartier? Reconnaissons-le, cette petite » guerre entre Clotilde et Alain porte avec elle le cachet de l'époque.

» Nous ne parlerons pas des *Verselets à mon premier-né :* ce chapitre » est épuisé; tout le monde admet aujourd'hui qu'une femme, une » mère seule, a été capable de produire un pareil chef-d'œuvre (*). » (M. Henry Vaschalde, *Clotilde de Surville et ses poésies*, p. 17.)

Ainsi soit-il! — Que répondre, en effet, à de pareils raisonnements?

(2) M. Henry Vaschalde, à propos de l'alternance des rimes mascu-

(*) M. Villedieu dit quelque chose de semblable, au sujet de l'amitié qui aurait existé entre Marguerite de Surville et Juliette de Vivarez : « A ce motif presque historique, qui » nous incline à croire à la réalité de ces faits, s'en ajoute un autre bien plus *décisif :* » c'est que *l'amitié feinte par l'imagination n'a point l'accent que nous entendons dans* » *les œuvres de Marguerite.* » (*Journal de l'Ardèche* du 7 février 1873.)

Mais allons de suite au plus pressé, et bornons-nous à reproduire ce qui, dans la brochure de M. Vaschalde, nous paraîtra nouveau et digne d'intérêt.

lines et féminines souvent observée par les anciens poètes, ajoute encore :

« Bérenger de la Tour, poète vivarois (*), dans une pièce intitulée : » *Il n'est bon par trop louer sa maîtresse,* s'astreint complètement à » cette règle :

Quand par escrit ou par vive parole
Je veus louer la grace et estimer
De ma maîtresse, en cela je m'afole,
Car je convie un chacun à l'aimer.
Comme l'oiseau, je suis donc à blâmer,
Qui aux chasseurs chantant son nid d'icelle :
Tant plus je veus belle la renommer,
Tant plus chacun à la servir j'apelle (**).

Nous citons à dessein ce passage et ces vers, pour aller au-devant d'une objection des plus importantes : *Eh quoi!* nous dira-t-on, *Bérenger de la Tour, né à Aubenas, en plein Vivarais, à la fin du quinzième siècle, écrit ses vers en français, et non en languedocien?* Le fait est positif; et, selon notre système de toujours dire ce que nous croyons être la vérité, nous nous empressons nous-même de le faire remarquer.

Nous regrettons de ne pas avoir entre les mains, dans le moment où nous écrivons cette note, les œuvres de De la Tour; nous aurions sans doute pu nous rendre compte, en les lisant, s'il les écrivait pour ses compatriotes ou pour la cour de France; peut-être ce poète était-il né à Aubenas par suite de circonstances exceptionnelles, et toute sa vie s'est-elle écoulée dans un pays où l'on parlait et où l'on écrivait la langue d'oïl? On voit parfois de ces hasards : Boccace, le prosateur italien classique par excellence, n'était-il pas né à Paris?

Quoi qu'il en soit, il y aurait un travail des plus intéressants à faire : ce serait de comparer les vers remplis d'hiatus de Bérenger de la Tour à ceux, infiniment plus corrects au point de vue du langage moderne, attribués à Mme de Surville, qui vivait, cependant, quatre-vingts ans environ avant lui.

(*) « Le compois d'Aubenas de 1491, qui est entre nos mains, fait mention de Bérenger » de la Tour. Ce poète avait pris pour devise : *Soupir d'espoir*. Ses ouvrages sont de la » plus grande rareté. » (Note de M. Henry Vaschalde.)

(**) Henry Vaschalde, *Clotilde de Surville et ses poésies*, p. 19.

« Clotilde de Vallon est-elle née, a-t-elle vécu au château » de Vallon? Nous pouvons répondre hardiment : non! » Au quinzième siècle, le château de Vallon était la pro» priété de la famille de Lagorce; *jamais* il n'a appartenu » aux Chalis de Vesseaux. Malgré les recherches que nous » avons faites à Vallon, à Vesseaux et ailleurs; malgré » les nombreux documents que nous avons consultés et » dépouillés, il nous a été impossible de découvrir la » moindre parenté, le moindre rapport entre la famille » Chalis et celle de Lagorce de Vallon. Pour nous, il est » incontestable que Clotilde de Surville était complètement » étrangère à la famille de Vallon [1].

» Le récit romanesque de Vanderbourg est l'échafau» dage dont s'est servi le marquis de Surville pour bâtir » un monument à la mémoire de son aïeule. Il a cru que, » pour faire accepter comme authentiques les poésies dont » il a laissé les manuscrits, il fallait leur donner pour » auteur une femme d'origine noble. Il a voulu ajouter » une belle page à l'histoire de sa famille, déjà célèbre » dans les fastes de la chevalerie [2]. »

[1] « Nous possédons beaucoup de documents sur la famille de » Surville, entr'autres :

» 1° Testaments *originaux* de deux petits-fils de Clotilde de Sur» ville, reçus par Me Allègre, not., en 1500.

» 2° Testament de noble Hélie Angely de Surville, reçu par » Me Chambon, not., en 1651.

» 3° Testament de Marie d'Argenson, veuve de noble Hélie Angely » de Surville, reçu par Me Deydier, not., en 1673.

» 4° Mariage de Jean Chautard, notaire à Villeneuve-de-Berg, avec » Mlle Louise d'Angelly de Surville.

» 5° Plus un grand nombre d'actes, notes, cahiers où figurent » plus de cent membres de la maison de Surville.

» Nous n'avons jamais pu constater une alliance avec la maison » *de Vallon* (*). » (M. Henry Vaschalde, *Clotilde de Surville et ses poésies*, note 2 de la page 15.)

[2] *Clotilde de Surville et ses poésies*, p. 15 et 16.

(*) Et Jeanne *de Vallon*, qu'en fait donc M. Henry Vaschalde? N'admet-il pas son concours dans la transcription des Poésies de Clotilde? C'est ce que, prudemment, il néglige de nous expliquer.

Voici maintenant le parti que M. Vaschalde prétend tirer de ses pièces justificatives, dont nous allons bientôt prendre connaissance :

« Dans l'*Héroïde à son espoulx* (vers 81), Clotilde dit :

D'autres foiz, escartant ces cruelles imaiges,
Croy, m'enfonçant au plus dense des *bois*,
Mesler des rossignolz aux amoureux ramaiges,
Entre tes braz, mon amoureuse voix !

» Allez à Vesseaux ! On vous y montrera encore le bois de » Surville, que l'on désigne le plus souvent par le *bois de* » *la Dame* (¹).

» (Vers 89) :

Soubvent aussy le soir, lorsque la nuict my-sombre
Me laisse errer au long des *prez* penchants,
De tels soirs me soubvient où libres, grace à l'ombre,
L'ung prez de l'aultre assiz en mesmes *champs*....

» Dans le *Chant d'amour en l'esté* (vers 61), nous lisons :

Ainz toutesfois s'esclayrcissent les nues :
Perce à travers les humides *forests*
Cil dont plus vifs resplendissent les traicts,
Sur les *torrents,* dont ces *costes chesnues*
Jà menaçoient d'inonder nos guérests.

» Il est impossible de ne pas reconnaître Vesseaux dans » ces cinq derniers vers; sa position topographique est » parfaitement décrite.

RONDEL A MA DOULÇE MYE ROCCA.

Qu'au cler de lune ay déduict, se me voy
Seulette ez bords d'ung cristal de *fontaine !*
Ung soir y vint mon espoulx et mon roy :
Bayzer m'y prist; ne le sentys qu'à payne,
Et sy pourtant fus-je toute en esmoy.

(¹) M. Villedieu est bien autrement catégorique dans son affirmation : « Pour le paysan de ces hameaux, c'est encore *le bois de Madame* » *de Surville !* » (*Journal de l'Ardèche*, nº du 7 février 1873.) Voyez, plus haut, page 207, en note.

» On voit encore à Vesseaux la fontaine qui existait du » temps de Clotilde : on peut parfaitement s'en rendre » compte au moyen du terrier que nous possédons.

» L'*Élégie sur la mort d'Héloysa* suffirait, elle seule, à » établir l'authenticité des poésies de Clotilde de Surville : » c'est un tableau tracé à Vesseaux en 1468; il ne faut pas » en douter.

» Voici un coin de ce joli tableau :

Viegnent tes garçonnets (sçaiz l'aisné qu'est en guerre;
Fasse le ciel qu'en soit brief de retour !)
Viegnent ; et, d'ung bayzer que m'eust charmé n'aguere,
Reouge poignart m'enfoncent tour-à-tour.
Antoyne, trop jeunet pour sçavoir qu'est sa perte,
Tout m'embrassant, maintes fois me soubrits;
Diriez, au vif esclat de sa figure aperte,
D'amanglier ung scyon qui flourist :
De ses doigts enfantins veult essuyer mes larmes;
Et sus me faict : « Qu'az donc tant à plorer?
» Viendra doulce maman, viendra; n'ayonz d'alarmes,
» Si le bon Dieu ne cessons d'implorer.
» Me l'az toy-mesme dict : ne t'en soubvient peut-estre?
» Sy, quand fait cler, d'en haut mon *jardinet*,
» Vay-je aval esgardant toujours par la fenestre
» Se ne la voy devers le *moulinet*,
» Là que tant m'a conduict avec Rose et Nantilde;
» Maiz ne paroist.................. »

M'advient aussi du soir, dez l'ombre espand ses voyles,
De pourmener au long du *gros canal*;
Là se myre, entre amaz de loingtaines estoyles,
Front argentin du nocturne fanal.
Guy, Nantilde et Loys (car sans Rose, Camille
N'est au logis) s'entrequierrent comment
Ne serviroient clouz d'or, dont veyons mille et mille,
Rien qu'à parer l'azur du firmament.....

» Ce *jardin*, ce *moulinet*, le *gros canal* du moulin ne sont » pas des inventions.

» On nous a affirmé que le moulin de Vesseaux est » encore celui du quinzième siècle. Mais, en admettant » qu'il n'existe pas aujourd'hui la moindre trace du *jardi-*

» *net* et du *moulinet,* le terrier du prieuré de Vesseaux » (de 1472) est là pour attester qu'ils existaient du temps » de Clotilde ([1]).

» Le vieux compois de la commune de Gourdon indique » que Bérenger de Surville possédait une maison et des » terres près le *Roc de Gourdon. Il est probable* que c'est » de là que vient le nom de *Grange de Madame* ([2]).

» Vesseaux paraît avoir eu une certaine importance au » quinzième siècle; il était appelé *ville.* On y voit encore » les restes de deux châteaux : un est moderne; c'est » celui qui se trouve sur le bord de la route; — l'autre » est du douzième au treizième siècle; c'est le *chastel* des » nobles de Surville, il est à côté de l'église ([3]). »

O étrange effet de la prévention! M. Vaschalde voit qu'il est question, dans les vers dits « de Clotilde », de bois, de champs, de prés, de forêts, de torrents, de fontaine, de jardinet, de moulin et de canal!... Bien vite il note tous ces mots, exprimant des choses si rares, en italique; puis, triomphant, il exhibe un terrier du quinzième siècle, donnant la liste des biens ayant appartenu au fils de Bérenger de Surville, et où l'on mentionne, en effet, — ô rencontre miraculeuse! ô trait de lumière inespéré! — des prés, des bois, des forêts, des jardins, des moulins, des fontaines.....

M. Vaschalde nous permettra, sans doute, une simple question : *Pense-t-il donc que ce n'est qu'à Vesseaux qu'on rencontre tout cela?*

Après quoi, il s'écrie :

« C'est la première fois que des documents aussi importants sont mis au jour; nous ne doutons pas que cette

([1]) « Entre Vesseaux et Saint-Jullien-du-Serre, on voit : *Prés du » Moulin,* sur la carte du dépôt de la guerre. » (M. Henry Vaschalde.)

([2]) « Voir la carte du dépôt de la guerre. » (M. Henry Vaschalde.)

([3]) M. Henry Vaschalde, *Clotilde de Surville et ses poésies,* p. 19, 20, 21 et 22.

» publication ne contribue BEAUCOUP à *faire lever* TOUTE
» ESPÈCE DE DOUTES *sur l'authenticité des poésies de Clotilde*
» *de Surville.* » (!!!) (Pages 22 et 23.)

Il est temps, maintenant, de prendre connaissance des pièces justificatives publiées par M. Vaschalde à la fin de sa brochure [1]. Elles sont au nombre de quatre.

[1] Donnons cependant encore, à titre de renseignement plein d'intérêt, l'extrait suivant de la brochure de M. Henry Vaschalde :

« *L'Écho de l'Ardèche* du 21 juillet 1872 contenait un article d'un » de nos compatriotes sur Clotilde de Surville; nous croyons devoir » le reproduire en entier :

« Du 5 août au 18 octobre 1871, l'*Écho de l'Ardèche* a cité plusieurs » articles relatifs à la question des *Poésies* attribuées à *Clotilde de* » *Surville.*

» Il me tombe sous la main une lettre de M. Truchard du Molin, » conseiller à la Cour de cassation, ayant trait à cet objet. Je ne puis » résister au désir d'en donner un extrait aux lecteurs de votre » excellente feuille. Elle est datée du 2 décembre 1866, et s'adresse » à un Ardéchois. « Dans ma jeunesse, » dit M. Truchard, « j'avais » fait de nombreuses recherches sur le marquis de Surville, celui-là » même dont M. Vincent a raconté la mort héroïque et chrétienne. » Il fut arrêté non à Craponne, mais à Gervais, commune de Téran- » ges, et j'ai connu le gendarme qui fit, non sans danger, cette » arrestation, et un médecin, ami de M. de Surville, qui l'avait » souvent visité dans sa cachette. *Les vers publiés au nom de Clotilde* » *de Surville sont un pastiche, et c'est lui qui en est l'auteur, comme il* » *me serait facile de l'établir.* Je voulais écrire la biographie de ce » gentilhomme plein de talent et de courage, envers lequel le parti » royaliste s'est montré ingrat, et si je ne l'ai pas fait, c'est unique- » ment parce que je n'avais pas trouvé le moyen d'entrer en rapport, » soit avec sa famille survivante, soit surtout avec Mme Pauline de » Mirabel, sa veuve, morte, dites-vous, à Villeneuve, en 1843. Elle a » certainement laissé des documents qu'il serait utile de consulter, » et vous me feriez grand plaisir en me mettant sur leurs traces, et » en me donnant des détails plus circonstanciés sur cette femme, à » qui je reproche de n'avoir rien fait pour la gloire de son mari. »

» L'auteur de ces lignes est originaire de la Haute-Loire, où se » trouve Gervais. Cette circonstance explique comment il a pu con- » naître les circonstances qu'il mentionne; son mot sur l'ingratitude

Celles cotées sous les nos 1 et 3 se rapportent : la première, aux seigneurs de Vallon; l'autre, à un nommé Jean Chalis, de Vesseaux ; elles ne nous intéressent donc pas directement.

Voici la reproduction de la pièce n° 2 :

» *Extrait d'un cahier généalogique des seigneurs de la maison* » *de Surville, à Vesseaux* (1) : — (Feuillet 13). Actes relatifs » à noble Bérenger de Surville, chevalier, père de noble » Jehan de Surville, successeur des N. de Chalis, à Ves- » seaux (2) ».

Voici maintenant les premières lignes de la pièce n° 4 et dernière :

« *Extrait du terrier du prieuré de Vesseaux, reçu par* » *Me François Roberty, notaire, en 1472* (3) : — 1095. BOURGET DE VESSEAUX. — NOBLE JEAN DE SURVILLE DE VES-

» des royalistes envers M. de Surville explique certaines anecdotes » racontées sur le compte de ce gentilhomme. » (M. Henry Vaschalde, *Clotilde de Surville et ses poésies*, p. 12 et 13.)

(1) « Le cahier que nous possédons vient du cabinet de M. Bernard, » féodiste à Aubenas ; il se compose de vingt-trois feuillets, et ne « contient malheureusement qu'un *tableau généalogique* par filiation » ascendante et les en-têtes de chaque chapitre.

» Ce cahier, dressé en 1786, devait être le résumé d'un grand » travail demandé par un membre de la famille de Surville (*), et » nous possédons beaucoup de pièces originales qui devaient servir » à la rédaction de ce travail généalogique et historique tout à la » fois. » (M. Henry Vaschalde.)

(2) *Clotilde de Surville et ses poésies*, p. 25 et 26.

(3) « Le terrier que nous possédons est un gros volume écrit en » 1725 par Vincent, féodiste vivarois (d'Aubenas)..... » (M. Henry Vaschalde.)

(*) Cette note est DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE :

Qui pouvait, en effet, en 1786 (date du mariage d'Étienne de Surville), demander un grand travail généalogique sur la famille de Surville, sinon le marquis lui-même ? Et le féodiste en question n'est-il pas probablement celui présent à la découverte des manuscrits, et que Vanderbourg et la famille du marquis n'ont jamais pu retrouver ? Cf. notre Mémoire, pages 153 (note 2), 156, 160 et 164. — Aux curieux qui habitent le pays à suivre cette piste !...

» SEAUX, FILS ET HÉRITIER DE NOBLE BÉRANGER DE SURVILLE
» et héritier ou suscédant *(sic)* à l'héritage et biens de
» *Jean Chalis* et d'Alaysse, sa femme, en 1469 (mil quatre
» cent soixante-neuf), reconnaît (au prieuré de Vesseaux)
» suivant la reconnaissance dud. Chalis.... [1], etc. »

Nous ne reproduirons pas la longue énumération de biens de toute sorte que donne, complaisamment et dans toute sa teneur, M. Henry Vaschalde. Ainsi que ce dernier l'a annoncé, et comme dans tant d'autres actes, du reste, il y est question de jardins, de prés, de bois, de fontaines, etc., chose très ordinaire, on en conviendra, et qui n'offre matière à aucun rapprochement instructif...

§ V.

Nous avons vu, à la fin de notre troisième paragraphe, que M. Eugène Villedieu, déclinant pour lui-même l'honneur de reproduire le premier, dans son entier, l'acte de mariage de Marguerite de Chalis, annonçait que cet important document allait bientôt être publié par les soins de M. A. Mazon.

Le *Journal de l'Ardèche,* du 2 février 1873, contient en effet, à ce sujet, la lettre suivante :

« Monsieur, — je dois à l'obligeance de notre compa-
» triote et ami, M. Henry de La Garde, possesseur du
» *Manuale notarum* d'Antoine de Brion, et héritier des
» manuscrits de M. Henry d'Audigier, communication
» des actes qui se rapportent à l'individualité de la femme
» de Bérenger de Surville.

» Je vous enverrai le texte latin de ces documents, avec
» la traduction et les réflexions qu'ils comportent, dès que
» mes occupations me permettront de faire ce travail.

[1] *Clotilde de Surville et ses poésies,* p. 26 et 27.

» Ainsi se trouvera réalisé le vœu de votre correspondant » anonyme, qui réclamait, l'autre jour, de M. Villedieu » la publication de ces actes.

» Je reçois, au moment même où je vous écris, un » opuscule de M. Vaschalde, intitulé : ***Clotilde de Surville » et ses poésies (Documents inédits),*** et j'interromps ma lettre » pour le parcourir. M. Vaschalde s'élève contre ceux qui » ont nié l'existence du poète Clotilde de Surville, et » déclare, — peut-être s'est-il un peu pressé, — qu'il vient » mettre fin aux débats de ce grand ***procès d'histoire.***

» L'opuscule de M. Vaschalde fait, en très bons termes, » l'exposé des débats auxquels ont donné lieu l'existence » de Clotilde et l'authenticité de ses poésies. Il contient » même des documents intéressants concernant la famille » de Surville; mais, à mon avis, il ne prouve rien que les » bons sentiments de l'auteur à l'égard de la ***Muse de » l'Ardèche*** (1).

» Les documents que vous pourrez publier prochaine» ment ont, sur tous les autres documents que cette » question a fait sortir de la poussière des bibliothèques, » sur ceux de M. Vaschalde comme sur ceux de M. Macé, » l'avantage de se rapporter à la personne même qui a été » désignée comme l'auteur des poésies qui ont été publiées » sous son nom, de fournir sur elle des données absolu» ment authentiques, et de procurer ainsi, pour la pre» mière fois, à la critique, un moyen direct et peut-être » décisif d'arriver à la vérité.

» Agréez, Monsieur, l'assurance, etc.

» MAZON.

» *P.-S.* — Les actes que je vous enverrai sont :

» 1° Le contrat de mariage de Marguerite Chalis, de » Privas, avec Bérenger de Surville, en date du 4 jan» vier 1428;

» 2° Le testament de Florence Chalis, de Privas, en » faveur de sa nièce Marguerite Chalis, en date du 11 sep» tembre 1427;

(1) Nous partageons entièrement, au sujet de la brochure de M. Henry Vaschalde, l'opinion de M. A. Mazon.

» 3° L'extrait d'une procuration pour Jean Pascalis, » d'Aubenas, d'où il résulte que Marguerite Chalis était » veuve de Raymond de Bosco de Barrès, en date du » 12 septembre 1427 (1). »

Dans un article publié, en 1870, dans l'*Écho de l'Ardèche*, et reproduit en 1871, dans un opuscule intitulé *Petites Notes ardéchoises*, — qui n'a été tiré qu'à cent exemplaires, distribués à quelques amis et aux bibliothèques du département, — M. A. Mazon avait annoncé, plus de deux ans avant M. Villedieu, la précieuse découverte. On nous saura gré, sans doute, de reproduire cet article; le voici :

Extrait des *Petites Notes ardéchoises* (p. 22). — « Un fait » tout récent, qui est à notre connaissance personnelle, » montrera à nos concitoyens de l'Ardèche quelles inté» ressantes découvertes on peut faire dans les vieux » manuscrits, trop généralement parmi nous relégués » dans les galetas et livrés en pâture aux souris, quand » ils ne servent pas à allumer le feu de la cheminée en » hiver.

» Notre compatriote, M. Henry d'Audigier, reçut com» munication, il y a quelque temps, d'un manuscrit très » respectable par l'âge, qui n'était autre que le *Manuale* » *notarum*, c'est-à-dire le registre de notaire de Maître » Antoine de Brion, notaire à Privas, pour l'année 1427-28.

» L'écriture était assez difficile à déchiffrer; et, quant » au latin de cuisine employé par Maître Antoine de » Brion, il présentait, surtout en ce qui concerne les noms » propres, des difficultés de traduction qui auraient rebuté » tout autre que M. Henry d'Audigier.

» Notre compatriote se mit donc à l'œuvre, et, à force

(1) Ainsi devient inutile et sans objet l'argumentation de M. Villedieu sur le mot *mulier*.... — Cet extrait de procuration, il est particulier que M. Villedieu, en prenant connaissance du précieux registre de Maître Antoine de Brion, ne l'ait pas précédemment découvert.

» de patience, parvint à déchiffrer et à traduire le » manuscrit en question. Ce travail terminé, il se trouva » connaître le Privas de cette époque, avec ses habitants, » ses idées, ses mœurs, comme s'il avait le tout devant » ses yeux ([1]). Les lecteurs de l'*Écho* peuvent se rappeler » un procès en diffamation des plus curieux intenté, dans » cette même année 1427, par un Privadois, à un autre » Privadois qui l'avait qualifié de *Bourguignon*, procès » raconté par M. d'Audigier dans un article du *Constitu-* » *tionnel*, que l'*Écho* reproduisit. Nous craindrions d'être » indiscret en indiquant ici les autres documents intéres- » sants que contient le *Manuale* de Maître Antoine de » Brion, et nous nous bornerons à en citer un seul, parce » qu'il se rattache à une personnalité vivaroise aussi » illustre que contestée : c'est l'acte très authentique et » très détaillé du mariage de Bérenger de Surville.

» On sait qu'une longue et vive polémique s'engagea, » au commencement de ce siècle, à propos des poésies de » Clotilde de Surville, que venait d'éditer M. Vanderbourg. » Les uns soutenaient l'authenticité des poésies et du » poète ([2]); les autres révoquaient en doute l'existence » même de Clotilde, et ne voyaient dans les poésies » publiées sous son nom qu'un délicieux pastiche de la » vieille poésie française. Ces derniers faisaient observer, » non sans raison, que la facture des vers, l'entrelacement » des rimes masculines et féminines, et enfin la presque » absence des hiatus, révélaient évidemment une main » moderne. C'est cette opinion qui avait prévalu, mais la » question était restée indécise pour beaucoup de per- » sonnes.

([1]) Il est évident qu'il doit y avoir ici un peu d'exagération : ce n'est pas un *seul* registre de notaire qui peut donner une idée *complète* de ce qu'était une ville à l'époque où il a été tenu.

([2]) Nous demanderions volontiers à M. A. Mazon, comme nous l'avons déjà demandé plus haut (p. 15) à M. Antonin Macé, quels sont « les noms des vaillants champions qui, antérieurement à » M. Macé et postérieurement à Vanderbourg, ont soutenu et cherché » à faire prévaloir l'*opinion contraire* à celle adoptée, dès le début, » par nos meilleurs érudits? »

» Le document découvert par M. Henry d'Audigier » vient indirectement à l'appui de cette opinion, tout en » confirmant l'existence de la femme de Bérenger de Sur» ville, parce qu'il contient sur elle des données fort peu » d'accord avec la prétendue notice historique placée par » Vanderbourg en tête des poésies de Clotilde, notice dont » les allures romanesques avaient, d'ailleurs, frappé tous » les critiques sérieux.

» Il résulte, en effet, de ce document que la femme de » Bérenger de Surville s'appelait, non pas Marguerite» Clotilde-Éléonore (une pareille réunion de noms était » fort rare à cette époque), mais simplement Marguerite » Chalin ou Chalis [1]; qu'elle n'était pas de la famille » noble de Vallon, mais simplement fille de Pierre Chalis, » homme de loi à Privas, et enfin qu'elle était veuve d'un » premier mari.

» Nous bornons ici nos indiscrétions, que M. Henry » d'Audigier voudra bien, nous l'espérons, nous pardon» ner, et nous lui laissons le soin de les compléter, ce » qu'il fera certainement mieux que nous le jour où il se » décidera à prendre la plume *ad hoc*.... »

On voit par cet article plein d'intérêt, — qui, nous le répétons, a paru pour la première fois en 1870, — quels droits incontestables avait, plus que tout autre, M. A. Mazon, à être choisi pour publier, le premier, les documents précieux dont la mort de M. Henry d'Audigier a rendu héritier M. Henry Delagarde.

Reproduisons maintenant un fragment important d'une lettre que nous a fait l'honneur de nous écrire M. A. Mazon, en date du 6 février 1873 :

« Je dois publier, en effet, trois actes de notaire qui » constatent l'existence réelle de la femme de Bérenger » de Surville, mais qui n'en rendent que plus douteuse sa

[1] Ce dernier nom de *Chalis* est maintenant mis hors de doute par les pièces justificatives n°s 3 et 4 publiées par M. Henry Vaschalde.

» qualité de poète et d'auteur des poésies qui lui sont
» attribuées. Je crois que, sur ce point, ma démonstration
» sera complète et donnera une face toute nouvelle à la
» question. Mon intention était d'abord de ne faire que
» deux ou trois articles de journaux; mais mon sujet
» m'a entraîné, et je vois que j'arriverai probablement à
» une brochure de 100 ou 120 pages, comprenant, outre
» mon exposé et les trois actes (texte latin et traduction),
» une lettre d'un de mes amis, polyglotte distingué, qui
» traitera la question au point de vue philologique (1). »

A l'heure où nous corrigeons les dernières épreuves de la présente Étude, aucun des trois actes, annoncés par M. A. Mazon, n'a encore paru dans le *Journal de l'Ardèche*.

§ VI.

Occupons-nous maintenant de réunir et de grouper tous les faits nouveaux, contenus dans les trois derniers paragraphes, et acquis définitivement à l'Histoire (2); et

(1) Ainsi, la publication du présent Mémoire, déjà précédée presque immédiatement par la brochure de M. Henry Vaschalde, va être incessamment suivie par *le volume* que nous annonce (page 196, note 2) M. Eugène Villedieu, et par l'importante brochure que nous promet M. A. Mazon. La question de l'authenticité des poésies de Clotilde est donc, en ce moment, pleinement à l'ordre du jour, et notre Étude va paraître dans les meilleures conditions d'actualité possibles.

Espérons que de toutes ces publications, dont le Mémoire de M. Antonin Macé a comme donné le signal, résulteront des faits positifs, des données certaines, qui permettront de résoudre définitivement et sous toutes ses faces le problème d'histoire littéraire qu'a soulevé le singulier recueil publié, en 1803, par Vanderbourg.

(2) Nous ne sommes, on le comprend, ni en mesure, ni à portée d'examiner et de contrôler les actes et les documents qui ont servi à établir les nouveaux faits résumés par nous dans ce paragraphe. Ces actes et ces documents, *nous admettons* néanmoins *avec confiance leur authenticité*, pensant bien qu'en cette occasion MM. Villedieu, Vaschalde et Mazon ont eu des yeux pour nous.

de voir ce qu'ils établissent, ce qu'ils prouvent, et quels secours plus ou moins réels, plus ou moins heureux, ils apportent à la cause de l'authenticité des *Poésies de Clotilde de Surville.*

Il a existé, au quinzième siècle, une dame Marguerite de Chalis, propriétaire à Privas, à Vesseaux, à Rochemaure et à Sceautres, et fille d'un homme de loi de Privas ; elle est née vers 1406, et elle s'est mariée deux fois :

La première fois, à Raymond de Bosco de Barrès ; elle était déjà veuve le 12 septembre 1427.

La seconde fois, à noble Bérenger de Surville, chevalier du diocèse de Nîmes ; la cérémonie a eu lieu à Privas, le 4 janvier 1428.

De ce dernier mariage naquit un fils, noble Jehan de Surville, de Vesseaux.

Voilà tout ce que nous savons ; voilà tout ce que nous ont appris de certain les publications de MM. Villedieu, Vaschalde et Mazon (1).

L'existence, au quinzième siècle, de Mme de Surville, de son époux et de son fils, ne nous étonne pas ; nous l'avions même prévue : « *On ne peut guère supposer,* » avons-nous dit, *que le marquis, ayant entre ses mains* » *sa généalogie, aurait précisément été choisir des noms* » *qui ne s'y trouvaient pas* (2) ! » Mais combien nous avions

(1) Nous ne parlons pas, bien entendu, de *Jeanne de Vallon,* dont M. Villedieu n'a dit que quelques mots, et très incidemment, dans le n° du 1er décembre 1872 du *Journal de l'Ardèche :* « Jeanne de Vallon » était de Gras, et voisine de la famille de Surville, comme l'indiquent » les archives locales. » Espérons que dans le volume dont il prépare en ce moment la publication, l'honorable écrivain complètera ces renseignements par trop sommaires.

(2) Note 2 de la page 166. — Nous affirmons sur l'honneur que cette note se trouvait bien dans le manuscrit qui nous a servi à faire notre lecture à l'Académie de Bordeaux, en juillet et en août 1872.

raison, de penser ([1]) que le marquis de Surville, — tout en puisant (chose très naturelle), quelques-uns des éléments fondamentaux de son roman dans ses papiers de famille, — avait dû être obligé d'arranger et de faire concorder une foule de faits et de dates pour le besoin de sa cause! Les renseignements généalogiques fournis par le marquis sont même beaucoup moins exacts que nous le supposions : ainsi, le nom même de Clotilde n'a pas appartenu à Madame de Surville ([2]), et MM. Villedieu et Vaschalde sont parfaitement d'accord tous deux pour lui enlever celui de Vallon ([3]).

La réalité historique vient renverser et anéantir sans retour tous les faits les plus fondamentaux de la légende. La mort de Bérenger de Surville, au siége d'Orléans ([4]), est surtout la grande pierre d'achoppement :

([1]) Voyez pages 165 et 166.

([2]) Voici ce que dit M. Villedieu à ce sujet :

« On ne saurait être étonné... que les goûts poétiques de Marguerite » lui aient donné l'idée fantaisiste d'ajouter ou même de substituer » dans ses œuvres littéraires, à son prénom, qui n'est pourtant pas » resté inconnu, celui de *Clotilde* et celui d'*Éléonore*... Avant comme » après Marguerite, et même de nos jours si « positifs », bien des » poètes, bien des littérateurs ont eu des fantaisies du genre de celle » qui a été, à cet égard, le caprice poétique de Marguerite. L'expli- » cation est donc ici très naturelle... Il est également facile de » s'expliquer comment ce nom de *Clotilde*, choisi par le poète, » consacré par ses chants et reproduit dans ses Mémoires, ait prévalu » sur celui de Marguerite... » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche*, nº du dimanche 1er décembre 1872.)

([3]) Cette concordance complète est d'autant plus remarquable et doit donner d'autant plus de confiance, que ces deux écrivains, travaillant chacun de leur côté, ne se sont certainement pas donné le mot.

([4]) « Bérenger assista au siége d'Orléans, commencé au mois d'oc- » tobre 1428...

» Dans le printemps de 1429, Bérenger périt victime de sa bra- » voure, près d'Orléans, avant la levée du siége de cette ville, qui » eut lieu le 8 mai 1429. » (M. Eugène Villedieu, *Journal de l'Ardèche* du 6 février 1873.) — Cf. p. 128, note 1.

si Marguerite, — *ce qui est* CERTAIN, — ne s'est mariée à Bérenger de Surville que le 4 janvier 1428, et si son second époux a été tué au printemps de 1429, elle n'a donc pas passé sept années avec lui, comme le dit expressément Vanderbourg dans sa préface [1] ! Et, ce qui est bien plus important encore, elle n'a pas pu écrire et lui adresser l'*Héroïde,* en 1422, puisque, à cette date déjà reculée, elle ne pouvait être la femme que de son premier mari ! ! !

Le rondel XIII, *A Tullie de Royans,* publié dans le recueil de Vanderbourg, et daté de l'an 1423, porte pour sous-titre : « Sur la beaulté céleste de mon espoulx, à » qui nulle aultre n'est comparable. » *Cet « espoulx », ce serait donc, non pas Bérenger de Surville, mais* RAYMOND DE BOSCO DE BARRÈS !!!

Ainsi, ce ne peut être non plus de Bérenger de Surville qu'il est question dans le rondel VIII (« *A ma doulce mye* » *Rocca* m'interpellant s'avoye souvenance du premier » tintement d'amour »), daté également de 1423 :

Se m'en soubvient de ceste heure tant belle,
Où *mon amy* vers moy vint accourant,
Plus beau cent fois que la roze nouvelle,
Ne voyd zéphir d'elle s'énamourant,
Ez moys gentilz que chante Philomelle [2] !

cet *amy*, quel serait-il donc?

La *Ballade à mon Espoulx,* « lors fut admiz des pro» pres mains du roy en l'ordre et corps de la chevalerie, » n'est pas datée, fort heureusement, et les circonstances

[1] « Ce fut pendant *les sept années de son union avec Bérenger de* » *Surville* que Clotilde refondit son grand poëme, etc... » (Vanderbourg, préface, p. liij de l'édition de 1803.)

[2] Édition originale, page 117.

particulières qu'elle renferme désigneraient bien Bérenger de Surville. Mais le rondel X :

Qu'au cler de lune ay déduict, se me voy
Seulette ez bords d'ung cristal de fontaine!
Ung soir y vint *mon espoulx et mon roy;*
Bayzer m'y prist; ne le sentys qu'à payne,
Et sy pourtant fus-je toute en esmoy ([1]),

est daté, lui, de 1422. Ces mots, « mon espoulx et mon roy, » ne pourraient donc encore s'appliquer qu'à Raymond de Bosco de Barrès!...

Le rondel XI est également daté de 1422, et adressé « *A Monseigneur Aymard de P...* ([2]), feignant ne vouloir » croire à l'hymen qu'en son absence avoy conclu » :

Bientost revint; nostre hymen fut ourdy,
Tant par amours que cil qui m'a faict nestre :
Oncques d'espoulx ne fut si beau peult-estre,
Voire sy prompt; mien corsage arrondy
Vous en faict foy, se ne croyez qu'en dy
Sur ma parole ([3]).

Cet *espoulx si beau et sy* PROMPT, ce ne peut pas être, en 1422, Bérenger de Surville, puisque, — son acte de mariage en fait foi, — il n'a épousé Marguerite que le 4 janvier 1428. Mais quoi! est-il possible : la belle châtelaine se serait trouvée enceinte dès 1422!!! *Son premier né* ([4]), à qui on lui fait adresser des vers si touchants,

([1]) Édition originale, page 121.

([2]) Le rondel VII est aussi adressé *à Mgr Aymard de Poictiers,* « s'enquerrant de moy trop fièrement quel jeune amy lui préposoye », ET DATÉ DE 1421. Il est encore certain que ce *jeune amy* ne peut pas être Bérenger de Surville.

([3]) Édition originale, page 123.

([4]) Et la *Ballade à mon espoulx,* soi-disant composée en 1423 (et *transcrite,* dit M. de Surville, en 1468), « Lors, quand tornoit *après un an d'absence,* miz en ses bras *nostre fils enfançon.* » (!!!) Elle ne peut

n'aurait donc pas été, — si nous nous en rapportons à cette date, — le fils de Bérenger de Surville, mais celui de Raymond de Bosco de Barrès ([1])?

On le voit : les nouveaux actes découverts et produits par MM. d'Audigier et Mazon, bien loin de servir la cause de l'authenticité des *Poésies de Clotilde*, annihilent, en les rendant impossibles, tous les faits, datés, dont il est question dans ces poésies !...

Des différents documents publiés et commentés par par MM. Vaschalde, Villedieu et Mazon, il résulte, en outre, que l'épouse de Bérenger de Surville passa son existence *à* VESSEAUX, *où existe encore aujourd'hui le château des sires de Surville* ([2]); et que c'est dans cette même commune, que Jehan de Surville (fils et héritier de noble Bérenger de Surville, et de Marguerite de

en aucune manière, se rapporter à Bérenger de Surville, marié en 1428, mort au siége d'Orléans en 1429 ([*])....

([1]) Aussi ne saurions-nous être, en aucune façon, de l'avis de M. Eugène Villedieu, lorsque, répondant, dans le *Journal de l'Ardèche*, à un correspondant anonyme (dont nous regrettons de ne pas avoir la lettre sous les yeux), il dit :

« Quant aux *contradictions de dates*, dont parle votre correspondant, » et dont quelques-unes sont relatives à certaines poésies de notre » auteur, elles se résument en ce que, selon Vanderbourg, Marguerite » Chalis se serait mariée avec Bérenger de Surville en 1421, tandis » qu'elle ne l'épousa qu'en 1427.

« CES DIFFÉRENCES DE DATES NE SONT D'AUCUNE PORTÉE, et elles se » résolvent même dans une concordance significative... » (N° du 19 janvier 1873.)

([2]) C'est M. Henry Vaschalde qui nous apprend (page 22 de sa brochure) que le « chastel des nobles de Surville », qui date du douzième au treizième siècle, se trouve « *à côté de l'église* de Vesseaux ».

([*]) Nous ne parlons pas du *rondel a mien espoulx*, « sans cesse m'en vay décovrant en I y nouvelles sources d'amour », daté de 1421, parce qu'il se trouve dans le recueil de MM. de Roujoux et Charles Nodier (page 21 de l'édition in-18), rejeté comme apocryphe par MM. Antonin Macé, Jules Levallois et Eugène Villedieu.

Chalis, sa femme), posséda une grande partie de ses biens. Quant à la famille de Vallon, il a été jusqu'ici impossible de la rattacher, au quinzième siècle, par aucune de ses branches, aux familles de Surville et de Chalis de Vesseaux.

Il est difficile maintenant de ne pas sourire, en relisant la page pittoresque, reproduite ci-dessus par nous (page 127), dans laquelle M. Macé dépeint, avec tant de complaisance, le vieux et le nouveau Vallon : « .... Mais » le souvenir de Clotilde n'a pas disparu et ne s'est pas » éteint dans le curieux et pittoresque pays *qu'elle habi-* » *tait*.... [Le vieux vallon est un] pauvre hameau de » trois ou quatre vieilles maisons, groupées au pied du » roc qui porte *les ruines du château* QU'HABITAIT CLOTILDE, » et que l'on appelle le Chastellaz... » (M. MACÉ, p. 259.) Que l'imagination est un guide trompeur, et comme les nouveaux documents font bonne justice de ces complaisantes inventions (1)!...

Nous aurions, du reste, un bien long chapitre à écrire, si nous voulions relever minutieusement toutes les contradictions qui existent, entre : d'une part, les *Poésies de Clotilde* et la préface de Vanderbourg; et, de l'autre, les nouveaux documents qui prouvent d'une manière si irrécusable l'existence, au quinzième siècle, de Marguerite Chalis, de Bérenger de Surville et de Jehan de Surville. Peut-être un jour, si les circonstances nous encouragent à descendre une seconde fois dans la lice, à propos de

(1) Rappelons aussi l'allégation de M. Eugène Villard (*), rapportant que « M. Peschaire-Florian... lui disait avoir, dans sa jeunesse, » entendu une de ses vieilles tantes lui chanter des rondeaux et des » ballades attribués par elle à UNE DAME DE VALLON (!!!), du nom » de *Clotilde* de Surville... » (Cf. M. Macé, page 260.)

(*) Allégation *confirmée* par M. Ollier de Marichard.

ces mêmes *Poésies*, nous occuperons-nous d'accomplir cette nouvelle tâche.

Quant à la question de l'authenticité des Poésies, on peut dire que les importantes découvertes que nous venons de relater ne lui ont pas fait faire un seul pas de plus. Nous ne demandions pas mieux que de croire à l'existence passée de Clotilde-Marguerite-Éléonore de Vallon-Chalys, ainsi qu'à celle de Jeanne de Vallon, tout en refusant d'admettre, sans preuves, leur participation à la composition des « Poésies de Clotilde ». Aujourd'hui que, — sans parler de Jeanne de Vallon, sur le compte de laquelle M. Villedieu ne s'est pas encore tout à fait expliqué, — il paraît avéré et prouvé que la modeste Marguerite de Chalis doit remplacer, définitivement et sans retour, la châtelaine aux cinq noms pompeux, *nous ne sommes pas*, en réalité, *plus avancés qu'auparavant*, par rapport à la question capitale qui fait l'objet de notre travail [1].

Plus d'un Ardéchois nous accusera sans doute de scepticisme et de parti pris, nous devons nous y attendre. Qu'on voie, cependant, à quels résultats la méthode de M. Macé l'a conduit, et où nous a amené la nôtre. Nous nous trouvons ne pas avoir une ligne de nos premières conclusions à modifier; tandis que l'académicien Delphinal voit tout le roman échafaudé par le marquis,

[1] Tout ceci corrobore pleinement ce que nous disions, page 181 : « On retrouverait... des preuves certaines et palpables de l'existence, » au quinzième siècle, d'une Clotilde de Surville, aïeule du marquis, » que *la question de l'authenticité* relative *des poésies* publiées par » Vanderbourg *n'aurait pas fait un pas de plus*, si l'on ne pouvait » pas établir en même temps que Clotilde était poète, et, qui plus » est, poète en langue d'oïl. »

et sur lequel il n'avait pas craint de s'appuyer, s'écrouler finalement et tomber par terre.

C'est avec une certaine émotion douce, nous l'avons dit plus haut, que nous avons acquis la certitude qu'une dame Marguerite de Chalis, épouse d'un chevalier Bérenger de Surville, et mère d'un Jehan de Surville, avait réellement existé au quinzième siècle. Notre satisfaction aurait été bien plus vive encore, — nous ne craignons pas de l'avouer à ceux qui, déjà, nous accusent de prosaïsme et d'entêtement, — si l'on avait retrouvé d'elle quelques pièces de poésie en langue d'oc, balbutiement rudimentaire et premier germe imparfait de quelques-uns des chefs-d'œuvre, en langue d'oïl fantaisiste, laissés par le marquis son descendant. Mais hélas! nous n'avons eu rien de semblable à constater; et la méthode positive, d'accord avec notre conscience, nous faisait une loi de ne rien avancer sans preuves à l'appui, de ne jamais laisser notre imagination prendre les devants, et, par dessus toute chose, de nous garder de toute hypothèse séduisante et enchanteresse, mais trompeuse et décevante (1).

(1) Au moment où, *pour la troisième fois*, nous pensions avoir terminé notre travail, un de nos amis nous signale un article important, ayant, pour objet, l'examen du Mémoire de M. Antonin Macé et celui de l'opuscule de M. Henry Vaschalde, et, pour auteur, M. Gaston Pâris; article publié dans la *Revue critique* (*) du 1er mars 1873. — L'impression de notre Étude est trop avancée pour que nous puissions parler du travail de M. G. Pâris autrement et ailleurs que dans une simple note.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, et en sa qualité de philologue sérieux, M. G. Pâris est *contre* l'authenticité relative des poésies qui nous occupent. La Vérité est une; et il n'est pas étonnant que l'on se rencontre sur le chemin qui mène à sa découverte. Aussi avons-

(*) *Revue critique d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. M. Bréal, G. Monod, C. Morel, G. Pâris. Secrétaire de la rédaction : M. Stanislas Guyard. Paris, librairie A. Franck; F. Vieweg, propriétaire, 67, rue Richelieu.

§ VII.

Nous ne pouvons pas mieux terminer ce travail, où il a tant été question des *Poésies de Clotilde de Surville,* qu'en dressant et en offrant à nos lecteurs la liste complète des pièces publiées à deux reprises, en 1803 et en 1826, sous le nom de la « Muse de l'Ardèche ». — La voici :

I. — **Poésies de Marguerite-Éléonore-Clotilde de Vallon-Chalys, depuis Madame de Surville, poëte françois du quinzième siècle;** publiées par Ch. Vanderbourg. A Paris, chez Henrichs, an XI, — M.DCCCIII.

Préface (Ch. Vanderbourg).
Traduction d'une ode de Sapho.
Rondel. A la plus belle.
Héroïde. A son espoulx Bérenger. 1422.
Epistre à sa doulce amye Rocca. 1421.
Chant d'amour au printemps. 8 mars 1421.
Chant d'amour en l'esté. 20 juillet 1422.
Chant d'amour en altomne. 15 novembre 1422.
Chant d'amour en l'hyver. Dernier jour de l'an 1421.

nous éprouvé une véritable satisfaction en voyant M. G. Pâris arriver tout naturellement, pour une foule de cas, à des conclusions absolument identiques aux nôtres, et quelquefois formulées de la même manière, et presque dans les mêmes termes. Nous aurons soin, tout à l'heure, de faire ressortir, dans des notules, quelques-unes de ces ressemblances frappantes dont nous ne pouvons qu'être justement fier.

Il n'y a qu'un point sur lequel nous ne sommes décidément pas d'accord avec M. G. Pâris : l'excellent érudit ne tient pas, à notre avis, assez de compte de la dissemblance, pourtant bien réelle, qui existe entre les pièces contenues dans le recueil le plus ancien, et publiées par Vanderbourg, et celles, moins parfaites, renfermées dans les autres manuscrits laissés par le marquis Étienne de Surville. Et encore, croyons-nous, cette divergence tient-elle uniquement à ce que M. G. Pâris aura pris à peine le temps d'examiner, en cou-

Apollon et Clotilde, dialogue. 1426.

Ballade à mon espoulx, lors, quand tornoit emprez un an d'absence, miz en ses bras nostre fils enfançon. « Trans-» crite par Clotilde en 1468, depuis 1423. »

Rondel à maistre Alain (Chartier), de sienne flour de belle rhétorique où laisse oïr que n'ay mye air de cour. 1443.

Rondel I. Au chœur des Muses, alors que me clamoit ugne amye Vallon d'amour. 1420.

Rondel II. A la fille des T., me dizant : Ainsy que paille sesche qu'iroy bruslant ung jour. 1420.

Rondel III. A la damoiselle d'Ons, que dizoit tant qu'est facile de lucter encontre le tout-puissant Amour. 1420.

Rondel IV. A Mgr Jacques de Toulon, qui maintes fois nous demandoit, se gabant, qu'estoit cela : Foy de pucelle. 1421.

rant, les documents produits par M. Antonin Macé, au lieu de les étudier longuement et à tête reposée.

Cela dit, nous laissons la parole à M. Gaston Pâris :

« La supposition des poésies publiées en 1803 par Vanderbourg, » en 1817 (*) par Nodier et de Roujoux, n'a jamais été douteuse pour » les juges quelque peu compétents. Mais on avait hésité sur le véri- » table auteur.... — M. Macé parle des *luttes ardentes*, des *discussions* » *passionnées* auxquelles aurait donné lieu l'authenticité des œuvres » de Clotilde. Mais heureusement cette polémique acharnée n'a existé » que dans son imagination (**)....

» M. Macé a publié en partie, il y a une dizaine d'années, et vient » d'imprimer en entier dans son volume une intéressante corres- » pondance entre Vanderbourg et la veuve du marquis, d'où il résulte » avec la plus entière évidence que le premier est complètement » étranger à la fabrication et n'a été que l'éditeur....

» Si la fausseté des poésies de Clotilde avait besoin de démonstra- » tion, les documents publiés par M. Macé en fourniraient des » preuves abondantes....

» On ne devrait que des remercîments à M. Macé pour avoir » élucidé les détails de la composition et de la publication de l'agréa- » ble pastiche dont tout le monde connaît au moins quelques frag- » ments, si, par un aveuglement inconcevable, il n'avait pris ses

(*) Ici, M. G. Pâris se trompe : c'est en 1826, et non en 1817, qu'a paru à Paris, chez l'éditeur A. Nepveu, le recueil publié par de Roujoux et Charles Nodier.

(**) Cf. ci-dessus, pages 13, 14 et 15. — Voyez aussi page 226, note 2.

Rondel V. A l'amant de Beaupuy, qui, d'elle se plaignant, vouloit en estre aimé, sans avoir onc soulcy de luy plaire. 1421.

Rondel VI. A Loyson d'Effiat, sur ce que menoit ung jeune loup, mon bel amy venant à la fois première. 1422.

Rondel VII. A Mgr Aymard de Poictiers, s'enquerrant de moy trop fièrement, quel jeune amy luy préposoye? 1421.

Rondel sur Alain Chartier, touschant les *Nuits Attiques* qu'a traduict; livre, dict-on, au gré de tout le monde. 1440.

Rondel sur Alain Chartier, touschant l'escript dont ay dict à la Rayne qu'estoit l'autheur trois fois heureux. 1454.

Rondel VIII. A ma doulce mye Rocca, m'interpellant s'avoye souvenance du premier tintement d'amour. 1423.

Rondel IX. A Tullie de R., cy voulant que dispose du prix de beaulté entre amants de deux belles diverses. 1423.

» documents pour des preuves de l'authenticité des poésies qu'ils » arguent si évidemment de faux. Il y a là un cas de perversion du » jugement véritablement curieux, mais qui s'explique, pour ceux » qui ont quelque peu réfléchi à la manière dont les illusions et les » préjugés s'engendrent et s'enracinent dans l'esprit humain, par » une simple circonstance : les papiers de Mme de Surville ont été » remis à M. Macé par un membre de la famille; il leur a trouvé une » valeur d'autant plus grande qu'il était le premier à les connaître; » ils lui ont prouvé que Vanderbourg n'avait pas fabriqué les poésies » de Clotilde; de là à soupçonner que les poésies pouvaient être » authentiques, il n'y avait qu'un pas; et il était bien naturel qu'on » en vînt à désirer qu'elles le fussent, pour avoir le plaisir et l'hon- » neur de résoudre d'une manière imprévue la question qui semblait » tranchée en sens contraire (*). M. Macé en arriva enfin à se per- » suader lui-même de ce qu'il désirait, et à fermer les yeux à la » lumière qui ressortait de ses documents mêmes. Il est vrai qu'il » suffit de lire quatre vers de la prétendue Clotilde et d'avoir ouvert » un volume d'Alain Chartier, de Charles d'Orléans, de Villon ou de » Crétin, pour être convaincu du faux; mais la prévention une fois » formée est inaccessible à l'évidence la plus démontrée : on en a » vu, dans des situations analogues, des exemples récents (**); je » citerai seulement le cas inverse de M. Aschbach, qui a fourni lui- » même, sans s'en apercevoir, quelques-uns des arguments les plus

(*) Très juste et très vrai.

(**) Cf. ci-dessus, pages 80 et 81.

Rondel X. A ma doulce mye Rocca, sur ce que vinct ung soir le bel amy bayzer me desrober à la fontaine. 1422.

Rondel XI. A Mr Aymard de P. Feignant de ne vouloir croire à l'hymen qu'en son absence avoy conclu. 1422.

Rondel XII. A mon bel amy, tousjours m'angariant pour accorder entre amants de Chlore et Flavie. 1423.

Rondel XIII. A Tullie de Royans, sur la beaulté céleste de mon espoulx, à qui nulle aultre n'est comparable. 1423.

Rondel à maistre Alain, du sien escript où dict le feu d'enfer luyre et pour ce non esclayrer. 1440.

Ballade à mon espoulx, lors fut admiz des propres mains du roy en l'ordre et corps de la chevalerie. « Transcrite » par Clotilde en 1468, depuis 1423. »

Les trois Plaids d'or.

Dialogue (qu'est-ce l'amour?...).

» solides qui réfutent ses attaques inconsidérées contre l'authenticité » des œuvres de Hrotsuit.

» Ce ne serait pas la peine de discuter les raisonnements de » M. Macé, si des érudits auxquels on aurait supposé plus de discer- » nement (par exemple l'auteur de l'article *Surville,* dans la *Nouvelle* » *Biographie universelle*) n'avaient admis jusqu'à un certain point » ces raisonnements, quand M. Macé ne les avait encore publiés que » dans un journal et d'une manière fort incomplète.... — M. Macé, » en rappelant cette première esquisse de son travail, dit (p. 5): « Je reçus de vive voix et par écrit de nombreuses et précieuses » félicitations de la part de membres de l'Institut, d'éminents criti- » ques, de professeurs distingués. » Hélas! c'est bien possible....

» M. Macé récuse quelques-unes des objections de fait irréfutables » adressées à Clotilde, parce qu'elles ne portent que sur le recueil » publié par Nodier et de Roujoux. C'était son droit dans son premier » travail, quand il croyait encore ce recueil fabriqué par les éditeurs; » mais à présent qu'il a montré lui-même que les pièces les plus » évidemment fausses proviennent des manuscrits de Surville, et » avaient été, qui plus est, publiées par lui, sous le nom de Clotilde, » dans le *Journal littéraire de Lausanne,* il ne saurait plus raisonna- » blement maintenir cette distinction (*)....

» Enfin, M. Macé veut nous faire croire qu'on connaissait les poé- » sies de Clotilde dans le Vivarais, et notamment aux environs de » Vallon (où Clotilde est, dit-il, restée populaire), avant Vanderbourg.

(*) Cf. ci-dessus, pages 83, 84, 147, 149, 150, etc.

Élégie sur la mort d'Héloysa. 1468.

Stances tirées du roman héroïque et pastoral intitulé : *Le Chastel d'amour.*

Triolets extraits de la pastorale de *Rosalyre,* etc.

Épistre à Marguerite d'Écosse.

III Fragments d'Épistres.

Chant royal à Charles VIII. 1495.

Verselets à mon premier né.

II. — Poésies inédites de Clotilde de Surville, poète français du quinzième siècle, publiées par MM. de Roujoux et Charles Nodier. Paris, A. Nepveu, 1826.

Avis du libraire (A. Nepveu).

Préface (De Roujoux et Ch. Nodier).

» et même avant Étienne de Surville. La preuve qu'il en donne est » encore d'un genre bien connu des amateurs; on retrouve des » *témoignages* de même force dans l'histoire de plusieurs supercheries » littéraires : « Un des plus honorables habitants de Vallon, M. Pes- » chaire-Florian, décédé en 1863 à plus de quatre-vingts ans, disait » avoir, dans sa jeunesse, entendu une de ses vieilles tantes lui » chanter des rondeaux et des ballades attribués par elle à une dame » de Vallon du nom de Surville (p. 192). » Et quand cela serait? » La jeunesse de M. Peschaire se place entre 1795 et 1810 (*); » Surville a dû composer ses pastiches dans le Vivarais entre 1785 » et 1790 : rien n'empêche qu'il en ait répandu quelques-unes de » vive voix ou autrement avant de quitter la France.

» ...... — Quant aux documents publiés et aux raisonnements » déduits par M. Macé, les premiers détruisent les seconds, et n'ont » eux-mêmes que la valeur très secondaire de rejeter sur le marquis » seul (**), et d'enlever définitivement à Vanderbourg et à Nodier, la » responsabilité de l'œuvre entière. C'était d'ailleurs la conclusion » où, du moins pour ce qui concerne le premier éditeur, étaient » arrivés tous les bons juges.

» M. Macé termine son ouvrage par ces mots (p. 118) : « Ren » dons, enfin, à Clotilde de Surville, parmi les poètes français, son

(*) Cf. ci-dessus, p. 131 et 132.

(**) C'est ici que nous différons d'opinion avec M. G. Pâris. — Nous admettons, nous, un collaborateur que le marquis n'a pas toujours eu, *ainsi que le prouvent les pièces maladroitement retouchées,* et qui l'a aidé dans la fabrication des premières poésies, celles contenues dans le manuscrit le plus ancien. Cf. ci-dessus, p. 145, 146, 155, 156, 157 et 158.

Fragments des trouveresses qui ont précédé Clotilde dans la carrière poétique.

Rondel sur Rose de Montendre, qui devoit épouser Guy de Royans, auteur de la nouvelle intitulée : *le Plume d'Or*.

Rondel sur Olympe de Rochefort, accusée d'insensibilité par ses nombreux adorateurs.

Rondel à mien espoulx, sans cesse m'en vay décœuvrant en luy nouvelles sources d'amour. 1424.

Rondel à mon amie, qui se gaboit, disant que meiz prédictions étoient dires d'ugne Cassandra. 1422.

Fragment attribué par Clotilde à Héloïse de Fulbert [ce fragment étoit inséré dans un dialogue intitulé : *Clotilde et l'Avenir*. Cet ouvrage est perdu].

Imitation de la quinzième ode de Sapho [complément].

Imitation de la seizième ode de Sapho.

» rang et sa place, que les plus récents historiens de notre littérature » semblent avoir pris à tâche de lui enlever par un dédaigneux et » injuste silence. » Il n'y a sans doute pas lieu de craindre que cette » exhortation persuade les historiens futurs; mais peut-être quel- » ques-uns seraient-ils tentés d'adhérer aux conclusions plus modé- » rées que M. Macé présente ailleurs : il admet que Surville a altéré » çà et là, en le rajeunissant ou même en le vieillissant, le texte » authentique des poésies de son aïeule.... Ici encore nous retrou- » vons une tentative qui s'est produite dans d'autres cas analogues : » on a essayé, quand des preuves irréfutables, tirées de certaines » parties d'un grand ensemble de falsifications, avaient démontré la » fraude, de dire que quelques pièces étaient authentiques et avaient » suggéré des imitations, ou que les faussaires avaient altéré des » originaux sincères. Je ne connais pas d'exemples où cette hypothèse, » — qu'on a appliquée entre autres aux faux manuscrits de Pascal » et aux faux documents sardes, — se soit vérifiée. Dans l'espèce, » elle n'est pas plus soutenable. Le fond des poésies de Clotilde, — » idées, sentiments, sujets, connaissances, — est tout aussi impos- » sible au quinzième siècle que la forme, — vocabulaire, grammaire, » syntaxe, versification (*). — Il n'y a pas dans toutes ces œuvres » une ligne qui remonte, de quelque façon que ce soit, plus haut » que la fin du dix-huitième siècle, et le tout a été fait, sans contes- » tation possible, de 1785 environ à 1796, par le marquis Étienne de » Surville.

(*) Cf. ci-dessus, pages 140, 141, 167 et 168.

Ballade aux zéphyrs, à ce de les inciter à rafraischir le tayn du bel amy, tache surtout qu'ay de bayzers bruslée. 1421.

Vers sur Agnès de Bragelongne.

Ballade qui précédoit le roman du *Chastel d'amour*.

Note (De Roujoux et Charles Nodier).

Le Chastel d'amour [en prose mêlée de vers].

Note (De Roujoux et Charles Nodier).

Quatrième chant du poëme *de la Nature et de l'Univers*.

Description d'un orage [extrait du premier chant du poème *de la Nature et de l'Univers*].

Note (De Roujoux et Charles Nodier).

Fragment du neuvième chant de *la Phélypéide*.

Note (De Roujoux et Ch. Nodier).

Fragments du conte des *Cinq Plaids d'or*.

» Il est regrettable de voir nos Facultés de province, qui devraient » être des centres d'instruction, de goût et de critique, donner de si » mauvais exemples autour d'elles. Ces exemples ne sont naturelle- » ment pas perdus. M. Vaschalde s'appuie avec bonheur sur l'autorité » du doyen de la Faculté des lettres de Grenoble, et reproduit une » grande partie de son argumentation. Quant aux *documents inédits* » qu'il apporte, ils comprennent deux sortes de faits. Il en résulte » qu'il a réellement existé, vers le milieu du quinzième siècle, un » Bérenger de Surville dans le Vivarais : il est clair que le marquis » de Surville avait étudié la généalogie de sa famille; et s'il a donné » pour mari à sa poétique aïeule un Bérenger, c'est qu'il se connais- » sait un ancêtre de ce nom, qui avait vécu aux temps où il lui » plaisait de placer Clotilde (*). Mais M. Vaschalde nie qu'il y ait » jamais eu aucune alliance entre les familles de Surville ou de Chalis » et celle de Vallon; il attribue à [Étienne de] Surville seul le nom » de Clotilde *de Vallon-Chalys*, et il renverse ainsi aussi bien l'inven- » tion de la Jeanne de Vallon qui, au dire du marquis, aurait revu » au dix-septième siècle les œuvres de sa grand'tante, que l'argument » de M. Macé, tiré de la prétendue popularité encore existante de » Clotilde autour de Vallon, — où elle n'a jamais habité (**). Voilà » encore des *documents* qui ne viennent pas précisément à l'appui de » la thèse qu'on veut leur faire soutenir.

» Les autres découvertes de M. Vaschalde sont d'un genre diffé-

(*) Cf. ci-dessus, pages 166 (note 2) et 180.

(**) Cf. ci-dessus, pages 233 et 234.

Fragment de *la Phélypéide*.

Note (De Roujoux et Ch. Nodier).

L'ombre de Clotilde de Surville aux femmes-poètes (marquis Étienne de Surville).

Note (De Roujoux et Charles Nodier).

Notices sur la vie et les écrits des femmes-poètes, antérieures au siècle où vivoit Clotilde, ou ses contemporaines.

» rent : Clotilde dit dans ses poésies qu'elle erre dans les *bois*, dans
» les *prés*, dans les *champs*; qu'elle se promène dans un *jardin*,
» qu'elle s'arrête au bord d'une *fontaine*; elle parle aussi d'un *moulin*.
» Or, M. Vaschalde prouve, mais de la façon la plus certaine, qu'il y
» avait ou qu'il y a autour ou non loin de Vesseaux, où elle aurait
» vécu, des *bois*, des *prés*, des *champs*, des *jardins*, une *fontaine*; il y
» a même un *moulin*, et on prétend qu'il remonte au moyen âge;
» mais M. Vaschalde ne prend pas sur lui de l'affirmer. Le moyen
» de douter après cela que ces poésies aient été composées par une
» châtelaine de Vesseaux au quinzième siècle (*)....? » (Gaston Pâris, *Revue critique d'histoire et de littérature*, septième année [1873], p. 133 à 140.)

Que va dire l'honorable M. Eugène Villedieu, si cet article de la *Revue* lui tombe entre les mains? Bien sûr, il va reléguer M. G. Pâris parmi les critiques « non sérieux », dans la compagnie de Villemain et de Sainte-Beuve.... Gageons que le sagace et autorisé philologue se consolera facilement d'être placé en pareil voisinage!

Quant à nous, — disons-le encore une fois, — nous sommes véritablement flatté de nous être rencontré, sur presque tous les points, avec un des linguistes les plus compétents et les plus justement estimés de notre époque.

(*) Cf. ci-dessus, page 220.

CONSIDÉRATIONS

RELATIVES

A LA LIBERTÉ MORALE

PAR PAUL DUPUY.

La liberté morale n'est-elle qu'un préjugé inévitable, pour les âmes vulgaires, mais dont le sage est tenu de respecter la vaine apparence, à cause de son utilité dans la conduite de la vie?

Pour qui n'admet point cette liberté, il n'y a qu'une manière de la définir : c'est une illusion du sens intime; c'est l'illusion d'un effet qui se sent cause, et qui, à ce titre, n'a point la conscience de la détermination que lui fait subir la série des phénomènes antécédents.

Pour qui admet, au contraire, la liberté morale, la question peut être envisagée à un double point de vue. Les uns croient y reconnaître un phénomène qui se produit dans le for intérieur; les autres (Kant et son école) n'y voient qu'une affirmation rationnelle, une idée *à priori*, ou, en d'autres termes, métaphysique et transcendante, véritable élément des choses en soi. Cette idée est un *postulat*, c'est-à-dire une hypothèse nécessaire à la constitution de la morale.

C'était dans l'intérêt même de la liberté que Kant lui

réfusait tout caractère empirique. Subissant l'influence de Hume, qui, dans le principe de causalité, ne concevait qu'une loi de nécessité, l'illustre fondateur du criticisme, enlevant son caractère empirique à la liberté morale, la rendant indépendante du temps et la ramenant à l'autonomie de la raison pure pratique, prétendait échapper ainsi au déterminisme de la fatalité expérimentale. La croyance subjective d'un libre arbitre, appartenant à l'ordre des phénomènes, a d'ailleurs été combattue par l'école critique avec cet argument qui lui paraît irréfutable : Ne pas se sentir nécessités, au moment de l'acte, n'est point la même chose que de n'être pas contraints.

C'est là revenir, par une voie détournée, à l'illusion du sens intime, lui reconnaître une valeur certaine comme fait, tout en lui contestant la réalité objective. Telle est la question qu'il s'agit d'abord de discuter.

CORRÉLATIONS DE LA LIBERTÉ MORALE.

Les faits empiriques sont soumis à deux conditions générales :

Ou bien ils se constatent, et leur existence ne doit rien au raisonnement;

Ou bien ils sont susceptibles de cette démonstration indirecte, qui consiste à supposer une vérité quelconque, puis à chercher, dans l'expérience, la confirmation de l'hypothèse.

Sauf erreur de ma part, la liberté morale se constate et se démontre indirectement. Cette constatation immédiate ayant trait ou n'ayant point trait à une erreur de la conscience, il me suffit d'affirmer ici la présence d'un phénomène pur et simple, quelle qu'en soit l'interprétation, savoir : le sentiment inévitable de notre liberté.

— Ne voir dans une pareille idée qu'une croyance rationnelle, un *à priori* ayant son point de départ dans l'obligation, ne changerait en rien ma démonstration par voie indirecte.

a. Si la liberté existe, elle doit avoir sa loi propre, car tout phénomène naturel en a une. Le sentiment de l'obligation prouve, avec évidence, que notre volonté a une loi qui est justice d'abord, et charité ensuite. L'observation intérieure nous montre une législation universelle conçue par la raison, un idéal commandant aux intelligences et inclinant les cœurs. L'obligation impose, d'ailleurs, une double exigence : l'impératif catégorique pour l'acte particulier à accomplir, et le devoir général de développer, de perfectionner notre nature morale. Supprimez la liberté, l'obligation n'est plus qu'illusion et mensonge.

b. L'homme n'est pas seulement une intelligence douée de raison, il possède également une sensibilité plus ou moins vive, des sentiments, des passions. Les ordres absolus, les mandats impératifs de la conscience ne seraient sans doute que très rarement écoutés, si la nature affective de l'homme ne venait au secours d'une raison trop austère et dont la voix demeurerait sans écho. C'est précisément le contraire qui arrive, en vertu d'une admirable harmonie, dont Kant a par trop négligé la valeur. En effet, nous éprouvons un sentiment particulier de plaisir ou de peine, un état attractif ou répulsif, suivant que la loi morale nous paraît ou non appliquée. Cet état passionnel peut devenir un véritable mobile d'action, surtout lorsque le devoir se révèle dans sa grandeur idéale, et que sa réalisation paraît même atteindre au sublime.

Étant donnée la complexité des éléments de notre

nature morale, la raison devait trouver, dans la sensibilité, un appui indispensable pour elle. L'expérience nous prouve qu'il en est réellement ainsi.

c. Lorsque l'agent moral fait un acte désintéressé, il nous inspire le respect. Un pareil acte témoigne-t-il de l'abnégation la plus entière, du dévouement le plus absolu? Fait-il éclater la charité, l'amour, dans leur forme la plus parfaite? Alors le respect se transforme en vénération.

Le sentiment du respect est une application spéciale du principe de la responsabilité, qui procède elle-même directement de l'obligation. Cette responsabilité entraîne le mérite et le démérite de l'agent moral. De là le respect, quand il s'agit d'un acte qui nous est étranger, et l'approbation intérieure, lorsque nous accomplissons nous-même les prescriptions de la loi morale. Cette loi est-elle violée par nous, de science certaine? La croyance que nous avons de notre démérite développe un sentiment tout particulier qu'on appelle le *remords*.

Ce sont là de nouveaux faits corrélatifs à l'hypothèse de notre liberté. De même en est-il des sentiments d'estime, de mépris, de haine, de vengeance qui, en dehors d'une pareille donnée, n'ont aucune raison d'être.

d. Les considérations précédentes nous conduisent à la sanction de la loi morale, qui n'est autre chose que la conséquence de la loi accomplie ou violée relativement au bonheur de l'agent. Cette loi violée appelle un châtiment, lequel a pour effet primitif le remords, sans préjudice des suites matérielles, présentes ou éloignées, qui en sont le résultat possible. D'autre part, l'obéissance à la loi éveille en nous l'idée d'une récompense méritée, et la première récompense obtenue est la jouissance pure d'un acte moral désintéressé.

La vie présente nous offre-t-elle une application suffisamment complète de l'idée de sanction? Celle-ci n'est-elle pas le plus souvent incertaine et comme livrée à tous les hasards de la fortune? « Sont-ils donc si rares, comme le dit M. Pillon, les gens qui boivent l'iniquité comme l'eau, et qui paraissent se fortifier par ce breuvage ([1])? » Que signifie donc l'amère parole de Brutus : *Vertu, tu n'es qu'un mot?* Les conceptions religieuses et philosophiques, faisant d'une vie future un postulat de la morale et y plaçant les souveraines et justes réparations, ne sont que les développements nécessaires de l'hypothèse précitée; ils lui sont étroitement associés.

e. Étant donné le principe pratique de la liberté morale, toute volonté, comme le dit Kant à juste titre, est une fin en soi; c'est-à-dire existe pour soi-même, ne saurait être subordonnée aux fins de personne, ni par conséquent appropriée par personne. Cette fin poursuivie par chaque liberté est la réalisation des destinées individuelles, à la lumière de la loi morale, qui doit faire régner la justice, et assurer le développement parallèle et harmonique des droits.

f. L'individu ne possède des droits naturels imprescriptibles que s'il est une fin en soi, s'il possède la liberté morale. Il ne peut donc s'agréger à la société civile et politique que moyennant condition et garantie, et si la loi écrite respecte et sauvegarde, tout d'abord, la loi non écrite. Ici, d'ailleurs, se trouve le point précis de divergence de deux doctrines contradictoires : l'une, fondée sur la liberté morale, a pour méthode la liberté, proclame le droit de la personne et lui donne pour correctif et limite le devoir ou la pratique de la loi morale

([1]) *Année philosophique*, 1867, p. 315.

envers tous; l'autre, ayant pour principe une autorité purement extérieure, peut octroyer des droits, mais n'en reconnaît point, et déclare que l'homme n'a que des devoirs (1).

g. L'histoire de l'humanité n'a pas dit son dernier mot, et c'est un véritable acte de foi rationnelle que de s'élever au-dessus des inductions empiriques des événements, pour apercevoir la liberté morale par delà les fatalités de la nature. Les annales de la vie de l'homme ne sont-elles qu'une physique, une physiologie ou le développement de l'esprit du monde, c'est-à-dire de l'idée nécessaire? Alors il y a un terme final à atteindre, et succession, évolution, progrès, c'est tout un. De là cette théorie de la légitimité par le succès; l'identité établie entre le rationnel et le réel, le droit et le fait; les missions des races et celles de certains grands hommes, tels que César ou Napoléon, créés dans un but providentiel. De là ce naturisme que célébrait Danton, qui ne voit que la conservation de l'espèce, et ne tient pas compte des individus, ne les regardant pas comme des fins en soi. De là ce qu'on pourrait appeler un darwinisme historique et comme traduction doctrinale : la fin qui justifie les moyens, la souveraineté du but, la raison d'État, le salut du peuple donné comme la loi suprême.

Le sensualisme, l'hégélianisme, le saint-simonisme, le positivisme et l'éclectisme ont abouti à cette même conclusion négative de toute liberté morale, qu'il n'y a point de possibles réels dans le monde. En effet : « Si le cours de l'histoire est déterminé *à priori*, quelle place reste-t-il à la responsabilité morale, au mérite et au

(1) Telle fut l'opinion d'Aug. Comte, qui fonda la plus illibérale des sectes dans son catholicisme sans christianisme, suivant l'expression du célèbre Huxley.

démérite? Comment l'instrument des causes générales pourrait-il être coupable? Comment l'idée de devoir, d'obligation peut-elle s'appliquer au nécessaire? Que devient la distinction du fait et du droit, s'il n'y a de possible que le fait (1)? » — « Quand le progrès naturel est posé, comme le dit fort bien M. Renouvier, il faut qu'un système d'organisation inévitable, fatal, se présente et en révèle la fin. L'évolution étant substituée à la conscience, la vérité se cherchant dans la loi des faits mis en série, et non plus dans le bien et le mal dont le libre esprit de l'homme est le juge, et dont sa libre volonté est l'agent, une sorte de matérialisme historique prend la place de la philosophie et de la morale (2). »

Le maintien de la conscience, qu'on ne saurait bannir de l'histoire, est une consécration objective de la liberté morale. Il faut d'ailleurs reconnaître que la notion d'un progrès nécessaire de la nature humaine, à titre d'évolution organique, ne saurait être démontrée. La succession des événements et le progrès, sous le rapport des idées, des mœurs, des croyances, des institutions, des arts, des sciences, sont choses fort dissemblables. La loi de discontinuité que nous constatons, à cet égard, ne prouve pas, sans doute, mais rend possible le rôle de la liberté.

La loi écrite, dans ses expressions diverses : code civil, code pénal (3), code politique; les formes épurées des religions positives et plusieurs des principaux produits de la pensée philosophique établissent avec certitude

(1) Pillon, *l'Année philosophique*, 1867, p. 534.

(2) *L'Année philosophique*, 1867, p. 86.

(3) La répression et la réparation, substituées à l'expiation qu'infligerait la société, établissent elles-mêmes des différences dans les peines subies qui sont en rapport le plus direct possible avec les responsabilités encourues. (Voir Franck, *Philosophie du droit pénal*.)

que la vie entière de l'homme, individuelle et collective, s'est organisée, pratiquement, sur le terrain de cette liberté morale qu'on dit être l'illusion d'un effet qui se sent cause. Ainsi, l'illusion se rencontre partout dans la sphère de notre activité propre, et des phénomènes nombreux et variés se montrent en corrélation étroite avec la plus décevante des hypothèses!

DU DÉTERMINISME.

L'illusion évanouie, au contact d'une réalité cruelle, toutes ses conséquences disparaissent à la fois, radicalement supprimées. Il faut écarter de son intelligence la notion de règle morale entraînant l'obligation après elle, purifier son cœur de l'idée du devoir, des sentiments d'estime, de respect, d'honneur; il n'y a ni mérite, ni démérite; la sanction n'est souvent qu'une chimère, et le droit que la raillerie suprême d'une destinée implacable!

Dans une pareille donnée, nous sommes en présence d'une œuvre qui a sa grandeur et ses dangers. Il ne s'agit de rien moins que de refaire à neuf l'humanité, la reconstituant sur d'autres bases. Mais il faut commencer par l'appel au chaos, si ce n'est même au néant.

Telles sont les inévitables conséquences de cette marée montante du déterminisme qui menace d'engloutir l'ordre moral tout entier, ou n'en laissant subsister que l'expression purement esthétique. Devons-nous y souscrire, joignant notre adhésion, si faible soit-elle, au courant qui nous entraîne? L'homme ne serait-il vraiment qu'un flot mobile que chasse incessamment un autre flot? la résultante d'un infini dans le passé, et le facteur d'un nouvel infini dans l'avenir?

A la catégorie de relation se rattachent, d'une part, la substance et l'accident, c'est-à-dire le sujet et l'attribut, l'être et le paraître, le noumène et le phénomène ; et, d'autre part, les notions de cause et d'effet.

Si nous cherchons à appliquer ces formes ou lois de la pensée au monde expérimental, nous n'y trouvons, évidemment, que le paraître, c'est-à-dire le phénomène. En effet, nous n'apercevons jamais que des phénomènes en connexion étroite, et ceux qui précèdent toujours les autres nous les qualifions de causes prochaines, bien que la concordance d'antériorité ne puisse, d'une manière absolue, établir la causalité. Ainsi, la congestion sanguine d'une glande en exercice ne détermine nullement l'élévation de température qui accompagne les sécrétions [1].

Quoi qu'il en soit, partout dans le domaine de la nature extérieure les phénomènes se conditionnent et les antécédents précèdent fatalement l'apparition des conséquents ; de là, une tendance inévitable à une généralisation absolue. Ce qui est vrai du monde sensible pourrait-il ne point l'être pour la psychologie elle-même? La science contemporaine ne saurait donc admettre que des effets devenant causes et des causes devenant effets, ou des mouvements qui se succèdent en se transformant. La

[1] « Quoique la création de la chaleur dans les organes s'accompagne ordinairement d'une suractivité de leur circulation locale, on ne saurait cependant voir entre ces deux ordres de phénomènes une relation absolue de cause à effet. Quand deux phénomènes se succèdent, toujours, nous sommes naturellement portés à considérer le premier comme étant la cause du second. C'est le plus souvent une illusion de notre part, et il me serait facile de vous démontrer par de nombreux exemples, pris en physiologie, que ce ne sont, la plupart du temps, que de simples coïncidences fonctionnelles harmoniques. » (Cl. Bernard, *Revue des cours scientifiques*, année 1872, p. 1231.)

cause est de même nature que l'effet, l'être que le paraître, le noumène ou chose en soi que le phénomène. Toute question de substance se ramène au dynamisme, et celui-ci à une somme invariable d'énergie motrice, ayant produit tous les mouvements antérieurs et raison d'être de tous les mouvements futurs.

Le déterminisme étant ainsi péremptoirement formulé, il reste sans doute quelques difficultés à aplanir. On ne s'explique guère l'existence de cette forme de l'esprit, relative à l'être et au paraître, qui ne contient en réalité que le paraître, c'est-à-dire le phénomène. Comment s'en rendre compte avec le point de départ purement empirique de nos idées, et si elles sont un simple écho de la réalité extérieure? La contradiction est ici manifeste.

A ces arguments il existe une réponse décisive et toujours également victorieuse : la question est d'ordre métaphysique, et alors la raison humaine, en présence de l'inconnaissable, devient la proie de l'hallucination et du vertige. D'ailleurs, en psychologie, les mobiles et les motifs, mouvements moléculaires probables, ne constituent-ils point un déterminisme évident que corroborent les résultats généraux de la physique sociale?

Ainsi, de par la science, la liberté morale se trouve définitivement bannie des choses humaines. Stérile débris des vieux âges, que le temps emporte dans sa fuite rapide! Illusion généreuse, morte avec ceux dont elle paraissait animer les cœurs, agrandir et enflammer les âmes, multipliant au centuple l'initiative féconde des volontés!

A la fin du siècle passé, Kant fit une tentative énergique pour arracher l'âme humaine à la fatale étreinte du déterminisme. Après avoir rattaché les phénomènes qui se développent dans le temps à la loi de nécessité, qui

les constitue en *automaton materiale*, il fait de la liberté une synthèse *à priori, causa noumenon,* chose en soi qui, à ce titre, échappe à la forme du temps, propre au monde sensible, et, par cela même, à la loi de causalité phénoménale ou loi de nécessité. « Le même sujet qui a conscience de lui-même comme d'une chose en soi, considère aussi son existence *comme n'étant pas soumise aux conditions du temps*, et lui-même comme pouvant être simplement déterminé par des lois qu'il reçoit de sa raison. Dans cette existence, il n'y a rien d'antérieur à la détermination de sa volonté, mais toute action, et en général tout changement de détermination, qui arrive dans son existence conformément au sens intime, toute la série même de son existence, comme être sensible, n'est pour la conscience de son existence intelligible qu'une conséquence de sa causalité, comme noumène, et n'en peut jamais être considérée comme la cause déterminante (1). » C'est ainsi que, d'après Kant, l'âme n'est point un *automaton spirituale*.

L'école de Kant croit la liberté atteinte par ces lois de la raison qui déterminent la causalité de la chose en soi. M. Renouvier accuse même le maître d'avoir rejeté le libre arbitre. La doctrine que l'ensemble de l'existence de l'homme, comme être sensible, n'est qu'une conséquence de l'action du *causa noumenon,* a conduit cette école à admettre que tout acte libre est l'initiateur spontané d'un premier commencement, qu'il est tête de série relativement aux phénomènes. Une pareille hypothèse nous place d'emblée en dehors des conditions du temps, nous met en présence du mystère et d'un véritable acte de foi. Je ne critique point, d'ailleurs; je constate.

(1) Kant, *Critique de la raison pratique*. Traduction Barni, p. 287.

Dans les sciences de la nature on a établi une distinction entre les causes prochaines et les causes réelles ou premières. C'est ainsi que, à ce point de vue, la chaleur, la lumière, l'électricité ne seraient que la cause prochaine et non la cause réelle de certaines combinaisons chimiques. C'est ainsi que, pour M. Claude Bernard, le sang oxygéné qui rend la pensée au cerveau, dépouillé de ses fonctions par l'anémie, n'est point autre chose qu'une cause prochaine. En admettant que ces distinctions ne sont pas dépassées par la théorie de la métamorphose dynamique, on pourrait chercher, comme je l'ai fait dans un autre travail, à considérer les mobiles et les motifs : instinct, passion, intelligence, comme la cause prochaine, et la chose en soi comme la cause réelle; les premiers ne servent que d'occasion et de condition à l'exercice de la seconde ([1]).

Toutefois, je préfère prendre un parti plus radical et dire : je suis incapable de réfuter le déterminisme, soit au point de vue subjectif, soit au point de vue objectif ou de la physique sociale. Mais de ce que je ne puis le réfuter, s'ensuit-il qu'il soit vrai?

Tout d'abord, la doctrine déterministe est fondée sur des raisonnements divers, et je ne sache point qu'on ait jamais réfuté victorieusement l'argumentation du scepticisme; ce qui prouve, sans doute, l'infirmité de notre intelligence, et point son état d'erreur absolu. Ensuite, lorsqu'on met en doute le sentiment intérieur en une question aussi grave, car elle résume toute la vie morale de l'humanité, dans ses termes individuel et collectif, peut-on réellement placer une confiance absolue dans des raisonnements, jugements médiats, où l'empreinte sub-

([1]) *Du Libre Arbitre.*

jective est encore plus profonde que dans un fait brut d'expérience intime, tel que le libre arbitre. Le déterminisme ne pourrait-il être, comme le scepticisme, à la fois faux et irréfutable?

Jusqu'à plus ample et meilleur informé, comme hommes, comme citoyens, comme membres de la grande famille humaine, vivant de la nature et distincte de la nature, conservons le trésor de notre foi dans la liberté morale, cette précieuse prérogative d'un tout *qui s'isole et qui veut*, suivant l'expression de Fichte.

CONSÉQUENCES MÉTAPHYSIQUES.

Kant fondait la morale sur une conception *à priori* ou métaphysique, empruntée à la raison pratique, et cette morale lui servait ensuite, partant du devoir comme d'une donnée certaine, à corroborer les notions incertaines de la raison pure. L'école du célèbre philosophe lui est demeurée absolument fidèle, sur ce point, et, tout en faisant la part de certains postulats ou hypothèses nécessaires, on la voit récriminer sans cesse contre la métaphysique spéculative, à rendre jaloux les mânes de M. Comte. Or, dans la question de la liberté morale, elle arrive au spiritualisme le plus accentué, tout en maltraitant le mot dans l'occasion. Il faut bien être un peu de son siècle.

Je prends pour premier exemple l'autonomie de la volonté, que Kant réclamait comme la condition *sine quâ non* de toute moralité. M. Renouvier n'a pas de peine à établir que l'expression est complètement impropre, et que Kant aurait dû dire l'autonomie de la raison. Mais, si la raison et la volonté ne sont que des facultés cérébrales isolées par leur siége, comme par leur nature, j'en dois inférer

que la volonté subit une loi étrangère, et que le principe essentiel de la moralité, pour le fondateur du criticisme, savoir la volonté qui se donne à elle-même ses lois, n'a plus aucune raison d'être. Ce sera, je suppose, la protubérance qui commandera aux corps striés ou à telles circonvolutions frontales. Il n'y a là aucun avantage sur la loi morale venue du dehors, sur l'hétéronomie.

L'autonomie se retrouve, au contraire, si la raison et la volonté sont deux facultés dépendantes d'un sujet réel, d'une chose en soi. Réduire celle-ci au rôle de résultante, c'est en faire une abstraction et la nier. L'autonomie du moi n'est concevable que si le moi existe.

Je citerai comme second exemple l'interprétation que donne l'école de Kant à l'idée de liberté Celle-ci se pose en s'affirmant, mais est elle-même indépendante des conditions du temps. Elle est tête de série et premier commencement; un véritable inconditionnel.

On ne saurait aucunement concevoir un phénomène qui s'engendre lui-même; un mouvement qui n'est point communiqué et qui débute, n'est point expérimentalement admissible. Donc, la liberté se créant elle-même. par un acte indéterminé, n'est point un mouvement et ne saurait être non plus l'affirmation de quelque chose par rien, l'être posé par le non-être. Cet acte doit se rattacher à une *causa noumenon,* chose en soi qui est apte à se distinguer des phénomènes qui la manifestent.

Nous voici donc en pleine métaphysique spiritualiste. et conduits à admettre l'existence de quelque chose de différent de la nature sensible qui ne nous est connue que sous le mode moteur. Il a suffi pour cela de la vertu cachée de cette hypothèse ou postulat de la liberté morale qui, s'élevant au-dessus des influences du milieu. produit spontanément un premier phénomène et se pose

elle-même comme tête de série. Jamais affirmation ne fut plus audacieusement spéculative.

A ces considérations j'ajouterai les suivantes : La doctrine de la responsabilité est la négation même de la nature morale, comprise comme un simple effet moteur. Car, en matière de mouvement, le déterminisme est nécessairement absolu, puisque tout phénomène de cet ordre est une transmission ou une transformation. La responsabilité implique la donnée de l'identité personnelle ou persistance du sujet, qui n'est point une résultante, car, comme agent libre, il ne saurait provenir du milieu. Or, si la physiologie était le fondement de la psychologie, il n'y aurait point d'identité personnelle, point de chose en soi, point de responsabilité. Celle-ci nous ramène, par conséquent, à la spéculation, à l'hypothèse et à la foi.

Mais ces notions de cause, de liberté, de responsabilité empruntées à l'ordre moral nous offrent la distinction évidente consacrée par les catégories de la raison pure entre l'être-substance et le phénomène-attribut, entre la cause et l'effet, entre l'unité et la variété (1). Ne fallait-il point, d'ailleurs, s'y attendre, puisque le moi n'a pu partir que de lui-même pour tenter la connaissance et la conquête du non-moi? Le premier pas étant fait, grâce à l'induction, on est ainsi arrivé à concevoir le monde et sa cause sous les formules les moins douteuses de l'anthropomorphisme. D'autres penseurs plus hardis, il est vrai, procédant d'une substance inconnue, d'une unité abstraite et même du non-être, se sont consumés en efforts surhumains dans le vide.

(1) M Renouvier et son école rejettent absolument le substantialisme. Pour eux il n'existe point une substance individuelle de l'âme, un sujet qui aurait des attributs et des modes pour le qualifier.

En constituant la métaphysique des mœurs, sur la notion synthétique *à priori* de la liberté morale, Kant a donné pour fondements à la science spéculative des principes qui lui ont paru certains, mais dont les résultats concordent avec les thèses possibles, quoique non démontrées, de la raison pure. Une corrélation si remarquable aurait dû inspirer à son école un peu plus d'indulgence pour les doctrines que la logique lui impose avec une irrésistible évidence. Qu'elle le veuille ou non, tout philosophe est doublé d'un métaphysicien, et

Chassez la métaphysique, elle revient au galop.

17 juillet 1872.

LA CHAMBRE DE JUSTICE DE GUYENNE EN 1583-1584;

PAR M. E. BRIVES-CAZES.

INTRODUCTION.

Au moment où se terminait l'impression de mon étude sur la première session, à Bordeaux, en 1582, de la Chambre de justice de Guyenne ([1]), de cette compagnie qui comptait dans ses rangs, entre autres hommes éminents, trois Séguier, un L'Hospital, l'historien de Thou, avec Antoine Loysel pour avocat du roi, et Pierre Pithou pour procureur général, le hasard me faisait découvrir dans les archives du Parlement de Bordeaux un gros volume in-folio de parchemin et un fragment important d'un semblable volume, que je reconnus aussitôt pour être l'un, le *Registre de l'audience,* l'autre, ce qui restait du *Registre du conseil* de la Chambre de justice de Guyenne, pendant sa session de Périgueux, en 1583-1584.

Ces registres ne sont autres que la mise au net, suivant l'usage des Parlements, des minutes des arrêts rendus par la Chambre de justice pendant cette session.

([1]) *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582,* broch. 1866-1867.

Le *Registre de l'audience* (1), qui est complet, contient 199 feuillets de parchemin en parfait état. Il s'ouvre par l'audience solennelle d'installation, — 4 juillet 1583, — et se continue sans interruption jusqu'au 11 janvier 1584, date de la dernière audience à Périgueux. — Comme le registre d'audience de la session de Bordeaux, celui-ci ne contient d'autre signature que celle placée à la fin par le greffier Perrot. Au surplus, il n'y a en tête de chaque audience, avec la date, que le nom du président, et c'est toujours celui du président Séguier.

Le *Registre du conseil,* comme pour la session de Bordeaux, a au contraire beaucoup souffert. Outre qu'il n'en reste que quelques cahiers présentant seulement 43 feuillets, divers onglets attestent qu'il en a été coupé au moins trois ou quatre. De sorte que l'on n'a les travaux de la chambre du conseil que depuis sa première audience — 27 juin 1583 — jusqu'au 1er août suivant, et encore avec quelques lacunes. — Comme précédemmènt, en tête de chaque séance, après la date, sont transcrits les noms des conseillers présents. En marge est le nom du rapporteur. Il n'y a, au surplus, aucune signature.

C'est bien là tout ce qui reste de la session que l'on savait déjà avoir été tenue à Périgueux, par la Chambre de justice de Guyenne, depuis le 4 juillet 1583 jusqu'au 10 janvier 1584. Quelque incomplet que ce soit, on serait heureux d'en posséder autant pour les sessions d'Agen et de Saintes qui furent tenues, l'une avant, l'autre après celle de Périgueux; mais il y a tout lieu de désespérer de retrouver jamais les registres de ces sessions. D'une

(1) En tête de ce registre on lit : *Registre des arrests donnés en l'audiance tant civille que criminelle de la Cour et Chambre de justice establie par le Roy en ses pays et duché de Guyenne, suivant les édicts, séante à présent en la ville de Périgueux.*

part, en effet, ils ne sont pas dans les archives des anciennes sénéchaussées d'Agenais et de Saintonge ([1]); d'autre part, il n'en avait été vu, jusqu'à ces derniers temps, aucune trace dans les archives du Parlement de Bordeaux. Cependant, la découverte faite, soit dans ces archives, soit à la Bibliothèque de cette ville, des registres des sessions de Périgueux et de Bordeaux donnait déjà à penser que la Chambre de justice avait dû, à la fin de sa mission, faire déposer, sinon ses minutes, tout au moins ses registres de parchemin au greffe du Parlement de Bordeaux, où ils avaient dû subir toutes les chances de destruction qui ont été courues par les papiers de cette Cour. Ces conjectures se trouvent aujourd'hui pleinement confirmées par la découverte qui vient d'être faite (octobre 1871), au milieu d'un monceau de papiers du Parlement non encore classés, de la dernière feuille du registre du conseil de la session d'Agen ([2]). Précédemment (mai 1868), on avait trouvé par hasard, dans le même tas, un petit registre in-4°, formé de 380 feuillets de parchemin, et qui n'est autre que le *Registre des dépôts des procès civils et criminels* faits au greffe de la Chambre de justice pendant le cours de ses quatre sessions. Dans ce registre, d'une remarquable conservation,

([1]) Des renseignements pris aux sources officielles ne permettent pas de penser qu'à Agen, non plus qu'à Saintes, ou quoi que soit à La Rochelle, il y ait aucune trace de ces registres.

([2]) Cette feuille se termine, comme tous les registres de la Chambre conservés intacts, par la signature bien connue : *Perrot*. — Il a été retrouvé en même temps quatre feuillets terminés par la même signature et suivis d'un feuillet de garde, lesquels ne sont autres que la fin du registre du conseil de la session de Bordeaux. (V. *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, p. 4.) — Rien ne prouve plus clairement l'origine exacte des registres que possède la Bibliothèque de la ville de Bordeaux, pour les avoir acquis, en 1857, dans une vente publique.

se trouvent inscrits, après la date du dépôt, les noms des parties litigantes, et, à la suite, le nombre des sacs afférents à chaque procès ([1]). Grâce à lui, on connaît les dates exactes (sauf une seule) du commencement et de la fin des travaux du greffe de la Chambre, dans chacune de ses stations successives, travaux qui devaient naturellement précéder et suivre l'ouverture comme la clôture des audiences. — Ainsi, ce greffe fonctionna, à Bordeaux, du 19 janvier 1582 au 6 septembre suivant; — à Agen, du 26 septembre 1582 au 6 juin 1583; — à Périgueux, du 22 juin 1583 au 23 janvier 1584; — enfin, à Saintes, du 10 février 1584 à une époque qui restera inconnue, les derniers feuillets du registre ayant été arrachés après la date du 14 mars 1584, date assez rapprochée, au surplus, de celle (8 juin 1584) de l'audience solennelle qui marqua la fin de la mission de la Chambre.

Le *Registre des dépôts* permet encore de restituer exactement, d'après leurs propres signatures, les noms des conseillers qui composèrent la Chambre pendant chacune de ses sessions.

Pour celle de Bordeaux, il confirme ce que j'ai déjà

([1]) Il y a là une source abondante de renseignements divers. Ainsi, à la date du 25 mai 1582, on voit inscrit un procès : *Pour Bertrand de Strasbourg contre messire Michel de Montaigne... IIII sacs.* Cette mention particulière n'est accompagnée d'aucune des indications variées, mises après coup, qui suivent la plupart de ses pareilles, et qui fournissent aussi des données exactes. On y trouve, en effet, de nombreuses signatures : celles des conseillers chargés des rapports, celles aussi d'Antoine Loysel et de Pierre Pithou, celles des procureurs qui retiraient des sacs et en donnaient décharge, celles même de leurs clercs, celles enfin de plusieurs commis greffiers des juridictions du ressort, et même de simples particuliers à qui des sacs étaient ou restitués ou simplement confiés pour être transportés dans des sénéchaussées voisines, suivant arrêt de la Chambre. — On peut juger par là de l'intérêt que présente le manuscrit qui est ici signalé pour la première fois.

publié, avec cette addition cependant, que le conseiller *de Lavau* dut venir siéger vers la fin de la session, puisqu'il figure comme second président à la dernière audience qui eut lieu le 1er septembre 1582 (1).

Pour la session d'Agen, il donne les noms suivants :

Étienne FLEURY,	Olivier LE BOSSU,
Jean SCARRON,	Jean DE THUMERY,
Guillaume BENARD,	Claude DUPUY,
Adrien DUDRAC,	Michel HURAULT DE L'HOSPITAL (2),
Pierre SEGUIER,	GAUDART.
Lazare COQUELEY,	

Soit onze conseillers au lieu des treize, y compris le maître des requêtes, Jean Séguier, qui formaient la

(1) La découverte récente des feuillets de cette audience révèle la tenue de deux audiences au moins après la séance solennelle de clôture du 22 août 1582. On y trouve, en effet, le dernier arrêt d'une audience postérieure, arrêt attribuant aux Frères Prêcheurs, qui avaient donné asile à la Chambre, et pour les indemniser de ce séjour, les verrières, les siéges, les bancs et « autres réparations utiles et nécessaires » qui provenaient du service de la Cour. — Dans l'audience du 1er septembre, on remarque : une ordonnance enjoignant a Jean et Thomas de Pontac père et fils, « auxquels appartient l'émolument du greffe de la Cour, » d'élire domicile à Agen et partout où la Chambre fera séance; — un ordonnancement de 8 écus sol au profit de Martin Huguet, maître vitrier de Bordeaux, qui avait plusieurs fois « abattu et remis » les vitres de la salle d'audience; — la réception d'un nouvel huissier de la Cour, Joseph Grangereau, avec le texte des lettres-patentes de nomination du 17 août 1582; puis cinq arrêts : un notamment contre *Pierre de La Bertrandie*, condamné à mort pour meurtre; deux autres où figurent comme parties les conseillers au Parlement *Joseph Andraut* et *Pierre de Saint-Genès*; — enfin, à une dernière audience de relevée, une sorte d'instruction au sujet d'une requête portant la fausse signature du procureur La Roche. — Le dernier acte est la transcription d'un arrêt du Conseil d'État, qui avait statué sur un différend entre les Pontac et Charles Poussemothe, au sujet des émoluments du greffe de la Chambre.

(2) Il signait : *Hurault de Lospital.*

Chambre à Bordeaux. Les conseillers Angenoust, Montholon et de Thou avaient été remplacés par les conseillers Le Bossu et Gaudart.

Pour la session de Périgueux, je renvoie à la suite de ce travail.

Enfin, pour la session de Saintes, le *Registre des dépôts* donne les noms des mêmes conseillers que dans les deux sessions précédentes, sauf cependant celui du conseiller Dudrac, qui ne figure pas parmi les rapporteurs.

A l'aide de ces documents, je vais essayer une nouvelle étude de la Chambre de justice de Guyenne pendant sa session de Périgueux. J'y puiserai encore tous les renseignements qu'ils fournissent sur les sessions d'Agen et de Saintes. Il est, en effet, à craindre qu'on ne puisse en savoir davantage sur ces sessions qui, en l'état des recherches accomplies jusqu'ici, ne sauraient faire l'objet d'études spéciales. Au moment où s'imprime le présent travail, le classement qui se poursuit aux Archives départementales n'a encore amené aucune nouvelle découverte dont on puisse tirer profit pour faire mieux connaître l'œuvre accomplie par la Chambre de justice, dans les villes d'Agen et de Saintes, pendant une partie importante des années 1583 et 1584. Il y a malheureusement là une irrémédiable lacune, comme il ne s'en trouve que trop sur plusieurs points de notre histoire locale.

CHAPITRE I.

APERÇU HISTORIQUE.

La Chambre de justice à Agen. — État de la Guyenne. — Événements survenus pendant cette session. — Harangues de Loysel et de Pithou. — Loysel se rend auprès de Henri III. — Préparatifs de la session de Périgueux. — Opposition du roi de Navarre et des protestants au choix de cette ville. — Tergiversations de Henri III. — Ouverture de la session. — Séance solennelle. — Discours de Loysel et du président Séguier. — Nouvelles difficultés sur le choix de Périgueux. — Admonestation au maire et aux consuls de cette ville. — État des églises et du culte catholique dans le ressort. — Conflits avec le Parlement de Bordeaux. — Rapports de la Chambre avec le roi de Navarre. — Séance de clôture. — Discours de Loysel. — Préparatifs de la session de Saintes. — Ouverture de cette session. — Discours de Loysel. — Aperçu de quelques affaires. — Clôture de la mission de la Chambre. — Discours de Loysel. — Dernières réquisitions.

Lorsqu'au mois de septembre 1582, la Chambre de justice se préparait à quitter Bordeaux pour se rendre à Agen, Loysel lui avait signalé, sur la route qu'elle allait suivre, plusieurs villes, notamment Bazas et Sainte-Bazeille, où l'édit de pacification n'était pas encore bien exécuté. Arrivé à Agen, il lui avait dit dans son discours d'ouverture : « Or, maintenant que nous commençons » d'entrer ès villes et séneschaussées qui ont esté plus » travaillées de divisions et guerres civiles, et qui con- » séquemment ont plus de besoin des remèdes des édicts » de pacification : la Cour a très prudemment ordonné » que l'on commenceroit ceste ouverture par la lecture » d'iceux : et nous avons pensé que les plus propres et » convenables remontrances que nous puissions faire » aux peuples de ces pays, c'estoit de les exhorter à » l'observation et entretenement d'iceux [1]. »

Si, en effet, depuis la conférence de Fleix, la paix n'avait pas été sérieusement troublée, et ne devait pas

[1] V. *La Guyenne* de M. Ant. L'Oisel, rem. III, p. 71.

l'être encore avant 1585, il s'en fallait beaucoup qu'en Guyenne les partis eussent complètement désarmé. C'était bien toujours, comme l'a dit de Thou (liv. LXXIV), « ceste » grande province où se formoient toutes les grandes » tempestes qui venoient ensuite retomber sur le reste » du royaume. »

Pendant la session d'Agen, solennellement ouverte, le 11 octobre 1582, en la Maison commune de cette ville([1]), des événements de quelque importance s'étaient produits. Bien que les deux cours ne fussent pas alors en lutte ouverte, la ville de Périgueux, place de sûreté des protestants, avait été livrée aux troupes du roi, qui, du reste, n'avait pas tardé à demander au roi de Navarre toutes ses places de sûreté avant l'époque fixée pour leur remise ([2]). — Sur un autre point du ressort, la ville de Mont-de-Marsan, qui était du patrimoine de ce prince et qui, d'après les traités, devait lui être rendue sans délai, était encore occupée par les troupes royales, bien qu'il eût été mandé aux consuls de le recevoir et au maréchal de Matignon de les faire obéir. Le maréchal, qui connaissait les intentions de la cour, tergiversait depuis plusieurs mois et payait d'excuses les réclama-

([1]) Les salles d'audience et du conseil, avec leurs dépendances, avaient été installées dans la Maison commune. Le Parquet des gens du roi et le greffe avaient été placés dans une maison « proche ». Enfin, la conciergerie de la Cour se trouvait dans une autre maison. Tous ces locaux avaient été réparés pour la circonstance, et pourvus de « bancs, bureaux et couvertures ». — En quittant Agen, la Chambre, ainsi qu'elle l'avait fait, en quittant Bordeaux, pour les Frères Prêcheurs qui lui avaient donné asile, abandonna par arrêt en forme, aux consuls de la ville et aux propriétaires des maisons occupées, le bénéfice des réparations faites dans leurs immeubles respectifs, ainsi que le matériel d'installation qui y avait été mis. (V. dernière aud. d'Agen, fin mai 1583.)

([2]) V. de Thou, *Hist.*, liv. LXXVI.

tions pressantes du roi de Navarre. Mais, au milieu de ces incertitudes, un fait grave était survenu. Les catholiques de cette ville s'étaient portés en foule vers le château et l'avaient démoli. Le roi de Navarre avait aussitôt requis devant la Chambre de justice une information contre les maire et jurats de la ville [1]. D'autre part, Henri III, qui ne voulait encore rien brusquer, avait presque aussitôt ordonné la reconstruction du château aux frais des habitants. De là, un assez singulier débat entre ceux-ci. « Il sembloit, dit Loysel [2], que ce deust » estre aux despens de ceux qui l'avoient abatu, et non » de ceux qui n'estoient pas seulement en la ville lorsque » ceste folie avoit esté faite. Toutefois, afin de ne se » plus resouvenir de la différence et division des person- » nes réunies par les édicts de pacification, » la Chambre de justice avait ordonné que la levée de la contribution ordonnée quant à ce serait faite sur tous indistinctement.

Elle avait ainsi poursuivi, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, sa grande œuvre d'apaisement et de réconciliation des esprits. Elle n'en avait pas moins agi avec énergie dans la répression des crimes qui pullulaient dans son vaste ressort. Loysel avait pu dire à ses collègues : « Vos exécutions n'ont pas esté en si petit nombre » que toutes les sénéchaussées de ce ressort n'en ayent » esté arrousées et ne s'en soient ressenties ou par » exécutions des condamnés, ou par rasement et démo-

(1) V. au *Reg. des dépôts*, 15 février 1583, la mention de cette procédure.

(2) Loysel, *op. cit.*, p. 307, 8e rem., dit expressément que l'arrêt fut rendu à Agen. Il ne devait pas empêcher les conflits dont Mont-de-Marsan fut le théâtre quelques mois plus tard. Cette place fut, le 21 novembre 1583, enlevée par surprise.

» litions de leurs maisons et chasteaux, ou par leurs » morts avancées et prévenues d'eux-mêmes de la crainte, » terreur et appréhension qu'ils ont eu de la sévérité et » équité de vostre justice. Laquelle vous avez mêmes » faict retentir jusques aux monts Pirénées par les sup» plices de ces bandouliers et faux monnoyeurs exécutés » à Agen [1]. »

Réduit à ne connaître qu'un fragment de la dernière audience de cette session, audience qui fut tenue dans les derniers jours du mois de mai, je ne peux signaler avec les arrêts qui précèdent que ceux que révèle ce fragment, à savoir, notamment, une ordonnance de prise de corps rendue contre un capitaine Charles de Labarthe et divers autres accusés d'un crime dont la connaissance avait été déférée à la Chambre par lettres-patentes du roi, en date du 12 octobre 1582; puis un arrêt ordonnant que toute audience fût déniée à un certain Paul de Forges, écuyer, sieur de Genssac, du comté de Bigorre, jusqu'à ce qu'il se fût représenté à justice [2].

[1] Loysel, *op. cit.*, rem. VIII, p. 314 v°.

[2] Il faut donc se résigner aux renseignements que fournit pour cette session le *Registre des dépôts*, où on ne trouve guère que les noms des parties litigantes. Voici les principaux :

Jacques de Durfort contre *Jeanne de Valon; Guillaume de Verthamon* contre *Pierre et Philippe Douhetz; le Syndic des prieur et chap. de Saint-Vincent-Dumas* contre *Amanieu de Beaupuy; Henry d'Angoulesme* contre *Me Gratian de Roussanes; Me Geoffroy de Montaigne, cons.*, contre *Antoinette Renault; Me Pierre Dunoyer, cons.*, contre *Jeannot Custos; Me Jean Peschery* contre *Me Jehan Jordain, cons.; Me Charles de Chazettes, cons,*, contre *Tholoüze, tuteur de Marguerite Delas; Gabriel Nompar de Caumont* contre *Jehan Pret et le capitaine Vallois; Jehan Montaigne* contre *le Syndic du chap. de Saint-Crapazy; Jehan Chauvin* contre *dame Marguerite de Lustrac; le Roi de Navarre* contre *le seigneur de Baullat; le Roi de Navarre* contre *les maire et jurats de Mont-de-Marsan* (15 fév.), et bien d'autres; *Geoffroy de Lachassaigne* contre *Bernard Faure; Helene de Bourdeaux* contre *Jehanne Darbo* dicte de

Pendant cette même session, la juridiction de la Chambre avait été étendue aux pays de Quercy, de Rouergue et d'Armagnac, par lettres-patentes qu'elle avait publiées le 26 octobre 1582 (1) : indice significatif de son importance croissante au milieu d'une contrée affamée d'ordre et de justice, et qui voyait incessamment se nouer et se dénouer des intrigues dont le peuple était la première victime. Pendant que le roi de Navarre n'avait cessé de dénoncer à Henri III les menées des ligueurs, le maréchal de Matignon avait agi comme s'il eût ajouté foi aux accusations de projets séditieux répandues contre les protestants. Il s'était efforcé de maintenir la Guyenne sous l'obéissance du roi de France, et, dans cette politique de salut public, il avait dû se rencontrer en parfaite communion d'idées avec les membres éminents de la Chambre de justice.

La session d'Agen s'était terminée au milieu de ces péripéties et de ces défiances réciproques. Elle avait dépassé de beaucoup le terme de trois ou quatre mois qui avait été d'abord fixé pour sa durée, mais qui avait été, par mandements successifs, prorogé d'un temps à peu près égal. — Pour des hommes comme les Séguier, Loysel, Pithou et leurs collègues, il n'en avait pas tant fallu pour qu'ils fussent convaincus de la conduite à tenir vis-à-vis des populations méridionales qu'ils avaient à

Tingou; Me Gabriel de Gentils contre *Me André de Lacourt; Marguerite de Bacalan* contre *Françoise de Lacroix;* « pappier de baptesme » pour *Jehan de Fabas* contre *François de Fabas.*

Dans le même registre, immédiatement avant la date du 20 décembre, on lit la mention suivante :

« Ce jourdhuy, on a dacté vingtiesme decembre mil cinq cent » quatre vingt deux, suivant les lectres patentes du Roy, et neantmoins n'estoient que le dixiesme du dict moys. »

(1) Loysel, *op. cit.*, p. 128.

juger. « Faisans en cela paroistre, leur disait Loysel [1], » que vous cognoissiez très bien le naturel du Gascon » (car ainsi appelle-t-on presque tous ceux de par deça) » des quels un historien escript qu'on les a plus par » douceur et par raison que par force ny par rigueur. » Pithou était parti de la même idée quand, dans la remontrance qu'il avait faite à la clôture de cette session, le 26 mai 1583 [2], il avait continué à traiter de l'*amnistie* dont Loysel avait fait le sujet de son discours d'ouverture.

Des lettres-patentes de Henri III avaient dès lors mandé à la Chambre de se transporter, le 20 juin suivant, en la ville de Périgueux pour y poursuivre l'accomplissement de sa mission, avec les mêmes pouvoirs et la même autorité. Tout avait été aussitôt préparé pour cette translation qui, comme il arrivait d'ordinaire, avait amené de grandes complications. Pendant qu'aux accusés mis en liberté provisoire, et à qui était donné le chemin pour prison, suivant une piquante expression du temps [3], il était ordonné de se trouver exactement à Périgueux le jour indiqué, et qu'au vice-sénéchal d'Agenais et Gascogne il était mandé d'y conduire, sous bonne garde, les prisonniers de la Chambre qui n'avaient pas encore été jugés, injonction avait été faite aux procureurs ayant charge de procès devant la Chambre d'avoir à se trouver au rendez-vous précité ou à se substituer d'autres procureurs de la Cour, d'avoir aussi à retirer les sacs et pièces des mains des avocats qui devaient s'absenter ou seraient

(1) Loysel, *op. cit.*, p. 313 v°.

(2) V. Loysel, *op. cit.*, rem. IV, p. 107.

(3) Sur l'unique feuille qui subsiste de la session d'Agen, se trouve un arrêt de cette espèce au profit d'un Jean Dornay, qui est élargi « en baillant bonne et suffisante caution de se représenter au 20e jour » de juin, etc. »

empêchés, et à en charger d'autres, pour que les affaires ne fussent pas retardées. Des mesures avaient même été prises pour que, dès l'arrivée à Périgueux, certains procès pussent être plaidés et qu'il pût être statué contre les défaillants. On voit par là avec quelle sollicitude les magistrats se préoccupaient de n'apporter dans l'administration de la justice que le moindre retard possible.

En même temps, il était mandé au maire, aux consuls et aux autres officiers de la ville de Périgueux de pourvoir, sans délai, aux nécessités et aux commodités tant du service de la Chambre que du séjour de ses membres (1).

(1) A la dernière séance tenue à Agen, fin mai 1583, on trouve un ordonnancement de cent sols tournois taxés à un Guillaume Minard, qui, par ordre du maire de Périgueux, était venu à Agen pour apporter à la Chambre « certaines missives et pacquets ».

Le dernier acte est un ordre donné à Étienne Gault, son receveur des exploits et amendes, de faire conduire d'Agen à Périgueux « les papiers, requestes et sacs du greffe, coffres, bahuts, tonnes, » hardes et meubles » qui s'y trouvaient, et à cette fin, de faire l'avance des frais nécessaires pour se procurer de nouvelles tonnes, s'il en était besoin, afin d'y mettre les papiers et registres, pour les y faire « fouer et emballer »; de payer en outre à Jean Dupeyrat, marchand de la ville d'Agen, la somme de 60 écus, pour la conduite du tout à Bergerac, plus 2 sols tournois, pour le transport de chaque tonne et bahut des maisons des officiers de la Cour et du greffe jusque « sur le port de la rivière, pour les charger en son bateau ». — Gault devait ensuite conduire « les dites besongnes par charroys » jusques audict Périgueux, le plus commodement et au meilleur » prix que faire ce pourra; et pour la sûreté et garde des dictes » hardes, mettre quatre hommes au bateau, garny d'armes, qui » accompagneront les batteliers et charretiers jusques en les dictes » villes de Bergerac et Périgueux; à chacun desquels quatre hommes » sera baillé par luy, pour chacun jour, la somme de demy-écu sol. »

On voit par là ce qu'étaient et ce que coûtaient les déménagements réitérés imposés à cette justice ambulatoire. On remarquera aussi l'itinéraire qui est tracé par la Chambre, entre Agen et Périgueux, pour le transport de son matériel et peut-être aussi de son personnel.

Enfin, les principales hôtelleries de Périgueux (l'une d'elles s'appelait l'*hôtel des Trois-Rois*) avaient dû être mises en réquisition.

Tous ces devoirs avaient retenu le greffe à Agen jusqu'au 6 juin, et il ne devait pas encore, de quelques jours, reprendre ses fonctions à Périgueux. D'une part, en effet, des difficultés étaient élevées par les protestants au sujet du choix de cette ville; d'autre part, Loysel, qui avait quitté Agen avant la fin de la session, chargé par la Chambre d'aller porter au roi certaines remontrances sur trois points restés inconnus, n'était pas encore de retour, retenu qu'il était à Paris par diverses affaires. Le secrétaire d'État Villeroi avait voulu le présenter à Henri III, qui l'avait effectivement reçu en même temps que le maire de Périgueux, Me Chillaut, avocat renommé. Le roi, faisant allusion au déplorable état de cette cité, qui depuis plus de dix ans avait toujours été une place d'armes livrée à tous les excès de la guerre civile, leur avait dit : « Ceste ville, par le moyen de la séance de la » Chambre de justice en icelle, deviendra ville de paix, de » repos et de justice (1). »

Ce n'était pas, en effet, sans quelque appréhension que les membres de la Chambre abordaient une cité qui, depuis le commencement des troubles, n'avait pas cessé d'être le théâtre des plus grandes calamités. Le 6 août 1575, notamment, elle avait été prise ou plutôt surprise par les protestants, grâce à l'heureuse audace du baron de Langoiran, secondé par Geoffroy de Vivans. Ce qu'il avait été commis alors de pillages et d'infamies, un poète du temps a essayé de le dire dans un cri d'indignation à l'adresse du roi :

« Sire, je me craindrois que vostre Majesté
» Se fachast d'escouter si grande cruauté,
» De voir sans coup férir une ville surprise,
» A la merci d'un sac sans discrétion mise,

(1) V. Loysel, *op. cit.*, rem. V, p. 167.

» Voir les hommes meurtris, pillez ou rançonnez,
» Et, ayant tout perdu, encore emprisonnez...
» Et qui plus est, au sexe ils n'ont rien pardonné
» Encores moins à l'aage, et cruels ont donné
» La geine, et aus enfans et aus femmes débiles (1).... »

Devenue, par la suite, l'une des places de sûreté qui furent cédées aux protestants par la paix de 1576, la ville de Périgueux avait été livrée, en 1581, aux troupes du roi par les catholiques, poussés à bout par les excès de la soldatesque huguenote. Tel était son dernier état au moment où il avait été décidé que la Chambre de justice viendrait tenir une session dans ses murs.

Loysel n'avait pas été le seul qui se fût rendu à Paris dans ces conjonctures difficiles. Plus d'un membre de la Chambre avait dû profiter des délais inséparables d'un changement de résidence pour y aller aussi, soit pour y surveiller ses affaires personnelles, soit pour y remplir des missions officielles. Le conseiller Dudrac, notamment, y avait été député avant même peut-être la fin de la session, à cause de certaines difficultés élevées sur l'exécution du dernier édit de pacification. On en trouve la preuve dans une lettre du roi, en date à Paris du 2 juin, et qui dut parvenir à la Chambre pendant qu'elle était en route pour Périgueux. Elle est ainsi conçue :

« De par le Roy.

» Nos amés et feaulx, nous avons retenu jusques à present
» Me Dudrac, l'un de vos confrères, en intention de vous faire
» sçavoir par luy la resolution que nous prendrions sur la
» despesche que nostre très cher et bien-amé frère, le Roy
» de Navarre, nous a cy-devant mandé qu'il nous feroict sur
» remontrances qui lui ont esté par vous communicquées
» par nostre commandement sur les lettres de declaration

(1) V. *Plaintes de la Guienne au Roi*, édit. de la Société des Bibliophiles de Guyenne, t. I, p. 259 et suiv.

» ou ampliation des abolitions accordées par nostre edict de
» pacifficacion et articles accordés ès conferans de Nérac et
» de Fleix, cy-devant expediées à sa poursuitte ; mais puisque
» les choses tirent en plus grande longueur que nous n'espe-
» rions, considerans que la presence dudict Dudrac vous
» pourroict faire besoing, pour remplir le nombre de vostre
» compagnie et continuer l'administration de nostre justice,
» nous n'avons voullu differer davantage à le vous renvoyer,
» et l'avons chargé de la presente par laquelle vous repe-
» terons que nous sommes très contants et satisfaicts du
» bon debvoir que vous faictes en vos charges, dont nous
» recueillons journellement le fruict, avec très grand et
» notoire advantaige en nos affaires, et non moindre gloire
» pour vous, vous prians et conjurant, par vostre bon zèle
» et devoir à nostre service et au bien publicq de nostre
» royaulme, volloir continuer et perseverer, durant le temps
» qui a esté pourveu par les articles de ladicte conference
» de Fleix, que vous demeureriés par delà, sans vous retirer
» ny separer après que vous serez rassemblez en nostre ville
» de Perigueux que nous ne le vous permettions, soict en
» corps, ou en particulier, ainsi que nous avons ordonné
» audict Dudrac vous declarer plus amplement de nostre
» part, et nous aurons perpetuelle souvenance du service
» que vous nous faictes, accompagné d'une très bonne
» volonté de le reconnoistre.

» Donné à Paris, le deuxième jour de juin 1583. — Signé :
» Henry, et plus bas : De Neufville [1]. »

En même temps que cette royale épître, le conseiller Dudrac, revenu à son poste, apportait à ses collègues une très affectueuse missive du Parlement de Paris qui s'exprimait ainsi :

« Nos très chers frères, bien affectueusement à vostre
» bonne grâce nous recommandons.

» Nos très chers frères, nous avons receu les lettres que

[1] Cette lettre, probablement inédite, fut lue à l'audience du 1er juillet, et se trouve transcrite à cette date dans le *Reg. du conseil*.

» nous avez escript par Me Adrian Dudrac, nostre confrère, » et entendu par luy ce que l'avez chargé de nous dire de » vostre part. Ceste compagnie se resjouit avec vous de » l'heureux progrès de vostre commission et de la satisfaction » qu'ont leurs maistres du service qu'ils reçoivent de vostre » labeur, qui est la meilleure récompense que ceulx de nostre » profession doibvent esperer et desirer; dont nous vous » rendons d'aultant plus vollontiers tesmoignage qu'estimons » avoir part à la reputation que vous tenez d'avoir fidelle- » ment et avec beaucoup de diligence execute vostre charge. » Si nous pouvons quelque chose pour l'advencement de » vostre retour, ou avons moyen de vous ayder en vos » affaires, vous nous trouverez tousjours disposés à vous » donner tout le contentement que nous sera possible.

» Nos très chers frères, nous supplions au Créateur qu'il » vous donne bonne et longue vie.

» Escript à Paris, en parlement, soubz le signect d'iceluy, » ce vie juin 1583 (1). »

Quelques jours après arrivait aussi Loysel, qui remettait à la Chambre une nouvelle lettre du roi, ainsi conçue :

« De par le Roy,

» Nos amés et feaulx, nous vous avons nagueres renvoyé » Me Dudrac, par lequel nous vous avons escript le conten- » tement que nous avons du service que vous nous faictes en » l'administration de nostre justice. A present nous vous ren- » voyons Me Anthoine Loisel, nostre avocat, pour reprendre » les œuvres de l'exercice de sa charge dont aussi il s'est » acquicté jusques à present à nostre contentement, comme » nous esperons qu'il continuera à l'advenir. Il vous fera » entendre nostre intention sur les trois poincts desquels » vous l'aviez chargé nous faire remontrance, et pareillement » l'extrême désir que nous avons que nostre edict de paciffi-

(1) Cette lettre est également transcrite, à la date du 1er juillet, dans le *Reg. du conseil.*

» cation soit gardé et observé pour le bien et repos de nos
» subjects, et que nous aions meilleur moyen les descharger
» des impositions et foulles qu'ils supportent, comme nous
» avons très bonne vollonté de faire, ainsi que ledict Loysel
» vous exposera plus amplement de nostre part.

» Donné à Paris, xe jour de juin 1583 (1). »

Tout semblait dès lors prêt pour l'ouverture de la session.

Le 22 juin, le greffe de la Chambre de justice entrait en fonctions à Périgueux, ainsi qu'il résulte de son *Registre de dépôt* où on trouve inscrit à cette date, et comme premier et unique article, une information pour *Peyronne de Roche* contre *Joseph Brach*.

Il s'en fallait cependant beaucoup que le choix de ce nouveau siége de la Chambre fût favorablement accepté par tous ses justiciables. L'agitation qui s'était produite parmi les protestants, dès qu'il en avait été question, était loin d'être calmée. Il y avait même eu, à cet égard, une manifestation importante, sous la forme d'une lettre adressée au roi de Navarre, et qui s'exprimait ainsi :

« Au Roy de Navarre,

» Ceulx de la noblesse et autres de la religion refformée
» en vostre gouvernement, très humbles et très obeissans
» subjectz du Roy, qui ont des procès intentez ou à intenter
» en la court de justice ordonnée en icelluy, vous remons-
» trent qu'aiant pleu à Sa Majesté leur accorder par l'edict
» de paix et conferance l'establissement de ladicte court
» pour juger et terminer leurs procès civils et criminels, en
» demandant et defendant, et pour plus commodement rendre
» le droit à ung chacun, qu'elle feroict diverses séances en

(1) Cette lettre est aussi dans le *Reg. du conseil*, à la date du 1er juillet.

» l'estendue dudict gouvernement, comme elle a desja faict » ez villès de Bordeaux et d'Agen, avec beaulcoup de fruict. » Estant mainctenant prest de faire la troisième seance en » la ville de Perigueux où lesdicts supplians ne peulvent » esperer nul assuré accès, estans les habitans de ladicte » ville si animez à cause de la prinse et reprinse d'icelle, » si accoustumez par l'impunité des desordres passez à tra- » vailler par la force et viollence ceulx de ladite religion, » qu'il est impossible que la presence de ceulx de ladicte » court surmontast la licence qu'ils se donnent et empeschast » le mal et les desordres qui arriveront, non seulement en » ladicte ville, mais ès envyrons où les gentilshommes catho- » licques, subz pretexte des querelles particulières tiennent » la pluspart du temps la campagne, et qui sans doubte n'au- » ront pas faulte de pretexte d'attaquer ceulx de ladicte » religion, qui durant les troubles avoient esté à prinse ou » demeure en la garnison de ladicte ville, y allans mainte- » nant pour leurs affaires soubz la seureté publicque. Avec » ce, que lesdictz habitans ont faict assez de demonstrations » de leur mauvaise volonté par le refus de voulloir permettre » la seance de ladicte court en leur ville, en laquelle ils ont » construit citadelles, fortifié tours, retiré soldats étrangers, » et en somme disposé la force de telle façon en leur main » que l'honneur, le respect et la splandeur de la justice » demeure estainct et assoupi par le son de leurs tabourins, » par leurs insolentes recherches. Ce n'est pas, Sire, qu'ayant » esprouvé en ceulx de ladicte court de justice une merveil- » leuse rondeur et integrieté, ils se veullent distraire de leur » juridiction; mais il n'est pas raisonnable aussi qu'allans » commencer un procès, ils mettent fin à leurs vies, et que » cherchant la justice, ils ne trouvent en chemyn que des » marques de la viollance, et soient agités de continuelles » apréhensions et alarmes qu'on leur donnera pour leur » leur divertir l'esprit ailleurs qu'au soin de leurs affaires. » Ils vous supplient très humblement, Sire, interceder pour » eulx envers le Roy, leur souverain seigneur, que, comme » il lui a pleu de sa grace et bonté leur ouvrir la porte de la » justice qui est le remède plus certain pour l'entretement » de son edict de paix, il lui plaise ordonner qu'elle leur

» sera distribuée en lieu non suspect où ils puissent estre
» receus et demeurer sans le hazard de leurs vyes, durant
» lesquelles ils priront Dieu incessemment pour la grandeur
» de Sa Majesté.

» Et au desoubz de ladicte requeste sont escriptz et signés
» les sings dont la coppie ensuict :

» SAVOIRIAU, conseiller de
» Bazas,
» MAZAS, du consentement de
» l'esglise de Bazas,
» DU FAUR, de Casenove,
» Pierre ROY, premier consul
» de Nérac,
» JESSELIER, premier consul
» de Clairac,
» SAINCT-LEGIE,
» J. FAU, consul de Monflan-
» quin,
» GENHIELL,
» DE BARRIÈRE,
» DE LESPIAU, consul de Cas-
» tel-Jaloux,
» AUGIER, consul dudict Cas-
» tel-Jaloux,
» LARMANDIT,
» SAINCT-AULAYE,
» FOUMANTIN, scindic et pre-
» mier consul de la ville de
» Bergerac,
» DE LA NAGERIE,
» FARNIER, consul de la ville
» de Sainte-Foy,
» Gaston DE GRELY,
» DE CAVET,
» TRANCHARD, consul de la
» ville de Castillon,
» Jehan DACIER, consul de la
» dicte ville,
» A. GAUBERT, lieutenant
» du juge de Saincte-Ba-
» zille [1]. »

Le roi de Navarre s'était empressé de faire parvenir ce manifeste important à la Chambre de justice, avec la lettre suivante :

« Messieurs, m'ayant ceulx de la noblesse et autres, fai-
» sant profession de la religion reformée en ce mien gou-
» vernement, presenté requeste à ce que, pour les causes et
» considerations y contenues, je vueile interceder pour eulx
» envers le Roy monseigneur que vostre court face à present
» sa seance en lieu libre et non suspect, et auquel ils puissent

[1] Cette lettre, qui n'est pas datée, se trouve également dans le *Reg. du conseil*, à la date du 1er juillet.

» avoir leur accès pour la poursuitte de leurs procès. Il m'a » semblé vous debvoir envoyer ladicte requeste, et vous prier, » comme je fais bien affectueusement, de la bien et meu- » rement considerer et en deliberer pour en faire entendre » au Roy mondict seigneur ce qu'il vous semble du lieu de » la sceance de ladicte court, estant bien marry des obstacles » et empeschemens pour lesquels je voy qu'elle ne peult » estre bien et legitimement establie en la ville de Perigueux, » si l'interdiction que j'ay entendu avoir esté faicte à toutes » courts de congnoistre du faict de la reprinse dudict, est levée » et ostée pour vostre regard. D'aultant mesmes qu'il auroit » esté cy-devant arresté que vous y iriez faire vostre seance » après celle que vous auriez faict à Agen, et si l'exercice » de la religion reformée et les habitans faisans profession » d'icelle, qui en sont absens jusques au nombre de six ou » sept vingtz, n'y sont remis et establis, et la garnison qui y » est n'en soict deslogée; mais cella se faisant je serai tous- » jours fort ayse que la dicte court soict en ladicte ville. Ce » que je vous prie de faire entendre au seigneur Roy, et luy » en donner vos bons advis, ainsi qu'en vos loyautés et cons- » ciences verrez estre à faire, et faisant ce bien à ceulx de » ladicte religion, ils en rendront graces à Dieu, et le prie- » ront, comme je fais pareillement, Messieurs, vous donner » en santé très heureuse et longue vye, me recommandant » bien afectueusement à vos bonnes graces.

» De Nérac, ce XVIIIe jour de juin M. C. IIII^xx^III.

» Et plus bas :

» Vostre bien afectionné amy,

» HENRY [1]. »

On voit par là que la politique d'apaisement, que Henri III avait encore une fois suivie, en interdisant toutes poursuites au sujet des derniers excès commis à Périgueux, n'avait pas plus réussi à calmer les sentiments vindicatifs des protestants, qu'à rassurer les

[1] Cette lettre, probablement inédite, est transcrite dans le *Reg. Cons.*, *loc. cit.*

catholiques, trop disposés à craindre que la Chambre de justice, une fois installée dans leurs murs, ne reçût tout à coup la mission de rechercher les crimes dont cette malheureuse ville avait été le théâtre. Là, en effet, se trouvaient en présence et prêts à en venir aux mains deux partis animés des plus ardentes passions, après avoir été chacun d'eux tour à tour vainqueur et victime, proscripteur et proscrit. — Aussi les membres de la Chambre de justice n'avaient-ils pas tardé à comprendre la gravité de leur tâche au milieu de gens, « plus enclins » qu'aucun autre peuple de la Guyenne » aux violences et à la discorde, « tenans quelque chose de leur nom, » c'est-à-dire de la dureté des pierres et rochers du » pays (1). » C'était même une raison de plus, en présence des tergiversations d'en haut et des mauvaises volontés d'en bas, pour ne pas interrompre plus longtemps le cours de la justice. Peu de jours après la réception de la lettre du roi de Navarre, l'ouverture des audiences à Périgueux était définitivement arrêtée.

En conséquence, le 27 juin, la Chambre de justice se réunissait pour la première fois, au conseil, dans la Maison commune de la ville de Périgueux, où on lui a préparé à la hâte une installation encore incomplète (2). En attendant l'audience solennelle, qui ne peut encore avoir lieu, elle va tous les jours s'occuper d'organiser les divers services ressortissant de ses fonctions (3), ordonnançant les dépenses faites pour le transfert du siége (4).

(1) V. Loysel, *op. cit.*, *Dédicace au maire de Périgueux*, p. 213.

(2) V. *infrà*, ch. II, p. 334, les ordonnancements de dépenses accordés aux ouvriers et aux marchands qui avaient travaillé ou fait des fournitures pour cette installation.

(3) V. *loc. cit.*, p. 330 et suiv, ce qui est relatif au greffe, aux huissiers, etc.

(4) V. *loc. cit.*, p. 333.

enjoignant de conduire à sa conciergerie les prisonniers qu'elle doit juger, pourvoyant enfin à l'expédition des affaires les plus urgentes.

Tous les magistrats qui doivent siéger dans cette session, assistés de Loysel, avocat du roi, et de Pierre Pithou, procureur général, sont dès lors présents. Ce sont :

Les Présidents : Pierre SÉGUIER (1),
Jean DE LAVAU ;

Les Conseillers :

Étienne FLEURY,	Lazare COQUELEY,
Jean SCARRON,	Jean DE THUMERY,
Guillaume BENARD,	Claude DU PUY (2),
Adrien DUDRAC,	Michel HURAULT DE LHOSPITAL,
Pierre SÉGUIER,	GAUDART.
Olivier LE BOSSU,	

soit 2 présidents et 11 conseillers, dont 4 ou 5 clercs, savoir : Lazare Coqueley, et probablement ceux qui viennent après lui. Tous, ils ont déjà siégé dans la session d'Agen ; la plupart même d'entre eux avaient précédemment siégé à Bordeaux, dès le commencement de la commission. Aussi ne trouvons-nous guère à Périgueux, dans les rangs de la Chambre, que des noms qui nous sont déjà connus (3).

Les seuls des anciens membres de la Cour qui fassent défaut sont les conseillers Angenoust, Montholon et de

(1) Cet éminent magistrat, désigné sous le prénom de Pierre II, avait été reçu conseiller au Parlement de Paris, le 27 novembre 1566. Il était président à cette Cour depuis 1578.

(2) Il était conseiller depuis le 7 février 1576. Il fut renommé pour son érudition.

(3) V. *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice en 1582*, p. 25 et suiv.

Thou, qui, dès la session d'Agen, ont été remplacés par les conseillers Le Bossu et Gaudart. Ce dernier avait succédé à de Thou, qui avait dû quitter ses collègues après la session de Bordeaux (1). Il était vraiment nouveau dans la compagnie, à la différence du président de Lavau et du conseiller Le Bossu, qui, dès l'origine, avaient été désignés pour en faire partie. En effet, Jean de Lavau, qui était le plus ancien conseiller parmi les commissaires institués dès le 25 novembre 1581, avait été désigné, le 27 décembre suivant, pour remplir les fonctions de second président de la Chambre. Olivier Le Bossu devait alors le remplacer. Mais ce dernier n'avait pas figuré dans la session de Bordeaux. Le président de Lavau n'y avait paru que dans les dernières audiences. Ils étaient cependant venus l'un et l'autre prendre à Agen leur place dans la Chambre. — Quant au maître des requêtes Jean Séguier, qui siégeait à Bordeaux, on ne le retrouve pas à Périgueux.

La Cour est dès lors au complet, et rien ne semble devoir retarder plus longtemps l'ouverture solennelle de la session.

Le lundi 4 juillet, dès le matin, la foule se portait avec empressement vers la Maison commune, attirée par les mouvements extraordinaires qui se faisaient autour du vieil édifice municipal. La garnison royale est sur pied, comme aux jours néfastes que l'on vient de traverser; toutefois, l'aspect de ces rudes soudards n'a maintenant rien de trop inquiétant. On remarque aussi avec curiosité trois compagnies de soldats arrivées depuis peu à Périgueux, et qui ne sont guère connues que de

(1) V. les *Mémoires* de de Thou, p. 177.

ceux des habitants qui les ont déjà vues à Bordeaux et à Agen. Par eux, il se répand de proche en proche que cette troupe n'est autre que la garde spéciale de la Chambre de justice ([1]). — Fallait-il bien s'effrayer de cet appareil militaire? Les protestants sont disposés à n'y voir que l'indice du retour à une sécurité qu'ils ont perdue depuis que de vainqueurs ils sont devenus les vaincus du moment. Les catholiques, préoccupés tout d'abord par la venue de commissaires qui leur rappelaient trop la justice expéditive de certaines autres commissions extraordinaires, se sont peu à peu rassurés depuis l'arrivée dans leurs murs de ces magistrats éminents qui ont laissé sur leur passage, à Agen comme à Bordeaux, les preuves les plus éclatantes de leur intégrité.

Bientôt apparaissent, de moment en moment, se dirigeant vers la Maison commune, les personnages les plus importants de la ville et de la sénéchaussée : le maire de Périgueux, Me Chillaut, avocat d'un grand renom, suivi des consuls de la ville en costume d'apparat, et des autres officiers municipaux ; — messire David Bouchard, seigneur baron d'Aubeterre, Puigoyon, Paulcon, Cran, Maransènes, Saint-Seigne et Villensant, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal et gouverneur du Périgord; il est accompagné des officiers de la sénéchaussée, en tête desquels marche Jean de Marquessac ([2]), juge-mage, lieutenant-général, président présidial du Périgord; —

([1]) V. *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, p. 42.

([2]) Son fils Jean fut admis à la survivance dans son office, peu de temps après, en 1586.

messire François de Bourdeille, évêque de Périgueux, entouré de son clergé et d'une foule de gens d'église.

Ils se rendent tous en grand cortége pour assister à l'ouverture solennelle de la session de la Chambre de justice. Avant leur entrée, les commissaires, qui se sont réunis de bonne heure pour entendre la messe d'usage en pareil cas, ont déjà siégé au conseil, afin de donner acte de la présentation qui leur a été faite d'une commission d'huissier, en date du 15 mai 1583, donnée par le roi à Toussaint Gaultier, qui doit remplacer Jacques Lemaistre, obligé de rentrer à Paris. — On se rappelle que ce dernier était, dès l'origine, venu en Guyenne avec son collègue Rolland de Neufbourg, pour remplir auprès de la Chambre leurs fonctions d'huissier. — Après avoir ordonné que Gaultier serait reçu et prêterait serment en la forme accoutumée, la Cour n'a plus qu'à se rendre en la salle de l'audience où, dès qu'elle a pris séance, le président Séguier donne l'ordre d'introduire à leur place l'évêque de Périgueux, le sénéchal, le maire, et tous leurs officiers. Les portes sont alors ouvertes, et aussitôt, sur un nouvel ordre, le greffier donne lecture du dernier édit de pacification.

Loysel, pour le procureur général, prend ensuite la parole en ces termes (1) :

« En la proposition que nous fismes dernierement à l'ou-
» verture de la séance d'Agen, nous disions que l'un des prin-
» cipaux soustenemens de l'estat de ce royaume consistoit
» à present à l'observance et entretenement des edicts de
» pacification : que pour les garder il les falloit sçavoir, et

(1) Cette harangue est transcrite tout au long dans le *Reg. d'aud.*, à la date du 4 juillet. Comme elle a été publiée par Loysel lui-même, en 1605, dans son livre de *la Guyenne*, aujourd'hui fort rare, il est vrai, nous n'en donnerons ici qu'un résumé avec quelques fragments.

» qu'il n'y avoit point meilleur moyen de les retenir qu'en » les reduisant en certaines briefves sentences ou mots » dorez (ainsi que parlent aucuns de nos vieux poëtes fran- » çois, aussi bien que Pythagore) et que cela se pouvoit » faire en quatre mots solennels et legitimes : *Amnestie, » Homonoée, Eusebie, Dicé,* ou *Oubliance, Vnion, Religion, » Iustice.* Car tout ce qui est contenu ès six vingts dix-sept » articles de nos trois edicts de pacification, est compris en » ces quatre mots et preceptes generaux. De faict ceux qui » en voudront essayer la preuve, trouveront que, sous le » premier mot, il y a quarante articles qui ne contiennent » quasi autre chose que la remise, oubliance et descharge de » ce qui s'est faict et passé pendant les troubles et à leur » occasion, et le restablissement de toutes choses, en tant » que faire se peut, en l'état qu'elles estoient lors, et aupa- » ravant iceux; et ainsi des autres.

» Or, comme ce n'est pas assez au bon médecin d'avoir » estaint et appaisé la fievre de son patient, ains se doit » principalement estudier à ce que confirmant et entretenant » la santé, il ne retombe plus ès accez des maladies passées; » ainsi le Roy a estimé qu'il ne suffisoit pas d'avoir presenté » le brevage du *Nepenthe* ou d'oubliance à son peuple : mais » qu'en luy donnant quelque repos et relasche, il devoit » pourvoir à ce que l'on ne retournast plus aux troubles » et querelles, dont, graces à Dieu, nous sommes sortis et » eschappez : et qu'il en falloit rechercher et pratiquer la » recepte, lequel semble principalement consister au second » mot de nostre proposition, qui est l'accord ou reunion de » tous ses subjects, que les Grecs appellent *Homonoée*, et les » Latins plus coustumierement *Concorde.* »

Après cet exorde, Loysel s'étudie à définir la concorde en général, et à montrer que c'est le plus grand bien que puisse procurer la société civile; qu'aussi, tous les législateurs, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, n'ont jamais cessé d'inciter les citoyens à la pratiquer, par le moyen des assemblées, des fêtes, des jeux, des banquets, des mariages, toutes choses qui mettent fin

aux querelles, aux inimitiés et aux rancunes; que, dans ce but, il avait été institué, en Grèce, un serment d'union dont parle Xénophon. — Et là-dessus, Loysel, suivant le goût du temps, ne manque pas de citer une foule de sentences, de symboles et d'apologues appropriés au sujet; puis, retraçant aussitôt les maux de la discorde, il insiste spécialement sur ceux qui ont affligé le Périgord, surtout la ville même de Périgueux; « car, dit-il, » s'est-il veu ville en France, de la qualité qu'elle est, » plus superbe ne plus délicieuse qu'elle estoit? ny en » laquelle le clergé se fust rendu plus pompeux et véné- » rable, la justice ait esté plus reverée et respectée, les » bourgeois et marchans plus estimés, les églises plus » magnifiquement basties, mieux ornées ny plus fré- » quentées, les maisons construites avec plus d'artifice » et, de meilleure estoffe, mieux meublées et accomodées, » les saillies de la ville et cité, les fauxbourgs, les » jardinages et prairies bordées et voisines quasi de » toutes parts de ceste belle et douce rivière de Lisle, » plus plaisants et délicieux? Et toutes fois vous avez » veu, par le venin de division, que la discorde de ce » royaume et de ces provinces a jetté sur vous, pendant » ces dernières années, que tout en un coup vos amitiez, » parentez et alliances, ont esté rompues et desunies, » vos églises et une grande partie des plus beaux édifices, » tant publics que privez, ruinez de fonds en comble, » vos rues remplies d'ordures et de démolitions, vos » meubles ravis et emportez, le clergé deschassé et exilé, » la justice vagabonde et contraincte aller loger ailleurs, » les bons bourgeois et marchans pour la pluspart pillés » et rançonnez. En somme, toute vostre ville tellement » desolée et deserte que, pour le dire en un mot, » quiconque vouloit voir la ville de Périgueux, il la

» falloit chercher hors Périgueux. Et cependant avez eu » tout loisir d'apprendre à chanter ceste piteuse pas» tourelle :

« Impius hæc tam culta novalia miles habebit?
» Barbarus has segetes? En quo discordia cives
» Perduxit miseros; en queis consevimus agros? »

Après avoir ainsi montré les effets de la discorde, Loysel se met à rechercher comment la concorde peut s'établir entre les citoyens, si c'est par l'égalité et les ressemblances, ou si, au contraire, c'est par les contrariétés et les dissemblances. Il cite, à cet égard, les opinions de divers auteurs et de nombreux exemples; mais, d'après lui, ce n'est ni par l'un ni par l'autre de ces moyens, mais plutôt par le mélange proportionné des ressemblances et des dissemblances, surtout par l'obéissance. « Comme pour exemple familier et ordinaire, » ajoute-t-il, nous disons que pour faire les mariages » bien accordans, il faut qu'ils soient égaux. Et toutes » fois pour faire que les mariez s'accordent bien ensem» ble, il est nécessaire que l'un se rende obéyssant à » l'autre, et par ainsi qu'ils soient inégaux en leur » égalité. » D'où la conséquence qu'il faut savoir se soumettre, obéir aux lois, comme disait Xénophon; « mais, ajoute aussitôt Loysel, outre ce qu'il estoit répu» blicain, il est certain, et nous le disons communément, » que qui veut le Roy si veut la loy, estant le Roy la » loy mesme, voire l'autheur et l'ame de la loy, et la loy » vive et animée. »

L'orateur part de là pour démontrer, par de nombreux exemples, et notamment, avec Virgile, par celui des abeilles, que l'obéissance est la seule et unique cause du bien et du repos des particuliers comme de l'État;

qu'il faut donc obéir aux princes, aux magistrats, aux rois surtout; que c'est ce qui a été pratiqué jadis par les Français; que, au contraire, la révolte et la désobéissance des peuples les ravalent au-dessous de la brutalité des bêtes; qu'ainsi toutes les atrocités et tous les maux de ces derniers temps sont venus de la non-observance des édits de pacification; que maintenant, de même que le roi veut bién oublier les révoltes et divisions passées, de même les citoyens doivent renoncer à toutes querelles, ligues et associations, tant au dehors qu'au dedans du royaume; que déjà la province de Guyenne a commencé à recevoir un gage des intentions royales par l'envoi de la Chambre de justice; qu'il en est ainsi particulièrement de la ville de Périgueux, « en ce » qu'ayant par cy-devant et dès et depuis dix ou douze » ans ença, tousjours esté une ville d'armes, de violence » et de guerre, elle deviendra doresnavant, ainsi que » le Roy a dict luy-mesme en nos présences au Maire de » ceste ville (et ces propos méritent de faire la closture » du nostre), CESTE VILLE, dis-je, PAR LE MOYEN DE LA » SÉANCE DE CESTE CHAMBRE EN ICELLE DEVIENDRA VILLE DE » PAIX, DE REPOS ET DE JUSTICE. — Pour à quoi parvenir », dit Loysel en terminant son discours, « nous requérons, » suyvant ce que nous avons accoustumé de faire, qu'il » plaise à la Cour ordonner en général qu'il soit enjoint » à un chacun de garder et observer inviolablement les » édicts de pacification et conférences faites sur et en » conséquence d'iceluy; et particulièrement à tous de » vivre paisiblement ensemble, en toutes les villes de la » Guyenne, comme frères et concitoyens, se comportans » modestement les uns avec les autres, sans se provo- » quer d'injures ou reproches;.... que défenses soient » faictes à tous..... de faire aucunes pratiques, mono-

» poles, ligues, associations ou entreprises au préjudice » du service du Roy;... même que défenses soient faictes » de faire aucune imposition ny levée de deniers sans sa » permission;.... le tout, sur peine d'estre declarez » rebelles et infracteurs de paix, punis comme violateurs » et perturbateurs du repos public, et des autres peines » portées par les édicts. »

Après cette harangue, le président Séguier prend la parole et s'exprime ainsi (1) :

« Je croy qu'il se peut dire, et avec verité, que les subjectz » du Roy en ceste province ont grande et juste occasion de » remercier Dieu, non seulement pour avoir donné relache » aux malheurs desquelz elle a esté si longuement travaillée » despuis quelques années ença, mais pour avoir inspiré au » cueur de nostre Roy une si louable et profitable volonté » que d'establir icy ceste Compagnie pour la distribution de » la justice, et aussi pour entendre leurs plaintes et doléances » et recognoistre au vray les malladies qui de si longtemps » ont empesché le repos de ceste province, surtout avoir » advis des moiens les plus propres pour le soulagement de ses » subjectz en icelle : qui leur est en leur longue et fascheuse » malladie comancement de santé; car faire distribuer la » justice esgallement à ses subjectz, ce que leur est conso- » lation, chercher les moiens de les relever d'opresion, est » comancement de guarison.

» Et en cecy se peuvent recognoistre les profonds abismes » et secrets de la providence divine et la grande sagesse et » bonté de nostre Roy, en ce que des dissentions et guere » civille en icelle que chacun pensoit debvoir estre l'anéan- » tissement et entière ruyne d'icelle, Dieu, par un conseil » secret et merveilleux, en a tiré la conservation, sçavoir » est par le juste désir que Sa Majesté a que sa justice y

(1) Ce discours ne paraît pas avoir été publié. C'est peut-être, avec celui qui a été analysé dans *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice en 1582*, p. 49, tout ce qui reste des écrits de cet éminent magistrat.

» soit égallement et intégrement rendue sans acception quel-
» conque de personne.

» Le Roy sçait assez, et à son très grand regret, combien ceste province a esté miserablement tourmentée par les guerres passées. Il sçait aussi que les reucheutes et redouble accès l'ont tant alteré et mis si bas qu'il faut tenir ung etroit regime et user d'un grand soing pour la releuer et mectre en son premier estre, et bien que Dieu, comme le seul et souverain medecin de ceste malladie quasi desesperée, luy eut donné la paix, si est ce qu'il sçait qu'il reste beaucoup d'humeurs de la malladie precedante qui pourroient causer une reucheute fort dangereuse; et pour ceste occasion nostre Roy pour subvenir à l'estat de ceste province a pensé qu'il ne serviroit de rien faire quelques ordonnances particulières pour la conservation d'icelle, mais qu'il falloit passer plus outre et recongnoistre la malladie et y apposer le remède.

» Or de remède, plus certain, plus honneste et plus gratieulx pratiqué par ses predecesseurs ne pouvoit-il que par la distribution de la justice à chacun de ses subjetz égallement?

» Gracieux est-il en ce que nous voyons nostre prince qui de son aucthorité pourroit decreter toutes choses se servir de loy à soy-mesme, et retrancher, si j'ause dire, de sa puissance pour plus ayder ses subjects et ouvrir tous moiens à ce que la justice leur soit entièrement rendue.

» C'est le meslange de ces deux grandes dames Majesté et Gracieuseté, que les anciens politiques ont dit estre mal ayse et difficile à faire; mais, puisqu'une fois a esté executté, qu'il n'y avoit armonye si musicalle ny consonnance si bien accordée que celle-là.

» Nous accomparons ordinairement les Roys au soleil, et le soleil en cela leur sert d'exemple; car il ne suit pas du tout le cours du firmament, ains en biesant ung peu, et cheminant par une voye oblique, fait une ligne torce, et par son oblique est cause de la conservation de toutes choses, maintenant le monde en très bonne temparature. Aussi les Roys n'usant pas en tout de la grandeur de leur puissance, d'ailleurs ne se rendant trop faciles aux voluntés

» de leurs subjects, tiennent la voye du milieu et le chemin » du soleil, si bien qu'ils ne peuvent fallir de prosperer en » leur gouvernement.

» Or, nostre Roy ne pouvoit estre plus gratieux et plus » benin aux subjects de ceste province que par l'ouverture » qu'il leur a fait de la justice, qui est la vraye voie du » milieu ; ouverture, dict-je, bien sceante à ung prince qui » faict profession, comme il fait, de la crainte de Dieu, outre » qu'en ce faisant il se rend imitateur et zelateur de la vertu » de ses predecesseurs et fait preuve de la grande bonté et » sagesse dont Dieu l'a doué.

» Il est certain que les empires et principautés ont esté » introduicts par la première et souveraine loy de nature » qui veult que celuy qui de soy-mesme ne se peult garder et » deffendre, se soubmecte à celuy qui le peult et a moyen de » le faire ; car les peuples du commencement vivans sans » chef, le foible estant oprimé par le fort s'advisa se jeter » entre les bras du plus puissant pour se garantir de la viol- » lance et oppression. En quoy les Roys peuvent congnoistre » que leur vraye charge, et pour laquelle ils ont esté levés » au degré de ceste supresme puissance, est defendre de » toutes forces et violances ceulx qui vivent soubz leur » gouvernement.

» Le Roy, se voulant acquiter de sa charge, et bien informé » des forces et violances qui se commectent ordinairement » en ceste province et le peu de moien qu'il y a d'executer » les mandemens et ordonnances de sa justice, a voulu et » ordonné ceste Chambre pour faire et rendre justice égal- » lement à ung chacun et garentir le foible du plus grand, » qui sont les effects de la justice.

» Ceste volonté en nostre Roy est d'autant plus louable » que c'est chercher les moiens de bien et legitimement » commander à ses subjects. Or, le prince qui fait profession » de bien commander, fait preuve en luy de deux grandes » qualités que l'on a tousjours dosné aux grands princes, qui » sont Sagesse et Bonté : de Sagesse, en ce qu'il est soigneux » en la conservation de son estat, et bien que ceste qualité » soit grande en soy, si est-ce que peut estre commune aux » mauvais princes comme aux bons, elle ne se peult esgaller

» à l'autre qui est la Bonté, Bonté qui est le couronnement » et embellissement de toutes les actions d'un prince; mais » l'on me demandera que c'est que j'appelle Bonté.

» La mesme que les payens ont appellé en leur dieu Justice, » par laquelle les Roys ont esté vestus et establis de cette » puissance absolue et souveraine.

» Sçait recongnoistre le Roy la charge de laquelle il est » debiteur envers ses subjects; sçait aussi que pour estre » l'image de Dieu entre les hommes, il doibt embellir son » ame de toutes parties et qualités vertueuses pour mieux » représenter celuy duquel il est en terre le vray portraict, » surtout de celles qui plus apportent de commodité aux » hommes. Or, n'y a vertu à ung Roy, de laquelle le subject » se ressente plus que de sa justice; car, de moment en » moment, il en voit les effects et en gouste les commodités.

» Mais, puisque la bonté du Roy nous semond au comman- » dement et charge qu'il nous a donné, puisqué les Grands » de ceste province, à désir de gens de bien, favorisent ce » commandement, nous mectrons peine, avec la bonté de » Dieu, rendre tout l'honneur et reverance que nous debvons » à ses commandemens, et s'estudiera un chacun de nous » apporter le plus d'expedition et integrité qu'il pourra au » faict de la Justice, ainsi que sommes tenus et obligés par » le debvoir de nos charges. »

Aussitôt après, la Cour, faisant droit sur les conclusions du procureur général, enjoint à tous de garder et observer les édits de pacification, sous peine d'être poursuivis et punis comme rebelles.

Puis, l'audience se continue par la présentation qui est faite de lettres de rémission obtenues par un condamné nommé Gabriel Roux, lequel, suivant l'usage, est là nu-tête et à genoux. Sur la demande de la partie civile, Françoise Feydeau, veuve de François de Tustal, seigneur de Laubardemont, qui entend attaquer ces lettres, et sur les conclusions de Loysel, un arrêt

ordonne la communication des lettres, tant à la partie civile qu'au procureur général.

Enfin, un dernier arrêt renvoyant à délibérer au conseil un appel de Jacques Brossier, conseiller et secrétaire de la reine de Navarre, contre deux marchands de Nérac, termine cette première et bien longue séance.

Désormais, la Chambre va se mettre à l'œuvre, au conseil comme à l'audience, et poursuivra tous les jours, sans relâche, sa difficile mission. Elle a d'abord à compléter l'organisation de son greffe, à arrêter de nouveaux règlements pour les procureurs, à presser par tous les moyens l'expédition de la justice [1]. Ces soins particuliers, auxquels il est pourvu dans les premiers jours, n'arrêtent pas la marche des affaires, qui, du reste, n'est pas même suspendue par des incidents plus ou moins importants, tels que celui qui se produisit le 8 juillet.

Ce jour-là, en effet, étaient lues au conseil d'assez étranges lettres du roi, datées du 28 juin. Elles étaient ainsi conçues :

« De par le Roy,

» Nos amez et feaulx, puisque ceulx de la religion pre-
» tendue reformée font difficulté d'aller en nostre ville de
» Perigueux pour les causes et raisons deduites par la requeste
» qui vous a esté presentée; et que Nous desirons que tous
» nos subjectz indifferemment ayent seur et libre accès aux
» lieux où nostre justice leur doibt estre rendue, Nous vous
» mandons et ordonnons vous transporter en nostre ville de
» Sarlat, et là y tenir la sceance de nostredicte justice,
» laquelle Nous vous avions mandée tenir en nostre ville de
» Perigueux, et vous Nous ferez service très agreable.

» Donné à Maisières le XXVIII[e] jour de juin 1583.

» Signé : HENRY. »

[1] V. à cet égard, *infrà*, ch. II, p. 330 et suiv.

Les gens du roi, Loysel et Pithou, qui avaient eu communication de ces lettres, nouvel exemple des éternelles tergiversations du triste Henri III, s'empressèrent aussitôt de déduire les raisons qui ne permettaient pas d'obtempérer à cet ordre imprévu. Ils firent remarquer, — avec l'assentiment sans doute des autres commissaires, — que le déplacement du siége de la session, s'il dépendait souverainement de la volonté du roi, dépendait un peu aussi de celle du roi de Navarre; qu'il fallait encore tenir compte des réformés qui avaient présenté la requête, et également des habitants de Sarlat qui pourraient bien faire les difficultés qu'avaient faites d'abord ceux de Périgueux; que, du reste, la nouvelle injonction se présentait assez mal à propos, alors que c'était après plus de six mois de discussion que cette question avait été enfin résolue trois ou quatre fois, notamment par l'arrêt solennel prononcé à la clôture de la session d'Agen; que maintenant il y allait non seulement de l'intérêt des parties, mais même de la dignité de la Cour, de ne pas changer sitôt de résolution; que, au surplus, il n'avait pas été délibéré sur la requête présentée par certains réformés; qu'eux, les gens du roi, auraient beaucoup à dire là-dessus; qu'il n'apparaissait pas, en effet, que les signataires de cette requête eussent pouvoir ni mandement de le faire; que c'étaient là des signatures mendiées et recherchées par quelques particuliers, au préjudice de la plupart des réformés, dont il se trouvait dès maintenant bon nombre à Périgueux pour la poursuite de leurs droits; que, quant à cette ville, dans l'assemblée tenue l'année précédente à Saint-Jean-d'Angely, elle avait été choisie pour que la Cour y fît sa troisième session : ce qu'avait reconnu le roi de Navarre lui-même; que de pareils soupçons avaient été autrefois élevés

« par aucuns semblables finards », même contre la ville de Bordeaux, pendant que la Cour y tenait sa session, et que, néanmoins, ils reconnaissaient qu'il leur y avait été fait bonne justice : ce qu'ils trouveraient également à Périgueux; que les gens du roi ne voudraient certes pousser à la désobéissance, mais qu'il leur semblait qu'on devait d'abord, en répondant aux lettres du roi de Navarre, datées du 10 juin dernier, lui donner satisfaction quant aux incommodités qu'il signalait, autant du moins qu'il dépendait de la Cour; puis écrire au roi et aussi au maréchal de Matignon, pour remontrer à ce dernier les inconvénients que présentait la ville de Sarlat, et qui étaient tels que le roi de Navarre et les réformés pourraient alléguer les mêmes causes de suspicion qu'à l'égard de Périgueux; qu'il serait donc utile d'envoyer vers ce prince Me Charles Poussemothe ou tel personnage autre toutefois que quelqu'un des conseillers de la Cour, pour ne pas nuire au service; que cela fait, et sa réponse reçue, il serait requis ce qu'il serait à faire, et le roi serait, par lettres de la compagnie, averti de la délibération qui aurait été prise. — En attendant, les gens du roi concluaient à ce qu'il fût vaqué sans discontinuer à l'expédition de la justice, et à ce que les audiences et le conseil fussent continués ainsi qu'il avait été bien commencé.

La Chambre ayant remis la délibération à l'audience de relevée, Loysel et Pithou persistèrent à requérir l'envoi d'un député vers le roi de Navarre, sauf ensuite à avertir le roi de ce qui serait résolu par la Cour.

La matière ayant été mise aussitôt en délibération, Me Michel Hurault de Lhospital fut, séance tenante, député par la Chambre pour aller vers le roi de Navarre, à l'effet de lui faire entendre la résolution qu'elle avait prise de

faire remontrance au roi des incommodités d'un changement de résidence.

Ces démarches, grâce à la ferme attitude de la Chambre, eurent un plein succès. Le 27 juillet, elle recevait du roi de Navarre les deux lettres qui suivent, et dont l'une lui donnait satisfaction complète sur la question en litige :

« Messieurs, m'ayant le Roy monseigneur accordé une
» abolition de quelques cas abolis par son edict de paciffi-
» cation et conferences pour lesquels neantmoins ceulx de la
» religion estoient poursuivis avec grande rigueur par les
» courtz de Parlementz et juges subalternes, sans avoir esgard
» à ce qui estoit contenu au dict edict et conferences, je vous
» envoyé ladicte abolition, laquelle avoit été approuvée par
» les principaulx de la court de parlement de Paris, en pre-
» sence de Sa Majesté et de son Conseil, afin de la verifier
» faire publier. Sur quoy, vous proposastes quelques difficultés
» contenues en certains articles que Sadicte Majesté m'en-
» voya; lesquels ayant faict veoir aux principaux et mieux
» entendus de ceux qui font profession de la religion, par
» l'advis d'iceulx, et du Conseil que j'avoy lors auprès de
» moy, je fis restraindre et moderer lesdicts poincts et diffi-
» cultés au plus près de vostre intention, et incontinant vous
» fis-je le tout tenir par homme exprès, vous priant d'y pour-
» veoir aultant promptement comme il sembloit que l'affaire
» le requist, mais depuis je n'ay veu, ne l'abollition qui a
» esté retenue, et aussi peu ay-je eu de response sur ce que
» je vous avoys envoyé. Et en oultre, escrivant à Sa Majesté
» pour faire veriffier ladite abolition, suivant ladicte reffor-
» mation et moderation, elle s'en remect sur vous, comme
» n'en ayant esté par vous advertye ne sur ce requise de
» respondre et faire entendre sa vollonté. Ce qui m'a mis
» en doubte sy tel faict auroit esté negligé. C'est pourquoy
» je vous prie, Messieurs, bien affectueusement me faire
» entendre comme les choses se sont passées pour ce regard,
» et ce que vous y avez faict et que vous deliberez y faire,
» afin que je regarde les moyens d'y pourvoyr le plus promp-

» tement que faire ce pourra. Cependant je vous priray de » m'aymer tousjours, comme aussi je prie Dieu vous tenir, » Messieurs, en sa très saincte garde et protection.

» De Bazas, ce xxiie de juillet 1583.

» Et au bas est escript :

» Vostre plus affectionné et asseuré amy,

» Signé : Henry. »

La seconde lettre était ainsi conçue :

« Messieurs, j'ay esté très ayse d'entendre par monsieur » Hurault de Lhospital, vostre confrère, les raisons que vous » avez eu de vous arrester en la ville de Perigueux, et y » establir vostre seance, suivant l'edit et le commandement » que le Roy monseigneur vous en avoit faict. L'assurance » que ledict sieur m'a donnée de vostre part du bon traicte- » ment qui y est faict à ceulx de la religion, et du libre » accès et seure demeure qu'ils ont aujourd'hui en cette » ville-là, m'a apporté beaucoup de contentement, et m'a » faict croire qu'ils y recevront la mesme justice qu'ils ont » faict aux aultres lieulx où vous avez esté. Je pense avec » vous que sans doubte la paix ne sera jamais bien establye, » si tous les subjects de ce royaume ne sont indifferemment » receus et seurement conservez par tous les lieulx et villes » où ils vouldront aller, et où ils auront affaire. Ce qui ne » pourroit estre, si les uns ou les aultres estoient declarés » suspects et recusés de l'un ou de l'autre party, et recongnois » qu'il est necessaire, pour assoupir entierement les divisions » qui ont tant travaillé ceste province, que, non seulement les » esprits du peuple s'accordent en une mesme volonté de » vivre en paix et en amytié, mais aussi que les corps mesmes » et les personnes s'entrevoyent et se frequentent, s'acoustu- » mant à oublier les aigreurs et les innimitiez que les occa- » sions des guerres passées ont engendré. Cella a esté cause » que sçachant assez que ceulx de la religion ne pouvoient » estre en plus de seureté en la ville de Sarlat où le Roy » monseigneur par ses dernieres lectres vous a agmandé » d'aller, qu'en celle de Perigueux, pour avoir esté l'une et » l'aultre plusieurs fois prise et reprise pendant la guerre, et » y avoir la mesme occasion de malveillance en l'esprit des

» habitans, me confiant du tout en vostre prudence, de
» laquelle vous avez faict assez de preuve depuis que vous
» estes establys en ce pays icy, et estant certain que vous ne
» vouldrez permettre qu'il feust faict desplaisir à ceulx qui
» sont desjà près de vous, et qui y seront desormais à la
» poursuite de leurs affaires, je me suis vollontiers departy
» et me depars, pour et au nom de tous ceulx de la religion,
» des causes de recusation proposées contre ladicte ville de
» Perigueux, consentz et desire, soubz le bon plaisir de Sa
» Majesté que vous y continuiez vostre sceance, tant et si
» longtemps que sera necessaire, suivant l'édit de la paix,
» pour le bien de cette province. Là, je vous prie de vostre
» costé employer toute l'autorité que vous y avez et devez
» justement avoir, à ce que ceulx qui y yront n'y soient
» nullement molestez ny travaillez, et que la paix y soit
» entierement observée et executée, vous asseurant que je
» seray très ayse du mien de pouvoir vous faire plaisir à
» tous et en general et particulier, en tout ce que je pouray,
» d'aussi bon cœur que je prie Dieu vous avoir, Messieurs,
» en sa très saincte et digne garde.

» De Bazas, ce XXIe jour de juillet 1583.

» Et au dessoubz est escript :

» Vostre plus affectionné amy.

» Signé : HENRY. »

Toute résistance avait donc cessé, et le roi de Navarre lui-même s'en remettait hautement à la Chambre du soin de sauvegarder les intérêts et la vie de ses coreligionnaires. On remarque, cependant, l'insistance qu'il met à réclamer pour eux le bénéfice de l'abolition des délits, en un mot, de l'amnistie accordée par le dernier édit de pacification. Il sollicite même une explication catégorique à cet égard. S'il n'y a nulle trace de la réponse de la Chambre sur ce point délicat, il résulte de nombreux arrêts qu'elle rendit pendant cette session, qu'elle fit bénéficier les réformés des faveurs de cette amnistie, même dans des cas où sa conscience fut par là même

mise à une bien rude épreuve. — Quant à son impartialité, elle ne devait pas cesser d'en donner les preuves les plus éclatantes, en s'efforçant de tenir la balance exacte entre les deux adversaires. Si, en effet, d'une part, elle avait pensé devoir donner à l'évêque de Périgueux (1) le droit de siéger à l'audience, sans qu'il y eût, cependant, voix délibérative (audience du 13 juillet), si elle n'avait pas hésité à faire droit, comme on va le voir, aux plaintes des catholiques de Bergerac, on remarque, d'autre part, dès le lendemain du jour où lui étaient parvenues les lettres du roi de Navarre, et comme pour justifier de plus fort la confiance de ce prince, qu'elle s'empressait de mander à sa barre le juge-mage de Périgueux, ainsi que le maire et les consuls de cette ville, pour qu'ils eussent à s'expliquer sur certaines plaintes des réformés (2). Le Président, prenant la parole, les admonestait très compendieusement de donner à toutes personnes un accès sûr dans leur cité, et d'accueillir avec bienveillance les observations du peuple, les menaçant, s'ils n'en faisaient rien, du départ immédiat de la Chambre. Il terminait en les invitant à donner les ordres les plus formels pour que les faits signalés à la Cour comme s'étant passés notamment la veille même, ne se reproduisissent plus.

Le juge-mage répondait aussitôt que les officiers de justice avaient toujours maintenu le peuple dans le respect de la paix publique.

(1) La Chambre, pendant la session de Bordeaux, avait eu à s'occuper de ce prélat, qu'elle avait dû exhorter à résider, plus qu'il ne le faisait, dans son diocèse, et à s'acquitter plus exactement de ses devoirs épiscopaux. (V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, p. 107.)

(2) Un feuillet coupé à cet endroit même du registre nous prive du commencement de cette importante séance, où se trouvaient précisés les griefs des réformés.

De leur côté, le maire et les consuls protestaient qu'ils étaient prêts à exécuter les ordres de la Cour; qu'il ne fallait pas ajouter foi à des plaintes dénuées de fondement; qu'ils n'avaient pas entendu dire que les gardes des portes eussent fouillé les gens entrant en ville ni touché à leurs papiers; qu'il avait été donné à tous pleine liberté d'entrer et de sortir; que ce qui s'était passé la veille à cet égard n'avait pu donner occasion de se plaindre, puisqu'il ne s'était absenté de la ville qu'un ou deux individus qui étaient en prévention devant la Cour, et qui, craignant la punition de leurs fautes, avaient imaginé le prétexte de prétendues vexations pour s'éloigner au plus tôt de la ville. Le maire et les consuls terminaient en remerciant la Cour de ses remontrances et en l'assurant qu'ils mettraient désormais tant de soins et de diligence dans l'accomplissement de leurs charges qu'elle ne serait plus empêchée de telles plaintes.

Le Président reprenait sur-le-champ la parole pour les adjurer de conformer leurs actes à leurs promesses; faute de quoi la Cour serait contrainte, à son grand regret, d'y mettre la main.

Tout donne à penser que cette solennelle admonestation ne fut pas sans bons résultats. Les plaintes furent dès lors plus rares et de moins en moins fondées. Il y eut bien encore de loin en loin des gens qui, assignés devant la Chambre, s'excusaient de ne pas se présenter sous prétexte que leur vie n'aurait pas été en sûreté à Périgueux; mais la Chambre accueillait assez mal ce genre d'excuse. Il s'était produit, pour la première fois, à l'audience du 16 juillet, dans une affaire où le gouverneur du Périgord, David Bouchard en personne, s'était porté demandeur en déclaration de crime de rapt contre Guy Oddet de Lane, sieur de La Rochechalais, et Anne

Bouchard, dame de Cubzagues, sa mère. Ils avaient fait défaut, et Oddet de Lane, en particulier, avait envoyé pour toute excuse un pouvoir à l'effet de *récuser* la ville de Périgueux, où le demandeur, son ennemi acharné, disait-il, était gouverneur. Dans cet acte, il allait jusqu'à accuser ce dernier d'avoir voulu le tuer, et signalait le maire de Périgueux comme son complice. — L'avocat de Bouchard, Mᵉ Campaigne, n'eut pas de peine à réfuter cette excuse, en faisant remarquer que, alors que rien ne s'opposait à ce qu'il se présentât à Agen, Oddet ne l'avait pas fait; que c'était sous un faux prétexte qu'il persistait à rester défaillant; que le demandeur ne lui en voulait que pour son crime seulement; qu'au surplus la puissance de la Cour dominait toute autre autorité et suffisait pour le protéger; qu'enfin sa mère, qui s'était portée caution de ce qu'il se constituerait, devait être condamnée faute d'exécution, en même temps que défaut devait être prononcé contre lui. — Mᵉ Martin, son avocat, persista à soutenir qu'il ne pouvait se présenter à Périgueux, qui était lieu suspect pour lui, d'après les termes mêmes de la procuration qu'il avait envoyée à Mᵉ Sevignac, son procureur. — Loysel requit sur-le-champ qu'il fût donné défaut contre les non-comparants; toutefois, la Cour, qui n'était pas encore sans quelque inquiétude à cet égard, se contenta tout d'abord d'ordonner la communication des pièces au procureur général.

Plus tard encore, à l'audience du 2 septembre, une excuse analogue fut présentée par le capitaine Jean de la Palanque, qui était appelant d'une sentence rendue par le lieutenant du sénéchal à Sarlat, au profit d'un bourgeois de Bergerac. Mᵉ Campaigne, son avocat, excipa pour lui de ce qu'ayant été à la prise de Périgueux, il ne pouvait plus se présenter dans cette ville où on lui portait

une haine mortelle. — Loysel prit aussitôt la parole pour montrer que l'excuse de la Palanque n'était pas suffisante; que la Justice le tiendrait en toute sûreté, s'il se présentait devant elle. — La Cour, édifiée désormais sur la valeur d'une telle excuse, ordonna sur-le-champ que les parties se représenteraient en l'état au premier jour.

Des plaintes plus sérieuses et bien autrement fondées appelaient son attention. Elles n'étaient pas nouvelles, du reste, puisqu'elles avaient occupé bien des audiences de la session de Bordeaux (1). Sur divers points du ressort, en Saintonge, notamment, les catholiques n'avaient cessé d'être vexés et dépouillés par les réformés qui, profitant de ce qu'ils y étaient en force, avaient continué à s'emparer des églises et de leurs revenus, quand ils ne les avaient pas mises à sac ou détruites de fond en comble.

La Chambre devait se préoccuper surtout de ce qui se passait près d'elle, dans une ville qui, depuis le commencement de sa mission en Guyenne, s'était signalée à elle par les plus graves déportements. Bergerac, au témoignage de Loysel lui-même (2), s'était, grâce à la foule des réformés réfugiés dans ses murs, constitué révolutionnairement en commune indépendante. Au culte traditionnel avait été substituée « une religion à la Suisse »; les revenus des anciennes cures avaient été appliqués à l'entretien des ministres huguenots; une sorte d'autorité souveraine s'y était établie, et l'on avait même poussé l'audace jusqu'à y installer une façon de Chambre de justice qui, avec la connivence de la plupart

(1) *Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, p. 68 et suiv., et *passim*.

(2) V. *op. cit.*, p. 91, note 1.

des officiers royaux eux-mêmes, avait bel et bien remplacé la justice du roi. — La situation ne s'était pas améliorée depuis l'année précédente, et la Chambre, en juillet 1583, était mise en demeure d'y pourvoir par la requête pressante que lui présentaient les habitants catholiques de cette ville séditieuse. Cette requête, portée à l'audience du mercredi 20 juillet, provoquait la décision définitive d'une instance commencée contre les usurpateurs de biens d'église pendant la session de Bordeaux [1]. La Cour rendit le même jour un arrêt qui ordonnait que les fermiers, amodiateurs et receveurs du prieuré de Saint-Martin, des cures et rectories de Saint-Jacques et de Notre-Dame-du-Château, à Bergerac, comparaîtraient en personne, montreraient les procurations en vertu desquelles ils percevaient les fruits et revenus desdits prieuré, cures et vicaireries, et feraient comparaître avec eux les prétendus titulaires de ces bénéfices. En attendant, elle enjoignit à toutes personnes qui détenaient indûment des bénéfices ecclésiastiques d'en laisser la paisible possession à ceux à qui ils appartenaient; elle commit, en outre, le conseiller Coqueley pour informer sans retard des démolitions faites depuis la publication de la paix.

L'affaire n'en resta pas là. Elle revenait à l'audience du 17 septembre contre l'un des usurpateurs, Jean de la Peyrarède, qui se prétendait fermier du revenu de la cure de Bergerac, et qui, pour le moment, était détenu en la conciergerie de la Cour. — Loysel expliqua à celle-ci que Peyrarède, tout en jouissant du revenu de cette cure, se gardait bien de pourvoir à l'exercice du service divin, non plus que de payer les dîmes qui revenaient au

[1] V. *op. cit.*, p. 74 et 87.

roi; qu'au surplus il ne produisait pas le bail dont il se prévalait; qu'il devait l'apporter et aussi faire comparaître le curé de cette cure, lequel, de son côté, devait apporter les reçus et provisions y afférents. L'affaire fut renvoyée au conseil pour en délibérer (1). Quelques semaines plus tard, le 15 octobre, elle revenait à l'audience, complétée par l'intervention de Mᵉ Arnaud de Bosco, soi-disant prieur du prieuré de Saint-Martin, et de Mᵉ Jean de la Mazère, soi-disant curé ou vicaire perpétuel de la cure de Saint-Jacques. En outre, à Peyrarède, dit Dangonnet, se joignait Jeanne Lacroix, comme lui fermière desdits prieuré et cure. — Loysel, toujours sur la brèche, exposait de nouveau à la Cour qu'à Bergerac il ne se faisait plus aucun exercice de la religion catholique : ce qui ne procédait pas seulement des empêchements mis par les réformés, mais aussi de la négligence du prieur de Saint-Martin et du curé de Saint-Jacques, qui pouvaient peut-être être excusés devant les hommes, mais ne l'étaient pas devant Dieu et la justice; qu'ils prêtaient, en effet. leurs noms, l'un à un gentilhomme voisin, l'autre à un marchand de Bergerac, lesquels jouissaient des fruits de ces prieuré et cure depuis dix ou douze ans; que, dans cet intervalle, les églises avaient été démolies ou étaient tombées en ruine; que la Cour avait bien tenté de pourvoir à cet état de choses par son précédent arrêt qui enjoignait auxdits prieur et curé de résider sur les lieux et aux fermiers d'apporter leurs baux, mais qu'il n'y avait pas été satisfait. — Loysel requérait en conséquence que lesdits prieur, curé et fermiers comparussent en personne; que les détenteurs fussent tenus de restituer les

(1) La perte des derniers feuillets du *Registre du conseil* ne permet pas de connaître la décision qui intervint alors. Il y a lieu toutefois de penser que l'arrêt fut conforme aux conclusions de Loysel.

fruits, pour ceux-ci être employés à réparer les églises; qu'en attendant les ecclésiastiques et les catholiques de Bergerac fussent mis sous la sauvegarde du roi, des consuls de la ville et des principaux habitants qui étaient de la religion réformée. Il intervenait aussitôt un arrêt conforme à ces conclusions.

Tous les efforts de la Chambre de justice n'avaient pas même réussi à concentrer dans Bergerac ces graves désordres, qui, au contraire, s'étaient étendus dans toute la juridiction de cette ville. Elle ne l'avait que trop vu par les procès portés devant elle. Dès le 17 octobre, elle était saisie de l'appel d'une sentence du lieutenant du sénéchal du Périgord au siége de Bergerac, appel interjeté contre les syndics de la paroisse d'Eyriaulx pendant les années de 1578 à 1582, par Jean de Laubespine, évêque de Limoges, abbé de l'église séculière et collégiale de Saint-Martin de cette ville, prieur du prieuré de Saint-Pierre d'Eyriaulx, lequel prieuré était uni à ladite abbaye. A l'audience du 19 octobre, l'affaire fut plaidée, et Loysel saisit cette nouvelle occasion pour rappeler à la Cour qu'elle n'était que trop avertie des désordres qui régnaient à Bergerac et auxquels il serait encore nécessaire de pourvoir par de nouvelles réquisitions; qu'on voyait par la présente cause que le mal s'était étendu de plus en plus au delà de cette ville, dans les paroisses circonvoisines, surtout par l'entremise des officiers des lieux, lesquels, au lieu de rétablir le service divin, s'étudiaient à poursuivre son anéantissement et l'avénement de la religion prétendue réformée; que si celle-ci était tolérée, cela n'autorisait en rien les entreprises faites sur les dîmes et les biens ecclésiastiques pour l'entretien des ministres des réformés; que c'était cependant ce qui avait été fait par la sentence dont était appel, laquelle,

tout en parlant du service divin, avait adjugé pour l'entretien d'un ministre les sommes demandées au prieur, ce qui n'était certes pas une excuse. En conséquence, Loysel requérait que le procureur général fût reçu appelant de cette sentence; qu'il fût fait défense aux officiers royaux et aux prétendus syndics des lieux d'user désormais de tels procédés; que le lieutenant Poynet, qui avait rendu la sentence, et le substitut Barre fussent ajournés pour répondre à telles réquisitions que de droit; que, d'autre part, injonction fût faite au vicaire perpétuel d'Eyriaulx de résider, et, qu'à cet effet le prieur eût à le fournir de portion congrue et suffisante. Sur quoi, la Cour reçut l'appel du procureur général et du prieur, ordonna la restitution à ce dernier des sommes reçues en vertu de la sentence attaquée, et leur emploi à la réparation de l'église du lieu; enjoignit de pourvoir celle-ci de prêtre suffisant pour le service du prieuré; fit défense aux syndics de troubler le prieur; ordonna enfin la comparution personnelle du lieutenant Poynet et du substitut Barre.

Tous les jours, des affaires pareilles [1] étaient portées devant la Chambre, qui ne se lassait de rappeler catholiques et réformés au respect de la loi, donnant elle-même l'exemple de l'observation la plus scrupuleuse de toutes les prescriptions des édits de pacification.

Sur ce terrain, elle n'avait pas toujours rencontré le Parlement de Bordeaux dans des dispositions telles que les siennes. Divers conflits en étaient résultés depuis le commencement de sa mission. Ils avaient été néanmoins sans gravité, et les bons rapports personnels qui s'étaient établis à Bordeaux entre plusieurs des membres des deux

[1] V. *infrà*, ch. IV, p. 359, un aperçu de ces nombreux procès pour usurpations, pillages, etc.

compagnies avaient singulièrement atténué les causes de froissement qui pouvaient exister entre elles ([1]). Cependant, il s'était passé un fait qui avait ému le roi Henri III lui-même. Ce prince avait nommé pour son procureur en la sénéchaussée d'Agenais, Me Arnault Delpech, dont la réception avait amené entre le Parlement et la Chambre de justice un conflit tranché par un arrêt du Conseil, en date du 17 janvier 1583. Cet arrêt ayant été envoyé à la Chambre avec commission royale d'examiner et d'installer Arnault Delpech dans son nouvel office, elle s'était empressée d'obtempérer à ce mandement en ordonnant, le 2 mars suivant, qu'après examen Delpech serait reçu, ce qui avait été exécuté par commissaire. Mais, de son côté, le Parlement, au mépris de l'arrêt du Conseil et de l'arrêt de la Chambre, avait ordonné, le 6 avril, qu'il procèderait à cette réception, et y avait effectivement procédé. Le roi avait dû intervenir de nouveau, et, par lettres-patentes du 30 juin, adressées à la Chambre, il avait ordonné, en cassant l'arrêt du Parlement, que la réception de Delpech faite en vertu de l'arrêt de la Chambre eût seule son plein et entier effet. Ces lettres ayant été présentées à l'audience du 12 août, Loysel se contenta d'en demander la lecture, l'enregistrement, et requit, en outre, qu'elles fussent lues et publiées à l'audience du sénéchal d'Agenais : ce qui fut immédiatement ordonné par la Cour.

([1]) Le premier président de Lagebaston, qui mourait le 1er septembre 1583, laissait le Parlement en proie aux divisions intestines les plus violentes. Les intrigues des Ligueurs y avaient de plus en plus pénétré. Par malheur, les documents manquent pour rien préciser à cet égard. A partir de 1582 et jusqu'à la fin du siècle, les *Registres secrets* ne furent plus tenus, et l'on ne trouve à leur place que quelques indications incomplètes et clairsemées : de là une lacune difficile à combler dans l'histoire du Parlement de Bordeaux.

C'est le seul incident de cette espèce que révèlent ses registres. Le caractère bien connu de ses membres suffit pour expliquer la conduite pleine de réserve qu'elle tenait tant à l'égard du Parlement que vis-à-vis des partis politiques qui travaillaient le pays par leurs intrigues incessantes, après l'avoir à demi ruiné par leurs luttes à main armée. On a déjà remarqué son active correspondance avec le roi de Navarre, au commencement de la session. Dès son arrivée en Guyenne, elle avait reçu de ce prince des témoignages réitérés d'affection et de confiance; mais quand elle l'avait vu à l'œuvre sur les bords de la Garonne, elle n'avait pu éprouver pour lui les mêmes sentiments. Dévouée à son roi, elle avait dû ressentir tout au moins, à l'égard de Henri de Navarre, certains scrupules de conscience que la conduite de ce prince, en juillet 1583, ne put manquer de raviver.

On venait alors d'apprendre qu'il avait envoyé le sieur de Ségur en Angleterre, afin de se ménager au dehors des alliances dont il croyait avoir bientôt besoin. Henri III s'en montrait aussitôt fort irrité, et quelles que fussent les idées du temps au sujet de semblables démarches, une suspicion des plus vives s'élevait partout contre les agissements du roi de Navarre. En habile politique, il ne manquait pas d'essayer de donner le change à l'opinion en exprimant, de son côté, les plaintes les plus vives au sujet de la manière dont il était traité, disait-il, par le maréchal de Matignon. En août 1583, il écrivait lettres sur lettres à celui-ci pour le prier de le remettre en possession de la ville de Mont-de-Marsan, dont les habitants lui refusaient obéissance. « Ce sont choses à la longue » insupportables, s'écriait-il, et que les plus petits ne » vouldroient, ne pourroient souffrir. Il me fasche fort » que je soye seul à rentrer en ma maison et à jouir de

» l'édict, et mesmes aprez avoir faict tout ce qui restoit » à faire du costé de ceulx de la religion, et que je soys » si longuement entretenu en paroles et longueurs... »

Le maréchal faisait la sourde oreille, et se contentait de prendre ses sûretés en mettant Bazas en bon état de défense. La Chambre de justice, aussi éloignée qu'elle voulût rester des intrigues de la politique, ne pouvait cependant qu'apprécier avec sévérité la conduite cauteleuse du Béarnais. De là, contre lui, quelques mauvaises dispositions qui se manifestèrent un jour avec un certain éclat. — Le lundi 17 octobre, on venait de plaider devant elle un assez gros procès, dans lequel le roi de Navarre était demandeur contre François Descars, chevalier des ordres du roi, conseiller en son conseil privé, et Jean Verthamond l'aîné, citoyen de Limoges, pris comme dépositaire du corps de délit. Le demandeur dénonçait Descars comme ayant émis des espèces d'or pour un prix supérieur à celui prescrit par ordonnance du roi. Dans le cours des plaidoiries, les deux avocats, Mes Campaigne et Duchesne, n'avaient fait faute de traiter le roi de Navarre de ***Majesté*** : ce qui n'avait pas manqué de singulièrement blesser les oreilles de légistes et de sujets fidèles comme l'étaient les membres de la Cour. Mais Loysel, se faisant, aussitôt que les plaidoiries furent finies, l'interprète de leurs sentiments, après avoir fait remarquer que Descars devait obéir aux ordonnances du roi, d'autant plus qu'il était du conseil privé, mais qu'il fallait avant tout vérifier l'accusation, s'empressa d'ajouter qu'il avait à se plaindre de la façon dont les deux avocats avaient parlé du roi de Navarre, le traitant de ***Majesté,*** titre qui n'appartenait, ne pouvait ni ne devait appartenir qu'au roi, seul souverain seigneur en ce royaume. Il requit, en conséquence, que les avocats

fussent blâmés et admonestés de s'abstenir désormais de commettre la même faute, en se contentant de donner au demandeur les noms de roi de Navarre, prince du sang, comte de Périgord et vicomte de Limoges, qui tous étaient les qualités en lesquelles il figurait au procès. La Cour rendit sur-le-champ un arrêt par lequel elle renvoya le fond du procès au conseil, en enjoignant au demandeur de fournir ses preuves; puis, cela dit, elle admonesta les avocats et procureurs qui plaideraient dorénavant des causes du roi de Navarre, de ne plus employer à son égard le titre de ***Majesté***.

Presque au même moment, ce prince ouvrait des intelligences avec divers bourgeois de la ville de Mont-de-Marsan, et peu de temps après, le 21 novembre, cette place était enlevée par surprise, sans combat; « seule-» ment, dit d'Aubigné, deux hommes, pour tout, courans » à l'allarme, y ont esté tués, que la voix de tous les » gens de bien de la ville adjugeoit de long temps à fin » plus misérable. » — Cependant, l'affaire fit du bruit; il fallut s'excuser et s'efforcer de calmer l'irritation du roi. Le maréchal de Matignon, sans s'arrêter aux récriminations respectives, faisait aussitôt entrer une forte garnison à Bazas et aussi dans plusieurs places voisines des résidences du Béarnais, à Dax, à Saint-Sever, à Marmande, à Agen et jusqu'à Condom, tout proche de Nérac.

Cependant, les commencements de l'année 1584 furent paisibles en Guyenne, et la Chambre de justice pouvait terminer sa session de Périgueux au milieu d'une paix relativement complète.

Elle venait, en effet, de recevoir les lettres-patentes du roi, datées du 23 décembre 1583, qui, en mettant fin à la présente session, mandait à la Chambre de se transporter à Saintes pour y continuer son office. Le lundi

9 janvier, Loysel, pour le procureur général, lui présentait ces lettres en chambre du conseil, en ne lui dissimulant pas le désir qu'il aurait eu de voir dès ce moment mettre fin à leur mission.

Le lendemain, mardi 10 janvier, avait lieu l'audience solennelle de clôture. Après la lecture des lettres-patentes du roi, Loysel prononçait une harangue (1) dont le sujet — *la Concorde* — n'est que la continuation de celui qu'il avait déjà commencé à traiter à l'ouverture de la session. Il exprime d'abord quelque regret de ce que le roi leur fasse le devoir de continuer leurs services loin de Paris. Cependant, remarque-t-il, ils allaient s'en rapprocher en se transportant dans une sénéchaussée qui est limitrophe du ressort de la capitale, « toute de nostre langue d'ouy » et non plus de celle d'oc. » De là, ils pourraient presque entrevoir leurs logis dont ils étaient depuis si longtemps absents. Ce n'est pas qu'ils fussent las de la charge qu'il avait plu au roi de leur imposer. Ils savaient trop les services qu'ils pouvaient rendre et qu'ils avaient déjà rendus dans ces pays troublés par les dissensions civiles. Et à ce propos, Loysel ne manque de faire l'éloge de la diligence et de l'intégrité de la Chambre de justice, de cette compagnie qui est un parfait modèle pour tous les juges, voire même pour les compagnies souveraines (et ici l'allusion est assez transparente); car, ajoute-t-il, on

(1) Cette harangue se trouve à la page 175 du livre de la *Guyenne*. On remarque, entre ce texte et celui qui a été transcrit vers la fin du *Registre de l'audience*, de nombreuses variantes. C'est comme une nouvelle édition dans laquelle on aurait fait des augmentations et des retranchements, en même temps que quelques remaniements. Tout en conservant à peu près le texte primitif de son discours. Loysel, qui ne l'a fait imprimer que plusieurs années après l'avoir prononcé, a évidemment cédé à la tentation bien naturelle de lui faire subir quelques retouches qui n'atteignaient pas le fond.

n'y a vu « une seule tache d'ordure où corruption, par » don ou présent quelque petit qu'il fust, ny à qui que » ce soit : et non pas mesme de ce que les lois romaines » et nos ordonnances semblent permettre de prendre. » La justice y a été rendue sans acception de personne, « sans avoir pitié du pauvre, ny crainte des plus grands.» Il n'y a été fait davantage aucune entreprise sur la juridiction des autres juges tant inférieurs que souverains. Et quant aux requêtes civiles (cette plaie de l'ancienne procédure), bien qu'il en ait été présenté en foule contre des arrêts des Parlements de Toulouse et de Bordeaux, elles avaient été examinées avec le plus grand scrupule, pour que le peuple « s'accoustumast à » porter honneur et reverence aux choses jugées. » De sorte que les habitants du Périgord, continue l'orateur, peuvent se vanter d'avoir reçu un honneur qui « sur» monte tout ce que leurs ancestres y ont peu veoir par » le passé. »

Et à cette occasion, Loysel, qui, pendant son séjour à Bordeaux, avait étudié avec un vif intérêt l'archéologie locale sous la direction des Vinet, des Malvin et des La Chassaigne, ne manque pas de placer ici un aperçu historique et paléologique de la ville de Périgueux. Il en conclut que si on y a eu déjà, entre autres grandeurs, l'honneur des séances des Grands-Jours du Parlement de Bordeaux et de la Cour des Aydes des pays de Guyenne, Poitou et Auvergne, rien ne pouvait être comparé à l'éclat de la troisième session de la Chambre de justice, qui a dépassé en science et en droiture les plus grandes compagnies qu'on eût jamais vues, même « ceste chambre » de justice que Dion et Platon projectoient establir en » la Sicile pour redresser et asseurer l'estat d'icelle. » Et, à ce sujet, suit un exposé des devoirs que ces deux

anciens philosophes, « l'un desquels estoit prince de race, et l'autre méritoit de l'estre, » imposaient aux juges de cette chambre, et des conditions essentielles auxquelles ils devaient satisfaire. « A toutes lesquelles » considérations, ajoute aussitôt Loysel, il semble que le » Roy ait pour la pluspart eu esgard en faisant le choix » et eslection de ceste compagnie. » Mais celle-ci l'emporte singulièrement sur la chambre de Platon, qui, du reste, ne fut jamais qu'en projet, en ce qu'elle a été envoyée, « non seulement avec augmentation de gaiges [1] et d'honneurs, » mais par l'exprès commandement du roi; en ce que, en outre, elle a suffi, bien que n'étant « que de xiiij personnes » [2], pour juger la plupart des différends d'un million d'hommes. Aussi Loysel ne veut-il pas que les habitants de Périgueux puissent oublier jamais l'honneur qui leur a été fait par la présence de cette Cour. « Vous l'écrirez et ferez escrire en vos registres » et panchartes, leur dit-il, engraver bien avant en vos » plus dures pierres et rochers, ou plustost en vos cœurs » et entendemens : le racomptant cy après à vos enfans » et aux enfans de vos enfans, remarquans et vous » resouvenans à tout jamais qu'*en l'an M. D. LXXXIII,* » *Dieu vous a faict la grace, et Henry III, roy de France et* » *de Pologne, cet honneur d'envoyer en vostre ville la Chambre* » *de justice.* »

Après leur avoir affirmé, non sans quelque orgueil, qu'ils avaient eu sous les yeux l'image de la justice, il

[1] Cette indication est à rapprocher de l'édit de création de la Chambre de justice, d'après lequel les commissaires avaient été institués « sans diminution de leurs gages et droicts ». (V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582*, p. 96.)

[2] C'est bien là le nombre primitif, y compris le maître des requêtes, Jean Séguier.

veut bien leur donner encore quelques conseils, et d'abord celui d'honorer et d'aimer cette vertu qui domine toutes les autres. « Considérans, dit-il, qu'il y a » deux monosyllabes au monde qui se font et se feront » à tout jamais guerre mortelle : *jus* et *vis*, le droict ou » la justice, et la force ou violence, mots qui sont si » semblables en escripture que les lettres de l'un se » retrouvent toutes en l'autre par un anagramme remar- » quable. » De là bien des équivoques qu'on trouve dans les anciens sophistes grecs. La vérité est « que la force, » c'est le droict desnaturé, le droict d'iniquité, ou plustost » le droict des bestes brutes... » Bien plus, la méchanceté des hommes surpasse la brutalité des bêtes, sauf celle des loups, « qui s'entremangent les uns les autres, » d'où le proverbe *homo homini lupus*. Et à ce propos, Loysel s'empresse de citer quelques vers de l'un de ses amis (Pasquier probablement), « que j'estime, dit-il, le meilleur » poëte de nos advocats et le meilleur advocat de nos » poëtes... [1]. » Puis, comme pour s'excuser de s'être si longtemps étendu sur ce sujet, il ajoute aussitôt : « Nous avons cogneu par expérience, et à nostre très » grand regret, que la pluspart des grands de ces quar- » tiers (du Périgord) ne tenans aucun compte de la » justice, et faisans trop peu de cas du sang et de la vie » des hommes, abusent tout ouvertement de la force » des armes et voyes de faict... » Loysel voudrait leur faire détester leurs anciennes pratiques. Il conseille

[1] Ces vers ne sont que la traduction d'un passage de Juvénal, qui occupe cette même place dans le texte primitif du discours tel qu'il a été transcrit dans le *Reg. aud.* — Évidemment, en 1605, Loysel voulant, lorsqu'il fit imprimer son discours, faire une gracieuseté à son ami, substitua la traduction de celui-ci au texte original. (Comp. *suprà*, p. 313, note 1.)

ensuite à tous d'observer la paix et la concorde. D'où peut donc procéder la discorde? se demande-t-il. « Des » impressions, répond-il, que l'on donne parfois au même » peuple par imposture ou prétextes de liberté, religion, » remises ou deschargés de tailles et de debtes, et telles » autres commodités temporelles... » — Les siècles n'ont, hélas! rien changé à cet égard!

L'éminent jurisconsulte recommande, en pareil cas, de ne se ressouvenir des maux du passé que pour mieux apprécier la situation où l'on se trouve. Appliquant cette doctrine à son temps, il montre, dans un tableau d'une vivacité saisissante, quelles étaient les souffrances du peuple avant la paix. « Lors, dit-il, le manouvrier chom» moit et tout trafic de marchandise cessoit, fors celuy » d'argent qui se vendoit à grands et excessifs intérêts, » pertes de finances et usures, comme il advient coustu» mièrement ès guerres civiles. Maintenant il n'y a si » petit artisan qui ne gaigne joyeusement sa vie : le mar» chant voyage en seureté, non seulement par la Guyenne, » mais aussi par toute la France... Vos terres, vos » vignes... sont de nouvel defrichées et labourées... Vos » corps, vos femmes et enfans qui estoient tous les jours » en peril et danger de prisons, de rançons et deshon» neurs, sont maintenant si asseurés que vous pouvez » dire et appeler proprement vostre ce qui vous est » resté... On ne vous repaist plus de mensonges et faus» ses nouvelles : vos joies sont pleines et entières... »

Puis, après quelques citations dans le goût du temps, l'orateur continue ainsi : « En somme, il se peut dire » particulièrement de ceste ville qu'elle a receu tant de » biens et de commoditez en six ou sept mois de cette » seance par le bien de la paix assistée de la justice, que » les pertes par elle souffertes pendant les six années de

» sa prise en ont esté reparées et remplacées... » Mais pour que ce bien ne se perde pas, il faut que, à tous les degrés, l'obéissance soit universellement pratiquée. Loysel en recommande l'observation aux grands, « le » menu peuple, ajoute-t-il, estant de soy assez calme et » paisible, pourveu qu'il soit contenu et non poussé » ny incité d'ailleurs : semblable à la grand mer qui de » sa nature est calme et tranquille si elle n'est soufflée » et agitée des vents, tourbillons et tempêtes. »

Il fait la même recommandation aux prélats de la province, qui doivent surtout refréner la licence de certains prêcheurs séditieux et scandaleux; aux gouverneurs, sénéchaux, maires et consuls des villes qui doivent obéir et faire obéir aux édits. Mais il faut surtout que désormais tous, sans distinction, catholiques et réformés, aient à se départir sans retard de toutes ligues ou confréries contraires à l'autorité du roi, toutes choses qui ont été condamnées par tous les législateurs, depuis Solon jusqu'aux temps modernes.

Loysel entrevoit évidemment avec terreur « ceste beste » furieuse de Ligue, qui semble couver pour montrer un » jour ses cornes!... » Aussi veut-il qu'il n'y ait plus qu'un accord de tous les sujets sous la main du roi. L'union des gens de bien est d'une force invincible. « Car, dit-il, avec un sens profond et presque prophéti» que, nous sommes le mesme peuple qu'estoient jadis » nos ancestres les Gaules : desquels celuy qui en avoit » plus parfaicte cognoissance que nul autre, et en estoit » juge compétent, a jà pierça escrit en ses mémoires : » *Totius Galliæ consensui nec orbis terrarum obsistere pos-* » *set*. Gardons-nous doncques contre les perils estran» gers. Empeschons que le reistre pillard et voleur ne » retourne plus charger ses chariots de nos meubles et

» despoüilles. Retenons et enfermons le fier et felon
» Anglois dedans les bornes et fossez que Dieu a mis
» entre eux et nous. Et surtout craignons que ce cruel,
» glorieux et insupportable Espagnol n'effectuë les des-
» seings et entreprises qu'il trame de si longtemps sur
» nous, bastissans ses desseings sur le plant de nos
» follies et divisions : et ne face à la parfin tomber sur
» nos testes les orages des armées qu'il n'entretient à
» autre fin dès et depuis vingt ans ença, que pour nous
» perdre et abysmer tout en un coup, lorsque l'occasion
» s'en presentera. La France a autrefois esté si floris-
» sante qu'elle a peu subporter et vaincre ses séditions.
» Maintenant nous sommes réduits à ce poinct par la
» longueur de ceste fièvre et des maux qui l'accompai-
» gnent, que s'ils continuent d'avantage, nous sommes
» hors d'esperance de salut. Les finances tant publiques
» que privées sont espuisées, et neantmoins le luxe plus
» grand que jamais : le domaine du Roy, ses aydes et
» gabelles vendus et alienez, et l'auctorité de Sa Majesté
» grandement diminuée et prophanée. Les biens et
» dignitez de l'Eglise occupez ou detenus par beaucoup
» de gens qui en sont indignes. La noblesse, qui ancien-
» nement rendoit la justice en ce royaume, et qui en
» ceste consideration y possède les principaux fiefs et
» seigneuries, la forcent et violent ouvertement : et une
» grande partie de ceux qui sont de l'estat la traictent
» avec tant d'ordures et corruptions, qu'il ne se faut
» point eshahir si on ne luy porte plus le respect qu'on
» souloit. Il n'y a pas jusques au marchant et laboureur
» qui n'ayent changé leurs loyautés et simplicetez en
» desloyautez et tromperies. En somme, toutes choses
» sont en tel estat qu'il n'y a plus rien qui nous puisse
» soubstenir ny empescher que la ruine ne nous accable,

» si elle n'est arrestée par le commun consentement de » nous tous sous l'obéissance du Roy. En laquelle tant » que nous perseverons, il y a bien quelque espérance » de vous remettre peu à peu. Mais si nous en desbandons une fois, retournans à nos divisions et querelles » passées, il n'y a plus qu'un degré à descendre · » il faut perir ou tomber en anarchie plus misérable » mille fois que la mort. Si le mal n'estoit qu'au dehors, » le corps ne seroit pas en danger, d'autant qu'il ne » seroit qu'en l'une de ses parties. Mais s'il rentre une » fois au dedans, et que l'estranger s'y fourre à bon » escient, ne doutons point que tout ne brusle... »

Après cet émouvant tableau, — dont plus d'un trait se prêterait à des allusions poignantes pour le temps présent, — Loysel, qui n'a pas manqué de le fortifier par la citation de quelques vers latins arrangés pour la circonstance, n'a plus qu'à rappeler les conclusions qu'il a déjà déposées sur le bureau de la Cour au sujet du transfert du siége. Il y ajoute, en finissant ses réquisitions ordinaires, pour qu'il soit enjoint à tous d'observer l'édit de pacification, et de vivre en paix et union sous l'obéissance du roi.

La Cour rendit sur-le-champ un long arrêt dans la forme de ceux qu'elle avait déjà rendus deux fois en pareille occurrence. Elle ordonna donc la publication des lettres-patentes du roi ; fixa, en conséquence, au 10 février suivant l'ouverture de la prochaine session à Saintes: enjoignit aux prévenus arrêtés ou élargis sous caution de se trouver dans cette ville au jour fixé, et leur bailla à cette fin le chemin pour prison ; ordonna que, dans ledit temps, les prisonniers fussent conduits sous bonne garde au même lieu; enjoignit aux procureurs de s'y rendre ou de se faire substituer; prescrivit enfin au

sénéchal de Saintonge et aux autres juges du pays de poursuivre diligemment les crimes commis dans leur ressort, et d'en informer la Cour, etc., etc. (1).

Le même jour, la Chambre rendit plusieurs arrêts d'un médiocre intérêt. Le lendemain 11 janvier, elle siégeait encore, de relevée, au conseil sous la présidence de son infatigable président, Pierre-Antoine Séguier. Elle ordonnait notamment un interrogatoire qui devait avoir lieu le jour suivant (12 janvier) par l'un de ses membres à ce commis, et elle renvoyait également au même jour une affaire qui devait être plaidée au conseil.

Bientôt, sans doute, les officiers de la Chambre allaient se disperser, pour se trouver réunis de nouveau à Saintes, le 10 février suivant. La perte des derniers feuillets du *Registre du conseil* ne permet pas d'avoir de renseignements précis sur la manière dont s'opéra ce nouveau changement de résidence. Sans doute, on dut prendre pour le transport des sacs, des registres du greffe et des suppôts de la Cour, des mesures analogues à celles qui avaient été prises en pareille occurrence. Le trajet dut se faire par Angoulême et Cognac, en se servant de la Charente, comme on s'était déjà servi par deux fois de la Garonne. — Quoi qu'il en soit, nous en sommes réduits aux conjectures. On sait seulement d'une façon positive que Loysel était encore, le 2 février, en Périgord, au château de Brantôme. Plusieurs de ses collègues avaient dû se rendre à Paris. Quant au greffe, il était encore à Périgueux le lundi 23 janvier 1584, et il ne reprit ses opérations que le vendredi 10 février suivant dans la ville de Saintes.

(1) Dans le *Registre d'audience*, l'arrêt se termine par ces mots : *Ainsi signé :* PERROT.

La Chambre allait donc ouvrir dans cette ville sa dernière session, sur laquelle, comme je l'ai déjà dit, les renseignements manquent complètement. Pas un registre, pas une feuille des registres de cette session, n'a pu être retrouvé. On en est réduit à ce qu'en a dit Loysel, et aux mentions concises du ***Registre des dépôts***.

Le lundi 20 février avait lieu l'audience solennelle d'ouverture, et c'est encore Loysel qui inaugurait la session par une de ses harangues si pleines d'érudition et de sages conseils (1). Une triste pensée l'avait frappé, ainsi que ses collègues, dès leur arrivée dans la Saintonge, jadis si riche en monuments religieux de toutes sortes, maintenant couverte des ruines de ces édifices. Les plus détestables passions avaient causé ces désastres, dont la religion n'avait été que le prétexte. N'était-ce pas à l'organe de la justice qui se présentait comme la réparatrice de tous ces maux, qu'il appartenait d'élever la voix? Aussi bien, après avoir traité successivement devant la Chambre quelques-uns des points principaux des édits de pacification : l'amnistie ou l'oubli du passé, la concorde ou l'amitié réciproque des sujets entre eux. — Loysel en était arrivé au plus essentiel, mais aussi au plus délicat de tous, à la religion. Le sujet était, comme il le dit, scabreux et glissant; aussi est-ce en tremblant qu'il déclare l'aborder. Il n'entend toutefois le traiter qu'au point de vue civil et politique, dans ses rapports avec la constitution même de l'État. Cette étude, ainsi restreinte, ne présentait pas moins à résoudre le difficile problème de l'unité religieuse qui se dressait inévitablement devant lui, devant tout son passé de légiste élevé

(1) Ce discours a été publié par Loysel lui-même, dans son livre déjà cité : *la Guyenne*.

dans le respect de la maxime : *Unus Deus, unus Rex.* Et cependant, comme il l'aborde bravement et sans ambages ! Devançant son siècle, il incline sensiblement vers la liberté religieuse et le respect de la conscience, et il revendique pour les rois le droit de tolérer dans leurs royaumes la diversité des religions. Il est loin, sans doute, d'y voir une force pour l'État ; mais il ne désespère pas de l'union des sujets, si chacun s'efforce de vaincre ses passions. A propos des protestants et des catholiques, il s'écrie, avec un grand accent de vérité, « nous ne vallons guères plus les uns que les autres. » Ce qui manque à tous, c'est la patience, l'humilité et la douceur. La pratique de ces vertus chrétiennes pourra seule ramener la paix. Il faut donc proscrire la violence, qui a causé tant de ruines et de destructions inutiles.

A ce propos, il est curieux de voir comment Loysel apprécie, d'accord en cela avec l'antiquité païenne, les ravages causés dans le but unique de nuire : « Les loix » de la guerre permettent bien prendre sur son ennemy » tous les advantages que l'on peut, ou l'endommager » et affoiblir de tout ce qui pourroit lui profiter, et à » ceste fin ruiner et détruire ses villes, havres ou ports, » forteresses, vaisseaux, vivres, voire les hommes mes- » mes. Mais defaire ce qui ne nous profite de rien, ains » nous nuit à nous mesmes, et prive de ce dont nous » nous pourrions accomoder, comme sont les temples et » églises, et autres ornemens des villes, c'est à faire à » gens enragez et furieux [1]. »

La Saintonge présentait plus particulièrement le spec-

[1] N'est-ce pas là le prétendu droit de la guerre que les Prussiens ont pratiqué pendant l'invasion de 1870-71 ?

tacle des ruines accumulées par un vandalisme effréné, contre lequel les catholiques n'avaient pas même essayé de réagir dans la mesure de leurs forces. « Il y a près » de vingt-deux ans, s'écrie Loysel, que nos églises et » couvents sont par terre : chacun les void et les regarde » à toutes heures, et toutesfois il n'y a presque personne » qui y mette la main. » Et cependant que n'avait fait la Chambre, depuis son arrivée en Guyenne, pour exciter à cet égard le zèle du clergé ; mais le concours de celui-ci lui avait manqué : « Non seulement une grande partie » des evesques et curez, mais aussi presque tout l'ordre » ecclésiastique, voire l'estat de la chrestienneté, sont » grandement gastez et corrompus. » Il n'y a presque plus ni règle ni instruction. « La symonie tient banque » si publiquement ouverte entre nous, que nous recevons » en jugement les actions pour l'entretenement des » conventions symoniacques et illicites... »

Les abus se sont multipliés avec un scandale inouï. Il faut voir comment Loysel caraçtérise, pour les flétrir, chacun de ces abus qu'il appelle des *monstres*. « Nous » avons cogneu par experience qu'en ce pays..., la plus-» part des benefices sont tenus ou usurpez par force. » sans tiltre ou sous tiltre supposé : les uns par gen-» tilshommes ou personnes qui abusent de ce nom : les » autres par ceux de la religion pretendue reformée : » autres par les catholiques mesmes, qui en ce sont » autant ou plus blasmables que les autres : aucuns par » femmes : et autres soubs le nom accommodé du rece-» veur des decimes; et encores d'autres appliquez à » l'entretenement des ministres de la religion pretendue » reformée. Car nous avons veu de toutes ces especes » d'usurpations. » Il est donc urgent que tous rentrent dans le devoir, à commencer par les évêques et les curés.

C'est parce que les anciennes règles de la discipline ont été désertées que le mal s'est autant propagé. Il faut surtout que l'union se rétablisse entre tous les sujets du roi. « En quoy faisant, s'écrie Loysel, et en prenant » seulement la dixme d'autant de peine à nous reconci- » lier les uns avec les autres, que nous en avons pris par » le passé à nous entrepicquer,... nous devons esperer » que Dieu nous fera la grace de nous reunir tous en » general soubs l'enseigne de la fleur de lys, qui est la » bannière de France et de l'église de Jésus-Christ. »

En conséquence, il requérait, en terminant, qu'il fût enjoint d'observer les édits de pacification; qu'on rétablît partout l'exercice de la religion catholique; que les évêques et curés fussent tenus de résider sur leurs diocèses et cures; que les usurpations de bénéfices fussent activement poursuivies; que les réformés eux-mêmes fussent assujétis à l'observation des règles regardées comme plutôt politiques que religieuses, par exemple, pour les mariages, les fêtes publiques, la police des boucheries, les prédications en public, l'impression et la vente des livres. Et disposition remarquable, il est aussi requis qu'il ne soit fait aucune distinction de religion pour la réception des écoliers dans les universités, colléges ou écoles; mais, d'autre part, il est interdit aux réformés de faire aucun exercice pour le règlement de leurs pratiques religieuses ou pour l'instruction des enfants ailleurs que dans les lieux fixés par les édits, lesquels ont également enjoint à tous les juges de leur procurer en chaque ville une place commode pour leurs sépultures.

C'est ainsi que Loysel inaugurait à Saintes les travaux de la Chambre. Quels furent-ils? Rien ne nous l'apprend. Nous connaissons seulement les noms des justiciables

dont les dossiers furent déposés au greffe pendant la plus grande partie de cette session. Nous y remarquons les mentions suivantes :

Informations pour *Hélie Cothet*,
contre *Jean* et *Jacques de Calvimont*... i s. (1)
Id. pour Me *Arnaud de Muller*,
contre Me *Nicolas Poiferrer* .... iij s.
Id. pour *Marguerite de Tallerant*,
contre *Helaine de Goulard*........... i s.
Id. pour le *Roy de Navarre*,
contre Mes *Jacques* et *François Freissines*. i s. g.
Informations de plusieurs crimes commis en la ville de *Saint-Cyprien*.................... i s.
Procès-verbal et information touchant la démolition du fort de *Saint-Cyprian*, à la requeste du Procureur général..................... i s.
..... pour *Françoise-Benoist de Lagebaston*,
contre *Jeanne du Fleix*.................. iij s.
Procès civil pour *Guillaume de Baubrueil*,
contre *Joseph Alesme*, dit *le Gentilhomme*.. .. i s.
..... pour *Benoist La Loue*,
contre *Jacques Dacguesseau*............. iiij s.
Information pour les habitants des parroisses de *Saint-Georges*, de *Cuhillac* et *Clam*......... i s.
..... pour *Nicole de Las*,
contre Me *Jean de Gascq*................. i s.
..... pour *René de Goulard*,
contre *Jean de La Rochebeaucourt*........... i s.
..... pour *Guischard Vigier*,
contre *les Chassaignes*..... .... ij s.

Si les travaux de la Chambre nous sont aussi inconnus que l'existence qu'elle dut mener dans son nouveau

(1) C'est l'initiale du mot *sac*. A la suite de l'indication du nombre des sacs se trouvent, dans le *Registre des dépôts*, des mentions relatives aux destinations qui leur étaient données, avec de nombreuses signatures autographes de procureurs et autres.

siége, nous connaissons du moins les aspirations de plus en plus pressantes de ses membres vers un retour dans leurs foyers. On en a la preuve dans une lettre que, le 18 mai 1584, ils adressaient au roi pour le supplier d'avoir égard au long séjour qu'ils avaient fait en Guyenne ([1]). Leur mission, en effet, fixée à deux ans par l'édit de création, aurait dû cesser depuis le mois de janvier 1584, et ils pouvaient craindre de la voir indéfiniment prolongée. Il semblait même qu'on les eût oubliés dans cette province éloignée, puisqu'on avait cessé de leur servir les gages qui leur étaient si bien acquis. Ils avaient dû, dès le commencement de 1584, dépêcher un des leurs, Michel Hurault de Lhôpital, vers le roi, à qui ils avaient adressé, le 23 mars 1584, une lettre très pressante à ce sujet ([2]).

Leurs vœux pour le retour, du moins, ne devaient pas tarder à être exaucés. Vers la fin du mois de mai, arrivaient des lettres-patentes du roi contenant « le congé de retour de la Chambre ». Bientôt après, le 8 juin, avait lieu la séance solennelle de clôture, et c'est encore Loysel qui prenait, pour la dernière fois, la parole pour faire entendre, avec les adieux de la Chambre, les conseils suprêmes de sa sagesse. C'est de la *Justice* qu'il traite dans ce discours ([3]), et tous ses efforts vont tendre à en donner une idée aussi exacte que possible. Il paraît surtout préoccupé de répondre à une objection qu'il avait souvent entendue : était-ce bien faire acte de justice que d'amnistier tant de crimes commis pendant les troubles?

([1]) V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice*, p. 199. — Cette lettre, comme la suivante, est signée : E. Decrotz. Ce nom ne rappelle aucun de ceux des membres ou des officiers de la Chambre.

([2]) V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice...*, p. 200.

([3]) V. *la Guyenne*, p. 289 et suiv.

Par là, l'œuvre même de la Chambre se trouvait trop directement attaquée pour que Loysel ne profitât pas de l'occasion pour montrer que la Justice, tout en pratiquant surtout le *suum cuique*, devait aussi tenir compte des circonstances, de l'utilité publique et de la conservation de l'État; qu'il pouvait bien ainsi arriver parfois que le droit des particuliers fût sacrifié au bien public; mais qu'il en avait été toujours ainsi de l'aveu et avec l'approbation expresse des plus éminents écrivains, tant anciens que modernes. — Loysel déduit ensuite de cette sorte de nécessité politique l'usage fort ancien d'envoyer des juges extraordinaires dans les provinces qui ont été travaillées par la guerre civile, et il en montre plusieurs exemples, jusqu'à l'institution de la Chambre de justice devant laquelle il porte la parole. Reprocherait-on à celle-ci l'impartialité qu'elle n'a cessé de montrer entre les catholiques et les protestants? La Justice, dit-il, ne doit pas faire acception de la religion des justiciables. S'étonnerait-on de ce qu'elle n'a prononcé que rarement des condamnations à mort? La répression la plus active doit se maintenir entre une trop grande rigueur et une douceur excessive. Il faut compter sur le remords qui poursuivra le coupable et ne lui laissera pas de repos pendant le temps qui lui reste à vivre. Toutefois, Loysel n'en regrette pas moins que plusieurs arrêts de la Chambre soient restés sans exécution. « Mais tant s'en faut, dit-il, » que cela puisse ou doive estre imputé à faute à cette » Chambre, qu'au contraire ceux qui auront eu cognois- » sance de ses forces, s'emerveilleront comment il a esté » possible qu'avec deux ou trois baguettes d'huyssiers, » cette Guyenne ait esté retenue en cette crainte, révé- » rence et obéissance, que l'on ait passé et repassé par » toutes les plus espoisses forests d'icelle en telle seureté

» de biens et de personnes, qu'il ne s'y est pas faict un » seul vol pendant vos quatre séances. » — Loysel résume enfin sa pensée et ses conseils par ce vers célèbre :

> Discite Justitiam moniti et non temnere Reges,

qu'il paraphrase ainsi :

> Apprenez la Justice ayans ouy sa voyx,
> Et surtout craignez Dieu, et le Roy, et ses loix.

Le discours est terminé par les réquisitions que nécessitait la révocation de la Chambre, et qui sont relatives au renvoi devant le Parlement de Bordeaux des affaires de son ressort; à l'injonction à faire aux parties dont les procès avaient été évoqués ou renvoyés à la Chambre, d'avoir à se retirer devers le roi pour se faire pourvoir de juges; enfin aux recommandations qui devaient être adressées à tous pour le respect des édits de pacification.

La Chambre, après avoir statué sur ces réquisitions, n'avait plus qu'à se séparer.

Pénétrons plus avant maintenant dans l'existence intime de cette illustre compagnie, en étudiant :

1° Son *organisation intérieure* pendant sa session de Périgueux (chap. II);

2° Ses actes relatifs à l'*Administration judiciaire* et à la *Police générale ou locale* (chap. III);

3° Les *Affaires criminelles* les plus graves (chap. IV);

4° Les *Procès civils* les plus intéressants (chap. V).

CHAPITRE II.

ORGANISATION INTÉRIEURE.

Jours et heures d'audience. — Greffe. — Registres. — Receveur des exploits et amendes. — Dépenses. — Garde du palais et concierge des prisons. — Avocats. — Procureurs. — Huissiers. — Compétence et attributions.

La Chambre de justice avait dû conserver, dans ses pérégrinations à travers la Guyenne, les règlements intérieurs qu'elle avait arrêtés dès le commencement de sa mission (1). Elle n'y avait apporté que les modifications commandées par l'expérience des choses et les exigences de situations sans cesse renouvelées.

Ainsi, pour les JOURS D'AUDIENCE, elle avait, dès le 5 juillet, arrêté que ses audiences auraient lieu le lundi, le mercredi et le vendredi comme ci-devant. En réalité, elle avait continué à siéger au *conseil* presque tous les jours non fériés, et, en outre, à monter l'*audience*, deux fois par semaine, sans compter quelques séances d'après-dînées. A ce travail sans relâche était consacré sans doute le temps fixé par la tradition. Ainsi, l'audience commençait à sept heures du matin; mais rien, dans les registres, ne dit quand elle finissait. On y trouve seulement assez souvent, à la fin des audiences, cette formule : *Icy a sonné l'heure*.

Le GREFFE avait été organisé, dès la session de Bordeaux, d'une façon à peu près définitive. La découverte récente des derniers feuillets du *Registre du conseil* de cette session (2) nous a révélé le caractère spécial du

(1) Comp. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice*..., p. 124 et suiv.

(2) V. *suprà*, p. 265.

greffe de la Chambre de justice. Le greffier du Parlement de Bordeaux n'était pas étranger à sa gestion, puisque, à ce sujet, pesait sur lui une certaine responsabilité. Déjà, pendant la session de Bordeaux, on avait vu la Chambre mander devant elle le greffier Pontac [1]. Il paraît que depuis lors divers conflits s'étaient élevés ou plus accentués entre Charles Poussemothe, greffier en chef de la Chambre, et Jean et Thomas de Pontac, greffiers civils et criminels du Parlement. Il avait fallu, notamment, régler entre eux la répartition des émoluments perçus par Poussemothe et dont il avait à rendre compte aux Pontac : ce qu'avait fait d'abord un arrêt du Conseil d'État, bientôt suivi de lettres-patentes du roi, en date du 20 septembre 1582, lesquelles avaient définitivement réglé, en détail et par nature d'actes, le partage des émoluments entre les Pontac et le greffier de la Chambre, qui, dès lors, n'était déjà plus Charles Poussemothe [2], mais un autre notaire et secrétaire du roi, Louis Perrot, dont la signature au bas des registres nous est depuis longtemps connue. Ces mêmes lettres-patentes mandaient expressément de le continuer à l'exercice du greffe.

C'est encore Louis Perrot que l'on trouve à Périgueux à la tête du greffe de la Chambre. Quant au greffe spécial des présentations, il paraît que depuis la session de Bordeaux, on y avait placé le procureur Gault, qui déjà exerçait depuis le commencement les fonctions de receveur des exploits et amendes. Ce cumul d'attributions avait dû présenter quelques inconvénients, puisque l'un des premiers actes de la Chambre, à Périgueux, fut de

[1] V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice...*, p. 132.

[2] Cependant, à l'audience du 5 juillet 1583, dans des réquisitions au sujet des affaires du greffe, Poussemothe est nommé en même temps que Perrot.

donner acte à Gault de ce qu'il se démettait des fonctions de clerc du greffe des présentations, pour se contenter de l'état de procureur. Il continua, néanmoins, à être provisoirement (provisoire qui ne devait pas cesser) receveur des exploits et amendes de la Chambre. — En conséquence, le 9 juillet, Bernard Dujarric, qualifié de syndic de la ville de Périgueux, fut reçu à l'exercice du greffe des présentations, et prêta en cette qualité le serment requis par l'usage. Entré aussitôt en fonctions, il rencontra quelque opposition de la part de son prédécesseur, Étienne Gault, qui persistait, malgré sa démission, à délivrer des défauts sur les registres des présentations. La Chambre dut y mettre bon ordre, en enjoignant, le 20 juillet, à Gault, de restituer de suite à Dujarric les liasses, minutes et registres des présentations qu'il avait reçues du temps de sa charge, ensemble tous les droits qu'il avait perçus depuis le 8 juillet. — Il n'apparaît pas d'autre conflit à cet égard.

On connaît, depuis la session de Bordeaux, la sollicitude incessante que la Chambre avait montrée pour la bonne tenue de ses registres. Les injonctions à cette fin n'avaient pas manqué Le 5 juillet 1583, elle ordonnait encore qu'un commis du greffier Pontac, qui avait travaillé à ces registres, fût remboursé des 100 livres qui lui avaient été allouées, et, en outre, enjoignait à ce dernier, ainsi qu'à son greffier Perrot, de faire travailler incessamment à ces mêmes registres.

Un incident soulevé, à l'audience du 18 juillet, par Loysel lui-même, à l'occasion d'un procès plaidé devant la Chambre, révèle, en même temps qu'un abus commis au greffe, la surveillance sévère dont il était l'objet. Deux exécutoires avaient été délivrés pour la même chose : ce qui, disait Loysel, ne pouvait se faire sans une ordon-

nance de la Cour, parties ouïes ou dûment appelées. Il requit aussitôt que les commis du greffe qui avaient délivré les exécutoires fussent interrogés par l'un des conseillers, pour, sur son rapport, être requis et statué ce que de droit. La suite de cette affaire est restée inconnue.

On a déjà vu qu'Étienne Gault avait été continué provisoirement dans ses fonctions de RECEVEUR DES EXPLOITS ET AMENDES de la Chambre. On le retrouve en la même qualité jusqu'à la fin de la mission de celle-ci. C'est presque toujours à lui que sont adressés les ordonnancements de dépenses obtenus par les divers fournisseurs de la Cour.

C'est ainsi qu'il lui est enjoint de rembourser aux procureurs Pierre Malvergne, Pierre Menoire et Charles Dalbert, la somme de 7 écus sol et demi par eux avancée pour la conduite de leurs coffres, sacs et papiers, depuis la ville d'Agen jusqu'à celle de Périgueux, lequel transport devait être fait « aux dépens du roy » (27 juin); — aux procureurs Antoine Soler et Étienne Cauzelles, une autre somme de 4 écus sol et demi, pour la même cause; — à Morgeron et Bayard, voituriers et marchands de Libourne, 20 écus, pour ce qui leur restait dû à raison du transport des coffres, papiers et hardes de la Cour.

Il est, en outre, taxé à Gault lui-même une somme de 30 écus pour avoir conduit d'Agen à Périgueux les registres et papiers du greffe, ainsi que les hardes, coffres et bahuts des officiers de la Cour,

Pour la même cause, il est enjoint au greffier Perrot de rembourser, des deniers étant entre ses mains, la somme de 69 écus 5 sols tournois, avancée par messieurs les présidents, conseillers et autres officiers de la Cour, pour « voiture de leurs hardes et besoignes » (18 juillet).

Installée à Périgueux, la Chambre se hâte de pourvoir à des dépenses d'un autre ordre. Elle charge le greffier Perrot de payer, avec les deniers des amendes qu'il avait alors, à Léonard Menestère, maître-menuisier à Périgueux, d'abord 10 écus et demi pour certains ouvrages de son métier (5 juillet), puis un peu plus tard, 5 écus, solde de 15 écus, pour prix du plancher par lui posé en la chambre du conseil, et encore 13 écus un tiers pour deux croisées « de bois de fenestrage » faites en la même chambre (21 juillet); — à Jean Garde et Hélie Bradier, maîtres-maçons de cette ville, 1 écu 10 sols, également pour les ouvrages par eux faits au palais et maison commune de Périgueux, pour le service de la Cour.

Des ordonnancements analogues se succèdent les jours suivants. Ainsi, il est alloué à Pierre Plantelet, brodeur et imager à Périgueux, 1 écu sol pour le crucifix placé dans la salle d'audience; — à Antoine Claveau, maître-couturier de cette ville, 1 autre écu sol pour la fourniture et la pose d'une courtine verte dans la même salle; — à Arnault du Montheil, maître-serrurier, 2 écus sol pour certains ouvrages de son métier.

La Chambre fait aussi payer à Guillaume Bouchaut, marchand apothicaire de Bordeaux, son fournisseur attitré, 38 écus deux tiers et 16 sols, pour 7 vingt et 7 (147) livres de bougies fournies par lui pour le service de la Cour (à raison de 16 sols la livre), depuis le 1er janvier 1583 jusqu'au 21 juillet suivant.

Elle ne se contente pas de payer ses dettes; elle entend également ne pas se départir des pieux usages des Cours de justice. Le 20 juillet, elle ordonnance, pour ses aumônes, une somme de 12 écus qu'elle enjoint à Gault de bailler au couvent des Jacobins de Périgueux. Le lendemain, sur la requête du syndic de l'église cathédrale et

collégiale de Périgueux, invoquant devant elle un don fait par le roi à cette église de la somme de 500 écus à prendre sur les deniers de la recette des exploits et amendes de la Chambre de justice et des siéges présidiaux de Sarlat et de Périgueux, elle s'empresse d'ordonner la remise de ces 500 écus.

Enfin, la caisse des amendes avait eu quelquefois aussi à faire l'avance des frais des exécutions criminelles ([1]).

Les fonctions de GARDE DU PALAIS et de CONCIERGE DES PRISONS DE LA COUR paraissent avoir été remplies à Périgueux, comme elles l'avaient été à Bordeaux ([2]), par Pierre Lartigue, qui avait suivi la Chambre dans ses diverses résidences.

C'est lui qui, comme précédemment, avait dû tenir la buvette, dont cependant on ne trouve aucune trace dans les ordonnancements faits à Périgueux.

Mais on voit, notamment par un arrêt du 14 juillet, qui le condamne à payer une somme de 66 écus deux tiers qui lui avait été consignée par Pierre de Lioncel, sieur de Lisle, prisonnier, qu'il avait continué à tenir une sorte de caisse des consignations.

Lartigue était, en outre, le concierge des prisons de la Cour. Le 15 juillet, sur sa demande, il était ordonné que deux prisonniers, détenus dans la maison commune de Périgueux, lui seraient remis par le concierge de cette maison, pour être conduits dans les prisons abbatiales dont la Chambre avait fait choix pour ses prisonniers, après la visite qu'en avait faite l'un de ses membres.

Dès son arrivée à Périgueux, le procureur général

([1]) V. *infrà*, ch. IV, p. 355.
([2]) V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice*..., p. 128.

Pithou avait, en effet, procédé à la visite des prisons de cette ville. Dans celle de la maison commune, il avait trouvé que le geôlier lui-même de cette prison était au nombre des détenus, arrêté qu'il avait été à raison de l'évasion d'un prisonnier confié à sa garde. Il avait tout d'abord perdu sa place; mais il était, en outre, soumis à une information commencée par les officiers de Périgueux, qui, cependant, avaient différé de juger pour ne pas entreprendre sur la juridiction de la Cour. — Celle-ci s'empressa d'ordonner l'apport à son greffe des procédures commencées.

Elle devait plus tard organiser le service des prisons de son ressort par voie réglementaire. Le 13 septembre, furent lus et publiés à l'audience deux règlements dont le texte n'a pas été transcrit sur ses registres, et qui étaient relatifs, l'un aux procès, l'autre aux concierges des prisons, « aux salles et autres choses ».

Malgré les pérégrinations fort gênantes de la Chambre, les AVOCATS n'avaient jamais manqué à sa barre.

Indépendamment des nombreux avocats de Bordeaux qui l'avaient suivie, les avocats de Périgueux s'étaient aussi présentés à ses audiences, et, à leur tête, un des personnages les plus importants de la ville, Me Chillaud, maire de Périgueux.

Parmi les avocats au Parlement dont les noms se retrouvent le plus souvent dans les procès de cette session, on en remarque plusieurs qui s'étaient déjà signalés à Bordeaux devant la Chambre. Ce sont :

ROUSSANES l'aîné,
ROUSSANES le jeune,
LAVERGNE,
SAINT-ANGEL,
DE CAMPAIGNE (Pierre),
ALLARD (Jean),
DARGUEIL (Arnaud).

D'autres de leurs confrères s'étaient joints à eux dans ces courses à travers le ressort, notamment :

MARTIN,	BONALGUES,
SOLIER,	CHALUP (Annet), seigneur de Vige.
DULAURANS,	

On devine facilement les entraves que ces déplacements incessants devaient amener dans l'expédition des affaires. Tous les jours, des demandes de remises se produisaient, tantôt parce que l'avocat n'était pas encore revenu de Bordeaux, tantôt parce qu'il n'était pas de retour de chez lui.

Dans de telles circonstances, les avocats de Périgueux avaient dû se faire dans les affaires de la Chambre une part importante. Voici quelques-uns de leurs noms :

CHASTILLON,	DUCHESNE,
BONNARGUES,	CODÈRE aîné,
BRUGÈRE,	CODÈRE jeune.
MOISSON,	

Pendant cette session, la Chambre n'avait pas eu à s'occuper de la conduite des avocats plaidant à sa barre. Pas une répression, pas même un avertissement spécialement à leur adresse ne ressortent de ses arrêts. Une fois seulement, Loysel avait requis contre deux d'entre eux, Mes Campaigne et Duchesne; c'est lorsque ces avocats, plaidant pour François Descars et le roi de Navarre dans le procès rapporté *supra*, page 311, s'étaient laissé aller à donner à ce dernier le titre de *Majesté*. La Chambre s'était alors contentée de comprendre ces avocats dans une admonestation générale, comme elle le fit encore au sujet de l'expédition des affaires (1).

(1) V *infrà*, p. 339.

Plusieurs PROCUREURS au Parlement avaient suivi la Chambre dans ses stations successives. Il n'est pas possible d'affirmer si elle avait aussi admis à postuler devant elle les procureurs des juridictions supérieures dans le ressort desquelles elle avait siégé. Voici, au surplus, les noms des procureurs le plus souvent cités dans ses arrêts [1] :

LANDREAU (Mathieu),
ESNIER (Guillaume),
DE MESPLÈDE,
MENOIRE le jeune (Pierre).
VINCENS.
CANZÈLES (Bernard).
SOLER (Antoine).
DARITAILH (Jean),
SEVIGNAC (Simon),
DE BETLOC [2],
ROCQUE,
GOMBAUD,
DE LA COURTIADE (Jean),
DE MALEVERGNE,
DE POYFERRER (Jean),
JOVENEL,
DALBERT (Charles),
LACAM,
PAILLET (Pierre),
CAUDERAN,
DE LAVAL,
CONCHON (Jean),
GAULT (Étienne),
Etc., etc.

Ces officiers ministériels s'étaient constitués, suivant l'usage du temps, en une sorte de communauté administrée par un syndic élu dans son sein.

Dès le 6 juillet, à peine installés à Périgueux, ils avaient procédé, avec permission de la Chambre, à l'élection d'un nouveau syndic, et Me Mathieu Landreau avait été élu.

Le 9 du même mois, ils présentaient requête à la Cour pour la prier de confirmer cette élection, et sur-le-champ, un arrêt déclarait que Landreau serait le syndic de la

[1] Bien plus, on trouve leurs signatures et même celles de plusieurs de leurs clercs dans le *Registre des dépôts* qui déjà a été signalé *suprà*, p. 264.

[2] Il est parlé de la veuve d'un Me Jean Betloc dans un arrêt du 3 décembre.

communauté. Mandé à l'instant devant la Chambre, il prêtait le serment requis en pareil cas.

Par la force même des choses, le double service fait par les procureurs au Parlement, tant à Bordeaux qu'au lieu où siégeait la Chambre, n'avait pas tardé à amener de singulières entraves dans l'expédition des affaires. Peu à peu, les procureurs, obligés de courir sans cesse de Bordeaux à Agen ou à Périgueux, avaient fini par se faire représenter dans ces dernières villes par leurs clercs qui, le cas échéant, faisaient remplacer leurs patrons par leurs collègues présents sur les lieux. Ainsi s'était introduit l'usage des *substitués*, qui n'avait pas tardé à produire certains abus, en dépit du règlement qui était intervenu à cet égard.

La Chambre, malgré une tolérance facile à comprendre, avait été poussée à bout dès le commencement de la session de Périgueux. Aussi, le 11 juillet, elle admonestait les avocats et les procureurs de se mieux préparer dans les affaires qui étaient au rôle, leur déclarant qu'il serait désormais statué contre les défaillants, sans qu'il y eut espoir de faire rabattre les défauts.

Me Roussanes l'aîné, admis sur-le-champ à présenter les observations du syndic des procureurs, rappelait à la Chambre que, par son arrêt général rendu à Bordeaux, elle avait admis les procureurs au Parlement à postuler devant elle; qu'à son départ de Bordeaux, la plupart des procureurs, qui ne pouvaient quitter cette ville, avaient envoyé à Agen, plus tard à Périgueux, leurs clercs qui, sous le nom des procureurs présents qu'ils prenaient comme substitués de leurs patrons, s'étaient habitués à mettre au rôle les causes qu'ils voulaient, sans même en avertir les procureurs substitués; d'où il résultait que, quand les affaires étaient appelées à l'audience, ces der-

niers ne pouvaient répondre, comme aussi il arrivait souvent qu'ils acceptassent sans examen toutes significations de requêtes ou tous autres actes faits sous leurs noms. — Me Roussanes reconnaissait, pour son client, que cet état de choses avait amené un grand désordre et beaucoup de confusion dans l'expédition des affaires, et il terminait en suppliant la Cour d'y pourvoir au plus tôt.

Loysel, prenant après lui la parole, au nom du procureur général, rappelait à son tour le règlement qui avait été fait à cet égard et qui n'avait guère été suivi. Il pensa que c'était le cas de le « rafrechir » et de le renouveler avec augmentation de peine contre les délinquants. Mais ce n'était pas seulement contre les procureurs que Loysel entendait diriger ses plaintes, lesquelles s'adressaient aussi aux huissiers de la Cour qui dédaignaient de faire le service qu'ils lui devaient, et qui, eux aussi, faisaient faire leurs significations par leurs clercs. — En conséquence, il requit que défenses fussent faites aux huissiers et aux procureurs de faire aucun acte, sinon par eux-mêmes, à peine de nullité, et, aussi, de 20 écus d'amende et de tous dépens et dommages-intérêts des parties; qu'en outre, tous ceux des procureurs qui seraient substitués à d'autres fussent tenus de s'inscrire au greffe, conformément au précédent règlement, pour la sûreté même des jugements à intervenir avec eux; le tout encore à peine d'amende et de dommages-intérêts.

Conformément à ces conclusions, la Chambre s'empressa de faire sur-le-champ inhibition aux clers d'huissier de faire aucune signification ou autres exploits de justice. Elle enjoignit aux huissiers de faire les significations aux procureurs ou à leurs substitués, parlant à

leur personne ou à leur domestique, à peine de 10 écus d'amende et de plus grande, le cas échéant, avec dépens et dommages-intérêts des parties.

Plus tard encore, le 13 septembre, était lu et publié en l'audience de la Chambre un règlement de procédure dont le texte ne nous est pas parvenu.

Les deux HUISSIERS de la Chambre, Roland de Neufbourg et Jacques Lemaistre, étaient, comme on l'a déjà vu dans la session de Bordeaux, venus en Guyenne avec les commissaires. Ils avaient été détachés du service du Parlement de Paris, et avaient accompagné la Chambre dans ses stations successives. Cependant, l'un d'eux, Jacques Lemaistre, avait été remplacé, comme on l'a vu ci-dessus, p. 286, par Aimé-Toussaint Gaultier. Précédemment, il leur avait été adjoint, dès le 1er septembre 1582 (V. *suprà,* p. 265, note 1), un autre huissier, Joseph Grangereau, pour faire le service de la Cour, « tant qu'elle tiendra. »

Il y a tout lieu de croire, sans qu'on puisse l'affirmer, qu'à Agen et à Périgueux, comme il était arrivé à Bordeaux, les huissiers des lieux avaient été admis à faire service auprès de la Chambre. C'est probablement à eux, plus qu'à ses huissiers en titre, que celle-ci avait adressé les admonestations qu'on a lues ci-dessus, p. 340. Elles attestent un relâchement grave de la part d'officiers soumis cependant à une surveillance étroite. Il est à remarquer néanmoins que nul arrêt ne porte, d'ailleurs, la trace de manquements autres que ceux qui viennent d'être signalés.

C'est avec ces éléments que la Chambre avait poursuivi sa tâche. Reste à dire un mot de sa COMPÉTENCE.

Dès les premiers jours de sa mission, ses attributions générales avaient été fixées par un règlement dit provi-

sionnel (1). Par la suite, sa juridiction avait été étendue, d'abord à une matière spéciale, les usurpations de bénéfices, les démolitions d'église, etc.; puis, pendant la session d'Agen, à des pays voisins (V. *suprà*, p. 272). A Périgueux, il n'avait été rien changé. Aussi, n'y a-t-il à présenter ici que quelques applications.

Comme précédemment, la Chambre avait eu à se défendre contre la singulière entreprise de certains justiciables qui semblaient ne rechercher sa juridiction que pour refaire, au mépris de l'autorité de la chose jugée, des procès déjà terminés par arrêts souverains. C'est au moyen des requêtes civiles que ces tentatives étaient faites par des gens qui excipaient de ce qu'ils étaient de la religion réformée. — Il fallait donc y regarder de près. — Ainsi, dans un procès où François d'Espelète, écuyer, sieur dudit lieu, opposait à Michel de Massondo, demandeur en requête civile, que ce n'était là qu'une tentative de renouveler un vieux procès qui avait duré cent-vingt ou cent-quarante ans au Parlement de Bordeaux, dont il existait plusieurs arrêts, notamment un de 1483, ce ne fut qu'après que Loysel eut reconnu que le demandeur prouvait qu'il était bien de la religion prétendue réformée (si bien que, pour ce fait, il avait dû se retirer en Béarn); qu'il était natif du pays de Labour et regnicole; qu'au surplus il n'était pas nommé dans les précédents arrêts, — que la cause fut retenue (13 juillet).

La qualité de réformé était donc le subterfuge le plus ordinairement présenté; mais Loysel veillait à le déjouer dès ses premiers pas dans le prétoire. Ainsi, il faisait rejeter la demande portée devant la Chambre par le

(1) V. *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice*... p. 52 et 120.

tuteur du fils de Joseph Bontauld, contre les meurtriers de ce dernier, parce qu'il n'était pas justifié que le père du mineur fût de la religion réformée. Les parties furent renvoyées devers le roi (15 juillet). — Il faisait également renvoyer devant le Parlement de Bordeaux une foule de procès distraits par fraude de sa juridiction, par exemple, le procès intenté par la veuve d'Arnault de Lestrilles contre Jean Egretteau, procureur d'office de la juridiction de Blazimont et autres. « La demanderesse est catholique, » avait dit Loysel, et elle ne reprend le procès que pour » travailler de plus en plus les accusés (1). » (23 août.) Ainsi encore avaient été renvoyés au Parlement le procès de Jeanne Canaud contre Louis Mauriac, « joueur et » marchand d'instruments, de Bordeaux » (3 octobre); — le procès des consorts Lassalles (l'un d'eux se disant réformé) contre la veuve de Jean Lassalles. « Ils sont » tous catholiques, » avait dit Loysel (3 décembre).

Une plus piquante question s'était produite au sujet de la demande qu'avait portée devant la Chambre un écuyer égyptien, nommé François, qui était appelant du lieutenant du sénéchal du Limousin, à Tulle. Le défendeur, Antoine Lagarde, avait requis caution de cet étranger; mais Loysel fit observer qu'au préalable il y avait à vérifier la compétence; que si l'intimé était catholique, l'appelant se disait capitaine égyptien et s'affirmait catholique associé : ce qui était, d'après Loysel, « une » pure moquerie de prince. » Il requit aussitôt la comparution personnelle de cet individu, pour, s'il y avait lieu, faire ordonner son expulsion du royaume. — La

(1) Par un précédent appointement, sur le doute émis par Loysel au sujet de la demanderesse, qui « avait fait dernièrement ses pasques en église catholique », il lui avait été enjoint de prêter serment sur sa qualité et religion (30 juin).

Cour se contenta de renvoyer les parties à se pourvoir devant qui elles aviseraient (20 juillet).

On remarque encore divers renvois à la Chambre de l'édit de l'Isle ([1]) (audiences des 17 et 26 août, 8 octobre). Au sujet de l'une des affaires, Loysel fit observer que la Chambre ne pouvait retenir la cause, malgré les lettres-patentes de renvoi qui lui étaient déférées, à raison de ce qu'elles n'avaient été faites que parce que la Chambre de Languedoc n'était pas alors établie; mais qu'elle l'était maintenant. Précédemment (le 26 août), il avait également pensé, dans deux causes portées à cette même audience, qu'on ne pouvait s'arrêter à certaines lettres d'évocation ou de renvoi qui étaient produites dans ces affaires. Encore, avait-il dit pour l'une d'elles, qu'il s'agît d'un appel interjeté du sénéchal de Guyenne. l'affaire devait ressortir de la Chambre de l'Isle, d'autant que le renvoi qui en avait été fait au sénéchal de Guyenne procédait du commissaire commis à l'exécution de l'édit de pacification et d'un différend né en la sénéchaussée d'Armagnac, les parties étant et le délit ayant été commis au territoire de Lectoure.

Un renvoi au Conseil privé avait été ordonné dans les circonstances suivantes : Un différend s'était élevé entre Jean Descars, sieur de la Vauguion, et Marguerite de Lustrac, dame de Caumont, au sujet de la garnison des château et terres de Fronsac, Castelnau et autres lieux, de ses gages, des exactions des capitaines qui y commandaient et qui avaient pris dix à douze mille livres en

([1]) Cette Chambre avait été instituée en la ville de l'Isle-d'Albigeois, avec des attributions analogues de celles de la Chambre de justice de Guyenne. L'une des affaires portées à tort devant cette dernière Chambre nous revèle le nom d'un des membres de la Chambre de l'Isle. C'est celui du conseiller Berenguier, sieur d'Arbien.

sus de ces gages. — Descars demandait le renvoi devers le roi, suivant sa volonté contenue en certaines lettres-patentes. — La dame Caumont répondait que ces lettres étaient inapplicables à la cause; qu'il n'y avait pas d'autres lettres connues que celles relatives à la prise de la demoiselle de Caumont, faite par ledit sieur de la Vauguion. Elle concluait, en conséquence, à ce que la Chambre se déclarât compétente et cassât un arrêt de défaut contre elle précédemment rendu par le Parlement de Bordeaux, au sujet de ces mêmes gages. — Loysel s'était empressé de reconnaître l'existence des lettres invoquées. Il avait estimé, par suite, que Descars n'aurait pas dû saisir le Parlement; que le renvoi au Conseil privé devait être prononcé, après avoir préalablement cassé ce qui avait été fait à tort au Parlement : « autrement, avait-il dit, ce seroit avoir des juges pour condamner promptement, et n'en avoir point pour se pouvoir aussitost defendre. » — La Cour avait ordonné que les parties se pourvoieraient par devers le roi, tant sur les appellations et requête de cassation que sur le fond, ainsi qu'elles aviseraient (23 août).

Un renvoi aux juges d'église avait été aussi ordonné, notamment sur le déclinatoire d'un clerc nommé Jean Sauvestre, assigné par Françoise Feydeau, veuve de François de Tustal, sieur de Laubardemont. Bien que Sauvestre n'eût pas consigné l'amende prononcée contre lui au profit de la partie civile, Loysel pensa, et la Cour jugea, que l'ordonnance d'Amboise, qui exigeait en principe, et avant tout moyen de défense, cette consignation préalable de la part des contumaces, n'avait pu déroger au privilége des clercs quant à ce (13 juillet).

Malgré la compétence spéciale qui avait été attribüée à la Chambre pour les usurpations de biens d'église, elle

avait renvoyé devant qui de droit le procès porté devant elle par le syndic de la ville de Geaune, ès-Lannes, contre les « fabriqueurs » et marguilliers de l'église de Payros, et ce sur les conclusions de Loysel, qui avait dit qu'encore qu'on eût excipé, dans la cause, d'une prétendue usurpation de biens d'église, afin d'avoir juridiction de la Chambre, ce n'était au fond qu'un différend relatif à un maniement des revenus de l'église de Payros, dont la connaissance appartenait aux juges ordinaires (16 décembre).

Enfin, si la Chambre n'avait cessé de témoigner de son respect pour l'ordre des juridictions, elle n'avait pas montré moins de fermeté dans le maintien de sa propre compétence, à l'encontre des entreprises du Parlement. — Ainsi, notamment, avait-elle agi en retenant la cause d'un certain Pierre Péringault, sur les conclusions de Loysel qui avait fait remarquer que le demandeur était reconnu être de la religion réformée; que le Parlement ne l'en avait pas moins condamné par défaut, bien qu'il eût même déjà porté son appel en la Chambre de justice; que c'était là une violation flagrante du règlement fait entre cette Chambre et le Parlement; qu'on invoquait vainement le règlement fait pour la Chambre tri-partie; qu'il y avait eu déclinatoire proposé avant toute autre conclusion; que, par suite, le Parlement n'eût pas dû retenir la cause (17 septembre).

On pourrait multiplier les preuves de cette fermeté unie au désir de rendre la justice, sentiment que Loysel espérait devoir survivre au départ de la Chambre, et se continuer plus éclatant que jamais « en Messieurs de vos-
» tre Parlement de Bourdeaux; lequel ayant esté esclairé
» de si près des rayons du soleil de vostre justice... »,
ne pouvait ne pas retrouver son ancienne vigueur.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION JUDICIAIRE ET POLICE GÉNÉRALE.

Règlements de procédure. — Mauvais vouloir des juridictions locales. — Injonctions réitérées. — Exécution des arrêts. — Entraves. — Discipline des officiers royaux. — Surveillance des comptables de deniers publics. — Police des marchés.

La Chambre, tout en surveillant l'exécution des règlements tant généraux que spéciaux, édictés pour la bonne administration de la justice, n'avait pas manqué d'en rappeler les prescriptions. — C'est ainsi qu'au sujet d'un certain procès, jugé le 31 août, elle terminait son arrêt en enjoignant à tous avocats et procureurs de communiquer dorénavant leurs dossiers au procureur général, sans attendre que les causes fussent appelées, à peine d'amende en leurs propres et privés noms. — On reconnait là la préoccupation de Loysel, qui voulait être à même de donner immédiatement son avis sur toute affaire plaidée devant lui.

Le 26 septembre, la Chambre faisait lire à l'audience le règlement qu'elle avait préparé pour les requêtes civiles à plaider, les réponses aux requêtes présentées et autres sujets analogues. Le texte de ce règlement n'a pas été transcrit dans ses registres.

Loysel, de son côté, ne laissait pas passer une occasion de rappeler les suppôts de la justice à l'observation exacte des traditions et des hautes convenances. On l'a déjà vu *supra*, p. 311, dans son admonestation aux avocats qui avaient donné au roi de Navarre le titre de *Majesté*. — Dans une autre circonstance, il s'était élevé contre une locution vicieuse employée par certains greffiers. « Par » la lecture de la sentence attaquée (elle émanait préci-

» sément du présidial de Périgueux), qui, avait-il dit, » vient d'estre faite par l'avocat, on a vu que les prési- » diaux, ou au moins leurs greffiers, qualifient *arrests* » les jugemens presidiaux : c'est là cependant un terme » qui n'appartient qu'aux décisions des cours souverai- » nes. » Il requit, en conséquence, que défense fût faite d'user du mot *arrêt,* et qu'on se contentât des termes de jugements présidiaux ou en dernier ressort, selon qu'il était porté par les édits. — La Cour fit immédiatement droit à ses réquisitions (16 décembre).

La Chambre avait eu toujours à lutter quelque peu contre le mauvais vouloir des juridictions locales, et, depuis les premiers jours de son institution, elle n'avait cessé de réclamer et parfois de sévir contre les greffiers qui négligeaient de lui faire parvenir les pièces des procès dont elle était saisie. Jean de Cazau, ci-devant greffier de la sénéchaussée de Guyenne, eut notamment à se repentir de ses procédés envers la Chambre. Cité devant elle par le receveur et fermier de la baronnie de Royan, en déclaration de peines pour n'avoir fait porter au greffe de la Chambre certaines informations, comme il avait été ordonné, il restait défaillant; mais Loysel requérait par défaut contre lui qu'il fût condamné aux peines prononcées par l'arrêt précédent, lesquelles seraient adjugées, moitié au roi, moitié au demandeur; et, en outre, qu'il lui fût enjoint d'obéir, sous peines doubles. — La Cour voulut bien modérer les peines encourues à 25 écus et demi, tout en ordonnant d'obéir (12 décembre).

L'*exécution des arrêts* avait toujours laissé beaucoup à désirer. « Les condamnations demeurent souvent illusoires, » avait dit et répété Loysel dans maintes circonstances. On ne le voit que trop aux nombreux procès que

le receveur des amendes était obligé de faire et dont on retrouve à chaque instant les traces. A preuve, par exemple, les criées validées et les adjudications ordonnées, à la requête de Me Gault, au préjudice soit des enfants de Philippe de Saint-Georges, sieur de Fraisse, exécuté à Bordeaux en 1582 (1), soit de la veuve et des enfants de Jean Gabet, condamné aussi en 1582 à une amende de 100 écus restée impayée (6 et 8 juillet). — Vainement encore les injonctions aux officiers du ressort sont-elles multipliées. C'est, par exemple, le vice-sénéchal du Limousin à qui il est enjoint d'exécuter, à peine de suspension et d'amende arbitraire, un arrêt rendu par la Chambre, le 6 août 1582, au profit d'Alain Dumeny (28 juin). Le mauvais vouloir, et tout au moins la négligence de ces officiers ne cessent d'être signalés.

La *discipline des officiers royaux* n'avait cependant pas été négligée par la Chambre. Dès le 13 juillet, elle condamnait par défaut, à 200 écus d'amende, Étienne Villotte, capitaine du château de Sainte-Bazeille, qui avait désobéi à ses ordres. — Le 27 juillet, Loysel lui représentait qu'on s'apprêtait à porter devant elle une fâcheuse contestation entre les lieutenants particuliers du sénéchal de Saintonge; qu'il avait essayé vainement de l'éteindre avant l'audience pour éviter le scandale. Il requérait, en conséquence, que ces officiers eussent à se retirer jusqu'à règlement au conseil : ce qui était immédiatement ordonné. — Le 31 août, elle avait à connaître de l'appel interjeté par les deux notaires royaux de Sévignac, d'une sentence du sénéchal de Gascogne qui avait admis un troisième notaire dans cette localité. Loysel lui expliquait que les appelants invoquaient la réduction à

(1) V. *le Parlement et la Chambre de justice...*, p. 109.

deux du nombre des notaires de la juridiction de Sévignac; mais qu'ils ne pouvaient faire la preuve de cette réduction, sous prétexte que les actes avaient été perdus pendant les troubles : ce qui n'était pas une excuse suffisante, d'autant que la réduction aurait été faite, non seulement pour Sévignac, mais encore pour toute la sénéchaussée d'Agenais, au greffe de laquelle devaient se trouver les procès-verbaux relatifs à cet objet. Le lieutenant de cette sénéchaussée qui avait rendu la sentence attaquée, devait mieux savoir que personne ce qui en était à cet égard, ajoutait Loysel, qui déclarait en finissant ne pas s'opposer à l'admission de l'intimé. Sur quoi l'affaire était renvoyée au conseil, et plus tard, la sentence était confirmée.

Le 1er octobre, à l'occasion d'un procès fait au baron Geoffroy de Beynac, pour son procureur en la juridiction de Comargue, et au substitut du procureur-général à Sarlat, par un certain prisonnier appelant du lieutenant du sénéchal, Loysel s'élevait avec force contre les agissements des officiers de Beynac et de Sarlat. Il déclarait que le prisonnier se plaignait avec raison d'un déni de justice; qu'il avait été traîné depuis plus d'un an d'un de ces lieux dans l'autre, et qu'enfin, pour le vexer, on l'avait amené devant la Chambre; que, si elle n'eût été empêchée, il l'eût requise de le juger, mais qu'il y avait lieu de le renvoyer devant le sénéchal, à Périgueux même : ce qui fut immédiatement ordonné.

Le 23 décembre, sur la demande d'un autre prisonnier, la Chambre déclarait que le greffier du vice-sénéchal du Bas-Limousin avait encouru les peines contre lui indictes, lesquelles, cependant, elle modérait à 6 écus, en ordonnant néanmoins qu'il obéirait sous huitaine, à peine du double.

Les ***comptables de deniers publics*** avaient aussi attiré l'attention de la Chambre. Le 10 octobre, Loysel, saisissant l'occasion d'un procès fait au procureur Canzèles, requérait, ainsi qu'il l'avait déjà fait plusieurs fois, que tous ceux qui avaient été employés au maniement des deniers publics pendant les troubles, eussent à mettre au greffe de la Chambre un double de leurs comptes, afin d'y avoir recours pour le jugement des causes qui se présentaient fréquemment devant elle.

Enfin, la Chambre s'était occupée de la ***police du marché*** de Condom, à l'occasion d'un procès porté devant elle, le 11 juillet. Elle avait fait défense à tous marchands fréquentant ce marché d'y acheter du blé ou d'autres grains, en temps et heures prohibés, et de contrevenir en quoi que ce soit, pour le trafic de leurs marchandises, aux règlements de ce marché, et ce, sous peine d'amende arbitraire.

On voit par là que la Chambre de justice, nonobstant le caractère spécial de ses attributions, n'avait fait faute d'user de la prérogative que s'étaient arrogées les cours souveraines de réglementer même en matière purement administrative, et d'adresser des injonctions aux agents de cet ordre.

Elle n'avait fait d'ailleurs, pendant la session de Périgueux, aucun acte de politique proprement dite. Cependant sa mission avait été presque autant politique que judiciaire, comme on ne peut en douter quand on voit ses rapports multipliés avec le roi et Henri de Bourbon, ses remontrances et les députations envoyées à ces princes.

CHAPITRE IV.

RÉPRESSION DES CRIMES ET DÉLITS.

Affluence des accusations. — Noms les plus saillants. — Formes de la répression. — Condamnations à mort. — Nature des crimes et délits. — *Injures.* — *Rébellion.* — *Rapt.* — *Rançon.* — *Homicides.* — *Pillages.* — *Incendies.* — *Usurpations d'églises.* — Rémission.

La Chambre avait eu à statuer sur un très grand nombre d'accusations de toutes sortes. La plupart avaient pour cause des violences plus ou moins atroces commises au milieu des troubles de la guerre civile. Plus d'une fois elle avait dû, non sans regret, incliner sa justice devant les prescriptions des amnisties si souvent accordées par les édits de pacification. Que de crimes avaient trouvé là une scandaleuse impunité!

Saisie de nombreux appels, la Chambre avait eu à connaître notamment de celui qui avait été interjeté contre un « arrest donné par feu Mᵉ Robert de Mondoucet, » commissaire député en Guyenne pour la pacification » des troubles. » (10 et 13 septembre.) Mais les renseignements manquent sur ce personnage et sur sa mission.

Parmi les noms les plus saillants des justiciables de la Chambre, on remarque les suivants :

Frère *Jean de Capdequi,* docteur en théologie, abbé de Saint-Jean de la Castelle, ordre de Prémontré en Marsan, qui avait requis défaut contre un certain Peyrat, lequel avait été condamné à lui restituer 1,700 francs bordelois, revenant à 425 écus; ensemble, un mulet, deux calices d'or et d'argent, des chappes et ornements d'église qu'il lui avait pris (16 juillet);

Louis de Pompadour, vicomte dudit lieu, baron de Treignac et Laurière, contre sa sœur *Isabeau de Pompa-*

dour, dame de Saint-Germain, femme de Gaspard Foucault, sieur de Beaupuy (16 juillet, 22 août, 26 octobre); et encore *François de Pompadour* contre Badifol;

Jean Salomon, dit le capitaine More, qui avait été condamné à restituer la valeur de 16 pipes de sel (28 juillet);

Pierre de Lioncel, sieur de l'Isle, qui avait été condamné pour excès à 80 écus d'amende envers le roi et 40 écus envers les pauvres de Périgueux (28 juillet);

Hélène Bourdeaux, qui avait poursuivi pour excès un bourgeois et marchand de Bordeaux, nommé Jean Dassabats (8 juillet);

Amanieu de Durfort, baron de Bajaumont, demandeur en excès (15 juillet);

Jean de Calvimont, écuyer, sieur de Léon, qui, poursuivi pour excès par Hélie Cothet, écuyer, sieur du Puch, avait fait présenter exoine fondée sur ce qu'il était allé en cour; à quoi on ne s'était arrêté (30 juin);

Jeanne du Fleix, damoiselle, veuve du conseiller Nicolas de Bloys, qui avait été poursuivie pour injures et excès par *Françoise* et *Marie Benoist de Lagebaston :* cette dernière veuve de François de Bloys, écuyer, sieur de Senilhac (10 septembre, 8 octobre) (1);

Pierre Barre, conseiller au Parlement (15 octobre);

Jean de Monnestay, sieur de Forges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui, poursuivi par Louis de Pompadour, ainsi que François de Beauverger, chevalier, sieur dudit lieu, lieutenant de la compagnie d'armes du sieur de Rendan, s'était fait « exoiner » comme étant en cour à servir son quartier : exoine rejetée (22 août), etc.

(1) V., sur ces alliances des *de Bloys,* Baurein, *Var.,* t. III, p. 176 et 248.

Deux personnages des plus éminents avaient recouru à la justice de la Chambre, sous la grave prévention d'un homicide qualifié. C'étaient Jean d'Albret, écuyer, sieur de Grignols, et sa fille Marie d'Albret, damoiselle, lesquels, détenus dans les prisons de Villeneuve-d'Agenais, à la requête tant du procureur général que de Jeanne de la Forest, veuve de Jean Bab, et de Raimon Bab, son fils aîné, avaient fait appel d'une sentence rendue par le juge de cette ville sur trois chefs : sur l'emprisonnement, sur les procédures qui avaient été suivies contre eux, enfin sur ce que le geôlier devait prendre 15 sols par jour sur les biens des accusés, si mieux ils n'aimaient être mis au pain du roi.

Loysel avait écarté ce dernier chef, parce que c'était au geôlier et non à la Chambre que les défendeurs devaient s'adresser ; qu'il était d'ailleurs admis que si l'accusé voulait se nourrir de son bien frustratoirement, on devait procéder comme il était porté par l'ordonnance. — Ils étaient aussi non recevables quant aux autres chefs, attendu qu'ils n'avaient pas fait appel du décret de prise de corps, ce qui ne leur permettait pas d'appeler de l'exécution; parce que, enfin, ils avaient subi l'interrogatoire sans élever aucune récusation.—La Chambre avait sur-le-champ rejeté l'appel, renvoyé l'affaire devant le juge ordinaire de Montflanquin pour parfaire le procès, et néanmoins fait à Marie d'Albret provision de sa personne (2 septembre).

Pour les *formes de la répression*, la Chambre n'avait fait que suivre à Périgueux des règles qu'elle s'était posées dès le début de sa mission. Autant que possible. elle n'avait prononcé que des condamnations pécuniaires. Cependant, elle avait dû infliger aux plus coupables la peine du banissement à temps ou en certains lieux. et

parfois même la mort, « et neantmoins, comme le disait » Loysel, encores le plus doucement que l'on a peu, et » sans autre tourment que de la mort simple que les » philosophes disent estre le moindre des maux. »

Ainsi, Jean du Mas, qui avait été condamné par le juge de Sainte-Foy à la peine de mort avec accessoires plus ou moins atroces, était condamné par la Chambre à avoir la tête tranchée sur la place principale de Périgueux, et, en outre, à 3 écus un tiers d'amende pour le roi, et à autant pour les pauvres de l'hôpital de Sainte-Foy (9 juillet).

Le 16 juillet, à la requête de Jeanne de la Coux, veuve de Arnault de Lestrilles, des contumax nommés Sérafon et autres, convaincus de meurtres et excès, étaient condamnés à être pendus. L'exécution devait avoir lieu, tout au moins en effigie, au bourg de Blazimont.

Un ordonnancement accordé au receveur Gault pour certaines avances par lui faites, nous apprend ce que coûtait une exécution à mort. Il s'agit, dans l'espèce, de l'exécution faite à Agen d'un certain Antoine Des Champs, dit capitaine Laroche. Il avait été alloué au greffier et à l'huissier, 1 écu 2/3; au concierge, pour le dernier dîner du condamné, 1 écu; au confesseur, 2 écus; aux questionnaires, 1 écu; aux trompettes, 20 sols; aux quatre archers de la ville d'Agen, 40 sols; à l'exécuteur des hautes œuvres, 7 écus 1/2, tant pour l'exécution du condamné que pour avoir porté sa tête à Marmande, suivant l'arrêt de la Cour.

Les condamnations à l'amende étaient de beaucoup les plus nombreuses. Il est curieux de voir ce que devenaient parfois ces amendes. Ainsi, le 11 juillet, la Chambre avait été appelée à statuer sur une requête à elle présentée par un secrétaire de la chambre du roi,

nommé Marchand, lequel, invoquant le don que lui aurait fait le roi de l'amende de 1,000 écus prononcée, pendant la session de Bordeaux, contre Guy de Maubée, pour être employée en frais de justice, demandait que cette amende lui fût remise ou son équivalent. — Il fut naturellement renvoyé à se pourvoir devers le roi.

Les procès pour INJURES avaient été fréquents. On a déjà vu *suprà*, p. 353, la poursuite dirigée de ce chef contre la veuve du conseiller de Bloys.

Le 20 juillet, avait été longuement plaidé un singulier procès de ce genre. Jean Lebreton, bourgeois et marchand de Bordeaux, était accusé d'avoir mal parlé, devant l'un des frères Causse, Antoine ou Guillaume, eux aussi bourgeois et marchands de Bordeaux, des témoins qui avaient été entendus à sa requête dans un procès où il était partie. Il avait oublié, sans doute, que précisément le frère de son interlocuteur était au nombre de ces témoins; d'où une très vive discussion s'était élevée, et Lebreton s'était oublié jusqu'à menacer son adversaire de lui arracher les moustaches. — Un procès s'en était suivi, porté d'abord au Parlement, puis à la Chambre de justice. Devant ces deux Cours, Lebreton s'était empressé de déclarer qu'il n'avait pas entendu parler de ses propres témoins, mais de ceux de la partie adverse. — A la faveur de cette déclaration, il fut relaxé.

La violence était à l'ordre du jour. De là des poursuites multipliées pour REBELLION.

A l'occasion d'une poursuite de ce genre dirigée par le procureur général contre Marguerite et Ysabeau Bonnynes, Loysel avait relevé, avec une pointe d'ironie, que les femmes elles-mêmes se mêlaient de faire rebellion à la justice. Les prévenues avaient eu l'audace de reprendre un de leurs frères des mains du sergent royal de Sain-

tonge qui en avait la garde. Sur les conclusions de l'avocat du roi, il avait été fait renvoi devant le sénéchal de Saintonge pour informer; mais galamment on avait donné aux prévenues le chemin pour prison (2 septembre).

Le crime de RAPT était dans les mœurs du temps. La Chambre avait eu à connaître d'une poursuite de ce genre faite à la requête du gouverneur du Périgord lui-même, David Bouchard, baron d'Aubeterre et autres lieux, contre Guy Oddet de Lane, sieur de la Rochechalais, et Anne Bouchard, dame de Cubzaguais, sa mère, qui s'était portée caution de ce que son fils se constituerait prisonnier, ce qu'il n'avait pas fait, et l'on a vu *suprà*, p. 302, les moyens qu'il mettait en avant pour ne pas se rendre à Périgueux. — La suite de cette affaire n'est pas connue.

La violence s'était produite sous toutes ses formes. Notons surtout les actes qui se rattachent plus particulièrement aux agitations du temps. — Ainsi, il y avait eu de nombreux procès en restitution des RANÇONS extorquées par la force. Les crimes de cette sorte avaient été, en effet, bien fréquents, ainsi que Loysel en avait fait la remarque dans le procès intenté au capitaine Blais par un marchand de Bourg : « Il est question de rançon, » avait-il dit, conséquemment d'un crime ordinaire et » coustumier entre ceulx tant d'un party que d'autre. » (17 septembre.) Il s'était exprimé de même dans le procès fait à un certain Jean Cassaigne, dit *le moine de Galloche*, où il s'agissait d'une rançon de 10 écus et de la prise d'une paire de bœufs, « qui est, avait-il ajouté, un délit » ordinaire en ce ressort, mesmement pendant les trou- » bles. » (22 novembre.)

Jacques Richomme avait été pris, le 21 avril 1580, par

archer de la compagnie du sieur de Ruffec avaient été actionnés par ce dernier. Ils excipaient de l'ordre qui leur avait été donné par celui qui commandait alors à Cognac. Comme ils faisaient apparaître certaines défenses de transporter des vivres, et d'autres pièces justificatives, la Chambre n'avait pas hésité, sur les conclusions de Loysel, à recevoir les parties en procès ordinaire, et à les renvoyer pour ce faire devant le sénéchal de Saintonge (6 juillet). — C'est ce qu'elle avait encore décidé entre Jean Roy et Jacques Bergamois. Ce dernier avait été enlevé par Roy et ses complices, alors qu'il conduisait à Talmont une certaine quantité de bœufs et autres bestiaux. Roy s'excusait, en excipant aussi de l'ordre qu'il avait reçu de celui qui commandait à Pons, et en faisant remarquer qu'alors Talmont tenait parti contre Pons. Loysel avait pensé, et la Chambre avec lui, que si ces faits étaient vrais, il n'y avait lieu à poursuite sinon en procès ordinaire (8 juillet).

Des informations avaient été, au contraire, ordonnées notamment : — contre Joseph Brach, lequel, en août 1580, était au nombre des soldats du capitaine Laporte, qui avaient envahi de nuit la maison de Péronne de la Roche, avaient rompu les portes et emporté les meubles; de tout quoi l'un des complices, qui avait été déjà exécuté, avait chargé Brach (15 juillet); — contre Jacques Lacoup, qui n'était signalé que par le procès-verbal fait « en la question d'un autre accusé », lequel l'avait aussi chargé de s'être trouvé dans la maison d'un nommé La Salle, lorsqu'il avait été pillé et tué. Toutefois, comme il n'y avait qu'un seul témoin, et qu'il y avait apparence que le fait avait été aboli par l'édit de la conférence de Fleix, attendu qu'il se rattachait aux prises de La Réole et de Langon, Loysel ne s'était pas opposé à l'élargissement

provisoire du prévenu; sur quoi, la Cour, tout en accordant cet élargissement, avait ordonné un plus ample informé (2 septembre).

Jean Faure, écuyer, sieur de la Roderie, avait été poursuivi pour un fait plus grave, à la requête de Jean de Balrieu, bailli de Bergerac, et du tuteur des enfants de Pierre de Laage, sieur de La Blertie. Il était convaincu d'avoir, en juillet 1583, surpris et enlevé à main armée le château de Beaunais; ce qu'il avouait, du reste, mais en prétendant qu'il avait eu droit de le faire. A l'appui de son dire, il produisait entre autres pièces une information faite à la requête de damoiselle Antoinette de Pontac, et de laquelle il apparaissait que ce château avait été pris de force, en 1579, par les sieurs de Balrieu et de La Blertie. — Loysel avait pensé que, avant tout, il devait restituer ce qu'il avait pris, parce qu'il n'avait pu, dans tous les cas, se faire justice à lui-même. La Chambre avait aussitôt ordonné le recolement des témoins, et, avant tout, la restitution, en enjoignant à Faure de garder prison jusque-là (8 août). — Il ne paraît pas que, même sur ce dernier point, l'arrêt eût été exécuté, puisque, peu après, l'affaire étant revenue à l'audience, Loysel exposait à la Chambre que les parties civiles n'avaient pas continué leurs poursuites, et que Faure « vaguait en liberté, au mépris de justice ». Il requérait, en conséquence, contre lui une ordonnance de prise de corps et une information : ce qui était aussitôt ordonné (17 septembre).

Fiacre du Vigneau, sieur Des Esgaulx, gentilhomme servant du frère du roi, enseigne de cinquante hommes d'armes, avait été, lui aussi, poursuivi pour un fait analogue, par Louis de Pompadour, chevalier, baron de Treignac, qui l'accusait d'avoir, de complicité avec le

sieur de Beaupré, son beau-frère, le sieur de La Chappelle et plusieurs autres, pris le château de Treignac. Il y avait eu cette singularité que, quoique du Vigneau eût été tout d'abord arrêté et détenu, il n'avait pas été compris dans l'information faite à ce sujet. — Loysel avait fait remarquer qu'il y avait quelque apparence que, dans la commission que la Cour avait donnée à cet effet, le nom de Des Esgaulx avait été raturé, puisque, d'ailleurs, les témoins disaient l'avoir vu au château de Treignac pendant qu'il était détenu par les envahisseurs. Il fallait donc le confronter avec les témoins. — La Chambre s'était contentée de déclarer qu'elle verrait les charges, et, par la suite, du Vigneau avait été provisoirement élargi (12 décembre).

La Chambre avait eu à connaître encore d'un acte de brigandage assez ancien. En 1570, pendant les troubles, la maison de Jean Girault, sieur de Boulernes, avait été incendiée par une bande de pillards; mais il n'avait pas exercé de poursuites ni depuis la paix de 1570, ni même depuis les autres paix qui avaient suivi. « Il avait sans » doute oublié, » disait, devant la Chambre, Loysel, qui ajoutait que, suivant ce qu'avait décidé Aristote, « prince de la philosophie, » il ne fallait pas, en telle occurrence, autant attendre qu'en temps ordinaire. Ce n'était qu'en septembre 1582 que l'information avait été faite, et encore les plus coupables avaient été laissés de côté. C'était à de pauvres gens, qui avaient été probablement commandés, qu'on s'était adressé bien tardivement. Il y avait donc lieu peut-être de les faire bénéficier de l'édit de pacification; mais, pour leur apprendre à obéir à justice, Loysel avait requis défaut contre ceux qui ne s'étaient pas présentés sur l'assignation, et aussitôt défaut avait été prononcé contre les défaillants.

La Chambre de justice s'était toujours plus particulièrement préoccupée d'un genre de violence qui avait emprunté aux circonstances de la guerre civile un caractère spécial. Il s'agit des DÉMOLITIONS D'ÉGLISES, des USURPATIONS DE CURES et de BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES. — La session de Périgueux avait eu sa large part dans les affaires de cette sorte. Déjà on a pu voir ci-dessus, p. 304 et suivantes, quelques faits de ce genre révélés par des procès venus de Bergerac; mais cette partie du ressort n'avait pas été la seule où il avait fallu sévir. La Saintonge avait présenté un spectacle plus lamentable encore.

Le 26 août, la Chambre avait à s'occuper de nouveau d'une affaire venue de cette région, et qui déjà avait donné lieu à un arrêt d'appointement. De l'information il était résulté que le Chapitre de l'église cathédrale et séculière de Saint-Sauveur d'Aubeterre avait paisiblement joui des fruits de l'église de Saint-Martial de Viberoux, jusqu'à l'usurpation faite, pendant les troubles, par Marie Jaubert, dame de Fontpithon et de la Chillandie, veuve de Louis de Salignac, gentilhomme servant de la maison du roi. — Là dessus, la Chambre avait ordonné que le prétendu curé, mis par la noble dame dans cette cure, un nommé Jean Paponie, comparaîtrait en personne pour être interrogé et apporter ses titres. Mais cet arrêt n'avait pas été exécuté, et, à l'audience du 26 août, Loysel requérait une justice exemplaire contre une usurpation si scandaleuse. Il ajoutait que le cas était, en effet, des plus singuliers. On y voyait un petit vicaire de village en possession d'une cure de grande valeur. Il est vrai que le curé avait craint, pendant les troubles, de résider sur son bénéfice; mais le vicaire aurait dû avoir les mêmes craintes, lesquelles, du reste, n'étaient plus sérieuses depuis l'édit de pacification. Ce dernier préten-

dait, au surplus, avoir affermé, pour 100 écus par an, le revenu de cette cure; mais il avait été fort mal instruit de la vérité, à cet égard, par ceux qui abusaient de son nom. Des pièces produites, il résultait, en effet, que, le 18 juin 1575, il avait été passé, au château de la Mothe-Fénélon, procuration pour résigner ladite cure au vicaire en question; que cette pièce avait été laissée aux mains de ceux à qui il prêtait son nom, puis incontinent procuration avait été passée au procureur fiscal de la dame de Salignac et son agent, pour avoir à prendre possession de la cure de Saint-Martial, la bailler à ferme, etc. Cependant, il n'y avait été pourvu qu'un an après. Il avait même été fait une procuration pour vendre le temporel de la cure. C'était toujours le procureur de la dame de Salignac qui avait fait les baux, et, depuis les troubles, il n'avait jamais cessé de gérer ladite cure, pour le compte apparemment de la noble dame, belle-sœur du seigneur de la Mothe-Fénélon, laquelle s'est fait ainsi affranchir du paiement des dîmes. « Il y a là une imposture manifeste, s'était écrié Loysel, une usurpation faite au mépris des édits d'Amboise, de Blois et de Pacification. » Il avait requis, en conséquence, une punition exemplaire, nécessaire en ce ressort, à raison de la multiplicité des crimes de cette espèce. La Chambre s'était contentée pour le moment d'ordonner la comparution de l'agent de la dame de Salignac, avec défense d'intimider les témoins. — Un peu plus tard, Loysel lui signalait, qu'au mépris des ordres de justice, les témoins étaient intimidés, et la Chambre en était réduite à renouveler son précédent arrêt (17 septembre). — La fin de cette affaire manque.

Le même scandale avait été révélé à la Chambre par le procès de deux gentilhommes, qui étaient en querelle

au sujet du revenu de la cure et du prieuré de Saint-Pierre de Claverdin. Ce prieuré avait été, en effet, envahi sous divers prétextes, par Laurens de Cosson, sieur de Delestaing, et par Pierre Donissan. Il est vrai que la faute originaire remontait au curé lui-même, qui n'avait pas desservi son bénéfice dont les revenus avaient alors été saisis par le receveur des dîmes au diocèse de Saintonge, saisie bientôt suivie d'une adjudication. Mais, quand l'adjudicataire avait voulu se mettre en possession, il en avait été empêché par les gens du sieur Donissan, lequel s'était assuré de la personne du curé, Arnaud Simon, et du titre du bénéfice, sous de faux noms, pendant que Cosson, de son côté, s'était emparé de l'adjudicataire des fruits saisis. D'autre part, le curé Simon avait requis une information contre les envahisseurs qui avaient perçu 5 sols par couple d'habitants, sous prétexte d'y faire faire le service divin. La Chambre avait été saisie de l'affaire, contre les défendeurs protestants, par le curé et par Marguerite Achard, dame des maisons nobles de Terrefort et Léger, comme tutrice de sa fille, issue d'elle et de François Achard, écuyer, sieur de Romefort et Boisredon, en Saintonge. Sur les réquisitions de Loysel, qui sollicitait vivement que cette étrange usurpation fût éclaircie, il était d'abord ordonné que les témoins seraient entendus et que le curé comparaîtrait en personne (22 octobre). Peu de temps après, il était encore ordonné que les témoins seraient récolés, et, en attendant, injonction était faite au curé Simon d'aller résider dans sa cure et de la desservir, avec défense de prêter son nom à Donissan ou à tout autre. Il était mis, au surplus, sous la protection du roi, et défense était faite à Cosson et Donissan de lui « méfaire », etc., etc. (26 novembre). — La suite de cette affaire n'est pas connue.

Ces exemples, qui pourraient être multipliés, suffisent pour donner une idée de ce qui se passait en Saintonge au sujet des usurpations de bénéfices ecclésiastiques.

En Agenais, la situation n'était guère moins grave. Citons-en un exemple :

Les revenus de la cure des paroisses de Ligneux et de la Roquelle avaient été usurpés par divers individus, au nombre desquels se trouvait le propre juge des lieux, Jean Pages, juge ordinaire de la ville de Sainte-Foy, en Agenais. Celui-ci rejetait la faute sur un Jean de Laporte, fermier de ces revenus, qui, aux termes de son bail, était tenu de faire faire le service divin dans ces paroisses. D'autre part, les habitants de Ligneux et de la Roquelle étaient intervenus pour se plaindre de n'avoir aucun exercice de religion, bien qu'ils fussent contraints de payer la dîme annuelle. — La Chambre, sans s'arrêter à l'exoine envoyée par Pages, qui se disait malade d'une paralysie, avait, par un premier arrêt (26 août), ordonné qu'il serait pris au corps, sinon ajourné ; avait reçu l'intervention des habitants ; avait enfin enjoint au fermier Laporte de faire faire et continuer le service divin aux lieux et jours accoutumés, sauf à ordonner sur quelles parts et portions les titulaires desdits bénéfices en seraient tenus. — Quelques jours après, Loysel exposait à la Chambre que Pages persistait à ne pas se présenter, mais se faisait représenter pour dire que c'était du consentement de tous que les deniers litigieux avaient été portés chez lui, parce qu'il était le seul catholique de la ville de Sainte-Foy ; qu'ils avaient été, du reste, employés pour les hommes d'église. Toutefois, attendu, ajoutait Loysel, « cette charité suspecte, joint que le curé ne fait aucun » devoir, » il y avait lieu d'ordonner la comparution du curé et l'apport des titres (2 septembre).

Indépendamment de Bergerac, le Périgord avait présenté nombre de faits du même genre.

Ainsi, le prieuré de Saint-Cyprien était détenu par Anne de Fages, dame dudit lieu et de Saint-Cyprien, Coudre et autres places. Sur le procès que lui avait fait Jean de la Martine, receveur du Taillon et greffier du présidial ou des appeaux du Périgord, Loysel, tout en s'empressant de reconnaître que la défenderesse n'était que l'héritière bénéficiaire de son mari, « de violence » notoire [1], » faisait remarquer qu'elle cachait chez elle des contumaces, et avait transformé le prieuré de Saint-Cyprien en une sorte de forteresse et de retraite des condamnés. Sur ces réquisitions, la Chambre avait fait défense à ladite dame de cacher les complices de son mari, ordonné la saisie du prieuré et la comparution du prieur (26 octobre, 11 janvier).

Marguerite Meu, damoiselle, veuve de Sonilhac, écuyer, sieur d'Azerac, avait été citée par Jean de Bonnal, soi-disant curé de l'église paroissiale de Saint-Martin d'Azerac, à raison de faits qui, pour elle aussi, remontaient à des entreprises de son mari. Celui-ci avait été accusé de certaines démolitions de l'église de Saint-Martin, pendant les troubles. Sa veuve avait fait depuis bâtir « un ravelin » sur le cimetière de la paroisse. Elle s'excusait sur les agitations du temps, sur la fuite du curé, et encore sur ce que c'était une dame de Rossignac qui était en jouis-

[1] Ce sieur de Fages devait être compris dans les arrêts rendus par la Chambre de l'édit en 1581 et la Chambre de justice en 1582, lesquels avaient condamné Jacques de La Tour, seigneur de Fleurac, et ses complices, mais qui étaient restés inexécutés, au moins en partie, et dont la Chambre de justice dut ordonner, le 23 juillet 1583, l'entière exécution, en même temps qu'elle enjoignait de livrer les prévenus et d'informer sur l'occupation du prieuré de « *Sainct-Cybro* » (Saint-Cyprien sans doute).

sance de la cure. Elle était aussi accusée d'avoir empêché par voie de fait la dénonciation de nouvel œuvre qu'on lui avait intentée pour l'entreprise du cimetière. — Loysel avait requis le récolement des témoins, et préalablement qu'elle fût condamnée à rétablir, ainsi qu'elle l'offrait d'ailleurs, les fenêtres de l'église du côté de sa maison, telles qu'elles étaient auparavant; et, comme il apparaissait, en outre, que le curé Bonnal prêtait son nom à la dame de Rossignac, pour la perception des fruits de la cure, il avait enfin requis la comparution personnelle du curé. Sur quoi, la Chambre avait immédiatement ordonné, du consentement de la défenderesse, que le « ravelin et le mur d'icelui », construits sur le cimetière dont il s'agit, seraient abattus et qu'ouverture serait faite des fenêtres de l'église. Pour le surplus, renvoi était fait au sénéchal du Périgord. Enfin, la comparution du curé était ordonnée (26 novembre).

On voit par ces affaires que les curés eux-mêmes s'étaient trop souvent prêtés aux entreprises des seigneurs voisins. Aussi, la Chambre n'avait-elle cessé de leur enjoindre de résider dans leurs cures et de veiller avec plus de vigilance à la conservation de leurs bénéfices. C'est ce qu'elle avait fait, notamment, sur l'appel que Pierre Roussely, curé de Lagulhac, avait interjeté d'une saisie des fruits de cette cure, pratiquée par le sénéchal du Périgord dans des circonstances que voici :

Cette cure, qui donnait un revenu annuel de 4 ou 5 écus, avait été laissée dans un piteux état. C'était, au fond, la faute de toutes les parties en cause, avait dit Loysel; mais, avait-il ajouté aussitôt, le curé était sans excuse, parce qu'il ne résidait pas dans sa paroisse, qu'il ne faisait pas son devoir et qu'il était irrespectueux envers son évêque, à qui il avait répondu un jour « qu'il

» résiderait lorsque les autres résideraient »: insinuation plus que maligne, si l'on se rappelle les injonctions qui avaient été faites à l'évêque de Périgueux lui-même par cette même Chambre de justice ([1]). Il est vrai que le curé Roussely excipait, pour sa défense, des menaces qui avaient été faites à son vicaire qu'on avait pris pour lui. Ce n'était pas prouvé; mais, cependant, il y avait preuve de la prise de 500 écus faite sur les fruits de la cure par un certain capitaine de Brantôme, nommé Rubran. Il était, d'autre part, établi qu'un sieur de Saillans ([2]) usait de la cure comme de sa chose propre, menaçait ceux qui empêchaient sa jouissance, jusqu'à dire qu'il maintiendrait celle-ci « à la pointe de l'espée ». Les commissaires chargés de l'administration de la cure étaient aussi en faute pour avoir négligé la perception des fruits. — On voit par là, s'était écrié Loysel, les causes du désordre qui est dans la plupart des cures de ce ressort, et surtout de ce diocèse : les fruits des unes usurpés par les seigneurs des lieux, quelquefois sous couleur de titre, plus souvent sans titre, voire par des dames et damoiselles, ou encore par d'autres sous le nom des receveurs de décimes; les fruits des autres appliqués à l'entretien des ministres protestants des villes ou villages voisins; en sorte que le mal étant presque général, il était besoin d'y pourvoir sans retard : mission difficile, ajoutait Loysel, mais il n'y avait pas à désespérer du succès. Le remède se trouvait naturellement dans les édits dont l'application avait été si souvent requise : résidence dans les cures et diocèses respectifs, visites pastorales des évêques. — Loysel avait donc requis, en terminant, qu'il fût enjoint

([1]) V. *le Parlement et la Chambre de justice...*, p. 107.

([2]) Est-ce Jean du Saillant, gouverneur du château de Turenne en 1582 ?

à Roussely de résider dans sa cure et de prêcher à ses ouailles, et que la comparution personnelle tant de son vicaire que du sieur de Saillans fût ordonnée. C'est ce qu'avait fait immédiatement la Chambre, qui avait en outre ordonné que le vicaire fût payé sur les fruits (12 décembre).

Terminons cet aperçu d'une situation bouleversée de fond en comble, par la mention d'un procès qu'un simple religieux de l'abbaye de Terrasson, nommé Pierre Larfeuille, avait fait à un certain Pierre Froidefond, qui se prétendait abbé de cette abbaye, mais qui, en réalité, n'était qu'un séculier, gardien de celle-ci pour le compte d'un gentilhomme voisin. Larfeuille réclamait à l'usurpateur sa pension monastique. — Loysel, après avoir montré que la Chambre était compétente, non seulement pour le rétablissement du service divin, en général, et la répresssion des usurpations d'église, mais encore pour ordonner la réintégration des ecclésiastiques, en leur propre et privé nom, dans les biens qui leur appartenaient, avait exposé que si Larfeuille n'avait pas l'âge requis lors de sa profession de religieux dans l'abbaye de Terrasson, il n'y était pas moins resté huit ans. Il était donc enfant de la maison, ajoutait Loysel, un peu plus que le défendeur qui n'était là qu'un intrus. Sur ses réquisitions, la Chambre, par un premier arrêt (22 octobre), avait rétabli Larfeuille en sa pension monastique et ordonné que le défendeur apporterait en personne ses provisions.— Par un arrêt postérieur, elle avait condamné Froidefond à payer à Larfeuille deux années de sa pension, telle qu'il était accoutumé de faire à chacun des religieux de l'abbaye.

Des lettres de RÉMISSION avaient été présentées à la Chambre pendant sa session de Périgueux; mais aucunes

d'elles ne lui avaient été certainement aussi désagréables que celle que Guy de Maubée, sieur de Saint-Avit, lui avait soumises dès le mois de mars 1583, durant la session d'Agen.

A cette époque, subsistait encore le grand éclat causé par l'arrêt de bannissement que la Chambre avait rendu à Bordeaux, le 14 mai 1582, contre ce fier gentilhomme [1] : exemple salutaire qu'elle avait su donner de la fermeté de sa justice à l'encontre des violences des seigneurs, quels qu'ils fussent.

Guy de Maubée avait obtenu peu après de la faiblesse du roi des lettres de rappel de ban, qui l'avaient remis « en ses bonnes feme et renommée », à charge de payer les amendes adjugées par l'arrêt de condamnation. Mais la Chambre avait aussitôt fait des remontrances (7 mars 1583), bientôt suivies de lettres de jussion (1[er] mai). Il avait fallu se résigner. Aussi bien, Maubée avait représenté la quittance des 1,000 écus d'amende. Enfin, le 8 juillet, était intervenu un arrêt entérinant les lettres de rappel de ban, qui avait ordonné que Maubée jouirait des effets desdites lettres, en par lui payant les 2,000 écus de réparations civiles. — A quelque jour de là, la Chambre avait statué, ainsi qu'on l'a vu *suprà*, p. 356, sur la requête d'un secrétaire ordinaire de la chambre du roi, nommé Marchand, qui, à raison du don que lui avait fait le roi de l'amende de 1,000 écus adjugée contre Guy de Maubée, demandait qu'il lui fût fait délivrance de cette amende ou de son équivalent. — Bien plus tard, la Chambre statuant entre Maubée, toujours prisonnier, et les nièces de Jean Champagne, sa victime, avait renvoyé

(1) V., à cet égard, *le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice*..., p. 93.

celles-ci à prendre leur part dans les 2,000 écus adjugés contre Maubée, pour toute réparation civile de l'incendie des maisons, granges et autres choses appartenant tant aux plaignantes qu'à leur oncle (4 août).

Un moins grand coupable, Gabriel Roux, sieur de Boumaille, avocat au Parlement de Bordeaux, avait, lui aussi, obtenu des lettres de rémission contre l'arrêt qui l'avait condamné sur la plainte de Françoise de Feydeau, veuve de François de Tustal, sieur de Laubardemont, agissant tant pour elle que pour ses enfants mineurs. — Le 4 juillet, Roux s'était présenté nue tête et à genoux devant la Chambre. Là, après qu'on eut ouï, d'une part, Me Saint-Angel, demandant que main-levée fût donnée à Roux de ses biens saisis, et que les défauts prononcés contre lui fussent mis à néant; d'autre part, Me Compagne, demandant que communication fût faite à la partie civile des lettres de rémission, afin de bailler moyens d'obreption et de subreption; enfin Loysel, qui, tout en ne s'opposant à l'effet de ces lettres, malgré la longue contumace de Roux, avait requis également communication desdites lettres, la Chambre avait annulé les défauts et admis Roux à faire valoir ses lettres. Sur quoi Roux ayant juré qu'il avait régulièrement obtenu les dites lettres, lesquelles contenaient vérité, la Cour avait aussitôt ordonné qu'elles seraient communiquées, etc.

Il avait été procédé en la même forme sur la présentation qu'un autre condamné, Daniel Lapierre, avait faite à l'audience du 12 août des lettres de rémission qu'il avait obtenues. Il avait été ordonné qu'elles seraient communiquées au procureur général et à la partie civile, pour être ultérieurement statué sur le tout.

CHAPITRE V.

JUGEMENT DES AFFAIRES CIVILES.

Noms des plus importants justiciables. — Nature des affaires. — *Appel.* — *Mariage.* — *Vente.* — *Impositions.*

Pendant la session de Périgueux, comme durant les précédentes, la Chambre avait vu venir à sa barre ou recourir à sa justice des personnages de tous ordres, quelques-uns même des plus éminents.

Le roi de Navarre, Henri de Bourbon notamment, avait continué à être un de ses justiciables les plus habituels; mais les sentiments qu'elle pouvait avoir pour lu n'avaient en rien atteint son impartiale fermeté. On l'avait bien vu le jour où elle avait enjoint aux avocats plaidant devant elle de ne plus donner à ce prince le titre de *Majesté* (1).

Henri de Navarre avait été plusieurs fois appelant, surtout de sentences rendues par le sénéchal d'Agenais et de Gascogne. Il avait, en effet, dans ce ressort, des intérêts divers, notamment comme duc d'Albret. Mais il avait été aussi intimé devant la Chambre à raison de nombreux procès, dont nous citerons, entre autres, celui que lui avait fait Amanieu de Beaupuy et Bernard du Hailha, et qui rappelle assez bien certains procédés des seigneurs huguenots. Les plaignants actuels prétendaient que, le 10 juin 1580, le roi de Navarre leur avait affermé certain bénéfice au chapitre du Mas-d'Agenais; mais que, dès le mois de juillet suivant, il avait révoqué ce bail en faveur du chapitre, auquel il avait même abandonné les

(1) V. *suprà*, p. 311.

fruits du bénéfice affermé; que, par la suite, ils avaient été poursuivis par le chapitre en restitution des fruits par eux perçus et qu'ils avaient cependant bien payés: qu'ils avaient aussitôt appelé le roi de Navarre à leur garantie; mais qu'il ne s'était pas présenté, et qu'ils avaient été condamnés; qu'ils avaient alors formé un recours au roi de Navarre en son conseil; que là ce prince leur avait baillé déclaration qu'il n'avait jamais pensé révoquer la ferme à eux faite, et que la main-levée donnée au chapitre n'avait été qu'une surprise qu'il cassait; qu'ils s'étaient alors pourvus en requête civile: mais que le roi de Navarre n'étant pas intervenu, ils avaient été déboutés, sans qu'on eût même fait droit à leurs conclusions en indemnité contre le roi de Navarre. — En conséquence, ils demandaient que ce prince fût condamné à leur restituer le prix de la ferme et à leur payer des dommages-intérêts : ce que fit immédiatement la Chambre, en le condamnant à les indemniser des condamnations prononcées contre eux à raison des « décimes de Saint-Crapas » (12 août). — Citons enfin l'arrêt par lequel la Chambre remit le roi de Navarre en possession de la baronnie de Sabres, avec restitution des fruits perçus par le possesseur évincé depuis le 26 avril 1579 (1er août).

On remarque encore les noms de :

François de Foix de Candale, conseiller au Conseil privé du roi, baron de Castelnau, captal de Buch, évêque d'Ayre, plaidant contre Pierre Lartigue, concierge de la Cour (19 octobre);

François de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui figure dans plusieurs procès;

Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, plaidant contre Antoine de Saint-Gaxies (5 décembre);

Le syndic de l'abbaye de la Sauve-Majeure Entre-deux-Mers (19 et 20 juillet);

Jacques de Pompadour, conseiller du roi et son aumônier ordinaire, abbé de Saint-Maurin, sieur de Château-Bouche (5 décembre);

Le syndic du Chapitre de l'église collégiale et séculière de Saint-Yrieix, plaidant contre Jean de Salignac, qui soutenait que certaines dîmes litigieuses entre lui et le chapitre lui avaient été inféodées (22 août);

Le syndic du Chapitre de l'église collégiale de Saint-Front de Périgueux, plaidant contre Jacques Vigoureux, qualifié de diacre au camp des églises réformées du Bordelais et du Périgord (15 octobre);

Jean de Gascq, conseiller au Parlement, plaidant contre la veuve d'Antoine de Saint-Salvadour, lieutenant en la sénéchaussée de Guyenne, dans un procès où figura par la suite *Jean Darresrac*, aussi conseiller au Parlement (15 juillet et 16 décembre). — On trouve encore *Guillaume de Gasc*, trésorier de France, sieur de Razac (16 décembre);

Joseph Dandraud, conseiller au Parlement de Bordeaux, plaidant contre J. Lebreton, marchand de Bordeaux (19 septembre);

Gabriel de Cruzeau, conseiller et président des enquêtes au Parlement, assistant sa femme, Marie Allard, dans un procès contre Jean Baudoin, sieur de Bertinières (8 et 23 août). — On trouve encore *Étienne de Cruzeau*, bourgeois de Bordeaux, contrôleur pour le roi en l'élection de Guyenne;

René de Goulard de Béarn, chevalier, baron de Brassac, époux de Marie de la Rochebeaucourt (17 août);

Léonard de Massiot, conseiller au Parlement (30 juin);

Ysabeau de Massiot, veuve de *Pierre Duduc*, conseiller

au Parlement, plaidant contre la veuve de Pierre Duduc, receveur pour le roi en Bazadais et Condommois (31 août);

François de Durfort, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller en Conseil d'état, sénéchal d'Agenais et Gascogne, baron de Bajaumont et de la Forts; *Marguerite de Durfort*, épouse de François de la Croix, mère de *Catherine de Durfort*; et *Amanieu de Durfort*, sieur de Bajaumont, dans un procès où il est question de la succession vacante de *Jean de Durfort*, sieur de Bajaumont (20 et 28 juillet). — On trouve encore *Jean de Durfort*, sieur de Duras, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, plaidant contre François Descodequa, sieur de Saint-Aman (16 décembre);

François de la Rochefoucault, chevalier, baron de Montguyon, plaidant pour son fils *Isaac*, contre certains habitants de la châtellenie de Montendre (1er et 6 juillet); — *Françoise de la Rochefoucault*, abbesse de l'abbaye de Nôtre-Dame hors des murs de Saintes, pour les dîmes des marais salants de la terre de Marennes (29 juillet);

Jean de Beynac, chevalier de l'ordre du roi, sieur de la Roque, Nugrats et Rayac (23 juillet);

François Martin, dit le *capitaine Corbin*, condamné à payer un solde de compte au syndic du couvent de l'Annonciade d'Agen (16 juillet);

Gaston de Foix, marquis de Trans (17 septembre et 17 octobre);

Arnaud Despalanque, écuyer, maître d'hôtel et capitaine des vieilles gardes du roi de Navarre (19 septembre);

Arnault *Cabat Blanc*, bourgeois et prévôt de la Monnaie de Bordeaux (15 octobre).

Arrêtons ici cette liste, qui pourrait être bien longue. Aussi bien, les procès où ces noms figurent ne présentent.

au point de vue juridique, qu'un médiocre intérêt. Relevons cependant les points suivants :

Remise d'amende. — Pierre Saurian avait été emprisonné à la requête de Gault, receveur des exploits et amendes, et en vertu d'un arrêt qui l'avait condamné à 25 écus d'amende pour déchéance d'appel. La Cour, après enquête sur sa pauvreté, lui fait remise de l'amende, sauf recours ultérieur, s'il vient à bonne fortune (20 juillet).

Mariage. — Jean de Neufville avait présenté requête pour faire contraindre un nommé Carrère à solenniser mariage avec sa fille, que ce dernier avait enlevée (29 juillet). Pas de décision connue.

Terminons par une décision, digne de remarque, au sujet de certaines *impositions sur le papier.*

Jean Milhau et Micheau Bonneau, marchands papetiers, habitants de Couse, s'étaient rendus appelants devant la Chambre de justice d'une sentence du lieutenant du sénéchal d'Agenais, à Agen, obtenue par Virlant de Lordat, dame de Pujols, qui avait pris cause pour Colan Colibert, marchand de Villeneuve-d'Agenais.

Ce procès soulevait la double question de savoir : 1° si les dames de Pujols pouvaient prétendre droit de péage dans la ville de Villeneuve-d'Agenais, bien qu'elle fût du domaine royal ; — 2° si, en admettant qu'elles eussent ce droit, elles pouvaient le lever sur la colle destinée à faire du papier.

Loysel, après avoir nettement posé ces deux difficultés, n'hésita pas d'abord à reconnaître, sur le premier chef, la longue possession des dames de Pujols. Mais, sur le second point, il crut devoir entrer dans quelques détails. Il est vrai, dit-il, qu'en général tout le papier fabriqué en France n'est pas exempt des impositions de péages et passages. Le fût-il par l'effet de certaines ordonnances

du roi, ce ne pourrait, dans tous les cas, préjudicier aux droits particuliers des seigneurs, d'autant plus que l'on ne peut, en général, se fonder sur la faveur des belles-lettres, le papier pouvant servir aussi bien à faire des cartes et autres jeux de hasard défendus. Au surplus, tout papier dût-il être exempt d'impôt, il ne s'en suivrait pas que la colle, qui peut être employée à autre chose, dût l'être aussi, non plus que « les trilles dont les deman- » deurs font les principales matières du papier. » — Cependant, ajoutait Loysel, divers arrêts ont exempté le papier, et des lettres-patentes de Charles IX, datées de 1565, portant révocation d'une nouvelle imposition mise sur le papier, tendaient expressément « à ce que le com- » merce du papier demeure franc et exempt de toutes » impositions, comme il a esté par cy-devant. » Dans l'espèce, pour la colle en question, l'exploit de saisie portait expressément qu'elle était destinée à faire du papier. Il était de plus attesté que, précédemment, le péage prétendu n'avait été levé ni sur le papier ni sur la colle destinée à sa confection. — Enfin, disait en terminant Loysel, « attendu la faveur de la liberté en chose si » privillegée et que pour la pluspart est employée à » l'instruction et conservation des bonnes lettres, » la sentence attaquée doit être réformée. Ce que fit à l'instant la Chambre en annulant cette sentence et en ordonnant, au contraire, l'exécution de celle que le premier juge qui avait connu du litige, le juge de Villeneuve-d'Agenois, avait rendue en faveur des marchands papetiers.

Il n'apparaît pas d'autre décision digne de remarque.

CONCLUSION.

La mission de la Chambre de justice de Guyenne se terminait en juin 1584, après avoir duré deux ans et demi : période relativement heureuse pour nos contrées, qui avaient joui dans cet intervalle d'une sorte de trêve entre les passions rivales.

La mort du duc d'Anjou, frère du roi, arrivée dans ce même mois de juin, ne troublait pas encore la tranquillité de la Guyenne, qui bientôt devait subir, pendant la fatale année 1585, tous les fléaux réunis de la peste et de la guerre civile.

Les efforts faits par la Chambre de justice allaient donc être perdus. Faut-il voir, cependant, dans ces tristes résultats la condamnation de la politique qu'elle avait suivie, et dont elle s'était montrée tout au moins l'instrument très consciencieux et très sage?

Cette politique avait été celle des temps agités, alors que la justice doit trop souvent céder le pas à des considérations d'un autre ordre. Loysel en avait fait plusieurs fois la théorie dans ses solennelles harangues, où il avait essayé de démontrer que si le pardon n'était pas toujours possible dans les guerres civiles, l'oubli était le plus souvent commandé par une impérieuse nécessité. Il avait trouvé dans l'histoire de nombreux exemples de l'application de cette pensée, et il les avait compendieusement développés devant son savant auditoire.

C'est que, comme il le disait, la politique de l'amnistie est certainement des plus anciennes. Après les guerres civiles qui avaient amené la dictature de César, Cicéron avait dit : « *In templo Telluris jeci fundamenta pacis,* » *Atheniensiumque renovavi vetus exemplum, Græcum etiam*

» *verbum usurpavi, quod tum in sedandis discordiis usurpa-*
» *verat civitas illa, atque omnem memorian discordiarum*
» *oblivione sempiterna delendam esse censui.* » Il est vrai que Cicéron lui-même avait écrit plus tard à Brutus : « *Salutarem severitatem vincere inanem speciem clementiæ.*
» *neque unquam defore bella civilia, si clementes esse volu-*
» *mus.* » Mais le grand orateur romain ne devait pas tarder à expier en quelque sorte la rigueur de ses derniers conseils.

Il semble donc que l'oubli doive être encore, après de grands désordres, le moyen le plus sûr de pacifier les esprits, suivant cette maxime dont Loysel et ses collègues avaient fait leur règle de conduite :

Optima belli civilis defensio, oblivio est.

Et cependant, comme ces éminents magistrats l'avaient souvent éprouvé, l'oubli des crimes passés n'est-il pas la plus révoltante injustice? Il y a certes là une objection des plus grosses contre la clémence humaine, et, ainsi que le dit Loysel, il n'est pas surprenant que Platon, dans son *Minos*, soit resté court en ce point délicat. Mais, s'il est vrai, suivant la belle parole du jurisconsulte romain, que la justice soit la volonté constante et perpétuelle de rendre à chacun ce qui lui appartient, d'autres considérations, tirées de la nature même de l'homme et du bien de l'État, peuvent parfois commander un relâchement sensible dans les rigueurs les plus légitimes.

La Chambre de justice s'était certainement inspirée de cette pensée, et c'est là sans doute le sens vrai de la mission qu'avaient acceptée et vaillamment accomplie des hommes que notre Guyenne ne saurait oublier.

NOTICE
SUR RODE

VIOLONISTE FRANÇAIS

PAR M. ARTHUR POUGIN

> L'estime où je vous tiens ne doit point vous surprendre,
> Et de tout l'univers vous la pouvez prétendre.
>
> Molière. *(Le Misanthrope.)*

Tandis qu'il n'est si mince chanteur dont la vie ne soit l'objet d'une foule d'écrits de tous genres, remplis des louanges les plus hyperboliques et les plus outrées, on oublie les grands virtuoses instrumentistes, et il semble que ceux-ci doivent s'estimer trop heureux d'obtenir une place, parfois dédaigneuse et parcimonieusement mesurée, dans les recueils biographiques généraux qui voient le jour de loin en loin, et où ils se trouvent confondus avec la foule des personnages plus ou moins célèbres qui se sont distingués, de façon ou d'autre, depuis le commencement du monde. De travail spécial, sérieux, utile, sur ces grands artistes, qui furent de grands enchanteurs, d'étude pratique, précise, développée, sur leur existence ou leur carrière, il ne faut point penser à en découvrir, car il n'en existe pas.

Voyez les grands violonistes, et combien la littérature spéciale est pauvre et nulle en ce qui les concerne! La France a possédé, comme l'Italie et après elle, une école de violon admirable, et personne ne sera tenté de le nier en entendant prononcer les noms restés célèbres de Leclair, de Gaviniés, des deux Kreutzer, de Rode, de Baillot, de Cartier, de Lafont, de Saint-Georges, de Fontaine, d'Habeneck, et de tant d'autres qu'on pourrait citer encore. Ces artistes merveilleux ont rempli l'Europe du bruit de leurs exploits, ils se sont fait partout applaudir et admirer. Qui donc, pourtant, a songé à écrire leur histoire, à retracer leur vie, à rappeler à la postérité leur souvenir bienfaisant? Croit-on qu'une bonne étude sur Baillot, sur Gaviniés, sur Rodolphe Kreutzer, ne serait pas aussi utile que les innombrables récits dans lesquels on a retracé jusqu'aux derniers faits et gestes de la moindre des filles d'opéra? Que possédons-nous, cependant, sur ces virtuoses fameux? Une méchante notice sur Leclair, publiée lors de sa mort dans le *Nécrologe des hommes célèbres de France;* quelques souvenirs, purement personnels, de la princesse Constance de Salm sur le vieux Gaviniés; deux notices écourtées et sans intérêt sur Baillot, dues à deux écrivains qui n'étaient point musiciens; enfin, un roman d'imagination sur le chevalier de Saint-Georges!

Et pourtant il s'agit des artistes qui ont illustré celui qu'on a si justement appelé *le roi des instruments;* il s'agit de l'instrument que notre grand Baillot caractérisait ainsi dans son admirable *Art du Violon :* « Cet instrument fait par la nature pour régner dans les concerts et obéir à tous les élans du génie; simple et mélodieux sous les doigs de Corelli; harmonieux, touchant et plein de grâce sous l'archet de Tartini; aimable et suave sous

celui de Gaviniés; noble et grandiose sous celui de Pugnani; plein de feu, plein d'audace, pathétique, sublime entre les mains de Viotti; il s'est élevé jusqu'à peindre les passions avec énergie, et avec cette noblesse qui convient autant au rang qu'il occupe qu'à l'empire qu'il exerce sur l'âme. »

Eh bien! puisque aucun écrivain français n'a voulu s'occuper sérieusement jusqu'ici du violon ni des violonistes, je vais essayer de combler en partie cette lacune si regrettable dans notre littérature musicale, je vais m'occuper d'un de nos grands artistes en ce genre, et je vais faire en sorte de reconstruire, à l'aide des quelques documents un peu partout dispersés que j'ai pu réunir sur lui, la vie et la carrière de Rode, l'un des virtuoses les plus parfaits qu'ait enfantés la France, celui qui a si bien mérité d'être surnommé *le Corrége du violon*, et qui a parcouru l'Europe entière au bruit d'applaudissements enthousiastes et universels. Ce n'a pas été chose facile — on le verra par les indications données dans le cours de cet écrit — que de dépister, de retrouver les détails et les renseignements relatifs à ce célèbre violoniste; il y a fallu employer singulièrement de soin, de temps et de patience. Encore aurais-je voulu que la gerbe fût plus fournie. Tels qu'ils sont, cependant, je crois que les documents ici réunis auront suffi à donner quelque intérêt à ce récit, dans lequel l'auteur a tâché de faire partager à ceux qui le liront l'admiration éprouvée par lui pour le noble artiste qui en fait l'objet.

S'il s'y est mal pris, et s'il n'a point réussi, on voudra bien du moins n'en accuser que son insuffisance, et non sa bonne volonté.

VIE DE RODE.

Jacques-Pierre-Joseph Rode naquit à Bordeaux le 16 février 1774. Les biographes ne sont pas tous d'accord sur la date de sa naissance : tandis que quelques-uns la placent à l'année 1773, d'autres, comme Fétis dans sa *Biographie universelle des musiciens,* indiquent le 26 au lieu du 16 février. Le doute ne sera plus permis en présence d'un document authentique, l'acte de naissance du grand violoniste, relevé par mes soins à la mairie de Bordeaux, et dont voici la reproduction exacte :

Le jeudi 17 février 1774 a été baptisé Jacques-Pierre-Joseph, fils légitime de sieur Pierre-Joseph Rode, marchand gantier, parfumeur, et de Suzanne Turmeau, paroisse Saint-Projet. Parrain, Jacques Turmeau; marraine, Giraude-Laforgue Deturmeau, ayeuls du baptisé, *né hier,* à six heures et demie, père absent.

Signé : TURMEAU.
LAFORGUE.
DE SAINT-JUST, *curé de Saint-André.*

C'est dans une maison de la rue du Loup, située au milieu de l'ancienne ville, que Rode vit le jour. Son père, on vient de le voir, était commerçant (1). Nous avons peu de renseignements sur sa première enfance (2);

(1) Je ne sais où l'auteur de l'article RODE, inséré dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture,* a pu voir que ce grand artiste était « né à Bordeaux *de parents allemands* ». Malgré de consciencieuses recherches, il m'a été impossible de rien découvrir qui pût justifier ce dire.

(2) Le seul que j'aie pu me procurer m'est fourni par une personne de Bordeaux à qui j'avais demandé quelques détails, et qui m'écrit : « .... Je tiens d'une tante qui habitait le voisinage de la

nous savons seulement qu'il vint fort jeune à Paris, après avoir reçu pendant plusieurs années, à Bordeaux, des leçons d'un violoniste nommé Fauvel. Ce Fauvel, qu'on désignait sous le nom de Fauvel aîné, pour le distinguer de son frère, musicien comme lui, était un artiste d'un véritable talent, né à Bordeaux en 1756. Dans l'article que Fétis lui a consacré, nous trouvons les lignes suivantes, qui concernent à la fois lui, son élève, et la façon dont celui-ci vint à Paris :

« Fauvel reçut des leçons de musique et de violon de plusieurs maîtres, particulièrement de Gervais, dans un voyage que celui-ci fit à Bordeaux avant de se rendre à Paris (1). En 1782, Fauvel eut pour élève un jeune

rue du Loup, où était situé le magasin de parfumerie du père de Rode, que toutes les fois qu'elle passait dans cette rue, elle voyait le jeune Rode occupé à jouer du violon. Ce fait, au surplus, est de notoriété publique à Bordeaux.... »

(1) Gervais, fils d'un musicien français au service de l'électeur palatin, né à Manheim vers 1746, était lui-même un violoniste fort distingué. Élève d'Ignace Fraenzl, il se fit entendre au Concert spirituel vers 1785, devint premier violon au Grand-Théâtre de Bordeaux en 1791, revint plus tard à Paris, où il ne réussit pas à obtenir une place de professeur au Conservatoire, qu'il ambitionnait, puis, selon Fétis, retourna à Bordeaux, où il mourut vers 1805.

Je dois faire remarquer que les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens,* ainsi que le rédacteur de la notice sur Rode insérée dans la *Biographie universelle et portative des contemporains,* indiquent, comme ayant été professeurs de l'enfant à Bordeaux, non seulement Fauvel, mais Gervais lui-même, et un troisième violoniste nommé Dacosta. Qu'était ce dernier? Il est difficile de le savoir, car nulle part on ne trouve mention de son nom. Il n'est guère possible qu'il soit autre que le père du fameux clarinettiste Dacosta, si célèbre au commencement de ce siècle, et qui était Bordelais, ainsi que Rode. Dacosta père, qui exerçait à Bordeaux la profession de commerçant lorsque son fils naquit en cette ville le 17 janvier 1778, quatre ans après Rode, était, si l'on s'en rapporte à ce que dit Fétis dans la notice qu'il a consacrée à son fils, un amateur de musique distingué et « jouait bien du violon ». Or, si Rode reçut effective-

garçon de huit ans qui, plus tard, a illustré le nom de *Rode*. Les progrès de cet enfant furent si rapides, qu'à peine âgé de douze ans il fut en état de jouer des concertos en public, et qu'il étonna tous les artistes et amateurs de Bordeaux. Le talent déjà remarquable de son élève décida Fauvel à se rendre avec lui à Paris en 1787, pour le faire entendre au Concert spirituel. Bientôt après, Rode devint l'élève de Viotti; mais, nonobstant le chagrin qu'il en eut, Fauvel se décida à se fixer à Paris. En 1794, il entra à l'orchestre de l'Opéra comme alto, et y resta jusqu'à la fin de 1814. Il prit alors sa retraite après vingt ans de service, et obtint la pension. Il avait épousé Mlle Frey, pianiste et compositeur, qui eut quelque réputation, et qui était sœur du violoniste et éditeur de musique de ce nom. »

Fauvel a composé une assez grande quantité de musique, et nous trouvons encore sur lui, et incidemment sur son élève, le renseignement suivant, à propos de l'annonce de *Douze exercices de violon, suivis de six leçons en duo*, publiés par lui en 1803 : « Si on peut juger favorablement d'un ouvrage par le succès de ceux qui y ont puisé des principes, celui-ci doit être mis au premier rang. L'auteur s'en est servi pour commencer M. Rode, auquel il a donné des leçons pendant huit ans. Si le célèbre Viotti a perfectionné le talent qui fait aujourd'hui l'admiration de la capitale, M. Fauvel en a développé le germe et posé les premières bases, dont on sait que tout le reste dépend (1). »

Nous connaissons maintenant le premier professeur

ment des leçons d'un violoniste de ce nom, ce ne peut guère être d'un autre que de celui-ci.

(1) *Correspondance des amateurs musiciens*, rédigée par le citoyen Cocatrix, numéro du 25 nivôse an XI (15 janvier 1803).

de Rode, nous savons que celui-ci vint à Paris vers l'âge de quatorze ans, et qu'il effectua ce voyage en compagnie de son maître. L'enfant, doué de dispositions exceptionnelles, ayant acquis un talent précoce, avait produit un grand effet à Bordeaux; il avait de l'ambition sans doute, voulait se faire un nom, et c'est ce qui décida probablement sa famille à le laisser venir à Paris. L'y suivit-elle? Cela ne paraît pas probable, puisqu'il était accompagné de son professeur, qui lui servait évidemment de mentor.

Plusieurs biographes affirment, avec Fétis, que Rode se fit entendre au Concert spirituel. Je ne puis ni nier, ni confirmer ce fait, car je n'ai pu trouver aucun détail précis à ce sujet. Ce qui est incontestable, c'est que, peu de temps après son arrivée à Paris, Rode devint l'élève de Viotti. Il aurait, dit-on, exécuté un concerto devant le fameux corniste Punto, et celui-ci, charmé de son jeu, l'aurait aussitôt présenté à Viotti, qui se chargea de parfaire son éducation. Les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens*, publié en 1811, disent à ce sujet : « On sait que Viotti ne donnait jamais de soins intéressés, qu'il prenait en amitié les jeunes gens en qui il reconnaissait de grandes dispositions, et qu'il s'est plu à en former plusieurs. Rode a peut-être été le mieux partagé (1). »

Viotti était alors directeur du théâtre de Monsieur

(1) Ici encore un détail assez curieux, relevé par la *Correspondance des amateurs musiciens* du 27 frimaire an XI, 18 décembre 1802 : « Voici une généalogie en talens, qui vient en ligne directe de Corelli. Somis fut élève de Corelli; Pugnani, de Somis; Viotti est sorti de l'école de Pugnani; enfin Rode, ce jeune homme étonnant et célèbre dans l'âge où l'on travaille pour le devenir, ajoute un titre de plus à la grande réputation de Viotti et des maîtres dont il est le dernier rejetton. »

(théâtre Feydeau), et l'on assure qu'en 1790 il y fit entendre, entre deux actes d'un opéra italien, son élève favori, dans l'un de ses concertos, le 13e (en *la* majeur). Ici encore je suis forcé de me borner à enregistrer ces affirmations, n'ayant pu les contrôler d'une façon efficace. On a dit aussi qu'à cette époque Rode était entré à l'orchestre du théâtre de Monsieur. Le fait est parfaitement exact; mais Fétis est dans l'erreur lorsqu'il assure que c'est en qualité de chef des seconds violons qu'il fut attaché à cet orchestre. En consultant à ce sujet les almanachs de théâtre du temps, qui donnent le détail du personnel de tous les orchestres, on voit qu'en l'année 1790 Rode est compris dans les premiers violons (le sixième sur huit), et que l'année suivante, Navoigille étant désigné comme « premier des seconds violons », c'est-à-dire chef d'attaque, Rode vient immédiatement après lui, occupant par conséquent le premier pupitre. mais la deuxième place parmi les seconds violons. C'est là, à l'orchestre du théâtre Feydeau, que Rode connut Baillot, plus âgé que lui de deux ans environ, et que se cimenta entre les deux jeunes artistes cette amitié si tendre, si solide, si véritablement fraternelle, qui faisait l'admiration des contemporains, et qui ne se démentit jamais un seul instant.

Tous deux, néanmoins, quittèrent le théâtre Feydeau en 1792. Mais c'est en cette année 1792, alors qu'il y était encore attaché, que Rode obtint à ce théâtre ses premiers grands succès de virtuose. Au mois d'avril, à l'époque de la semaine sainte, tandis que tous les spectacles devaient faire relâche par ordre de l'autorité, une série de concerts extrêmement brillants fut donnée à Feydeau, concerts dans lesquels se firent entendre les plus remarquables chanteurs de ce théâtre, et quelques-

uns des premiers artistes de Paris : c'étaient, d'une part, Simoni, Rovedino, Scalzi, Viganoni, Mmes Morichelli et Baletti; de l'autre, et pour la partie instrumentale, Delcambre, Punto, Duvernoy, Hugot, Lefèvre, Devienne, et enfin trois violonistes, Rodolphe Kreutzer, Rode et Alday. J'ai relevé, dans les programmes de ces concerts, tels qu'ils furent publiés par le *Journal de Paris*, toutes les mentions se rapportant à ces derniers : c'est ainsi qu'on voit, pour celui du 1er avril, que « M. Rode exécutera un concerto de violon de la composition de M. Viotti; » le 4, « M. Kreutzer exécutera un concerto de violon de sa composition; Mme Morichelli chantera un rondeau de Bianchi, avec accompagnement de deux violons obligés, exécuté par MM. Kreutzer et Rode; » le 5, « M. Rode exécutera un concerto de violon de la composition de M. Viotti; » le 6, « M. Alday exécutera un concerto de violon; M. Rode exécutera un concerto de violon de M. Viotti; » le 7, « M. Alday exécutera un concerto de violon de sa composition; » le 8, « M. Rode exécutera le nouveau concerto en *mi* mineur de Viotti (c'était le 18e), *redemandé;* » le 10, « M. Kreutzer exécutera un concerto de violon de sa composition; MM. Alday et Rode exécuteront une symphonie concertante de M. Viotti; » enfin, le 13, « M. Rode exécutera le concerto de violon en *ré* mineur de M. Viotti (1). »

Fétis parle de ces concerts, qui firent événement dans Paris, et du grand succès qui y fut obtenu par Rode comme virtuose, par Viotti comme compositeur : « Rode exécuta, pendant les concerts de la semaine sainte, les

(1) Déjà, le 26 mars, jour de l'Annonciation, le théâtre Feydeau avait donné un concert, dans lequel Kreutzer avait exécuté un concerto, et Mlle Baletti avait chanté un air de Pugnani, accompagné sur le violon par Rode.

3[e], 13[e], 14[e], 17[e] et 18[e] concertos de Viotti. La beauté de cette dernière composition fut vivement sentie; l'exécutant et l'auteur eurent une part égale au triomphe que le public décerna, en manifestant le désir de l'entendre dans trois concerts consécutifs. » Je crois que c'est aussi au sujet de ces belles séances que Baillot écrivait ce qui suit dans sa *Notice sur Viotti*, publiée en 1825, à la mort de ce grand artiste. Il cite l'année 1791 au lieu de 1792, mais ceci peut s'expliquer par une erreur de mémoire, très compréhensible à une distance de près de trente-cinq ans; parlant des concertos de Viotti au point de vue de leur valeur musicale, il dit : « C'est à son dix-septième, en *ré* mineur, et à son dix-huitième, en *mi* mineur, qu'il adopta cette forme dramatique, dont l'effet inattendu fut si imposant, lorsque Rode, son élève et son digne interprète, fit entendre ces deux concertos, en 1791, avec tout le charme et toute la pureté qui distinguent son talent (1). » Il faut remarquer que, lorsqu'il obtint ces grands succès, Rode venait à peine d'accomplir sa dix-huitième année.

Dès cette époque, Rode fut classé au nombre des premiers violonistes de Paris, ce qui n'est pas peu dire, car les violonistes *excellents* abondaient alors en cette ville, qui jamais n'en posséda une telle et si magnifique réunion. Il suffira, pour le prouver, de citer, en dehors de Viotti, tous ces grands artistes qui s'appelaient Baillot, Rodolphe Kreutzer, Lafont, Saint-Georges, Navoigille, La Houssaye, Puppo, Alday, Libon, Cartier, Wacher, et bien d'autres encore, dont les noms nous échappent. A partir de ce moment, il fut considéré comme l'un de nos virtuoses les plus remarquables, se fit entendre en

(1) *Notice sur J.-B. Viotti*, par Baillot. Paris, imprimerie Hocquet, 1825, in-8°

une foule d'occasions, et toujours avec le plus grand succès.

C'est aussi dès cette époque que se manifesta cette humeur voyageuse qui semble avoir été l'un des traits distinctifs de son caractère. J'emprunte à une notice fort bien faite et très informée, celle qui a paru sur lui dans la *Biographie Michaud*, quelques détails sur cette période de sa vie :

« C'est avec le célèbre chanteur Garat que Rode quitta la France, à la fin de 1795, pour se rendre en Hollande, et de là à Hambourg (¹). Il alla ensuite passer quelque temps à la cour de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui sut l'apprécier, comme étant lui-même sur le violoncelle un bon élève de Louis Duport. De retour à Hambourg, il s'embarqua pour revenir à Bordeaux; mais une tempête le jeta sur les côtes d'Angleterre. Viotti se trouvant alors à Londres, son élève chéri ne pouvait manquer de l'aller voir; il proposa un concert au bénéfice des pauvres; mais sa qualité de Français nuisit à son succès, et il ne put réunir qu'un petit nombre d'auditeurs. Dégoûté des Anglais, qui ne jugent du talent que par ton (²), il revint en France par la Hollande et les

(¹) Dans la notice sur Reicha de la *Biographie universelle des musiciens*, notice dont les éléments ont dû être fournis à Fétis par Reicha lui-même, je trouve ce passage, où il est question de Rode : « ... En 1794, Reicha (qui était né à Prague en 1770, et qui ne vint se fixer à Paris qu'en 1799) alla s'établir à Hambourg, où il donna pendant cinq ans des leçons de piano et d'accompagnement. Il y écrivit la musique d'un opéra français intitulé : *Godefroid de Montfort*. Après une répétition de cet essai dramatique dirigée par Rode, qui se trouvait alors à Hambourg avec Garat, le directeur du théâtre de cette ville fit à Reicha des propositions pour qu'il y fît représenter son ouvrage; mais M. de Fombrune, émigré français, lui donna le conseil de le faire entendre à Paris.... »

(²) On voudra bien se rappeler que la France était alors en guerre

Pays-Bas, et fit partout admirer le jeu le plus pur et le plus gracieux qu'on ait jamais entendu sur le plus difficile des instruments. Rode, peu après son arrivée à Paris en 1797, se fit entendre aux concerts de la rue Feydeau, tant dans le *solo* que dans des symphonies concertantes avec l'aîné des deux Kreutzer. Dans les mêmes traits, où la difficulté était habilement vaincue, on voyait tour à tour briller la grâce et la pureté du jeu de Rode, la force et la hardiesse de son digne rival; mais la voix de Garat faisait le principal ornement de ces concerts. Bientôt Rode fut nommé professeur de violon au Conservatoire de musique, récemment réorganisé. Naturellement inconstant, il n'y resta pas longtemps et partit pour l'Espagne. A Madrid, il se lia avec le *divin* Boccherini, qui daigna écrire l'instrumentation de plusieurs de ses concertos. En 1800, il revint à Paris et fut nommé violon-solo de la musique particulière du premier consul. Cette époque fut l'apogée de son talent et de sa gloire. »

Les détails contenus dans ces lignes sont, on le voit, très précis. Ils ont aussi le mérite d'être fort exacts [1].

avec l'Angleterre. En toute justice, on peut donc supposer que le froid accueil fait à Rode par les Anglais tenait à sa nationalité, et non à leur plus ou moins d'intelligence des choses musicales. Ce n'est pas à nous, Français de 1872, de nous étonner et de nous indigner d'un tel sentiment.

[1] En ce qui se rapporte au voyage d'Allemagne et d'Angleterre, je crois ce récit beaucoup plus près de la vérité que le suivant, fait par Miel dans sa *Notice sur Garat* (*Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, t. X, 1840-41, p. 241) : « L'état de la France étant devenu peu favorable aux arts, le violoniste Rode forma le projet de passer en Angleterre et détermina Garat à l'y accompagner. Ils partirent ensemble; mais les vents absolument contraires ayant poussé le navire sur les côtes d'Allemagne, les voyageurs se rendirent à Hambourg. Cette ville, riche et commerçante, avait accueilli

Au sujet du voyage de Rode en Espagne, je trouve, dans l'excellente ***Notice sur la vie et les ouvrages de Luigi Boccherini,*** publiée par M. Picquot en 1851, le renseignement complémentaire suivant : « Rode visita Madrid vers 1799, et s'y lia d'amitié avec Boccherini, qui écrivit pour lui l'instrumentation de son sixième concerto en *si* bémol, dédié à la reine d'Espagne. » Cette dédicace semble indiquer tout naturellement que Rode se fit entendre à la cour d'Espagne, et qu'il y exécuta ce concerto; et ce concerto portant le n° 6, il en avait donc déjà composé cinq. Avec qui avait-il travaillé l'harmonie et la composition? C'est, je l'avoue, ce qu'il m'a été impossible de découvrir. Toutefois, on peut croire que, en ce qui concerne l'instrumentation, il n'avait encore, à cette époque, qu'une confiance limitée dans son savoir, puisqu'il priait Boccherini de lui écrire l'orchestre de cette œuvre importante.

Mais il est un fait dont la Notice que j'ai citée plus

beaucoup d'émigrés français. Un bon spectacle et d'excellents concerts y offraient des ressources à la musique; les deux virtuoses y obtinrent de brillants succès. Craignant toutefois qu'un trop long séjour en pays étranger ne les fît considérer comme émigrés et inscrire sur la liste fatale, ils repassèrent en France vers la fin de 1794. »

J'accorde moins de créance encore à cette troisième version, qui ne parle point de l'Allemagne, et que je reproduis uniquement, d'après l'article Rode de la ***Biographie universelle et portative des contemporains,*** pour multiplier les documents : « Rode se rendait en Hollande, en 1794, lorsque le vaisseau qu'il montait fut jeté par une tempête sur les côtes d'Angleterre. Rode eut bien de la peine à obtenir du gouvernement britannique la permission d'aller à Londres embrasser son maître. Il paya généreusement cette hospitalité, en se faisant entendre dans un concert au profit des pauvres. Il ne désarma cependant pas l'inhospitalière Angleterre; malgré son action louable et le talent dont il avait fait preuve comme artiste, il ne put obtenir grâce devant la loi de l'***alien bill,*** qui lui fut impitoyablement appliquée... »

haut ne parle en aucune façon, et qui est resté absolument ignoré de tous les biographes. Ce fait, qui m'a été révélé par une lettre de Rode, aujourd'hui inconnue, quoique publiée à cette époque, c'est la présence de Rode à l'Opéra comme violon-solo. La lettre en question, insérée dans le *Courrier des spectacles* du 2 frimaire an VIII (23 novembre 1799), ne laisse aucun doute à cet égard. La voici :

Au Rédacteur du *Courrier des spectacles.*

Voudriez-vous bien, citoyen, avoir la complaisance d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, que c'est sans doute par erreur que les administrateurs du théâtre de la République et des Arts ([1]) ont annoncé, le 27 de ce mois, que je jouerois le solo de violon dans le ballet de *Télémaque*, puisque, dès le 26, j'avais donné ma démission?

P. Rode.

Cette lettre est courte, mais elle est précise, et ne laisse place à aucune équivoque. Il est acquis aujourd'hui, grâce à elle, que Rode a été, ne fût-ce qu'un instant, violon-solo à l'Opéra, et qu'il a donné sa démission de cet emploi le 26 brumaire an VIII, qui répond au 27 novembre 1799.

Il est certain qu'il était déjà, à ce moment, professeur au Conservatoire. Il serait bien intéressant sans doute de connaître les noms des élèves formés par lui dans cet établissement. Malheureusement, cela est fort difficile, pour ne pas dire impossible. Les archives du Conservatoire manquent absolument de documents certains jusqu'à l'année 1819, et ce n'est qu'avec beau-

([1]) On sait que c'est le titre qu'avait pris alors le théâtre de l'Opéra.

coup de peine que Lassabathie a pu établir, même d'une façon incomplète, dans son *Histoire du Conservatoire de musique et de déclamation*, les listes des élèves couronnés jusqu'à cette époque. En effet, il lui manquait celle de l'an VI, et une lacune énorme s'étend à partir de l'an IX jusqu'à 1809. En dépit de mes recherches, je n'ai pu retrouver que les noms de deux élèves de Rode récompensés aux concours du Conservatoire. L'un est le « citoyen » Luc Guénée, qui obtint un premier prix au concours de l'an VII, et qui se fit connaître plus tard, comme compositeur, par trois petits opéras comiques, *la Chambre à coucher* et *la Comtesse de Troun*, donnés à l'Opéra-Comique, et *une Visite à la campagne*, représenté au théâtre du Gymnase-Dramatique; l'autre est Marcel Duret, qui remporta la même récompense en 1803, et qui, l'année suivante, épousa M[lle] Cécile Saint-Aubin, fille aînée de la célèbre chanteuse de ce nom, qui fut elle-même, ainsi que sa mère et sa sœur Alexandrine, attachée au théâtre de l'Opéra-Comique (1).

(1) Au sujet de Guénée, je lis dans l'*Ordre de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique pour les cours d'adultes de l'an VII* (brochure donnant le programme de la séance, tenue au commencement de l'an VIII, avec les noms des élèves couronnés), les lignes suivantes : « Le citoyen Guénée, par un louable sentiment de délicatesse, a sollicité la faveur d'offrir l'hommage entier du prix à son intéressante émule (M[lle] Félicité Lebrun, qui, ainsi que lui, avait obtenu un premier prix), et d'avoir la faculté de concourir de nouveau l'an prochain. Le jury, appréciant les motifs du citoyen Guénée, a unanimement adhéré à ses demandes. » Je ferai remarquer à ce propos qu'il est dit, dans une Notice sur Baillot, signée Pierre du Rozoir et publiée dans les *Annales de la Société libre des Beaux-Arts*, t. XII, 1842, que, « le 22 septembre 1795, Baillot remplaça, comme professeur de violon dans cet établissement (le Conservatoire), Rode, son ami, qui allait tenter la fortune en Russie. » D'abord, en 1795, Rode, non plus que Baillot, n'était professeur au Conservatoire; en second lieu, Rode ne partit pour la Russie qu'à la fin de 1803; enfin, Baillot ne

On pense bien que sa situation de professeur au Conservatoire n'empêchait point Rode de se faire entendre en public; bien au contraire. Il était dans tout le feu de la jeunesse, il aimait les succès, et il se prodiguait volontiers, pour le plus grand plaisir du public, qui le comblait de ses faveurs et l'applaudissait sans marchander. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de reproduire ici quelques fragments d'un travail intéressant, dû à la plume de M. Édouard Fétis, et publié dans les numéros de la *France musicale* de septembre 1839. Ce travail, intitulé : *Origine et histoire des concerts*, nous met au courant du mouvement musical qui se produisit à Paris, en dehors du théâtre, pendant les années de la Révolution, mouvement auquel Rode prit une part si brillante et si active :

« Une association d'artistes fonda, en 1796, des séances musicales hebdomadaires qui eurent lieu au théâtre Feydeau. Toute une génération nouvelle d'instrumentistes et de chanteurs avait surgi pendant les cinq années où, à l'exception des hymnes à l'Être suprême chantés en plein vent, et des airs patriotiques vociférés par les sans-culottes, la musique s'était vue bannie de France. Des noms inconnus se présentèrent devant le public; ces noms étaient ceux de Rode, de Garat, de Steibelt, et

remplaça point Rode au Conservatoire, attendu qu'il y était professeur en même temps que lui. La preuve, c'est que, des deux élèves couronnés en l'an VIII, l'une, Mlle Félicité Lebrun, était élève de Baillot, l'autre, Guénée, était élève de Rode. — En dernier lieu, je ferai observer que Lassabathie est dans l'erreur en n'inscrivant, dans sa liste des professeurs du Conservatoire, le nom de Rode qu'à partir de l'an VIII, puisqu'en ce même an VIII il avait un élève couronné au concours. Je viens de dire que Rode n'était point professeur en 1795 (puisque c'est à la fin de cette année qu'il faisait son grand voyage), mais il dut être nommé lors de son retour, c'est-à-dire en 1797, ainsi que nous l'avons vu d'ailleurs dans la notice de la *Biographie Michaud*.

de tant d'artistes dont la réputation a grandi depuis lors. Les ***Concerts Feydeau*** eurent une vogue due à leur excellence autant qu'à la privation de semblables délassements imposée à la société intelligente sous le régime de la Terreur. Comment tous ces jeunes talents s'étaient-ils formés dans des circonstances si peu favorables aux arts? Leur mérite était évidemment le produit d'une révélation spontanée(?). Ce qu'il y avait de fort remarquable, c'est qu'une réforme complète s'était opérée dans le style de la musique française. Le mauvais goût que lui avaient si longtemps reproché les Allemands et les Italiens avait disparu pour faire place à une méthode dont les traditions, dans le genre instrumental, ont été adoptées par les artistes des autres nations. Pour la première fois, on entendait à Paris un chanteur indigène capable de lutter avec quelque maître que ce fût, car, entre Garat et l'ancien opéra français, il y avait une distance incalculable. Malheureusement, la banqueroute de Sageret, directeur du théâtre Feydeau, mit fin à ces concerts en 1798. Deux ans après, une nouvelle Société se forma, composée en partie des éléments de celle qui venait de se dissoudre, et en partie de la première fournée des élèves du Conservatoire. Elle s'établit dans la salle que le marchand de tableaux Lebrun avait fait construire nouvellement, rue de Cléry, pour des expositions de peinture. A Rode s'étaient réunis Kreutzer, Baillot et Lamarre pour les solos d'instruments. Garat et Mme Barbier-Walbonne, son élève, étaient chargés de la partie du chant. Mais la célébrité des concerts de la rue de Cléry fut peut-être moins due aux beaux talents de ces artistes qu'à l'effet extraordinaire produit par un excellent orchestre dans les douze grandes symphonies que Haydn avait écrites quelques années auparavant à

Londres, pour les concerts de Salomon, et qui étaient demeurées jusque-là inconnues à Paris.

» Le Conservatoire de musique, institué le 16 thermidor 1795, par une loi de la Convention nationale, sur un rapport de Chénier, n'avait pu prendre possession du local des Menus-Plaisirs, qui lui avait été assigné pour y être installé *sans délai*, qu'au mois de novembre 1796. Ce fut seulement en 1802 que les élèves de cet établissement, aidés de leurs maîtres, donnèrent des concerts publics. Voici à quelle occasion la première de ces séances fut en quelque sorte improvisée. On avait reconnu la nécessité d'ajouter aux dépendances du Conservatoire une grande salle destinée aux concours, aux répétitions et à toutes les cérémonies officielles, qui jusqu'alors n'avaient eu qu'un local insuffisant. En 1802, le ministre Chaptal vint poser la première pierre de l'édifice qui devait contenir la salle en question et la bibliothèque. Les professeurs entouraient les représentants de l'autorité, les élèves remplissaient les cours; c'était une fête de famille. A l'issue de la cérémonie, on se réunit d'un mouvement spontané pour donner, séance tenante, un concert en célébration de l'heureuse circonstance à laquelle on venait d'être rassemblé. Baillot, Rode et Lamarre jouèrent un trio, Garat chanta deux airs avec la perfection qui lui était ordinaire ([1]). »

([1]) Ces derniers détails ne sont pas rigoureusement exacts. L'épisode est ainsi mentionné par Lassabathie, avec une précision absolue, dans son *Histoire du Conservatoire,* à la date, non de 1802, mais du 4 août 1801 (16 thermidor an IX) : « Anniversaire de la fondation du Conservatoire; le ministre de l'intérieur vient y poser la première pierre de la bibliothèque. Après un discours prononcé par le ministre, la cérémonie fut terminée par un hymne à Apollon, paroles du citoyen Framery, sur la musique du chœur d'*Écho et Narcisse,* de Gluck. Un concert suivit cet hymne : Kreutzer conduisait l'orchestre,

Plus loin, l'écrivain parle encore de Rode et des concerts dans lesquels paraissait le grand violoniste :

« Garat, Rode et Lamarre, dont les talents venaient de briller dans les concerts du théâtre Feydeau, en donnèrent aussi à leur bénéfice, et la salle des Victoires ([1]) servit presque toujours à ces solennités musicales. Nous n'entrerons pas dans le détail des conséquences politiques de la bataille de Marengo, ce n'est point là notre affaire; seulement, un des effets de cette victoire que nous pouvons signaler, fut l'acquisition de la célèbre Mme Grassini, dont le départ pour Paris fut négocié à Milan par le premier consul. L'enceinte du Champ-de-Mars a été le théâtre de plus d'un brillant début. La première apparition de Mme Grassini eut lieu au Champ-de-Mars dans la grande fête nationale du 22 juillet 1800. Pour prix de sa complaisance en cette occasion, la cantatrice obtint l'autorisation de donner deux concerts à l'Opéra, faveur qui jusqu'alors n'avait été accordée à personne. Ces concerts passèrent pour être les plus beaux qu'on eût entendus à Paris, autant à cause

Garat chanta plusieurs fois, Baillot, Rode et Baudiot exécutèrent un trio, et Frédéric (Duvernoy?) et Ozi différents morceaux. Un banquet réunit ensuite les membres du Conservatoire et les élèves premiers prix, et, à neuf heures du soir, la salle du banquet fut transformée en salle de bal. »

([1]) Beaucoup d'écrivains, peu au courant de l'histoire si compliquée des théâtres de Paris à l'époque de la Révolution, parlent ainsi de la salle *des Victoires*, ce qui établit à la fois un non-sens et une confusion. On pourrait croire, en effet, qu'il s'agit d'une salle située sur la place des Victoires ou dans ses environs, tandis que celle dont il est ici question avait été construite dans la rue *de la Victoire*, par conséquent dans un quartier tout autre et fort éloigné. Cette salle, la plus belle de tout Paris, était celle du théâtre de la Société Olympique, qui servit plus tard aux représentations de la troupe chantante italienne dirigée par la célèbre comédienne Montansier, si fameuse par son talent, son esprit d'intrigue et sa galanterie.

du mérite de Mme Grassini, du talent des artistes qui la secondèrent, et de l'excellente exécution de l'orchestre, que du brillant auditoire qui s'y trouva réuni. Rode y fit ses adieux au public parisien par son septième concerto nouvellement composé. Peu de jours après il partit pour la Russie, pays tout neuf qui offrait aux artistes un champ de riches moissons non encore exploité. Baillot le suivit bientôt, et Kreutzer fut le seul des violonistes célèbres de l'école française qui se fit entendre pendant quelque temps. »

Il y a encore ici une erreur. Ce n'est pas en 1800, mais seulement en 1803, et tout à fait à la fin de cette année, que Rode partit pour la Russie. Le fait du très grand succès qu'il remporta à l'Opéra n'en est pas moins, d'ailleurs, fort exact. Garat se fit entendre à ce théâtre en même temps que lui, dans d'autres séances, et c'est ce qui donna lieu à cette plaisanterie en dialogue : — « Mais ce Garat n'a qu'un petit filet de voix. — Tudieu! vous appelez un *petit filet* celui qui pêche 15,000 fr. d'un seul coup dans la poche des Parisiens ! » Cela avait trait aux recettes colossales produites par ces concerts. En ce qui touche Mme Grassini, on a dit que cette célèbre cantatrice, enthousiasmée du talent de Rode, s'était follement éprise de lui, et qu'une liaison s'en était suivie. J'ignore ce qu'il y a de fondé dans ce bruit, que je rapporte parce que plusieurs biographes l'ont mentionné (1).

Je viens de dire que Rode quitta Paris seulement à la fin de 1803 pour se rendre en Russie. Le czar, dit-on, l'appelait à sa cour, et les instances flatteuses du souve-

(1) Rode a dédié à Mme Grassini son huitième concerto, écrit et publié pendant qu'il était en Russie, où elle se trouvait, je crois, en même temps que lui.

rain ne durent pas avoir beaucoup de peine à vaincre les résistances de l'artiste, dont, je l'ai déjà fait remarquer, le tempérament était mobile et l'humeur capricieuse. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est que Rode devait partir à la fin de 1802, qu'il fit à cette époque ses adieux au public parisien, et que pourtant il ne partit réellement pour la Russie qu'un an plus tard, aux derniers jours de 1803. Et, chose plus singulière encore, pendant tout le cours de cette année il ne fit pas plus parler de lui que s'il n'existait plus. Pour ma part, j'ai eu beau feuilleter les journaux et les recueils du temps, il m'a été impossible de découvrir ce qu'il était devenu des derniers mois de 1802 aux derniers mois de 1803. Son voyage, parfaitement décidé et annoncé, fut retardé sans doute par une cause indépendante de sa volonté; mais ce qui est vraiment étrange, c'est qu'on perde absolument, pendant un aussi long temps, la trace d'un artiste aussi aimé, aussi actif, aussi répandu. Peut-être fit-il une maladie? Peut-être, — et je serais plutôt tenté de le croire, — alla-t-il se reposer dans sa ville natale au moment d'entreprendre un tel voyage? Quoi qu'il en soit je le répète, on le perd entièrement de vue à cette époque.

Dès le mois de décembre 1802, les journaux annoncent le prochain départ de Rode : « Jeudi prochain, dit le *Courrier des spectacles,* jeudi prochain 18 frimaire (an XI, c'est-à-dire le 9 décembre 1802), le théâtre Louvois donnera un spectacle extraordinaire, dans lequel le citoyen Rode, premier violon de la musique particulière du premier consul, étant à la veille de son départ, se fera entendre pour la dernière fois. » Cette soirée, retardée de huit jours, n'eut lieu que le 25 frimaire, et voici le compte-rendu qu'en faisait la *Correspondance des amateurs musiciens* du 4 nivôse : « M. Rode, prêt à partir

pour Saint-Pétersbourg, a fait ses adieux aux amateurs de la capitale par un concert donné au théâtre Louvois. Les applaudissements qu'il a reçus ont dû lui exprimer les regrets que va causer son absence. Il s'est montré sublime dans le premier morceau de son concerto. Son rondeau et ses airs variés ont réuni les suffrages des connaisseurs et des amateurs. L'orchestre, conduit par M. Kreutzer, a exécuté l'ouverture de *l'Hôtellerie portugaise* de M. Cherubini. On y découvre toujours de nouvelles beautés. MM. Ozy et Frédéric Duvernoy, pour le cor et le basson, MM. Roland, Albert, Bonnet et Mlle Rolandeau, pour la partie du chant, ont contribué à rendre ce concert un des plus beaux qu'on eût entendus depuis longtemps. On a pu remarquer, dans le choix des morceaux, que les camarades de M. Rode lui déféraient toute la gloire de cette soirée, comme ils lui en abandonnaient le profit. Il a reçu la même marque d'amitié de M. Picard, directeur de Louvois, et de messieurs les auteurs du *Pacha de Suresnes*, pièce qui a précédé le concert. »

Cependant, Rode n'était pas encore parti, puisque, le 6 nivôse (27 décembre), il jouait un concerto de lui à la séance de réouverture annuelle des concerts de la rue de Cléry, et qu'il se faisait entendre de nouveau au deuxième concert, ainsi que le constatent les comptes-rendus de la *Correspondance des amateurs musiciens*. Il n'avait donc pas encore quitté Paris au mois de janvier 1803. Mais c'est à partir de ce moment qu'on n'entend plus en aucune façon parler de lui; et cependant il ne se rend en Russie que vers la fin de novembre de cette année 1803, et c'est seulement alors qu'on recommence à avoir de ses nouvelles.

Ici, et grâce au « citoyen » Cocatrix, rédacteur de la

Correspondance des amateurs musiciens (qui est devenue alors la *Correspondance des professeurs et amateurs de musique*), nous allons le suivre à la piste pendant quelque temps, en reproduisant purement et simplement les nouvelles données successivement par ce journal :

« M. Rode, dit-il, a donné, le 8 décembre, un concert à Memel, en Prusse; il y avait plus de six cents auditeurs, et le produit a été très considérable. Mais cet artiste célèbre n'a accepté que cinquante ducats, et a généreusement destiné le surplus au soulagement des pauvres de la ville (1). »

Rode ne s'arrête que peu de temps en Allemagne, et arrive en Russie :

« M. Rode, premier violon de la chapelle du premier consul, est arrivé à Saint-Pétersbourg, où il doit se faire entendre dans les concerts publics (2). »

Il ne tarda pas, en effet, à se produire :

« M. Rode est depuis quelque temps à Pétersbourg. Il y a donné plusieurs concerts. Son talent fait l'admiration de la ville et de la cour (3). »

Quoi qu'on en ait dit, il ne semble pas que Rode ait contracté aucun engagement formel avant son départ, bien que, sans doute, il fût à peu près sûr d'avance de l'accueil qui lui serait fait par le czar :

« M. Rode, déterminé par le gracieux accueil de S. M. I. et par le magnifique traitement qu'il *(sic)* lui a accordé, a consenti à se fixer pendant quelques années dans cette ville (4). »

Il est supposable que Rode était parti avec le désir de

(1) *Correspondance*, etc., du 14 janvier 1804.
(2) *Id.*, du 22 février.
(3) *Id.*, du 10 mars.
(4) *Id.*, du 28 mars.

s'établir en effet pour quelques années en Russie, mais, je le répète, sans aucune assurance formelle, et en se réservant la possibilité, en cas de prompt retour, de retrouver la situation qu'il avait abandonnée. Il avait, sans aucun doute, demandé un congé à la chapelle du premier consul, puisque c'est seulement lorsqu'on sut qu'il restait à Saint-Pétersbourg qu'on pourvut à son remplacement, comme nous pouvons le voir par la nouvelle note que voici :

« M. Kreutzer, premier violon du théâtre des Arts, vient, dit-on, d'être nommé à la place de premier violon de la chapelle du premier consul, que l'absence de de M. Rode laisse vacante (1). »

Il avait demandé aussi un congé au Conservatoire, car, dans la liste des professeurs de cet établissement que Lassabathie, dans son livre, a dressée année par année, on trouve en regard du nom de Rode, à partir de 1804 jusqu'à 1808, cette mention spéciale : ***En voyage.*** Il ne revint en effet à Paris que vers la fin de 1808, et à partir de l'année suivante son nom n'est plus, dans les listes en question, accompagné d'aucune remarque (2).

Quoi qu'il en soit, nous voyons que, pendant le carême de 1804, il quitte un instant Saint-Pétersbourg pour aller à Moscou faire admirer son incomparable talent. Voici ce que disait, à ce sujet, dans son numéro du 23 juin 1804, la *Correspondance des professeurs et amateurs de musique :*

« On lit dans une lettre reçue de Moscou qu'on a eu

(1) *Correspondance*, etc., du 4 avril 1804.

(2) Je dois cependant faire observer, et on en trouvera plus loin la preuve, que Rode, lorsqu'il revint en France, ne rentra pas en possession de sa classe au Conservatoire. On lui accorda simplement le titre de « professeur honoraire ».

le plaisir, pendant le carême, d'y entendre à la fois les deux célèbres violons Rode et Frenzel. Leur manière étant tout à fait différente, les amateurs ont eu la satisfaction de jouir de l'originalité de leurs talents. La bonne harmonie qui règne entre eux est, dit-on, aussi remarquable que celle de leurs instruments ([1]). »

Le bruit court, peu de temps après, que Rode s'apprête à revenir en France :

« On assure que MM. Rode et Boieldieu ont résolu de quitter Saint-Pétersbourg depuis que l'ambassadeur français est parti de cette ville, et qu'ils se proposent de revenir en France ([2]). »

A cette époque, un grand nombre d'artistes français étaient à Saint-Pétersbourg, où la munificence du czar savait les attirer et les retenir. En même temps que Rode, Boieldieu était parti avec le titre de maître de

([1]) Le violoniste dont il est question dans cette note s'appelait, non Frenzel, mais Fraenzl (Ferdinand). C'était un artiste de talent, dont la précocité comme virtuose fut aussi remarquable que celle de Rode, mais qui pourtant ne parvint jamais à la hauteur de celui-ci. Il était né à Schweitzingen le 24 mai 1770, obtint de très grands succès en Allemagne et en Italie, mais fut assez froidement accueilli en France lorsqu'il y vint vers 1788, ce qui peut s'expliquer par ce fait que l'école française de violon était alors dans tout l'éclat d'une splendeur merveilleuse. Il n'y fut guère mieux reçu lorsqu'il y revint en 1810 et en 1824. Je n'ai pas à parler ici de ses travaux de compositeur, mais je rapporterai le jugement que Fétis a exprimé sur lui, comme virtuose, dans sa *Biographie universelle des musiciens* : « La réputation de Fraenzl, comme violoniste, a été brillante dans son pays, surtout depuis 1790 jusqu'en 1815 : il avait du goût, chantait avec grâce sur son instrument, et se faisait particulièrement remarquer par beaucoup de justesse dans les intonations ; mais son style était petit, il tirait peu de son, et manquait absolument de variété, de force et de souplesse dans le mécanisme de l'archet. Sa manière était une reproduction assez exacte de celle de Jarnowick, mais un peu rajeunie. »

([2]) *Correspondance*, etc., du 19 septembre 1801.

chapelle de l'empereur Alexandre, emploi qui avait été rempli avant lui par Paisiello, Cimarosa et Sarti, et dans lequel il succédait à ce dernier. On sait que Boieldieu écrivit en Russie plusieurs opéras, dont quelques-uns ont été ensuite représentés en France, et dont les autres sont restés inconnus pour nous : *Rien de trop, Abderkhan, la Jeune Femme colère, Aline, Télémaque, les Voitures versées*, etc.; plus, les chœurs d'*Athalie*. Bientôt avaient suivi Lamarre, le violoncelliste; Baillot, le noble et digne émule de Rode; Philis, la charmante chanteuse de l'Opéra-Comique; Mme Bertin, sœur de celle-ci, comédienne remarquable, qui devint plus tard la seconde femme de Boieldieu; puis encore d'autres comédiens, Andrieux et sa femme, Ducroisy, Degligny, ancien artiste du Théâtre-Français, Calan, Frogère, enfin, d'autres encore que je ne saurais nommer. Mais la situation politique s'assombrissait, la guerre paraissait proche, la Russie s'apprêtait à entrer dans la troisième coalition qui se formait contre la France dans le but d'entraver les projets enfantés par l'ambition insatiable de Napoléon, et l'on conçoit qu'en de telles circonstances la position des artistes français à Saint-Pétersbourg dût être des plus délicates. Cependant, et malgré le bruit qui en avait couru, aucun d'eux ne revint à Paris à cette époque, pas plus Rode que Boieldieu ou que tout autre.

Nous voyons même que les succès de Rode ne font qu'augmenter, car voici encore une note que nous trouvons dans le journal du « citoyen » Cocatrix; celle-ci sera malheureusement la dernière, car peu de temps après le journal disparaît, nous laissant sans nouvelles du célèbre virtuose :

« Pétersbourg. — Le célèbre violon français Rode se fera entendre cet hiver au club de musique de cette

ville, moyennant un engagement de 2,500 roubles (¹). »

A partir de ce moment et jusqu'à son retour, nous ne savons plus rien du séjour de Rode en Russie. Nous pouvons seulement supposer — et la note précédente autorise amplement cette supposition — qu'il y gagna considérablement d'argent. Ce n'est qu'en 1808 qu'il revint en France, en compagnie de Lamarre et de Baillot (²).

(¹) *Correspondance*, etc., du 26 janvier 1805.

(²) Les anecdotes sont rares sur Rode; en voici une relative à son séjour en Russie. Je la trouve dans le livre d'une comédienne française, Mme Louise Fusil, qui habitait ce pays en même temps que lui :

« ..... Savez-vous l'histoire qui arriva à Rode pendant son voyage à Kiew, où il allait donner des concerts? il fut pris par un fort mauvais temps, et obligé de s'arrêter dans un *hisbach* de paysan, où de loin il avait aperçu de la lumière. Après avoir frappé assez longtemps, une vieille femme aux yeux éraillés, à la figure ridée, véritable portrait d'une sorcière de *Macbeth*, vient entr'ouvrir la porte. Le domestique de Rode lui demande si elle peut donner à coucher à son maître. Elle semble se consulter, elle hésite; enfin on lui offre dix roubles, somme énorme pour une pauvre paysanne.

» — Je n'ai que mon lit, dit-elle, je le donnerai à ce monsieur, et je coucherai par terre dans l'autre chambre. Vous irez à l'écurie, si vous voulez.

» Les domestiques et les paysans ne sont pas difficiles pour leur coucher; ils dorment fort bien par terre ou sur une planche.

» Rode tombait de fatigue. Son domestique mit la voiture et le cheval dans un hangar, et fut s'y coucher. Son maître se jeta tout habillé sur ce lit, qui était très bas. A moitié endormi, il étend le bras, comme pour chercher quelque chose, et saisit une main glacée. La frayeur le réveille en sursaut, et, oubliant fatigue et sommeil, il saute à bas du lit, et, découvrant un corps mort, il se croit dans un coupe-gorge. Il appelle à grands cris et en jurant comme un possédé : la vieille accourt plus morte que vive.

» — Misérable! s'écrie-t-il, il y a sous ce lit un homme assassiné!

» — Hélas! monsieur, pardonnez-moi; c'est mon mari. Il est mort ce matin, et, pour gagner les dix roubles, je vous ai donné son lit, et je l'ai fourré dessous.

» Vous devez penser que Rode s'empressa de quitter le toit hospitalier de cette épouse inconsolable, et que, malgré le mauvais temps,

Il paraît cependant que dès cette époque, et malgré sa jeunesse — il n'avait encore que trente-quatre ans — son talent déclinait visiblement. Tous les biographes sont d'accord sur ce point, et il n'est pas possible de s'y méprendre. A quoi tint cette caducité précoce? C'est ce qu'il serait difficile de dire. Mais malheureusement il n'y a pas à s'y tromper, et d'autant moins que c'est, dit-on, le chagrin qu'il ressentit de la perte de ce talent, jadis si élégant et si pur, qui finit par le conduire à une mort prématurée. Je me bornerai à reproduire ici les assertions, variées dans leurs détails, concordantes dans leur ensemble, des divers écrivains qui se sont occupés de Rode.

Voici ce qu'en dit l'auteur de la notice publiée sur lui dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture;* Rode vient de rentrer en France, après son séjour en Russie :

« ..... Il avait souffert moralement et physiquement; son jeu s'en ressentit; et n'ayant pas reçu à Paris l'accueil sur lequel il croyait pouvoir compter, il résolut de ne plus paraître en public dans cette capitale. A partir de ce moment, ce ne fut donc plus que devant un petit nombre d'amis qu'il se fit entendre; et rien n'était plus délicieux que les quatuors qu'il exécutait avec Baillot et Lamarre. A la suite d'un nouveau voyage artistique en 1811, il retourna dans sa ville natale, où il demeura jusqu'en 1828, s'occupant surtout de la publication de ses œuvres (¹). Cédant enfin aux sollicitations de ses amis, il consentit à se faire entendre encore une fois en

il se remit en route. » (*Souvenirs d'une actrice,* par Mme Louise Fusil. Paris, Dumont, 1841, 2 vol. in-8°.)

(¹) Ceci n'est pas exact, comme on le verra plus loin. Non-seulement Rode fit d'autres voyages, mais il habita Berlin pendant plusieurs années, et se maria en cette ville. Il fut donc fort loin de séjourner à Bordeaux pendant dix-sept années consécutives, comme il est dit ici.

public à Paris; mais il s'était laissé dépasser par des rivaux plus jeunes, et subit alors les déceptions les plus amères. Il était malade quand il retourna à Bordeaux... »

De son côté, voici ce qu'en dit l'auteur de l'article inséré dans la *Biographie Michaud* (2e édition) :

« ..... Après un séjour de cinq ans à Saint-Pétersbourg, Rode rentra en France à la fin de 1808 et se fit entendre dans un concert à l'Odéon [1]. L'affluence des amateurs fut considérable, mais leur attente fut loin d'être remplie. Ce n'étaient plus l'éclat et la verve qui avaient produit tant d'effet aux concerts de Mme Grassini. Blessé de n'avoir pas obtenu les mêmes applaudissements, Rode renonça depuis à jouer en public. Il partit de nouveau pour l'Allemagne en 1811, et parcourut l'Autriche, la Hongrie, la Styrie, la Bohême, la Bavière et la Suisse. A Vienne, il connut Beethoven, qui écrivit pour lui la délicieuse romance que Baillot chantait si bien sur son violon. En 1814, Rode s'était fixé à Berlin où il se maria. Des arrangements de fortune le retenaient loin de sa patrie. Dès qu'il les eut terminés, il revint à Bordeaux. On pense qu'il ne l'aurait pas dû quitter pour le fatal voyage qu'il fit à Paris en 1818, et qui probablement hâta sa mort. Il voulut se faire entendre; mais, hélas! il n'était plus que l'ombre de lui-même. L'échec qu'il venait de recevoir, devenu sa pensée dominante, augmenta son inquiétude naturelle et altéra sa santé. Il retourna à Berlin en 1819; mais il revint à Bordeaux en 1821. Vers la fin de 1829, il fut frappé d'une attaque de paralysie, qui se porta au cerveau; et, après une langueur progressive, il mourut à Tonneins le 25 novembre 1830 [2]. »

[1] Ce concert fut donné par lui le 22 décembre.

[2] Nous verrons plus loin que le lieu et la date de la mort de Rode ne sont pas ici tout à fait exacts.

Nous allons voir maintenant le récit fait par Fétis, récit qui, à part la mention du second voyage de Rode à Berlin, qui ne s'y trouve pas consigné, diffère peu du précédent :

« Rode reparut à Paris, vers la fin de 1808, dans un concert qu'il donna à l'Odéon. Malgré ses longs voyages, le souvenir de son beau talent était encore trop récent pour qu'on laissât échapper l'occasion de l'entendre. Il y eut à ce concert une affluence extraordinaire de curieux et d'amateurs véritables. Il faut le dire : l'attente de cet auditoire ne se trouva pas complètement réalisée. C'était toujours la même pureté de son, la même élégance d'archet, le même goût; mais l'éclat et la verve du style avaient diminué depuis les concerts de Mme Grassini. Rode, sans doute, fut blessé de n'être plus applaudi avec le même enthousiasme qu'autrefois, car ce fut la dernière fois qu'il joua dans un concert public à Paris. Ses amis seuls eurent encore le plaisir de l'entendre, et ce plaisir était bien vif, car rien n'était plus séduisant que ses quatuors exécutés par lui, et accompagnés par Baillot et de Lamarre.

» Fatigué du silence auquel il s'était condamné, et avide de succès, il partit de nouveau pour l'Allemagne en 1811, et parcourut l'Autriche, la Hongrie, la Styrie, la Bohême, la Bavière et la Suisse. Ce fut pendant ce voyage et lorsque Rode était à Vienne, que Beethoven écrivit pour lui la délicieuse romance de violon et orchestre que Baillot a fait entendre longtemps après, avec tant de succès, dans les concerts du Conservatoire. En 1814, Rode se fixa à Berlin et s'y maria. A son arrivée dans cette ville, il donna un concert au bénéfice des indigents : depuis lors, il vécut dans la retraite, au sein de sa famille. Quelques affaires, des arrangements de

fortune le retenaient loin de sa patrie; dès qu'il les eut terminées, il alla s'établir à Bordeaux, qu'il ne quitta plus, si ce n'est pour un voyage à Paris, en 1828. Fatal voyage, qui hâta la mort d'un artiste si justement célèbre! Depuis plus de douze ans, la publication de quelques ouvrages était le seul point de contact qui fût resté entre lui et le public : ses amis seuls avaient le privilége de l'entendre, et par une illusion de l'amitié, se persuadaient qu'il n'avait rien perdu de son talent : lui-même le croyait. L'habitude de n'entendre que lui, et conséquemment l'absence de moyens de comparaison, avaient fini par éteindre cette vive émulation qui conserve et grandit le talent. Rode avait conçu tout à coup le projet de reparaître sur la scène du monde musical : il alla chercher avidement à Paris les occasions de se faire entendre, comme aurait pu le faire un jeune homme de réputation naissante. Ce fut d'abord une fête pour ses anciens admirateurs; mais bientôt ce fut avec effroi qu'ils virent compromettre un si beau nom, un talent si réel. L'intonation, jadis si pure et si belle, était devenue douteuse; l'archet était timide, comme les doigts; l'élan, la fougue, la sûreté même de l'expérience, qui remplace l'audace de la jeunesse, tout avait disparu. Il était évident que, malgré ses illusions, Rode n'avait plus en lui-même la confiance d'autrefois; et l'on sait ce que vaut cette confiance que les hommes de talent tirent du sentiment de leur valeur; lorsqu'elle est ébranlée, tout disparaît avec elle. Pleins de respect pour une grande renommée, les artistes applaudirent encore aux derniers efforts d'un beau talent, mais par devoir seulement, et sans conviction comme sans entraînement. Rode aperçut la différence de ces applaudissements et de ceux qu'il recevait autrefois : alors une affreuse

lumière vint éclairer son esprit, et pour la première fois il comprit qu'il n'était plus lui-même. Le coup fut d'autant plus sensible qu'il était inattendu. L'artiste s'éloigna de Paris le cœur navré de douleur. L'échec que son nom venait de recevoir devint la pensée de tous ses jours, le songe de toutes ses nuits. Bientôt sa santé s'altéra. Une révolution subite s'opéra dans sa constitution vers la fin de 1829; frappé d'une atteinte de paralysie qui mit dans l'inertie une partie de son corps, et même attaqua le cerveau, il ne sortit plus de l'état de langueur qui consumait sa vie, et le 25 novembre 1830 il cessa d'exister. »

Mais ces divers récits nous mènent un peu trop rapidement à la mort de Rode. Il nous faut remonter maintenant à l'époque de son retour à Paris, à la suite de son séjour en Russie. Je vois tout d'abord que, dès son arrivée, il se fit recevoir membre de la Société académique des Enfants d'Apollon, sorte d'Académie libre des beaux-arts, qui compte aujourd'hui près d'un siècle d'existence. On trouve en effet, dans le *Tableau* de cette Société publié en 1809, la mention suivante : « Rode, professeur de violon et compositeur, reçu en 1808. Rue du Sentier, 24. » La Société des Enfants d'Apollon était alors composée d'une façon brillante, comme on peut le voir par les noms suivants de ses membres musiciens. Parmi ceux-ci, nous trouvons : Berton, l'auteur d'*Aline* et du *Délire*, qui occupait le poste de surintendant de la musique de la Société; Baudron, chef d'orchestre du Théâtre-Français; Cousineau, le harpiste; Chenard, l'un des chanteurs les plus célèbres de l'Opéra-Comique; le sopraniste Crescentini, le virtuose favori de Napoléon Ier; le compositeur amateur Davaux, chef de division des bureaux de la Grande-Chancellerie de la Légion d'hon-

neur, « maître des cérémonies de la Société; » le flûtiste Guillou; les bassonistes Delcambre et Gebauer; les clarinettistes Ch. Duvernoy, Soler et Hartmann; le chanteur-compositeur Gaveaux, auteur du *Bouffe et le Tailleur* et de si nombreux opéras-comiques; La Houssaye, l'excellent chef d'orchestre de Feydeau; les compositeurs Martini et Pradher, dont les noms rappellent le souvenir de deux romances si célèbres, *Plaisir d'amour* et *Bouton de rose;* Martin, l'une des gloires de l'Opéra-Comique; Nourrit père, dont la brillante renommée devait s'éclipser devant celle de son fils; le chanteur Richer, beau-frère de Philidor; les violoncellistes Levasseur et Norblin père; les harpistes Pollet et Vernier; le corniste Rodolphe, auteur du *Solfége* si fameux; l'admirable violoniste Rodolphe Kreutzer; l'organiste Séjan; puis enfin Frédéric Kreubé, qui devint plus tard chef d'orchestre de l'Opéra-Comique; Kalkbrenner le pianiste, auteur d'une si mauvaise *Histoire de la musique;* Imbault l'éditeur; l'érudit abbé Roze, qui fut bibliothécaire du Conservatoire, etc. Pour la section des membres honoraires de la Société, on trouvait encore les noms de Grétry, Cherubini, Gossec, Le Brun, Sallentin, et parmi les associés correspondants ou étrangers brillaient ceux de Salieri, Viotti, Haydn, Paisiello, Paër, Muzio Clementi, Barilli, Plantade, Caillot, les deux Duport, Lafont, Libon, Alexandre Boucher, Guénin père .... (1).

Si Rode, comme nous l'avons vu, ne se produisait

(1) Trois mentions sont curieuses, à des titres divers, dans le tableau indiqué ici. En voici la reproduction textuelle :

« Auber père, amateur de chant et de violon, peintre, reçu en 1784. Rue Saint-Lazare, n° 42. »

« Auber fils, compositeur, reçu en 1806. Rue Saint-Lazare, n° 42. »

« Berlot, timbalier, quinte et peintre (!!), reçu en 1807. Rue Buffault, n° 25. »

plus guère en public dès cette époque, il se faisait entendre encore en particulier. Plus d'une fois la Société des Enfants d'Apollon put jouir des restes de son beau talent, et dans le monde il ne se faisait point trop prier. M. Édouard Fétis, dans le travail que j'ai déjà eu l'occasion de citer, nous fait connaître qu'il était l'un des membres les plus assidus des réunions musicales du prince de Chimay, l'un des plus fameux dilettantes de l'époque :

« .... Parmi les réunions d'amateurs assez nombreuses à cette époque (vers 1810), il faut mettre en première ligne celles de M. le prince de Chimay, qui avait fait construire, dans son délicieux hôtel de la rue de Babylone, un salon de musique assez spacieux pour qu'on pût le considérer comme une véritable salle de concert. Un orchestre d'élite, où les artistes les plus célèbres venaient prendre place, s'y réunissait à des jours fixes. Le prince de Chimay, violoniste distingué, se plaçait aux premiers pupitres avec Kreutzer aîné, Rode et Baillot. M. Auber, excellent accompagnateur, tenait le piano (1). »

Cependant, si Rode avait perdu l'assurance et une partie des grandes qualités qui en avaient fait un si admirable virtuose, il aurait pu rendre encore d'immenses services comme professeur, en propageant les excellents principes auxquels il devait sa renommée et sa gloire. Il ne rentra pourtant pas au Conservatoire, où il ne retrouva, à son retour, que le titre de professeur honoraire. C'est ce que constate, à la suite du récit d'une anecdote assez étrange, un écrivain qui s'est

(1) *Origine et Histoire des concerts*, par Édouard Fétis. (*France musicale* du 8 septembre 1839.) C'est au prince de Chimay que Rode dédia ses 24 *Caprices en forme d'études* pour le violon.

beaucoup occupé de musique, Fr. Fayolle, dans une brochure intéressante :

« Parmi les élèves de Viotti, nous signalerons surtout Rode, qui débuta avec tant de succès en 1790, et qui a mérité d'être appelé *le Corrége du violon.*

» Ce grand artiste est mort à Bordeaux le 25 novembre 1830. Un professeur très connu se flatte d'avoir fait mourir Rode de chagrin; et voici l'anecdote qu'il publie partout :

« J'arrivai à Bordeaux, et j'y donnai un concert dans » lequel je jouai un concerto de Rode, injouable pour » lui-même. Rode était dans une loge, présent à cette » séance. La manière dont j'exécutai ce concerto jeta les » Bordelais dans le délire; ils se tournèrent du côté de » Rode, en lui criant : *M. Rode, applaudissez donc votre* » *maître.* Rode fut obligé d'obéir. Cette circonstance » l'affligea tellement, qu'en rentrant chez lui il eut une » attaque d'apoplexie et mourut. Voilà comme je suis » cause de la mort de Rode. »

» Faisons ici un rapprochement entre la musique et la peinture. Rode, avons-nous dit, est *le Corrége du violon.* D'après cela, on sent combien il eût été ridicule que le peintre français Boucher ([1]), de *rococo* mémoire, eût dit

([1]) Le rapprochement de nom me semble ici intentionnel, et me fait supposer qu'il est question du violoniste Boucher, artiste d'un certain talent, mais connu dans tout le monde artistique par ses excentricités, et qui était le *toqué* le plus complet de son époque. Boucher passa sa vie à mystifier les gens, et peut-être à se mystifier lui-même. Plein d'orgueil, il exagérait à tout venant la valeur de son talent, réel d'ailleurs, mais empreint d'un certain charlatanisme, et se proclamait le premier virtuose du monde. Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'invraisemblance et l'absurdité de l'anecdote racontée par lui : ce n'est évidemment pas à Bordeaux, dans sa ville natale, si justement fière de lui, qu'on eût fait à Rode l'injure et l'affront que Boucher attribue à ses concitoyens. Mais on aura une idée de la

que, si on l'eût présenté au Corrége, les Italiens eussent forcé le Corrége de le reconnaître pour son maître, et que celui-ci en fût mort de chagrin.

» Serait-ce par hasard le même professeur qui, le jour qu'on a entendu pour la première fois l'inimitable Paganini, s'est écrié : *Mais il y a trente ans que j'ai fait entendre tout cela à Paris, et il n'y a rien d'extraordinaire à tout cela.* Quelle modestie!!!

» Rode avait eu le dessein de se fixer à Paris; mais il fut si mal accompagné dans quelques séances musicales, que son talent fut comme paralysé; ce qui lui inspira un dégoût mortel. Une seule fois, chez Imbault, il fut très bien accompagné, et s'éleva à la sublimité de son art.

» C'est encore une des mille et une bévues du directeur des Beaux-Arts, d'avoir laissé échapper Rode de la capitale. S'il y fût resté, peut-être ce grand artiste vivrait-il encore, puisqu'il est mort âgé seulement de cinquante-sept ans, après avoir essuyé beaucoup de chagrins.

» Son but était de demander au Conservatoire de musique cinq ou six élèves, pour les former gratuitement; et, de cette façon, l'école de Viotti aurait été propagée (1). »

Je suis convaincu cependant que, de façon ou d'autre, on aurait difficilement fixé Rode à Paris. J'ai dit, et l'on a pu voir, qu'il avait l'humeur extrêmement voyageuse,

véracité de cet homme fantasque, lorsqu'on saura qu'après la mort de Rouget de Lisle il ne cessa de revendiquer pour son propre compte la paternité de la *Marseillaise*. Élève de Navoigille aîné, violoniste distingué lui-même, Alexandre Boucher, qui était né le 11 avril 1770, fournit une carrière étonnamment longue, et mourut seulement il y a cinq ou six ans, presque centenaire.

(1) *Paganini et de Bériot*, ou *Avis aux jeunes artistes qui se destinent à l'enseignement du violon*, par Fr. Fayolle. Paris, Legouest, 1831, in-8°.

et qu'il lui était difficile de rester longtemps en place. A trois reprises différentes il avait quitté la France, une première fois pour se rendre en Allemagne, une seconde pour aller en Espagne, une troisième pour visiter la Russie. Le désir de la locomotion, si fréquent d'ailleurs chez les artistes, semblait inné en lui, puisque rien n'avait pu le retenir à Paris, ni les brillants succès qu'il y obtenait, ni sa double position de professeur au Conservatoire et de violon-solo de la musique du premier consul.

Toujours est-il qu'en 1811, comme nous l'ont appris plusieurs biographes, il s'expatriait de nouveau pour faire un grand voyage à travers l'Europe. On assure qu'en 1814 il s'était fixé à Berlin, et qu'il s'y maria. Ce qui est certain, c'est qu'il habitait encore cette ville en 1817 et en 1818. Cela est prouvé par une lettre de lui, adressée à son ami Norblin le violoncelliste, lettre qui avait fait partie de la collection d'autographes de ce dernier, et qui, en 1863, se trouvait dans une autre collection qui fut mise en vente à Paris. J'ai sous les yeux le catalogue de cette dernière, et je transcris textuellement le paragraphe relatif à la lettre en question :

« Rode (Pierre), violoniste et compositeur, auteur des fameuses *Variations de Rode.*

» Lettre autographe signée, à son ami Norblin, 15 nov. 1818. 3 gr. pages pleines in-4°. Belle lettre (collection Norblin).

» Il vient de relire sa lettre de l'année dernière, et il n'a pu s'empêcher de rire encore de bon cœur de toutes les méchancetés, noirceurs, calomnies, diatribes amères dont sa plume de fiel s'est plu à lui tracer le tableau. Ce déluge de peccadilles dont il l'entretient ne l'a point surpris, et à commencer par .... quelle perversité, quels débordements; tout le monde s'en mêle.... « Je n'ai,

grâce au ciel, rien de semblable à vous dire sur notre Berlin; on y boit de la bierre, on y mange force pommes de terre, tout cela ne pousse pas au vice; joignez-y le phlegme allemand et l'éducation de nos demoiselles, vous jugerez que les événements y doivent être, sans aucune comparaison, bien moins fréquents que chez vous... [1]. »

Nous avons vu qu'à Vienne, Rode avait connu Beethoven, et que celui-ci lui dédia son admirable romance pour violon et orchestre, comme il avait dédié à Kreutzer sa belle sonate, op. 47, ce qui prouve en quelle estime ce grand homme tenait le talent des deux virtuoses. A Berlin, il connut Mendelssohn, qui n'était encore qu'un enfant prodige, étant né en 1809; mais il l'admira sans doute, puisqu'il lui dédia ses deux quatuors, œuvre 24 [2]. Ce qui me paraît certain, c'est que ce n'est pas en 1818 qu'il revint à Paris, ainsi que le dit la *Biographie Michaud*, puisque la lettre dont on vient de lire un fragment indique que depuis longtemps il est à Berlin, et n'y manifeste nullement l'intention d'un prochain retour en France. Ce n'est sans doute qu'en 1819 que s'effectua ce retour. Malheureusement, à partir de ce moment, les renseignements deviennent à la fois confus, contradictoires et insuffisants. Sans doute de Berlin il revint directement à Paris, y passa peut-être quelque temps, puis alla se retirer définitivement à Bordeaux, où il continuait à s'occuper de composition, et ne quitta plus sa ville natale que pour faire à Paris ce dernier voyage

[1] *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes sur l'art, la littérature et la musique dramatique.* Paris, Laverdet, 1863, in-8°.

[2] *Deux quatuors ou sonates brillantes pour violon principal, avec accompagnement de second violon, alto et violoncelle,* dédiés à M. F. Mendelssohn-Bartholdy, par son ami P. Rode. Op. 24. Paris, Frey, éditeur.

qui lui fut si fatal et qui hâta sa fin, au dire de tous ses biographes.

Rode s'occupa beaucoup de composition à Bordeaux. C'est à cette époque qu'il écrivit non seulement son 7ᵉ *thème varié* et les deux quatuors dédiés à Reicha, qu'il publia chez son ami Frey, mais encore beaucoup d'autres œuvres, entre autres toutes celles qui furent publiées après sa mort chez son autre ami Launer, qui était violon à l'Opéra en même temps qu'éditeur de musique. Ces dernières comprenaient : un concerto (le 13ᵉ), douze Études, et trois séries de *Variations*, sur un air tyrolien, sur un thème de Händel, et sur un air de la *Molinara*, de Paisiello : *Nel cor più non mi sento*. C'est donc une sorte de fatalité qui le poussa, alors qu'il vivait dans une retraite paisible et laborieuse, à venir une dernière fois à Paris, dans le but de s'y faire entendre et d'attirer de nouveau sur lui l'attention publique. Ce fut pour lui, nous l'avons vu, une épreuve terrible, et il ne put se remettre de la violente secousse que lui causa ce dernier et cruel échec, auquel pourtant il aurait dû s'attendre. Il retourna aussitôt à Bordeaux; mais le coup était porté et devait être mortel. Un grand artiste ne se remet pas d'un tel chagrin, ne supporte pas de gaîté de cœur une semblable déception. Rode traîna pendant quelque temps encore une existence pénible, tourmentée par une désillusion si cruelle et si amère. Mais le moral était atteint, et cette atteinte devait influer sur le principe même de la vie. Attaqué bientôt d'une paralysie qui se porta assez rapidement au cerveau, il s'éteignit dans les bras de sa femme, aux derniers jours de novembre 1830, vers la fin de sa cinquante-septième année.

Mais ce n'est, comme on l'a dit, ni à Bordeaux même, ni le 25 ou le 27 novembre qu'il mourut, bien que tous

les biographes semblent d'accord sur ce point, et que le *Moniteur universel* ait annoncé en ces termes, dans son numéro du 3 décembre, cet événement : « Le célèbre violon Rode est mort le 27 novembre, à Bordeaux, sa ville natale. »

J'ai plus de confiance, je l'avoue, dans l'assertion de Baillot, l'intime ami de Rode, qui ne cessa jamais d'être en correspondance avec lui, et qui fut certainement informé par sa famille elle-même de la perte de son vieux compagnon. Or, dans le *Catalogue des auteurs dont les compositions servent à l'enseignement du violon dans les classes du Conservatoire,* catalogue donné par Baillot à la fin de son *Art du violon,* voici comme est conçue la note qui concerne Rode : « Rode (Jacques-Pierre-Joseph), né à Bordeaux le 16 février 1774, mort au château de Bourbon, entre Tonneins et Aiguillon, le 26 novembre 1830. » Ceci est explicite, on le voit, précis dans les détails, et ne laisse place à aucune équivoque.

Qu'était-ce que ce château de Bourbon, qui fut le dernier asile de Rode? Peut-être un domaine acheté par l'artiste, qui devait avoir amassé une assez belle fortune, et qui, de plus, avait fait ce qu'on appelle un beau mariage? ou peut-être la propriété d'un de ses amis, chez lequel il avait reçu l'hospitalité? Il m'est absolument impossible de rien dire à cet égard (1).

(1) Si le château de Bourbon était la propriété de Rode, ce n'était pas la seule acquisition de ce genre qu'il eût faite. Voici en effet ce que je trouve dans une lettre que, sur une demande de renseignements de ma part, un de ses compatriotes a bien voulu m'adresser : « .... Je sais qu'en se retirant de ses tournées musicales, Rode acheta aux portes de Marmande une propriété dite *le Château de Cugnos,* et que, sur l'avis de sa femme, dit-on, il démolit le manoir, qui n'était pas sans quelque mérite, et le remplaça par la grande construction moderne qu'on voit aujourd'hui. »

Je ferai seulement remarquer le dernier hommage que, dans ce même *Art du violon*, que je viens de citer, Baillot rendait en termes émus à son vieil ami, à l'ancien compagnon de sa jeunesse et de ses succès. Il parle en même temps de Rode et de Rodolphe Kreutzer, qui était mort six semaines après celui-ci, le 6 janvier 1831, et il les enveloppe tous deux dans le même sentiment d'affectueuse admiration : « Combien est-il pénible pour nous, dit-il, d'ajouter aux noms des grands artistes qui ne sont plus, ceux de nos deux collègues Rode et Kreutzer, descendus presque en même temps dans la tombe! Pourquoi faut-il déjà pleurer la perte de ces honorables amis et regretter si tôt de ne les entendre plus? *L'un, dont le jeu plein de charme, de pureté, d'élégance, rendait si bien les qualités aimables de son esprit et de son cœur;* l'autre, dont le caractère franc et l'imagination ardente se retraçaient dans la chaleur et la hardiesse de son exécution.... »

L'hommage est complet, et s'adresse aussi bien à l'homme qu'à l'artiste. Heureux celui qui l'a pu mériter!

RODE VIRTUOSE ET COMPOSITEUR.

Analyser le talent de Rode comme exécutant est chose assez difficile aujourd'hui. Il en est des grands virtuoses comme des grands comédiens : lorsque est passée la génération qui a eu le bonheur de les applaudir et de les admirer, il ne reste plus d'eux qu'une trace lumineuse, mais confuse, et le souvenir d'une gloire que la postérité doit tenir pour légitime sans avoir le droit ni la possibilité d'en rechercher les causes directes, et sans pouvoir ratifier un jugement auquel elle serait heureuse de s'associer. En ce qui concerne spécialement Rode, nous

n'avons même pas, pour ainsi dire, le souvenir écrit de sa valeur, et nous devons nous contenter de celui de ses triomphes. A l'époque de ses grands succès, c'est-à-dire à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, la vraie critique musicale n'existait pas encore, et les seuls articles de journaux auxquels on peut recourir, faits par des écrivains inexpérimentés sous ce rapport, et qui d'ailleurs n'étaient généralement pas musiciens, se bornent à constater les succès de l'artiste et à exprimer des généralités sans valeur, n'entrant jamais, et pour cause, dans le détail et dans l'analyse du jeu du virtuose. Et comme, ainsi que nous en avons eu la preuve, Rode cessa de bonne heure de se montrer au public, il ne reste à son égard aucun témoignage valable et précis. Le tout se borne à ces lignes, malheureusement beaucoup trop sommaires, qui terminent l'article que Fétis lui a consacré dans sa *Biographie universelle des musiciens* :

« .... Malgré la susceptibilité d'artiste dont il a donné de si tristes preuves vers la fin de sa vie, Rode n'avait pas d'orgueil au temps de ses succès, au temps où son talent était le modèle du fini le plus précieux uni à la chaleur la plus entraînante. Ne parlant jamais de lui, admirant sincèrement tous les artistes de mérite, aimant passionnément le beau, de quelque genre qu'il fût, jamais il ne connut l'esprit d'intrigue ni la jalousie, malheureusement trop ordinaires dans la carrière des arts. Une vive amitié l'unissait à Baillot, son rival en talent : l'attachement que ces deux grands artistes s'étaient voué ne se démentit jamais. C'était vraiment un spectacle touchant que celui de leur empressement à augmenter les succès de l'un par l'autre. Rode devait-il se faire entendre quelque part, Baillot se réduisait au rôle de

simple accompagnateur; et quand venait le tour de Baillot, Rode lui rendait le même service. Je me rappelle encore une cérémonie du Conservatoire où Baillot fit entendre un de ses trios, accompagné par Rode et Lamarre; la perfection ne fut jamais poussée plus loin; mais le dévouement que ces grands artistes témoignaient l'un pour l'autre était peut-être plus admirable encore.

» Comme compositeur pour son instrument, Rode mérite d'occuper une place parmi les plus distingués. Son instruction dans l'art d'écrire avait été négligée, et d'abord il dut avoir recours à ses amis pour instrumenter ses concertos; mais ses mélodies ont une suavité remarquable, le plan de ses compositions est bien conçu, et ses traits ont du brillant et de l'originalité. Ses quatuors, qui se composent d'une partie brillante de premier violon, accompagnée d'un second violon, d'un alto et d'une basse, n'ont pas eu moins de succès que ses concertos, lorsqu'ils étaient joués par lui... »

Rode fut certainement le meilleur et le plus célèbre élève de Viotti, ainsi que le constate Mentelle dans l'article sur Viotti, inséré par lui dans la *Biographie Michaud :* « Parmi les artistes que Viotti a lui-même formés, nous devons placer en tête Rode, son ami, son plus illustre élève, qui le visita dans l'étranger, qui ne cessa d'être en correspondance avec lui, et dont l'affectueuse obligeance nous a procuré les détails biographiques qu'on vient de lire..... » Et pourtant on peut dire qu'à cette époque, si étonnamment fertile en excellents violonistes, Viotti a formé un grand nombre d'élèves d'un rare mérite. Au nombre des meilleurs, je me bornerai à citer J.-B. Cartier, artiste des plus remarquables, qui, ainsi que Baillot, a publié un *Art du violon;* Libon, qui jouit pendant la Restauration d'une si grande et si

légitime renommée; Alday, qui savait se faire applaudir aux côtés même de Rode et de Kreutzer; La Barre, Wacher, et M[lle] Germini, qui était à la fois violoniste et cantatrice [1].

Rode n'en reste pas moins le meilleur disciple de Viotti, et celui qui lui fit le plus d'honneur, — car je ne compte point parmi ceux-ci Baillot, dont l'éducation était faite et terminée lorsque Viotti lui donna quelques conseils. On sait que son jeu se faisait remarquer surtout par une rare justesse d'intonation, par un son d'une grande pureté, par un archet à la fois souple et nerveux, par une remarquable expression dans la manière de chanter, par une chaleur communicative et entraînante, enfin par un style plein de poésie, d'une grande franchise, d'une grâce exquise et d'une extrême élégance. C'est vraiment à lui qu'on aurait pu adresser ces deux vers, placés par Racine dans la bouche d'Assuérus parlant à Esther :

> Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
> Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.

C'est surtout par l'étude de ses œuvres qu'on peut

[1] A propos de cette artiste, le *Mercure de France* du 27 novembre 1790 publiait un article dans lequel, après avoir parlé de *l'Italiana in Londra,* de Cimarosa, qui venait d'être donnée au théâtre de Monsieur, il signalait ainsi un second opéra dont il ne donnait pas le titre : « Le second opéra est un *pasticcio* arrangé pour le début de la *signora* Germini. Tout l'intérêt roulait sur la débutante, dont la manière de chanter n'a pas rempli l'idée qu'on en avait donnée d'avance. On a trouvé sa voix belle à beaucoup d'égards, mais sa méthode a besoin d'être perfectionnée. Elle a bien mieux réussi sur le violon. On l'a fort applaudie dans un concerto de Viotti, qu'elle a joué avec une précision singulière, une habileté d'exécution fort extraordinaire dans une femme, et qui la place au rang des meilleurs professeurs. »

comprendre et analyser toutes les brillantes qualités du jeu de Rode, les compositions d'un virtuose étant naturellement conçues de façon à faire ressortir ces qualités, et écrites dans le genre qui convient le mieux à son talent. Il est facile de voir, en étudiant celles de Rode, que ce talent était fait surtout de charme, de tendresse et de suavité. Les chants si élégants et si gracieux de ses concertos (voyez le 1er, le 5e, le 7e, le 8e), le caractère si distingué, si noble, parfois si touchant et si mélancolique de ses Études, l'allure si aimable de ses airs variés, tout indique que ces qualités formaient le fond même et l'essence de son jeu d'exécutant. D'autre part, la franchise et la hardiesse des traits dont sont parsemées ses compositions nous font voir que le virtuose joignait à ces qualités la solidité du style, la fermeté d'archet, et une ardeur pleine de noblesse.

Ses Études sont vraiment des modèles du genre, et resteront longtemps encore l'un des meilleurs éléments de travail de nos jeunes violonistes. Le titre exact de ce recueil est : *24 Caprices en forme d'études,* et ce titre est parfaitement justifié, car ces Caprices n'affectent point une forme absolument rigide et scolastique, et s'il en est (nos 1, 2, 4, 8, 9, 19) dont l'allure *ostinata* semble faire comme un long exercice destiné à briser les doigts ou l'archet à une difficulté particulière : trilles, martelé, triolets, détaché, octaves, il en est d'autres qui réunissent dans le même cadre différents genres de difficultés, et d'autres encore qui sont de vrais morceaux de style, d'une inspiration tantôt mélancolique et élégiaque, tantôt ardente et fière, tantôt chaleureuse et passionnée. Je citerai particulièrement, sous ce rapport, les nos 5, 7, 11, 12, 13, 14 (un chef-d'œuvre!) et 21. Je dois faire remarquer aussi les jolis *andante* qui précèdent quelques-

uns de ces Caprices, et faire observer que ceux-ci sont écrits dans les vingt-quatre tons de la gamme, ce qui a pour but de familiariser l'élève avec les difficultés particulières à chaque tonalité. Les Études de Rode partagent, avec celles de Kreutzer, de Baillot, de Fiorillo, d'Habeneck, de Gaviniés et de Campagnoli, l'honneur de servir à l'enseignement dans les classes du Conservatoire de Paris. Ce fait, et leur grande valeur, rendent d'autant plus singulier l'oubli de Fétis, qui a négligé de les mentionner dans son catalogue des œuvres de Rode.

Il serait trop long d'entrer ici dans une analyse détaillée de ses concertos, dont le style si pur, dont les traits d'un rhythme si fier, dont les chants si pleins de tendresse et d'élégance n'ont pas vieilli d'un seul jour. Les premiers me semblent supérieurs aux derniers; mais j'ai plaisir à constater cette fleur de jeunesse qui les embellit tous, parce que c'est là le propre des œuvres vraiment belles, de voir passer sur elles les années sans en ressentir les atteintes. Le premier, qui débute avec magnificence, est plein de noblesse et de grâce; dans le quatrième, les chants en double corde de l'*allegro* ont à la fois de la grandeur et du charme, et le rondo en 6/8, d'un caractère un peu rustique, est tout à fait aimable; le sixième est absolument enchanteur, d'un grand style et d'une inspiration exquise; le septième est depuis longtemps célèbre, et passe pour le meilleur de tous; enfin, le dixième est d'un très beau caractère dans son premier *allegro*, et la *Polacca* qui le termine est adorable. Ces quelques mots suffiront à faire apprécier la valeur de ces belles compositions, qui sont d'ailleurs très bien ordonnées et conçues dans une forme excellente. Dans le catalogue des œuvres de Rode, que j'ai essayé de dresser plus loin, j'en donnerai une liste thématique, en

faisant remarquer que Fétis n'en cite que dix, tandis qu'il en existe treize, dont un posthume. Au reste, il n'est pas inutile d'observer que le catalogue donné par Fétis est fait avec fort peu de soin, qu'il est fautif en beaucoup de points, très incomplet, et que, en particulier, il passe absolument sous silence les œuvres posthumes de Rode, qui sont loin pourtant d'être sans importance (¹).

RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Aucun biographe n'a fait connaître ce fait, pourtant assez intéressant, que Rode était chevalier de la Légion d'honneur. A une époque où l'on ne prodiguait pas les rubans comme on le fait aujourd'hui, il fallait à un artiste une bien grande notoriété pour obtenir une telle distinction. A qui la dut le grand virtuose? au premier

(¹) Paganini faisait grand cas de la musique de Rode, et jouait ses concertos. Le fait a été relaté par plusieurs historiens, et notamment par M. Giancarlo Conestabile, dans son livre : *Vita di Niccolo Paganini* (Perugia, 1851, in-8°). Voici ce qu'il dit à ce sujet, en rendant pleine justice à notre belle école française de violon : — « Si la France est inférieure à l'Italie et à l'Allemagne dans l'ordre des compositions dramatiques, elle ne l'est certainement point en ce qui concerne les violonistes, et, sous ce rapport, son école a pris naissance sous le règne de Charles IX, vers l'année 1600, c'est-à-dire presque en même temps qu'en Italie. Elle peut se vanter d'avoir produit de grands hommes en ce genre, et nous citerons notamment Baillot, Rode, Kreutzer, Boucher, Lafont. A ceux-ci on peut ajouter Mazas, élève du susdit Baillot, Labarre, Grasset, Senaille, Guérillot, Gaviniés et autres. Ceux-ci furent aussi de vaillants compositeurs. De fait, les trois premiers cités ont composé ensemble une Méthode, dont faisait usage l'illustre Onorio De-Vito au Conservatoire Parthénopéen, quoique actuellement elle ne me semble point la meilleure. Rode est l'auteur d'*exercices* ou *études*, et de *concertos* vraiment exquis, parmi lesquels le septième, en *la* mineur, et le premier, en *ré* mineur, que jouait Paganini, méritent la préférence. »

Empire, ou au gouvernement de la Restauration? Je pencherais pour la seconde hypothèse, et voici pourquoi : c'est sur trois des publications faites par Rode que j'ai découvert cette mention : « par P. Rode, chevalier de la Légion d'honneur. » Ces trois publications sont : le 7e thème varié, dédié à Vogt ; le 12e concerto, dédié à l'empereur de Russie, et les deux quatuors dédiés à Reicha. Or, le thème varié est numéroté œuvre 26, le 12e concerto œuvre 27, et les deux quatuors œuvre 28. N'ayant pas trouvé de numéro d'œuvre plus élevé, j'ai donc lieu de croire que ce sont là les trois derniers ouvrages publiés par Rode de son vivant, et qu'il a dû être décoré dans ses dernières années, c'est-à-dire sous le règne de Charles X. On comprendra que je n'affirme rien à cet égard, n'ayant point de certitude absolue ; mais on me permettra de croire que je suis bien près de la vérité, aucune des autres œuvres connues de Rode, toutes antérieures à celles dont je parle ici, ne portant la mention que j'ai signalée.

Il existe à Bordeaux une rue à laquelle on a donné le nom de Rode. C'est un hommage qui fut rendu au grand artiste, il y a trente ans, en 1842, par ses compatriotes reconnaissants. C'est à l'un des tronçons de la rue Sainte-Thérèse, qui s'étendait jadis dans trois directions, qu'on a donné ce nom. Située en plein quartier des Chartrons, à côté même du marché des Chartrons, la rue Rode s'étend du cours Portal à la rue Sainte-Thérèse actuelle, entre les rues Sicard et Saint-Joseph.

On m'assure que Mme veuve Rode n'est morte qu'il y

à peu d'années. On me dit que des descendants de la famille habitent encore Bordeaux, et l'on croit pouvoir m'affirmer que M. Rode, négociant, chef de la maison Castaingfoix et Rode, était le petit-neveu du violoniste. Je ne puis vérifier la valeur de ces assertions, et je suis obligé de me borner à les enregistrer purement et simplement.

Je n'ai pu découvrir qu'un seul portrait de Rode qui ait été mis dans le commerce; encore ai-je lieu de le croire extrêmement rare (1). Gravé sur acier par Lambert jeune, il a été publié par Frey, l'éditeur de musique, ami du célèbre virtuose et violoniste lui-même. Le costume indique suffisamment que ce portrait date de la Révolution, et par conséquent de l'époque des grands succès de l'artiste. Rode est représenté presque de face, avec un habit dont le collet montant couvre jusqu'à la nuque, et dont une rangée de boutons s'étend jusque sur l'épaule même. Une immense cravate enveloppe non seulement le cou, mais le menton; les cheveux sont en broussailles, selon la mode du temps, et cachent en partie le front, qui paraît devoir être fort développé; l'œil est clair et doux, le regard franc, le nez un peu aquilin, la bouche assez large, la physionomie placide et honnête. Mais dans tout cela, on cherche vainement le caractère artistique, on ne sent pas la flamme du génie. La gravure est sèche et froide, et cette figure prosaïque

(1) Ce portrait est de format in-octavo. Le seul exemplaire que j'en aie pu voir se trouve à la bibliothèque du Conservatoire de Paris, dans un recueil factice de portraits de grands violonistes publiés par Frey. L'intelligent éditeur avait fait relier ce recueil d'une façon somptueuse, pour l'offrir ensuite gracieusement à la Bibliothèque. C'est un document très précieux.

et bourgeoise n'inspire point la sympathie, ne vous montre point que vous êtes en présence d'une intelligence de premier ordre.

Mais ceci, je pense, est la faute du dessinateur; car il m'a été donné de voir un autre portrait de Rode, ressemblant au précédent, mais singulièrement préférable à tous les points de vue, et offrant précisément les qualités qui manquent à celui-ci. Ce second portrait, dont l'heureux possesseur est M. Richault, l'éditeur de musique, est, je crois, aux deux crayons, et de la grandeur d'une miniature. Il date de la même époque, car le costume est semblable, ainsi que la coiffure. Mais ici la tête est pleine d'élégance, le visage est animé, expressif, les yeux sont pleins de feu, et l'ensemble général est flatteur et tout à fait excellent. Voilà bien Rode tel qu'on peut se le représenter, et tel qu'il s'offre à l'imagination. Malheureusement, ce charmant dessin n'est point signé, et je n'en ai pu découvrir l'auteur (1).

Rode a été l'objet d'un grand honneur. Le 9 mars 1828, la Société des concerts du Conservatoire, fondée par Habeneck, donnait sa séance d'inauguration, et à cette première séance un concerto nouveau de Rode était exécuté par M. Sauzay, élève de Baillot. Rode, dit-on, avait adressé ce concerto à son ami Baillot lui-même; mais celui-ci s'étant trouvé indisposé, obtint du Comité

(1) Le 16 février 1874, c'est-à-dire dans un peu plus d'un an, un siècle se sera écoulé depuis la naissance de Rode. La ville de Bordeaux, aidée de la Société de Sainte-Cécile, ne pourrait-elle célébrer dignement cet anniversaire, et ne pourrait-on, d'après l'un ou l'autre des portraits signalés ici, exécuter un buste qu'on inaugurerait en cette circonstance?

de la Société l'autorisation de le faire exécuter par son élève Sauzay, premier prix de violon de l'année précédente (¹).

Plusieurs fois encore, Rode eut au Conservatoire les honneurs de l'exécution. Le 24 avril 1831, un autre élève de Baillot, et des meilleurs, Halma, obtenait un très grand succès en jouant un fragment d'un de ses concertos; le 1er avril 1832, Mme Damoreau venait chanter, avec son goût exquis, les variations si connues sous le nom de *Variations de Rode;* et enfin, en 1838, Lafont, alors âgé de cinquante-sept ans, Lafont, l'ami et l'émule de Rode, élève comme lui de Viotti, lui rendait un public hommage en exécutant aussi un de ses concertos (²).

Rode possédait deux superbes violons de Stradivarius. Après sa mort, ces deux magnifiques instruments furent

(¹) Voyez l'*Histoire de la Société des concerts du Conservatoire,* par M. Elwart. Paris, Castel, in-12, 1860.

(²) Je ne connais point de composition de Rode publiée sous le titre de *Polonaise;* du moins mes recherches ne m'ont pas amené à la découvrir. Pourtant il est un morceau de ce genre qui a obtenu sans doute un grand succès, puisqu'on en a fait des transcriptions pour divers instruments, et que les éditeurs Janet et Cotelle en ont publié les arrangements suivants : *Polonaise de Rode,* arrangée pour la flûte avec piano, par E. Berbiguier; et *Polonaise favorite de Rode,* arrangée pour piano, par L. Rheims. Peut-être s'agissait-il de la jolie *Polacca* du dixième concerto? En tout cas, ce renseignement m'a paru mériter d'être noté.

Enfin, dernier détail. Le prince Antoine Radziwill, amateur fort distingué de musique, violoncelliste et compositeur, qui fut plus tard gouverneur du grand-duché de Posen et à qui l'on doit une musique fort estimée en Allemagne sur le *Faust* de Gœthe, publia en 1804 une « romance en réponse à celle de Garat : *Je t'aime tant,* composée et dédiée à Rode ». (V. la *Correspondance des professeurs et amateurs de musique,* du 7 avril 1804.)

vendus par sa veuve à un amateur distingué de Bordeaux, M. Filhon, violoniste, mort lui-même à Paris il y a quelques années, et dont le père, violoniste aussi, avait appartenu à l'orchestre du Grand-Théâtre de Bordeaux. M. Filhon avait payé ces deux Stradivarius la somme de 6,000 fr., qui semblerait certainement bien minime aujourd'hui pour deux instruments d'un si beau choix, et, afin de faire constater leur provenance et leur authenticité, il avait pris la précaution de faire dresser pour cette vente un acte notarié.

Que sont devenus les deux Stradivarius de M. Rode?

Après avoir beaucoup cherché, j'ai fini par le découvrir. — L'un était passé entre les mains d'un amateur de Niort, M. Naurez, qui le vendit l'an dernier, au prix de 5,000 fr., à MM. Gand et Bernardel, luthiers à Paris. Une personne qui a vu cet instrument alors, me communique la note suivante : « C'est un Stradivarius d'une belle coupe et d'un superbe vernis. Il est orné d'un filet-encadrement en nacre de perle, si j'ai bonne mémoire. Cette riche ornementation gâte un peu, selon moi, l'instrument, mais rend ce violon original. M. J.-B. Vuillaume m'a dit en avoir vu un pareil en Angleterre, mais on ne signale de bien connu que celui-ci comme orné d'un tel encadrement. » Ce violon a été acquis par M. Charles Lamoureux, second chef d'orchestre de la Société des concerts, ancien élève et premier prix de la classe de Girard au Conservatoire, qui, dit-on, en a refusé à Londres, d'un riche amateur anglais, 500 livres sterling (1). — L'autre violon de Rode est aujourd'hui la propriété de M. Bouchet, amateur à Saint-Malo, si je m'en rapporte du moins à l'indication donnée par M. Jules

(1) Comme Rode, M. Lamoureux est Bordelais.

Gallay dans son petit livre : *Les Instruments des écoles italiennes.*

Rode n'a jamais été l'objet d'une étude biographique ou critique spéciale, et le présent travail est le premier qui ait été publié sur lui (1). En ce qui le concerne, la bibliographie est donc absolument muette. Je ne sache même pas qu'il existe, dans aucun journal, un seul article retraçant sa vie ou sa carrière, appréciant son talent ou ses œuvres. Je me bornerai donc à rappeler ou à signaler ici les notices sommaires insérées à son sujet dans divers recueils biographiques : le *Dictionnaire historique des musiciens*, de Choron et Fayolle; la *Biographie portative et universelle des contemporains* (1830); le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture;* la *Biographie Michaud;* la *Biographie universelle des musiciens*, de Fétis (dont l'article sur Rode, parfois inexact au point de vue du renseignement, est néanmoins, sous le rapport critique, le plus intéressant, le plus développé et le mieux fait qui existe); la *Nouvelle biographie générale* (Firmin Didot).

Mais je ne puis passer sous silence une publication faite à Bordeaux vers 1822, et peu connue ailleurs : *Album bordelais*, ou *Caprices*, par Gustave de Galard. C'est un recueil (format in-folio) un peu capricieux, comme l'indique son titre, composé de lithographies dessinées par Gustave de Galard, et représentant soit des vues de Bordeaux, soit des types du pays, soit des

(1) On peut s'étonner et regretter que Baillot, qui maniait la plume avec tant de pureté, d'élégance et de noblesse, n'ait pas jugé à propos de faire pour ses deux excellents amis, Rode et Kreutzer, ce qu'il avait fait pour son maître Viotti, et qu'il n'ait pas publié une notice sur chacun d'eux. Quelle juste, saine et excellente appréciation nous aurions du talent de ces deux admirables artistes!

portraits de Bordelais célèbres. Ces lithographies sont accompagnées d'un texte explicatif qui n'est point signé, mais que l'on sait dû à un écrivain nommé Marandon. L'*Album bordelais* contient un assez bon portrait de Rode, que l'on dit fort ressemblant, et qui me semble en effet meilleur que celui publié par Frey. La notice, pour laquelle des renseignements auront sans doute été fournis, sinon directement par Rode, du moins par quelqu'un des siens ou de ses amis, me paraît aussi fort exacte, bien que, pour ma part, elle ne m'ait révélé aucun fait nouveau.

Comme dernier renseignement, je constaterai qu'il existe, dans le foyer du Grand-Théâtre de Bordeaux, un portrait de Rode, peint à l'huile. J'ai le regret de ne point l'avoir vu, ou du moins de ne me le point rappeler, et de n'en pas connaître l'auteur.

CATALOGUE DES ŒUVRES DE RODE.

Je suis obligé de déclarer que je ne donne point ce Catalogue pour absolument complet. Malgré mes recherches très actives dans les bibliothèques, chez les éditeurs, chez plusieurs violonistes mes confrères, je sais ou je crois qu'il y manque encore quelques œuvres, impossibles à retrouver aujourd'hui, les planches en ayant été détruites. Je crois pourtant ces omissions fort peu nombreuses, et je ferai remarquer, en tout cas, que le Catalogue présent est non seulement plus détaillé, mais incomparablement plus étendu et plus exact que celui donné par Fétis, le seul cependant qui, à ma connaissance, ait été dressé jusqu'ici. Je me suis attaché à retrouver les édi-

tions originales, et j'ai donné les noms des premiers éditeurs.

ENSEIGNEMENT.

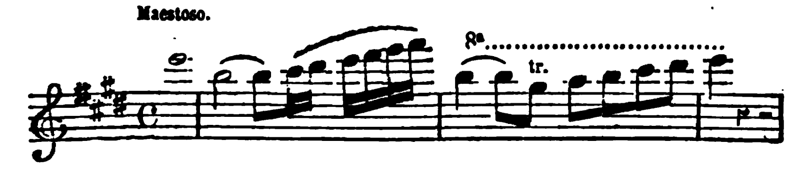
Méthode de violon, par Baillot, Rode et Kreutzer, rédigée par Baillot, adoptée par le Conservatoire (¹).

CONCERTOS.

Premier Concerto de violon, dédié au citoyen Viotti, composé et exécuté au concert du Théâtre-National, rue de la Loi, par le citoyen Rode, élève du c. Viotti. (En *ré* mineur.) Paris, Imbault.
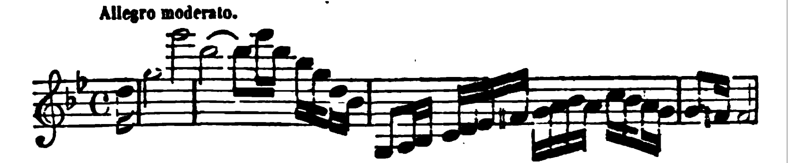


Second Concerto à violon principal, composé et dédié à son ami Kreutzer, par le citoyen Rode. (En *mi* majeur.) Paris, Imbault.

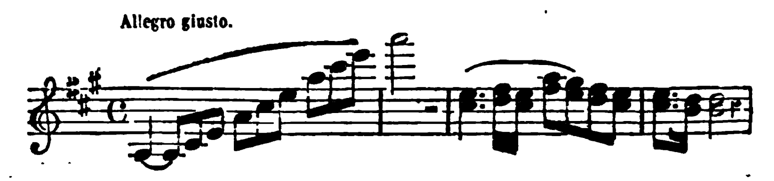


(¹) Cette Méthode faisait partie de la série de Traités didactiques dus aux professeurs du Conservatoire, destinés à l'enseignement des élèves de cet établissement, et publiés par le Conservatoire lui-même, dans les premières années de sa fondation. Ces Traités sont restés pour la plupart célèbres, et servent encore de base à l'éducation des élèves. Celui-ci, comme on le voit, était l'œuvre de trois grands artistes, et avait été rédigé particulièrement par l'un d'entre eux. Trente années après, Baillot le reprenait en sous-œuvre, en agrandissant le plan et en complétant l'ensemble, et en faisait son admirable *Art du violon.* Dans leur article : Baillot, les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens* donnent à entendre que Cherubini coopéra aussi pour sa part à la *Méthode de violon :* « C'est en qualité de professeur au Conservatoire, disent-ils, que Baillot a publié

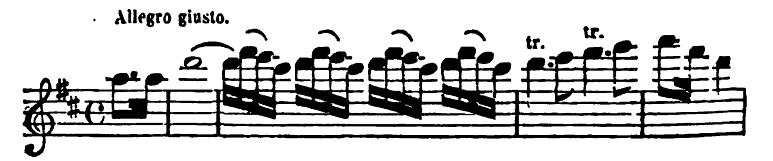
Troisième Concerto de violon, composé par P. Rode, dédié à son ami Hoppé, d'Hambourg, exécuté par l'auteur au théâtre de l'Opéra. (En *sol* mineur.). Paris, Aug. Leduc.
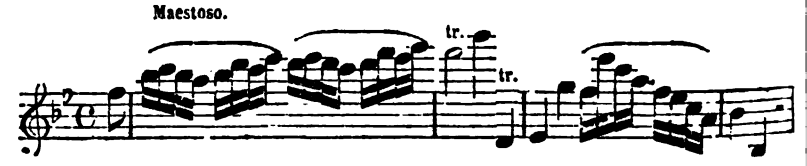


Quatrième Concerto à violon principal, composé et dédié au citoyen Séguin, par P. Rode, membre du Conservatoire de musique de Paris. (En *la* majeur.) Paris, Imbault.



Cinquième Concerto pour le violon, composé et dédié à son ami Brassine, par P. Rode, du Conservatoire de musique. (En *ré* majeur.) Paris, Imbault.
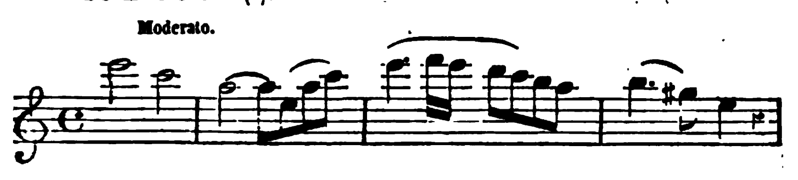


Sixième Concerto pour le violon, dédié à S. M. la Reine d'Espagne, par P. Rode. (En *si* bémol.) Paris, Imbault (1).
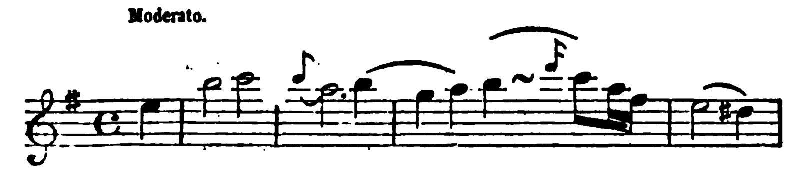


l'excellente Méthode de violon que le Conservatoire a adoptée, et à laquelle les basses en contre-point de M. Cherubini, placées sous les exemples, donnent un nouveau relief aux yeux des compositeurs. »

(1) Je n'ai pu me procurer l'édition originale de ce concerto, et

Septième Concerto pour le violon, avec accompagnement de deux violons, alto, basse, une flûte, deux hautbois, deux bassons, deux cors et timbales, dédié à Monsieur Walter Johnston, par P. Rode, premier violon de la musique particulière du Premier Consul. Œuvre 9. (En *la* mineur.) Paris, chez Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rode, N. Isouard et Boieldieu (¹).



Huitième Concerto de violon, avec accompagnement de deux violons, ripieno, alto, basse, une flûte, deux hautbois, deux bassons et deux cors, composé et dédié à Mme Joséphine Grassini, par P. Rode, premier violon de S. M. l'Empereur de toutes les Russies. (En *mi* mineur.) Paris, Cherubini, Méhul, etc.

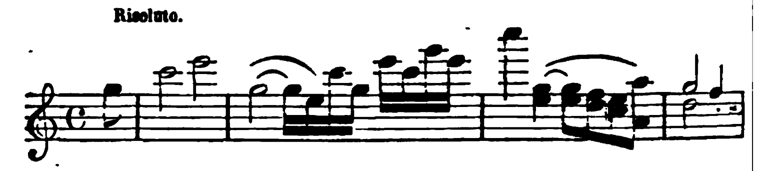


n'ai eu sous les yeux que la nouvelle édition faite par MM. Janet et Cotelle. Je ne saurais donc garantir l'exactitude du titre, souvent modifié par les nouveaux éditeurs.

(¹) En 1802, plusieurs compositeurs s'associèrent pour fonder une maison de commerce de musique destinée à publier leurs œuvres. Il s'agissait sans doute pour eux de tirer tout le parti possible de leurs productions, et de ne point se laisser exploiter par des commerçants trop âpres au gain. « MM. Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rhode *(sic)*, Nicolo Isouard et Boieldieu viennent d'ouvrir un magasin de musique, rue de la Loi (Richelieu), nº 268, en face celle de Ménars. » (*Correspondance des amateurs musiciens* du 13 frimaire an XI [11 décembre 1802].) La marque de la maison était une étoile à six pointes, dans chacune desquelles se trouvait le nom d'un des associés. Lors de la dissolution de la Société, le fonds fut acquis par Frey, auquel, plus tard, succéda Richault.
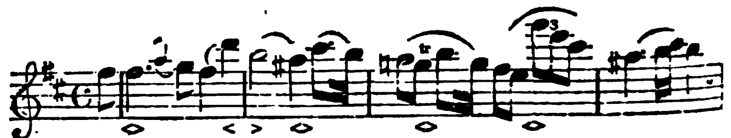
Neuvième Concerto pour violon principal, avec accompagnement de deux violons, alto, basse, flûtes, hautbois, cors et bassons, dédié à S. Exc. M. le comte Ilinski, sénateur, chambellan de S. M. l'Empereur de toutes les Russies, chevalier de l'ordre de Saint-Alexandre Neuwski 1re classe et des ordres de Pologne, par P. Rode, premier violon de S. M. I. Alexandre Ier, Empereur de toutes les Russies. (En *ut* majeur.) Paris, Frey.

Risoluto.
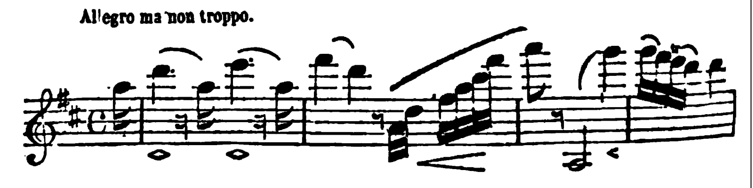


Souvenir dédié aux amis de Stalgen (en Courlande). *Concerto* de violon n° 10, avec accompagnement de deux violons, alto et basse, une flûte, deux hautbois, deux bassons, deux cors, trompettes et timbales, composé par P. Rode. (En *si* mineur.) Paris, Frey. [Avec ce *Nota :* « Ce concerto a été exécuté par l'auteur au concert qu'il donna au théâtre de l'Impératrice à son retour à Paris. »]

Moderato.
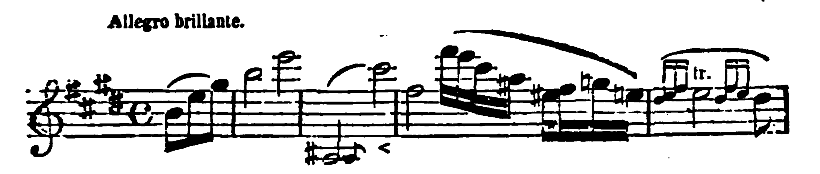


Onzième Concerto pour violon principal, avec accompagnement de deux violons, alto et basse, flûte, hautbois, cors, bassons, trompettes et timbales *(ad libitum)*, dédié à M. David Johnston, de Bordeaux, par P. Rode. Op. 23. (En *ré* majeur.) Paris, Frey.
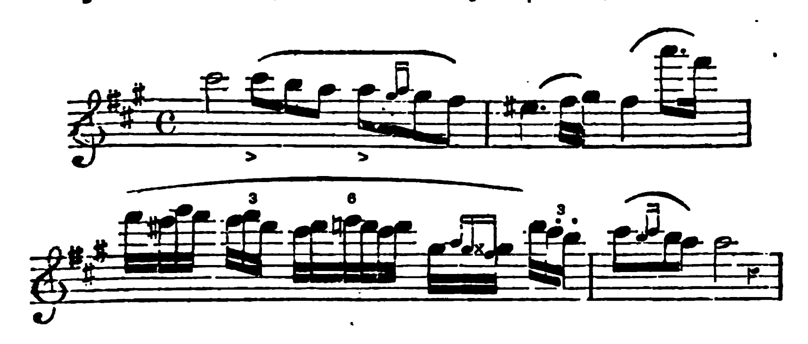
Allegro ma non troppo.



Douzième Concerto pour violon principal, avec accompagnement de deux violons, alto et basse, instruments à vent *(ad libitum)*, dédié à S. M. l'Empereur de Russie, par P. Rode, chevalier de la Légion d'honneur. Op. 27. (En *mi* naturel majeur.) Paris, Frey.



Treizième concerto pour le violon, avec accompagnement d'orchestre, dédié à M. Baillot, professeur au Conservatoire, etc., par P. Rode. Œuvre posthume. (Commence en *fa* dièze mineur, et finit en *la* majeur.) Paris, Launer.



SONATES ET QUATUORS.

J'ai cru devoir réunir dans un même paragraphe les sonates et quatuors, bien que ces deux genres de compositions diffèrent essentiellement d'ordinaire. Mais il n'en est pas ainsi avec Rode, car ses quatuors — et il l'indiquait lui-même sur leurs titres — n'étaient autre chose que des sonates de violon, et se composaient d'une partie principale accompagnée d'un second violon, d'un alto et d'une basse. Il n'y faut donc chercher en aucune

façon les qualités concertantes qu'on est accoutumé de trouver dans la musique d'ensemble. Ce n'en sont pas moins des œuvres fort élégantes, mais que l'on doit rapprocher, en ce qui concerne la forme, des charmants trios de Viotti.

Trois Sonates pour violon, avec accompagnement d'un second violon, alto et basse, par P. Rode. Œuvres 14, 15 et 16. Paris, Richault (1).

Quatrième Quatuor, pour deux violons, alto et basse, composé par P. Rode. Op. 18. (En *sol* majeur.) Paris, Gambaro (2).

Deux Quatuors ou Sonates brillantes pour violon principal, avec accompagnement d'un second violon, alto et violoncelle, dédiés à M. F. Mendelssohn-Bartholdy, de Berlin, par son ami P. Rode. Op. 24. (1er, en *ut* majeur; 2e, en *sol* mineur.) Paris, Frey.

Deux Quatuors ou Sonates brillantes pour violon principal, avec accompagnement d'un second violon, alto et violoncelle, dédiés à M. Ant. Reicha, par son ami P. Rode, chevalier de la Légion d'honneur. Op. 28. (1er, en *si* bémol majeur; 2e, en *la*.) Paris, J. Frey.

Quatuor brillant pour deux violons, alto et basse, dédié à M. Cherubini, directeur du Conservatoire, membre de la Légion d'honneur, etc., par P. Rode. Œuvre posthume. (En *si* bémol.) Paris, Launer.

(1) Je n'ai pu retrouver les éditions primitives de ces Sonates. Je crois cependant qu'elles ont été publiées séparément, et je sais qu'elles ont paru originairement chez Frey.

(2) Mes recherches n'ont pu m'amener à découvrir les trois quatuors qui ont précédé celui-ci. J'en conclurais volontiers que ces quatuors ne sont autres que les trois sonates inscrites ci-dessus, et dont un nouvel éditeur aura jugé à propos de modifier le titre.

Deuxième Quatuor brillant pour deux violons, alto et basse, dédié à M. Cherubini, directeur du Conservatoire, membre de la Légion d'honneur, etc., et composé par P. Rode. Œuvre posthume. (En *ut.*) Paris, Launer.

AIRS VARIÉS, FANTAISIES, VARIATIONS, ETC.

Deux Airs variés pour violon (n° 1, en *la;* n° 2, en *sol* majeur), avec accompagnement d'un second violon, alto et violoncelle, composés par P. Rode. Op. 9 et 12. Paris, Frey (1).

Troisième thème varié à violon principal (en *mi* majeur), avec accompagnement de deux violons, alto et basse, instruments à vent *ad libitum*, ou accompagnement de forte-piano seulement, dédié à son ami Tulou, par P. Rode. Op. 10. Paris, Frey.

Quatrième Thème varié, sur un mouvement de marche, pour le violon (en *la* majeur), avec accompagnement d'orchestre, de quatuor ou de piano, dédié à M. le comte G. Rzyszczewski, par P. Rode. Paris, Frey.

Cinquième Thème varié à violon principal (en *ré* majeur), avec accompagnement d'un second violon, alto et basse, ou de forte-piano, par P. Rode. Paris, Frey.

Air allemand, sixième Thème varié pour violon principal (en *ré* majeur), avec accompagnement d'un second violon,

(1) C'est le second de ces airs variés, qui, transposé à la tierce majeure inférieure, c'est-à-dire mis en *mi* bémol, a été adapté à la voix et a obtenu tant de succès au théâtre et dans les concerts, sous le nom de *Variations de Rode.* Il a été publié par la maison Richault, sous cette forme et sous le titre suivant : « *Thème de Rode* (2e air varié de violon), chanté avec variations, dans le *Barbier de Séville,* en italien, par Mmes Sontag, Alboni et Trebelli; en français, par Mlle Maria Bailly (on aurait pu ajouter Mmes Damoreau et Laborde), paroles françaises d'Adolphe Larmande, avec accompagnement de piano par L. Moreau. »

alto et violoncelle, ou de forte-piano seulement, dédié à Mme Wilhelmine Rode, par P. Rode. Op. 25. Paris, Frey (1).

Septième Thème varié pour violon principal (en *ré* majeur), avec accompagnement de violon, alto et basse, ou de forte-piano, dédié à M. Vogt, par son ami P. Rode, chevalier de la Légion d'honneur. Op. 26. Paris, Frey.

Huitième Thème varié pour violon principal (en *la* majeur), avec accompagnement de violon, alto et basse, ou de piano, dédié à M. Ant. Reicha, par son ami P. Rode, chevalier de la Légion d'honneur. Tiré de l'Op. 28 (2). Paris, Frey.

Première Fantaisie, ou *Solo* pour violon principal (en *ut*), avec accompagnement de deux violons, alto et basse, instruments à vent *ad libitum,* ou de piano seulement, dédié à M. F. Mendelssohn-Bartholdy (de Berlin), par P. Rode. Tiré de l'Op. 24 (3). Paris, Frey.

Cavatine et Rondeau mêlé d'airs russes, avec accompagnement de piano, de quatuor ou d'orchestre, par P. Rode. Paris, Richault.

Introduction et Variations brillantes pour le violon (en *sol* majeur), avec accompagnement d'orchestre ou de piano, composées sur un air tyrolien, par P. Rode. Œuvre posthume Paris, Launer.

Variations et finale sur un thème favori italien (*Nel cor più*

(1) On a vu, dans le cours de cette Notice, que Rode s'était marié à Berlin. Il n'y a pas à douter que sa femme était Allemande : le prénom de Wilhelmine l'indique suffisamment, et aussi le choix d'un air allemand fait par Rode pour lui dédier une composition écrite sur cet air.

(2) L'Op. 28 (V. *Sonates et Quatuors*) consiste en deux *Quatuors* dédiés à Reicha. Ce thème varié forme en effet la dernière partie du second de ces quatuors.

(3) L'Op. 24 (V. *Sonates et Quatuors)* consiste en deux Quatuors dédiés à Mendelssohn. Ce *Solo* forme la seconde et la troisième partie du premier de ces quatuors.

non più mesto, de *la Molinara* de Paisiello), composés pour violon (en *la*), avec accompagnement d'orchestre, de quatuor ou de piano, par P. Rode. Œuvre posthume. Paris, Launer.

Variations sur un thème favori (de Händel), pour violon (en *mi* majeur), avec accompagnement d'un second violon, alto et basse, ou de piano, composées par P. Rode. Œuvre posthume. Paris, Launer.

ÉTUDES.

Vingt-quatre Caprices en forme d'études, pour le violon, dans les vingt-quatre tons de la gamme, dédiés à M. le prince de Chimay, par P. Rode (1). Paris, Frey.

Douze Études pour le violon, avec accompagnement de piano *ad libitum*, composées par P. Rode. Œuvre posthume. Paris, Launer (2).

DUOS.

Trois Duos pour deux violons, dédiés à M. Thelusson de Sorey, par P. Rode. (1er livre de duos.) Paris, au magasin de musique dirigé par MM. Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rode et Boieldieu.

(1) Ces Caprices, ainsi que les 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e concertos, ont été publiés à nouveau par la maison Richault, avec un accompagnement de piano qui n'est point de Rode. L'auteur de ces accompagnements est un artiste nommé Hermann.

(2) Toutes les œuvres posthumes de Rode (du moins celles qui ont été publiées, car je ne sais s'il en est resté de manuscrites) furent vendues par sa veuve à Launer, violoniste distingué, qui avait appartenu à l'orchestre de l'Opéra, et qui était devenu éditeur de musique. Launer prisait beaucoup la musique de Rode, dont il avait été l'ami et l'admirateur. Il paya ces *Douze Études* la somme ronde de 2,500 fr. Quelle qu'en soit la valeur, elles sont loin, à mon sens, d'égaler les premières, surtout sous le rapport du style. La 9e et la 12e sont cependant très belles. L'accompagnement de piano n'appartient pas à Rode et a été fait après coup.

Trois Duos pour deux violons, dédiés à S. Exc. M. le sénateur Teploff, par P. Rode, premier violon de S. M. l'Empereur de toutes les Russies. (2e livre de duos.) Paris, au magasin de musique dirigé par MM. Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rode et Boieldieu.

MUSIQUE VOCALE.

Deux Romances, paroles de M. Millevoye, mises en musique et dédiées à Mme Pauline Duchambge, par P. Rode. Paris, chez Cherubini, Méhul, Kreutzer, Rode et Cie.

Deux Romances françaises et un *Petit Air italien*, par P. Rode (1).

(1) Il m'a été impossible de retrouver cette publication, à laquelle la présence d'un air italien donne un intérêt particulier. Je n'en ai eu connaissance que par l'annonce qui en était faite, sans indication de nom d'éditeur, dans la *Correspondance des amateurs musiciens* du 11 février 1804. Je ferai remarquer, à ce sujet, qu'aucun biographe n'avait signalé jusqu'ici l'existence de compositions vocales de Rode. Il y a lieu de croire que ce sont là les seuls essais qu'il ait tentés en ce genre.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du 3 avril 1873

Présidence de M. Léo DROUYN.

La séance est ouverte par un discours du Président sur les révolutions subies par la ville de Bordeaux depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

M. Ch. Durand n'a pu se rendre à Bordeaux, retenu par le mauvais temps à Cauterets. L'Académie exprime ses regrets de n'avoir pu l'entendre.

M. Loquin entretient l'Académie des principes de l'art musical, et s'applique à démontrer l'urgence d'un nouveau mode, qu'il désigne sous le nom de *Musique de l'avenir*.

M. Valat, Secrétaire général, expose rapidement les travaux de l'Académie, les acquisitions qu'elle a faites en membres titulaires ou correspondants, les relations qu'elle entretient ou qu'elle a formées avec des Sociétés de France ou de l'étranger. Il nomme enfin les lauréats qui ont obtenu les récompenses de l'Académie. Presque tous sont présents et viennent recevoir leur médaille des mains du Président, qui leur adresse des félicitations.

Discours de M. DROUYN.

Messieurs,

Comme tout allait mieux de mon temps ! est le soupir de regret que poussent tous les hommes parvenus à un certain âge. Vieillards, il vous échappe souvent ; hommes mûrs, il vous a quelquefois échappé ; jeunes gens, vous le pousserez un jour malgré vous.

Oui ! de notre temps tout allait mieux ; nous étions jeunes et pleins d'illusions ; l'avenir nous souriait ; l'espérance était au fond de nos cœurs. Tout allait mieux ! Tout va bien pour la jeunesse. Pour l'homme qui a vécu plus de la moitié de sa vie, presque tout va mal. Du moins il le dit.

Telles étaient les pensées qui m'absorbaient un jour de l'été dernier, pendant qu'après une longue promenade je me reposais, près des boulevards extérieurs, au pied d'un vieux mur tapissé de lierre. L'endroit était frais et ombreux. La ville de Bordeaux se déroulait devant moi ; le panorama était superbe.

Comme c'est beau ! m'écriai-je ; mais, autrefois, ajoutai-je en bâillant, ce devait être bien mieux. Et je m'endormis.

Alors il me sembla que j'étais entouré d'une forêt épaisse, inextricable. Je fis quelques pas, espérant retrouver ma route, et je rencontrai une butte artificielle qui avait servi de refuge aux hommes d'autrefois ; j'y montai, et, de sa plate-forme, je dirigeai mes regards vers l'Orient où je comptais revoir la ville.

Elle avait disparu. La forêt s'étendait, de tous les côtés, à perte de vue. Au fond, je crus voir un grand fleuve borné, dans le lointain, par des coteaux boisés.

Autour de moi poussaient des arbres de toute nature; à ma droite, la forêt s'abaissait et se relevait suivant les ondulations du terrain; à ma gauche, je distinguais un marais dans lequel deux ruisseaux venaient mêler leurs eaux transparentes. Ils se séparaient après l'avoir traversé, pour passer de chaque côté d'une légère éminence, espèce d'île rocheuse, et se jeter ensuite dans le fleuve au milieu duquel se montraient quelques îlots. Le fleuve coulait vers le nord et se perdait dans les brumes de l'horizon.

Les ruisseaux : c'étaient le Peugue et la Devise; le fleuve : la Garonne; les coteaux : ceux du Cypressac et de Lormont; l'éminence où j'apercevais quelques cabanes: c'était Bordeaux d'il y a trois mille ans, le Bordeaux préhistorique.

Persuadé qu'autrefois tout allait mieux qu'à présent, je pensais que j'allais revivre à l'époque de l'âge d'or, et je me préparais déjà une existence exempte de soucis.

Mais bientôt les coteaux se couvrent d'hommes armés, suivis de femmes, d'enfants, de troupeaux et de chariots. C'était une peuplade entière qui émigrait. Elle envahit l'éminence, livre aux flammes les cabanes, massacre ceux qui résistent, réduit les autres en esclavage et s'établit à la place des vaincus; puis elle entoure l'île d'un rempart fait de longues pièces de bois mélangées de pierres brutes.

J'assistais à la fondation de Burdigala.

Le procédé des nouveaux venus envers les anciens habitants modifiait quelque peu mes opinions. Je me rappelai bien, il est vrai, que quelque chose d'analogue

s'était passé, de mon temps, chez des peuples qu'on croyait civilisés, et je n'osai pas trop blâmer des sauvages de se conduire de la même façon.

D'ailleurs les nouveaux venus agrandissaient la ville, se montraient industrieux, faisaient le commerce, cultivaient les arts, défrichaient les forêts, s'adonnaient à l'agriculture, honoraient la religion.

Tout, de loin, paraissait aller à merveille.

Mais voilà que le fleuve se couvre de grandes barques montées par des guerriers bardés de fer; autour de moi passent d'autres hommes armés comme ceux qui arrivaient par eau; ils marchent silencieusement et en cadence, obéissent ponctuellement aux ordres de leurs chefs.

Ils assiégent la ville, s'en emparent, et s'établissent à la place des vaincus.

Ils font disparaître les anciennes fortifications, bâtissent des maisons élégantes, construisent des monuments gigantesques ornés de statues et de bas-reliefs. Des aqueducs vont chercher des eaux limpides à des distances considérables; d'élégantes villas, entourées de vignes, de vergers et de jardins, remplacent les forêts; des tombeaux sculptés bordent les chemins. Les eaux du fleuve disparaissent sous les navires venus de tous les pays connus; les fêtes se renouvellent tous les jours; la populace se précipite vers le cirque; les jeunes gens se rendent en foule aux écoles, les hommes mûrs s'occupent des affaires de la cité, et se reposent ensuite dans les thermes.

Que ce peuple paraissait heureux! Comme tout allait bien!

Ce bonheur eut bientôt son terme. Tout à coup, des hommes venus du nord se jettent sur la ville que nulle fortification ne protégeait; ils la pillent, la brûlent,

massacrent ceux qui ne peuvent fuir, et repartent gorgés de butin. Des fuyards, venus de tous les points de l'horizon, racontent que les villes voisines ont subi le même sort.

Les Barbares ne tardent pas à revenir; mais on s'était préparé à les recevoir. Ce qui restait d'habitants, oubliant les thermes et le cirque, avaient bâti une nouvelle ville, bien plus resserrée que la première, mais entourée de murs épais flanqués de hautes tours. Elle paraissait en sûreté derrière ces remparts; elle était même assez florissante; ses écoles recevaient un grand nombre de jeunes gens venus de tous les points de la Gaule; des rhéteurs renommés et éloquents s'y livraient aux jeux de l'esprit, des poètes y faisaient entendre des chants mélodieux; mais le bonheur et la tranquillité avaient disparu. Les habitants étaient toujours sur le qui-vive; les Barbares revenaient à tout moment et entassaient ruines sur ruines.

Cependant une révolution radicale avait changé la religion et les mœurs. Les grandes invasions avaient cessé.

La ville s'agrandit vers le sud; on entoure ce faubourg d'un double rang de murs et de fossés. La campagne se métamorphose; les forêts disparaissent, remplacées par de riches vignobles; des maisons-fortes, entourées de villages, couronnent tous les monticules; des moulins font entendre leur tic-tac monotone sur tous les cours d'eau; le commerce est florissant; mais, à la ville comme à la campagne, on entend à tout moment le cliquetis des armes.

Tout ne paraissait pas aller bien alors.

Cependant la religion est florissante; les hôpitaux, les asiles pour les pauvres se multiplient; des églises s'élèvent

partout; des monastères, qu'enveloppent des agglomérations considérables de maisons, entourent la vieille ville; on renferme ces nouvelles bourgades dans des remparts qui donnent à Bordeaux un immense périmètre.

Des vignes bien entretenues, des champs cultivés s'étendent autour de moi. Le fleuve s'est rétréci; une plaine couverte de vignes verdoie où j'avais vu des eaux jaunâtres; les coteaux sont surmontés de châteaux-forts et d'églises; la ville, dans laquelle d'innombrables monuments coupent l'uniformité des toitures, présente partout des murailles hérissées de tours; le commerce prospère; l'agriculture, les arts, les sciences sont en honneur; mais les hommes ne sont pas heureux. Un peuple d'outre-mer occupe le pays, et ceux qui se prétendent les anciens maîtres, voulant rentrer dans leur droit, il s'ensuit une guerre sans paix ni trêve.

Cependant une armée puissante chasse les étrangers. Deux forteresses sont bâties pour maintenir les habitants, qui regrettent leurs derniers maîtres, et la tranquillité paraît se rétablir un moment. Des magistrats intègres et vaillants président aux destinées de la cité.

Mais, tout à coup éclate un soulèvement populaire qui met les campagnes à feu et à sang; bientôt après on s'égorge au nom du Dieu de paix et de miséricorde. Cette guerre impie est suivie d'une sédition fomentée par ces mêmes magistrats que je croyais si sages. Jamais, depuis les invasions des Barbares, il ne s'était commis de pareilles atrocités. Les Bordelais sont encore vaincus. Pour prévenir de nouvelles révoltes, on construit d'autres forteresses.

Le calme revient et la paix paraît rétablie à jamais; tout, en effet, annonce la prospérité. Un gouverneur de génie, entouré d'une légion d'architectes et d'artistes de

talent, métamorphose la ville; il bâtit de nouveaux quartiers hors des anciennes murailles.

Comme tout allait bien alors!

Mais ce bonheur est de courte durée. La tempête gronde de nouveau, plus terrible que toutes celles que j'avais vues; les habitations restent debout; mais les mœurs, les habitudes, les lois anciennes sont anéanties; l'ordre établi est renversé; le vieux monde disparaît au milieu d'un épouvantable cataclysme.

Ces jours néfastes sont suivis de quelques instants de tranquillité; mais l'orage éclate à tout moment; et le calme qui se fait entre chacun de ses grondements est de courte durée. Cependant, à la lueur d'une prospérité factice, Bordeaux s'agrandit outre mesure; les rues s'élargissent et s'alignent, les chemins sont bien entretenus; les marais, qui exhalaient autrefois des vapeurs pestilentielles, sont assainis, et des boulevards d'une immense étendue enveloppent la cité.

Tout paraissait aller au mieux.

Je voulus alors rentrer chez moi, mais j'étais retenu et comme cloué au sol; mes jambes étaient endolories, ma tête fatiguée, j'avais froid. Je fis enfin un violent effort, et je me réveillai au pied même du vieux mur où je m'étais endormi.

En revenant en ville, mes idées de tout à l'heure se trouvaient un peu modifiées. Je commençais à croire que tout n'allait pas bien jadis; que nos pères, comme nous, avaient eu leur part dans la distribution du bien et du mal; que les inquiétudes qui nous obsèdent avaient bien souvent troublé leurs joies. Ce que je venais de voir en rêve m'avait rappelé que nous ne sommes pas plus mal partagés que beaucoup de ceux qui nous ont précédés, et que, malgré l'incertitude du présent, les craintes de

l'avenir, nous ne devons pas désespérer de Dieu et de la raison humaine.

Cependant, je le crains bien, les leçons de l'histoire ne changeront pas les hommes, et, comme aux jours d'Horace, presque tous, moi le premier, nous exalterons le passé au préjudice du présent.

Discours de M. LOQUIN.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Vous avez bien voulu m'appeler à l'honneur envié de faire partie de votre savante Compagnie. C'est en qualité de théoricien musical que j'ai osé me présenter à vos suffrages; c'est à ce titre que vous avez daigné m'associer à vos travaux. Selon l'usage adopté par l'Académie, vous me demandez aujourd'hui un discours, une sorte de profession de foi préliminaire. Je n'ai pas à choisir mon sujet, il s'offre tout naturellement à moi : je vais avoir l'honneur de vous entretenir de ***l'Avenir des théories musicales***.

I

En considérant, à distance suffisante, l'ensemble imposant de faits de toute sorte qui composent l'Histoire, on peut affirmer avec certitude que, depuis le onzième siècle, la marche ascendante de la civilisation dans l'Europe occidentale, en passant de peuple en peuple, ne s'est pas ralentie un seul instant. Pascal regardait, avec autant de justesse que de profondeur, l'Humanité comme un être multiple qui apprend toujours. Un siècle présente désormais, en raccourci, le tableau complet et considérablement amplifié de tous ceux qui l'ont précédé. Le savoir humain est devenu un legs

sacré que chaque génération transmet, toujours augmenté et amélioré, à celle qui lui succède. De même qu'un corps solide, qui tombe verticalement dans l'espace, acquiert une vitesse de plus en plus grande, de seconde en seconde, au fur et à mesure qu'il se rapproche du sol; de même aussi, plus nous avançons dans le Temps, plus les progrès de l'Humanité, entraînée irrésistiblement vers un but encore inconnu, deviennent considérables, profonds, décisifs.

L'Absolu est reconnu inaccessible; le Relatif est désormais considéré comme le seul et définitif objet de notre contemplation scientifique, l'unique but de nos efforts. L'*a posteriori,* dans les recherches humaines, remplace dorénavant l'*a priori*. Il n'existe raisonnablement plus pour nous rien d'immuable ni de fixe ici-bas, hormis les lois naturelles. Tout marche, change, se développe, se transforme, court à son apogée ou décline vers sa fin. « O temps, suspends ton vol! » s'écriait Lamartine dans un mouvement sublime. Mais le Temps continue sa marche impassible : dans les immensités sans bornes de l'espace réel, les mondes innombrables tournent sans relâche autour de leurs soleils, et les tourbillons succèdent aux tourbillons.

C'est de l'expérience, et de l'expérience seule, que nous viennent toutes nos connaissances; et celles qui ne reposent pas uniquement sur l'observation et le contrôle des faits, doivent être considérées, à bon droit, comme fausses et chimériques; nous tenons, en un mot, tout notre savoir de nos semblables, et il n'existe plus pour nous aucune science possible en dehors de la réflexion et du labeur humains; plus d'arche sainte à mettre à part comme du temps de Descartes! L'homme, un beau jour, en ouvrant enfin les yeux, a vu s'évanouir

tous les fantômes mythologiques dont l'avait entouré jusqu'alors son imagination enfantine; et, regardant autour de lui, il s'est trouvé seul.

On peut comparer notre Univers à un immense monument qui s'élève toujours, et où se superposent constamment, dans le Devenir, de nouveaux matériaux de plus en plus perfectionnés, qui ne sont cependant que la conséquence immédiate et le simple développement de germes antérieurs; construction prodigieuse, dont le redoutable secret, — n'en déplaise à M. Hippolyte Taine, — défie toute pénétration; et dont l'espèce humaine et ses œuvres occupent, actuellement et momentanément, l'étage le plus élevé.

Après s'être longtemps étudiée uniquement dans les œuvres particulières de ses grands hommes, l'Humanité en est venue enfin, de notre temps, à se considérer dans ses créations, non plus individuelles, volontaires et réfléchies, mais générales et impersonnelles, inconscientes et spontanées, qu'elle regardait autrefois comme accomplies en dehors d'elle, et produites par le fait d'une intervention supérieure. Je veux parler des mythes, des arts d'imitation, des langues, des tonalités, vastes végétations intellectuelles, d'origine purement humaine, écloses mystérieusement à l'insu de ceux qui y travaillent tous les jours — de même que la ruche, aux formes régulières et géométriques, s'élève sans réflexion et sans plan préalables de la part des abeilles, qui en sont cependant les uniques ouvrières, — créations merveilleuses, d'une perfection d'autant plus désespérante que la réflexion et le raisonnement individuels n'y ont pas présidé.

II

D'après ce que je viens de dire, on voit déjà de quelle manière j'envisage l'étude générale de la Musique : je dégage complètement cet art de la physique : la nature ne nous donnant que des sons en repos, d'espèces infinies ; et je m'occupe uniquement de ce que fait l'homme en combinant artificiellement ces sons entre eux.

Si l'acoustique, en effet, est une collection de lois, toujours les mêmes, et s'accomplissant, fatalement, en dehors de l'homme et sans sa participation ; la musique, au contraire, — et c'est à M. Fétis que revient l'honneur d'avoir, le premier, formulé cette vérité incontestable, — la musique constitue une collection de faits purement *humains*, et, comme tels, essentiellement relatifs, dans un perpétuel changement, et subordonnés aux époques et aux contrées, aux races et aux individus.

La science empirique, absolue, immuable de cet art, telle que l'ont rêvée les Rameau, les Catel, les Reicha et tant d'autres, est donc tout simplement une chimère : pas plus en musique qu'en langage, il n'existe, il ne saurait exister de règle fixe.

Les compositeurs, au lieu de se fatiguer la tête à apprendre de prétendus principes qui ne peuvent que les éloigner du but vers lequel ils tendent, une fois qu'ils ont la mémoire meublée des grands modèles, — les vrais, les seuls maîtres, ceux-là ! — et qu'ils connaissent et pratiquent l'art de créer des mélodies et des accompagnements, de la même manière que les enfants connaissent et pratiquent le langage (par instinct et par pure routine) ; les compositeurs, dis-je, feraient mille fois mieux de s'abandonner tout franchement à leur

génie créateur, en prenant leur goût personnel pour guide constant, et leur seule fantaisie pour règle unique. En un mot, et c'est là où je veux en venir, la théorie n'est pas faite pour le praticien, qui ne doit jamais se rendre un compte exact de ce qu'il fait, sous peine de voir sa libre inspiration se refroidir, et son talent, finalement, l'abandonner.

De même que l'enfant parle avant d'avoir appris la grammaire, et emploie les verbes aux temps les plus difficiles, en créant même couramment des formes nouvelles et inusitées, plus logiques et plus régulières, la plupart du temps, que celles qui ont prévalu ; de même aussi le compositeur ignore quels mécanismes réguliers il met en jeu lorsque, dans ses créations, il fait usage, par pur instinct, de combinaisons tonales et rhythmiques souvent très compliquées. Et je mets hardiment en fait que le jour où il arriverait à le savoir, il tomberait dans la recherche et le pédantisme, cesserait d'être libre, et perdrait bien vite son imagination et sa spontanéité.

La science pure n'est donc pas utile à l'artiste. Elle doit être étudiée pour elle-même, par le philosophe désireux de s'éclairer et de s'instruire, et c'est la rabaisser et la détourner de son véritable objet, que de vouloir la faire servir à des applications pratiques.

L'unique mission du théoricien musical, — comme celle du grammairien, comme celle de l'historien, — c'est de constater purement et simplement, avec le plus de fidélité et d'exactitude possible, les faits accomplis dans le temps et dans l'espace, en cherchant seulement à les expliquer par le développement des autres faits qui les ont précédés, et auxquels ils se rattachent et s'enchaînent naturellement. En un mot, la théorie doit toujours découler de la pratique, et non la pratique de la théorie.

Plus on étudie, et plus cet Absolu, que les ignorants supposent toujours derrière les faits, s'envole à tire d'ailes. Nous avons dit tout à l'heure qu'il n'existait pas de règles fixes en musique : ces règles, en effet, hier elles n'étaient pas, demain elles ne seront plus ; il y en a eu, il y en aura d'autres. La tonalité moderne, par exemple, est la négation, la contre-partie véritable de celle du plain-chant, puisqu'elle est précisément basée sur le triton, l'épouvantail, le *diabolus in musicâ* des chanteurs du moyen âge. Cette tonalité du plain-chant, elle-même, a pris naissance au milieu des débris défigurés de l'ancienne musique grecque.

Des faits identiquement semblables doivent se retrouver, et se retrouvent en effet en philologie : de même, aussi, la langue française s'est formée des barbarismes et des solécismes que les Francs et les autres peuples envahisseurs de la Gaule ont fait subir au latin. Et la langue latine elle-même, quelque épurée qu'elle nous paraisse, — soyons-en sûrs par analogie, — avant de devenir l'idiome harmonieux et flexible de Virgile et de Cicéron, a été formée des détritus du langage aryen primitif, porté dans le Latium par des populations émigrantes parties de l'Inde ; langage rendu presque méconnaissable, et dont la plupart des mots ont été de plus en plus détournés de leur sens antique et de leur adaptation originelle.

III

L'étude de l'Harmonie, pour qui a l'habitude de réfléchir et de comparer, est désormais considérablement simplifiée : elle ne repose plus que sur deux opérations analytiques, portées de nos jours à une haute perfection,

et qui mettent l'esprit humain parfaitement à l'aise : l'observation des faits, et leur classement.

Rappeler un Gluck, un Beethoven ou un Berlioz à l'observation des prétendues règles immuables de la science créée par Rameau n'est plus, Dieu merci, de notre temps. Tel compositeur de génie invente une nouvelle succession harmonique, fait usage d'un accord jusqu'à présent inusité. Gardons-nous de lui jeter la pierre : c'est une règle nouvelle qu'il crée; et toutes les règles précédentes, — je mets au défi que l'on me prouve le contraire, — n'ont pas eu, en vérité, une autre origine. Arrive ensuite le théoricien, dont la mission spéciale est d'observer attentivement le nouveau fait, de l'analyser sous toutes ses faces, d'en rendre un compte exact et détaillé et de le classer à son ordre chronologique, et à son rang de combinaison et de succession.

Un auteur de traité d'harmonie, à notre époque, doit s'imposer la double tâche de ne traiter que des accords employés, et en même temps de n'oublier autant que possible, dans ses nomenclatures, aucune combinaison usitée. Un livre qui offrirait, classés avec une rigueur poussée jusqu'au scrupule, tous les effets harmoniques, et qui indiquerait (au moins par à peu près) les noms des compositeurs qui les ont, les premiers, mis en usage, et l'époque précise où ils ont été introduits dans l'art, serait la perfection et l'idéal des traités de ce genre. Tel est le but vers lequel on doit, dès aujourd'hui, résolûment se diriger. Un pareil livre ne demanderait que patience et sagacité, et trente ans, peut-être, de la vie d'un homme convenablement préparé pour ce travail; il existera certainement un jour.

Ici comme dans toutes les sciences, c'est à la méthode

analytique à imposer ses lois admirables et sa suprême clarté. Quand une double écriture, — représentant d'une part *les effets harmoniques et leurs successions*, de l'autre, *le mécanisme*, toujours régulier, *des fonctions tonales*, sera une fois familière aux théoriciens; quand, de plus, chaque *disposition* d'accord, quelque compliquée, quelque inusitée qu'elle paraisse être, aura, à l'avance, sa lettre et son numéro d'ordre tout marqués, l'Harmonie, alors, sera bien près d'être complètement explorée, n'ayant plus désormais de secrets pour ceux qui, armés de tels instruments d'investigation, l'auront attentivement étudiée.

Une étude, aujourd'hui à son aurore, et qui réserve, sans doute, encore bien des surprises à ceux qui en feront l'objet de leurs réflexions, doit précéder et en quelque sorte primer celle de l'harmonie moderne : c'est l'étude de notre *Tonalité* ou langue musicale, qui date des dernières années du seizième siècle. Avant, en effet, de s'occuper des accords et de leurs successions, il est indispensable de connaître parfaitement : 1° les *degrés* qui constituent ces accords; 2° les *sons* qui expriment ces degrés dans les différents tons; 3° les *intervalles* que les degrés d'une part, et les sons de l'autre, forment entre eux, chacun de leur côté; 4° et enfin, la *loi de modulation* (découverte par celui qui a, en ce moment, l'honneur de parler devant vous), loi unique et constante, grâce à laquelle un seul et même son peut se trouver appelé à représenter, tour à tour, et selon le caprice du compositeur, tous les degrés du ton moderne.

Le *Rhythme*, — encore un monde! — attend, lui aussi, ses travailleurs et ses défricheurs sérieux. Ici, tout ou presque tout est encore à faire. Un des plus glorieux enfants de Bordeaux, Pierre Galin, a victorieusement

démontré que les deux seules divisions (ou subdivisions) *binaire* et *ternaire,* pouvant être combinées entre elles d'une foule de manières différentes, constituaient, de fait , les uniques éléments fondamentaux de toutes nos combinaisons rhythmiques. Reste à classer, — et ce ne sera pas une petite tâche, — les rhythmes employés, à en donner des exemples, tirés des mélodistes de tous les siècles ainsi que des recueils de chants populaires, et à indiquer à quelle époque approximative remontent l'invention et le premier usage de chacun d'eux.

Le temps approche, également, où l'étude sérieuse du contre-point va être révolutionnée de fond en comble et devenir scientifique, grâce à une méthode absolument nouvelle : à une façon, d'envisager les combinaisons qu'il met en usage, n'ayant plus aucune espèce de rapport avec l'empirique et naïve routine des bons musiciens du moyen âge. La science moderne va bientôt faire une application rigoureuse et vraiment complète de son mécanisme ingénieux, — à combinaisons nombreuses, mais non pas infinies, — jusqu'ici inconsciemment mis en usage, et poussé, cette fois, jusqu'à ses dernières conséquences. Les vénérables contrapuntistes des quinzième et seizième siècles ne se doutaient guère que, des règles essentiellement mécaniques qu'ils suivaient avec docilité et sans réflexion, on déduirait un jour des formules générales, permettant d'embrasser, de prévoir à l'avance et de réaliser jusqu'au dernier, dans un cadre vaste quoique relativement borné, tous les cas possibles.

Nous aurons un atlas raisonné et complet de toutes les combinaisons permises en harmonie ancienne, qui pourra se consulter comme un dictionnaire, et grâce auquel un élève intelligent n'aura plus grand'peine à se donner pour écrire un morceau *alla Palestrina* aussi

rigoureux, aussi libre d'allures, — au génie près, bien entendu, — que ceux des maîtres les plus justement renommés du temps passé.

IV

L'ensemble imposant des plains-chants contenus dans le *Graduel* et dans l'*Antiphonaire* de l'Église romaine peut être avec juste raison comparé, en musique, à ce qu'est la Bible hébraïque en littérature : en matière de chant, en effet, c'est le monument le plus ancien, c'est le corps d'ouvrages le plus varié, le plus impersonnel, le plus souvent interpolé, et, de beaucoup, le plus considérable qui soit arrivé jusqu'à nous.

On éprouve une surprise aussi vive que naturelle, vis-à-vis cette immense collection de tous les chants de la chrétienté, hymnes, proses ou séquences, psaumes, antiennes, graduels, introïts, alleluias, traicts, communions, etc., que nous a léguée le moyen âge. Une sorte d'admiration respectueuse s'impose à nous, en présence de cette étonnante accumulation de mélodies de toute espèce et de toutes provenances, inspirées par une foi ardente et naïve, et dont les plus anciennes ont été entendues par des contemporains de Lucien et de Marc-Aurèle; devant ce vaste recueil, unique dans son genre, commencé au deuxième siècle, — nous en avons pour garant la sublime *Préface* de la Messe; — recueil qui s'est toujours augmenté, même depuis le changement de tonalité: témoin les chants, relativement modernes, des Du Mont, des Lully, des Lebœuf, des Lafeillée, etc.; sans parler de ceux, beaucoup plus récents, mais d'une bien moindre valeur artistique (l'on devine pourquoi), que des dogmes

nouveaux, dans ces dernières années, ont fini par rendre nécessaires.

Tous les poètes et tous les musiciens un peu célèbres de la fin de l'antiquité civilisée et de tout le moyen âge chrétien ont concouru, on peut le dire, à l'érection de ce monument prodigieux et composite, mélange hybride, et cependant harmonieux, de tous les styles, de tous les genres poétiques et musicaux, et des matériaux les plus précieux et les plus divers. Nos deux livres de chant ecclésiastique forment une véritable encyclopédie de l'art musical européen au moyen âge, exactement comme l'Ancien Testament est un amoncellement, une bibliothèque et un résumé complet de toute la littérature sémitique dans l'antiquité. Seulement, si la science, grâce aux efforts lents et patients des exégèses modernes, n'a, pour ainsi dire, plus rien de nouveau à apprendre de l'étude approfondie de la Bible, les deux recueils qui nous occupent sont au contraire de vastes terrains vierges, qui n'ont encore été l'objet d'aucune exploration analytique et détaillée, sagace et pénétrante.

Il suffit de comparer entre eux quelques manuscrits, — même d'un âge relativement reculé, — soit du Graduel, soit de l'Antiphonaire, pour constater quelles variantes capricieuses, en nombre presque infini, les siècles et les copistes ont fini par introduire dans la plupart des pièces de chant de ces deux recueils. Celui qui n'a pas essayé lui-même, pour sa propre satisfaction, de reconstituer, dans sa version primitive, quelqu'une de ces mélodies, ne saurait certainement se faire une idée exacte des divergences, parfois incroyables, que présentent entre eux ces manuscrits. Le rétablissement des textes, cette gloire des érudits de notre époque, aura pour longtemps une pâture abondante dans le Plain-chant, même lorsque

les manuscrits des quatorzième, treizième et douzième siècles (dont les notes sont échafaudées *sur* et *entre* les lignes de la portée), auront tous été épluchés, rapprochés et comparés. Plus on avance, en effet, dans l'abîme béant du passé, et plus on éprouve de difficultés matérielles, que l'on n'avait pas prévues en commençant : la simple lecture des manuscrits antérieurs à l'invention de la portée finit par devenir littéralement impossible: les signes restent bien à peu près les mêmes; seulement, l'élément principal de clarté se trouve tout à coup supprimé.

Les déchiffreurs d'hiéroglyphes et d'alphabets inconnus, les émules des Champollion, des Oppert et des Ménant, ces hommes d'une persévérance et d'une sagacité si admirables, auront là de quoi faire briller leur opiniâtreté et leur pénétration. Actuellement, presque tout est à faire, dans l'entreprise rêvée par feu Danjou et M. l'abbé Cloët, et tentée par l'auteur de la *Biographie des musiciens*: puisque, il faut bien en convenir, les transcriptions, sur portée, des mélodies antérieures au douzième siècle, placées en regard de ces mêmes mélodies écrites en notations *neumatiques*, ne nous donnent nullement la clé de ces écritures mystérieuses et énigmatiques, où les *différences d'élévation des notes* semblent ne pas avoir été exprimées.....

Cette œuvre si grandiose, dont notre époque a su, du moins, entrevoir la haute importance, — le rétablissement, dans leur texte authentique et primitif, de toutes les mélodies de la liturgie romaine, — demandera, pour être menée à bonne fin, une véritable armée, plusieurs fois renouvelée, de travailleurs laïques et érudits. Le vingtième siècle ne s'écoulera pas, sans doute, sans la voir s'accomplir. Nos descendants, non moins

curieux que nous, et possédant en outre à leur disposition des moyens d'investigation plus perfectionnés, et partant plus puissants que les nôtres, en viendront, avec le temps, forcément à bout.

Supposons ce travail immense, herculéen, complètement terminé. Les liturgies locales, les variantes, souvent plus heureuses que les textes qu'elles modifient, les offices abandonnés ou remplacés par suite de changements dans le culte, ne sont-ils pas là, et n'offrent-ils pas matière à deux nouveaux recueils, aussi volumineux, aussi amples, pour le moins, que les deux premiers?

V

Après le monument traditionnel écrit, mais souvent difficile à bien lire, se présente à nous le monument traditionnel oral, toujours vivace, celui-là, du moins dans ses couches supérieures, et aussi difficile à expurger de ses variantes contradictoires, aussi caractéristique, aussi curieux, aussi important dans son genre que l'autre.

Le vaste recueil de nos chants populaires français est encore une de ces œuvres gigantesques qui ne peut être entreprise qu'en commun, par une association dévouée d'hommes possédant des connaissances spéciales et variées, et se recrutant tous les jours parmi les plus capables et les plus instruits. J'entends une œuvre de science, d'archéologie et d'érudition avant tout, et non une collection d'albums, de livres de fantaisie, de keapsakes de salon, *ornés* de vignettes ridicules et d'accompagnements de piano déplorables. Pour dire même ici toute notre pensée, l'entreprise que nous rêvons serait

tout à fait comparable à l'*Histoire littéraire de la France*, commencée au siècle dernier par les Bénédictins, et continuée de nos jours, avec une prudente et sage lenteur, par une commission de membres de l'Académie des Inscriptions. Un ministre de l'instruction publique eut, en 1852, l'idée prématurée de faire commencer ce recueil général; mais ceux qui en furent chargés, parmi lesquels il y avait cependant des érudits de premier ordre, succombèrent bientôt sous le poids d'une entreprise qui n'était pas proportionnée à leurs forces. Que l'on publie d'abord les collections des chants spéciaux à telles et telles de nos provinces. Le travail d'ensemble ne pourra venir qu'après que tous les chercheurs, dans chaque département, auront, depuis longtemps, dit leur dernier mot.

Déjà l'on commence, de tous côtés, à s'occuper de collectionner nos chants populaires anciens et modernes, citadins et ruraux. MM. de la Villemarqué, de Coussemaker, Frédéric Rivarès, J.-B. Wekerlin, Du Mersan, Gérard de Nerval, Francisque-Michel, Leroux de Lincy, J.-D.-J. Sallaberry, Armand Guéraud, Damase Arbaud, Max Buchon, Prosper Tarbé, Jérôme Bujeaud et plusieurs autres ont déjà déblayé de nombreux terrains partiels, et publié des travaux de détail importants, jalons bien précieux, et qui seront d'une valeur inestimable pour les érudits qui tenteront en société, quand le moment sera venu, la formation savante et définitive du recueil unique et général. Il est seulement à regretter que la majorité des auteurs que nous venons de citer se soient plus occupés de la poésie que du chant, des *paroles*, comme on dit, que de la musique.

La recherche des origines et des textes primitifs, celle des variantes et des circonstances qui ont présidé à leur

formation, constituent une vaste série d'études, d'un haut et puissant intérêt. Une phrase de chant, en passant de bouche en bouche, et grâce à des lois curieuses à analyser de près, devient forcément tout autre. Telle période mélodique finit par *s'oxyder*, lorsqu'elle reste longtemps exposée au contact du courant populaire. Car la masse, elle aussi, entre souvent pour beaucoup dans la composition de ces chants, sans en avoir conscience, en transformant (et *transformer d'instinct*, n'est-ce pas *composer?*) les passages, trop difficiles d'intonation pour elle, en d'autres plus faciles, d'après des lois aussi certaines que celles de la phonétique; lois dont on pourra un jour prévoir exactement l'action à l'avance, bien qu'elles doivent, d'ailleurs, varier sensiblement avec les époques et les localités, les tonalités et les races.

Telle bonne femme, fréquentant assidûment les offices, et dont le sens auditif est habitué, façonné à la tonalité du plain-chant, introduit, inconsciemment et par instinct, des *sensibles dures* dans toutes les mélodies mineures qu'elle chante. Les musiciens eux-mêmes, en transcrivant, de mémoire et pour les vaudevilles, des airs qu'ils ne connaissent qu'imparfaitement, leur font aussi subir tous les jours, bien à leur insu, d'étranges métamorphoses; ils notent ces mélodies telles qu'ils les ont saisies et comprises, voilà tout; et ne se doutent nullement qu'ils leur apposent *le cachet de leur propre personnalité*; ce dont il est très facile de se convaincre, en rapprochant leurs textes des notations originelles, émanant des auteurs primitifs. A une puissance plus élevée, et avec une conscience plus complète de leur rôle de créateur, les compositeurs ne font vraiment pas autre chose.

Qu'il y a loin, par exemple, de l'air *Vive Henry IV*, tel

qu'il était exécuté, sous la Restauration, par tous les orchestres, par toutes les musiques militaires, à la lourde et primitive *Cassandre* (composée en l'honneur de la célèbre maîtresse de Ronsard), telle qu'on la dansait à la cour des derniers Valois; telle, en un mot, que nous la trouvons notée dans l'*Orchésographie* de Thoinot-Arbeau!

On a bien vite fait d'inscrire, en tête d'une pièce de chant notée de mémoire : « Époque inconnue, Auteur inconnu. » Mais le collectionneur de chants populaires ne doit pas craindre de se poser, avant toute recherche, l'axiome suivant, dont la vérité est incontestable : toute mélodie, quelle qu'elle soit, a un auteur et une date; et pour peu qu'elle ait été populaire et qu'elle ne soit guère antérieure à la Renaissance, elle a dû primitivement être gravée ou imprimée quelque part.

Pour parvenir à découvrir l'âge et le nom de l'auteur d'un chant qui se trouve depuis longtemps dans la mémoire de tous, il ne faut négliger aucune piste, aucune indication de timbre, et inscrire, au contraire, avec soin, au fur et à mesure qu'on les rencontre, *les dates exactes* des ouvrages qui renferment ces données; en négligeant toujours, bien entendu, les dates *postérieures* à la plus ancienne de celles déjà trouvées. On arrive, de la sorte, à circonscrire promptement sa recherche; à approcher, de plus en plus, de l'époque réelle où la mélodie a été composée, et, finalement, à l'atteindre. Une telle méthode, appliquée, pendant longtemps, à un certain nombre de chants à la fois, finit toujours par faire arriver à des résultats inespérés.

De qui est tel air, d'un caractère si touchant, que nous connaissons dès l'enfance pour l'avoir entendu chanter à nos parents, qui l'avaient entendu fredonner

aux leurs? O surprise! ce motif est de Lully; c'est un menuet de l'opéra d'*Isis;* et il avait déjà été ajusté à des paroles, quand Sedaine le choisit pour y adapter le dernier couplet de son pot-pourri de *Saint-Antoine.* Cet autre motif, à tournure archaïque et originale, sur lequel Béranger a composé son *Roi d'Yvetot,* est cependant beaucoup moins ancien : il est emprunté aux *Amours de Bastien et Bastienne,* gai vaudeville de Blaise et Favart. Quant à ce troisième, si naïf et si rempli d'onction, il nous faut remonter jusqu'aux premières années du seizième siècle, — c'est-à-dire dépasser, et de beaucoup, les confins de notre tonalité, — pour parvenir, enfin, après mille et mille fluctuations, à la découverte de son acte de naissance.

Et n'est-ce pas une bonne action à faire, au demeurant, que de révéler les noms, depuis longtemps oubliés, des auteurs de telles mélodies célèbres, qui nous ont charmés de père en fils, et souvent pendant une longue suite de générations?

— Mais, me dira-t-on, vous ne nous parlez ici que des mélodies des villes, de celles ayant pour origine un texte authentique, quoique souvent difficile à retrouver. — C'est qu'en vérité, toutes en sont là, et appartiennent à cette même et unique catégorie.

Dans cent ans peut-être, en entendant un villageois, dans un coin reculé de la France, chanter *Le Sire de Franc-Boisy* ou *Les Pompiers de Nanterre* (en admettant que, chose fort possible, ces produits trop caractéristiques de notre époque aillent jusque-là), un touriste, en les notant curieusement sur ses tablettes, croira aussi avoir affaire à des airs autochtones, fruits spontanés d'un sol où ils seront tout au plus transplantés.

Si nous ne connaissons pas l'origine de telle mélodie

picarde ou basque, c'est uniquement faute d'une érudition suffisante. Ainsi, dans les recueils spéciaux à telle ou telle province, déjà publiés, nous avons retrouvé, pour notre part, une foule de motifs d'auteurs de nous connus. Ouvrez, du reste, les recueils d'*Airs de cour* des seizième et dix-septième siècles, et vous reconnaîtrez facilement bien des vieux airs, soi-disant locaux; que vous n'auriez certes pas espéré d'y rencontrer. Il n'y a que les mélodies composées avant la découverte de l'imprimerie, — et quelques-unes sont encore populaires, qui remontent aussi haut, — dont les titres sont, vraisemblablement, depuis longtemps détruits.

La conclusion de ces considérations, c'est que de telles recherches (qui paraîtront sans doute bien futiles à certains indifférents) exigent, pour être faites sérieusement et complètement, des travailleurs érudits, en très grand nombre, armés et cuirassés à l'avance d'une patience de Bénédictins. Le recueil de nos mélodies nationales et populaires ne pourra donc exister, un jour, que par suite d'efforts nombreux et souvent réitérés. — On remarquera peut-être que je ne parle ici que de nos chants populaires *Français :* c'est à chaque peuple, en effet, de s'occuper des siens en particulier.

VI

Je viens d'effleurer bien des sujets différents, sans m'appesantir particulièrement sur aucun: c'est à quoi se condamne forcément à l'avance celui qui veut donner une idée générale de toute une immense branche de connaissances humaines. La Musique, qui tient elle-même à tant de choses, renferme, nous l'avons vu, de

quoi occuper à la fois, non seulement des compositeurs, des chanteurs et des instrumentistes, mais encore des archéologues, des paléographes, des historiens, des analystes, des théoriciens, des philosophes et des généralisateurs. L'étude développée et approfondie de cet art exigerait les connaissances les plus diverses, les plus variées, les plus opposées même; connaissances qui n'ont jamais été et qui ne peuvent pas être, à un degré éminent, le partage d'un seul et même homme, eût-il d'ailleurs l'organisation exceptionnelle et le génie transcendant d'un Descartes, d'un Gœthe ou d'un Auguste Comte.

Toutes les études longues et patientes que nous venons d'énumérer trop sommairement ne doivent pas, cependant, nous effrayer outre mesure, nous, hommes du dix-neuvième siècle, les contemporains de l'homme de génie qui a su reconstituer et écrire, d'une manière si neuve et si admirable, l'*Histoire des langues sémitiques* et celle des *Origines du Christianisme;* et du profond penseur qui a osé prendre l'*intelligence* humaine pour objet de ses analyses et de ses méditations; nous qui venons d'assister à la publication de l'étonnant et gigantesque *Dictionnaire de la langue française,* ce modèle réalisé et désespérant des entreprises du genre de celles dont nous avons essayé, tout à l'heure, de vous donner une idée sans doute trop imparfaite.

L'histoire des conquêtes successives, et, par suite, de l'émancipation définitive de l'esprit humain, pendant surtout ces dernières années, n'est-elle pas véritablement éblouissante? Les dogmes absolus sont anéantis; le verbe *être* est remplacé désormais par le verbe *devenir;* les progrès ne sont plus isolés et partiels, comme autrefois; toutes les sciences, marchant à pas de géant,

tendent de plus en plus à se réunir et à se rejoindre pour n'en former qu'une seule : *l'Histoire,* dans l'Espace et dans le Temps, dont la logique et les mathématiques pures forment comme la préface nécessaire et obligée. A notre siècle revient l'honneur d'avoir créé la Science par excellence, celles dont toutes les autres découlent et ne sont que des fragments.

Nous appartenons à une époque où l'on a soif de réel, et où l'on cherche enfin la vérité pour elle-même, et quelle qu'elle puisse être. De notre temps, le penseur sérieux ne craint pas d'aller jusqu'au bout ; et, laissant de côté tout intérêt personnel, tout parti-pris, toute opinion qu'il pourrait avoir à l'avance et dont la conservation lui serait chère, il tire courageusement toutes les conséquences des principes qu'il a été amené à poser, quand bien même les conclusions auxquelles il arriverait lui seraient pénibles et cruelles ; sachant bien que celui qui agit autrement ne trouve que ce qu'il veut chercher, et que sa prétendue recherche n'aboutit jamais qu'à la réponse qu'il a, à l'avance, dans son esprit, réponse souvent même implicitement contenue dans sa demande.

La Méthode, cette clef de voûte du savoir humain, s'est considérablement améliorée ; que dis-je ! s'est complètement transformée sous nos yeux. La manière de considérer, d'étudier et de grouper les faits est changée. Aussi toutes les notions générales se sont-elles sensiblement modifiées. Nous pensons aujourd'hui tout autrement qu'on pensait il y a cinquante ans ; nous vivons, en un mot, dans un autre monde psychologique et moral. Nous ne nous payons plus de mots, du moins dans la même proportion que jadis ; nous nous appliquons à n'accepter que des idées vraiment *positives,* et nous ne consentons à nous appuyer que sur des bases, non

seulement soigneusement vérifiées, mais encore constamment vérifiables. Nous tâchons, en général, d'imiter la *Nature* qui ne procède jamais par bonds ni par sauts brusques, bien qu'elle ait ses crises, mais *qui*, par contre, *ne s'arrête jamais dans sa marche*. Nous ne craignons pas, comme nos ancêtres, de *toujours tout remettre en question*, sachant bien, par expérience, que les plus puissants esprits se sont trompés, faute de méthodes et d'outils suffisants ; et que la véritable Science, d'ailleurs, n'est qu'à ce prix.

Le Progrès avance! et chacun de ses pas est marqué par de nouvelles conquêtes, de plus en plus décisives, faites sur la Nature par l'Humanité qui se renouvelle toujours. Guidés par les travaux immortels, soutenus par les longs et pénibles efforts de nos devanciers, nous nous rapprochons de plus en plus d'un horizon resplendissant, que nous ne pouvons pas encore comprendre et embrasser dans sa totalité, mais que nous pressentons, du moins, et dont les premières lueurs commencent à frapper nos yeux attentifs. Nos descendants les atteindront un jour, ces bords inespérés où règne l'Idéal, et où rayonne une réalité dépassant nos plus beaux rêves ; ce rivage, cet Éden, où brillent, d'un éclat impérissable, la Science, l'Art et le Bien, finissant par ne former à eux trois qu'un seul tout harmonieux, but suprême de toute aspiration, de toute recherche, de tout labeur humains.

Mieux partagés que nos devanciers, nous commençons à avoir enfin conscience du but vers lequel nous nous dirigeons. Le phare consolateur, sans doute, paraît encore bien éloigné; n'importe! nous l'apercevons, par intervalles, briller à l'horizon à travers les tourmentes et les rafales de la tempête. Nous n'entrerons pas nous-mêmes dans la terre promise, nous le savons; mais

nous aurons du moins préparé, de loin, la voie à ceux qui en prendront un jour possession pleine et entière; nous avons d'ailleurs d'ores et déjà, sur notre route, bien des fruits savoureux à cueillir; et je me sens heureux et fier, pour ma part, de vivre dans ce glorieux dix-neuvième siècle, qui, dans l'ordre physique comme dans l'ordre intellectuel, — et en dépit des efforts en sens contraire de quelques retardataires qu'il faut plaindre, car ils sont de bonne foi, — a renouvelé la face de la Science; et pendant lequel nous voyons, tous les jours, tant de belles, de grandes et de nobles choses s'accomplir!

RAPPORT GÉNÉRAL

sur les

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX

POUR L'ANNÉE 1872

PAR M. VALAT

secrétaire général

Lu dans la Séance publique du 3 avril 1873

MESSIEURS,

Le mouvement intellectuel qui accompagne ou précède souvent les crises sociales, parce que tout se lie dans le monde moral comme dans le monde intellectuel et physique, ne fut jamais plus sensible qu'à notre époque, et c'est en France qu'il nous paraît se manifester avec plus d'énergie encore, soit que nous cherchions dans l'étude une consolation et un remède aux maux que nous avons soufferts, soit que nous voulions mériter les tardives sympathies dont nous sommes l'objet.

Il est certain que la gravité de notre situation nous dispose aux recueillements de l'étude, et nous prépare aux enseignements de la science; mais pour qu'un tel mouvement soit bienfaisant et réparateur, il faut qu'il pénètre partout et rajeunisse nos vieilles institutions, surtout celles qui ont pour mission le culte des sciences,

des lettres et des arts. La lutte, et une lutte ardente, est engagée. Les populations se pressent autour des chaires, honteuses de leur ignorance, et veulent apprendre. Encore quelques efforts, et l'habitude du travail deviendra pour notre nation le plus puissant moteur de notre régénération sociale. Que chacun de nous agisse donc dans la sphère de son activité, et ne laisse pas stérile l'influence qu'il possède pour seconder cet heureux élan des esprits.

Les sociétés modernes ont leurs pionniers, explorateurs hardis et vaillants, qui ne redoutent ni fatigues ni périls lorsqu'il s'agit d'ouvrir des voies nouvelles et d'agrandir les vastes horizons de la science. A côté de ces généreux athlètes du travail, et souvent bien nombreux, se montrent des esprits inquiets, timides, qui craignent les idées nouvelles, dont s'alarme leur imagination; ils ont toujours redouté les dangers d'une navigation lointaine, à travers des mers inconnues ou fécondes en naufrages; l'amour du repos, l'habitude du bien-être les attache au rivage. Essayons de les gagner par notre exemple, avant de les convaincre par des arguments. Enfin, il est des natures indécises, mais droites et sincères, qui ne veulent ni de la routine ni des utopies, attendant la lumière qui leur manque, et prêtes à agir quand elles comprendront la grandeur du but en approuvant les moyens d'action. Là est la majorité, et c'est elle qu'il faut convaincre..... Disons-lui que tout change autour de nous : c'est la loi de l'humanité; en sorte que nous n'avons que le choix entre deux partis extrêmes : ou bien nous devons suivre passivement le courant qui nous emporte, sans nous rendre compte de notre situation, ou bien il faut résister, combattre et vaincre ce courant s'il nous mène à l'abîme. La science

nous offre le puissant levier qui supplée à notre faiblesse. Source de tout progrès, le savoir, c'est la prévoyance; et prévoir, c'est presque toujours pouvoir.

Que la terre soit emportée d'un mouvement rapide et continu dans l'espace, nous n'avons ni la pensée ni le pouvoir d'y mettre obstacle; mais les sociétés humaines se dirigent elles-mêmes dans leurs évolutions, non sans doute en toute liberté et d'une manière absolue, du moins dans une sphère d'activité qu'il dépend de nous d'agrandir; car nous avons l'expérience et les leçons de l'histoire. Nos passions, nos intérêts et nos besoins ont des guides inhabiles et des conseillers dangereux. Adressons-nous donc à la science, qui plane au-dessus des partis; élevons, par le travail, nos devoirs à la hauteur des circonstances. L'œuvre à laquelle nous avons l'honneur de consacrer quelques veilles aura sa part et sa place dans cette généreuse croisade contre l'ignorance et l'erreur. La victoire n'est pas toujours aux plus vaillants : elle reste à ceux qui persévèrent.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE.

Le Compte-Rendu de vos travaux se compose de deux parties bien distinctes : celle qui vous touche personnellement et dans vos communications avec l'Académie, puis celle qui s'étend au dehors par vos relations scientifiques et concerne les résultats du Concours que vous ouvrez tous les ans. Celle-ci vous tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit de l'influence que vous désirez exercer, et de la direction que vous voulez imprimer à ce Concours, objet principal de notre séance publique. Vous nous pardonnerez, dès lors, de passer rapidement sur la première.

Ire PARTIE.

I. — Travaux des Membres résidants et correspondants.

M. P. Dupuy vous a communiqué des *Considérations sur la liberté morale*, qui ont pour objet d'établir la nécessité d'une métaphysique indépendante de la physiologie, et fondée sur un principe d'un ordre supérieur.

M. Brives-Cazes a continué l'Histoire des actes de la Chambre de Justice de Guienne pendant la deuxième session qui se passe à Périgueux, où sa présence est nécessitée par les ruines qui ont suivi nos guerres civiles.

M. Loquin a entrepris la réfutation d'un savant Mémoire de M. Macé, professeur à la Faculté de Grenoble, en faveur de l'authenticité contestée et si contestable des poésies de Clotilde de Surville. C'est une étude de critique à la fois historique, littéraire et philologique. Elle vous a paru démontrer victorieusément l'origine moderne, par conséquent apocryphe, de ces poésies d'ailleurs remarquables. On sert ainsi doublement les lettres en démasquant l'imposture et détruisant une erreur.

M. Combes vous a lu un extrait des Archives de Turin, concernant la conspiration du maréchal de Biron. A ces curieux détails, mis au jour pour la première fois, votre collègue a joint un commentaire intéressant qui en double la valeur.

Il vous a offert aussi un exemplaire d'une dissertation sur la politique moderne sous le titre suivant : *La Paix ou Lettre à un publiciste.*

M. Boscheron-Desportes vous a présenté des Considérations sur un épisode du Parlement de Bordeaux, relatif à l'allocution bien sévère qu'adressait Henri IV à ce Parlement, à la suite des événements de la fin du

seizième siècle. M. Boscheron-Desportes explique la dureté de ces reproches par les ressentiments personnels qui avaient aigri le cœur du roi.

M. VALAT, que des circonstances imprévues et les désirs de l'Académie avaient conduit à s'occuper de plusieurs questions sur l'Enseignement des sourds-muets, vous a présenté quelques observations sur l'École des sourdes-muettes de Bordeaux, et, rappelant les services que cet Établissement avait rendus depuis sa fondation par l'abbé Sicard et Saint-Sernin à la fin du siècle dernier, a émis le vœu qu'il fût conservé à la ville de Bordeaux.

M. DEZEIMERIS a déposé une Note sur la découverte faite, dans la commune de Moncrabeau (Lot-et-Garonne), de *ruines gallo-romaines*. Il a insisté sur l'intérêt qu'elles offrent, et pensé qu'il y aurait utilité à ce qu'elles fussent acquises par l'État.

M. RAULIN vous a fait hommage d'un Mémoire qu'il a lu devant le Conseil municipal, et qui contient des documents importants sur la situation de l'instruction primaire à Bordeaux.

M. le marquis de LA GRANGE vous a adressé un recueil de pensées publié à Paris en 1872. C'est l'œuvre fine et spirituelle d'un esprit observateur, critique judicieux, mais bienveillant, des mœurs et des travers de l'époque. Permettez-nous de vous en lire quelques-unes; nous les prenons presque au hasard :

La politesse exagérée touche à l'orgueil, parce qu'elle tient les gens à distance.

Mieux vaut retirer sa confiance que la mesurer.

Demander un conseil, c'est presque toujours chercher un complice.

A voir les hommes, ne dirait-on pas que tout est un but dans la vie, hors la vie elle-même?

M. Ch. Des Moulins vous a offert plusieurs observations sur divers sujets d'histoire naturelle.

M. Belin-De Launay, la traduction réduite du voyage de M. et M[me] Agassiz au Brésil.

M. Linder, un Mémoire sur les Dépôts lacustres du vallon de Saucats.

M. Oré vous a entretenu des expériences qu'il a faites pour constater l'action du chlore sur la strychnine.

Parmi vos correspondants,

M. Mahon de Monaghan, ancien consul de France en Amérique, vous a adressé une Étude géographique et historique sur *l'Araucanie et son roi.*

M. Tamizey de Larroque, continuant à vous étonner par la fécondité de ses travaux, vous a communiqué :

1° Des lettres inédites du cardinal d'Ossat;

2° Une Notice historique très étendue sur la ville de Marmande;

3° Des lettres inédites de Guillaume du Vair;

4° Le tome IV de la Collection méridionale des *Vies des poètes bordelais et périgourdins* (de Guillaume Colletet).

M. Gassies, de Bordeaux, vous a adressé la deuxième partie de son ouvrage sur la Conchyliologie de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'une Note sur la plantation des arbres des promenades.

M. Gragnon-Lacoste, la copie de plusieurs pièces manuscrites des seizième et dix-septième siècles, sur les origines, priviléges et coutumes de la ville de Bordeaux;

Une Notice historique sur Saint-Domingue.

M. H. Révoil, le résultat des fouilles archéologiques faites aux arènes de Nîmes.

M. Labat, de Montauban, un Essai historique sur les organistes français les plus célèbres.

II. — Rapports.

Parmi les Rapports qui vous ont été soumis, nous devons mentionner :

1° Celui de M. Ch. DES MOULINS sur un savant Mémoire de M. Martin d'Aussigny, relatif à l'interprétation du symbole connu sous le nom d'*Ascia;* il avait pour titre : *Dédicace des tombeaux gallo-romains.*

2° Celui de M. LESPIAULT (verbal) sur un appareil mécanique imaginé par M. Rivière, pour la direction des aérostats.

3° Un second, également verbal, sur les tableaux météorologiques transmis à l'Académie par le département de la Guerre (États-Unis).

4° Celui de M. de LACOLONGE sur les ouvrages envoyés par diverses Sociétés savantes.

5° Celui de M. VALAT sur les épreuves subies par les candidats aux deux bourses départementales des colléges de Libourne et de La Réole, fondées par le Conseil général du département.

III. — Membres nouveaux.

M. ZÉVORT, recteur de l'Académie de Bordeaux, vous a demandé le titre de membre résidant, et présenté, à l'appui de sa candidature, la liste des ouvrages dont il est l'auteur.

Ce sont :

1° Une thèse doctorale sur Anaxagore;

2° La traduction de la métaphysique d'Aristote, en collaboration avec M. Alexis Pierron;

3° Celle de Diogène Laerce;

4° Celle de plusieurs romans grecs;

5° Enfin, celle de Thucydide.

Le mérite de M. Zévort, surabondamment attesté par les services éminents qu'il a rendus à l'instruction publique, l'importance des œuvres soumises à votre appréciation ne vous permettaient pas d'hésiter un instant, et vous vous êtes empressés d'associer à vos travaux le philosophe, l'historien et l'helléniste qui occupe dans les lettres un rang aussi distingué.

Vous avez également admis M. Boscheron-Desportes, président honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux, qui se recommandait à vos suffrages par des titres littéraires et historiques dont votre Commission a fait connaître l'importance dans les spécialités qui en ont fourni le sujet. Ce sont :

1° L'Éloge de Pothier, couronné par l'Académie d'Orléans;

2° Celui de l'abbé Méraut, honoré d'une distinction pareille;

3° Un Aperçu historique et analytique du droit hindou;

4° Une Notice sur le régime administratif et judiciaire des établissements français dans l'Inde;

5° Un Mémoire sur les registres secrets du Parlement de Bordeaux;

6° Plusieurs discours, plaidoyers ou réquisitoires extraits de la *Gazette des Tribunaux*.

IIe PARTIE.

I. — Relations extérieures.

M. le Ministre de l'Instruction publique vous a adressé les premiers Bulletins d'une revue nouvelle, intitulée : *Romania,* qui a pour objet de recueillir tous les documents relatifs à nos vieux idiomes que notre langue nationale

a remplacés et tend de plus en plus à effacer dans les provinces, ce qui rend plus précieuse la collection et les recherches dont cette revue présente le tableau.

Il vous a invité, par une circulaire, à prendre part aux travaux de la session annuelle, à laquelle se rendent les délégués des Sociétés savantes de la province, réunion qui doit avoir lieu à la Sorbonne dans le courant de ce mois : plusieurs d'entre vous ont répondu à cet appel.

Il vous a autorisé à publier les tableaux météorologiques de votre savant collègue, M. Raulin, en complétant les fonds destinés à cette publication, et vous avez décidé qu'ils seraient annexés au volume qui a paru en 1872.

Vous avez pris l'initiative d'une réclamation en faveur de l'École des sourdes-muettes de Bordeaux, qu'un projet du Gouvernement déplaçait et transférait à Saint-Sever. Vous avez adressé une lettre pressante à MM. les Députés de la Gironde pour leur rappeler les services rendus par cette institution à la fois nationale et bordelaise, presque séculaire, et vous en avez demandé le maintien à Bordeaux sans vous ingérer dans la question du local qui peut lui être affecté. Votre demande a été accueillie avec de vives sympathies, et votre cause, qui était celle de Bordeaux et de nos contrées, a été gagnée.

Vous devez des remercîments et des félicitations à plusieurs des Sociétés de France, qui correspondent d'une manière régulière et vous adressent leurs publications, surtout à celles qui ont accru considérablement leurs travaux. Il y aurait indiscrétion à citer ces dernières; mais on nous pardonnera de mettre au premier rang de nos correspondants étrangers les Académies de Bruxelles, de Londres, de Christiania, de Calcutta, de Dublin, de Boston, de Philadelphie et de Washington.

Vous avez admis à la correspondance quelques Sociétés nouvelles, telles que celles de Tarbes, de Pau, d'Alais, ou d'autres plus anciennes qui ont repris leurs travaux.

Vous avez décidé, conformément à des vœux souvent exprimés, que vous ouvririez au public les salles de vos Archives et de votre Bibliothèque, en essayant une fois de plus de vaincre les obstacles qui s'étaient opposés à cette mesure. Le plus grand se trouve encore dans l'exiguité du local, qni vous oblige de placer vos registres, vos manuscrits et vos livres en deux corps de logis séparés par une cour et de longs corridors.

II. — Ouvrages reçus.

Ne pouvant offrir la liste complète des ouvrages que vous recevez annuellement, et dont le nombre a presque toujours dépassé cinq cents, nous nous bornons à mentionner les principaux, ceux surtout qui sont accompagnés d'une lettre d'envoi.

M. Carrère, avocat de Toulouse, vous a adressé le discours qu'il a prononcé, à l'ouverture des tribunaux, sur *Lainé*. Vous lui devez des remercîments et pour cet hommage et pour le choix du sujet.

M. Jeannel vous a envoyé une Étude sur une application de l'engrais chimique à l'horticulture d'ornement, qui avait été le sujet d'une conférence au Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne, le 9 juillet 1872.

MM. Delmas et Larauza vous ont offert un exemplaire d'une Notice sur *Dax, ses eaux et ses boues*.

M. Hartsen, docteur en médecine de la Faculté de Louvain, vous a adressé un volume, intitulé : *Principes de logique exposés d'après une méthode nouvelle.*

M. Bonnel, professeur à Lyon, a publié un Mémoire sur *les définitions géométriques*.

III. — Concours et Prix ou Récompenses

L'Académie, plus heureuse cette année, a pu décerner treize médailles, dont onze d'argent et deux de bronze, elle a accordé aussi trois mentions honorables. Vous nous pardonnez d'avance de suivre vos conseils plutôt que nos inspirations, en abrégeant une exposition toujours trop longue à votre gré. La place que nous donnons à chaque lauréat leur paraîtra bien petite, et nous le pensons comme eux; mais vous avez le droit de nous imposer le devoir d'être court.

I. — *Histoire.*

M. Henri Gradis, de Bordeaux, vous a présenté une Histoire de la révolution de 1848, en deux volumes in-8°. Votre Commission vous a signalé le mérite de cette histoire écrite avec une rare impartialité. Elle se distingue également par d'autres qualités, telles que la clarté, la noblesse et la précision du style. La narration a de l'ampleur et de la gravité, les faits sont exposés avec la simplicité qui convient au genre, et cependant il y a parfois une émotion contenue, qui se trahit par des mouvements oratoires en harmonie avec les situations. Vous avez décerné à son auteur une médaille d'argent, en le félicitant d'un début littéraire qui lui donne une place honorable parmi les écrivains de notre époque.

Des recherches historiques et bibliographiques sur Montesquieu ont valu la même récompense à M. Louis Vian, de Paris. Elles promettent une édition complète,

qui nous manque, des œuvres de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*. M. Vian a eu la bonne fortune de mettre en lumière un fait important jusqu'à présent contesté, celui de l'existence d'une édition curieuse des *Lettres persannes*, composée tout exprès pour vaincre les scrupules du cardinal Fleury. On sait que le ministre s'opposait à l'admission de Montesquieu à l'Académie française, précisément en vue des saillies et des hardiesses de l'ouvrage, principal titre de Montesquieu aux suffrages qu'il ambitionnait. Cette édition n'avait pas été encore retrouvée, M. Vian en a découvert un exemplaire orthodoxe, et le fait est maintenant incontestable.

M. Gragnon-Lacoste, votre laborieux correspondant et ancien lauréat, s'est remis sur les rangs pour vous offrir un Mémoire manuscrit, qui renferme des détails inédits sur les tristes événements de Saint-Domingue. L'Étude historique dont vous avez apprécié le mérite, sur le rapport de votre Commission, est suivie de documents authentiques et de pièces originales. Ce qui lui donne à vos yeux un nouveau prix, c'est qu'il assigne un rôle important à plusieurs Bordelais, et notamment à MM. J. Delpech et F. Carteau. Ce dernier a laissé, sur les troubles dont il a été témoin, des Mémoires précieux publiés en 1802, dont l'œuvre actuelle modifie, rectifie ou confirme les assertions. La situation de cette belle colonie, jadis si florissante et depuis si déchue, est l'objet d'un tableau plein d'intérêt, que nous ne pouvons reproduire, mais dont nous extrayons un court fragment :

« En 1789, la population de Saint-Domingue était de 530,000 âmes, comprenant 40,000 blancs, 22,000 affranchis et 420,000 esclaves. Elle recevait annuellement la visite de 1,500 navires, dont 300 appartenaient au commerce de Bordeaux (avec un tonnage moyen de

300 tonneaux chacun). Ce commerce avait atteint le chiffre de 180 millions. » Vous avez décerné une médaille d'argent à M. Gragnon-Lacoste, auteur de cette importante communication, qui ajoute quelques pages de plus à l'histoire nationale ou locale.

Le même correspondant vous a fait connaître sept à huit pièces manuscrites des seizième et dix-septième siècles, renfermant de curieux détails sur les coutumes et priviléges de la ville de Bordeaux ou de la Guyenne. Il vous en a donné une copie, réservant les pièces originales pour une autre destination, si l'Académie n'en fait point usage. Votre Commission a pensé que leur publication *in extenso* n'est pas indispensable. Toutefois, il y aurait une véritable utilité à en extraire plusieurs fragments propres à ratifier ou à étendre les notions historiques, encore incomplètes, du passé. La Société des Archives municipales accueillerait ces documents avec intérêt, et leur donnerait place sûrement dans ses publications.

Une pareille récompense a été accordée à M. Louis de Villepreux, avocat de Marmande, pour son Étude historique et biographique de M. E. Charrié, de Lauzin (Lot-et-Garonne), qui fit ses études à Bordeaux, et y débuta également dans le barreau bordelais. Charrié fut du petit nombre de ces précoces intelligences qui attirent ou étonnent par leur singulière aptitude. A treize ans, il composa et fit jouer une comédie qui obtint un certain succès. Il quitta Bordeaux, jeune encore, pour se rendre à Paris, où il se fixa, et acquit une réputation honorable entre d'illustres concurrents. Il mérita, par une pratique honnête de sa profession comme par son talent, qu'on lui appliquât la définition de l'orateur romain : *Vir probus dicendi peritus*. Un style correct et élégant, des

recherches nombreuses et des détails peu connus sur l'époque et les contemporains de Charrié, qui, né en 1785, est mort en 1860, ont justifié les conclusions de votre Commission.

M. Arthur Pougin vous avait adressé, avec un billet cacheté, une Étude biographique sur le célèbre violoniste et habile compositeur Rode (Jacques-Pierre-Joseph), né à Bordeaux le 16 février 1774. Après avoir parcouru l'Europe en artiste de renom, Rode vint passer les dernières années de sa vie dans le département. Il est mort à Tonneins le 24 novembre 1830, obscurément et oublié. On sait que, comme instrumentiste, il survécut longtemps à sa belle réputation. Aussi, malgré de minutieuses et longues recherches, qui ont révélé sur la vie et les œuvres de Rode d'intéressantes particularités, l'auteur avoue que son Étude offre encore des lacunes. En accordant une médaille d'argent à M. Pougin, vous avez décidé que sa Notice serait publiée dans vos *Actes*, ce qui est le plus sûr moyen d'appeler l'attention sur l'artiste et le compositeur, dont la famille n'est pas éteinte; par suite, d'obtenir la connaissance des renseignements que l'auteur regrette de n'avoir pu trouver.

Vous avez décerné une médaille d'argent à M. Verdalle, avocat stagiaire de Bordeaux, pour son discours sur *le barreau dans l'antiquité romaine*, étude sérieuse et intéressante. Si le sujet était vaste, s'il avait des difficultés dont pouvait à peine triompher une connaissance parfaite de l'histoire et du droit ancien, il devait plaire à un esprit que des études classiques, couronnées par de brillants succès, avaient préparé à un tel labeur. M. Verdalle n'a pas été au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée. Les qualités de style et le judicieux emploi des documents que lui fournissait la nature du

sujet vous ont décidé à adopter les conclusions favorables de la Commission.

II. — *Agriculture.*

M. Vignial vous avait adressé l'an dernier, mais trop tard pour le Concours, trois Mémoires imprimés et publiés à diverses époques. C'était donc un simple hommage, que vous avez accueilli avec l'intérêt qu'inspirent de pareilles recherches, et que vous étiez dans l'habitude d'honorer d'une faveur particulière avant la fondation des nombreuses Sociétés d'Agriculture.

Le premier est un Guide pour les viticulteurs dans les soins que demande l'amélioration de leurs vignobles.

Le deuxième traite de la maladie de la vigne et des remèdes que l'expérience de l'auteur lui a permis de découvrir.

Le troisième s'occupe de la taille de la vigne dans les forts terrains de la Gironde.

Votre Commission, approuvant en grande partie les conseils et les prescriptions qui attestent la sagacité de l'auteur, ne donne pas son adhésion à quelques procédés dont elle n'ose garantir l'efficacité. Elle ajoute que la plupart des observations judicieuses consignées dans les écrits de M. Vignial n'ont pas le mérite de la nouveauté; ce qui amoindrit, sans la détruire, l'utilité de pareils ouvrages. En conséquence, elle a proposé, et vous avez adopté, une mention honorable.

Vous avez regretté de ne pouvoir accorder qu'un simple remercîment à M. Cheviaud, cultivateur de la Charité-sur-Loire (Nièvre), qui vous a adressé trois lettres sur la maladie de la vigne, qu'il prétend guérir avec une simple aspersion d'eau de goudron.

III. — *Pédagogie.*

M. l'abbé Gaussens jeune, fondateur et directeur d'une École de sourds-muets, renouvelant, à ses risques et périls, le généreux et charitable dévouement de l'abbé de l'Épée, vous a fait hommage d'un Mémoire sur la méthode d'enseignement qu'il a cru devoir appliquer à son établissement. Il a pour but, dans cette Étude, 1° de combattre deux erreurs dangereuses sur le sourd-muet et l'éducation qu'on lui donne; 2° d'exposer les procédés qui lui semblent les meilleurs dans cet enseignement spécial. Les erreurs dont se plaint l'auteur concernent la nature même des sujets que l'on a souvent considérés comme incapables d'acquérir une instruction suffisante, et la simplicité prétendue d'une éducation à la portée des moindres intelligences, qui ne demande presque aucune préparation. En prenant exactement le contraire de ces assertions, on sera dans le vrai.

Le sourd-muet a l'intelligence et les qualités dont le germe est déposé dans tout être humain; l'éducation les développe. Il devient donc naturellement bon, sensible et reconnaissant, aussi bien que capable de remplir diverses fonctions de la vie sociale, lorsqu'il a été bien élevé. Il sera méchant ou inhabile et stupide s'il a été mal dirigé au double point de vue moral et intellectuel.

Quant aux méthodes, la réponse est facile. Qu'on réfléchisse au long apprentissage de l'enfance ordinaire, dont l'éducation commence avec la vie par la mère, et ne finit guère avant dix-huit ans, et concluez de ces difficultés à celles autrement graves et nombreuses que doit présenter l'éducation du sourd-muet, qui n'a pu recevoir ni les leçons maternelles, ni celles de la famille

ou d'aucun des êtres qui l'entourent sans pouvoir communiquer avec lui; éducation enfin qui ne dure pas six ans..... Et n'est-ce pas le défaut capital d'une œuvre aussi intéressante, mais aussi difficile, de manquer de bons instituteurs, surtout d'instituteurs dévoués et patients? Votre Commission a jugé l'ouvrage de M. Gaussens digne des encouragements de l'Académie, et vous a rendu compte des succès obtenus dans l'École qu'il a fondée et qui compte plus de vingt-cinq élèves après deux ans d'existence; vous lui avez décerné une médaille d'argent.

Un ingénieux procédé, que l'expérience et la réflexion ont suggéré à M. Saint-Ange Davillé, employé du télégraphe, vous a paru mériter une pareille récompense dans le même ordre de travaux. Il s'agit de l'alphabet de l'appareil Morse, adopté dans la télégraphie française, qui, appliqué à l'enseignement des sourds-muets, remplacerait l'alphabet dactylologique, lorsque celui-ci devient d'un usage difficile ou impossible. Le tact supplée à la vue dans ce système, et rend la communication que l'obscurité ou diverses infirmités de l'organe visuel viennent interrompre chez les sourds-muets. On ne supprime pas l'alphabet manuel, si commode et si simple; il s'en faut bien : on lui donne un auxiliaire souvent utile. L'expérience a confirmé, comme on devait le prévoir, les prévisions de l'auteur, qui en a fait l'essai dans l'École des sourdes-muettes de Bordeaux. Votre Commission en a été témoin, et ses investigations vous ont attesté l'heureux parti que l'éducation du sourd-muet peut tirer de ce nouveau mode de communication. Vous avez, sur ses conclusions, accordé une médaille d'argent à M. Saint-Ange-Davillé, et adressé des remercîments à Mme la Supérieure et aux Sœurs (Dames de

Nevers), qui ont prêté leur concours bienveillant à ces essais.

IV. — *Linguistique ou Philologie.*

M. Lamaysouette vous a fait hommage de sa traduction, en langue béarnaise, de l'*Imitation de Jésus-Christ*. La faveur qui s'attache à la conservation de nos vieux langages, considérés en eux-mêmes ou dans leurs rapports avec notre langue nationale; l'importance que vous avez donnée aux questions de linguistique ou de philologie, et qui ont été souvent l'objet de votre Concours annuel, ont décidé votre Commission à vous demander une médaille d'argent, que vous avez regretté de ne pouvoir accorder, et l'auteur a obtenu la médaille de bronze.

V. — *Industrie.*

Un mérite que vous êtes heureux de récompenser parce qu'il est plus rare de le rencontrer à Bordeaux, c'est celui d'une grande entreprise industrielle, en progrès et habilement conduite. Vous l'avez trouvé dans l'usine destinée à la fabrication des bouchons de liége, et confiée à la direction de M. Combe d'Alma. Longtemps livrée à la routine, partant arriérée sous divers rapports, cette industrie, qui est si importante pour les pays vinicoles, n'avait été l'objet d'aucune étude sérieuse. Des appareils ingénieux avaient été inventés; on les négligeait. La maison qui s'est adressée à vous pour constater les perfectionnements introduits, a non seulement adopté les procédés que la science avait indiqués, mais encore modifié et amélioré ceux qu'elle a empruntés. Elle en a imaginé de nouveaux, que votre Commission a soigneusement examinés. Ainsi, le collage des

parties saines du liége a réussi, et s'opère avec une substance résineuse extraite de l'arbre. En outre, elle a substitué l'usage de la vapeur à celui de l'eau bouillante, qui avait plusieurs inconvénients dans la préparation du liége. Elle a opéré l'assainissement de la matière à l'aide d'un courant d'acide sulfureux, qui ne laisse d'ailleurs aucune trace de son passage. La Commission a visité plusieurs fois l'établissement, en a vu fonctionner les principaux appareils, et a constaté la réalité des perfectionnements opérés par M. Combe d'Alma. Appréciant, sur son Rapport, les services qu'a rendus cette usine, et qu'elle continue à rendre, l'Académie a décerné à l'habile directeur une médaille d'argent, en lui permettant de prendre copie du Rapport de votre Commission.

VI. — *Poésies* (hors du Concours).

Vous avez reçu deux volumes de vers qui semblent annoncer le réveil de la poésie dans nos contrées, ajoutons de la poésie naturelle, facile et de bon goût; car il n'y eut jamais plus d'aspirations poétiques. L'insuccès des Concours de plusieurs années pouvait justifier les craintes que vos Commissions avaient exprimées; ce n'est pas encore une renaissance, mais c'en est du moins le présage.

Le premier recueil est de M. Élie Fourés, qui habite ou habita, dans ses jeunes années, le château de Lapeyre, près Layrac (Lot-et-Garonne).

Le second est de M. Aug. Godin, instituteur à Franc, près Libourne (Gironde). L'un et l'autre méritent une large place dans notre Compte-Rendu; nous regrettons de la faire aussi petite.

M. Godin a composé un assez grand nombre de pièces, qu'il a réunies sous le titre modeste de *Folioles*. Il y a,

au milieu de ces feuilles, des fleurs et de jolies fleurs que l'on aime à voir et à cueillir. Recommandé par la plume élégante de votre correspondant de la Nièvre, M. Ach. Millien, qui en a écrit la préface, le volume se recommande de lui-même. Le souffle du poète n'est pas soutenu; la versification du moins en est ordinairement facile et variée. Vous lui avez accordé une médaille de bronze.

M. Fourés, plus heureux, mieux inspiré peut-être par la délicieuse vallée et les frais ombrages du pays où il a vécu, a obtenu la médaille d'argent pour une idylle qui a les proportions et la forme d'un drame pastoral. Plusieurs des qualités de ce genre délicat se trouvent réunies dans cette œuvre, où votre Commission a signalé surtout les défauts de jeunesse qui trahissent l'inexpérience comme la témérité de l'auteur; défauts que le travail et la maturité de l'âge feront disparaître.

Dans *Ondeline* (c'est le titre du poème rustique composé par M. Élie Fourés), Raphaël, le héros de ce drame, est ambitieux et poète; double passion qui l'enivre. Il veut la gloire, la faveur publique, et aspire à quitter les champs que cultive son père, honnête laboureur; mais il aime Ondeline, jeune et jolie villageoise qui le paie de retour. Il plaît à la grand'mère, oracle de la famille, et sa demande serait agréée à la condition de vivre à la campagne et d'y travailler en paysan. Son orgueil s'indigne d'abord, sa passion l'agite et le tourmente. La lutte que décrit le poète entre l'ambition et l'amour, voilà tout le drame. Enfin l'amour l'emporte, et cette fois il est d'accord avec la raison. Raphaël consent à être heureux au village avec la charrue héréditaire. Que de leçons dans ce simple récit! C'est une œuvre de jeunesse qui promet, si le poète travaille encore à donner plus de

solidité à sa pensée, plus de correction à son style parfois trop négligé. Votre Commission a proposé et vous avez accordé une médaille de bronze à M. É. Fourés.

(Poésies du Concours.)

Sur vingt-quatre pièces inédites et manuscrites, toutes discrètement voilées selon l'ordonnance, plusieurs ont attiré votre attention, et le jury, qui commençait à se plaindre de la faiblesse du Concours, en déplorant la décadence de la poésie, a pourtant reconnu divers mérites, et, condamnées dans leur ensemble, elles se sont réhabilitées en détail; c'était justice et non pure bienveillance. Ainsi l'a pensé l'Académie en couronnant trois d'entre elles, et applaudissant à des citations que certaines pièces non couronnées ont fournies.

La première est une élégie : *La Déchéance*. Il s'agit d'un noble et vaillant cheval de course, de tournois ou de bataille, réduit, dans ses vieux jours, à traîner dans les rues un ignoble tombereau, et succombant un jour sous les coups d'un brutal charretier, son bourreau. C'est de l'histoire de tous les temps et de toutes les races. Le sujet n'est point neuf, mais il fut toujours poétique. Il a inspiré de beaux vers qui révèlent une muse aguerrie. L'allure en est fière, la facture ferme et hardie. Le dénouement, sans être forcé puisqu'il est attendu, a paru si étrangement raconté, à la façon d'un illustre poète, trop souvent imité dans ses écarts, qu'il a décidé la Commission à vous proposer seulement une mention honorable pour une pièce dont quelques fragments avaient mérité vos applaudissements. L'auteur est Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, ancien lauréat de l'Académie.

La deuxième est une imitation de la première idylle

de Théocrite, qui décrit une lutte de chant poétique entre deux bergers de renom. On y trouve un poète qui possède son art et l'antiquité. Un style sobre, correct, châtié, atteste les études de l'auteur, qui a su profiter de la fréquentation des anciens. Sa poésie n'est pas sans défauts. Votre Commission a signalé des inversions trop fréquentes, et parfois une recherche de formes qui sied mal à la simplicité du sujet. Vous avez décerné une médaille de bronze à M. P. Jônain, professeur à Royan, ancien lauréat de l'Académie, auteur de la pièce.

La troisième est un poème pastoral, mais avec des formes dramatiques, d'ailleurs imposées par la nature du sujet; c'est la *Mort d'Abel,* tant de fois poétiquement racontée, souvent avec succès. Le tableau de la vie champêtre; la douceur, l'innocence et les tendres effusions d'Abel, qui contrastent si bien avec les sombres passions dont le cœur de Caïn est le siége et la victime, permettent au poète d'aborder les tons les plus variés. Suave et calme avec Abel; sombre, menaçante, railleuse avec Caïn, la poésie de l'auteur se distingue par une grande justésse de pensées et une pureté remarquable d'expression. Le dialogue a bien la couleur des scènes bibliques. On y retrouve une imitation heureuse, quoique un peu pâle, des poèmes de Gessner. Votre Commission a cru devoir relever quelques sentiments qui rappellent, sans que leur auteur en ait eu la pensée, cette doctrine de la fatalité antique, rejetant sur les dieux la triste responsabilité du crime, qui doit retomber tout entière sur l'homme, éclairé par sa conscience, comme par la religion, sur ses devoirs. Malgré ce défaut et quelques imperfections, l'œuvre a mérité et obtenu la médaille d'argent. Le billet, décacheté, vous a fait connaître l'auteur du drame, M. Joseph Lafargue, de Bordeaux.

SÉANCE PUBLIQUE

du 3 avril 1873.

1re PARTIE.

RÉSULTAT DU CONCOURS OUVERT POUR L'ANNÉE 1872.

AVIS IMPORTANT.

Les questions de Linguistique, Physique, Histoire naturelle, Physiologie, Archéologie et de Beaux-Arts n'ont reçu aucune réponse; il en a été de même de la question d'Histoire locale proposée pour le prix de M. le marquis de La Grange. Cependant, les espérances de l'Académie se sont en partie réalisées; elle a pu multiplier ses récompenses au delà de ses prévisions, et se féliciter des résultats du Concours.

Elle avait décidé antérieurement qu'il ne serait décerné de prix qu'aux travaux manuscrits et destinés à l'Académie, sauf les cas réservés par les articles du Règlement et mentionnés ci-après. Cependant, elle n'a pas voulu, cette année, faire observer une règle peu connue encore du public; mais elle désire s'y conformer à l'avenir.

L'Académie accorde des récompenses consistant en Mentions honorables, Médailles de bronze, d'argent et d'or; et, s'il y a lieu, des prix en numéraire, dont la valeur ne pourra s'élever au-dessus de 500 fr.

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE.

HISTOIRE.

Révolution de 1848, en deux volumes in-8°, par M. H. Gradis, de Bordeaux.

Notices bibliographiques et historiques sur Montesquieu, par M. Louis Vian, de Paris. (Imprimé.)

Étude historique sur Saint-Domingue, par M. Gragnon-Lacoste, de Bordeaux. (Manuscrit.)

AGRICULTURE.

Guide pratique du propriétaire de vignoble;
Maladie de la vigne;
Taille de la vigne dans les forts terrains de la Gironde; par M. Vignial, propriétaire.

Trois lettres de M. J.-B. Cheviaud (Charité-sur-Loire, Nièvre), sur la maladie de la vigne.

POÉSIE.

Les pièces offertes au Concours sont au nombre de vingt-quatre, mais appartiennent à treize concurrents seulement; elles portent toutes un billet cacheté.

1. — *Testament de Virgile;* épigraphe :

Magnane doctiloqui morietur musa Maronis?

2. — Pages d'album renfermant un hommage à Mme A. de D... :

Le Bouton de rose.

A Monseigneur de Cheverus; épigraphe :

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poëte.

3. — ***Essais poétiques***, comprenant :

Les Charlatans.

Le Miroir.

La Réclame; épigraphe :

Facit indignatio versum. (JUVÉNAL.)

4. — *Poésies*, comprenant les pièces suivantes :

Espoir de la paternité.

La Maison de mon père.

La Croix de Saint-Jean.

Le Berceau.

La Prière.

Une Voix dans la nuit.

Devant le siècle; épigraphe :

La poésie nous console des misères de la vie, et le cœur se réchauffe à ses rayons.

5. — *Satan;* épigraphe :

Le vice, c'est le démon.

5 *bis.* — *Rome catholique;* épigraphe :

Je crois et j'espère.

6. — *Feuilles au vent,* comprenant :

La Nuit de Noël.

A Guillaume, épître; épigraphe :

Un berceau a sauvé le monde.

7. — *Théocrite,* idylle Ire; épigraphe :

Ἄρχετε βωκολικᾶς...

8. — *Ondeline*, légende rustique; épigraphe :

> Jamais aucune mort, dans toute la contrée,
> Ne retentit plus vite et ne fut tant pleurée.
> (Victor de LAPRADE.)

9. — *La Mort d'Abel*, scènes bibliques; épigraphe :

> Ex maligno erat et occidit fratrem suum.

10. — *Déchéance;* épigraphe :

> Tout change, c'est le destin.

11. — *A ma fille*, vision; épigraphe :

> Quis desiderio sit pudor aut modus
> Tam cari capitis.

12. — *La Légende de la guerre;* épigraphe :

> Sursum !

Deux volumes de vers ont été adressés à l'Académie en dehors du Concours, avec le nom des auteurs.

Le premier, intitulé : *Folioles*, essais de poésie. In-12 de 124 pages, par M. Aug. Godin (Gironde).

Le deuxième, intitulé : *Ondeline*, poème dans le genre pastoral, de M. Élie Fourés (Lot-et-Garonne).

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Deux Notices, du genre de celles que l'Académie avait demandées, lui ont été adressées avec billet cacheté :

L'une sur *Charrié* (Étienne-Martial), avocat; épigraphe :

> Je vécus avec simplicité dans ma profession d'avocat. (CHARRIÉ, *Méditations sur le barreau*.)

L'autre sur *Rode* (Jacques-Pierre-Joseph), de Bordeaux; épigraphe :

> L'estime où je vous tiens ne doit pas vous surprendre,
> Et de tout l'univers vous la pouvez attendre.
>
> (Molière, *le Misanthrope.*)

PÉDAGOGIE.

M. l'abbé Gaussens jeune présente une Étude sur l'enseignement des sourds-muets.

M. Saint-Ange Davillé, employé du télégraphe à Bordeaux, propose un procédé pour remplacer, dans certains cas, l'alphabet dactylologique par les signes adoptés dans la télégraphie Morse.

PHILOLOGIE.

M. l'abbé Lamaysouette a offert à l'Académie un exemplaire imprimé de sa traduction en Béarnais de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et demande, s'il y a lieu, un témoignage d'approbation et d'intérêt.

SCIENCE PURE (GÉOMÉTRIE).

M. Bonnel, professeur, expose, dans une brochure imprimée, des considérations sur l'importance des définitions en géométrie, et sur quelques réformes dans l'enseignement des mathématiques.

INDUSTRIE.

M. Combe d'Alma, directeur de l'usine fondée à Bordeaux, route du Médoc, pour la fabrication des bouchons de liége, demande que l'Académie examine les applications qu'il a faites de plusieurs appareils de mécanique, ainsi

que des procédés particuliers de son invention, qui tendent au perfectionnement de cette industrie.

HISTOIRE DU DROIT.

M. Verdalle, avocat, offre à l'Académie le discours qu'il a prononcé à l'ouverture des Conférences du barreau de Bordeaux, intitulé : *Le Barreau dans l'antiquité romaine.*

Après avoir entendu les conclusions des Rapports faits par les Commissions désignées pour l'examen des ouvrages mentionnés ci-dessus, l'Académie a décerné les récompenses suivantes :

HISTOIRE.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. H. Gradis, pour son *Histoire de la Révolution de 1848.*

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Louis Vian, auteur des deux Notices bibliographiques sur les œuvres de Montesquieu.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, auteur d'une Étude historique et politique sur Saint-Domingue.

AGRICULTURE.

Une MENTION HONORABLE à M. Vignial, auteur de plusieurs ouvrages sur la culture, la taille et la maladie de la vigne.

POÉSIE.

Une MENTION HONORABLE à M. Aug. Godin, auteur d'un recueil de poésies, intitulé : *Folioles.*

Une MENTION HONORABLE à Mlle Mélanie Bourotte, auteur de la pièce de vers n° 10 : *Déchéance.*

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. P. Jônain, auteur de la pièce de vers imitée de Théocrite (n° 7).

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. A.-Jos. Lafargue, auteur du poème : *la Mort d'Abel* (n° 9).

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Élie Fourès, pour son poème pastoral : *Ondeline.*

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. de Villepreux, avocat à Marmande, auteur de la Notice biographique sur E. Charrié, avocat, originaire des environs d'Agen.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Arthur Pougin, auteur de la biographie de Rode, célèbre violoniste bordelais.

PÉDAGOGIE.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Gaussens jeune, pour son Étude sur l'enseignement des sourds-muets.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Saint-Ange Davillé, pour l'application de l'alphabet emprunté au système de télégraphie Morse, le tact faisant l'office de l'organe visuel.

PHILOLOGIE.

Une MÉDAILLE DE BRONZE à M. F. Lamaysouette, traducteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* en langue béarnaise.

INDUSTRIE.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Combe d'Alma, pour perfectionnements apportés à la fabrication des bouchons de liége.

HISTOIRE DU DROIT.

Une MÉDAILLE D'ARGENT à M. Verdalle, avocat, pour son discours sur *le Barreau dans l'antiquité romaine.*

IIe PARTIE.

CONCOURS OUVERT POUR L'ANNÉE 1873 ET 1875

—

I

Histoire.

L'Académie met au Concours les questions suivantes :

1° « Histoire topographique, ethnologique, littéraire, » architecturale, épigraphique de la ville gallo-romaine de » Burdigala, depuis sa fondation présumée par les Celtes » jusqu'à sa destruction par les Vandales, l'an 412 de notre » ère. »

2° « Origine des tailles et des aides en Guienne. »

3° « Histoire des Gavaches dans le département de la » Gironde et dans celui de Lot-et-Garonne; étude de leur » origine et de leur langage. »

4° « Monographie d'une ou plusieurs villes ou communes » du département. »

5° « Monographie d'un des anciens monuments de la » Guienne, églises, monastères, châteaux, etc. »

6° « Histoire de l'un des anciens établissements d'instruc- » tion publique de la province de Guienne. »

II

Notices biographiques.

Prix de 500 fr. offert par M. le marquis de La Grange, membre de l'Académie, au nom de feu Mme la marquise de La Grange, née de Caumont La Force, en mémoire du prix de 300 fr. fondé en 1717 par M. Gaston, duc de Caumont La Force, premier protecteur de l'Académie :

« Biographie du premier maréchal de La Force, ami et confident de Henri IV. »

Comme tous les ans, l'Académie demande des Notices biographiques sur les hommes remarquables qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département de la Gironde.

III

Beaux-Arts.

1° « Histoire de l'architecture dans le département; »
2° « Histoire de la peinture dito »
3° « Histoire de la sculpture dito »
4° « Histoire de la gravure dito »
5° « Histoire de la méthode Galin-Paris-Chevé. »

IV

Linguistique.

Il serait désirable de posséder un glossaire général de la langue gasconne parlée dans notre département. Pour qu'il fût complet, il faudrait qu'on y trouvât non seulement les

synonymes et les équivalents, mais encore et surtout les variations des mots dans les divers dialectes du pays.

La rédaction d'un pareil ouvrage ne sera possible qu'à la condition d'avoir été précédée par la publication de glossaires spéciaux, embrassant des localités plus ou moins étendues, mais toujours assez restreintes pour qu'un même auteur puisse en posséder complètement et exactement le dialecte.

L'Académie engage les hommes d'étude à diriger leurs recherches de ce côté, avant que l'usage du français, se généralisant de plus en plus, ait fait disparaître les derniers vestiges de ces vieux idiomes.

En conséquence, l'Académie propose la question suivante:

« Donner, de la langue gasconne parlée dans le dépar-
» tement de la Gironde, un lexique qui, à une nomenclature
» exacte et suffisamment complète des mots d'une localité
» déterminée, joigne la définition de ces mots et l'explication
» précise de leurs acceptions, sans oublier leur emploi
» spécial dans les idiotismes, adages, proverbes, dictons
» agricoles, noëls et vieilles chansons. »

V

Histoire des institutions juridiques.

Question proposée pour 1875 :

« Rechercher et définir les diverses juridictions laïques
» et ecclésiastiques, seigneuriales, municipales et même
» arbitrales qui existaient en Guienne, et notamment à
» Bordeaux, sous le régime de la féodalité, jusqu'à la con-
» quête par Charles VII;

» Distinguer parmi ces juridictions celles de degrés diffé-
» rents, c'est-à-dire celles qui prononçaient en première
» instance et celles qui jugeaient sur l'appel;

» Préciser leurs attributions respectives, leur compé-

» tence, leur organisation quant au personnel et à la » résidence et leur mode de rendre la justice;

» Rapporter autant que possible, à l'appui des recherches, » des actes judiciaires, tels que jugements et arrêts et autres » documents contemporains. »

VI

Botanique.

Dans l'état actuel de la science, il est à peu près impossible de se servir des ouvrages de botanique antérieurs à la nomenclature binaire de Linné, tels que ceux des frères Bauhin, de Clusius, de Lobel, de Matthiole, de Raius, de Boccone et, plus récemment, de Dillenius, de Barrelier, de Haller, etc.

L'Académie, convaincue que ces ouvrages renferment d'excellentes observations et de nombreux matériaux, propres à éclairer la science moderne sur les plantes anciennement connues et décrites, et qu'il serait très utile de les rattacher à la synonymie actuellement adoptée, récompensera, selon l'étendue du travail et le nombre des auteurs étudiés, l'ouvrage ayant pour but de ramener à la nomenclature Linnéenne les phrases diagnostiques des anciens botanistes connus généralement sous le nom de *patres*, de manière à ce qu'il soit facile de consulter ces auteurs pour l'étude comparative des espèces décrites dans leurs ouvrages, et de savoir à quelle espèce Linnéenne doit être rapportée telle phrase descriptive ou telle plante figurée.

VII

Agriculture.

Il existe des différences profondes et persistantes entre les modes de culture dans le nord et le midi de la France.

« Étudier ces différences, en expliquer les causes et » déduire les conséquences, théoriques ou pratiques, dont » la science agricole doit tenir compte. »

VIII

Physiologie.

« Déterminer la fonction des Epithelium, démontrée par » l'expérimentation et les recherches microscopiques. »

IX

Poésie.

Pour le concours de poésie, le choix du sujet est laissé aux auteurs.

CONDITIONS DE CONCOURS.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

1° Être écrites en français ou en latin;

2° Être rendues au Secrétariat de l'Académie, rue Jean-Jacques-Bel, avant le 31 octobre de chaque année.

3° Elles devront être affranchies;

4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître;

5° Elles porteront une épigraphe;

6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera. Ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration qu'*elle est inédite,*

qu'elle n'a jamais concouru, qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom, serait, par ce seul fait, mise hors de concours. *Cette mesure est de rigueur.*

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées, les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les régnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE.

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le Président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le Président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie, sur tous les sujets de prix, sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives

de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le Concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et paraphés par le Président et le Secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le Programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel, et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

Bordeaux, le 3 avril 1873.

LEO DROUYN,
Président.

VALAT,
Secrétaire général.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

pour l'année 1872.

—

Messieurs

LEO DROUYN ✻, *Président.*
LINDER, O. ✻, *Vice-Président.*
VALAT, *Secrétaire général.*

BRIVES-CAZES,
DURAND (Charles), } *Secrétaires adjoints.*

LESPINASSE, *Trésorier.*
DEZEIMERIS, *Archiviste.*

PETIT-LAFITTE,
A. VAUCHER ✻,
DE LACOLONGE ✻,
LESPIAULT ✻, } *Membres du Conseil d'administration.*

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

arrêté au 31 décembre 1872.

Membres Honoraires.

DONNET (Ferdinand), G.O. ✻, cardinal-archevêque de Bordeaux.
GAUTIER aîné, O. ✻, ancien membre résidant, ancien maire de Bordeaux, rue Huguerie, 51.
LAMOTHE (Léonce), ancien membre résidant, r. Servandony, 8.
MANÈS ✻, ingénieur des mines, ruelle des Cossus, 10.
GINTRAC père O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), rue du Parlement-Ste-Catherine, 22.

Membres Résidants.

1826. DES MOULINS (Charles) C. +, président de la Société Linnéenne de Bordeaux, rue de Gourgues, 5.
1837. PETIT-LAFITTE, prof. d'agricult., rue du Tondu, 73 bis.
1838. VALAT, ancien recteur d'Académie, rue Cursol, 38.
1841. BRUNET (Gustave), homme de lettres, rue Sainte-Catherine, 137.
1842. ABRIA O. ✻, professeur de physique et doyen de la Faculté des Sciences, quai de Bacalan, 15.
1847. SAUGEON, profess. de belles-lettres, rue Delurbe, 23.

1847. RAULIN ✲, profess. de botanique, de minéralogie et de géologie, à la Faculté des Sciences, rue du Colysée, 18.

1848. DUBOUL (Just-Albert), homme de lettres, rue du Saujon, 17.

1849. BAUDRIMONT ✲, professeur de chimie à la Faculté des Sciences, rue Duffour-Dubergier, 12.

1850. LEO DROUYN ✲, peintre et graveur, r. Desfourniel, 30.

1850. DABAS ✲, professeur de littérature ancienne et doyen de la Faculté des Lettres, rue Jean-Burguet, 19.

1850. CIROT DE LA VILLE, chanoine honoraire, professeur d'Écriture sainte à la Faculté de Théologie, rue de la Concorde, 10.

1851. BROCHON (Henry) O. ✲, conseiller à la Cour d'appel, rue Margaux, 22.

1851. BLATAIROU, chanoine honoraire, professeur à la Faculté de Théologie, rue du Hâ.

1852. GÈRES (Jules de), homme de lettres, à Rions.

1853. A. VAUCHER ✲, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Devise-Sainte-Catherine, 55.

1854. ORDINAIRE DE LACOLONGE ✲, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allées de Tourny, 22.

1854. GAUSSENS, curé de St-Seurin, rue Rodrigues-Pereire, 38.

1854. MINIER (Hte), homme de lettres, rue Pèlegrin, 39-41.

1856. LAGRANGE (Mis de) G.-O. ✲, membre de l'Institut.

1858. LESPINASSE, botaniste, rue de la Croix-Blanche, 27.

1859. VILLIET (Joseph) C. +, route d'Espagne, 61 et 63.

1862. LESPIAULT ✲, professeur d'astronomie à la Faculté des Sciences, rue Michel-Montaigne, 5.

1862. ROUX ✲, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, rue Naujac, 29.

1863. ORÉ ✲, professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue des Minimes, 36.

1863. DEZEIMERIS (Reinhold), rue Vital-Carles, 11.

1864. DUPUY (Paul), professeur à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie, allées de Tourny, 8.

1865. MÉGRET, négociant, rue Foy, 9.

1865. MICÉ, professeur à l'École préparatoire de Médecine, rue de la Trésorerie, 60.

1866. ROYER, directeur d'Institution, rue de la Harpe (Caudéran).

1866. GUÉ (OSCAR), conservateur du Musée, rue de l'Église-Saint-Seurin, 17.

1869. BELLOT DES MINIÈRES (H.), chanoine titulaire, à l'Archevêché.

1869. GINTRAC (HENRI) ✻, directeur de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 22.

1869. LINDER (OSCAR) O. ✻, ingénieur des mines, rue Fondaudège, 22.

1869. BRIVES-CAZES, juge au tribunal civil, place Pey-Berland, 14.

1869. LOQUIN (ANAT.), homme de lettres, cours St-Jean, 39.

1870. DURAND (CHARLES), architecte, rue Michel, 16.

1871. COMBES, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux, cours d'Alsace-et-Lorraine.

1872. BOSCHERON-DESPORTES, O. ✻, président honoraire à la cour d'appel, rue de Navarre, 19.

Membres associés non résidants.

GORIN, peintre d'histoire, à La Brède.

GEFFROY ✻, maître de conférences à l'École normale de Paris.

JACQUOT, O. ✻, ingénieur en chef des mines, rue Monceaux, 84, à Paris.

COQ (PAUL), avocat, rue de Douai, 3, à Paris.

BELIN-DE LAUNAY, inspecteur d'Académie, à Périgueux.

Membres Correspondants.

AUSSY (H. D'), de Saint-Jean-d'Angély, membre correspondant de l'Institut de France.

AYMARD (AUG.), archéologue, conservateur du Musée, au Puy.

BALBI (ADRIEN), homme de lettres, à Paris.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave), conseiller à la Cour d'appel de Pau.

BEAUDOUIN (J.), à Châtillon-sur-Seine.

BEAULIEU, antiquaire, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris.

BELLECOMBE (André), Président de l'Institut historique de France, membre de la Société Asiatique, à Paris.

BESNOU, pharmacien-major de la marine nationale, à Cherbourg (Manche).

BLADÉ, rédacteur en chef de la *Revue de Gascogne,* avocat à Lectoure.

BLOSSAC (de), ancien magistrat, à Saintes (Charente-Inf.).

BONJEAN, pharmacien à Chambéry.

BORDES, conserv. des hypothèq., à Pont-Lévêque (Calvados).

BOUILLET (Jean-Baptiste), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

BURGADE, archiviste de la ville de Libourne.

CALIGNY (M[is] de), membre correspondant de l'Académie royale des Sciences de Turin, rue de l'Orangerie, 18, à Versailles.

CAVALLERO (J.-B.), avocat à Valence (Espagne).

CAZENOVE DE PRADINES, à la Garenne, près d'Agen.

CHASSAY (l'abbé Édouard), professeur de philosophie au Grand Séminaire de Bayeux.

CHAUMELIN (Marius), homme de lettres, à Marseille.

CHEVALIER, pharm.-chimiste, quai St-Michel, 25, à Paris.

CIALDI, ancien directeur de la marine des États pontificaux, à Rome.

COCHET (l'abbé), archéologue, à Dieppe.

CUISINE (de la), conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

CUYPER (de), directeur de la *Revue universelle de Liége,* à Liége (Belgique).

DEBEAUX, pharmacien aide-major, attaché à l'hôpital Militaire de Bastia (Corse).

DEMOGEOT, professeur de rhétorique au Lycée Saint-Louis, 15, rue Vieille-Estrapade, à Paris.

DROUOT, inspecteur général des mines, en retraite à Paris.

DUBROCA, médecin, à Barsac.

DU BURGUET, maire d'Allemans, près Ribérac, département de la Dordogne.

DU MONCEL (LE COMTE TH.), président de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.

DUMONT (GASTON), D.-M., inspect[r] des eaux minérales, à Paris.

ELWART, professeur au Conservatoire de musique, rue Bréda, 26, à Paris.

ENGEL, professeur-agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg (Bas-Rhin).

FABRE, médecin, à Villeneuve-sur-Lot.

FERTIAULT, homme de lettres, rue Clausel, 21, à Paris.

FEUILLERET, professeur d'histoire au Collége de Saintes.

FORT-MEU, homme de lettres, à Saint-Laurent de Brèvedent, par Harfleur, près le Havre.

GASSIES, conservateur du Musée préhistorique, à Bordeaux.

GAUDRY (ALBERT), docteur ès sciences naturelles, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

GAVARRET, professeur de physique à la Faculté de Médecine de Paris.

GINDRE (JULES), ingénieur civil des mines, à Itsassou, par Bayonne et Cambo.

GIRARDIN, doyen de la Faculté des Sciences de Lille, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences, etc.).

GODART, curé de Saint-Étienne, près Bayonne.

GOURGUES (LE VICOMTE DE), à Lanquais (Dordogne).

GOUX, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arst d'Agen.

GRAGNON-LACOSTE, homme de lettres, à Bordeaux.

GRELLET-BALGUERIE, juge à Lavaur (Tarn).

GRIMAUD (EMILE), rédacteur de la *Revue de Bretagne et Vendée*, à Nantes.

GUADET, S[t]-D[r] de l'Institution des Jeunes-Aveugles, à Paris.

HAILLECOURT, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, à Chaumont (Haute-Marne).

HEEMSKERK, juge au tribunal d'arrondissement, à Amsterdam.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Bordeaux.

LABAT, organiste, à Montauban.

LACHAPELLE (DE), régent de philosophie au Collége de Cherbourg.

LAPAUME, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble.

LEGENTIL, juge au tribunal d'Arras (Pas-de-Calais).

LE JOLIS, docteur médecin, archiviste-perpétuel de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg.

LEMONNIER (CH.), avocat, ancien membre résidant, à Paris.

LERMIER, rue Porte-d'Ouche, 1, à Dijon.

LESPINASSE, premier avocat général à la Cour d'appel de Pau.

LIAIS (EMMANUEL), physicien, attaché à l'Observatoire de Paris.

MAGEN, membre du jury médical du Lot-et-Garonne, pharmacien, à Agen.

MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), chancelier de consulat, à St-Germain-en-Laye.

MAILLE, professeur agrégé de la Faculté de Médecine de Strasbourg.

MASSON (GUSTAVE), professeur de littérature au Collége de Harrow on the hill, près de Londres.

MAURY (ALFRED), avocat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Seine, 1, à Paris.

MICHAUD, chef d'institution, à Sainte-Foy, près Lyon.

MICHON (L'ABBÉ), chanoine honoraire, à la Valette, près Angoulême.

MILLIEN (Achille), homme de lettres, à Beaumont-Laferrière (Nièvre).

NAYRAL (MAGLOIRE), homme de lettres, à Castres.

PERNET, directeur du Collége de Salins.

PERREY, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon.

PIOGEY, avocat, à Paris.

PIORRY (P.-A.), professeur de clinique méd. à la Faculté de Paris.

POEY, directeur de l'Observatoire, à la Havane.

RAFN (CH.-CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RÉSAL, ingénieur des mines, à Paris.
RÉVOIL, architecte, à Nîmes (Gard).
ROSNY (Léon de), Orientaliste, rue Lacépède, 15, à Paris.
SAINT-ANGE (Martin), docteur en médecine, à Paris.
SAINT-DIZIER, professeur d'histoire, à Bergerac.
SAINT-ESPÉS LESCOT, présid. du Tribunal civil, à Périgueux.
SAMAZEUIL, avocat, à Nérac.
SCHULTZ, botaniste, à Wissembourg (Bas-Rhin).
SCOGNAMIGLIO (Archangelo), antiquaire à Rome, via dei Pettinari, 84.
SERRET, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
TAMIZEY DE LARROQUE, archéologue, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
TARRY, médecin, à Agen.
TRÉVERRET (de), professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

(1) Par décision de l'Académie, en date du 6 mars 1873, ce Mémoire a été honoré d'une médaille d'argent et inséré dans ses *Actes*. — Une erreur de pagination a été commise dans l'impression de ce travail qui, en réalité, est comprise entre les pages 381 et 444 des *Actes*.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

COMPTE-RENDU

DES SÉANCES

de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,

RÉDIGÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ANNÉES 1872-73.

SÉANCE DU 18 AVRIL.

Présidence de M. VAUCHER.

La séance publique du 21 mars a été consacrée principalement à la distribution des récompenses. La présence des autorités invitées à cette solennité, l'affluence ordinaire d'un public d'élite et sympathique, ont donné à cette soirée un éclat inusité, après l'interruption forcée du concours pendant l'année fatale qui s'était écoulée au milieu de tant d'alarmes, d'agitations et de désastres. Le discours de M. le Président, le Rapport du Secrétaire général et les lectures de MM. Linder et Brives-Cazes, devant être imprimés dans les *Actes,* il est inutile d'en présenter une analyse qui n'en donnerait qu'une idée incomplète. L'opinion publique est favorable à ces réunions, qui ont perdu ce qu'elles avaient de prétentieux et d'académique, il faut bien le dire, du moment que les nouveaux membres, récemment élus, ne sont plus astreints à arrondir péniblement des compliments à l'adresse de l'Académie, qui les leur rendait avec des formes et dans des proportions peu intéressantes pour les auditeurs.

Une demande de M. Hameau, docteur-médecin, et président de la Société scientifique d'Arcachon, relative à la collection des *Actes* de l'Académie, est accueillie favorablement. M. l'Archiviste est autorisé à lui donner les volumes dont on peut disposer.

M. H. Gradis fait hommage du premier volume de son *Histoire de la Révolution de 1848*. Une Commission, composée de MM. Combes, Duboul et G. Brunet, est chargée d'en rendre compte.

M. Valat fait un Rapport verbal sur les travaux de la Sorbonne, auxquels il a pris part.

L'ordre du jour appelle l'installation du nouveau Bureau. M. Drouyn est invité par M. Vaucher à prendre le fauteuil de la présidence; l'un et l'autre remercient l'Académie, et la séance continue sous la présidence de M. Drouyn. La question relative à l'impression des *Actes* est reprise et étudiée à divers points de vue; elle est encore renvoyée à un nouvel examen.

M. Combes lit un document tiré des Archives de Turin, et qui se rapporte à la conspiration du maréchal de Biron; puis il joint à cette lecture un commentaire intéressant de cette pièce curieuse.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Bordeaux médical, nos 7 et 8 (2 exemplaires).

Association scientifique de France, n° 229. — *Idem*, n° 232.

Prévision du temps, de 1870 à 1880, d'après le système de F. Gibert (de Bordeaux).

Fragments zoologiques, n° 1. — *Questions obscures relatives à* l'Hydractinia echinata Flem *et à l'*Alegnium Dommoula Lamk *(tous deux logeurs de pagures)*, n° 2. — *Notes spécifiques sur le genre* Poha *d'Orbigny (Solenacées)*, par M. Charles des Moulins. Extrait des *Actes*

de la Société Linnéenne de Bordeaux, t. XXVIII, 3e livr., 1872.

Société des médecins de Saône-et-Loire, 11 octobre 1868.

Institut des provinces de France. — Arrêté relatif à la tenue du Congrès scientifique de France, 38e session.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 12e année, 1869-70.

Action de l'iodure plombique sur quelques acétates métalliques, par Donnato Tommasi.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture d'Angers, t. XIV, 1871, no 1.

Rapport de M. Métadier au Conseil municipal de Bordeaux, sur la formation d'une Faculté de médecine à Bordeaux (2 exemplaires).

Société protectrice des animaux, t. XVI, décembre 1871.

Observations sur l'enseignement supérieur, par M. Ch. de Cuyper.

Le cabinet historique, octobre à décembre 1871.

Annales de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, juillet-août 1871.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles, t. VIII, 2e cahier 1872.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture de Seine-et-Oise, séance du 1er avril 1870.

Histoire de la Révolution de 1848, par Henri Gradis.

De la kélotomie sans réduction, par le Dr Marc Girard.

Proposition applicable aux musées, par A. Gindre.

Orages en Belgique en 1870, par A. Quételet.

Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains, par Martin Daussigny.

Étaient présents :

MM. Vaucher, Leo Drouyn, Valat, G. Brunet, Linder, Brives-Cazes, R. Dezeimeris, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Ch. Durand, Ch. Des Moulins, Oscar Gué, Dabas, Roux, S. Mégret, Henri Gintrac, Micé, G. Lespiault.

SÉANCE DU 2 MAI.

Présidence de M. LEO DROUYN.

Le Bibliothécaire de Saintes fait connaître le désastre qui a détruit la Bibliothèque dont il avait la direction, et

prie l'Académie de lui venir en aide pour réparer, du moins en partie, les pertes qu'il a éprouvées par le don des ouvrages dont il est permis de disposer. Cette demande est accueillie favorablement, et M. le Président invite chacun des membres en particulier à faire don des livres dont il peut se défaire, ajoutant ainsi à la partie de la collection que l'Académie est en mesure de fournir pour cette œuvre de confraternité littéraire.

M. Rivière, inventeur d'un appareil aérostatique, est introduit, ainsi qu'il avait été décidé dans la dernière séance; il donne des explications détaillées sur le fonctionnement de son appareil, et présente un modèle de son invention, assez grossièrement façonné.

M. Baudrimont adresse quelques objections, qui paraissent d'une certaine gravité, bien qu'il rende justice à l'idée ingénieuse de l'inventeur. M. le Président remercie M. Rivière de sa communication, et nomme MM. Baudrimont, Abria et Lespiault pour étudier plus attentivement l'appareil proposé.

M. Lespinasse donne quelques explications sur les démarches qu'il a tentées pour obtenir de divers imprimeurs des conditions plus favorables. L'Académie l'invite à continuer ses recherches.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Bordeaux médical, 1er et 15 février, 28 avril, 1er et 15 mars 1872 (2 exemplaires).

Association scientifique de France, nos 233 et 234.

Sur une combinaison de bioxyde de chrome et de bichromate potassique, alichromate kalichromique, par M. Tommasi (2 exemplaires).

Proposition applicable aux musées et aux expositions annuelles des beaux-arts, par A. Gindre.

Des dépôts lacustres du vallon de Saucats, par M. O. Linder.
Revue des Sociétés savantes des départements, 1er février 1872.
L'impôt sur le capital, par Ménier.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Valat, Cirot de La Ville, Loquin, Brives-Cazes, Charles Durand, Baudrimont, O. de Lacolonge, Aug. Petit-Lafitte, V. Raulin, Roux, Paul Dupuy, Henri Gintrac, S. Mégret, Gustave Lespinasse, Dabas.

SÉANCE DU 23 MAI.

Présidence de M. LINDER, Vice-Président.

L'Académie a reçu de M. Combette-Labaurelie un volume de cent fables en vers. M. Minier est chargé d'en prendre connaissance.

La Société impériale de Moscou adresse deux volumes de ses publications à l'Académie (années 1870 et 1871); ils sont remis sur sa demande à M. Lespinasse, qui en rendra compte.

Vingt-quatre fascicules des procès-verbaux de la Société asiatique de Bengale (Calcutta) sont confiés à M. G. Brunet.

M. Raulin fait quelques observations sur un travail de M. Linder, dont il critique quelques expressions. M. Linder réplique, et, après l'échange de ces observations, on passe à l'ordre du jour.

M. Lespinasse, trésorier, présente la situation de sa caisse en exposant l'état des recettes et des dépenses, qui d'ailleurs a été vérifié et approuvé; mais il a cru devoir proposer un budget approximatif pour l'année 1872-73, afin d'édifier

l'Académie sur les économies possibles, en vue de la réduction probable des subventions accordées jusqu'à présent.

M. Dezeimeris rappelle à ce sujet la décision prise de supprimer les récompenses en argent pour les remplacer par des médailles de bronze, d'or ou d'argent. Le Président reconnaît la justesse de la remarque; cependant, il croit devoir prendre l'avis du Conseil pour éviter diverses difficultés qui n'ont pas été prévues.

La parole est donnée à M. Oré, qui expose verbalement la série des expériences qu'il a faites avec le chlore pour neutraliser les effets de la strychnine. M. Micé ajoute quelques réflexions sur le même sujet.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Travaux du Conseil d'hygiène publique, années 1870 et 1871.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, t. I, 1867. t. III, 1869; t. IV, 1870; 2e année, t. II.

Société française de secours aux militaires blessés. (Rapport au 31 décembre 1871.)

Bulletin de la Société protectrice des animaux, janvier 1872.

Actes de la Société Linnéenne de Bordeaux, nos 7 et 8, 1872

Société scientifique et littéraire d'Alais, année 1870.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1871, 1872.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, nos 3 et 4, 1870; 1 et 2, 1871.

Relation inédite de la défense de Dunkerque (1651-1652), par le maréchal D'Estrades.

Société d'agriculture de Valenciennes, janvier et février 1872.

Louis de Combettes-Labaurelie, 100 fables, 1872.

Du bromure de potassium, par E. Falières.

Extrait d'un roman sur les armées romaines, par Charles Robert.

Nouveaux Mémoires de la Société des naturalistes de Moscou, t. XIII. 1871.

Étaient présents :

MM. Linder, Valat, G. Brunet, Brives-Cazes, R. Dezeimeris, O. de Lacolonge, V. Raulin, Gustave Lespinasse, Paul Dupuy, Aug. Petit-Lafitte, Oré, S. Mégret, Micé, Roux, Vaucher.

SÉANCE DU 6 JUIN.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. Petit-Lafitte appelle l'attention de l'Académie sur une industrie nouvelle introduite dans les Landes, qui mériterait d'être étudiée; il s'agit de la fabrication du papier par le bois de pin. M. de Lacolonge partage cet avis; cependant, il fait remarquer que ce genre d'industrie est connu. Deux journaux à Bordeaux en font un usage journalier : ce sont la *Gironde* et le *Courrier*. L'Exposition universelle de 1867 offrait une machine, venant du Wurtemberg, et fabriquant du papier avec du bois de peuplier.

M. Linder informe l'Académie que l'usine de Mios est placée sous son contrôle; il l'a visitée plusieurs fois, et il peut assurer que l'installation ne sera pas complète avant un mois. C'est à cette époque seulement qu'il sera utile de la visiter. L'Académie ajourne toute démarche, et fera en temps opportun un appel à ceux de ses membres qui sont en mesure d'apprécier ce nouveau mode d'industrie.

M. Brives-Cazes lit un Mémoire qui fait suite au travail qu'il avait présenté sur la Chambre de justice de Guienne en 1582. De nouveaux documents découverts sur la session tenue à Périgueux l'ont engagé à continuer l'historique de la mission de cette Chambre de justice en 1583 et 1584.

Cette dissertation montre la Chambre de justice, à Agen, luttant contre les mauvaises passions du temps et se préparant à transporter son siége à Périgueux, où sa présence est rendue nécessaire par les ruines qui ont été la conséquence des guerres civiles.

M. Drouyn, en remerciant M. Brives-Cazes de sa lecture, saisit l'occasion de rendre hommage au zèle des employés de nos Archives départementales, et en particulier à l'activité de M. Gouget, qui a mis un ordre admirable dans la disposition des Archives dont il a la direction, et facilite avec tant de complaisance les recherches de tous les érudits qui viennent les consulter.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Association scientifique de France, nos 238 et 239.

Mémoires de la Société d'Agriculture d'Angers, nos 1, 2 et 3, 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, t. XVII, 1872.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture d'Agen, 2e série, t. II.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. LXXVI.

Bulletin de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, nos 1 à 10, 1870.

Compte-rendu des travaux de l'année scolaire de l'École commerciale de Bordeaux, dirigée par M. V. Coupin.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, R. Dezeimeris, G. Brunet, Brives-Cazes, V. Raulin, Saugeon, Aug. Petit-Lafitte, Roux, O. de Lacolonge, G. Lespinasse, Dabas, Henri Gintrac, E. Gaussens, Valat, Charles Durand.

SÉANCE DU 20 JUIN.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. Raulin présente les derniers fascicules de l'ouvrage de MM. Berchon, de Folin et Périer, sur les fonds de la mer.

M. Drouyn dépose plusieurs ouvrages destinés à la Bibliothèque de Saintes. M. Raulin a déjà fait un envoi analogue.

Une longue discussion sur l'adjudication des *Actes* de l'Académie laisse la question encore indécise. Le Conseil est invité à préparer une solution définitive.

Une lettre de M. Zévort, recteur de l'Académie de Bordeaux, contient une demande du titre de membre résidant, et donne une liste des ouvrages qui recommandent cette candidature à l'attention de l'Académie. MM. Dabas, G. Brunet et Dezeimeris sont chargés d'examiner la demande de M. Zévort.

M. le Président rend compte du travail préparatoire exécuté par le Secrétaire général pour faciliter la recherche des documents qui doivent servir à la rédaction des notices biographiques, dont la publication est réclamée et prescrite par une décision récente de l'Académie; il en résulte que, sur 270 membres environ qui ont fait partie de la Compagnie à diverses époques, 67 environ ont été l'objet d'un éloge ou d'une simple notice, de sorte qu'il en reste encore 200 environ dont on aura à s'occuper. Sur ce dernier nombre, il en est certainement 50 à 60 dont les travaux ont exercé une influence favorable à divers points de vue; ils ont alors doublement mérité l'hommage qui est dû à leur mémoire. Quant aux pièces manuscrites qui restent

ensevelies dans les cartons des Archives, leur catalogue est indispensable avant toute appréciation de leur valeur. Le Conseil a proposé une mesure propre à faciliter le travail préalable, et plusieurs membres se sont offerts spontanément à l'exécuter.

M. Lespiault fait un Rapport verbal sur le projet de direction des aérostats présenté par M. Rivière, et déclare que le problème lui paraît insoluble; en sorte qu'il est décidé à ne plus examiner à l'avenir les travaux de cette nature.

M. Baudrimont fait observer que, désigné avec M. Abria pour étudier ce projet, il n'a rien vu, ni examiné; il croit qu'il y a des idées ingénieuses dans l'appareil imaginé par M. Rivière, bien qu'il ne puisse être appliqué à la direction des ballons.

Vu l'heure avancée, la lecture de M. Loquin est remise à la prochaine séance.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Bordeaux médical, n° 17.

Programme de l'exposition des produits de l'agriculture, qui aura lieu à Bordeaux, du 5 au 8 septembre 1872.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1870 et 1871.

Les Fonds de la mer, étude sur les particularités nouvelles des régions sous-marines, par MM. Berchon, de Folin, Périer, 15e, 16e livr. 1870; 17e livr. 1871; 18e, 19e, 20e livr. 1872.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, A. Loquin, Gust. Brunet, Charles Durand, R. Dezeimeris, V. Raulin, S. Mégret, Brives-Cazes, Aug. Petit-Lafitte, E. Gaussens, L. Micé, Roux, Lespiault, Henri Gintrac, E. Royer, Valat, Baudrimont.

SÉANCE DU 11 JUILLET.

Présidence de M. LEO DROUYN.

Le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Saint-Ange Davillé, commis principal des lignes télégraphiques à Bordeaux, par laquelle il communique un nouveau mode de langage dactylologique pour les sourds-muets applicable aux aveugles.

M. Micé fournit quelques explications à ce sujet, et M. Valat pense qu'il y aura utilité à nommer une Commission. M. le Président désigne MM. Micé, l'abbé Gaussens et Valat.

M. Boscheron Desportes, président honoraire à la Cour d'appel, demande le titre de membre résidant, et adresse diverses pièces à l'appui de sa demande. Une Commission, composée de MM. Vaucher, Roux et Brives-Cazes, est chargée de l'examen des Mémoires offerts par le candidat.

M. le Président croit devoir rappeler à cette occasion la vacance du feuteuil de M. Lefranc.

M. Cuyper (de Liége), membre correspondant, rend compte de la mission que lui avait confiée l'Académie, en assistant aux fêtes de l'Académie de Bruxelles; il a reçu une médaille qu'il enverra à l'Académie.

La question de l'impression des *Actes,* d'abord mise en adjudication par décision de l'Académie, est de nouveau examinée, et, après discussion, tranchée en faveur de l'imprimeur actuel dont on accepte les offres.

M. Loquin commence la lecture de l'*Étude critique sur les poésies attribuées à Clotilde de Surville,* par

M. Macé, professeur à la Faculté de Grenoble. La lecture ne pouvant être terminée dans la séance, M. Loquin sera porté à l'ordre du jour de la séance suivante, aussi bien que M. Brives-Cazes.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Éloge de Pothier, discours qui a obtenu le prix décerné au concours de 1822 de la Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, par M. Boscheron des Portes.

Éloge historique de l'abbé Mérault, par le même.

Aperçu historique et analytique du droit hindou, par le même.

Notice sur le régime administratif et judiciaire des établissements français dans l'Inde, par le même.

Les Registres secrets du Parlement de Bordeaux, par le même.

Cinq numéros de la *Gazette des tribunaux.*

Les ouvrages qui précèdent sont accompagnés d'une lettre par laquelle M. Boscheron des Portes sollicite le titre de Membre résidant.

Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société centrale d'agriculture de France, années 1868 et 1869.

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, n° 5, avril 1872.

Société des sciences de Tarn-et-Garonne. — Programme du concours de 1872-1873.

Revue agricole de Valenciennes, mars et avril 1872.

Bulletin des séances de la Société nationale et centrale d'agriculture de France, n° 6, 1872.

Description des machines et procédés pour lesquels des brevets ont été pris, t. LXXVII, 1862.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, G. Brunet, Brives-Cazes, Loquin, V. Raulin, E. Gaussens, Valat, S. Mégret, Charles Durand, L. Micé, Henri Gintrac, Aug. Petit-Lafitte, Dabas, Lespiault.

SÉANCE DU 25 JUILLET.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. Valat, au nom d'une Commission dont MM. l'abbé Gaussens et Micé font partie, rend compte des expériences auxquelles il a assisté dans l'École des Sourdes-Muettes de Bordeaux, pour confirmer les avantages du procédé de M. Davillé, communiqué à l'Académie dans sa dernière séance du 11 juillet.

Ce Rapport comprend d'abord l'examen de l'ingénieuse application de l'alphabet employé dans le système télégraphique de Morse, application qui consiste à substituer un alphabet *tactile* à l'alphabet *visuel* dans les cas assez nombreux où celui-ci ne peut fonctionner. La plus simple réflexion suffisait pour attester la possibilité de l'introduire dans l'enseignement des sourds-muets, et aussi pour montrer les avantages qu'on pouvait en tirer. Cependant, il fallait s'assurer qu'en réalité les faits avaient confirmé les prévisions de l'auteur, et c'est ce que le Rapporteur a pu constater dans une séance qui a duré plus d'une heure et permis de constater le succès de l'heureuse tentative de M. Davillé, qui a obtenu ces résultats en 20 ou 22 leçons d'une heure.

Les conclusions du Rapport ont reçu l'approbation unanime de l'Académie.

M. Raulin fait observer qu'il est question de supprimer l'enseignement des sourdes-muettes à Bordeaux, en transportant à Saint-Sever l'École qui a jeté un si grand éclat dans cette ville et au dehors. Il demande s'il ne conviendrait pas de protester contre cette mesure fâcheuse à tous égards, au point de vue de l'École d'abord, qui ne

saurait prospérer que dans un centre de population important; au point de vue bordelais, qui depuis quatre-vingts ans possède la première École de ce genre après celle de Paris, sa sœur plus encore que sa rivale.

M. Valat s'associe à cette pensée, et avoue que la visite dont il a rendu compte lui avait inspiré une profonde estime pour les travaux de l'École de Bordeaux et les services qu'elle a rendus ou qu'elle continue à rendre.

Après une discussion sur les divers moyens de prévenir la perte de l'institution bordelaise, l'Académie décide, sur la proposition de M. Brunet, que M. le Président et le Secrétaire général adresseront immédiatement, vu l'urgence, une lettre à MM. les Députés de la Gironde pour les inviter à présenter les considérations pressantes qui militent en faveur de la conservation de l'École des Sourdes-Muettes à Bordeaux.

M. Brives-Cazes continue la lecture de son travail sur la Chambre de justice de Guyenne, en 1583-84, depuis l'époque de son installation à Périgueux.

M. le Président le remercie de sa communication, et consulte l'Académie pour fixer le jour où elle entrera en vacances. La séance du 8 août sera la dërnière de l'année académique.

M. de Lacolonge se charge de communiquer au Conseil les indications que réclament plusieurs membres sur la réunion prochaine à Bordeaux de l'Association française récemment fondée à Paris, et qui compte l'Académie parmi ses souscripteurs.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes, t. XXVII, n° 5, mai 1872.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXV et XXVI, 1871.

Mémoires de l'Académie du Gard, novemb. 1869, août 1870.

La Santé publique, 15 juillet 1872.

Nouvelles remarques sur l'interprétation d'un passage de Descartes, par M. Valat.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 42e année, 12e de la 3e série, 1871.

Le Bordeaux médical, 14 juillet 1872.

Association scientifique de France.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn. Linder. Valat, A. Loquin, G. Brunet, V. Raulin, Henri Gintrac, A. Petit-Lafitte, de Lacolonge, L. Micé.

SÉANCE DU 8 AOUT.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. le Préfet réclame les documents que l'Académie lui fournit annuellement pour justifier la demande d'une subvention départementale auprès du Conseil général.

M. Audiat, bibliothécaire à Saintes, remercie l'Académie de l'envoi de ses *Actes,* et les divers membres qui lui ont adressé leurs ouvrages pour l'aider à composer une nouvelle bibliothèque, destinée à remplacer, quoique imparfaitement, celle qui a été brûlée.

M. le Recteur écrit pour maintenir sa candidature.

M. le Secrétaire général a déjà envoyé les documents que M. le Préfet a demandés. Il fait connaître le résultat favorable des démarches que l'Académie avait prescrites auprès des députés de la Gironde, qui ont appuyé de leur influence ses réclamations au sujet de l'École des

Sourdes-Muettes de Bordeaux, sans dissimuler les difficultés qui restent à résoudre.

M. le Président explique en peu de mots le but de l'Association française pour l'avancement des sciences et la décentralisation, que semble réclamer de toutes parts la presse de la province. Il ajoute que l'administration de cette Société, admettant les membres de l'Académie, invite plus particulièrement le Président et le Secrétaire général à prendre part à des travaux dont on pressent l'importance. Associée déjà à cette œuvre scientifique par une souscription spéciale, l'Académie décidera plus tard si elle ne doit pas lui donner un concours plus efficace.

M. Dupuy lit un Mémoire qu'il intitule : *Considérations relatives à la liberté morale.* Cette dissertation est écoutée avec intérêt, et sera imprimée dans les *Actes* de l'Académie.

M. Loquin, dans un Rapport très étendu, qui a l'importance et les proportions d'un savant Mémoire, réfute l'opinion récemment soutenue avec talent, par M. Macé, professeur à la Faculté de Grenoble, de l'authenticité des poésies connues sous le nom de *Clotilde de Surville.* Son argumentation pressante et l'analyse sérieuse des faits le conduisent à constater, avec d'éminents critiques, l'origine récente et contemporaine de ces poésies, dont il ne conteste pas d'ailleurs le mérite à divers égards.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Sujets de prix proposés par la Société Archéologique du Midi de la France, à Toulouse, pour l'année 1873.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, 18e année, 4e à 6e livraisons.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXXIV, 4e de la 7e série, 1872.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire, nº 1, janvier 1872.

Id., nos 2 et 3, février et mars 1872.

Id., nos 4 et 5, avril et mai 1872.

Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 6e et 7e années, 1870 et 1871.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France, 1872.

La Santé publique, 1er août 1872.

Bordeaux médical, 28 juillet 1872.

Bulletin de la Société centrale d'Horticulture du Calvados, année 1871.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, Brives-Cazes, A. Loquin, A. Petit-Lafitte, S. Mégret, G. Brunet, Charles Du and, Paul Dupuy, Henri Gintrac, Valat.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 EPTEMBRE.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. le Président a reçu communication d'une décision du Conseil général de la Gironde, qui crée deux bourses, l'une dans le collége de Libourne, l'autre dans celui de La Réole, en faveur de deux élèves des écoles primaires du département, celles de Bordeaux exceptées, et désigne une Commission de trois membres pour procéder à l'examen des candidats le premier lundi d'octobre. Il invite l'Académie à choisir parmi ses membres l'examinateur qui doit, avec les deux autres choisis par le Conseil général, compléter la

Commission. Quelques observations sont échangées sur le but de cette institution, dont le principe est incontestablement digne d'éloges.

M. Raulin regrette que des jeunes gens sans fortune soient dirigés vers les études dites *classiques*, du latin et du grec, au lieu d'être poussés vers les carrières industrielles ou commerciales.

M. Dezeimeris appuie cette observation, et la discussion est réservée pour les séances ordinaires de l'Académie rendue à ses travaux habituels.

Pour le moment, l'Académie, heureuse de seconder les vues bienfaisantes du Conseil général, procède à la nomination du membre qui doit faire partie du jury d'examen. Le choix des membres présents, au nombre de neuf, désigne M. Valat, qui accepte la mission, et s'entendra avec M. Saugeon, président, pour remplir les obligations du mandat.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Brives-Cazes, Valat, Cirot de La Ville, Auguste Petit-Lafitte, Raulin, Oscar Gué, R. Dezeimeris, A. Vaucher.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. l'abbé Gaussens fait hommage d'une étude de son frère sur les sourds-muets. M. Valat est chargé d'examiner l'ouvrage.

M. Dezeimeris offre une note qui a paru dans la *Gironde* (23 octobre 1872), au sujet de la découverte de ruines gallo-romaines faites dans la commune de Moncrabeau

(Lot-et-Garonne); il croit avoir retrouvé l'*Hebromagus* de saint Paulin, relevant ainsi le mérite de la découverte signalée par M. Faugère-Dubourg, et témoignant de l'utilité qu'il y aurait à faire l'acquisition de ces ruines aux frais de l'État.

M. le marquis de Lagrange, membre titulaire de l'Académie, lui fait hommage d'un volume de pensées.

M. Raulin dépose une note sur une communication faite au Conseil municipal.

M. Valat présente, dans une brochure qui reproduit un Mémoire imprimé dans les *Actes*, sur les méthodes d'enseignement chez les sourds-muets, des considérations en faveur du maintien à Bordeaux de l'École des Sourdes-Muettes.

MM. Tamizey de Larroque, Gassies, Labat, Gragnon-Lacoste, membres correspondants, font hommage à l'Académie de divers ouvrages, dont les titres sont énumérés ci-dessus, et témoignent du zèle et de l'activité de ces laborieux collaborateurs.

M. le Secrétaire général, conformément au vœu du Conseil, communique les nouveaux détails qui concernent l'École des Sourdes-Muettes de Bordeaux. L'Académie doit se féliciter d'avoir pris l'initiative d'une réclamation dont on a compris l'importance et la gravité; quel que soit le local qu'on leur destine, il sera pris dans la ville qui fut le berceau de l'institution, et le pays tout entier jouira du bienfait d'un enseignement qui rend à la société d'éminents services en accomplissant une œuvre de justice et d'humanité. Un incident regrettable se rattache à cette question : M. Davillé, auteur du procédé qui substitue l'action du tact à celui de la vue dans le langage des sourds-muets, avait

demandé la permission de propager sa méthode à Paris, où l'école des garçons est établie depuis 1858. Le ministre a refusé, sous prétexte que les essais n'avaient pas réussi. Cette assertion étant contraire aux expériences faites à Bordeaux, l'Académie décide que les mêmes expériences seront répétées, si l'autorité compétente ne s'y oppose, et adjoint à l'ancienne Commission MM. Dabas et Dupuy.

Le Secrétaire général présente la liste des pièces du concours de poésie, et des ouvrages qui, à divers titres, méritent l'attention de l'Académie.

Elle comprend ;

Quatorze pièces de poésie manuscrites, avec billet cacheté ;

Un volume de vers adressé par M. Aug. Godin, ayant pour titre : *Folioles;*

4 notices historiques ou biographies ;

3 ouvrages d'histoire naturelle ou d'agriculture ;

1 sur les arènes gallo-romaines de Paris ;

1 traité de logique, par M. Hartsen de Louvain ;

1 sur Rode, violoniste français ;

1 sur les définitions en géométrie.

L'Académie nomme les Commissions suivantes pour l'examen des travaux qui concourent aux prix qui sont décernés annuellement aux meilleures productions :

1° Sciences naturelles et agricoles : MM. Petit-Laffite, Raulin, Lespinasse ;

2° Sciences mathématiques : MM. Royer, Lespiault, Valat ;

3° Archéologie, beaux-arts : MM. Ch Durand, Loquin, Villiet ;

4° Histoire : MM. Brunet, Dezeimeris, Combes ;

5° Philosophie : MM. Cirot de La Ville, Duboul, Dupuy ;

6° Poésie : MM. Jules de Gères, Gaussens, Bellot des Minières.

Les travaux de plusieurs membres correspondants seront l'objet d'un examen particulier confié à une Commission composée de MM. Brives-Cazes, Ch. Durand, Loquin.

M. Valat lit un rapport sur les épreuves subies par dix candidats aux bourses départementales des colléges de Libourne et de La Réole; les conclusions et les observations de plusieurs membres sont réservées pour une discussion qui sera indiquée par l'ordre du jour. Toutefois la Commission a constaté l'aptitude et l'intelligence de plusieurs concurrents, en distinguant spécialement les deux premiers de la liste.

M. Dezeimeris a la parole pour le rapport de la Commission dont il fait partie avec MM. Dabas et G. Brunet, sur la candidature de M. Zévort, recteur de l'Académie de Bordeaux. Une analyse des principaux ouvrages, examinés par la Commission, permet à l'Académie d'apprécier le mérite de l'écrivain, et les services rendus à l'enseignement par le fonctionnaire éminent de l'Université le recommandent aux suffrages de l'Académie, qui approuve à l'unanimité les conclusions favorables du Rapport, et envoie la demande au Conseil, que les règlements investissent du droit de présentation.

M. Vaucher, interprète d'une Commission à laquelle appartiennent MM. Roux et Brives-Cazes, expose les titres littéraires de M. Boscheron des Portes, président honoraire à la Cour d'appel de Bordeaux. Un rapide exposé des services de ce magistrat et des travaux historiques ou littéraires qui lui ont valu d'honorables distinctions et lui assurent un mérite d'écrivain élégant et laborieux, présente

cette candidature sous un jour favorable, et les conclusions de la Commission formulées par le Rapporteur sont adoptées par l'Académie. Le renvoi de la demande au Conseil est ordonné pour l'exécution de la dernière formalité que réclame le règlement avant le vote de l'assemblée.

M. Dezeimeris croit devoir protester contre les dégradations que des ouvriers maladroits ou mal dirigés ont fait subir aux pierres tumulaires et autres, déposées provisoirement dans une des cours de l'Hôtel, et pense que l'Académie ne peut laisser s'achever cet acte de vandalisme qui s'accomplit sous ses yeux, sans réclamer auprès de l'Administration municipale, qui se hâtera, certainement, d'arrêter le marteau des ouvriers dans leur œuvre de destruction, ou tout au moins de dégradation. La question est prise en considération; mais elle ne peut être tranchée immédiatement, avant que les faits mentionnés n'aient été dûment constatés.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Revue agricole de Valenciennes, sept. 1872, n° 9, t. XXVIII.

Mémoires de la Société d'Émulation de Cambrai, t. XXXI, IIe Partie.

6e fascicule de Comptes-rendus de la Société d'Émulation de Cambrai.

Bordeaux médical, nos 25 et 38.

Association scientifique de France, n° 262.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges, t. XIII, 3e cahier.

Société académique des Hautes-Pyrénées, 1870, 1871, 1872.

Catalogue of human crania in the collection of the Academy of natural sciences of Philadelphia, 1857.

Proceedings of the american philosophical Society, january to july 1871, n° 86.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 1871-1872.

Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology, 1870.

Bulletin of the Museum of comparative zoology at Harvard College, Cambridge, mars, volume 3, n° 1.

Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia, n°s 1, 2, 3, année 1870.

Journal of the asiatic Society of Bengal, part. II, n°s 4, 12, 13, année 1871; n° 12, année 1872.

Revue critique d'histoire et de littérature, n° 43-49.

Enseignement. — Projet de réforme de l'enseignement, ar M. A. Baudrimont.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, n° 21, IIe Partie, 1872.

Le Bordeaux médical, n°s 35, 36, 37, ann. 1872.

La Conquête de Constantinople. — Prospectus.

Association française contre l'abus du tabac.

Association scientifique de France, n° 261, ann. 1872.

Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, n° 1 à 4, ann. 1871.

Id., 1er fascicule 1872.

Bulletin de la Société académique de Poitiers, n° 167, 168, ann. 1872.

Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1er semestre 1872.

Congrès de Saint-Brieuc, 1872.

Hall and green-Milstone-gist, fig. 10, ann. 1864.

Revue agricole de Valenciennes, n° 8, août 1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne, année 1870-1871.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-Français, août 1869 et juillet 1870.

Mémoires de l'Académie d'Arras, t. IV, ann. 1870.

Revue des Sociétés savantes des départements, t. III, mai et juin 1872.

Mémoires de la Société académique d'Agriculture de l'Aube, ann. 1870.

Descriptions des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris, t. LXXVIII.

Le Bordeaux médical, n° 27.

Association française pour l'avancement des sciences, n° 2, ann. 1872.

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation de la Seine-Inférieure, ann. 1871.

Mémoires de la Société nationale des Sciences naturelles de Cherbourg, t. XVI, ann. 1871-72.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, n° 166, février 1872.

Fouilles archéologiques, n° 4, par Henri Révoil.

Histoire de l'Académie d'Arras, par M. Drival, ann. 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juin 1872.

Extrait des travaux de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 180e cahier, ann. 1869; id. 181e cahier, ann. 1870.

Mémoires de l'Académie d'Amiens, 2e série, n° 9, ann. 1872.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, ann. 1871-1872.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, 1871.

Revue agricole de Valenciennes, juillet 1872.

Bulletin des travaux de la Société libre d'Émulation de Seine-et-Oise, n° 2, ann. 1869-1870.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet 1872.

Lettres inédites du cardinal Dossat, par M. Tamizey de Larroque.

Annales de la Société académique de Nantes, année 1871, 2e semestre.

Id., 1er trimestre 1872.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, nos 7 et 8, ann. 1872.

Mémoires d'Agriculture, d'Économie rurale et domestique, ann. 1870-1871.

Mémoires et Bulletins de la Société de Médecine de Bordeaux, ann. 1870-1871.

Revue des Sociétés savantes, t. III, mars et avril 1872.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1872.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mai et juin 1872.

Id., janvier, février, mars et avril 1872.

Faune conchyliologique terrestre et fluvio-lacustre de la

Nouvelle-Calédonie, IIe Partie, par J.-B. Gassies, ann. 1872.

Mémoires de l'Académie de Lyon (classe des lettres), t. XIV, ann. 1868-1869.

id. (classe des sciences), ann. 1870-1871.

Atti della reale Academia dei Lincei, t. XXV, ann. 1871-72.

Id. t. XXV, ann. 1872.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, J. Duboul, Brives-Cazes, G. Brunet, Aug. Petit-Lafitte, S. Mégret, A. Vaucher, Valat, E. Gaussens, V. Raulin, R. Dezeimeris, de Lacolonge, E. Royer, Paul Dupuy, L. Micé, Cirot de La Ville, Dabas.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Présidence de M. LEO DROUYN.

Divers Mémoires et ouvrages sont offerts à l'Académie par des membres titulaires ou correspondants ; la liste en est publiée dans les Comptes-Rendus.

Nous mentionnerons principalement les communications de MM. Tamizey de Larroque, Gassies, Gragnon-Lacoste et H. Révoil, membres correspondants, parce qu'elles sont l'objet d'un examen spécial.

Une réclamation de M. Aug. Davillé, sur l'application de l'alphabet Morse à l'enseignement des sourds-muets, est renvoyée à la Commission, qui s'est occupée de son premier Mémoire.

M. Belin-De Launay, membre non résidant, assiste à la séance, et fait hommage d'une publication récente, qui contient, en extrait, les récits du *Voyage au Brésil,* de M. et Mme Agassiz.

M. Marionneau, lauréat de l'Académie, lui fait hommage de son ouvrage, intitulé : *Brascassat, sa vie et son œuvre,* qui a été récemment couronné.

M. Élie Fourés offre à l'Académie un volume de poésies qui a pour titre : *Ondeline;* il est remis à l'examen de MM. Minier et Dezeimeris.

M. Jeannel envoie une brochure qui renferme une conférence, faite à Paris, sur l'emploi direct des éléments minéraux qui entrent dans l'alimentation des plantes; M. Baudrimont réclame la priorité de l'idée principale émise dans cet opuscule.

Un volume des Mémoires de la Société de Seine-et-Oise et un Bulletin de la Société Archéologique de Béziers sont confiés à M. Dezeimeris.

Un numéro du *Cabinet historique* est renvoyé à M. de Lacolonge.

Sur l'avis favorable du Conseil d'administration, l'Académie approuve la publication du recueil d'observations météorologiques, dues à M. Raulin, pour faire suite au dernier volume de ses *Actes* en le complétant.

Le Secrétaire général appelle l'attention de l'Académie sur la situation de Julie, ancienne commissionnaire, qui reçoit une subvention annuelle de 300 fr.; il propose, vu l'aggravation de sa maladie, de la faire admettre à l'asile des Vieillards du Tondu; l'Académie approuve la mesure.

L'ordre du jour appelle la nomination des membres du Bureau et du Conseil d'administration pour l'année 1873-1874.

Sont nommés :

MM. Valat, *Vice-Président.*
Durand (Ch.), *Secrétaire général.*
Combes et Loquin, *Secrétaires adjoints.*
Drouyn (Leo) et Brives-Cazes, *membres du Conseil.*

MM. Lespinasse et Dezeimeris sont maintenus dans leurs fonctions de trésorier et d'archiviste.

On procède, sur l'avis favorable du Conseil et sa proposition, à l'élection des candidats, MM. Zévort et Boscheron-Desportes, qui obtiennent les suffrages de l'Académie; M. le Président les proclame membres résidants.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Prospectus du Guide de l'art chrétien, par M. le comte Grimouard de Saint-Laurent.

Bulletin de la Société de Géographie, sommaire des six premiers numéros de 1872.

Bordeaux médical, 17e et 24e numéros de 1872.

Proceedings of the royal Society, vol. XVII, n° 109.

Id., id., vol. XVII, nos 114 à 122 inclusivement.

Id., id., vol. XIX, nos 123 à 129 inclusivement.

Pensées, par M. le marquis de Lagrange, année 1872.

La Paix, lettre à un publiciste, par M. Combes, ann. 1871

Quelques réflexions sur les classes d'adultes, par M. Vergez, septembre 1872.

Notice sur la ville de Marmande, par M. Tamizey de Larroque.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique, Littéraire de Béziers, t. VI, 11e livraison.

Société Scientifique et Littéraire d'Alais, 1er Bulletin.

Brascassat, sa vie, son œuvre, par Charles Marionneau.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, t. VIII.

M. et Mme Agassiz, — *Voyage au Brésil,* abrégé de la traduction de F. Vogelli, par M. Belin-De Launay.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, J. Duboul, Aug. Petit-Laffitte, A. Loquin. G. Brunet, Brives-Cazes, S. Mégret, Hipp. Minier, V. Raulin, Combes,

Charles Des Moulins, G. Lespiault, Oscar Gué, Paul Dupuy, Reinhold Dezeimeris, L. Micé, Charles Durand, Gustave Lespinasse, H. Gintrac, A. Vaucher, Baudrimont, Dabas, Oré, E. Gaussens, Roux, Valat, E. Royer.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE.

Présidence de M. LEO DROUYN.

L'Académie reçoit :

De M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, un Mémoire intitulé : *Étude sur l'origine de Bordeaux;* renvoi à la Commission composée de MM. Brunet, Duboul et Combes;

De M. Ch. Des Moulins, une Note sur divers faits de zoologie ;

De M. Hureaux de Villeneuve, un numéro de l'*Aéronaute,* revue mensuelle.

M. Boscheron-Desportes, l'un des membres récemment élus, est introduit et présenté par MM. Vaucher et Briyes-Cazes.

Le Président lui donne immédiatement la parole, et M. Boscheron-Desportes lit le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Si l'homme vit par la pensée aussi bien que par l'action, s'il est vrai que le souvenir ait sur lui autant d'empire que l'actualité, je dois à l'honneur que vous m'avez conféré une de ces douces émotions qui font le charme de l'existence. Vos suffrages, en effet, ont rapproché deux époques déjà bien distantes de la mienne. Ils m'ont ramené vers ce temps de ma jeunesse où, après un

premier essai jugé avec indulgence, j'étais admis à prendre place dans une Société également savante et littéraire comme la vôtre. En décernant aujourd'hui à la seconde moitié de ma carrière une semblable faveur, vous avez comme revivifié la première. Comment, lorsque mon cœur énumérait tous les titres que vous avez à ma reconnaissance, aurais-je pu omettre tout d'abord celui-là?

» Ceux que j'invoquais pour essayer de justifier mon ambition de vous appartenir étaient assurément très humbles. Il a fallu que votre extrême bienveillance se complût à en exagérer la faible valeur. Personne, et moi tout le premier, ne se sera trompé sur le véritable motif qui vous aura porté à m'accueillir. Il y a maintenant plus d'un siècle et demi que l'Académie de Bordeaux fut fondée, et qu'elle compta parmi ses premiers membres des magistrats. Bientôt, elle en inscrivait un dans ses rangs dont le nom était destiné à l'immortalité. Un peu plus tard, c'était encore un magistrat qui la dotait richement après lui avoir apporté le tribut d'une coopération très distinguée. Voilà ce que vous, Messieurs, pas plus que vos prédécesseurs, n'avez jamais oublié. Ce sont les noms de Montesquieu et de Jean-Jacques Bel qui protégent près de vous ceux qui ont suivi la même carrière, et qui leur ouvrent les portes de cette enceinte.

» Lorsque, comme moi, on est admis à y pénétrer sans presque aucune autre recommandation, à la crainte de sa propre insuffisance se mêle pourtant un sentiment consolateur, celui des encouragements qu'on y rencontrera. C'est que vous êtes le centre de tout ce qui est de nature à les faire naître et à les grandir, un foyer d'ardente émulation à laquelle vous excitez sans cesse ceux qui en ressentent le noble aiguillon. Heureux donc quiconque reçoit de plus près et vos exemples et vos leçons prodigués dans les principales branches des connaissances humaines! Car, chez vous, Messieurs, les sciences les plus transcendantes comme les plus utiles, les belles-lettres, les beaux-arts, se donnent la main et fleurissent dans une fraternelle union. Tout ce qui élève l'âme, orne et embellit la vie, et peut tourner à l'avantage de la société, reçoit ici un culte fer-

vent propagé par les plus habiles et les plus zélés interprètes. C'est donc, à la fois, et un honneur insigne de s'asseoir dans une telle assemblée et une heureuse fortune de venir s'éclairer des lumières dont elle rayonne. »

M. Drouyn lui répond en ces termes :

« Depuis longtemps, Monsieur et honoré Collègue, votre fauteuil était marqué à l'Académie de Bordeaux; car elle se fait une gloire d'appeler tous les hommes d'étude et de savoir; c'est pour elle une joie de leur ouvrir ses portes.

» Non, Monsieur, ce n'est pas seulement comme magistrat et parce que l'Académie a compté, dès son origine, des magistrats célèbres dans ses rangs, que vous avez obtenu ses suffrages; c'est parce qu'elle a retrouvé en vous le digne successeur de ces membres du Parlement de Bordeaux, de ces conseillers intègres et laborieux qui se délassaient du rude travail de leur charge par la culture des belles-lettres et l'étude de l'histoire ou du droit, étaient en même temps hommes du monde, légistes, savants et écrivains, et ont, comme vous, honoré les lettres autant que la magistrature. C'est parce que vous leur ressemblez, Monsieur, que l'Académie est heureuse de vous admettre dans ses rangs.

» C'est pour moi une bonne fortune d'occuper aujourd'hui le fauteuil de la présidence, et de pouvoir être l'interprète de tous en vous disant : Cher et honoré Collègue, soyez le bienvenu parmi nous. »

M. Boscheron-Desportes prend place auprès du Président.

Le Secrétaire général entretient l'Académie des mesures prises à l'égard de Julie, qui avait été placée à l'hospice du Tondu, sur sa demande et à sa grande satisfaction; mais elle y est décédée trois jours après; il a lui-même prescrit les formes de l'enterrement, auquel il a cru devoir assister pour honorer la mémoire d'une

fidèle et laborieuse employée, dont l'Académie avait apprécié les services, en regrettant qu'elle n'ait pu jouir plus longtemps de la retraite qui lui avait été accordée.

M. Ch. Des Moulins lit un rapport sur un Mémoire de M. Martin d'Aussigny, intitulé : *Étude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains*. Les nouvelles idées de l'auteur sur l'*Ascia*, symbole mystérieux, dont la signification est diversement interprétée, sont exposées avec autant de clarté que de sage critique; quoique la solution, présentée par l'auteur, lui paraisse plausible, il n'ose pourtant conclure avant que M. Sansas, dont l'opinion a été combattue dans l'ouvrage, avec une réserve qui la rend recommandable, ait donné son avis sur les idées de M. Martin d'Aussigny.

M. le Président, en le remerciant de son excellent rapport, émet la proposition d'insérer cette appréciation dans les Comptes-Rendus : plusieurs membres, MM. Linder, Cirot de La Ville, Vaucher, Dabas, Valat, l'appuient avec diverses modifications, et M. de Lacolonge fait observer que plus d'une fois des rapports ont été insérés dans les *Actes*, ce que sembleraient mériter l'importance et surtout l'étendue de la communication actuelle; c'est aussi l'avis de M. Valat, qui rappelle les usages constants de l'Académie, à diverses époques, où elle était consultée sur des questions d'un intérêt local.

M. Dabas, à ce sujet, présente quelques observations sur le titre donné aux travaux de l'Académie : on n'entend guère celui d'*Actes*, dans le sens moderne et réel, pour les publications des Sociétés littéraires ou savantes; cette remarque sera l'objet d'un examen spécial, et l'Académie décide que le rapport figurera dans le recueil de ses Mémoires.

M. Valat lit un rapport sur l'*Étude* relative aux sourds-muets, de M. l'abbé Gaussens jeune. Il en apprécie le mérite au point de vue pratique, qui réalise une pensée due à l'un des membres de l'Académie les plus laborieux, M. Valade-Gabel, ou tout au moins développée avec une rare sagacité dans sa méthode; il ajoute quelques détails pleins d'intérêt sur l'œuvre de l'auteur, qui s'efforce de remplir, dans l'institution qu'il a créée à Bordeaux depuis quelques années, la regrettable lacune que laisse, dans l'enseignement des sourds-muets, la séparation des deux écoles, opérée en 1859, pour des motifs spéciaux, applicables peut-être à l'institution de Paris, mais certainement inapplicables à celle de Bordeaux, dont l'organisation ne fut jamais l'objet de la moindre censure. Le Rapporteur ayant conclu à la proposition d'une médaille d'argent pour l'auteur du Mémoire, l'Académie a renvoyé la demande à une Commission composée de MM. Cirot de La Ville, Micé, Valat.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Association Scientifique de France, n° 266, décembre 1872.

Le Bordeaux médical, 8 et 13 octobre 1872.

Extrait du Bulletin des Sciences mathématiques et astronomiques.

L'Aéronaute, novembre 1872.

Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles de Bordeaux, t. VIII, 4e cahier.

Proceedings of the american philosophical Society, vol. 12e, année 1871.

Fifty — second annual Report of the Board of public educacion of the first school district of Pensylvania, année 1871.

Fragments zoologiques : n° 3, *un Crinoïde tertiaire dans la*

Gironde; — n° 4, *Note sur un Spatungue*, par M. Charles Des Moulins.

Bulletin of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Letters, nos 2 et 3, année 1871.

Id., id., nos 3 et 4, année 1871.

Transactions of the Cambridge philosophical Society held and Philadelphia, vol. XIVe, new series, part. III.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, G. Brunet, A. Loquin, Hipp. Minier, V. Raulin, Oscar Gué, Valat, Cirot de La Ville, R. Dezeimeris, Auguste Petit-Lafitte, Gustave Lespinasse, Brives-Cazes, Henri Gintrac, Charles Des Moulins, Roux, Boscheron-Desportes, Dabas, A. Vaucher, E. Royer, O. de Lacolonge.

SÉANCE DU 9 JANVIER.

Présidence de M. LEO DROUYN.

L'Académie reçoit une lettre de M. l'Inspecteur de l'Académie par laquelle il réclame, au nom du Ministre de l'instruction publique, une note explicative de tous les ouvrages que possèdent les Archives sur les écoles primaires avant 1789 et depuis. La recherche des documents demandés est confiée à une Commission composée de MM. Dezeimeris et Valat.

M. le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie plusieurs cahiers d'une revue nouvelle, intitulée *Romania*, qui s'occupe particulièrement des langues et littératures romanes; il adresse également une circulaire relative à la réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne; elle aura lieu dans la quinzaine de Pâques, et les Mémoires qui doivent y être lus auront été préalablement soumis à l'Académie;

ils auront plus spécialement pour objet l'histoire locale et l'archéologie; on devra les adresser avant le 1er avril. Sont exemptés de cette formalité les Mémoires scientifiques.

M. le Doyen de la Faculté de droit envoie le programme du Concours ouvert par la Chambre de commerce de Bordeaux sur les ouvrages de Frédéric Bastiat, en invitant l'Académie à lui donner la publicité dont elle peut disposer; l'Académie décide qu'un extrait de ce programme sera imprimé dans les Comptes-Rendus adressés à ses correspondants.

Un Éloge de M. Lainé, par M. Carrère, avocat de Toulouse, est confié à une Commission composée de MM. Brochon, Vaucher et Brives-Cazes.

Après la lecture de la Correspondance, M. Zévort, recteur de l'Académie de Bordeaux, est introduit par MM. Dabas et Dezeimeris; il prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Parmi les distinctions auxquelles peut aspirer un homme dévoué à l'étude des lettres et au culte des arts, il n'en est point de plus flatteuses, à mes yeux, que celles qui émanent de vos libres suffrages; car vous représentez, dans une cité polie entre toutes, l'élite des savants, des littérateurs et des artistes. C'est vous dire assez combien je me trouve honoré d'avoir été appelé dans vos rangs et de pouvoir m'associer, plus activement encore que par le passé, à vos travaux, que je connais, que j'ai suivis jusqu'à ce jour avec un intérêt reconnaissant. Veuillez donc, je vous prie, Messieurs, ne point me considérer comme tout à fait nouveau parmi vous : j'étais des vôtres, permettez-moi de le dire, par la communauté des pensées et

des aspirations au bien. Je retrouve ici des collègues dont j'ai appris dès longtemps à honorer la science et le dévouement; des artistes dont le nom a retenti bien au delà des limites de la province; des savants partout appréciés, des magistrats qui savent associer, suivant l'antique usage, les goûts et l'élégance de l'homme de lettres à la science du légiste; des membres du clergé qui relèveraient encore, si c'était possible, la dignité de leurs fonctions par le culte des choses de l'esprit.

Je ferai en sorte, Messieurs, de n'être point trop dépaysé au milieu de vous, et je ne sais d'autre moyen de vous témoigner ma reconnaissance que de travailler, dans la limite de mes forces, à maintenir l'Académie de Bordeaux au rang où vous l'avez placée.

M. le Président répond en ces termes :

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Si, depuis longtemps, vous vous considériez comme des nôtres, l'Académie, elle aussi, dès votre arrivée à Bordeaux, était désireuse de vous voir entrer dans son sein; et, si le règlement qui la régit ne limitait le nombre de ses membres, elle vous eût, dès cette époque, ouvert ses portes. Mais, hélas! la joie de vous posséder devait, pour elle, être fatalement précédée d'une douleur. On ne peut désirer la perte d'un ancien ami, même au prix d'une amitié nouvelle.

Il m'est impossible, à moi qui ai négligé les études littéraires pour les travaux artistiques, de louer dignement vos remarquables ouvrages; mais ici, Monsieur, vous trouverez des littérateurs auxquels, comme à vous, sont familières les langues d'Homère et de Démosthène, de Virgile et de Cicéron; des savants qui connaissent tout l'intérêt que vous portez à leurs recherches, et des artistes qui s'enthousiasment de tout ce qui est bon et beau.

Tous sont heureux de vous tendre une main amicale. et de vous inviter à vous asseoir au milieu d'eux.

Le nouveau membre prend place au bureau.

M. Lamaysouette fait hommage d'une traduction en langue béarnaise de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que M. l'abbé Bellot des Minières était chargé de remettre depuis plusieurs semaines; l'Académie, prenant en considération les motifs du retard de l'envoi tardif, charge MM. Baudrimont, Lespiault et Valat de l'examen de cet ouvrage.

M. Valat, au nom d'une Commission dont MM. Cirot de la Ville et Micé font partie, rend compte de l'examen dont il était chargé sur l'École des Sourds-Muets, fondée par l'abbé Gaussens jeune. Cette œuvre, qui compte à peine trois ans d'existence, a pris un développement rapide et offre des résultats importants qui méritent toute l'attention de l'Académie. A tous les points de vue, elle répond à un des besoins de la population du département et des départements voisins, en remplissant la regrettable lacune que l'ordonnance de 1859 avait laissée par la suppression de l'École des Sourds-Muets transférée à Paris. La Commission conclut à proposer une médaille d'argent, témoignage d'estime, pour le service rendu par M. l'abbé Gaussens jeune, aumônier de l'École des Sourds-Muets de Bordeaux. Ces conclusions sont adoptées.

I. La Chambre de commerce a proposé pour sujet du prix *Bastiat*, à décerner en 1873, la question suivante :

« Étude sur les travaux de Bastiat.

» Le suivre :

» 1° Dans sa lutte contre les réformateurs modernes, sa

» conception de la *Rente* et ses harmonies économiques, en » démontrant qu'il n'y a pas antagonisme entre le capital » et le travail; qu'au contraire, le capital est l'auxiliaire » précieux et indispensable du travail, et réciproquement;

» 2° Dans sa lutte contre le système protecteur : dire » quelle a été à ce dernier point de vue l'influence de la » doctrine appliquée dans les traités de 1860, sur la richesse » nationale et en particulier sur le bien-être des classes » ouvrières. »

Les Mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 novembre 1873. (Les adresser *franco* au secrétariat de la Chambre de commerce de Bordeaux, à la Bourse.)

Les Mémoires devront être écrits en langue française et d'une manière très lisible; après leur dépôt ils deviendront la propriété de la Chambre de commerce, seulement les concurrents pourront toujours s'en faire délivrer une copie à leurs frais.

Les noms des auteurs seront renfermés dans des enveloppes cachetées portant une épigraphe reproduite en tête du Mémoire; ces enveloppes ne seront ouvertes que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

Ces distinctions seront, en dehors des prix, des mentions honorables.

Aucun Mémoire ne peut être livré à la publicité avant le jugement du concours, qui aura lieu dans le mois de décembre ou de janvier de chaque année.

II. Comme témoignage de sympathie, le Conseil général de la Gironde a voté une Médaille d'or de 150 ou 200 francs qui sera ajoutée au prix.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Bordeaux médical, 5 janvier 1873.

L'Aéronaute, décembre 1872.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXVIII, 3e de la 3e série, année 1866.

Étude comparative sur les stations de boues minérales françaises et allemandes, par MM. Delmas et Larauza, 1872.

Éloge de Lainé, par M. Carrère.

Exposition de la Société centrale d'Horticulture du Calvados.

Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe, 3e trimestre, année 1872.

Romania, janvier 1872, n° 1 à 4, janvier 1872.

Bordeaux médical, 9 janvier 1873.

Transactions of the Visconsin State Agriculture Society, année 1870.

Report of the Superintendent of the United-States coast survey the year 1868.

Étaient présents :

MM. Boscheron-Desportes, Linder, Leo Drouyn, A. Loquin, Hipp. Minier, Brives-Cazes, G. Brunet, S. Mégret, Baudrimont, Paul Dupuy, E. Gaussens, V. Raulin, Oscar Gué, Henri Gintrac, Roux, Gustave Lespinasse, Aug. Petit-Lafitte, G. Lespiault, Ch. Zévort, Reinhold Dezeimeris, Dabas, E. Royer, Valat, Dr L. Micé.

SÉANCE DU 23 JANVIER.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. de Lacolonge ayant visité avec MM. Linder et Petit-Lafitte la fabrique de bouchons établie route de Médoc, croit utile de faire connaître les perfectionnements apportés dans cette industrie par un établissement encore peu connu. Mais un point de vue non moins intéressant

que le point de vue mécanique ou industriel reste à apprécier, et il demande que M. Baudrimont soit adjoint à la Commission pour compléter une appréciation que l'Académie consacrera sans doute par ses suffrages. La proposition est adoptée.

M. Dezeimeris a saisi l'occasion d'acquérir un volume grand in-folio d'une étude sur l'agriculture de M. de Secondat, fils de l'illustre Montesquieu, et, comme lui, membre de l'Académie. Des remercîments sont adressés à M. Dezeimeris pour le don de cet ouvrage.

M. Mahon de Monaghan, membre correspondant, envoie une Notice sur l'Araucanie et son roi. Le président charge M. Valat de rendre compte de cette brochure.

M. H. Révoil, autre membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une Notice sur les résultats des fouilles archéologiques opérées dans l'amphithéâtre romain de Nîmes.

Renvoi à une Commission composée de MM. Villiet, Loquin et Durand.

M. Gassies présente à l'Académie la deuxième partie de son ouvrage sur la *Conchyliologie de la Nouvelle-Calédonie.* Renvoi à une Commission composée de MM. Ch. Des Moulins, Raulin et Linder.

M. Lespiault fait un rapport verbal sur un envoi du département de la guerre des États-Unis, comprenant trois cartes et trois bulletins météorologiques du plus grand intérêt. Ces documents résument les observations faites en vingt-quatre heures sur les variations barométriques, thermométriques et hygrométriques, sur la direction et la force du vent, sur les nuages, la pluie

et les phénomènes atmosphériques qui peuvent aider à la prévision des changements opérés dans le ciel.

Le trésorier, M. Lespinasse, rend compte des soins et dépenses dont la mort de Julie, ancienne commissionnaire de l'Académie, a été la cause; le Conseil n'a pas voulu que ces détails fussent ignorés de l'Académie, bien qu'ils semblent d'un intérêt secondaire. La dépense est approuvée, et des remercîments sont votés aux membres du Conseil qui ont acquitté la dette de l'Académie.

M. Dezeimeris propose de prendre copie d'un volume des Registres de l'ancienne Académie, qui se trouve en possession de M. Jules Delpit. Les documents qu'il renferme compléteraient ceux des trois volumes in-folio qu'a recouvrés l'Académie. Déposés, en 1793, chez l'ancien secrétaire de l'Académie de la Montagne, rendus en 1818 et perdus presque aussitôt, les quatre volumes rentrent dans les Archives quand la copie du 4e volume possédé par M. Delpit sera achevée.

M. de Lacolonge donne lecture d'un projet de lettre, rédigé par le Conseil, sur la création de deux bourses départementales aux colléges de La Réole et de Libourne. Après quelques observations de M. Raulin, l'Académie décide que la lettre recevra quelques modifications pour la forme avant d'être définitivement approuvée.

M. Lallour, professeur d'anglais, sollicite le concours de l'Académie pour la loterie d'un exemplaire de Maury dont il a entrepris la traduction. La Compagnie prend dix billets en son nom.

M. Royer, au nom d'une Commission dont MM. Lespiault et Valat font partie, rend un compte verbal d'un

travail de M. Bonnel sur la révision des définitions géométriques et quelques réformes de l'enseignement mathématique. Ces idées sont justes, en général, mais n'ont rien qui ne soit connu, et les réformes proposées sont accomplies dans les bonnes institutions; il conclut à ce que l'auteur reçoive les remercîments de l'Académie.

M. de Lacolonge présente un rapport verbal sur divers ouvrages offerts à l'Académie et cite les fragments qui lui semblent le plus dignes d'attention. M. le Président le remercie de ses communications.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

L'Araucanie et son roi, par Mahon de Monaghan.

Bordeaux médical, 1er et 22 décembre 1872.

Revue agricole de Valenciennes, octobre 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, octobre et novembre 1872.

Association scientifique de France, n° 259 et 272.

Proceedings and Communications of the Essex Institute, 1868-1872.

Annual Report of the trustees of the Museum of comparative zoology, 1866.

Revue des Sociétés savantes, août 1872.

Il Galvani giornale di illetroido ed aero-terapia, gennaio 1873, n° 1.

Les Merveilles de l'art hollandais exposées à Amsterdam. année 1872.

L'Imitation de Jésus-Christ, traduite en Béarnais, par l'abbé Lamaysouette.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Valat, Hipp. Minier, A. Loquin, V. Raulin. Boscheron-Desportes, G. Lespiault, Charles Durand, R. Dezeimeris, Gustave Lespinasse, de Lacolonge, E. Royer, E. Gaussens, Auguste Petit-Lafitte.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER.

Présidence de M. LEO DROUYN.

MM. Drouyn, Ch. Durand et Cirot de la Ville font parvenir à l'Académie leurs excuses de ne pouvoir assister à la séance.

M. Minier fait connaître la décision du Comité des Sociétés savantes au Ministère de l'instruction publique. proposant une médaille pour l'ouvrage de M. Gassies sur la Nouvelle-Calédonie. Il rappelle que l'Académie avait déjà décerné à ce même auteur, membre correspondant, une médaille d'argent pour la première partie de l'ouvrage mentionné.

L'Académie nomme une Commission, composée de MM. Drouyn, Brunet, Raulin et Dabas, pour la rédaction du nouveau programme.

M. Gragnon-Lacoste adresse la copie de divers documents du XVIIe siècle, relatifs à l'histoire de Bordeaux, dont il possède les originaux, et qu'il communiquera, si on le désire. Une Commission, composée de MM. Brunet, Dezeimeris et Brives-Cazes, est chargée d'en prendre connaissance.

M. de Lacolonge donne lecture de la lettre rédigée par le Conseil, qui renferme les observations que l'Académie croit devoir présenter au Conseil général du département sur le concours des élèves des Écoles primaires de la Gironde (celles de Bordeaux exceptées), à deux bourses des colléges de Libourne et La Réole. Sur diverses réflexions présentées par M. Raulin, plusieurs membres,

parmi lesquels sont MM. Lespiault, de Lacolonge et Valat, prennent part à la discussion, et, après de légères modifications, l'Académie adopte la rédaction présentée au nom du Conseil.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le *Bordeaux médical,* 2 février 1873, n° 5.

Société de Statistique de Marseille, 7 septembre 1871.

Association scientifique de France, nos 273 et 274.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, année 1872.

La Caravane universelle. — Voyages au tour du monde, par le capitaine Bazerque.

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure, 182e cahier.

L'Aéronaute, janvier 1873.

Revue agricole de Valenciennes, octobre 1872.

Travaux du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité de la Gironde, t. XIV.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, 3e série, t. VIII.

Mémoires de la Société d'Émulation du Jura, années 1871-1872.

Mémoires d'Agriculture, d'Économie rurale et domestique, publiés par la Société centrale d'Agriculture de France, 1871-1872.

Id., id., id., 1872.

Atti dell' Accademia Gioenia di Scienze naturalidi Catania, serie terza, t. V.

Étaient présents :

MM. Valat, G. Brunet, Boscheron-Desportes, Reinhold Dezeimeris, Hippolyte Minier, G. Lespiault, V. Raulin, Roux, Brives-Cazes, O. de Lacolonge, Aug. Petit-Lafitte, Paul Dupuy, Dabas, E Gaussens, A. Vaucher, A. Loquin.

SÉANCE DU 13 FÉVRIER.

Présidence de M. LEO DROUYN.

Après la lecture de la Correspondance, le Secrétaire général propose à l'Académie de fixer le jour de la séance publique annuelle et d'en déterminer l'ordre du jour.

L'Académie décide qu'elle aura lieu le 20 mars, et qu'après le discours du Président et le compte-rendu des travaux par le Secrétaire général, deux des membres nouvellement admis, MM. Loquin et Ch. Durand, feront des lectures.

M. Boscheron-Desportes donne lecture d'un fragment inédit de ses travaux historiques sur le Parlement de Bordeaux, ayant pour objet l'examen critique de la réponse faite par Henri IV, en 1608, à des remontrances de ce Parlement, réponse conçue dans les termes les plus durs pour ce corps, et lui imputant les torts les plus graves dans l'administration de la justice. Cet examen était d'autant plus nécessaire, que le discours du roi, publié par plusieurs écrivains sans aucune explication ni commentaire, laissait ainsi les magistrats auxquels il était adressé sous le poids des imputations dont ils étaient l'objet. M. Boscheron-Desportes, après avoir reproduit la réponse du roi, l'a soumise à une critique historique minutieuse et s'est attaché à démontrer que, dans cette circonstance, Henri IV, impressionné par divers sujets de mécontentement et d'aigreur contre le Parlement de Bordeaux, avait légèrement accueilli des préventions injustes sur l'ordre judiciaire, et qu'en ce qui concernait les griefs personnels reproduits par le roi

contre le Parlement de Bordeaux, l'histoire du temps prouvait qu'ils étaient sans fondement et que le prince avait été mal servi par sa mémoire. La justification du Parlement est dans les événements eux-mêmes et le récit exact qu'en présentent ses propres registres; les magistrats ont pu et dû s'en rapporter en toute sécurité à la simple étude qui serait faite de ceux-ci pour démontrer la vérité sur les accusations du roi. C'est, sans doute, cette confiance dans le jugement que rendrait la postérité, ainsi éclairée et détrompée, qui les a portés à transcrire, dans le recueil de leurs actes, les paroles du roi, sans les accompagner d'aucune apologie.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Le Bordeaux médical, nº 6, 9 février 1873.
Association scientifique de France, 9 février 1873, nº 275.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Boscheron-Desportes, A. Loquin, V. Raulin, Valat, Hipp. Minier, Cirot de La Ville, Brives-Cazes, Auguste Petit-Lafitte, R. Dezeimeris, Dabas, E. Royer, Paul Dupuy.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER.

Présidence de M. LEO DROUYN.

L'Académie a reçu entre autres ouvrages :

De M. Verdalle, avocat : *Le Barreau dans l'antiquité.* Renvoyé à une Commission composée de MM. Brochon, Vaucher et Boscheron-Desportes;

De M. Combe d'Alma, des considérations sur l'Usine

servant à la fabrication des bouchons, route du Médoc, 29 *bis*. M. le Président adjoint M. Baudrimont à la Commission déjà nommée à cet objet, et qui est composée de MM. de Lacolonge, Linder et Petit-Lafitte;

De M. Leroy-Mabille, deux brochures sur une nouvelle explication des inégalités du sol par la précipitation incessante des eaux. Remis à M. Linder, qui en prendra connaissance;

De MM. Delmas et Larauza, un Mémoire intitulé : *Dax, ses eaux et ses boues*. Remis à M. Micé;

De l'Académie de Chambéry, des Mémoires et un Album. Remis à M. Ch. Durand.

M. Brunet lit un rapport sur l'Étude de M. Gragnon-Lacoste, membre correspondant, sur les troubles de Saint-Domingue. L'intérêt de cette communication, dans laquelle figurent des Bordelais, a décidé la Commission à proposer une Médaille d'argent à l'auteur du Mémoire. L'Académie adopte ces conclusions.

Un autre rapport de M. Brunet, au nom d'une Commission composée de MM. Duboul et Combes, est également favorable à la *Notice biographique* de Charrié. Une Médaille d'argent est accordée à ce travail, et le billet décacheté fait connaître un lauréat de l'Académie. M. Louis de Villepreux, avocat à Marmande.

M. Bellot des Minières, au nom d'une Commission composée de MM. Jules de Gères et l'abbé Gaussens, lit un rapport sur le Concours de poésie. Écartant quelques pièces de M. Achille Millien, membre correspondant, plusieurs fois couronné par l'Académie et toujours favorablement accueilli, le Rapporteur, sans se féliciter des résultats du Concours, signale plusieurs pièces à l'attention de l'Académie.

1° *Une Vision.* Le commencement mérite des éloges; citation d'une vingtaine de vers ; le reste n'est point bon;

2° *La Déchéance;* citations avec éloge;

3° Une traduction ou imitation d'une *Idylle* de Théocrite;

4° Un poème sur la mort d'Abel.

Les conclusions du Rapport sont : Une Mention honorable pour la deuxième pièce; une Médaille de bronze pour la troisième; une Médaille d'argent pour la quatrième.

Les billets cachetés qui accompagnent les pièces couronnées sont ouverts et portent les noms suivants :

Mlle Mélanie Bourrotte (Mention honorable);

M. Jônain, propriétaire à Royan (Médaille de bronze);

M. J. Lafargue, de Bordeaux (Médaille d'argent).

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Académie du Gard, sujet proposé pour le Concours de 1874.

Revue d'Alsace, proposition d'abonnement.

Le Bordeaux médical, 23 février 1873.

Association scientifique de France, n° 276.

Bulletin de la Société académique d'Agriculture de Poitiers, nos 171-173.

Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne.

Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres de l'Aveyron, n° 8, année 1872.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, novembre et décembre 1872.

Id., janvier 1873.

Monthly Reports of the departement of Agriculture for the year 1871.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, t. V, 1re Partie.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, t. XII de la série des Mémoires. — Album de la Notice sur les constructions romaines.

Lettres à M. Babinet sur la précipitation incessante des eaux, par Leroy-Mabille.

Étude comparative sur les stations de boues minérales françaises et allemande, année 1872.

Il Galvani giornale di illetroido ed aero-terapia, 3e série, t. VIII.

Bulletin des séances de la Société centrale d'Agriculture de France, 3e série, t. VIII.

Le Barreau dans l'antiquité romaine, par G. Verdalle.

Rapport présenté à MM. les Membres de l'Académie de Bordeaux, par M. Combe-d'Alma.

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, A. Loquin, G. Brunet, Boscheron-Desportes, H. Bellot, V. Raulin, Ch. Zévort, R. Dezeimeris, de Lacolonge, Oscar Gué, Dr Oré, E. Gaussens, Roux, Auguste Petit-Lafitte, Charles Durand, Valat, Dabas, Brives-Cazes.

SÉANCE DU 6 MARS.

Présidence de M. LEO DROUYN.

La lecture de la Correspondance mentionne plusieurs ouvrages adressés à l'Académie, et entre autres :

La Séance d'ouverture du Cours d'économie politique, inauguré par la Chambre de commerce de Bordeaux, par M. Frédéric Passy;

Une lettre de M. Marius Faget, qui prend en sérieuse considération la demande du Secrétaire général en faveur de la concierge, relative au local qu'elle occupe;

M. Loquin présente un rapport au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Villiet et Ch. Durand; il

s'agit d'une Étude biographique sur Rode, le grand violoniste. Les conclusions du Rapporteur sont des plus favorables; il propose une Médaille d'argent à l'auteur et demande l'insertion de la Notice dans les *Actes*. Ces conclusions sont adoptées.

Le billet qui accompagne le manuscrit étant décacheté, fait connaître le nom de l'auteur, M. Arthur Pougin, lauréat de l'Académie.

Des explications sur l'Usine des bouchons de liége sont données par MM. Baudrimont, de Lacolonge et Petit-Lafitte. L'importance de cette fabrication et les avantages qu'elle semble offrir sous divers rapports, engagent l'Académie à demander une enquête plus sérieuse. La Commission est convoquée pour lundi prochain, à dix heures du matin; M. le Secrétaire général se charge d'en donner avis au directeur, M. Combe d'Alma.

M. Valat, au nom d'une Commission composée de MM. Micé, Gaussens, Dabas et Dupuy, lit un Rapport sur les expériences qu'a réclamées l'Académie relativement à l'application de l'alphabet Morse, faite par M. Saint-Ange-Davillé dans l'École des Sourdes-Muettes de Bordeaux. Ces expériences ont complètement réussi, et le Rapporteur ajoute de curieux détails sur les perfectionnements apportés dans la méthode d'articulation, qui tend à devenir la base de l'enseignement des sourds-muets. Les conclusions du Rapport sont favorables à M. Davillé, qui obtient une Médaille d'argent; des remercîments sont également votés à Mme la Supérieure des Sourdes-Muettes.

M. Petit-Lafitte rend compte de plusieurs brochures sur la culture de la vigne de M. Vignial, et propose de décerner à leur auteur une Mention honorable.

M. Valat lit, au nom de M. Combes, un Rapport sur l'ouvrage de M. Gradis en deux volumes. Les conclusions en sont très favorables, mais aucun des membres de la Commission n'étant présent, l'Académie attendra de nouvelles explications dans la séance prochaine; M. le Secrétaire général est invité à les réclamer.

M. Brives-Cazes lit, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Brunet et Dezeimeris, un Rapport sur les documents adressés à l'Académie par M. Gragnon-Lacoste. La Commission conclut à ce que des remercîments très chaleureux soient adressés à M. Gragnon-Lacoste, et, désirant que ces documents ne soient pas perdus, invite le possesseur des pièces originales à les envoyer à la Société des Archives historiques.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Association scientifique de France, n[os] 277 et 278.

Le Courrier de Vaugelas, 1[er] mars 1873.

Annales de la Société d'Agriculture du département d'Indre-et-Loire, t. II, n[os] 6, 7, 8, 10, 11 et 12, année 1872.

L'Aéronaute, février 1873.

Bulletin de la Société académique du Var, t. V, année 1872.

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon. — Séance publique du 24 août. — *Revue critique d'histoire et de littérature.*

Étaient présents :

MM. Leo Drouyn, Linder, Valat, A. Loquin, G. Brunet, Reinhold Dezeimeris, Brives-Cazes, V. Raulin, Baudrimont, Aug. Petit-Lafitte, Boscheron-Desportes, Paul Dupuy, D[r] L. Micé, Ch. Zévort, G. Lespiault, Roux, Dabas, Henri Gintrac, de Lacolonge, Oscar Gué.

Bordeaux.—Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

SÉANCE DU 13 MARS.

Présidence de M. LEO DROUYN.

M. de Lacolonge, au nom d'une Commission dont il fait partie avec MM. Baudrimont, Linder et Petit-Lafitte, rend compte de l'appréciation qu'elle a faite des procédés soit déjà connus et pratiqués, soit nouveaux, dont se sert l'usine de Buesnel pour la fabrication des bouchons de liége; il en résulte que le directeur, M. Combe d'Alma, a perfectionné une industrie des plus importantes et obtenu des produits supérieurs à tous les points de vue; la Commission a consacré plusieurs visites à l'examen des divers perfectionnements qui lui ont été signalés, et, convaincue que le directeur a mérité les encouragements de l'Académie, demande pour lui une médaille d'argent; un des membres avait proposé une médaille d'or; mais, sur diverses observations de la Commission, qui persiste dans ses premières conclusions, l'Académie décerne à M. Combe d'Alma une médaille d'argent.

M. Boscheron-Desportes, organe d'une Commission dont il fait partie avec MM. Vaucher et Brives-Cazes, exprime une opinion favorable sur l'étude de M. Verdalle, avocat stagiaire de Bordeaux, qui a traité avec succès la question *du Barreau dans l'antiquité romaine;* un tel sujet eût mérité un cadre autrement vaste que celui d'un simple discours; et cependant M. Verdalle a su condenser, dans un tableau rapide et animé, les nombreux documents que lui avait fournis un long et laborieux examen de la question, de manière à ne rien omettre de vraiment caractéristique dans le développement de son sujet; la Commission propose

et l'Académie accorde une médaille d'agent à l'auteur de cette intéressante étude.

A cette occasion, plusieurs membres rappellent une décision de l'Académie, souvent reproduite et admise en principe, bien qu'on y ait souvent dérogé : qu'il ne soit accordé de récompense qu'aux travaux qui lui sont spécialement réservés; un des membres voudrait même que les travaux admis à cette distinction fussent manuscrits. Sans adopter cette dernière condition, l'Académie ratifie de nouveau la décision qu'elle avait prise et en prescrit l'exécution rigoureuse.

M. Valat présente, au nom d'une Commission dont MM. Baudrimont et Lespiault font partie, un rapport sur la traduction en langue béarnaise de l'*Imitation de J.-C.*, par M. l'abbé Lamaysouette, et conclut à ce qu'il soit décerné une médaille d'argent à cette œuvre laborieuse et difficile, au point de vue philologique; après une courte discussion sur le mérite ou les imperfections de la traduction, l'Académie accorde une médaille de bronze.

MM. Brunet, Duboul et Combes étaient chargés d'apprécier l'importance et le mérite de l'*Histoire de la Révolution de 1848*, par M. H. Gradis, de Bordeaux: M. Combes, rapporteur de la Commission, fait connaître, par une analyse rapide, mais consciencieuse, les qualités de l'œuvre considérable; la clarté et l'impartialité qui la distinguent, n'excluent ni l'élégance, ni l'intérêt d'un style toujours calme et digne, approprié à la nature comme à la gravité du sujet; plusieurs citations viennent à l'appui de ce jugement favorable; quelques membres semblent disposés à demander une médaille d'or pour l'auteur; après une discussion sérieuse, l'Académie vote une médaille d'argent, suivant l'avis de la Commission.

L'ordre du jour appelait la composition du programme des questions mises au concours pour l'année 1873; le temps ne permettant pas d'entreprendre un travail aussi minutieux, l'Académie en ajourne l'examen à la séance suivante.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Rapport sur l'usine des liéges et leurs produits, de M. Combe d'Alma.

Société des Amis des sciences naturelles de Rouen, 1er semestre 1872.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, 6e année de la 3e série 1865.

Idem, 7e année de la 3e série 1866.

Idem, nos 1, 2 et 3, 1872.

Bulletin de la Société protectrice des animaux, t. XVIII, 1872.

Annales de l'Académie de La Rochelle (Section des sciences naturelles), 1870-71.

Notices historiques sur les Sociétés des lettres, sciences et arts de La Rochelle, 1873.

Étaient présents :

MM. Drouyn, Linder, Cirot de La Ville, Boscheron-Desportes, Loquin, Paul Dupuy, Valat, Petit-Lafitte, Brives-Cazes, de Lacolonge, Baudrimont, Raulin, Lespiault, Lespinasse, Dezeimeris, Roux, Bellot des Minières, Vaucher.

SÉANCE DU 20 MARS.

Présidence de M. LEO DROUYN.

L'Académie a reçu plusieurs publications de diverses Sociétés françaises ou étrangères; mais elle ne peut s'empêcher de signaler celles qui lui ont été communiquées par

l'Académie de Bruxelles, qui sont remarquables autant par leur nombre que par leur importance; elle croit devoir mentionner les deux volumes qui ont paru sur le centième anniversaire de la fondation de cette Société et l'hommage spécial de plusieurs travaux de M. Quetelet.

M. le Secrétaire général rappelle que l'Académie a été représentée dans le Congrès relatif à cet anniversaire par un de ses correspondants, M. Cuyper, de Liége, qui a adressé une médaille commémorative de cette solennité.

L'ordre du jour appelle la rédaction du programme et l'examen des questions proposées pour le concours; avant de s'occuper de ce travail, l'Académie rappelle les décisions prises sur la nature des récompenses; il ne sera plus décerné que des médailles d'or, d'argent ou de bronze, récompenses purement honorifiques; toutefois, elle se réserve de décerner dans l'occasion des prix dont la valeur ne dépassera pas 500 fr.; ces conditions seront insérées en tête du programme.

Il est procédé ensuite à la composition du programme et au choix des questions qui doivent en faire partie; nous signalons celles qui ne figuraient pas dans celui de l'année précédente (à la suite de ce Compte-Rendu).

La séance publique aura lieu le 3 avril et comprendra : le discours du Président; le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Académie; les lectures de MM. Ch. Durand et Loquin ; enfin la distribution des récompenses.

M. Lespinasse dépose, au nom de M. Périer, de Pauillac, une note relative à un nouveau produit chimique, dont un spécimen est joint au Mémoire, dans une fiole.

L'Académie donne acte de la communication et du dépôt. Elle décide en outre que la note de M. Périer sera insérée

dans le Compte-Rendu de la présente séance. Voici ce travail :

« Pendant l'été de 1865, j'eus l'occasion de remarquer plusieurs fois, au fond d'une éprouvette en verre contenant du suc de fruit, — groseilles, cerises noires, ou raisin noir, — une matière particulière qui s'était précipitée à la suite des fragments de membranes et de cellules. Cette matière recouvrait uniformément d'une suite de couches denses, les débris qui la supportaient, et ces diverses couches passaient, sans transition brusque, du rose vineux au blanc sale, en allant de bas en haut.

» La chaleur excessive de l'année, cause de tant de déceptions agricoles, portait à considérer la substance comme une partie d'amidon qui n'avait pu se saccharifier; la marche complètement anormale subie plus tard, au mois de septembre, par la fermentation du raisin dans les grands vaisseaux vinaires, parut confirmer d'abord cette opinion.

» En fait, l'erreur était possible au premier examen, car la pseudo-fécule présente, sous le microscope, des corpuscules semi-transparents ou opales, ovoïdes (raisin), piriformes (groseilles), sphériques (cerises noires), portant une apparence de hile.

» Le phénomène de 1865 se reproduisit sous mes yeux en 1869. J'expliquai mentalement le second cas comme le premier. En 1870, toute observation fut impossible; 1871 ne me fut pas plus favorable. Mais en 1872, du *moût* provenant des meilleurs cépages de deux grands domaines du Médoc, et recueilli avant comme après les pluies de l'automne, déposa si nettement, quelles que fussent les conditions où s'était trouvée la récolte, que je résolus d'examiner à fond la nature du dépôt.

» Je m'occuperai uniquement, ici, de la matière fournie par le raisin. N'ayant pu isoler une assez grande quantité de celle des autres fruits, une étude plus étendue n'est pas possible. Je ne peux même dire, actuellement, si la première

l'Académie de Bruxelles, qui sont
leur nombre que par leur impo
mentionner les deux volumes qui
anniversaire de la fondation de c
spécial de plusieurs travaux de M.

M. le Secrétaire général rapp
représentée dans le Congrès relat
de ses correspondants, M. Cuyp
une médaille commémorative de

L'ordre du jour appelle la
l'examen des questions propo
de s'occuper de ce travail, l'A
prises sur la nature des ré
décerné que des médailles
récompenses purement ho
réserve de décerner dans l'
ne dépassera pas 500 fr. ; c
tête du programme.

Il est procédé ensuite à
au choix des questions
signalons celles qui ne f
précédente (à la suite de

La séance publique
le discours du Présid
sur les travaux de l'
Durand et Loquin ;



[redacted] es cellules mères. Or, ces
tte apparence de hile que
ques corpuscules; lorsque
res et se colle sur la paroi
l'œil est réellement trompé.
istence, en dissolvant dans
protectrice : les nouveaux
e l'utricule, s'échappent dès

forme pas d'empois avec la
, qui ne dissout aucun cor-
e, qui désagrége et fait dispa-
utres caractères distinctifs. Le
on, le second de l'aleurone, les

ation n'a pu contribuer, jusqu'à
s recherches sur la nature et le
ubstance. J'ai d'abord dit qu'on
ût commençant à fermenter; on
te d'une solution sucrée additionnée
nate d'ammoniaque. Dans l'apparte-
été placés, la température était peu
se de l'insuccès? J'ai vu cependant,
, la fermentation s'établir au bout de
mêmes conditions, et des *penicillium*
lorsque pas un granule ne semblait

cette année, de recueillir abondamment
les fruits, pour l'étudier d'une façon aussi
possible, et c'est afin d'avoir le temps de pour-
mes recherches que j'ai l'honneur d'adresser
l'Académie de Bordeaux la note ci-dessus.
la communication un échantillon de substance.
que je possède d'assez pur pour être examiné.
dans une goutte d'eau pour lui
et ses caractères physiques. »

sort de l'épicarpe ou de l'endocarpe; mais je ne pense pas qu'on retrouve en elle les corpuscules organisés constatés récemment par M. Pasteur, à la surface des graines de raisin. Ces corpuscules, qui ressemblent aux *spores des moisissures,* et sont, d'après le savant membre de l'Institut, les véritables agents de la fermentation alcoolique, s'éloignent des autres, ne serait-ce que par la définition que leur auteur en a donnée.

» Les corps organisés du raisin sont généralement ovoïdes, plus rarement sphériques. Leur surface est unie. Leur grosseur, très variable, oscille entre cinq et dix millièmes de millimètre ($0^{mm}005$-$0^{mm}010$) pour le grand diamètre, et un et cinq millièmes ($0^{mm}001$-$0^{mm}005$) pour le petit. Ils sont, on le sait, à demi-transparents ou opales. On les retire par lévigation, du moût récent, ou ayant même subi un commencement de fermentation, peu importe. Une opération préliminaire débarrasse d'abord la liqueur des gros débris et des pépins. Le dépôt qui se forme, après cette élimination, est délayé dans l'eau distillée; les parties les plus légères sont décantées et laissées en repos; le second produit est de nouveau repris par l'eau et conduit comme le premier; puis le traitement continue ainsi jusqu'à ce que l'on n'obtienne plus, en suspension, qu'une poudre blanche, qui est la matière cherchée.

» Ce moyen, moins long qu'on le suppose, et toujours facile, mais qui entraîne nécessairement une perte de matière, est le seul qui ait fourni des résultats acceptables. L'acool et l'éther n'ont jamais réussi à décolorer les granules.

» Ainsi isolée, la substance peut être étudiée; le microscope ne décèle au milieu de ses particules aucun principe étranger, et le feu la détruit sans résidu, en donnant une odeur de pain brûlé. On voit alors qu'elle se distingue aussi facilement de l'amidon par ses réactions que par sa structure. La teinture d'iode (iodurée) ne la bleuit pas, elle la jaunit et achève de rendre visibles de nombreuses granula-

tions disposées sans ordre dans les cellules mères. Or, ces granulations sont les causes de cette apparence de hile que l'on croit d'abord voir sur quelques corpuscules; lorsque l'une d'elles se détache des autres et se colle sur la paroi interne de l'enveloppe commune, l'œil est réellement trompé. On constate encore mieux leur existence, en dissolvant dans l'acide sulfurique la membrane protectrice : les nouveaux grains, cent fois plus petits que l'utricule, s'échappent dès que celle-ci est attaquée.

» L'eau bouillante, qui ne forme pas d'empois avec la matière; l'eau froide ou chaude, qui ne dissout aucun corpuscule; la solution de potasse, qui désagrége et fait disparaître tout, sont autant d'autres caractères distinctifs. Le premier l'éloigne de l'amidon, le second de l'aleurone, les deux derniers de l'inuline.

» Aucun essai de fermentation n'a pu contribuer, jusqu'à ce moment, à éclairer les recherches sur la nature et le rôle de cette singulière substance. J'ai d'abord dit qu'on pouvait la retirer du moût commençant à fermenter; on l'extrait non moins intacte d'une solution sucrée additionnée d'une parcelle de phosphate d'ammoniaque. Dans l'appartement où les vases ont été placés, la température était peu élevée. Est-ce la cause de l'insuccès? J'ai vu cependant, avec l'eau sucrée pure, la fermentation s'établir au bout de douze jours, dans les mêmes conditions, et des *penicillium* envahir le liquide, lorsque pas un granule ne semblait altéré.

» Je me propose, cette année, de recueillir abondamment la pseudo-fécule des fruits, pour l'étudier d'une façon aussi complète que possible, et c'est afin d'avoir le temps de poursuivre à loisir mes recherches que j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à l'Académie de Bordeaux la note ci-dessus.

» Je joins à la communication un échantillon de substance. C'est tout ce que je possède d'assez pur pour être examiné. Il suffit de délayer la poudre dans une goutte d'eau pour lui redonner son aspect normal et ses caractères physiques. »

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

Notices extraites de l'*Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, par A. Quetelet, 1873.

Annuaire bibliographique de la province, publié sous la direction d'Alexandre Massé.

Annuaire de l'Académie royale de Bruxelles, 1872.

Notice sur sir John Herschell, par A. Quetelet.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1873.

Aurore boréale du 4 février 1872, par A. Quetelet.

Communication sur l'apparition d'étoiles filantes du 27 novembre 1872, par A. Quetelet.

Unité de l'espèce humaine, par A. Quetelet.

Centième anniversaire de la fondation de l'Académie de Bruxelles.

Table de mortalité, par A. Quetelet.

Observations des phénomènes périodiques pendant l'année 1870, par A. Quetelet.

Histoire générale du Languedoc.

Recueil des travaux de la Société d'Agriculture de l'Eure, années 1869-70-71 et 72.

The quarterly Journal of the geological Society, february 1873.

Annual report of the trustees of the Museum of comparative zoology, 1871.

Bordeaux médical, n° 11.

Association scientifique de France, n° 280.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, vol. 31, 32, 33 et 34.

Académie royale de Belgique : Centième anniversaire de la fondation, t. I et II.

Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles, par A. Quetelet.

Étaient présents :

MM. Drouyn, Linder, Valat, Loquin, Dezeimeris, Brunet, Raulin, Brives-Cazes, Boscheron-Desportes, Petit-Lafitte, Zévort, Lespinasse, Royer, Dabas, Micé.

